
3 3433 06660804 7





FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE
de Belgique
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI.

COMPTE RENDU
DES TRAVAUX DU DIXIÈME CONGRÈS
TENU A
TOURNAI
DU 5 AU 8 AOUT 1895

PAR

EUGÈNE SOIL
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONGRÈS.




1896
H. & L. CASTERMAN
LIBRAIRES-ÉDITEURS
TOURNAI

[redacted]

CONGRÈS

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE TOURNAI.



5-8 AOUT 1895.

FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE

de Belgique

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DU DIXIÈME CONGRÈS

TENU A

TOURNAI

DU 5 AU 8 AOUT 1895

PAR

EUGÈNE SOIL

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONGRÈS.



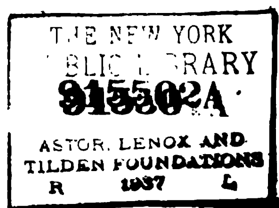


TOURNAI

H. & L. CASTERMAN

LIBRAIRES-ÉDITEURS

1896


T.IE NEW YORK
BLIC L RARY
915502A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1937 L

AVANT-PROPOS.

La Société historique et littéraire de Tournai, qui devait célébrer en 1895 le cinquantième anniversaire de sa fondation, accepta avec bonheur, l'offre qui lui fut faite par la Fédération des Sociétés archéologiques et historiques de Belgique, d'organiser cette année le dixième Congrès de cette fédération.

Dès le 13 septembre 1894, une Commission fut choisie dans le sein de la Société, avec mission d'organiser le Congrès et de prendre toutes les mesures utiles pour en assurer le succès.

Elle se composait de dix membres, savoir :

le Comte G. de Nédonchel, président

le Chanoine Huguet, vice-président

M. Eugène Soil, secrétaire général

M. Émile Desmazières, trésorier

MM. Amaury de la Grange, le général de Formanoir de la Cazerie, Louis Cloquet, Armand d'Herbomez, Maurice Houtart et Albert Allard, membres.

Le Comité se mit à l'œuvre immédiatement et s'assura tout d'abord l'appui des pouvoirs publics et celui des autorités civiles et religieuses de la ville. Aucun ne lui fit défaut ; dès le principe aussi la population tournaisienne se montra sympathique à l'œuvre et les divers journaux politiques lui prêtèrent leur bienveillant concours.

Il élabora ensuite le programme des questions soumises aux délibérations des trois sections du Congrès, et fit appel aux diverses Sociétés pour les engager à signaler les matières qu'elles voudraient y voir porter. En même temps il élabora son règlement d'ordre intérieur.

Le 5 avril 1895, une invitation fut envoyée à tous les membres des diverses Sociétés fédérées, dont il avait été possible de se procurer l'adresse, et à cette circulaire étaient joints le questionnaire et l'horaire provisoire des quatre jours de la session.

En même temps le Comité qui avait obtenu pour le Congrès le haut patronage de MM. les Ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur, de M. le Gouverneur du Hainaut, de Mgr l'Évêque de Tournai, et de M. le Bourgmestre, apprenait que M. le Ministre de l'Instruction publique de France s'y ferait représenter officiellement par un délégué.

Des mesures furent prises pour l'organisation des diverses fêtes, excursions et banquet. On s'assura

que des logements en nombre suffisant seraient mis à la disposition des étrangers et on chargea le Secrétaire général de rédiger un guide archéologique pour la visite des monuments de la ville ainsi qu'une notice pour les excursions projetées, à Antoing, Fontenoy et Belœil, à la pierre Brunehaut d'Hollain, et à travers les carrières, les fours à chaux et à ciment du bassin de l'Escaut.

Le 5 juin, une nouvelle circulaire informa les membres souscripteurs des dispositions définitives prises pour les excursions et leur fit connaître qu'il avait été frappé une médaille commémorative du Congrès et du Cinquantenaire de la Société à laquelle ils étaient invités à souscrire.

Les efforts du comité organisateur furent couronnés de succès, car les adhésions au Congrès arrivèrent nombreuses et atteignirent le chiffre de 581, qui dépasse celui de tous les précédents Congrès de la Fédération, à l'exception du Congrès de Bruxelles en 1891 ; de plus, quatre cent souscripteurs, environ, firent connaître leur intention de participer effectivement aux réunions du Congrès ; aucune session n'en réunit autant.

Dès le 4 août de nombreux Congressistes arrivèrent à Tournai. Les habitants, désireux de faire bon accueil à leurs hôtes, avaient pavoisé leurs demeures. Le temps, incertain les jours précédents, sembla se met-

tre au beau, et lorsque, le 5 août, s'ouvrit le Congrès, au son du bourdon et du carillon du beffroi, la ville entière avait un air de fête qu'elle garda pendant les quatre jours de cette mémorable session.



LE

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURNAI

Lundi 5 août 1895.

A 10 heures du matin a lieu la *réunion préparatoire des délégués* des Sociétés, dans laquelle on arrête la liste des membres des bureaux des diverses sections du Congrès, puis à onze heures, tandis que sonne le bourdon du beffroi, les membres du Congrès, très nombreux, se réunissent *à l'hôtel de ville,* et sont reçus dans le salon de la reine par M. le bourgmestre Carbonnelle, MM. Delwart et Lentz, échevins, et un bon nombre de conseillers communaux. M. le comte de Nédonchel, président du Congrès, présente les Congressistes à M. le Bourgmestre, qui leur souhaite la bienvenue et leur exprime la joie de la population tournaisienne de voir au milieu d'elle tant de savants et d'historiens dont elle apprécie le mérite. Il énumère les sujets d'étude que la ville leur offre : monuments civils, religieux et militaires; le dépôt des archives et la bibliothèque communale; le Musée de la Halle aux draps où on trouve des spécimens des anciennes industries artistiques de Tournai et une superbe série numismatique, dont la collection de monnaies et médailles tournaisiennes, donnée par le comte de Nédonchel, président du Congrès, forme le joyau. Il rend hommage à la

Société historique et littéraire, et en particulier à M. Eugène Soil, son secrétaire, qui s'est attaché à mettre en relief nos œuvres d'art et nos monuments dans le guide très instructif « Tournai archéologique », qu'il vient de publier. En terminant, M. le Bourgmestre déclare que l'Administration communale et la population s'intéressent vivement aux travaux du Congrès et il forme le vœu que ceux-ci soient féconds pour la science.

M. Houzeau de Lehaie, qui présida le Congrès de 1894, remercie au nom des étrangers; on boit ensuite le vin d'honneur; de nombreux étrangers sont présentés aux autorités, et les conversations s'engagent sur tous les points de la vaste salle.

On remarque parmi les étrangers de distinction présents à la réception, M. Henri Cons, délégué du Ministre de l'instruction publique de France; le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie; M. Smekens, président honoraire du tribunal d'Anvers; le comte Hippolyte d'Ursel, le lieutenant-général Wauwermans, le baron de Maere, M. G. Dewalque, M. Charles Lucas, délégué de la Société centrale des architectes, de Paris; M. Joseph Destrée, délégué de M. le Ministre de l'intérieur; M. A. Houzeau de Lehaie; M. Dolez, président du tribunal de Mons; le docteur Carton, de Lille; le marquis de l'Estourbeillon, de Vannes; le comte C. Lair, de Blou; M. B. Ledain, de Poitiers; le comte de Hauteclocque, d'Arras; M. F. le Sergeant de Monnecove, de Paris; M. Léon Bernard, de Mons; M. de Bavay, conseiller à la cour de cassation; M. de Graeve, président du tribunal de Furnes; le baron A. de Loë; M. Joseph Depoin, de Pontoise; M. F. de Villenoisy, délégué des Musées nationaux de France; M. Léon Germain, de Nancy; le chanoine Marsaux, de Chambly; M. Émile Serbat, de Paris; le

chanoine E. Van den Gheyn; M. C. Casati, conseiller à la Cour de Paris, etc., etc.

A 11 heures et demie, la cloche et le carillon du beffroi s'étant de nouveau fait entendre, l'Assemblée quitte l'hôtel de ville et se rend par la rue Saint-Martin et la Grand'Place, entièrement pavoisées, à l'ancienne Halle aux draps, aujourd'hui le Musée, pour assister à la *séance solennelle d'ouverture du Congrès.*

Une estrade a été élevée, au fond de la grande salle, et les arcades sont garnies de portières en velours qui forment une décoration sobre et de très bon goût. Le buste du Roi, haut protecteur de la fédération, entouré d'un trophée de drapeaux, domine toute la salle.

Dans la galerie à droite de l'entrée, une exposition de vues de monuments tournaisiens disparus, a été organisée par M. E. Desmazières, trésorier du Congrès; dans la galerie de gauche la Société Saint-Augustin a disposé une sorte d'exposition de ses plus belles publications artistiques. Le Secrétariat est établi dans le bureau du Conservateur; il est assiégé depuis le matin par les membres qui viennent y prendre les publications éditées à l'occasion du Congrès, et retirer les cartes qui leur donneront accès au banquet, aux excursions et aux fêtes.

M. Houzeau de Lehaie remet au bureau du Congrès de Tournai les pouvoirs du précédent bureau. M. le comte de Nédonchel souhaite la bienvenue aux étrangers et déclare le Congrès ouvert; M. le Secrétaire général donne lecture d'une dépêche de M. Schollaert, Ministre de l'intérieur, qui regrette de ne pouvoir assister au Congrès; il communique la liste des Présidents et membres d'honneur, des Présidents et membres des bureaux des sections; puis, au nom de la

Société jubilaire, prononce un discours où il esquisse, à grands traits, l'histoire de Tournai, dans ses rapports avec les arts et les lettres. MM. Cons et de Marsy remercient, au nom des étrangers, le Comité et la population tournaisienne de l'accueil cordial qu'ils leur font. M. le chanoine Van den Gheyn retrace ensuite dans un savant rapport les travaux de la Société historique et littéraire pendant son demi-siècle d'existence. M. le Président après avoir remercié l'orateur déclare la séance levée (1).

Un déjeuner offert à une heure par M. le Bourgmestre, réunit à sa table les membres du bureau, les dignitaires du Congrès et un certain nombre d'invités.

A 3 heures, le bourdon du *beffroi* annonce la visite de ce superbe monument civil; du sommet à la base, il est envahi par une foule de curieux parmi lesquels on ne compte pas moins de tournaisiens que d'étrangers, désireux de visiter des monuments qu'ils connaissent peu.

A 3 heures et demie le bourdon de *la cathédrale* répond à celui du beffroi et les congressistes s'y étant rendus sont reçus au seuil du temple par Mgr Du Rousseaux, évêque de Tournai, M. Leroy, doyen du Chapitre et Messieurs les Chanoines ; ils se répandent dans le temple, visitent le rez-de-chaussée, les galeries, même les galeries extérieures et les toitures. Le trésor, exposé dans la grande sacristie, les superbes châsses de saint Eleuthère et de Notre-Dame, déposées au milieu du chœur, les tapisseries d'Arras et de Tournai, les ornements sacerdotaux, soulèvent l'admiration des visiteurs.

(1) Voir plus loin, à la IIe partie, les procès-verbaux des séances.

On se rend ensuite à *l'évêché* où la chapelle épiscopale du XIIe siècle, et les appartements royaux du XVIIIe siècle sont examinés avec curiosité. Des travaux de réparation ne permettant pas de descendre dans la *crypte* du XIIe siècle, on se rend à la maison n° 41 de la rue des Chapeliers, où il en existe une toute semblable. Les congressistes la visitent avec un vif intérêt, et, apprenant qu'il en existe plusieurs du même genre à Tournai, déplorent vivement que la plus grande et la plus belle d'entre elles, celle de l'hôpital Notre Dame, ait été récemment détruite.

A 7 heures du soir, *le Banquet du Congrès*, dans la grande salle de l'hôtel des Volontaires-Pompiers, gracieusement mise à la disposition des organisateurs par la Commission de la Société. La salle est décorée de trophées de drapeaux, de plantes vertes et de draperies. La table, en forme de fer à cheval, est parfaitement garnie; on y remarque un service à dessert avec corbeilles et surtouts en ancienne porcelaine de Tournai, blanche et or. La table d'honneur se dresse au fond de la salle; elle est présidée par le comte de Nédonchel, ayant à sa droite Mme Wauwermans, M. V. Carbonnelle, le comte A. de Marsy, Mme C. Lyon, M. Houzeau de Lehaie, M. de Maere, M. T. Smekens, Mme Niffle-Anciaux, M. Soil, le chanoine Van den Gheyn, M. L. Cloquet, M. A. Allard; à sa gauche Mme Le Tellier, M. H. Cons, le général Wauwermans, Mme Moreau, M. G. Dewalque, le général de Formanoir, M. L. Dolez, Mme Soil-de Moriamé, M. L. Devillers, M. E. Desmazières, M. A. de la Grange, M. Houtart. 150 convives occupent les trois longues tables qui s'étendent perpendiculairement à la table d'honneur.

Le repas est confié aux soins de M. Debray, hôtelier

de l'Impératrice, qui l'a parfaitement réussi. Les menus, ornés de jolies vues de Tournai sortent de la lithographie artistique de MM. Vasseur, frères; enfin, un orchestre symphonique, sous la direction de M. Henri De Loose, exécute un agréable programme où la musique ancienne de Lully, Haydn et Boccherini est très heureusement associée à des valses et autres airs d'un caractère tout moderne.

A l'heure des toasts, le comte de Nédonchel, président du Congrès, se lève et boit à Sa Majesté le Roi Léopold II, protecteur des arts et des lettres, à l'intérieur du pays, propagateur de la civilisation, à l'extérieur. Toute la salle debout acclame le roi, aux accents d'une vigoureuse brabançonne, jouée par l'orchestre, et bissée avec entrain.

M. le Président porte un nouveau toast aux autorités locales et en particulier à M. le Bourgmestre qui avec tant d'empressement a secondé les efforts de la Commission organisatrice. M. Carbonnelle lui répond en portant à son tour un toast au digne président du Congrès.

Des airs locaux, exécutés par l'orchestre accompagnent ces discours. Puis M. Soil, Secrétaire général, boit aux étrangers et en particulier aux Français si nombreux au Congrès et qui y représentent si brillamment leur patrie. Il émaille son discours de plusieurs réminiscences historiques que semble goûter vivement l'assistance.

Au nom des étrangers, M. Cons, délégué du Ministre de l'instruction publique de France, lui répond en termes très élevés. L'éloquente improvisation du distingué professeur à la Faculté d'histoire de Lille, est vivement acclamée.

M. Maurice Houtart boit à la presse, et M. Leduc,

rédacteur du *Courrier de l'Escaut*, lui répond; M. le comte de Marsy porte aux dames, malheureusement peu nombreuses, un toast spirituellement dit; enfin M. le chanoine Van den Gheyn demande la permission de dépasser le nombre de toasts réglé par la Commission en buvant à M. Soil, qu'il appelle l'âme et la cheville ouvrière du Congrès.

Il est 10 heures quand les convives quittent la table pour prendre le café et fumer le *havane* de rigueur.

Mardi 6 août.

A 8 heures et demie du matin, les trois sections du Congrès se réunissent dans leurs locaux respectifs pour pour y tenir leurs *séances*. La première section (études préhistoriques) est installée à l'école de musique, salle du premier étage; elle est présidée par M. Dewalque. La seconde section (études historiques) a pour président M. Cons; elle occupe la grande classe du rez-de-chaussée de l'école de musique. La troisième section (études archéologiques et artistiques) est présidée par M. le comte de Marsy; elle tient ses réunions dans la salle de réception du Musée.

Le procès-verbal des séances et les mémoires qui y ont été lus étant imprimés dans la seconde partie du compte rendu, il serait sans intérêt de détailler ici les matières qui y sont traitées.

A 10 heures on se met en route pour la *visite des monuments* (sauf les membres de la deuxième section qui ont décidé de prolonger leur séance jusque 11 heures), et on se rend successivement aux églises Saint-Quentin, Saint-Jacques et Sainte-Marie-Madeleine, et au

Pont des trous; devant chacun de ces monuments, des groupes se forment sous la conduite des membres du Comité qui signalent aux visiteurs les parties intéressantes de chaque édifice et leur fournissent les renseignements qu'ils veulent bien leur demander.

Le guide « Tournai Archéologique » décrivant chacun des monuments visités, nous nous dispenserons de les détailler ici.

L'église Saint-Quentin paraît intéresser vivement les congressistes. Les honneurs en sont faits par M. l'abbé Decamps, curé de la paroisse.

L'église Saint-Jacques se fait surtout remarquer par l'élégant ensemble de l'extérieur; elle est l'objet de bien des questions restées sans solution, en ce qui concerne les différentes parties qui la composent à l'intérieur.

M. le curé Buidin, qui reçoit les visiteurs au seuil de l'église, leur montre en détail les objets du trésor qu'il a eu l'aimable prévenance de faire exposer sur l'autel et dans le chœur.

L'église de la Madeleine, dont M. l'abbé Descamps, curé, fait les honneurs, obtient tous les suffrages pour son architecture pure de tout mélange, simple et correcte, et pour les quelques jolis objets mobiliers qu'elle possède.

Le Pont des trous est ouvert aux congressistes; des échelles et des escaliers provisoires qu'une gracieuse attention de M. l'ingénieur Hainaut a fait disposer, permettent de le parcourir dans toutes ses parties, à l'intérieur comme à l'extérieur. On remarque combien il serait facile de restaurer ce monument, si intéressant et si pittoresque, dont l'état de délabrement réclame une prompte réfection. Après sa restauration il offrirait une série de salles dans lesquelles on pourrait installer

magnifiquement un musée lapidaire par exemple, où on recueillerait des fragments d'architecture et de sculpture qu'à défaut de place on a vu perdre ou anéantir si souvent, en ces derniers temps.

Il est à peu près une heure de l'après-midi lorsque la visite des monuments est interrompue, par le déjeuner, pour être reprise à deux heures.

On voit d'abord *l'église Saint-Nicolas* dite *du château*. Elle est en partie seulement restaurée, les travaux ayant été suspendus par suite du manque de ressources. M. le curé Goffin expose le plan de la restauration, signale les travaux exécutés et ceux qu'il reste encore à faire ; il fait remarquer les intéressants monuments funéraires conservés dans l'église, et à l'égard desquels il est urgent de prendre des mesures de conservation. On voit en passant, au milieu du chœur, le fac-simile du lutrin de 1383, et on admire avec plaisir quelques pièces du trésor.

La tour Henri VIII, sur la Place verte, est ensuite visitée du sommet à la base. Ses deux magnifiques salles voûtées en coupole, ses escaliers, si habilement construits dans l'épaisseur du mur, sa terrasse, d'où on jouit d'un beau panorama de la ville, sont vraiment admirés.

L'église Saint-Brice ne se recommande que par son mobilier qui compte des œuvres remarquables, depuis l'agraffe du manteau de Childéric jusqu'aux chandeliers en laiton de Chaboutteau. M. le doyen Lebrun a autorisé une exposition complète du trésor, et pendant qu'on l'admire, l'éminent organiste de la paroisse, M. Roger, fait entendre plusieurs morceaux supérieurement exécutés.

En sortant de l'église Saint-Brice, on remarque sur

une des maisons de la place qui l'entoure, une modeste pierre avec la date 1653, et à côté cette inscription gravée sur une plaque de marbre, que la Société historique vient de faire placer :

Childéric roi des Francs
mourut en son palais de Tournai
l'an 481.
Son tombeau fut retrouvé
en cet endroit en l'année 1653.

Quelques pas plus loin, à l'entrée de la rue Barre-Saint-Brice, deux superbes *maisons romanes,* à plusieurs étages, arrêtent tous les regards. Ces maisons qui datent du XIIe siècle, peuvent figurer parmi les plus importantes habitations particulières de cet âge reculé encore existantes et offrent cet intérêt spécial qu'elles sont encore entières.

La façade de l'une d'elles, qui a été restaurée, appartient à la ville. L'autre, plus intéressante encore que la première a conservé, presque intact, son rez-de-chaussée.

L'église Saint-Piat, qui date de l'époque romane, avec des ajoutes gothiques, réclame une prompte restauration et offrirait alors un spécimen fort intéressant des œuvres de l'école romane tournaisienne qui a été si grandiose et si importante sous tous les rapports. Sa façade en particulier peut être reconstituée d'une façon complète qui en ferait un monument d'un cachet exceptionnel. D'intéressants objets mobiliers constituent un trésor d'une certaine valeur, qui, exposé avec ordre dans une chapelle, a pu être étudié de près par tous les congressistes. M. le curé Dubois a bien voulu les guider lui-même dans la visite de l'église.

La seconde Assemblée générale, qui a eu lieu dans le grand hall du Musée, à 4 heures et demie, était consacré à l'étude de l'architecture tournaisienne. (Voir le Procès-verbal de la séance). M. L. Cloquet en a exposé les grandes lignes devant un auditoire nombreux et son discours a été écouté avec un véritable intérêt. On doit regretter seulement que les archéologues et les architectes étrangers, si compétents pour traiter cette matière, n'aient pas pris à la discussion toute la part qu'on attendait d'eux, pour faire jaillir par la comparaison avec des monuments du dehors, la lumière sur certains points encore obscurs de l'histoire de l'art tournaisien.

La soirée de ce jour fut remplie par des réceptions particulières et une séance donnée à la Salle des Concerts où les jeunes gens de la maison de Saint-Vincent de Paul, sous la direction de M. l'abbé Michenaud, représentèrent en tableaux vivants *le mystère de la Passion*. Une foule énorme assistait à cet essai de reconstitution des *mystères*, dont le caractère archaïque s'harmonisait bien avec le Congrès archéologique. La représentation obtint un très grand succès auprès du plus grand nombre des spectateurs. D'autres cependant trouvèrent à ces tableaux un caractère un peu trop conventionnel.

Mercredi 7 août.

La première et la troisième section avaient décidé de faire une *séance* avant le départ pour l'excursion, et se réunirent à cette fin à 8 heures du matin. La *troisième section* entendit une très instructive conférence

du docteur Carton, explorateur en Algérie et en Tunisie, dont le texte est relaté à la troisième partie.

Dès 8 heures et demie, les trompettes sonnèrent le départ de l'*excursion pour Fontenoy, Antoing et Belœil*, et les omnibus de tout genre réquisitionnés chez les divers loueurs de voitures, se mirent en mouvement pour Fontenoy, première étape de l'excursion. On quitte la ville en passant par la Place du parc, d'où on a une si belle vue sur l'hôtel de ville, le pont sur l'Escaut et une partie du boulevard Walter de Marvis, ce qui permet de voir les restes des *remparts du XIII*[e] *siècle*. Puis on suit la route d'Antoing sur la rive droite de l'Escaut, passant par *Allain* où l'on remarque les fours à chaux de MM. Dumon et C[ie], la carrière de M. Delwart, le moderne château de Vaulx et le vieux château dit de César à *Vaulx* où on s'arrête un moment. On reprend ensuite la route à travers les carrières, les fours à chaux et à ciment jusqu'à Antoing que traversent les équipages pour aller à *Fontenoy*. Arrivés en rase campagne, les excursionnistes abandonnent leurs voitures, et suivent à la file indienne, par les sentiers, M. le capitaine G. Hecq, qui les mène sur un plateau dominant tout le champ de bataille (près du nouveau cimetière de Fontenoy), d'où il leur expose les péripéties du fameux combat. Pendant cette conférence écoutée avec grand intérêt, une pluie d'orage vint mettre en déroute les auditeurs. Ce fut une débandade complète. Par bonheur, un adroit mouvement stratégique avait permis aux véhicules de rejoindre, par un chemin de terre, les excursionnistes à qui ils offrirent un abri contre la terrible ondée. On se mit alors en route pour Antoing, mais trompés par les rapports inexacts des éclaireurs, les cochers s'engagèrent sur

un chemin en réparation, et force fut à un moment donné, de mettre de nouveau pied à terre pour franchir un passage presque impraticable.

On regagna enfin *Antoing* ou le premier groupe d'excursionnistes rejoignit le second groupe, qui était parti de Tournai par train spécial à 10 heures. L'un des deux groupes visita d'abord *l'église,* puis *le château,* tandis que le second opérait en sens inverse. M. Blesin, receveur du prince Charles de Ligne, fait les honneurs du château et de ses dépendances, qui sont visités en détail; et M. l'abbé Doye, curé-doyen d'Antoing, guide les visiteurs dans sa coquette église moderne.

A midi 35, un train spécial emporte à *Belœil* les deux groupes, comptant 240 excursionnistes et que rejoindront dans cette commune un certain nombre de congressistes qui, faute de place, n'ont pu être admis à faire partie de l'excursion régulière. Aussitôt débarqué à Belœil, on se précipite à l'hôtel du Nord où un déjeuner simple mais copieux, donne satisfaction aux appétits aiguisés des voyageurs. On se rend ensuite au magnifique *château du prince de Ligne.* Son Altesse reçoit les membres du Bureau du Congrès et les autorités, qu'elle veut bien guider elle-même dans la visite du château; des groupes de 30 à 40 personnes se succèdent ensuite, et parcourent tous les appartements, même ceux du prince et de la princesse, qu'une autorisation particulièrement gracieuse et très rare permet de visiter aujourd'hui. La description qui en est donné dans le petit guide de l'excursion nous dispensera d'énumérer ici les merveilles contenues dans le château.

On se répand ensuite dans le parc et les jardins si renommés de Belœil, qu'animent les rayons d'un soleil

resplendissant, et c'est avec regret qu'à 5 heures et demie, après les sonneries réitérées des clairons, on s'arrache aux beautés de Belœil et on regagne le train qui va nous ramener directement à Tournai.

Dès 8 heures et demie du soir, la Grand'Place est envahie par des milliers de promeneurs et par tous les membres du Congrès pour assister à *la fête populaire* offerte par l'Administration communale. Des guirlandes de ballons rouges et blancs,reliant entre elles des pyramides semblables, dessinent le pourtour de la place; des cordons de verres lumineux règnent tout le long des maisons, aux fenêtres desquelles flottent de joyeux drapeaux. Au centre de la place se dresse le kiosque brillant de mille feux, où l'excellente musique des chasseurs à pied, dirigée par M. Puttevils, donne un fort joli concert. Le beffroi a été illuminé de manière à dessiner les grandes lignes de la construction; la lune elle-même, « comme un point sur un i » accentue encore l'aspect féérique de la belle tour communale; à tout instant de grandes flammes lèchent le beffroi, de la base au sommet, sortent des galeries et semblent enflammer les clochetons; puis, vers 10 heures, après que la musique a joué les airs populaires tournaisiens et la brabançonne, le carillon se fait entendre et le bourdon des fêtes y mêle sa sonnerie grave et solennelle. Tout à coup, de tous les points du beffroi jaillissent des gerbes de feu et de longues flammes, c'est un embrasement complet! Le carillon se tait, la cloche sonne plus lentement, les feux et les lanternes s'éteignent tour à tour et la foule se retire, charmée de cette belle soirée, favorisée par un temps superbe, tandis que la cloche laisse tomber mélancoliquement ses derniers tintements.

Jeudi 8 août.

Dès 7 heures et demie du matin, devançant ainsi l'heure officielle, les deuxième et troisième sections entrent en *séance*. Leur ordre du jour est chargé et elles entendent l'épuiser; les communications sont nombreuses et intéressantes.

A 9 heures et demie, une *excursion* préparée spécialement pour les membres de la première section, conduit une bonne centaine d'adhérents à la *pierre Brunehault* d'Hollain. En partant on visite l'intéressante *carrière des cinq rocs* à Calonne, dont les propriétaires, MM. Dutoit, frères, font les honneurs aux congressistes. Au retour on visite, à Bruyelles, les *établissements de la Société Dumon*, carrières, fours à chaux et fours à ciment, sous la conduite de M. Gualbert.

Il est près d'une heure et demie quand nos voitures nous ramènent en ville, et cependant dès 2 heures recommence la visite de divers monuments de la ville : l'*hôtel de ville*, ou plutôt ses belles cryptes romanes superposées; le *musée d'Histoire naturelle;* le *Séminaire*, où M. le chanoine Walravens, Président, et MM. les professeurs, reçoivent les congressistes et leur font visiter les bâtiments de l'ancien collège des Jésuites, les manuscrits de la bibliothèque, quelques tableaux de valeur et enfin l'église, récemment restaurée par M. J. Bruyenne, et dont la construction soulève d'intéressantes questions.

Un peu plus bas que le Séminaire, on remarque d'intéressantes *maisons*, habitées par les pensionnaires

des hospices, et que certains membres n'hésitent pas à attribuer au XIII[e] siècle.

La visite du *musée des tableaux et d'antiquités* occupe le dernier numéro du programme. Elle se fait sous la conduite du Conservateur et des membres de la Commission ; mais beaucoup d'étrangers l'ont déjà parcouru, comme aussi ils ont, au gré de leurs loisirs, étudié bon nombre de monuments et de collections particulières pendant les heures libres des jours précédents, et en particulier du jeudi, qui avait été plus spécialement indiqué pour les visites individuelles.

L'activité des congressistes est d'ailleurs infatigable, on en a vu sonner, à 6 heures du matin, à la porte d'un collectionneur qui n'aurait pu les recevoir au cours de la journée.

A 4 heures et demie du soir, le bourdon du beffroi annonçait l'*Assemblée générale de clôture,* qui eut lieu comme les précédentes dans le grand hall des Musées. On y entendit les rapports sur les travaux de chacune des trois sections, puis on régla quelques affaires d'ordre intérieur et enfin on décida, aux applaudissements de l'Assemblée, que le prochain Congrès se tiendrait à Gand. MM. Devillers, Wauwermans et de Maere remercièrent tour à tour les organisateurs du Congrès et les félicitèrent de la réussite de leur entreprise.

M. le comte de Nédonchel remercie à son tour, en termes émus, toutes les personnes qui ont participé au Congrès, il souhaite de les retrouver nombreuses les années à venir, et déclare close la dixième session de Fédération archéologique et historique de Belgique.



FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE

de Belgique

STATUTS

1° La Fédération est fondée en vue de créer des relations étroites et permanentes entre les Sociétés qui s'occupent, à un point de vue quelconque, de notre histoire nationale.

Son but est de rechercher les meilleures méthodes à suivre dans les études archéologiques et historiques, d'imprimer plus d'unité à ces études, d'intéresser la généralité aux recherches locales et de vulgariser les résultats acquis.

2° La Fédération comprend les Sociétés adhérentes appartenant à la Belgique actuelle et aux localités ayant fait partie du territoire des dix-sept provinces des Pays-Bas et du pays de Liége.

3° La Fédération affirme chaque année son existence par un Congrès tenu dans une ville belge, sous la direction d'une ou de plusieurs Sociétés locales adhérentes, désignées dans la dernière Assemblée générale de la session précédente.

Si la Société désignée se trouvait dans l'impossibilité de remplir sa mission, elle en aviserait le plus tôt possible le Comité du Congrès précédent, qui s'entendrait avec les Sociétés adhérentes pour fixer un autre lieu de réunion.

4° Font partie du Congrès :

Sans cotisation, un délégué de chacune des Sociétés adhérentes et les membres du Comité d'organisation.

Au prix d'une cotisation de cinq francs : les membres de toutes les Sociétés adhérentes qui souscrivent par l'intermédiaire du bureau de leur Société.

Au prix d'une cotisation de dix francs, tous les autres souscripteurs.

5° Le Congrès a sa session chaque année à une époque à déterminer par la Société organisatrice. Sa durée est de deux à quatre jours.

6° Les comptes rendus des séances sont rédigés par le Secrétaire du Congrès, assisté du Comité d'organisation ; ils peuvent se confondre avec les publications de la Société qui organise le Congrès, mais des tirés à part, destinés aux archives des cercles adhérents, aux membres du Comité, aux délégués et aux souscripteurs sont publiés dans un format uniforme in-8° sous le titre de : *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique.*

7° Les présents statuts ne pourront être revisés que sur la proposition de vingt membres au moins et dans la session qui suivra celle dans laquelle la proposition de révision aura été déposée.

Règlement des Congrès.

1° La Société chargée de la direction du Congrès nomme son Comité général d'organisation, composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents, d'un Secrétaire général et d'un Trésorier.

2° Le Comité fait les convocations, sollicite les subsides, assure au Congrès des locaux convenables, élabore le programme et prend les mesures nécessaires à la rédaction du compte rendu.

3° Le compte rendu est publié au moins un mois avant l'ouverture de la session suivante, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance et que les réclamations auxquelles il peut donner lieu, soient présentées à la première séance de cette session.

4° Après que les réclamations ont été présentées, le Comité de la session précédente remet ses pouvoirs au Comité local qui lui succède.

5° La séance d'ouverture est consacrée à la nomination des Présidents, Vice-Présidents, et Secrétaires des sections, après entente préalable du Comité d'organisation avec les délégués des Sociétés adhérentes.

6° Les sections peuvent être au nombre de trois, savoir :

1re Section : Etude des époques préhistoriques.

2e Section : Histoire, Géographie historique, Sciences populaires, Institutions civiles, religieuses et militaires, Glossaires, Traditions, Légendes et Superstitions locales, Sagas, Chansons populaires, Costumes, etc.

3e Section : Histoire de l'art, Archéologie, Diplomatique, Epigraphie, Numismatique, Arts industriels.

Les sections peuvent être réunies ou subdivisées.

7° Le Congrès se réunit en séances générales et en sections.

Les séances générales sont consacrées aux questions d'intérêt général, à la lecture des rapports sur les discussions qui ont eu lieu dans les sections et au vote sur les propositions et vœux émis par elles.

Ainsi arrêté et adopté en séance générale du Congrès.

Anvers, les 28-29 Septembre 1885.

Le Secrétaire de l'Académie,
(signé) P. Henrard.

Le Président,
(signé) Edm. REUSENS.

Le Secrétaire Général du Congrès,
(signé) P. Génard.



RÈGLEMENT SPÉCIAL

DU

CONGRÈS DE TOURNAI

5-8 Août 1895

ART. I. Le Congrès se conformera rigoureusement aux statuts et règlement adoptés par la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie, les 28-29 septembre 1885, à Anvers.

Il se composera de trois sections : 1° Études préhistoriques ; 2° Études historiques ; 3° Études archéologiques.

ART. II. Les présidents, vice-présidents, secrétaires et rapporteurs des sections du Congrès, seront nommés dans la séance d'ouverture.

ART. III. Tout président est chargé personnellement d'assurer le service de la section qui lui est confiée et il prend, à cet effet, l'initiative de toute mesure nécessaire. En cas d'empêchement, il avertit en temps utile son vice-président et le charge de le remplacer : il veille à tous les détails, sans que le président, ni le bureau du Congrès aient à s'en occuper.

Le vice-président remplace dans tous ses devoirs et ses obligations, le président empêché.

ART. IV. Il sera tenu, dans chaque section, une liste des membres présents et ceux-ci sont instamment priés de la signer. Ces listes seront transmises par les secrétaires des sections, avec leurs procès-verbaux, au secrétaire général.

ART. V. Le bureau du Congrès, et à son défaut les présidents des différentes sections, régleront l'ordre du jour de chaque

séance. La priorité sera donnée aux questions qui figurent au programme arrêté par le Bureau.

Le rapporteur et le secrétaire s'entendent pour diviser et se partager la tenue de notes assez complètes et détaillées pour que les *procès-verbaux* rédigés par eux, aussitôt que possible, puissent être imprimés dans le volume des *Actes du Congrès*, sans nouveau remaniement. Ces procès-verbaux seront transmis au secrétaire général du Congrès sans retard.

Le rapport présenté en assemblée générale pour le vote des vœux, pourra être repris par le rapporteur, afin de révision, s'il le désire, mais il devra aussi être rentré avant la fin du mois.

Art. VI. Les orateurs qui feront une communication en section ne pourront occuper la tribune pendant plus de vingt minutes, et ceux qui interviendront dans une discussion, pendant plus de dix minutes, à moins d'une décision contraire de l'Assemblée. La même personne ne pourra parler plus de deux fois sur le même sujet, à moins que l'Assemblée en décide autrement.

Les membres du Congrès qui auront pris la parole dans une discussion devront remettre aussitôt au secrétaire de l'assemblée un résumé sommaire des observations qu'ils auront présentées. Des feuilles imprimées spéciales seront mises à leur disposition à cette fin dans toutes les salles de réunion. A défaut de ce résumé, le procès-verbal du secrétaire en tiendra lieu, ou bien la mention de la communication figurera seule au procès-verbal.

Art. VII. Aucune proposition, vœu ou amendement ne peut être soumis au vote en section, s'il n'est remis par écrit au président : toute proposition qui aura été adoptée, sera signée par lui et le secrétaire de la section, avant de lever la séance et remise aussitôt au secrétaire, pour être jointe à son procès-verbal, ou au rapporteur pour être lue en assemblée générale, si la section l'a ainsi décidé.

Art. VIII. Tout membre qui désirera traiter une question qui ne figure pas au programme du Congrès devra la faire connaître au président de sa section avant la séance, afin de régler l'ordre des discussions.

Art. IX. Aucune proposition, aucune communication ne pourra être présentée en séance générale, si elle n'a été au

préalable admise par le bureau du Congrès ou examinée et appuyée par les sections.

Tous vœux soumis à la ratification de l'assemblée générale et toute proposition ou communication qui lui sera faite ne seront proposés au vote que sur un texte libellé par écrit.

Art. X. Les rapports et mémoires qui n'auront pu être présentés en séance générale, pour défaut de temps, seront remis par messieurs les rapporteurs au bureau du Congrès. Celui-ci verra s'il y a lieu de les publier dans le compte rendu; toutefois ce bureau se réserve le droit de demander des réductions aux auteurs de ces mémoires et de ces communications et au besoin de décider même que le titre seul en figurera dans les publications du Congrès.

Art. XI. Les auteurs pourront obtenir *à leurs frais* des tirés à part de leurs travaux d'après un tarif à convenir avec l'imprimeur. Ils s'adresseront à cet effet au Comité, mais celui-ci n'assume aucune responsabilité de ce chef.

Art. XII. Le Comité d'organisation recevra avec reconnaissance les publications ou objets propres à éclairer les débats du Congrès ou destinés à être distribués aux membres de celui-ci.

Une liste des donateurs sera insérée dans les publications du Congrès avec les titres des ouvrages.

Les livres offerts au Congrès seront remis à la la Bibliothèque de la société organisatrice du Congrès dont ils deviendront la propriété.

Art. XIII. Les membres du Congrès recevront une *Carte* d'identité à leur nom. Cette carte devra être portée d'uno manière apparente pour donner accès aux séances et à toutes les réunions, conférences, excursions, fêtes, etc., auxquelles les membres du Congrès seront conviés. Cette carte est personnelle et ne pourra être prêtée sous peine d'être immédiatement retirée.

Art. XIV. Tous les frais de voyage, excursions et banquet sont à charge des membres du Congrès qui voudront y souscrire.

Les membres qui ne feront pas connaître leur adhésion en temps opportun, sont exposés à ne plus pouvoir être admis aux excursions, banquet, etc., ou du moins à ne les suivre qu'à

leurs risques et périls sans que le Comité leur garantisse en aucune façon les moyens de transport, repas, etc.

Le trésorier est chargé de recouvrer les cotisations et le montant des souscriptions aux diverses fêtes organisés par le Congrès. Un avis informant les adhérents de l'époque et du mode de recouvrement leur sera envoyé en temps utile. Aucune personne ne sera admise à prendre part à une excursion, fête ou banquet, si elle ne s'est faite inscrire d'avance, et si elle n'est munie de sa carte d'identité.

ART. XV. Le bureau statuera en dernier ressort sur tous les cas non prévus au présent règlement.

Arrêté le 20 Mai 1895, en séance du Comité organisateur.

Le Secrétaire général,
E.-J. SOIL.

Le Président,
Cte G. DE NÉDONCHEL.

Le Trésorier,
E. DESMAZIÈRES.



QUESTIONNAIRE.

1re SECTION. — Etudes préhistoriques.

1. Quelles sont l'origine et la nature de la pierre Brunehault, d'Hollain ; à quelle époque remonte-t-elle?

   Connait-on, dans l'étendue des anciennes provinces des Pays-Bas, d'autres megalithes de son importance ; les signaler.

   Quel est l'état de la question de l'étude de ces monuments depuis le Congrès de Mons (1894)?

2. Etudier les plaines du Hainaut et du Tournaisis à l'époque quaternaire.

   Quelle est la constitution du terrain quaternaire aux environs de Tournai?

   Peut-on mettre cette constitution en concordance avec l'échelle des assises quaternaires, publiée par M. Ladrière, de Lille?

3. Des découvertes d'ossements ou de silex taillés ont-elles été faites dans les couches quaternaires des environs de Tournai?

   Des découvertes semblables ont-elles été faites dans les alluvions modernes et particulièrement dans celles de l'Escaut, aux environs de cette ville?

4. Quels sont les lieux d'origine des matières premières employées par les troglodytes de Belgique et par l'homme quaternaire des plaines du Hainaut et du Tournaisis pour la fabrication de leurs armes, outils, parures, etc.?

5. Quels éléments nouveaux peut-on fournir pour la carte préhistorique de la Belgique ; spécialement quelles sont les stations de l'époque préhistorique, et les ateliers pour la taille des silex, connus et relevés dans la région du Tournaisis?

6. L'art préhistorique. Ses caractères. Les silex taillés au point de vue artistique et les quatre grands types qu'ils présentent généralement l'homme, le chien, le cervide et l'oiseau. (D'après 3 à 4 mille documents nouveaux).
(Question proposée par M. E. Harroy à Verviers.)

2e SECTION. — Etudes historiques.

1. Déterminer quelles étaient dans les principales villes des anciens Pays-Bas les règles qui présidaient à la formation des magistratures communales.

2. Spécialement quelles étaient les fonctions des clercs, plus tard les *conseillers pensionnaires* des anciennes communes; de même pour les avoués?

3. Comment faut-il traduire l'article 25 de la charte de Tournai donnée par le roi Philippe Auguste, en 1187 ou 1211, ainsi conçu : *Quicumque injuriam fecerit in aqua tornacensi vie ipsius aque cathena debet precludi quousque injuria fuerit emendata?*
Connaît-on des dispositions semblables dans d'autres chartes de la même époque?

4. Quels étaient le rôle et les fonctions des châtelains dans les Pays-Bas?

5. Comment se transformèrent l'ancien tribunal du comte et celui du centenier en juridictions seigneuriales entre le IXe et le XIe siècle?

6. Quels sont les progrès du Folklore depuis le Congrès de Mons 1894?

7. Quelles sont la signification et l'origine de l'habitude que l'on a eue en Flandre (et aussi à Tournai) de joncher de paille les églises, lors des services funèbres?

8. Quelles règles convient-il de suivre pour la publication des anciens textes, chartes, chroniques, poèmes, etc.?

9. Quels sont les moyens à employer pour mettre à la disposition des érudits les documents manuscrits qui sont encore inaccessibles (archives notariales, bibliothèques et archives particulières, des séminaires, chapitres, évêchés, communes....)?

10. Quels sont les travaux historiques à entreprendre en Belgique (fouilles, restauration de monuments, publication de cartulaires, chartes, chroniques, statuts, histoires, etc., etc.)?

11. Quelle était l'organisation militaire des communes au moyen-âge; quelles règles déterminaient les contingents à fournir par les corporations?

12. L'agriculture produisait-elle en Belgique, au moyen-âge, le blé nécessaire à l'alimentation des populations; quels étaient, à cette époque, les principaux produits de l'agriculture?

13. Quels services les corporations rendaient-elles sous le rapport de l'assistance mutuelle? Ces services ont-ils existé partout et pendant toute la durée du régime corporatif?

14. La question des sans-travail s'est-elle posé, sous ce régime. Si non, pour quels motifs a-t-elle été évitée?

15. Quels avantages conférait le droit de bourgeoisie? Quelles étaient parmi les habitants des communes, les catégories ou classes qui avaient coutume d'acquérir ce droit? Quelles sont celles qu'on ne trouve pas représentées dans les listes des bourgeois?

16. Quelle a été l'influence de la littérature picarde et wallonne, sur la littérature française avant l'époque de la renaissance?

(Renvoyé par le Congrès de Mons 1894).

17. Peut-on compléter par d'anciens textes inédits ce que MM. Pinchart, Pit et autres auteurs ont écrit sur l'ancienne dinanderie. Quels sont les lieux d'origine des matières premières employées par les fondeurs Tournaisiens, dinantais et brabançons : calamine, sable et argile de fonderie, etc. Ces textes donnent-ils sur les procédés techniques de nouvelles indications?

(M. E. Haverland à Roubaix).

18. Des raisons de créer une école belge à Rome pour l'avancement des Etudes historiques.
(M. l'abbé A. Cauchie, à Louvain).
19. Notes de voyage d'un parisien en Flandre et spécialement à Tournai en 1714. (M. A. Eeckman à Lille).

3e SECTION. — Etudes archéologiques.

1. Quels sont les témoins des époques romaine, franque et mérovingienne, dans la région de Tournai?
2. Quelles sont les voies romaines qui existaient dans le Nord de la France, le Hainaut et la Flandre, et spécialement quelles sont celles qui aboutissaient à Tournai?
3. Quels sont les caractères des monuments et des arts à l'époque de la conquête romaine en Afrique?
4. Pourquoi dans les cimetières francs, notamment à Elouges et à Ciply, où s'observe l'orientation de l'ouest à l'est, conforme au rite funéraire franc, certaines sépultures sont-elles orientées exceptionnellement dans la direction du nord au sud?
5. Connaît-on des découvertes dans le genre de celle du tombeau de Childéric? quels travaux critiques relatifs aux objets trouvés dans ce tombeau, ont été faits depuis l'ouvrage de l'abbé Cochet?
6. A quelle école d'architecture se rattache la partie romane de la cathédrale de Tournai?
   Peut-on citer des monuments analogues, qui auraient pu inspirer ses constructeurs; a-t-elle d'autre part servi de modèle à d'autres édifices?
   Y a-t-il, dans le monument actuel, des parties antérieures au XIe siècle?
7. Que convient-il de faire des peintures murales de l'époque romane (légende de Sainte-Marguerite, Jérusalem céleste, etc.), retrouvées dans les transepts?
8. A quelle école d'architecture se rattachent les églises de Tournai : Saint-Quentin, Saint-Piat (Saint-Pierre), Saint-

Brice, Saint-Nicolas, Saint-Jacques, Sainte-Marie-Madeleine?

Quelles règles doivent guider et quels procédés doivent être employés pour leur restauration?

Convient-il de voûter les nefs ou d'y mettre un plafond, lacunar ou laquear, pierre bleue de construction visible ou dissimulée sous un platras, décoration peinte, monochrome ou polychrome, etc.?

Quel mobilier convient-il de leur donner?

9. A quelles causes faut-il attribuer la persistance du style gothique ou de certains de ses éléments dans plusieurs monuments de Tournai du 17e siècle (Halle aux draps, chapelle des Clarisses, couvent des Célestines, églises des Jésuites, etc.)

10. Quels sont les caractères particuliers de l'architecture civile à Tournai et de l'architecture militaire dans cette ville?

11. Quelle fut l'importance de l'école de sculpture tournaisienne au moyen-âge, spécialement à l'époque romane et à celle de la transition : quels sont ses caractères et ses produits principaux; quels furent ses débouchés connus?

Faire connaître spécialement les tombes et les dalles funéraires gravées, sortant des ateliers tournaisiens, qui existent à l'étranger.

La nature des pierres sculptées ou travaillées peut-elle permettre de préjuger l'atelier de sculpture d'où elles proviennent?

12. Quels sont les caractères particuliers de la dinanderie tournaisienne; en quoi se distingue-t-elle de celle de Dinant et du Brabant; quelles sont ses œuvres connues à l'étranger?

13. Peut-on indiquer avec quelque certitude les caractères qui distinguent et permettent de reconnaître, en l'absence de marques, les tapisseries fabriquées dans les différentes villes des Pays-Bas?

14. Quels furent les débuts de la lithographie en Belgique; citer les premiers ateliers où elle fut pratiquée, et signaler leur importance.

15. Connaît-on, parmi les monnaies baronales, des monnaies de châtelains de Tournai?

16. Quelles sont les origines de la peinture en Belgique; les écoles italienne, allemande et hollandaise ont-elles exercé une influence sur l'école flamande?

Y a-t-il eu en Flandre, dans le Hainaut et spécialement dans la ville de Bruges une école de peinture dont est dérivée celle de Van Eyck; ou l'école de ces pays dérive-t-elle d'une école qui aurait existé dans le Limbourg et qui même serait une filiation de l'école allemande?

17. Quels sont les caractères de la peinture murale à Tournai; a-t-elle été appliquée directement sur le nu des murs ou sur un fond ou support quelconque?

Quelle a pu être la composition de l'enduit sur lequel étaient faites les peintures murales au XIII[e] siècle?

18. Tournai a-t-il possédé une école de miniaturistes? A quels caractères reconnaît-on les productions de cette école? Faire connaître des œuvres dont l'origine tournaisienne soit indiscutable.

19. Les caractères extérieurs des anciennes dinanderies, forme artistique, couleur de l'alliage, analyse chimique, procédés techniques, etc., peuvent-ils faire connaître leur origine? Quels sont ces caractères?

(M. E. Haverland à Roubaix).

20. Peut-on établir en s'appuyant sur l'histoire et sur l'archéologie une filiation entre les fondeurs du moyen-âge, francs et gallo-romaines? (Le même).

21. Quel était d'une façon générale, au moyen-âge, dans le mobilier religieux et civil, le rôle particulier des différents métaux ouvrés : fer forgé, fonte de bronze et de laiton, métaux repoussés et estampés. (Le même).

N. B. — Le présent questionnaire n'est pas limitatif. Après épuisement des sujets qui y sont repris, les sections pourront autoriser la discussion des questions que leur soumettront les membres du Congrès.

TOURNAI ARCHÉOLOGIQUE

EN 1895

INTRODUCTION.

Cette notice descriptive des monuments et des antiquités de Tournai n'a pas la prétention de remplacer les ouvrages nombreux qui ont été écrits sur cette ville, et en particulier le TOURNAI ANCIEN ET MODERNE de *F.-J. Bozière*, le TOURNAI ET TOURNAISIS de *L. Cloquet* et le TOURNAI GUIDE ILLUSTRÉ de *C. Bourla*.

Ces savants traités devront toujours être consultés par ceux qui voudront se faire une idée exacte de l'antique cité romaine, capitale des Francs au 5e siècle, siège d'un évêché illustre, sorte de ville libre, riche et puissante, au moyen âge, fameuse en tout temps dans l'histoire.

Notre opuscule ne fait que résumer ces ouvrages ainsi que les nombreux travaux qui ont été publiés sur l'histoire et l'archéologie, les arts et les industries de la Cité tournaisienne; il les complète toutefois par les découvertes récentes dues aux travaux des membres de la Société historique et littéraire, et il y ajoute certains détails omis par les auteurs anciens, trop chargés d'une riche moisson pour ramasser de modestes glanes.

Il n'a pas la prétention de tracer un tableau des

arts à Tournai dans les temps passés, mais veut être une sorte *d'instantané*, donnant la physionomie exacte de la ville, dans ce qu'elle conserve d'ancien, à l'époque actuelle, et pouvant, comme tel, servir de point de repère dans l'histoire de sa transformation et de celle de ses monuments.

C'est pourquoi l'ordre de cette description sera strictement topographique : elle procède par quartiers (ou paroisses), et dans chaque quartier, par rue.

Une seule exception est faite pour la cathédrale qui fait l'objet d'un § distinct. Exception d'ailleurs justifiée par l'importance toute particulière du monument.

Ce guide sera purement descriptif et si tel monument ou telle œuvre donne lieu à des controverses il se bornera à les indiquer, laissant aux érudits le soin de les trancher; il signalera tous les monuments, les œuvres d'art et les objets anciens même les plus modestes qu'on voit actuellement à Tournai et ne s'arrêtera guère à décrire ce qui a été autrefois ou ce qui devrait être. Il ne s'arrêtera pas non plus aux œuvres de ce siècle, qui n'appartiennent pas encore au domaine de l'archéologie.

Tournai est un centre habité depuis les temps les plus reculés, à preuve les armes en silex taillé et poli qui ont été trouvées dans le quartier Saint-Brice, rue Childéric, en 1887. Ce fut une cité romaine, honneur qu'elle partage avec Tongres seul en Belgique, et le chef-lieu de la province romaine de la Ménapie (la Flandre actuelle).

Dès le 3[e] siècle l'évangile y fut prêché et au 5[e] siècle elle eut un évêque.

Au milieu du 5[e] siècle, Chlodion, roi des Francs, l'enleva aux Romains. Mérovée, Childéric et Clovis y régnèrent successivement.

En 501, saint Eleuthère, invoqué aujourd'hui comme patron du diocèse, fut élu évêque de Tournai.

Jusqu'en 862, cette ville demeura à la France ; puis, elle fut réclamée successivement par la Flandre et par le Hainaut jusqu'en 1187, époque où elle fit retour à la France, sous Philippe-Auguste.

Pendant tout cet intervalle de temps le véritable souverain de la cité avait été l'évêque. Celui-ci administrait à la fois le diocèse de Tournai et celui de Noyon qui avaient été réunis après la mort de saint Eleuthère. Ils furent de nouveau séparés en 1146.

Depuis 1187 jusqu'en 1513, Tournai appartint à la France, avec cette condition assez particulière qu'elle était souvent traitée en ville neutre ou libre.

De 1513 à 1518, Henri VIII d'Angleterre y régna et transforma une paroisse (Saint-Nicolas, dit le Château) en citadelle.

François I[er] conquit la ville en 1518 et la céda en 1521 à Charles-Quint. Philippe II, Albert et Isabelle, Philippe IV, Charles II de la maison d'Espagne y régnèrent ensuite.

En 1667, Louis XIV la reprit ; il construisit la citadelle et créa le parlement de Tournai.

En 1709, après un siège pénible, les alliés s'en emparèrent sous l'empereur Charles VI de la mai-

son d'Autriche. A ce dernier succéda Marie-Thérèse.

Après la bataille de Fontenoy, en 1745, Louis XV reconquit la vieille cité française, mais il dut l'abandonner en 1748. Marie-Thérèse et Joseph II y régnèrent; le mouvement imprimé par la révolution brabançonne de 1789 y fut suivi, et la fin du 18e siècle vit successivement l'occupation française, la restauration autrichienne et finalement la conquête française jusqu'en 1815. A cette époque et jusqu'en 1830, Tournai comme les autres villes des provinces méridionales des Pays-Bas appartint à la Hollande; la révolution belge y fut acclamée dès l'origine, et dès ce moment aussi la ville appartint au nouveau royaume de Belgique.

Tournai eut en tout temps une importance politique considérable; elle donna le jour à une foule d'hommes célèbres; elle fut le siège d'un évêché important et qu'illustrèrent des prélats fameux, le chef-lieu d'une province, petite mais renommée, le Tournaisis; la résidence d'un parlement. Son école d'art et ses industries artistiques furent florissantes dès l'époque romane, et à travers toutes les périodes de son histoire l'architecture y fut en grand honneur, car, au dire de Catulle, les tournaisiens eurent toujours des dispositions particulières pour cet art, le premier et le plus noble de tous!

Quatre époques semblent avoir laissé leur empreinte particulière dans l'histoire archéologique de la ville.

L'époque romaine représentée par ses nombreux cimetières — la période romane des 11e et 12e siècles, à laquelle appartiennent la cathédrale, les églises de Saint-Quentin, Saint-Piat, Saint-Brice, (Saint-Pierre),

les maisons romanes de la rue Barre Saint-Brice; de nombreuses cryptes et la seconde enceinte fortifiée — la période gothique qui fut féconde en monuments religieux civils et militaires de haute valeur, qui vit briller les arts et les grandes industries artistiques; — le 17e siècle enfin, où la cité fut riche par le commerce; où les ordres religieux en se multipliant donnèrent naissance à de nombreuses constructions; où la ville se transforma et se modernisa d'une manière complète, sous les archiducs Albert et Isabelle d'abord, et plus encore après la conquête française de 1667.

E.-J. SOIL.



TOURNAI ARCHÉOLOGIQUE

§ 1.

Quartier situé sur la rive gauche de l'Escaut,
ou LA CITÉ *proprement dite.*

PAROISSE NOTRE-DAME.

Place de l'Évêché.

Au centre se trouve l'entrée principale de la CATHÉDRALE, et sa façade occidentale. Ce monument est décrit au § 2.

L'un des côtés de la place est occupé par l'hôtel des Anciens prêtres, l'autre par l'Évêché.

L'HÔTEL DES ANCIENS PRÊTRES est établi au rez-de-chaussée, l'étage étant occupé par la bibliothèque publique, autrefois celle du chapitre de la cathédrale.

Le bâtiment actuel, de très grand style, a été construit en 1755, par les architectes Blayé et Van Daele. Il est en pierres de taille avec quelques panneaux réservés en briques. Au centre un fronton triangulaire œuvre de Lecreux, sculpteur tournaisien, présente une allégorie des sciences et des arts.

La façade intérieure de même que les appartements sont très simples. Quelques-uns (en particulier le

réfectoire), ont conservé leurs boiseries primitives du style Louis XV.

L'hospice des anciens prêtres fut fondé par l'évêque Walter de Marvis en 1240. Il était établi autrefois de l'autre côté de la rue du Four-Chapitre et fut transféré en cet endroit sur l'emplacement de la grange et de divers bâtiments communs du chapitre au 16e siècle seulement.

La bibliothèque communale, établie à l'étage, était autrefois celle du chapitre, qui fut confisquée à la révolution. On y avait alors accès par un escalier situé à l'entrée de la basse-nef du nord, celui qui conduit encore aujourd'hui aux orgues.

La salle principale offre un magnifique vaisseau tout lambrissé de boiseries Louis XV, avec galerie à mi-hauteur à laquelle donnent accès deux escaliers renfermés dans des tambours placés aux deux angles de la salle; elle mesure 40 mètres de longueur sur 9 de largeur.

La bibliothèque possède plus de 40.000 volumes, et de nombreux manuscrits. Les plus beaux, ceux qui sont ornés de miniatures, ont été transférés dans les vitrines du musée d'antiquités.

Palais épiscopal.

Il se compose de quatre corps de bâtiments occupant les quatre côtés d'une cour carrée, et d'une aile qui se prolonge du côté de la *fausse porte*, parallèlement à la cathédrale. L'ensemble des constructions actuelles entièrement défigurées et n'offrant plus aucun style, appartient au 17e siècle, avec quelques parties plus anciennes dont il sera parlé ci-après.

La grand'porte d'entrée a été refaite en 1715. Le bâtiment à front de la place est dépourvu d'intérêt. Seuls les bureaux de l'évêché sont ornés de boiseries

de style Louis XV. (Pendule genre Boule, de l'époque Louis XIV.) A l'étage, au-dessus des bureaux est situé l'appartement de la reine, qui se compose de quelques chambres très modestes, de l'époque Louis XVI.

L'aile droite dans la cour, ainsi que l'aile qui fait face à l'entrée ont été reconstruites en 1734, lorsqu'on affecta une partie de l'évêché à usage de palais des états du Tournaisis (voir plus loin : *rue des Orfèvres*, Archives de la ville). L'étage (qui ne fait plus partie de l'évêché) est occupé par les salles des États, auxquelles l'évêque avait accès par un escalier en tourelle encore visible dans l'angle nord de la cour; le rez-de-chaussée est aménagé en remises. Quelques portes, de style Louis XV sont assez ornées.

Dans l'angle sud de la cour s'élève un bâtiment beaucoup plus ancien à plusieurs étages, dans lequel est installée la bibliothèque avec ses dépendances. On voit, du côté de la grand'place, ce pignon qui domine les maisons voisines. Il est tout à fait nul au point de vue architectonique.

La bibliothèque possède quelques beaux incunables et quelques manuscrits dont les plus précieux ont été déposés dans le trésor de la cathédrale.

Le quartier le plus intéressant de l'évêché est celui qui se trouve situé entre la cour et les jardins (du côté du beffroi), ainsi que l'aile de bâtiments qui s'étend le long de la cathédrale.

Cette dernière renferme les appartements particuliers de l'évêque, qui sont entièrement modernes, mais le pignon qui la termine, construit en pierre, et remanié au 17e siècle a du cachet. Les murs extérieurs de cette construction, du côté de la fausse porte, accusent une origine très ancienne et des remaniements à diverses époques.

Le vaste bâtiment qui fait le quatrième côté de la cour et qui est situé entre celle-ci et le jardin date d'une époque reculée, mais il a été complètement remanié au 18e siècle. Il comprend le sous-sol, l'appartement du roi, et l'étage, (ce dernier ne renferme que des chambres à l'usage particulier de l'évêque).

Les appartements du roi, c'est-à-dire la partie du palais qui est réservée au souverain quand il loge à Tournai, occupent tout le premier étage. On y accède par le grand escalier près de la porte d'entrée. Ils se composent d'une antichambre très spacieuse, ornée de boiseries Louis XV. Elle est décorée de portraits des évêques de Tournai depuis le 16e siècle.

Le salon vert et le salon rouge, qui se suivent, sont dans le même style, ornés de boiseries peintes et dorées, avec panneaux tendus d'étoffes anciennes. Ils ont conservé leur mobilier, de même époque.

Dans le salon vert on remarque un très beau tapis (de Tournai) époque empire, de la fabrique de Piat Lefebvre.

Sur les cheminées, candélabres de style Louis XVI en bronze et marbre, pendule empire, en bronze doré, etc.

Chambre à coucher décorée en bleu, avec boiseries de style Louis XV, et ses dépendances.

Revenant sur ses pas, on passe par l'antichambre dans la chapelle épiscopale qui occupe le dessus de la fausse porte.

La chapelle épiscopale, bâtie par l'évêque Etienne à la fin du 12e siècle (1198), est dédiée à saint Vincent. Elle appartient au style de la transition. Sa forme est carrée, ou à peu près, recouverte par des voûtes d'arête que supportent de gracieux faisceaux de colonnettes. Elle est éclairée sur deux de ses faces par une

fenêtre à triple lancette ornée de vitraux modernes.

Ce monument a été complètement restauré et rétabli dans son style ancien, après qu'on eût fait disparaître les modifications apportées au 17e siècle, et qu'on eut réparé les dégradations des iconoclastes du 16e siècle. La chapelle épiscopale sert de passage entre l'évêché et la cathédrale.

Dans l'angle des deux ailes de bâtiments dont il vient d'être parlé s'élève, du côté des jardins, une svelte tourelle en briques renfermant l'escalier.

Elle fut élevée par l'évêque Maximilien Vilain de Gand (1616 à 1644); sa partie supérieure est décorée de fenêtres de style renaissance en pierre blanche, et de cartouches avec une date et les armes de l'évêque. Une élégante toiture conique la surmonte. On jouit au sommet, d'une vue ravissante sur les environs de la ville et sur la cathédrale.

On peut descendre, par cette tourelle, dans les souterrains de l'évêché qui n'en sont pas la partie la moins intéressante, et qui sont situés sous l'aile de bâtiment occupée par les appartements du roi.

Les cuisines-caves et leurs multiples dépendances sont voûtées et précédées d'un vestibule également voûté qui s'étend sur toute la longueur du bâtiment. Une des salles, du côté qui aboutit à la place de l'Évêché, a sa voûte supportée par deux colonnes trapues avec chapiteaux à crochets de l'époque gothique, et par une troisième sans caractère propre.

Au-dessous s'étendent les caves proprement dites, voûtées en berceau. L'une d'elles, comme dans les cuisines-caves, a la voûte supportée par deux colonnes sans caractère bien déterminé.

Enfin, au-dessous de ces caves s'étend un troisième souterrain (LA CRYPTE) ayant tous les caractères d'une

construction du 11e ou du 12e siècle. Il se compose de deux longues voûtes en berceau, bien appareillées, reposant sur une épine de cinq colonnes trapues avec chapiteaux à feuillage lancéolé très sommairement taillé. Les arcs qui unissent les colonnes et reçoivent la charge des voûtes sont extrêmement surbaissés. L'escalier qui donnait accès à la crypte était primitivement du côté opposé à celui par lequel on descend actuellement. Il ne paraît pas improbable qu'un souterrain existe encore au-dessous de celui-ci.

Cette belle crypte n'est pas unique à Tournai. On en voit une toute semblable, sous la maison n° 41 de la rue des Chapeliers. Il est très intéressant de la comparer à celle de l'hôtel de ville, qui est de même époque, mais de construction très différente, à celles de l'hôpital Notre-Dame (aujourd'hui en partie détruite), de la maison n° 1 de la place des Acacias, etc.; cette dernière étant toutefois beaucoup moins importante.

La vue la plus pittoresque de l'Évêché est celle qu'on a des jardins, (ou mieux encore du Marché aux poteries, près du beffroi). Un des côtés du jardin est bordé par les anciennes écuries où on pouvait loger un grand nombre de chevaux. Derrière ces écuries, on remarque un mur épais en moellons, consolidé par de solides contreforts. Il soutient le sol beaucoup plus élevé des maisons de la grand'place et confirme la supposition d'après laquelle le mur de la première enceinte de Tournai passait en cet endroit, venant du beffroi et rejoignant les restes connus de cette enceinte dans la rue des Choraux, autrefois dite *du Chastelet*.

Rue des Orfèvres.

N° 1 à 5. Maisons du 17e siècle, de style français, pierres et briques.

N° 7 à 11. Maisons du 18e siècle, façade en pierres.

N° 15. C'est à la hauteur de cette maison que commence le mur de la première enceinte de Tournai, dont la présence est encore indiquée par un surélèvement du terrain dans les jardins des maisons de la rue des Choraux.

N° 19 à 27. Maisons du 17e siècle en briques et pierres, de style français.

A l'angle de la rue des Orfèvres et de la rue des Choraux se trouvait autrefois l'hôpital Saint-Eleuthère établi en 1360 par Simon du Portail, doyen du Chapitre de la cathédrale, (et non à la rue du curé Notre-Dame, n° 8, comme certains auteurs l'ont cru).

ARCHIVES DE LA VILLE ET DE L'ÉTAT.

Ce bâtiment, ancien palais des États élevé en 1734, ne se compose que d'un étage sur un rez-de-chaussée bas.

La façade offre un mélange de briques, pierre bleue et pierre blanche, toute la décoration étant réservée aux encadrements des fenêtres qui sont assez riches.

A l'intérieur, on remarque l'ancienne grande salle qui a gardé une partie de ses lambris dans lesquels on voyait autrefois des tapisseries conservées aujourd'hui au Palais de justice.

Les plafonds ont généralement comme motif décoratif les armoiries de la province du Tournaisis.

Les locaux où reposent les archives servirent de Palais de justice de 1800 à 1879 ; auparavant ils étaient affectés aux réunions du conseil des États du Tournaisis, à l'usage de qui ils furent érigés dans une des dépendances du palais épiscopal.

Tournai fut le chef-lieu d'une province distincte, le Tournaisis, qui ne fut supprimée que lors de la création des départements de Jemmappes.

Le territoire de cette province, de peu d'étendue,

varia souvent dans ses limites; les villages qui en faisaient partie ont été distribués entre les provinces de Hainaut et de Flandre, et le département du Nord.

Les Etats du Tournaisis furent érigés au 16e siècle, lors de la suppression du baillage. Ils comptaient trois classes de membres : les députés du clergé, de la noblesse et du tiers-état.

Les ARCHIVES COMMUNALES de Tournai sont les plus riches du royaume (malgré les pertes et les dilapidations qu'elles ont souffertes), il en est peu d'aussi importantes dans tout le pays de langue française.

Parmi les principaux fonds, il faut citer : le chartrier qui renferme environ 1200 chartes, la plus ancienne date de 1121 ; des cartulaires très importants ; les comptes communaux qui sont complets à partir de 1396, et remontent (avec des lacunes), jusqu'en 1240.

Les registres des consaulx ou procès-verbaux des séances des magistrats communaux depuis 1385, un nombre considérable de chirographes, (plus de 500.000) comprenant des testaments, comptes de tutelles et comptes d'exécutions testamentaires à partir de 1265, et les actes des divers échevinages de Tournai dont le plus ancien date de 1219.

Tournai a conservé jusqu'ici, à titre de dépôt des Archives de l'État, les Archives de l'ancienne province du Tournaisis. Il est question de les lui enlever pour les verser dans le dépôt de Mons.

Rue des Choraux appelée autrefois du Chastelet parce qu'on croit que les évêques de Tournai y eurent leur premier palais épiscopal, enfermé dans une enceinte fortifiée dont une des tours existait encore au commencement de ce siècle dans un des jardins de cette rue (la tour l'évêque).

N° 37. Maison du 17e siècle, briques et pierres, de style français.

N° 35. Maison du 15e siècle, en partie reconstruite et modernisée. Le jardin est à la hauteur du premier étage, ce qui marque la présence en cet endroit de l'ancien mur de défense.

N° 31. Sur l'emplacement de cette maison se trouvait autrefois celle qu'on disait de saint Eleuthère, avec une tourelle pittoresque récemment détruite. On y voit encore un puits, dit de saint Eleuthère, dont l'eau était réputée guérir certaines maladies.

N° 23. Maison de diverses époques entièrement défigurée.

N° 21. Maison ayant fait partie de la même construction, escalier en tourelle, du 15e siècle (?) très dégradé.

Nos 19 et 21. Maisons de l'époque gothique entièrement remaniées ; avec deux caves superposées. Celle de l'étage supérieur contient les restes d'une cheminée en pierre. Dans le mur de clôture parallèle à la rue, et distant de 7 ou 8 mètres de celle-ci on voit des arcs aujourd'hui maçonnés qui peuvent avoir appartenu au mur d'enceinte de la ville.

Dans le jardin du n° 21 qui est plus élevé que le sol de la rue, bâtiment daté de 1670, de style renaissance flamande avec fenêtres à croisées.

C'est dans cette maison qu'habita Jacques Despars, médecin fameux, régent de l'Université de Paris et médecin de Charles VII.

Le N° 15 et les autres maisons jusqu'en bas de la rue ont le sol de leurs jardins plus élevés que celui de la rue. Nos 15 et 13, commencement du 18e siècle, pierres et briques.

Nos 11 et 9. Maisons de style Louis XV.

Nos 7 et 5. Maisons de style Louis XVI.

N° 18. Deux pignons à escaliers, en pierres et briques, du 17e siècle, renaissance flamande. Date 1613.

Rue du Four-Chapitre.

N° 1. Maison du 17e siècle, briques et pierres de style français.

N° 3. (École des Frères des Écoles chrétiennes), autrefois manufacture de tapis de Verdure-Berger, et auparavant Collège Saint-Paul, établissement d'instruction sous la direction de l'écolâtre du Chapitre de la cathédrale. Ce collège, fondé au 13e siècle par l'évêque Walter de Marvis, sous le nom de Collège des Bons-Enffans, fut établi d'abord dans la rue Quenneson à l'extrémité du Quai taille-pierre; au 16e siècle il fut transféré à la rue du Four-Chapitre et les locaux qu'il abandonna furent donnés aux Jésuites qui y ouvrirent leur première maison d'instruction. Par un singulier retour, lorsque les Jésuites furent supprimés en 1773, le Collège Saint-Paul fut transféré dans le noviciat de la rue du Quesnoy, délaissé par ces religieux. Le Collège Saint-Paul fut transformé plus tard en Collège communal et plus tard encore en Athénée royal, tel qu'il existe aujourd'hui.

Sous le bâtiment principal s'étendent de vastes souterrains divisés aujourd'hui en trois galeries longues de 25 mètres environ, couvertes de voutes en berceau. Il est probable qu'elles ne formèrent dans le principe qu'une seule grande salle dont les voûtes reposaient sur deux épines de colonnes, noyées aujourd'hui dans les murs de séparation. Il reste une de ces colonnes, à chapiteau lancéolé indiquant le 12e siècle. On y voit encore une grande cheminée gothique. La descente primitive était à l'extrémité de la cave, du côté opposé à la rue.

N° 7. Maison du 18e siècle à riche façade, en pierres.

N° 9. Maison gothique, de la fin du XVe siècle, en pierres blanches. Fenêtres carrées à croisées en pierre; galerie avec arcatures, à la naissance du toit. Dans la cave, restes d'une cheminée en pierres, à colonnettes dont le chapiteau est orné d'un masque grimaçant. La hotte en forme de trapèze.

N° 11. Maison du 16e siècle, très modernisée, avec porte gothique fort élégante ornée de plusieurs rangs d'arcades en retrait, supportées par des colonnettes avec chapiteaux à feuillage. Elle porte la date 1592.

L'intérieur a été transformé au 18e siècle. Dans le salon on remarque les poutres du plafond, dont les extrémités sont décorées d'armoiries. Les fenêtres de l'étage offrent des baies profondes dans l'embrasure desquelles un siège en maçonnerie a été ménagé de chaque côté.

Deux étages de caves s'étendent sous cette maison. La seconde à laquelle on descend par un escalier de 27 marches est couverte par une large voûte en berceau très bien appareillée.

N° 13. Maison du 15e siècle ou peut-être encore plus ancienne, modernisée. Plusieurs étages de caves.

N° 2. Porte du 18e siècle, en pierre, puis façade latérale de l'hôtel des anciens prêtres.

Rue du Curé Notre-Dame.

N° 8. Hôtel du 18e siècle, pierres et briques, où certains auteurs ont placé à tort l'hôpital S. Eleuthère.

N° 10. Maison du 17e siècle, pierres et briques (cure de Notre-Dame). Salon à boiseries Louis XV, garni de tapisseries (verdures).

N° 18. (Cercle Saint-Joseph). Hôtel du 18e siècle, briques et pierres.

La porte gothique qui se trouvait autrefois vers

l'angle de la rue a été transportée récemment dans la rue de l'Hôpital Notre-Dame. (Voir cette rue.)

N° 11. École Saint-Luc. Bâtiments de diverses époques, entièrement transformés.

Dans une dépendance moderne, (grande salle de dessin), on voit un des murs du cloître de la cathédrale qui s'étendait autrefois tout le long de la basse-nef, ayant pour limites l'escalier de la porte mantile d'une part, et la bibliothèque publique d'autre part.

Le mur encore existant qui paraît dater du 11e siècle est construit en moellons, et comprend cinq portes de dimensions et de formes variées, dont trois sont de style roman.

La première est surmontée d'un arc plein cintre qui repose sur quatre colonnettes octogones polies, avec chapiteaux à volutes. Elle a été malheureusement remplie par une maçonnerie en brique qui en cache tous les détails.

Les deux portes qui suivent paraissent dater du 13e siècle, elles sont dépourvues de tout ornement.

La quatrième est plein cintre, avec imposte supportée par deux corbeaux.

La cinquième est la plus riche. Dans un arc plein cintre décoré de plusieurs moulures qui reposent sur d'élégantes colonnettes, est inscrit un arc trilobé roman avec moulure en boudin. Les chapiteaux des colonnettes sont à crochets.

On trouve une autre trace du cloître dans le mur du bâtiment parallèle à la cathédrale où se voient encore plusieurs petits monuments funéraires en pierre sculptée, de la fin de la période gothique, malheureusement très détériorés.

Un musée épiscopal en voie de formation, est annexé à l'école Saint-Luc.

On y voit quelques monuments funéraires en pierre, sculptés en bas-relief, dont l'un particulièrement remarquable, provient de l'ancien couvent des Récollets. Il représente les funérailles d'un moine (Frère Jehan) et appartient au commencement du 15e siècle.

Autre monument funéraire de Watiers Anthonne et ses deux femmes, de la même époque.

Pierre tombale gravée à deux personnages, d'Alleaume de Bassevelde, du 15e siècle.

Cheminée du 15e siècle, en pierre, et pavement en carreaux vernissés du 15e siècle, provenant d'une maison de la rue des Campeaux.

Rue des Fossés ou plutôt du Fossé, parce que très primitivement elle semble avoir longé le mur du château de l'évêque.

Au n° 19, on peut voir dans les jardins un reste des murs de la première ou de la seconde enceinte de la ville, et une TOUR très bien conservée de la même époque; (Pour voir la tour à l'extérieur, s'adresser rue de Courtrai, n° 8.) Il paraît cependant qu'elle appartient plutôt à la seconde enceinte, sa construction ne révélant en rien une œuvre de l'époque romaine.

La forme de la tour est celle d'un demi-cercle se prolongeant sur un plan rectangulaire du côté du mur; son diamètre extérieur est de cinq mètres environ.

Au sommet de la tour sont pratiquées six ouvertures rectangulaires (aujourd'hui bouchées), chacune d'elles ayant sur les côtés, à la partie supérieure, deux corbeaux renversés, en pierre, qui semblent avoir servi à supporter un petit auvent.

A la base de la tour, une fenêtre étroite est garnie de chaque côté d'une sorte de jouée d'abat-son plus allongée que celles des fenêtres supérieures.

La tour est construite en pierres de moyen appareil bien travaillées. Elle repose sur un massif en moellons à l'intérieur duquel existe une salle voûtée (aujourd'hui transformée en cuisine).

La tour est dans l'axe de l'impasse de la rue du Cygne. Dans un bâtiment voisin donnant sur cette impasse, on voit quelques restes d'une vieille construction reposant sur de belles colonnes en pierre dont les chapiteaux indiquent le 12e siècle.

Les maisons nos 17, 15, etc., touchent par derrière à l'ancien mur de la ville.

N° 20. Dans le jardin de cette maison, on a trouvé, récemment, sous terre, les restes de sculptures en pierre blanche du 16e siècle, qui doivent avoir appartenu à un monument funéraire.

Rue Dame-Odile.

N° 10. Maison du 18e siècle, auberge populaire « Au Chat gris. »

N° 22. Maison de style renaissance, très modernisée. Plus riche en sculptures que ne le sont d'ordinaire les maisons de cette époque à Tournai et d'un style peu commun. Elle est datée 1677.

Nos 24, 26, 28. Trois maisons à pignons, briques et pierres, du 17e siècle. L'une d'elles a conservé les bas-reliefs qui ornent le dessous des fenêtres : Saint Jacques, Notre-Dame, sainte Catherine.

N° 21. Petite maison à pignon, bois et briques.

Rue de l'Arbalète.

N° 9. Maison du 14e siècle, porte ogivale, fenêtres au sommet légèrement cintré. On a trouvé récemment dans une des salles, un pavement presque complet en petits carreaux de terre cuite vernissés de la même époque.

Rue du Bas-Quartier.

N° 1. Maison du 17e siècle, type français, en pierres avec un peu de briques, cartouches sculptés sous les fenêtres et un autre sous le cordon de la toiture.

N° 2 et suivants. Maisons de même type, plus ordinaire.

N° 9. Maison du 17e siècle, style renaissance flamande, très délabrée, mais dont les lignes sont encore bien accusées.

Rue des Chonq-Clotiers.

N° 5. Maison du 17e siècle, style français, briques et pierre.

Rue de l'Hôpital Notre-Dame.

Académie de Dessin (ancien Hôpital Notre-Dame).

Il ne reste de l'hôpital que les bâtiments datant du 18e siècle. Le plus important, à front de rue, a été élevé en 1758.

C'est un beau spécimen du style de cette époque, construit en briques, avec soubassement et encadrement des fenêtres en pierre. Un portique majestueux occupe toute la hauteur de la façade. Au centre on admire un bas-relief en pierre, représentant Notre-Dame avec l'enfant Jésus, sculpté par Lecreux.

Le bâtiment qui est au fond de la cour appartient à la même époque. Il est érigé sur des souterrains voûtés très curieux.

Le plus intéressant et le plus ancien des bâtiments de l'hôpital, qui datait du 12e ou du 13e siècle, et dont le pignon était à front de rue, a été démoli, il y a une couple d'années. Sous lui régnait une vaste crypte, dont les voûtes d'arête construites en moellons étaient supportées par trois rangées de onze colonnes chacune,

aux chapiteaux du style sévère caractérisant le 12e siècle (feuilles lancéolées adhérant à la corbeille). Elle a été partiellement démolie. Le reste a été morcelé entre plusieurs maisons voisines. Deux colonnes seulement ont pu être conservées pour le musée.

La ville a possédé plusieurs cryptes de ce genre, mais beaucoup moins importantes que celle-ci, qui ne pouvait être comparée qu'à la crypte de l'hôtel-de-ville. (Voir plus loin.)

N° 4. Hôtel des Volontaires-Pompiers.

N° 6. Hôtel du 18e siècle, style Louis XVI.

N° 8. Hôtel de la même époque. (M. P. Le Hon, notaire. Collection céramique, meubles anciens.)

N° 1 et suivants. Maisons du 17e siècle.

N° 9. Maison du 17e siècle, avec bas-reliefs en pierre blanche, sous les fenêtres. Ils représentent d'un côté l'histoire de l'Enfant prodigue (en cinq tableaux), et de l'autre trois sujets variés : Jésus et la Samaritaine, la Femme adultère, et le Jugement de Salomon.

N° 13. Couvent des Sœurs-Noires. Bâtiments du 18e siècle, et deux pignons plus anciens, l'un (celui de la chapelle), date du 17e siècle, style renaissance flamande, l'autre est gothique, tous deux sont totalement défigurés. On distingue dans le second une belle fenêtre à triple lancette, malheureusement bouchée.

N° 17. École communale. Deux pignons du 17e siècle complètement remaniés.

N° 19. Porte gothique, 15e siècle, en pierre, surmontée d'une élégante ogive en accolade, reposant sur des colonnettes avec chapiteaux à feuillage.

Un peu plus bas, dans l'ancien mur aujourd'hui démoli, on voyait une jolie fenêtre en pierre sculptée de style renaissance. Elle a été donnée au musée, où elle figure aujourd'hui.

Place aux Acacias (marché aux fruits).

On l'appelait autrefois *le Monchiel* et marché au charbon. Toute la partie qui s'étend le long de la cathédrale, entre l'escalier de la porte Mantile, et le bas de la rue des Chapeliers était occupée autrefois par le cimetière de la paroisse. [Le cimetière des chanoines était à droite de l'escalier de la porte Mantile dans le cloître, dont il est parlé à la rue du Curé Notre-Dame, et le cimetière des pestiférés était établi de l'autre côté du chœur regardant le Marché aux poteries].

On jouit de cet endroit d'une belle vue d'ensemble sur la cathédrale.

La maison n° 1 de cette place contient dans sa façade des détails d'architecture de diverses époques, qui disent sa haute antiquité.

Elle fut dans le principe une demeure de chanoine, puis avant le 12e siècle fut affectée à usage d'hôpital Notre Dame, avant le transfert de celui-ci au bas de la rue moderne de l'Hôpital Notre-Dame. Elle redevint alors habitation canoniale et fut habitée par divers dignitaires du chapitre, (entr'autres le chanoine Cottrel), chez lesquels descendirent plusieurs souverains de passage à Tournai, notamment Louis XI, Henri VIII d'Angleterre, Charles-Quint, les reines de France et de Hongrie.

La partie curieuse de la maison est le souterrain qui règne sous une partie des magasins, où l'on trouve une cave voûtée supportée par des colonnes du style et de l'époque de la crypte de l'hôpital Notre-Dame, avec voûtes d'arête construites en moellons, reposant sur un rang de colonnes, au centre, et sur des culs de lampe engagés dans les murs latéraux. Les chapiteaux ont la corbeille basse, ornée de feuillages lancéolés peu saillants, dans le genre de ceux de la crypte de l'hôtel

de ville. Ils appartiennent au style roman du 12e siècle.

N° 5. Porte et façade, en pierres, du 18e siècle.

Rue de la Lanterne.

Ce fut jusque dans ces dernières années la rue la plus malpropre et la plus pittoresque de la ville, par ses masures avec étalages de fripiers. Elles ont été récemment démolies.

Rue de la Cordonnerie.

Le côté des numéros pairs, qui de tout temps fut habité, a été complètement renouvelé depuis le commencement du siècle. Celui des numéros impairs, qui n'a été bâti qu'au 17e siècle, car il n'y eut jusque-là, de ce côté, qu'un mur de cimetière ou des bâtiments dépendant de la cathédrale, a conservé ses maisons anciennes qui datent de la fin du 17e siècle ou du commencement du 18e, maisons en pierres et briques du style français. Celle du coin, vers la rue des Chapeliers date de 1734, elle a une enseigne en pierre sculptée : « A la Pomme d'orange. »

Place Saint-Pierre.

Elle était occupée autrefois par l'église Saint-Pierre, érigée à une époque reculée, et qui fut dans le principe le centre d'une agglomération fortifiée, appelée le château Saint-Pierre; on voyait il y a peu d'années encore dans la ruelle du Grand-Noble, quelques vestiges de son mur d'enceinte. L'église primitive fut détruite sous l'évêque Fulcher en 954; on rebâtit au 11e ou au 12e siècle celle que nos pères ont encore connue, qui fut enlevée au culte en 1803 et démolie en 1821.

Rue du Pot d'Étain et *rue de la Triperie.*

La plupart de leurs maisons datent du commencement du 18e siècle. Elles sont sans mérite spécial.

L'une d'elles, n° 16, n'est pas dépourvue d'intérêt ayant conservé intacts son rez-de-chaussée et sa toiture saillante avec fenêtres de grenier aux montants sculptés.

Quai Notre-Dame.

Ce quai tel qu'il existe aujourd'hui, fut établi après la conquête de la ville par Louis XIV. Autrefois l'Escaut était beaucoup plus large qu'aujourd'hui et les maisons des rues parallèles joignaient immédiatement le fleuve, sans laisser de passage entr'elles et lui depuis le pont à pont jusqu'à la rue des Noirets, (petite ruelle qui débouche contre l'église des PP. Rédemptoristes), toutes les maisons furent bâties sur un plan uniforme, dit de style français, intéressant et rationel, qui devint le type des constructions tournaisiennes de l'époque, mais froid et monotone.

La construction est en pierres et briques, mais la pierre domine; elle fournit les encadrements des fenêtres et les trumeaux bâtis par assises, ceux-ci très étroits, de telle sorte que les fenêtres sont largement ouvertes. Un cordon de pierres marque la séparation du rez-de-chaussée d'avec l'étage, un autre règne à la hauteur des appuis des fenêtres, un troisième orne le sommet de l'étage à la naissance du toit. Les trumeaux ou pilastres qui montent de fond en comble, coupent l'espace réservé entre les fenêtres du rez-de-chaussée et celles de l'étage, en compartiments carrés, à fond de briques, souvent ornés de cartouches en pierre blanche sculptée.

La toiture en ardoises a une saillie horizontale de

50 à 60 centimètres, supportée par des modillons ou consoles parfois sculptés. Les fenêtres du grenier sont ornées de montants sculptés et surmontées d'une toiture à plusieurs pans, appelée à « cappe de monne, » parce qu'elle imite le capuchon des moines.

Bon nombre de ces maisons existent encore sur le quai. L'une d'elles qui avait le mieux conservé son cachet, et qui faisait l'angle du quai et de la rue de l'Hôpital (l'ancienne tabagie des collets rouges, à l'hôpital), a été démolie il y a deux ans.

Quai du marché au Poisson.

Les maisons anciennes de ce quai sont semblables à celles du quai Notre-Dame et ont été bâties en même temps qu'elles. (N°s 11 à 23 et 25 à 33).

Le marché au poisson fut établi en cet endroit dès 1669, mais les installations qu'on y voit aujourd'hui ne datent que de 1850.

Rue des Puits-l'Eau, en face du pont à pont. Les maisons des angles ont été construites sous Louis XIV à l'époque de la création des quais. Elles ont le même style que toutes les autres, mais possèdent deux étages au lieu d'un seul.

N° 17. Maison de style empire (par B. Renard).

N° 23. Belle maison du 17e siècle, de style français, en pierres et briques, avec cartouches sous les fenêtres. Il est à remarquer que les assises de pierres qui forment l'encadrement des fenêtres ne sont pas toutes au même niveau, mais qu'elles sont alternativement en retraite et en saillie, avec un filet extérieur faisant saillie sur le tout. Semblable disposition se retrouve dans la maison n° 13 du réduit des Sions qui est datée 1675. Elle a été un peu trop réparée, mais offre

cet avantage sur beaucoup d'autres qu'elle a gardé son rez-de-chaussée intact, et même son ancienne porte.

Rue Gallait, ainsi appelée du nom du peintre éminent, Louis Gallait, qui naquit dans la maison portant le n° 22.

Presque toutes les maisons de ce côté de la rue appartiennent au 17e et 18e siècle, mais elles n'offrent plus aucun intérêt.

Nos 11 à 17. Maisons du 17e siècle, style français, actuellement en démolition.

Rue des Chapeliers.

N° 1. Maison du 18e siècle, dans le goût du 17e, briques et pierres avec enseigne en pierre sculptée : A la pomme d'orange 1734.

Nos 13 et 15. Maisons du 18e siècle, sans caractère.

Nos 25, 27, 33, 35. Maisons du 17e siècle, dans le style de la renaissance flamande, pierres et briques, dont l'imposte des fenêtres sous l'arc de décharge, est sculpté en éventail. Toitures saillantes sur consoles.

Nos 37, 39, 41. Maisons du 18e siècle, sans mérite.

N° 41. Sous cette maison s'étendent trois étages de caves. La première sert à la maison moderne; la seconde à laquelle on peut arriver directement de la rue par un escalier de 22 marches, constitue une CRYPTE superbe, ressemblant en tous points à celle de l'évêché, moins grande, mais plus soignée comme construction. Elle remonte à l'époque romane, 11e ou 12e siècle.

Deux voûtes en berceau, parfaitement appareillées, reposent sur une épine de quatre colonnes aux chapiteaux ornés de feuilles lancéolées, très peu saillantes. Les bases sont rondes, ornées de deux tores, la hau-

teur totale des colonnes est de 1 mètre 70 centimètres. Elles supportent un arc très surbaissé aux arêtes chanfreinées, sur lesquelles s'appuie la voûte, tandis que d'autre part, elle repose sur les murs latéraux.

La longueur totale de la crypte est de 10 mètres. Sa largeur de 8 mètres.

Sous cette cave, il en existe une troisième dont l'accès n'est pas possible actuellement.

Il semble que cette crypte qui remonte au 12e siècle doit avoir appartenu à l'ancienne monnaie du chapitre, seul bâtiment existant en cet endroit à l'époque qu'indique la construction.

Rue de la Tête-d'Or.

Nos 5 et 7. *Imprimerie H. et L. Casterman*, fondée en 1780 par Donat Casterman et continuée sans interruption par ses descendants. Les bureaux sont établis dans les anciens bâtiments de l'*hôtel du Singe d'Or*, qui existait dès le 16e siècle (complètement modernisé). Les ateliers sont situés à la rue Claquedent (voir cette rue).

Au-dessous s'étendent des caves à plusieurs étages avec couloirs et retraits dont la construction semble remonter à l'époque la plus reculée. Elles peuvent avoir fait partie du mur de la première enceinte qui coupait la rue de la Tête-d'Or à peu près en cet endroit.

N° 11. La grande boucherie, de construction moderne en a remplacé une plus ancienne. On dit que des souterrains s'étendent sous elle. S'il y en a, ils sont actuellement inaccessibles.

Un peu plus loin dans la rue, à la hauteur du n° 17, on a trouvé des poteries romaines qui doivent provenir de sépultures ayant été établies le long de la voie romaine qui partait du beffroi, traversait la citadelle et se dirigeait vers la pierre Brunehaut, Escautpont et Douai.

La présence de ces sépultures établit que la ville romaine ne s'étendait pas jusque-là.

N°s 6 et 8. Maisons du 18e siècle.

N° 18. (Bureau de Bienfaisance). On peut y voir un salon du 18e siècle, orné de tapisseries, autrefois à l'ancienne halle des Doyens des métiers à la rue Saint-Martin (actuellement l'établissement des crèches).

Ces tapisseries qui représentent des sujets champêtres dans le goût de Teniers sont en excellent état de conservation. Elles datent du 18e siècle et semblent être de fabrication bruxelloise.

N° 24. Hôtel du baron Lefebvre, propriétaire de l'ancienne manufacture de tapis de Tournai. Il date du commencement du siècle.

Vieux marché au Beurre.

N° 3. Maison du 18e siècle, du style Louis XV.

N° 5. Maison du 17e siècle en pierres et briques, de style français, avec trois cartouches sculptés, celui du centre formant une niche. Sur ceux des côtés, on lit : Patience — vinc tout.

N°s 11 à 19. Maisons du 18e siècle.

N°s 8 et 10. Maisons du 17e siècle, pierres et briques, de style français.

N° 18. Maison du commencement du 17e siècle, briques et bois (type des maisons à pignons).

Rue de Paris.

N° 3. Maison du 17e siècle en briques, pierres et bois, en partie défigurée.

N° 5. Maison du 18e siècle, modernisée.

N° 13. (A la Maison Verte). Maison du 17e siècle en pierres et briques, de style français, avec cartouches en pierre sculptée sous les fenêtres de l'étage. Fenêtres

du grenier avec toiture à cappe de monne. Toiture en saillie portée par des modillons sculptés. L'un des cartouches porte la date 1686.

Nos 15 à 23. Maisons du 17e siècle, en briques et pierres, trumeaux en forme de pilastres.

No 25. Élégante maison gothique en pierres et briques, de la fin du 15e siècle. Elle rappelle le type des constructions brugeoises : fenêtres à croisées sous de riches arcades, et pignon à escaliers. La façade de derrière est également intéressante, mais d'un style beaucoup plus simple.

Nos 27 et 31. Maisons du 18e siècle, sans style.

No 33. Maison à façade renaissance du 17e siècle, très riche et très élégante, mais complètement défigurée.

Nos 2 et 4. Maisons du 17e siècle, modernisées.

Nos 6 et 8. Maisons du 17e siècle, trumeaux à pilastres, pierres et briques, type français.

No 26. Jolie façade de la même époque.

Nos 28 à 36. Maisons du 17e siècle, briques et pierres, de style français.

Vieux marché aux Poteries.

No 1. Maison du 17e siècle, de style renaissance, modernisée.

Nos 4 et 6. Maisons du 17e siècle, entièrement transformées, toitures saillantes et fenêtres de grenier à montants sculptés.

Nos 8 à 14. Maisons de même date de style renaissance flamande modernisées. Les façades vers la cour sont mieux conservées.

C'est sur cette place qu'avaient lieu au moyen âge les exécutions capitales, auxquelles assistait l'official dans la tribune qui se trouve au-dessus de la porte (sud) de la cathédrale. On prétend que tout le sol du

marché aux Poteries est excavé, mais il n'y a pas d'entrée par laquelle on pourrait avoir accès aux souterrains s'ils existent.

Dans l'angle du transept et du chœur, vers la rue des Chapeliers se trouvait autrefois le cimetière des pestiférés, et là près le puits et le pressoir au verjus.

Du haut du Marché, on a une vue très pittoresque sur la cathédrale et les bâtiments de l'Évêché.

N° 22. Maison du 18e siècle, ayant pour enseigne une croix de fer forgé gothique.

N° 26. (Crèche). Maison du 17e siècle, style français, trumeaux à pilastres, pierres et briques. Elle a fait autrefois partie de la halle des Doyens des métiers qui se prolongeait plus haut vers la rue Saint-Martin sur l'emplacement de la rue du Parc et du pâté de maisons tenant à la salle des Concerts.

Le Beffroi.

Le beffroi de Tournai est le plus ancien et le plus beau des monuments de ce genre existant en Belgique.

Il fut commencé au 12e siècle; il était alors de forme carrée, avec les angles renforcés par des contreforts en forme de tourelle ronde et se terminait par une terrasse sans flèche. Sa hauteur dépassait alors de 10 mètres environ la première galerie. En 1294, pour le consolider, on construisit les tourelles octogones des angles, qui se terminent par des pyramides à crochets, puis on exhaussa la tour de toute la hauteur de la grande fenêtre supérieure, et on le surmonta d'une flèche en ardoises.

En 1344, on refit ces nouvelles tourelles d'angles appelées les *fiolles* et on surmonta chacune d'elles d'une statue de guerrier en pierre blanche entièrement polychromée.

En 1396, le beffroi fut l'objet d'une restauration

complète. Il fut de nouveau réparé en 1844 et 1874; on rendit à la flèche sa physionomie primitive et on remit sur les pyramides des contreforts des statues comme il y en avait eu autrefois. Elles sont de Dutrieux et Frison, sculpteurs tournaisiens.

On remarquera la variété des fenêtres qui éclairent trois des faces du beffroi et la pureté de leur style.

Le monument mesure une hauteur totale de 72 mètres. On arrive à la galerie supérieure par un escalier de 265 marches, établi dans la tourelle qui flanque l'une des faces du beffroi. On jouit du sommet d'un panorama magnifique et très étendu, mais on détaillera mieux la ville proprement dite, de la première galerie située à peu près à mi-hauteur de la tour.

L'intérieur du monument frappe par ses dimensions restreintes, les chambres superposées qui le composent, ne mesurent à l'intérieur que 5 mètres sur 3 m. 90. On a accès à chacune d'elles par l'escalier situé dans la tourelle dont il vient d'être parlé.

Au-dessus d'une cave voûtée en plein cintre, haute de 4 mètres, s'élève la salle du rez-de-chaussée, voûtée à nervures; (elle a été divisée en deux, dans sa hauteur, pour servir d'habitation au concierge), puis suivent cinq étages de salles ayant autrefois servi de prison, dont l'entrée est défendue par des doubles portes toutes bardées de fer; elles portaient les noms pittoresques de Solequin, la Cambrette, la Fosse, la Boursette, les Quatre vents, etc.

La salle n° 1 est surmontée d'une voûte à nervures, les salles nos 2, 3 et 4 sont couvertes par un plafond plat de madriers reposant sur des corbeaux, et recouvert par un épais dallage en pierres.

On remarque dans chacun des angles une colonnette octogone, en pierre, qui monte à travers les

divers étages, et au 5e, supporte une voûte en pierres.

Cette voûte, qui est évidemment postérieure à la construction primitive, avec laquelle elle n'est pas liée, paraît dater du 15e ou du 16e siècle. Elle est en pierres blanches sur nervures en pierre de Tournai. Le mur primitif est en hourdons.

Au-dessus de cette salle, occupant toute la hauteur de la grande fenêtre supérieure se trouve la charpente qui supporte les cloches.

La plus grande, appelée bancloque, fut fondue en 1392 par Robin de Croisilles; elle mesure 1 m. 65 de hauteur, et sa circonférence est de 6 m. 22.

La seconde fut fondue par le même en la même année. On la nomme le Timbre (c'est celle qui sonne le tocsin).

Plus haut encore et jusque dans le clocheton s'étagent les cloches du carillon récemment remis en état. La chambre du carillonneur est située tout au haut de la flèche.

Rue Garnier de création récente, ou du moins complètement transformée.

Sur l'emplacement du bureau de police se trouvait autrefois LA HALLE ou hôtel de ville qui s'étendait sur toute la largeur de la Place du parc, (qui n'existait pas alors) jusqu'à la hauteur de la rue des Primetiers.

Il n'y a que peu d'années qu'on a démoli la *Tour des six* qui s'élevait au centre du bâtiment principal des halles et qui fit autrefois partie de la seconde enceinte de Tournai.

L'ancien hôtel de ville avait été démoli lui-même en 1822, époque à laquelle tout ce quartier a été transformé.

On créa alors la *Place du Parc*, qui n'avait pas dans le principe les dimensions qu'elle a aujourd'hui.

Elle ne s'étendait que sur une moitié à peu près de sa longueur actuelle, l'autre était occupée par les jardins du parc. En 1837, on supprima une partie du jardin, on prolongea la place d'autant et on perça la rue d'Espinoy.

Le mur de la seconde enceinte longeait à peu près les maisons du côté des numéros pairs, à une trentaine de mètres environ au delà de celles-ci. On en voit encore des restes peu importants, au bout des jardins des nos 6 et 8.

La route romaine partant du beffroi et se dirigeant vers Douai après avoir traversé la citadelle suivait à peu près la même direction. On a trouvé, à l'entrée de la rue d'Espinoy, des restes importants de sépultures romaines qui étaient établies le long de cette voie.

A l'extrémité de la place on jouit d'une belle vue sur le parc et l'hôtel de ville.

Hôtel de ville.

Au centre du parc s'élève l'hôtel de ville avec ses dépendances, le musée d'histoire naturelle et la statue de Gallait.

Le palais communal est installé dans le bâtiment principal de l'Ancienne abbaye Saint-Martin (Bénédictins).

Ce monastère florissant, qui pendant des siècles occupa cet endroit, fut fondé par saint Eloi, évêque de Tournai et de Noyon en 640. Ravagé par les Normands à la fin du 8e siècle, il fut rétabli en 962; ruiné en 1056 et relevé peu après, il embrassa en 1093 la règle de saint Benoît.

Fermée à la révolution, l'abbaye fut en grande partie démolie en 1804 sauf le quartier de l'abbé, qui sert aujourd'hui d'hôtel de ville.

Cette vaste construction de style classique fut élevée

au milieu du 18e siècle, sous l'abbé Delzenne, d'après les plans de Laurent de Wez. La façade postérieure appartient pour une partie à la même époque, l'autre qui renferme l'escalier, est moderne; la troisième, où l'on voit des restes du cloître, est du style gothique du 15e siècle. Cette dernière seule est intéressante. On y voit les neuf arcades d'un des côtés du cloître, et la première arcade d'un second côté. Elles ont été bouchées par un mur dans lequel on a ouvert des fenêtres modernes. Au-dessus de l'une d'elles se dresse un élégant pignon en pierre, avec fenêtre à meneaux flamboyants.

Intérieur. Le rez-de-chaussée est décoré de boiseries fort ordinaires dans le style Louis XV. L'aile droite est occupée par les bureaux dont certains sont installés dans *le cloître* dont il a été parlé plus haut.

Les voûtes, en briques, sont supportées par d'élégantes nervures prismatiques en pierre. Certaines reposent sur des culs de lampe à personnages où l'on reconnaît Abraham, Moïse et d'autres prophètes.

Les clefs de voûte portent des emblèmes religieux, des armoiries : de... au chevron de... accompagné de trois croix ancrées de... et les initiales I. F. qui appartiennent à Jean le Flameng, abbé de Saint-Martin à la fin du 15e siècle et dont la nomination en cette qualité donna lieu à des débats très vifs.

Dans l'aile gauche, tous les appartements sont de style Louis XV; on y voit une toute petite chapelle de même style, l'ancienne chapelle privée de l'abbé.

L'étage auquel conduit un grand escalier moderne renferme, au centre, le salon du roi et dans l'aile droite le salon de la reine, tous deux modernes, et dont le plan a été donné par B. Renard en 1830.

L'aile gauche comprend quatre salons de style Louis XV dont les boiseries sont assez fines. Le second sert de salle de réunion au Conseil communal. Il est orné de quelques beaux portraits : l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, le roi Léopold Ier par Houzé, Louis Crombez († 1895), bourgmestre, par L. Legendre, le chevalier de Rasse, maire, et le baron de Rasse, bourgmestre de Tournai. On y voit encore trois bons bustes en marbre : celui du maire de Rasse par Dutrieux, d'après Dumortier, celui du bourgmestre Dumon-Dumortier par Frison, et celui de M. Louis Delwart, échevin des travaux publics, par G. Charlier.

Le troisième salon est décoré d'un beau plafond peint sur toile, datant de l'époque de l'abbé Van Rode. Il est mal entretenu et paraît en voie de destruction totale.

Dans le quatrième salon, on a conservé pendant près de 50 ans, avant son transfert au musée, la collection Fauquez.

Le vestibule qui longe ces salons est orné de dessins originaux de l'architecte Decraene, que le défaut de place a empêché de faire figurer au musée.

La partie la plus curieuse de l'hôtel de ville est à coup sûr le sous-sol.

Dans l'aile droite, sous les bureaux, règne une longue CRYPTE que divise une épine de neuf colonnes sur lesquelles reposent des voûtes d'arête élevées, construites en moellons ; elles s'appuient, du côté des murs, sur des pilastres isolés du plat des murs. Les chapiteaux sont à feuillage lancéolé et à palmettes indiquant le style roman du 12e siècle. Un escalier de 21 marches conduit dans un souterrain plus bas, situé sous la cour de l'hôtel de ville. Celui-ci long de 11 mètres et demi

et large de 5 mètres et demi est couvert par une voûte en berceau, parfaitement appareillée; les murs sont en moellons.

A l'extrémité de la crypte, des murs épais compris entre deux colonnes, composent un petit cachot qui n'a pour toute ouverture qu'une porte basse et une étroite meurtrière. Des graffitti sur les murs, témoignent que la prison a été parfois habitée.

Sous la demeure du concierge on retrouve une cave semblable à la crypte principale, mais dont la voûte a été enlevée. Les chapiteaux des colonnes sont à godrons, et leurs bases, encore visibles, indiquent la profondeur primitive du souterrain.

Un couloir voûté, auquel on descend par un escalier de 9 marches, conduit à l'entrée d'un troisième souterrain, plus bas que les deux premiers et situé sous l'aile gauche de l'hôtel de ville.

Un bel escalier, large et parfaitement établi, comptant 17 marches, donne accès à cette cave spacieuse recouverte par une voûte élevée, en berceau, construite en pierres parfaitement appareillées. La voûte de l'escalier, également en berceau, et qui suit la pente de l'escalier, est construite de la même façon. Au centre une cheminée d'aérage, construite avec le plus grand soin, donne dans la grande cave de l'étage supérieur.

A droite et à gauche du massif de l'escalier, on voit une arcade plein cintre de construction très soignée, bouchée à la profondeur d'un mètre environ, qui semble avoir été autrefois l'entrée de couloirs allant dans la direction de la crypte à colonnes de l'aile droite du bâtiment, et au-dessous de cette crypte.

Les dépendances de l'hôtel de ville, situées dans la cour, ont été complètement remaniées. Elles portent

les dates 1672 et 1701. Cette dernière renferme une salle à colonnes sans caractère (dite Salle des conférences). Des deux ailes qui avancent vers le parc, l'une renferme le MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE, bien installé et relativement important.

On y remarque la collection des singes, où figurent les spécimens les plus rares de l'espèce, celle des oiseaux et la collection très riche des fossiles des terrains de Tournai.

Statue de Louis Gallait, peintre d'histoire, tournaisien (1810 à 1887), par Guillaume Charlier (1891). Les bas-reliefs du piédestal rappellent : Gallait revenant vainqueur du concours pour le prix de Rome, l'artiste visitant Tournai et enfin ses funérailles.

Le Parc offre une belle succession de jardins variés et de types différents.

L'entrée principale de l'hôtel de ville donne dans la rue Saint-Martin sur laquelle ouvre une porte monumentale en pierre, construite au 18e siècle par l'abbaye, en même temps que les deux groupes de maisons adjacentes dont il sera parlé à la rue Saint-Martin.

Rue Saint-Martin.

Nos 9 et 11. Maisons du 17e siècle, de style français, en briques et pierres, avec cartouches sculptés sous les fenêtres des deux étages.

Nos 19 et 21. Maisons de style Louis XVI.

Nos 31 à 39. Maisons du 18e siècle, sans intérêt.

Nos 45 à 65. Maisons du commencement du 18e siècle, pierres et briques, à grandes fenêtres.

No 81. Maison du 17e siècle, en briques et pierres, de style français. Toitures saillantes.

Nos 85 à 89. Maisons du 17e siècle, en pierres et briques, modernisées.

N° 97. Elégante maison du 17e siècle, de style renaissance, en briques et pierres, à pignon; fenêtres à croisées (modernisées).

N° 99. Maison de même style, transformée.

N° 103. Maison à pignon, briques et bois.

N° 105. Maison du 18e siècle, briques et pierres.

Nos 113 à 119. Maisons du 17e siècle, en briques et pierres, de style français, plus ou moins modernisées, et en partie restaurées.

N° 20. Ancien hôtel de Saint-Genois et plus tard de Rasse. Construction du 17e siècle avec façade monumentale et avant-cour dans le style Louis XVI.

N° 22. Ancienne chapelle Saint-Eloi, entièrement transformée, de telle façon qu'il ne reste de la construction primitive que les murailles extérieures. Elle remontait au 12e siècle et avait été remaniée à différentes époques et notamment au 17e siècle, date à laquelle appartiennent la façade et la lanterne qui éclairait le chœur et qu'on voit encore au-dessus de la toiture. La chapelle n'est pas à front de rue. Elle en est séparée par un passage dont la porte est aujourd'hui murée.

N° 24. Maison du 15e siècle, entièrement transformée.

N° 26. Hôtel de l'époque Louis XV, façade en pierres avec parties sculptées (ornements rocaille). Salon Louis XVI; bel escalier. Caves du 15e siècle, voûtées, sur arcs doubleaux reposant sur des consoles moulurées et cheminée dont les montants sont ornés de têtes dans le style du 15e siècle. Il existe un second étage de caves, au-dessous de celles-ci, dont les voûtes sont soigneusement appareillées et paraissent beaucoup plus anciennes.

L'alignement de l'habitation primitive est en retrait sur celui de la maison actuelle.

N° 28. Ancien hôtel du marquis d'Ennetières, puis du comte de Béthune, et en dernier lieu de M. Crombez. (M. L. Duquesne, commissaire d'arrondissement.)

Le bâtiment à front de rue est de l'époque Louis XV, restauré et modernisé. Le bâtiment d'habitation qui se trouve au fond de la cour date du siècle dernier. La façade est de style empire. Les appartements appartiennent à différents styles : Grande salle à manger à boiseries Louis XV. Très belle pendule sur socle, en vernis Martin. Dans le premier salon, on remarque un argentier fait de panneaux sculptés provenant de la façade d'une maison de la rue de la Madeleine (« travaillez vivez en paix ceux de Douay avec les enfants de Tournay ») — deux tableaux de P. Witdoeck représentant des vues de la cathédrale; scribane espagnol de l'époque renaissance.

Grand salon époque Louis XVI, autrefois garni de tapisseries anciennes, remplacées par six magnifiques panneaux à sujets pastoraux de Braquenié et Cie; meuble moderne dans le même style. Cheminée en marbre blanc avec médaillons en biscuit de Wegwood, pendule en bronze doré, époque empire. Peintures décoratives (à remarquer les quatre médaillons des portes) de Plateau (1820). Salon à tentures rouges, de même époque, décoré par le même. Etagère, bois marqueté et bronze doré, formée d'une moitié de chaise à porteurs. Cabinet de travail, tapisserie (verdure) d'Aubusson, meubles Louis XIII, etc.

N° 30. Maison du 17e siècle, de style français.

N° 40. Hôtel des artilleurs de la garde civique.

N°s 44 à 50 et 54 à 60. Elégantes maisons dans le style du 18e siècle, pierres et briques, construites par l'abbaye Saint-Martin.

N° 52. Porte principale de l'hôtel de ville (autrefois de l'abbaye Saint-Martin).

Entre les n°s 60 et 64 se trouvait autrefois l'*église abbatiale de Saint-Martin*, dont la première pierre fut posée en 1671 par Louis XIV.

C'était un monument considérable, dans le style en honneur à cette époque, et de proportions colossales. On voit, dans les Enclos Saint-Martin, et surtout dans le jardin de la maison n° 64, des restes de cette église, qui fut démolie en 1804.

N° 64. Ancien hôtel René de Rasse, du 18e siècle, modernisé. Il y avait autrefois un salon Louis XV garni de tapisseries (verdures). On y voit encore quelques boiseries de la même époque finement sculptées.

N°s 66 et 67. Maisons du 17e siècle, briques et pierres.

Rue des Primetiers.

N° 1. Maison du 17e siècle, briques et pierres, trumeaux en pilastres.

Au delà des boulevards s'étend l'ancien quartier *extra-muros* de la paroisse Notre-Dame. Il renferme le nouvel hôpital civil, superbe construction parfaitement aménagée; le cimetière dit « mulette » ouvert à la fin du 18e siècle et la plaine des manœuvres pour l'armée.

Rue Cottrel n° 26 (M. Amédée Soil. Collection d'instruments de musique et tableaux modernes).



PAROISSE SAINT-QUENTIN.

Grand'Place.

La forme triangulaire de la grand'place paraît due à cette circonstance qu'elle a été établie près du point de jonction de deux routes romaines, la première venant de Cassel par la rue des Meaux actuelle, et la seconde de Boulogne et Werwicq, par la rue actuelle de Cologne. Ce point de jonction était vraisemblablement une borne qui se trouvait sur l'emplacement du beffroi.

La place n'était pas comprise dans le périmètre de la première enceinte, ou cité romaine. On a trouvé en 1821, dans son sol, des restes nombreux de sépultures romaines, en face de la halle aux draps (le musée), et plus loin, en face de Saint-Quentin et à l'entrée de la rue des Meaux.

En face de l'église Saint-Quentin, on voyait autrefois un puits monumental, en forme de dôme, porté par six colonnes et orné de statuettes. Il avait été érigé en 1552, et fut démoli en 1821. Les statues avaient été renouvelées en 1629. Une des colonnes est conservée au musée.

Au centre de la place s'élève la statue en bronze de la princesse d'Espinoy, (Christine de Lalaing), femme du gouverneur de Tournai qui prit part, dit-on, au

siège de 1581. Elle fut inaugurée en 1863, et elle est l'œuvre d'un sculpteur tournaisien, A. Dutrieux.

EGLISE SAINT-QUENTIN.

La première église située en cet endroit fut fondée par saint Éloi, d'après la tradition. Elle est citée dans un acte de 950 à l'occasion de sa démolition par l'évêque Fulcher.

La nouvelle église est mentionnée dès 1108. Elle date donc du commencement du 12e siècle.

La façade est romane, mais elle a été remaniée à l'époque gothique, et la restauration de 1845 en même temps qu'elle consacrait définitivement ce remaniement, lui a en outre donné un aspect trop moderne.

Un pignon aigu s'élève entre deux tourelles rondes ornées de colonnettes supportant des arcatures. La porte est plein cintre surmontée de deux fenêtres triples superposées, gothiques.

Devant la façade, il y avait autrefois un portail élevé en 1337 et démoli au siècle dernier.

Au centre de la croisée se trouve le clocher dont la flèche est cantonnée de quatre petits clochetons.

La nef, construite en grossiers moellons, est éclairée par deux étages de fenêtres sans ornements. Une galerie extérieure longe celles de l'étage supérieur (comme à Saint-Jacques). Les fenêtres basses ont été longtemps bouchées et viennent seulement d'être dégagées.

Deux chapelles circulaires sont établies dans les angles de la nef et du transept.

Le chœur est semblable à la nef dans sa partie supérieure, mais il est entouré de bas côtés gothiques datant du 15e siècle, et prolongé par trois chapelles absidales de la même époque.

L'église de Saint-Quentin n'est pas du style de la

transition, comme on l'a quelquefois dit, mais de style roman, pur à l'origine et remanié dans plusieurs de ses parties, au 15e siècle.

Le plan primitif de l'église était très original, avec sa nef étroite, la lanterne centrale, ses transepts à chevet plat et quatre chapelles correspondant aux angles de la croisée.

Intérieur.

La nef, qui est romane, est dépourvue de bas côtés. Elle est éclairée par deux étages de fenêtres à plein cintre, celles d'en bas étant inscrites dans un grand arc. Elle n'a jamais été voûtée et possède un plafond plat, récent, mais dont la forme est primitive.

Le jubé, qui soutient les orgues, est moderne, de style roman. Le tambour de la porte, en bois sculpté, de style renaissance, offre certains détails intéressants, notamment les colonnes.

La nef est décorée de tableaux, sans valeur artistique, représentant les uns la bataille de Lépante et le vœu de Don Juan, les autres rappelant la confrérie de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs. (Ces derniers furent exécutés en 1775, par Delmotte et Lebouteux.)

Les chapelles circulaires, éclairées par trois fenêtres romanes et dont la voûte repose sur des colonnettes placées dans les angles, n'ont aucune décoration peinte ou sculptée. Celle du côté de l'épître est dédiée à Notre-Dame de Hal, dont la confrérie fut établie à Tournai en 1272.

Cette confrérie très puissante avait le privilège de marcher la première à la procession de Hal.

Dans la chapelle du côté de l'Évangile on voit deux grands chandeliers gothiques en laiton.

La lanterne repose sur quatre piliers d'une belle ordonnance. Deux de ceux-ci sont malheureusement masqués par deux vilains autels du 18e siècle, de bois peint en marbre, rompant l'harmonie sévère qui règne entre toutes les parties de l'église.

La chaire de vérité, qui vient de l'église Saint-Nicaise, et qui est de style moderne, mérite le même reproche.

Les piliers sont cantonnés de colonnettes annelées. Les arcs qui supportent les hauts murs reposent sur des consoles en encorbellement; une série d'arcatures aveugles couronne les hauts murs.

La voûte, refaite au 15e siècle, cache un second rang d'arcatures semblables et diminue sensiblement la hauteur du dôme.

Les chevets plats du transept sont d'une conception fort originale et bien romane malgré les deux petites arcatures en ogive qui accompagnent la rose centrale.

Le transept pas plus que la nef, n'a de triforium, mais celui-ci existe au-dessus des arcs voisins de la croisée, et qui ouvrent sur les chapelles des angles. Il est roman et se compose de colonnettes comprises entre deux cordons moulurés et formant quatre compartiments rectangulaires. Dans certains d'entre eux on a inscrit un arc roman.

Chœur.

La partie supérieure avec fenêtres à plein cintre et galerie de circulation intérieure est romane. Cette galerie était extérieure dans le principe, dit-on; elle est devenue intérieure par le déplacement des vitrages.

La partie inférieure a été reprise en sous-œuvre au 15e siècle (1464); elle se compose de massives colonnes monocylindriques supportant des arcs ogivaux. Les

bas côtés datent de la même époque, ainsi que les voûtes du chœur et des transepts.

L'aspect sévère et massif des arcs du chœur et des bas côtés ferait facilement croire à une construction du gothique primaire si l'on n'en connaissait la date.

L'autel à portique en marbre blanc et noir est daté de 1629. Il est de proportions nobles et imposantes et ne nuit pas à l'aspect général de l'édifice. Il en est de même des clôtures du chœur qui sont également en marbre et datent de la même époque. Quatre statues en albâtre du 16e siècle surmontent les deux portes latérales. L'entrée du chœur était autrefois clôturée par un jubé qui fut démoli en 1739.

Contre les piliers du dôme on voit un tableau funéraire de la famille de Pollinchove de 1592, et un autre de la famille de Cambry de 1611.

L'aigle lutrin en bronze est une œuvre élégante du 17e siècle (1638).

Tous les vitraux de l'église sont modernes et proviennent de différentes usines.

Trois chapelles absidales s'étendent derrière le chœur. Elles n'ont rien d'intéressant; la disposition des nervures des voûtes est plus originale que belle.

La chapelle du Saint-Sacrement, au centre, possède des peintures murales du 16e siècle, qui ont été restaurées (anges avec les symboles eucharistiques et évangélistes).

La statue de Notre-Dame, dans la fenêtre centrale, est un trompe l'œil d'un effet théâtral et faux.

Chapelle des âmes du purgatoire. On y voit un tableau funéraire en bois de la famille de Cambry, placé en 1768 en remplacement d'un autre, qui datait de 1576, et qui lui-même remplaçait le monument pri-

mitif de 1506, sculpté et peint par deux artistes tournaisiens de grand mérite : Martin Daret, sculpteur, et Roger de Hostelz, peintre.

Dans le bas côté du chœur, vers l'épître, plaque funéraire en cuivre de Jean Fournier et Marie de la Croix, 15e siècle.

Sacristie voûtée du 15e siècle. On y voit deux chandeliers d'acolyte, du 15e siècle, en cuivre, et un chrismatoire du 16e siècle, en forme d'édicule, ainsi qu'un ornement en velours rouge brodé d'or. Dans le jardin de la cure, monument funéraire sculpté, du 14e siècle, très dégradé.

N° 38. Maison du Porcelet, 17e siècle, briques et pierres avec pignon à escaliers au sommet duquel on voit un petit porc. Les fenêtres ont malheureusement perdu leurs meneaux en pierre, et toute la façade a été restaurée au moyen d'un vulgaire platrage, au lieu de respecter les lignes alternées de briques et de pierres. Le pignon de derrière, beaucoup plus simple, tout en brique, est percé de grandes fenêtres et porte la date 1671.

La maison n° 39, très défigurée, offre la même ordonnance que le n° 38.

N° 37. Hôtel du comte du Mortier, construit en 1755, mais restauré et très remanié. C'est cet hôtel qui fut autrefois la maison du porcelet où le bailli tenait ses plaids au 15e siècle.

A l'extrémité des jardins s'élève une tour importante de la seconde enceinte, appelée le FORT ROUGE, où fut établie pendant un certain temps la Monnaie royale. Le matériel des monnayeurs y demeura jusqu'en 1685, époque où il fut transféré à Lille.

La tour est percée de meurtrières et de fenêtres

carrées, au sommet. Elle a conservé sa toiture primitive, conique, en tuiles.

L'intérieur se divise en plusieurs étages voûtés. Les souterrains, à plusieurs étages aussi, et se prolongeant sous les terrains voisins, sont très importants. La tour domine le fossé (cité Kinsoen) parallèle à la Placette aux Oignons.

Dans une construction voisine de la tour, on voit un claveau de cheminée (encastré dans le mur), décoré d'une belle statue de Notre-Dame en pierre sculptée, et un petit canon du 15e siècle.

Le comte du Mortier possède une collection de tableaux gothiques, argenteries et porcelaines de Tournai.

N° 32. Estaminet du Bassin d'Or, ainsi nommé à cause d'un plat ancien en cuivre, qui lui sert d'enseigne. Construction élégante du 17e siècle, en briques et pierres formant des pilastres. Elle est datée, au pignon de derrière, 1691. Les plafonds des salles sont à poutres apparentes avec semelles fort simples.

N° 28. Maison où logea en 1792, Mme Adelaïde d'Orléans.

N° 24. Maison à l'angle de la rue des Orfèvres et de la grand'place, vers la rue de Cologne, sur l'emplacement de laquelle s'élevait autrefois la maison à la bretèque, où les magistrats communaux faisaient publier leurs ordonnances.

N° 19. Maison du 17e siècle, de style renaissance, avec grandes fenêtres cintrées (3 étages).

N° 17. Maison du 17e siècle, pierres et briques, trumeaux à pilastres.

N° 16. Petite maison style empire.

A l'extrémité de la place, au bas de la rue Saint-Martin, s'élève le Beffroi. (Voir Marché aux poteries.)

N° 75. Maison au-dessous de laquelle règnent des caves très importantes, autrefois habitées.

(M. A. Delobe, collection de paléontologie et minéralogie).

N° 71. Maison du 18e siècle avec motifs sculptés, de style Louis XV, au fronton et sous les fenêtres, en partie cachés par les enseignes.

N° 64. (Le Carillon), autrefois LE BAILLAGE de Tournai-Tournaisis. Dans la façade, très dégradée, on retrouve des traces de l'architecture primitive, qui date du 16e siècle.

Cette solide construction, toute en pierres de taille a conservé des fenêtres anciennes dans le mur du côté du Réduit des Sions.

Au pignon de derrière, deux consoles en pierre sculptée représentant des têtes humaines, datent du 15e siècle.

Dans le sous-sol règnent trois étages de caves. Le premier s'étend sous toute la longueur de l'édifice. Il est voûté en berceau, et construit en moellons. Le second se compose d'un étroit couloir donnant accès à trois réduits voûtés en berceau, qui ne reçoivent ni air ni lumière de l'extérieur, et n'ont d'autre ouverture que la porte et une étroite meurtrière ouvrant sur le couloir. C'étaient les prisons de l'ancien baillage. Le troisième étage est en partie comblé, on ne voit plus trace de l'escalier qui y conduisait.

N° 63. (Société des Orphéonistes). Sa façade offrait autrefois la même disposition que le n° 64. Deux étages de caves.

N° 58. Société civile et militaire dite « du cabinet littéraire. »

N° 57. ECOLE DE MUSIQUE. Façade renouvelée en

1885, d'une maison érigée en 1612, dans le style de la renaissance par Isaac Hideux. Elle est toute en pierres, avec fenêtres à croisées, et a été primitivement surmontée d'un pignon en pierre avec volutes. Il avait disparu déjà à la fin du siècle dernier, et n'a pas été rétabli lors de la reconstruction de 1885.

N° 56. MUSÉE DE TABLEAUX ET D'ANTIQUITÉS (autrefois HALLE AUX DRAPS, puis grand'garde pour la garnison et école de dessin).

La plus ancienne maison élevée en cet endroit portait le nom de maison à la treille (?). Elle appartenait à la commune de Tournai qui, en 1228, fit accord avec le chapitre de la cathédrale pour y établir une halle aux draps, c'est-à-dire aux toiles, aux laines et autres marchandises. C'était une simple construction en bois. Elle fut renversée par la tempête en 1606 et la ville résolut de la rebâtir dans des proportions plus considérables. Le plan fut dressé par Quentin Rate, architecte qui en fut en même temps l'entrepreneur, et les travaux furent commencés en 1610.

La façade, toute en pierres de taille, est du style de la renaissance classique à deux ordres de colonnes superposées, entre lesquelles ouvrent des fenêtres à croisées de pierre. L'entrée en retraite, forme une sorte de porche clôturé par cinq arcades; celle du centre à arc surbaissé et celles des côtés en ogive, particularité curieuse pour l'époque; au-dessus de l'arcade centrale, une élégante bretèque ou balcon en pierre, fait saillie sur la façade.

Derrière le bâtiment principal s'étend une vaste cour (aujourd'hui couverte), bordée sur les quatre côtés par une galerie ouverte et voûtée, reposant sur des colonnes monocylindriques, et surmontée d'une seconde

galerie fermée. Cette partie de l'édifice ne fut commencée qu'en 1616 et fut érigée par Gérard Spilbault de Gand.

Les marchands occupaient les deux étages de galeries. On avait accès à celui d'en haut par un escalier qui fut établi derrière le bâtiment principal, en même temps qu'on élevait les galeries.

La halle perdit sa destination commerciale à la fin du siècle dernier et fut alors utilisée comme de corps de garde pour la garnison, et comme école de dessin.

On entreprit sa restauration en 1881 et au moment même où on y mettait la main, le bâtiment s'effondra. Lorsqu'il fut rétabli, il reçut une nouvelle destination : les locaux de l'étage ont été affectés aux MUSÉES, inaugurés le 14 septembre 1890, tandis que la cour vitrée offre une vaste salle utilisée pour des fêtes de tous genres et en particulier pour les concerts de la nouvelle *Société de musique*, fondée en 1889 et qui en peu d'années a acquis une grande renommée.

La grande salle de l'étage du bâtiment principal est occupée par le musée des tableaux. On y remarque, parmi les œuvres de peintres tournaisiens, environ vingt œuvres de Gallait et en particulier « Les derniers honneurs rendus aux comtes d'Egmont et de Hornes, » tableau plus connu sous le nom de « Les têtes coupées. » C'est un des tout meilleurs chefs-d'œuvre du maître.

Dans les galeries sont installées les collections numismatiques, d'une importance exceptionnelle, les poteries romaines, bronzes romains et de la renaissance, ivoires, manuscrits, intailles, porcelaines de Tournai, broderies, tapisseries, meubles, souvenirs patriotiques, etc.

Au rez-de-chaussée se trouvent la salle de réception, ornée de portraits, et le cabinet du conservateur, décoré de gravures et renfermant la collection d'Estampes.

Les maisons nos 54 et 50 offrent deux façades du 17e siècle. La première dans le style de la fin de ce siècle appartient au type français, la seconde, au contraire, rappelle le style de la renaissance flamande. Cette dernière est en briques et pierre bleue et blanche. Le pignon de derrière qui porte la date 1659 est peut-être encore plus intéressant dans sa rude simplicité. Il offre quatre étages de baies surmontant les arcades jumelles du rez-de-chaussée. Celles du premier étage sont grandes et larges, celles des étages supérieurs étroites, et terminées en plein cintre. Dans le mur latéral donnant sur le réduit des Dominicains, on voit deux belles fenêtres superposées, encadrées par des pilastres à bossage, en pierre de taille.

Rue des Meaux.

N° 4. Belle maison de style Louis XVI, élégante et bien conservée. Les fenêtres ont gardé leurs petits bois.

N° 10. (Café des brasseurs). Autrefois la grange de l'abbaye Saint-Martin. Elégante façade du style de la renaissance construite en pierres et briques. Elle est datée 1633. Le pignon est garni d'enroulements. Les fenêtres divisées autrefois par des meneaux en pierre ont été modernisées et quelques motifs décoratifs ont été ajoutés à la façade lors d'une restauration déjà ancienne.

Le pignon donnant sur le jardin est beaucoup plus simple. Les fenêtres sont à croisées de pierre et de nombreux cordons de pierre divisent horizontalement la façade.

N° 12. Hôtel de l'impératrice. 18e siècle.

N° 26. Hôtel du 18e siècle à façade monumentale du style Louis XV.

N° 28. Modeste maison en briques, 16e siècle.

Vers l'extrémité de la rue, au n° 22 ou 24, passait autrefois la seconde enceinte de la ville dans laquelle était percée en cet endroit la porte des Meaux, et qui continuait en se dirigeant sur le Fort rouge, au bas de la rue Perdue.

N° 19. Maison du 17e siècle, très simple.

Presque toutes les autres, du même rang, appartiennent au 18e siècle.

N° 3. Maison du 18e siècle à fenêtres couronnées par un arc de forme contournée, dont on voit un meilleur spécimen à la rue de Cologne n° 38.

La rue des Meaux doit son origine à la route romaine allant de Tournai vers Cassel.

Rue de Cologne.

Nos 2 à 12. Groupe de maisons semblables, façades pierres et briques, du 17e siècle, les étroits trumeaux entre les fenêtres, décorés de pilastres à bossages.

Le n° 6 a conservé sa toiture en saillie, supportée par des modillons sculptés.

Nos 18 et 26. Maisons de même époque, plus simples.

Nos 32, 34, 36. Maisons du 18e siècle.

N° 38. Importante construction du 18e siècle à trois étages avec toit à la Mansard. Façade en pierre. Les fenêtres sont surmontées d'arcs en double accolade de forme originale. Un pavillon isolé, formant bâtiment de derrière, de la même époque, renferme un salon avec sa garniture ancienne, boiserie et murs couverts d'une tenture violette. Il est établi sur des substructions qui paraissent notablement plus anciennes.

N° 40. Même façade que le n° 38.

De ce côté de la rue, en retrait de 15 ou 20 mètres sur les façades, se trouvait le mur de la première enceinte (romaine) de Tournai.

Le sol de la rue elle-même était à l'origine la voie romaine de Tournai vers Wervicq, Cassel et Boulogne, qui continuait par la rue Piquet, la rue Saint-Jacques et celle de la Madeleine.

Au bas de la rue, vers les n[os] 9 ou 11, passait autrefois le mur de la deuxième enceinte qui rejoignait celui de la première enceinte à la hauteur, ou à peu près, du Vieux marché au poisson. La porte Ferain ouvrait dans l'axe de la rue.

Plusieurs maisons du côté des n[os] impairs ont conservé jusqu'en ces derniers temps, des jardins plus élevés que le sol de la rue, établis sur l'ancien rempart.

N° 19. Derrière une déplorable façade moderne, on trouve une importante demeure bâtie en 1709. Un vaste escalier à balustres, le limon décoré de rinceaux, porte la date 1710. Les plafonds sont supportés par des poutres dont la semelle sculptée offre un cartouche avec des lettres entrelacées. Plusieurs cheminées ont gardé leurs boiseries à moulures, au centre desquelles est fixé un petit tableau.

Rue de la Tête-d'Argent.

N° 5. Maison du 17[e] siècle, style de la renaissance flamande, de belle ordonnance, briques et pierres avec cartouches, dont l'un porte la date 1672. Elle est entièrement défigurée.

Vieux marché au poisson.

Cette rue occupe l'emplacement d'un fossé comblé de la première enceinte. Le mur romain suivait à peu près l'alignement des maisons.

Les maisons du bas de la rue, le n° 2, et surtout les n[os] 1 et 3, faisant l'angle de la rue de Courtrai, sont de bons spécimens du type dit français du 17[e] siècle, à

pilastres de pierre entre les fenêtres ; celles-ci ont gardé leurs petits bois. Les n[os] 15, 31 et 33 sont de même époque mais d'un type un peu différent.

Au bas du marché, en travers de la rue de Courtrai, se trouvait autrefois la porte des Verriers.

La maison n° 8, de la rue de Courtrai, qui fait face au Marché au poisson possède de vastes souterrains, en partie obstrués, qui remontent dans la direction du marché.

C'est dans le jardin de cette maison qu'on peut mieux voir la tour de la première (?) enceinte dont il est parlé à la rue des Fossés n° 19.

Rue du Cygne.

N[os] 13 à 23 et 31 à 37. Maisons du 18[e] siècle modernisées.

N° 29. Jolie maison de style Louis XVI, la porte est ancienne. Deux salons sont encore garnis de leurs boiseries anciennes sculptées.

N° 30. Hôtel de la petite nef, déjà connu en 1403.

A l'extrémité de la rue, vers le quai, n[os] 2 à 14, maisons du 17[e] siècle, de style français, briques et pierres, à trumeaux étroits. Les trumeaux des n[os] 12 et 14 sont en forme de pilastre, où alternent les briques et les pierres. Toit à la Mansard.

N[os] 18 à 28. Maisons du 18[e] siècle sans intérêt.

Impasse de la rue du Cygne.

Au fond se trouve l'ancienne tour de défense dont il est parlé rue des Fossés n° 19. Dans une dépendance de la même maison, on voit encore quelques arcs supportés par des colonnes en pierre du 12[e] siècle, ayant appartenu à une construction dont l'origine n'est pas connue.

PAROISSE SAINT-JACQUES.

Quai des Salines.

Au centre d'un square se dresse la statue en marbre blanc de Barthélemy du Mortier (1797 à 1879), grand patriote, homme d'Etat, archéologue et botaniste, sculptée par Fraikin et érigée en 1883.

N° 7. (A la tête de flandre) maison du 17e siècle.

N° 13. Porte monumentale, en pierre, de l'époque Louis XVI.

N° 19. Maison de l'époque Louis XV, pierres et briques.

N° 23. Maison de l'époque Louis XVI.

Pour le reste du quai voir : Paroisse de la Madeleine.

Rue du Bourdon Saint-Jacques.

Du côté des nos impairs, quelques maisons du 17e siècle, en briques et pierres.

N° 16, hôtel du 18e siècle.

Rue Saint-Jacques.

N° 17. Maison de l'époque Louis XV à fronton sculpté.

N° 33. (M. H. Mayer, beaux spécimens de porcelaines de Tournai.)

N° 41. Ancien hôtel du baron de Joigny. Porte monumentale de style Louis XV.

N° 2. Maison de l'époque empire enseignée « A la foire de Leipzig. »

N° 8. Ancien hôtel Hoverlant du Carnois, construit en 1788? Salons de style Louis XVI.

N° 18. Ancienne auberge du Lion blanc, façade pierres et briques, de style renaissance flamande du 17e siècle, pignon à escaliers.

N° 22. Maison du 17e siècle (renaissance), en pierres et briques (complètement modernisée), datée par ses ancres 1672.

Rue des Sœurs-Noires.

Nos 2 à 10. Maisons du 18e siècle, le n° 4 du commencement du siècle, le n° 6, époque Louis XV.

Nos 26 et 28. Maisons de style renaissance du 17e siècle (modernisées). Elles ont fait partie de l'ancien couvent des Sœurs noires. (Voir rue Claquedent.)

N° 30. Maison de style empire.

N° 48. Petite maison à pignon, briques et bois, datée 1599.

Nos 31 à 35. Maisons du 17e siècle, briques et pierres, de style renaissance flamande, avec croisées en pierre; façades encore bien complètes, sauf la toiture qui a été modernisée. A l'intérieur, plafonds à poutres apparentes qui reposent sur des corbeaux en pierre.

Rue Claquedent, (c'est-à-dire misérable, ou bien encore caque dame, femme de mauvaise vie).

N° 7. Imprimerie de MM. Casterman. (Voir rue de la Tête d'Or.)

Elle est établie en partie dans les anciens bâtiments

du couvent des Sœurs noires, dont le corps de logis principal était à front de la rue des Sœurs-Noires, nos 26 et 28.

Les Sœurs noires dites aussi d'*arcte vie* ou de *haulte vie* étaient dès 1240 établies dans la paroisse Sainte-Catherine. Elles vinrent se fixer en cet endroit (qui était l'ancien refuge de l'abbaye de Cysoing) en 1672. Plus tard, les Frères Barbets (congrégation enseignante), occupèrent les mêmes bâtiments, ainsi qu'une partie des terrains appartenant aujourd'hui aux Jésuites.

De l'ancien couvent il reste trois ailes, l'une à front de la rue des Sœurs-Noires, la seconde, parallèle à la première et perpendiculaire à la rue Claquedent, et la troisième réunissant les deux premières.

Le bâtiment dont on voit le pignon dans la rue Claquedent porte la date de 1671. Les corridors sont voûtés, sur arcs doubleaux surbaissés.

La façade est très simple, les fenêtres sont inscrites sous des arcades en briques; les fenêtres des greniers sont en maçonnerie et à pignon.

Au n° 9 se trouve encastré dans le mur le claveau central d'une cheminée gothique en pierre, aux armes de France (?), supportées par deux anges.

Terrasse Saint-Jacques.

N° 3. (M. Adolphe Piret. Collections géologiques et paléontologiques).

N° 5. Maison du 15e siècle, très défigurée.

N° 6. Hôtel de l'époque Louis XV, modernisé.

ÉGLISE SAINT-JACQUES.

Cette église, complètement isolée, a été l'objet d'une restauration complète, et c'est merveille de constater comment la masse disgracieuse et misérable qu'on

voyait encore il y a une vingtaine d'années, s'est transformée en un édifice à la plus élégante silhouette.

Bâtie en moellons irréguliers et en pierres de taille, l'église a la forme d'une croix latine, précédée d'une tour, entourée elle-même par un portail et des dépendances qui prolongent les nefs.

La tour est romane (12e siècle), ornée de trois rangs d'arcatures, dont le dernier, ainsi que la flèche ont été refaits en 1849.

Le porche a été reconstruit sur un plan nouveau lors de la restauration, l'ancien ayant été trop complètement dénaturé pour qu'il fut possible de lui restituer sa forme primitive.

Les nefs et les transepts appartiennent au style gothique primaire, ces derniers ont les chevets plats, percé d'un triplet surmonté d'un oculus.

Le chœur est du gothique tertiaire. Il a été élevé en 1368; les deux tourelles d'escalier qui flanquent le pignon sont modernes dans leur partie supérieure. Le chevet est polygonal; sous la fenêtre du centre, jolie niche, œuvre de Lotart Moriel (1378).

La partie la plus intéressante des façades latérales est la claire-voie avec galerie de circulation extérieure (comme à Saint-Quentin et Saint-Nicolas) qui longe toute la nef principale.

L'église mesure 50 mètres de longueur, sur 19 de largeur aux nefs et 27 aux transepts.

L'intérieur frappe par son aspect grandiose, mais il manque d'unité. Il a été rétabli à son niveau primitif, qui avait été exhaussé, dans la suite des siècles, de 1 mètre 15 centimètres.

La nef, du 13e siècle, compte quatre travées reposant sur des colonnes monocylindriques, dont les cha-

pitaux sont octogones. Leur corbeille est ornée de crochets, du côté de l'épître, et de feuillages plats du côté de l'évangile. Les bases sont rondes avec deux tores séparés par un creux profond.

Les murs au-dessus des arches sont d'une construction très hardie car on y a entaillé une galerie de circulation intérieure, formant triforium sous les fenêtres et un clair étage à fenêtres très rapprochées les unes des autres.

Les arcatures de la galerie, à ogives obtuses, reposent alternativement sur des colonnettes isolées et sur des colonnettes accouplées et reliées par un étroit trumeau. Leurs chapiteaux sont encore romans.

Au fond de l'église, adossées à la tour, dont on voit la triple arcade du premier étage, se trouvent les orgues, contenues dans un buffet très élégant, datant du 17e siècle.

Elles ont été établies en cet endroit en 1666.

Les basses nefs sont éclairées par des fenêtres ogivales fort simples, qui ont été refaites. Elles sont couvertes de voûtes en quart de cercle lambrissées; les arcs plein cintre qui rattachent les colonnes de la nef aux murs des basses nefs et font office de contreforts, sont de construction moderne; ils ont été ajoutés lors de la restauration.

A travers l'église, à la croisée, le grand arc supporte une galerie à deux rangs d'arcades superposées. Cette galerie court le long des quatre côtés de la croisée, elle est d'un effet décoratif très remarquable.

L'arc triomphal du chœur, taillé dans l'ancien mur de clôture de la croisée, a entamé cette galerie; au-dessus on voit la triple fenêtre de l'ancien pignon, devenue aveugle par la construction de la toiture du nouveau chœur, plus élevée que l'ancienne.

Une voûte lambrissée, en berceau, moderne, couvre tout le vaisseau jusqu'à l'extrémité de la croisée.

Les transepts sont également couverts d'une semblable voûte. Ils sont dépourvus de toute décoration architecturale. Leurs fenêtres sont garnies de vitraux modernes, deux autels gothiques modernes, dédiés à saint Joseph et à saint Jacques, œuvres de MM. Bressers et Blanchard, de Gand, ont été placés contre les gros piliers de la croisée du côté du chœur.

On remarque dans le transept, du côté de l'évangile, une arcade plein cintre, décorée de peintures murales, dont l'usage ne s'explique pas bien.

On y voit encore un monument funéraire de la famille de Cambry, en marbre et albâtre, du 16e siècle, avec un bas-relief représentant la résurrection.

Le chœur, bâti en 1365, est très élégant. Les fenêtres élevées, séparées par de très minces contreforts, sont une merveille de construction. La voûte, en pierres, est moins ancienne.

De belles arcatures gothiques, sculptées par Jacques de Brabant en 1372, garnissent le bas des murs. On y a retrouvé des vestiges de peinture murale sans valeur artistique.

Les vitraux sont tous modernes.

L'autel, moderne, est l'œuvre de MM. Helbig et Blanchard. Le tabernacle est de M. Bourdon.

L'aigle lutrin, en bronze, couvert d'un enduit verdâtre, date de 1411.

On peut voir encore dans le chœur, près du premier pilier, côté de l'épître, un reste du pavement primitif en petit carreaux de terre cuite vernissée.

Ce pilier et celui d'en face, qui tous deux supportent l'arc de la croisée, sont de construction grossière et

massive. C'est un reste du chœur primitif; une partie de ces piliers formait contrefort, et était alors située hors de l'église. Ils obstruent l'entrée des chapelles latérales dont il va être question. C'est la partie défectueuse de la construction.

Dans le pilier du côté de l'évangile existe encore l'escalier qui conduisait au jubé.

Le plus ancien jubé connu datait de 1424.

On en fit un nouveau en 1620, qui lui-même fut démoli en 1704.

En même temps que le chœur, on construisit au 14e siècle les deux chapelles qui sont à ses côtés.

Celle du côté de l'épître ou du Saint-Sacrement, était autrefois consacrée à saint Nicolas.

Elle a été fondée en 1404 par Colard (Nicolas) d'Avesnes. Le compte détaillé de sa construction a été communiqué à la Société historique et littéraire de Tournai, par M. A. de la Grange. (*Bulletins*, tome 23, page 174).

On remarque dans cette chapelle, le monument funéraire de Jacques d'Avesnes, Catherine de Crespelaines et Colard d'Avesnes († 1404.) Il est en pierre sculptée et polychromée. Au centre figure Notre-Dame entre les défunts présentés par leurs patrons, tous sous des dais ogivaux richement décorés.

Près de ce monument s'en trouve un autre du 16e siècle, fort détérioré.

Les peintures des voûtes, qui représentent des anges musiciens, ont été faites par Pierart de le Vingne et Henry le Pointre, peu après 1404. Elles ont été restaurés par M. J. Helbig.

L'autel de style gothique et les vitraux sont modernes.

La chapelle du côté de l'évangile, qu'obstrue en partie

un buffet d'orgues moderne, est dédiée à Notre-Dame de la Gésine. Son mobilier est moderne.

Contre le gros pilier on voit un curieux bas-relief funéraire en pierre sculptée et polychromée. Notre-Dame et l'Enfant Jésus, les défunts et leurs patrons forment un groupe très réaliste qui semble poser devant l'objectif d'un photographe.

Derrière cette chapelle est l'ancienne sacristie à voûtes sur nervures. On y voit un devant d'armoire, gothique, en chêne, tout à fait insignifiant.

La seconde sacristie, derrière l'autel du Saint-Sacrement, date du 16e siècle.

On y conserve le modeste trésor de l'église.

Croix reliquaire, en argent, garnie de pierres précieuses et de filigranes, de style gothique tertiaire.

Neuf calices, dont un date de 1536.

Burettes et leur plateau en argent, 1614.

Chrismatoire en argent, en forme de châsse, supporté par quatre sphinx. 17e siècle.

Deux encensoirs en argent. (1630?)

Bras reliquaire en argent garni de pierres précieuses avec relique de sainte Apolline). 1666. — On y voit un beau poinçon d'orfèvre tournaisien.

Deux autres bras reliquaires, également en argent, (dont l'un est encore de sainte Apolline, 1637), sur socle carré en argent, orné de têtes d'anges.

Reliquaire en forme de ciboire, boîte cylindrique en ivoire, sur pied en cuivre doré. 16e siècle.

Ostensoir à pied en argent de style Louis XIV.

Porte paix (reliquaire) en argent, même époque.

Orfrois de chape, à rinceaux d'or et d'argent, 16e siècle.

Trois aubes et un rochet garnis de dentelles.

Ornement blanc avec bandes brodées.

Garniture brodée du dais de procession, exécutée en 1764 par Bauveau, brodeur.

La partie antérieure de l'église se compose de la tour, du porche, des entrées latérales et de deux dépendances, dont l'une sert de baptistère et l'autre de magasin.

La chapelle des fonts est fermée par une clôture en bois du 17ᵉ siècle. La cuve baptismale est en pierre, ronde sur socle cylindrique et décorée de feuillages. Elle date du 15ᵉ siècle.

Aux murs intérieurs du porche, on a accroché les monuments funéraires enlevés de l'église. Il n'y a à remarquer que ceux du Président au parlement de Polinchove, et celui d'Antoine-Louis Seguier, premier avocat général au parlement de Paris, membre de l'Académie française, mort en exil.

On passe sous la tour pour entrer dans l'église, et on remarque deux grands arcs plein cintre sur les faces principales et deux plus petits sur les faces latérales.

Ces derniers sont surmontés de fenêtres romanes, évasées à l'intérieur.

Dans un des angles, une tourelle en pierres renferme l'escalier à vis qui conduit aux étages.

Lors de la restauration de l'église on a mis au jour un grand nombre de dalles en pierre gravées, très remarquables, à en juger par les dessins qu'en donne M. Cloquet dans sa monographie de Saint-Jacques. Deux seulement ont été conservées à l'église et ont été placées dans le pavement de la nef, sous la dernière arcade, (à droite et à gauche) vers le transept, il est regrettable que les autres ne se voient plus à l'église.

Deux petites lames en cuivre, du 16e siècle, ainsi que les autres dalles en pierre ont disparu.

Lors de l'établissement d'un calorifère, un certain nombre de sépultures très anciennes ont été ouvertes. Les poteries qu'on y a trouvées, et qui appartiennent au haut moyen âge indiquent que sur l'emplacement de l'église actuelle se trouvait déjà une église beaucoup plus ancienne.

Rue des Carmes. (Ancienne rue Royale.)

Nos 1 à 7. Groupe de maisons du 17e siècle du style français (2e moitié) en pierres et briques.

Nos 4 et 6. Maisons du commencement du 17e siècle dans le style de la renaissance (complètement défigurées).

No 8. Ecole normale de l'État, ancien MONT DE PIÉTÉ, érigé en 1618 sur les plans de Wenceslas Coeberger, auquel sont dus la plupart des monts de piété du pays.

Le vaste bâtiment est à trois étages, construit en pierres et briques dans le style de la renaissance, très simple, et surmonté d'une solide corniche en pierre. Il porte au pignon la date 1622.

Une tourelle en briques, couronnée par un fort élégant campanile en ardoises et en plomb renferme l'escalier qui conduit aux divers étages.

L'intérieur est divisé en un certain nombre de salles dans le sens de la largeur; elles sont voûtées; les retombées des voûtes reposent sur les murs de séparation et sur des colonnes très simples, en pierre (2 ou 3 de front au centre de chaque salle).

Les étages supérieurs offrent la même disposition, mais les arcs et les colonnes en pierre sont remplacés par des poutres et des supports en bois agencés avec un art qui témoigne d'une grande habileté de construction.

La porte d'entrée, en pierre, d'aspect monumental appartient au style français du 18e siècle.

En face de l'école normale se trouvent ses dépendances, installées dans l'ANCIEN COUVENT DES CARMES, qui fut utilisé comme prison, à partir de la suppression de la communauté et jusque vers 1872.

Les Carmes, établis à Tournai dès 1621 se fixèrent dans la rue qui a pris leur nom quelques années plus tard et y élevèrent un monastère d'une certaine importance.

A front de rue, il n'y a à remarquer qu'un mur élevé divisé en trois panneaux par des contreforts. Dans celui du centre ouvrait autrefois la porte de l'église, (actuellement murée).

Des constructions monastiques il reste un vaste bâtiment aux salles voûtées sur des arcs doubleaux très surbaissés. Un corridor étroit, également voûté, longe tout ce bâtiment.

A l'étage, règnent d'étroites fenêtres qui ont éclairé autrefois les cellules des religieux.

La façade est très simple, en briques, avec quelques pierres de taille.

Sous tout le bâtiment règnent de vastes caves voûtées et soutenues par des piliers ou colonnes octogones en pierres.

A l'extrémité de ces souterrains, du côté de l'église, et sous une dépendance de celle-ci on voit encore la *cave aux morts* du couvent, où reposent les anciens moines. Chacun d'eux occupe un étroit caveau pris dans l'épaisseur du mur comme aux catacombes de Rome, mais dans le sens de la longueur.

Tout autour du souterrain règnent trois étages de sépultures superposées. Elles étaient fermées par un petit

mur en briques platré à l'extérieur, et sur lequel on traçait au pinceau le nom, l'âge et les années de profession du défunt. Toutes ces inscriptions ont malheureusement été mutilées lors de la violation des tombes.

La partie la plus intéressante du couvent est l'église dont les dimensions sont encore assez bien indiquées.

Elle devait mesurer environ 45 mètres de longueur sur 24 de largeur au transept. Le plan est celui d'un long rectangle, terminé du côté du chœur par un demi cercle. Deux chapelles latérales, affectant la même forme étaient accolées aux deux côtés de la nef, vers le chœur, dans le même axe que la nef et formaient une sorte de transept. Une de ces chapelles existe encore et a servi d'oratoire à l'époque où le couvent devint prison. Le pourtour de l'église est encore parfaitement indiqué par les bases en pierre des pilastres de style classique qui garnissaient les murs du temple.

N° 17. Maison à pignon de style renaissance, autrefois garni d'escaliers, belle façade en pierres et briques, ornée de nombreux cordons en pierre.

N° 27. Maison du 17ᵉ siècle, le dessus de la porte orné d'une petite niche. Pignon à escaliers.

N° 37. Petite maison à pignon, briques et bois du 17ᵉ siècle.

N° 45. Maison du 17ᵉ siècle, dont l'étage diffère sensiblement du rez-de-chaussée comme système de décoration. (Autre maison du même type, rue Blandinoise, n° 56.)

N° 47. Porte et fenêtre d'une maison du 16ᵉ siècle, l'encadrement de la porte en pierre, à moulures gothiques prismatiques.

N°s 49 et 51. Même type que le n° 45, très défiguré.

N° 10. *Couvent des Ursulines*, communauté fixée à Tournai depuis 1667, et qui a eu le privilège peut-être unique en cette ville, de traverser l'époque de la Révolution sans se voir dissoute. Elle occupe l'ancien hôtel des comtes d'Hoogstraeten, considérablement agrandi. Ce bâtiment date de 1640 et appartient au style de la renaissance flamande, pierres et briques, mais il a été complètement modernisé. On y remarque une belle galerie voûtée, au rez-de-chaussée, rappelant celles de la Halle aux Draps, moins les colonnes. Toutes les salles sont voûtées; on y voit encore plusieurs cheminées anciennes formées de deux consoles en pierre à enroulements, avec hotte carrée, saillante, supportée par des traverses de bois reposant sur les consoles, sans linteau de pierre.

La chapelle est moderne. On y garde une statuette de saint Michel en ivoire dans une élégante petite chapelle en bois sculpté du 17ᵉ siècle et quatre chandeliers en argent style renaissance flamande, datant de 1703 aux armes des Cordouan.

N° 16. Partie de bâtiment du 17ᵉ siècle de même style que le précédent.

Rue Blandinoise.

N° 9. Ferme dont la cour est très pittoresque par ses dépendances et un puits couronné d'une toiture à flèche octogone en ardoises. Il paraît qu'elle faisait autrefois partie du couvent des Carmes, dont elle était peut-être la brasserie.

Nᵒˢ 40 à 48. Quatre maisons à pignon, briques et bois, datées 1654.

N° 56. Maison du commencement du 17ᵉ siècle, en briques et pierres de style de la renaissance flamande. L'étage est bien décoré, les fenêtres grandes et mou-

lurées, tandis que le rez-de-chaussée tout à fait simple, a des fenêtres relativement petites et sans ornement.

On voit une construction de même type, rue des Carmes, n° 45.

Rue des Bouchers Saint-Jacques.

N° 20. Maison datée 1699, pierres et briques de style français et qui a gardé sous les fenêtres de l'étage des cartouches en pierre sculptée. L'un d'eux représente un berger et son troupeau, l'autre un boucher apprêtant un bœuf.

N° 2. Ancien hôtel d'Alcantara, de style Louis XVI (faisant actuellement partie des bâtiments de la Banque centrale tournaisienne). Une chambre à coucher est décorée de lambris et de panneaux sculptés d'un style très riche, elle a conservé les colonnes qui formaient l'alcove du lit. Les boiseries de plusieurs appartements, tous de même style, sont fort belles.

Placette aux oignons.

N° 7. Petite boucherie existant en cet endroit depuis le 14e siècle, mais réédifiée au 17e siècle.

Sur les quatre côtés d'une cour carrée sont établis les pittoresques étals des bouchers, en bois, sous charpentes.

N° 11. Maison du 18e siècle en pierres et briques, dont la partie de gauche avec la porte est seule ancienne ; elle a été remaniée. Les appuis des fenêtres de l'étage ont été abaissés et les boiseries ont été modernisées.

N° 28. *Fossé Kinsoen.* Un escalier de 40 à 50 marches donne accès à un ancien fossé de la seconde enceinte de la ville qui fut affecté au tir des archers (gilde Saint-Sébastien) après la construction de la troisième enceinte, au 13e siècle.

On y a bâti au commencement du siècle une rangée de maisons ouvrières.

Le fossé était dominé par la tour dite le fort rouge, qu'on aperçoit au-dessus de la maison n° 30 et dont il est parlé à la description de l'hôtel du comte du Mortier, à la Grand'place.

Rue Perdue.

N° 3. Waux-Hall (l'ancien jeu de paume, plus tard local de diverses sociétés). La façade actuelle est du style Louis XVI.

N° 5. Maison de l'époque de l'empire.

N° 4. Porte de l'hôtel du comte du Mortier, qui donne accès au Fort rouge.

N° 14. Maison du 17e siècle modernisée. La grand'-porte fermait autrefois un passage conduisant à l'église Saint-Quentin.

La façade vers le jardin est intéressante par un escalier extérieur, avec large balcon reposant sur des consoles en bois, très pittoresque ; un petit pavillon sans étage porte dans sa façade cinq cartouches avec armoiries, monogrammes IHS et MA, et la date 1691.

Il renferme des cheminées en marbre, du même temps, composées de colonnes torses engagées, qui supportent des consoles sans moulures et un linteau plat, très simple, et avec fort peu de relief.

Dans le sol de la rue Perdue, et spécialement sous le théâtre et sous les maisons qui lui font face, on a découvert en 1853 un important *cimetière gallo-romain et franc*, dans lequel les tombes à incinération et celles à simple inhumation se rencontrent en nombre à peu près égal. Un dessin très exact de ces tombes et la plupart des objets qui y ont été recueillis se trouvent au musée d'antiquités.

N° 40. (Café de l'Univers). Caves curieuses superposées, situées à des hauteurs différentes. L'une d'elles s'étend sur une longueur de huit mètres environ sous le Marché à la paille. La voûte en berceau est supporté par de puissants arcs en pierres, très surbaissés.

Dans une autre de ces caves, existe un vaste puits comblé.



PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE.

Rue des Augustins.

On y trouve le COLLÈGE DES JÉSUITES, qui après avoir eu des maisons florissantes à Tournai de 1554 à 1773, vinrent de nouveau s'y fixer en 1839. Cependant les grands bâtiments qu'on voit aujourd'hui ne furent commencés qu'en 1844. Ils occupent la place d'un ancien collège ecclésiastique, les Barbets, et plus anciennement du couvent des Carmélites, qui se fixèrent à Tournai en 1614 et furent dispersées à l'époque de la révolution française.

Dans le sol de l'église des Jésuites furent trouvées en 1849 des poteries romaines.

Plus bas, l'HOSPICE DE MONTIFAUT, construit en 1653. Le bâtiment à front de rue, en briques et pierres, ne marque pas de cachet, mais une autre construction, entre cour et jardin, qui paraît remonter aux premières années du 17e siècle, de style renaissance flamande, a beaucoup plus de caractère et ferait un monument très remarquable, si elle était restaurée. Les meneaux en pierre des fenêtres ont été malheureusement supprimés.

Trois maisons, nos 19 à 23, de même style et de même époque, sont dans le même cas.

No 24. (M. E. Desmazières. Collections de cartes,

vues et plans concernant Tournai et les communes de son arrondissement judiciaire. Impressions et manuscrits tournaisiens.)

Plus bas, en pénétrant par la grand'porte (n° 27) on trouve dans l'ancien clos des Augustins, un haut pignon en pierres percé d'une ouverture ogivale (aujourd'hui bouchée); sur la face latérale du même bâtiment on voit six arcs ogivaux, qui paraissent dater du 16e siècle, et ont sans doute appartenu au cloître des Augustins.

Une haute tourelle en briques, malheureusement privée de sa toiture, flanque l'un des côtés du pignon.

Rue Frinoise.

Tout en bas de la rue des Augustins, faisant le coin de cette rue avec la rue Frinoise (c'est-à-dire Froyennoise, route de Froyennes) se trouvait le COUVENT DES AUGUSTINS, fondé en 1293 et démoli entre 1803 et 1813.

Il n'en reste plus d'autres vestiges que les bâtiments dont il est parlé ci-dessus, visibles dans la rue des Augustins et un mur en moellons, renforcé par des contreforts, avec deux portes gothiques, donnant dans la rue Frinoise; ce mur est un reste de la façade latérale de l'église, dont le chevet faisait l'angle de la rue des Augustins. La façade occidentale donnait sur une cour intérieure à laquelle on avait accès par les deux portes encore existantes. Cette façade, à en juger par certains débris qui ont été recueillis, devait être de style gothique tertiaire; au centre ouvrait une porte divisée en deux par une colonnette en pierre. Deux tourelles rondes, en pierres bien appareillées, flanquaient les angles de la façade.

A l'extrémité de cette rue, au fond de l'impasse, se trouvent les jardins de L'ABBAYE DES PRÉS, important monastère entièrement détruit aujourd'hui.

Il avait été établi en cet endroit vers 1566 par les religieuses de l'ordre de Saint-Augustin (cisterciennes), lorsque leur première abbaye dite des Prés porcins ou prés à nonains, sise entre l'Escaut et la drève de maire actuelle, hors des fortifications de la ville, fut détruite par les guerres. Ces religieuses étaient fixées à Tournai depuis 1230.

On conservait dans leur église des tapisseries que leur avait données M. de Boufflers, dont l'une existe peut-être encore, et serait conservée au musée de Lille.

Au fond du jardin on voit une petite chapelle datée 1679 et construite dans le style en usage à cette époque. Un oculus ovale décore la façade. La chapelle est couverte par une voûte en bardeaux.

En face et de l'autre côté de la rue Frinoise, derrière un mur monumental moderne, s'élève l'ancienne caserne d'artillerie, construite en 1681, aujourd'hui affectée au logement des agents de police.

Une petite rue, partant de cette caserne et aboutissant à la rue de la Madeleine (ruelle Tranchant) est bordée par quatre maisons, autrefois dépendant de la caserne; la silhouette de leur façade postérieure, sur le Boulevard, sans le moindre mérite artistique d'ailleurs, est originale. Au centre de la façade, on voit sculptées sur pierre, les armes de France, entourées des colliers de saint Michel et du Saint-Esprit (17e siècle).

Boulevard Léopold.

On y trouve le jardin d'arboriculture, et du milieu de la promenade on jouit d'une belle vue sur le mont de la Trinité.

N° 55. (M. Charles Vasseur; riche collection d'antiquités, moyen âge et renaissance, spécialement des bois sculptés).

Rue de la Madeleine.

Cette rue, dont la forme onduleuse est très « esthéthique » et qui était autrefois l'une des plus belles et des plus fréquentées de la ville, a vu maints cortèges et fêtes publiques. C'est par là en effet que la plupart des souverains ont fait leur entrée à Tournai, et en particulier Louis XV après la bataille de Fontenoy.

A l'extrémité de la rue commence la drève de Maire, superbe allée plantée d'arbres, créée à la fin du siècle dernier et qui longe la grand'route de Tournai à Courtrai.

N°s 81 et 79. Maisons du 17e siècle (fort dégradées) briques et pierres avec cartouches sculptés. L'un d'eux représente deux béliers luttant.

Entre les n°s 59 et 57 s'ouvre une porte qui donnait autrefois accès au BÉGUINAGE. Fondé en 1241, exproprié au commencement de ce siècle, il n'en reste, au milieu des constructions modernes d'une cité ouvrière, que deux rangées de maisons anciennes (17e siècle) fort délabrées, occupées aujourd'hui par les pensionnaires des hospices.

En face de l'entrée du béguinage, demeurait à la fin du siècle dernier Lefebvre-Caters, orfèvre et fondeur réputé dont les argenteries, les bronzes et les marbres garnis de bronze bien connus des collectionneurs, ont joui d'une très grande vogue.

N° 47. Maison du 18e siècle avec trois cartouches sculptés dont un représente la Madeleine.

EGLISE DE LA MADELEINE (*voir plus bas*).

La maison n° 27 (17e siècle) a une porte avec chambranle sculpté. A l'intérieur on voit encore une porte gothique surmontée d'un arc en accolade. (La niche est moderne).

N° 21. Maison à pignon en escalier.

N° 19. Maison du 15e siècle entièrement modernisée, d'où provient la cheminée en pierre gothique de la collection de M. E. Soil.

N°20. (M. G. Carbonnelle. Collection ornithologique.)

Rue du Floc à Brebis.

A l'angle de la rue de la Madeleine (n° 2) et du Floc (marché) à Brebis, une maison du 17e siècle (très défigurée) avec pignon à escaliers, d'une élégante silhouette, style de la renaissance, en briques et pierre.

Sur le même rang, quelques vieilles maisons sans intérêt sauf le n° 13, de style renaissance (modernisé).

Quai des Salines.

La partie la plus proche des Boulevards appartient à la paroisse de la Madeleine, l'autre, vers la rue du Cygne, à la paroisse Saint-Jacques.

A l'extrémité se dresse le PONT DES TROUS, qui, faisant partie de la 3e enceinte de la ville, défendait l'entrée de l'Escaut. Son nom, pont des Trous, signifie pont des écluses, à raison des écluses qui autrefois se trouvaient à une centaine de mètres en aval du fleuve.

Ce pont fut témoin du siège de 1340 où Flamands et Anglais coalisés firent des prodiges de valeur pour pénétrer dans la ville par cette porte d'eau. Mais ils furent repoussés avec perte, et c'est à cette occasion que les dames de Tournai offrirent à Notre-Dame un cierge immense enroulé sur un treuil (la songnie), qui

mesurait en longueur, le parcours de la procession.

Le pont se compose de deux tours reliées par une galerie de défense que supportent trois arcs ogivaux, établis dans le lit du fleuve.

Ces deux tours sont d'anciennes portes de ville; celle de la rive droite était la porte de la thieulerie (c'est-à-dire fabrique de tuiles), celle de la rive gauche était la porte du bourdiel (du bord de l'eau). Les arcs de ces portes qui traversaient les tours de part en part, sont encore visibles du côté de l'extérieur; celui de la porte du bourdiel est en outre visible du côté de la ville. Leurs sommets dépassent de peu de chose le niveau actuel du quai, tant le sol a été exhaussé.

A l'intérieur de la tour de la rive gauche, on voit une belle salle voûtée à nervures, (elle sert de morgue); dans la tour de la rive droite existe encore une cheminée fort simple en pierre, de l'époque gothique.

Les deux tours datent du 13e siècle; elles ne sont ni semblables, ni exactement parallèles entr'elles, et elles ont été construites à des époques différentes. La galerie qui les relie a été établie entre 1281 et 1302.

La restauration du pont des trous est décidée; elle a été confiée à M. Arthur Verhaegen, archéologue à Gand, qui se propose de lui restituer les toitures qu'il avait dans le principe.

Près du pont s'élevaient les bâtiments de l'ancienne MANUFACTURE DE PORCELAINE (au n° 31), dont il ne reste plus que l'habitation du directeur, érigée en 1763.

François Peterinck, né à Lille en 1719, fonda à Tournai en 1751, la première fabrique de porcelaine qui fut établie en Belgique. Elle était située sur le quai des Salines, dans des bâtiments trouvés bientôt trop petits, et qui furent remplacées par d'importantes

constructions (à leur tour démolies en grande partie vers 1889).

La manufacture produisit en abondance des porcelaines (pâte tendre) et des faïences ainsi que des groupes en biscuit, dont la réputation fut européenne.

A la mort de Peterinck, elle passa aux mains de son gendre, de Bettignies, puis à celles de Boch, frères, qui cessèrent de fabriquer vers 1889. L'usine fut vendue en 1890.

N° 24. Maison de l'époque Louis XV, pierres et briques.

N° 27. Maison à plusieurs demeures, du 17e siècle, de style français.

EGLISE SAINTE-MARIE-MADELEINE.

Fondée en 1241 par l'évêque Walter de Marvis, en même temps que fut créée la paroisse, cette église, complètement isolée, est de pur style gothique, mais elle n'a pas été construite en une fois; le plan général de l'œuvre, le chœur, les transepts, les nefs sont du 13e siècle, la façade est du 14e, la partie supérieure de la grande nef, du 15e siècle.

C'est un monument remarquable par la pureté de ses lignes, d'une simplicité exquise, d'un caractère sobre et imposant. Certains détails de la construction ainsi que les chevets plats du chœur et des transepts ont amené des auteurs à se demander si elle n'a pas été élevée sous l'inspiration des églises de l'Angleterre, mais cette idée ne paraît pas devoir être suivie.

L'extérieur est d'une simplicité excessive et, il faut l'ajouter, dans un état de délabrement déplorable. Deux tours, dont une seule a été achevée, décorent la façade, percée d'une grande fenêtre (à meneaux modernes) surmontée d'une rose sans meneaux; la

porte est ornée de plusieurs moulures reposant sur d'élégants chapiteaux à feuillage.

L'église mesure, dans la nef, 36 mètres 50 centimètres de longueur sur 21 mètres et demi de largeur.

Le chœur est long de 13 mètres et demi et large de 9 mètres 50 centimètres.

Toutes les formes sont carrées, le plan figure deux rectangles juxtaposés, les chevets du chœur et des transepts sont plats.

La nef compte quatre travées, plus celle qui est sous les tours. Elle est séparée des basses nefs par des arcs gothiques reposant sur des colonnes isolées avec chapiteaux à crochets. Les basses nefs sont éclairées par des fenêtres gothiques.

Toutes trois sont couvertes par des voûtes en bardeaux de restauration récente.

Au clair étage qui paraît avoir été remanié au 15e siècle, on voit des fenêtres en anse de panier, dans lesquelles une restauration moderne a inscrit deux petits arcs gothiques.

Les transepts qui ne dépassent pas la largeur des nefs, ont les chevets plats, avec fenêtre à triple lancette, surmontée d'un oculus. Le côté qui fait face aux basses nefs est percé d'une fenêtre géminée au pied de laquelle est établi l'autel.

Les transepts sont voûtés en bardeaux ; la lanterne, à l'intersection de la nef est encore couverte d'un plafond plat, en bois peint, tel qu'il existait sur toute l'église avant sa restauration. Les piliers du transept sont formés de quatre colonnes engagées.

Le chœur, sans bas côtés, a le chevet plat, dans lequel ouvre une fenêtre à trois lancettes inscrite sous un arc plein cintre ; de chaque côté se trouvent deux fenêtres géminées, sous un même arc ; les vitraux

sont modernes. Certains détails d'architecture témoignent de *repentirs* dans la construction et font supposer que l'architecte a songé un moment à couvrir le chœur d'une voûte en pierres.

Dans le mur, du côté de l'épître, on voit une élégante piscine, à arc trilobé.

Le chœur est actuellement couvert par un berceau lambrissé de forme assez particulière. Il est neuf et a remplacé le plafond plat qui existait encore il y a dix ou quinze ans.

Le jubé qui se trouvait autrefois à l'entrée du chœur a été transporté en 1657 dans le bas de l'église, où il sert de tribune des orgues. Il date du 16e siècle et est en bois sculpté et polychromé. Le sculpteur y a retracé des scènes de la vie de sainte Marie-Madeleine. Des statuettes de saint Jean-Baptiste, sainte Marthe et saint Lazare sont placées entre les panneaux sculptés. Le côté du jubé qui regarde le calvaire, est orné de peintures représentant six saints sous des arcades et des écussons.

La chaire de vérité, en bois, date de 1581.

Sur les colonnes de la nef, à la naissance des arcs, on voit dix statues, plus grandes que nature, dont les huit premières datent du 17e siècle. Les deux dernières, aux piliers de la croisée, représentent l'Annonciation et datent du 15e siècle. Au-dessous de ces deux dernières existe un support de cierge en fer forgé, gothique.

Les murs du chœur étaient autrefois couverts d'un lambris en chêne, de l'époque Louis XVI (1779-1782) et les basses nefs en possédaient un qui fut exécuté en 1652 par Hugues Cordier, escrinier.

Ils ont été enlevés lors de la restauration, mais on en a conservé des fragments, disséminés dans l'église.

Sous la tour (côté de l'épître) on voit un calvaire qui n'est autre que l'ancienne boiserie du maître autel, œuvre de Lecreux, sculpteur tournaisien du 18e siècle; au centre se trouve un bon tableau d'Houzé, peintre tournaisien, représentant le Christ en croix.

Contre le mur de la façade, tableau de Manisfeld (peintre tournaisien) représentant l'Apparition de Notre-Seigneur à la Madeleine.

Sous l'autre tour sont les fonts baptismaux. On a accroché aux murs quelques restes de l'ancien lambris de l'église, entre autres un grand médaillon en bois sculpté, de Lecreux, représentant la Madeleine.

L'église renferme quelques intéressants monuments funéraires.

Dans la basse nef (côté de l'épître) en face du calvaire, grande dalle gothique, gravée, représentant deux prêtres revêtus des ornements sacerdotaux, décédés en 1394 et 1402.

Un peu plus loin une autre dalle en relief avec les effigies de Jean Despienne, seigneur de la Barre, et de Marguerite Liébart, sa femme. Elle date du milieu du 16e siècle.

Dans la basse nef (côté de l'évangile) tout contre la chapelle des fonts, une pierre ornée d'un médaillon rond, d'un mètre de diamètre, au centre duquel se trouve une armoirie avec casque et supports, rappelle par son faire le style de la renaissance italienne du 15e siècle.

Un peu plus loin, dalle gothique gravée, du 14e siècle, représentant un prêtre. (Elle a été cassée en deux morceaux.)

Tout auprès, dans le mur, petit monument funéraire de Me Jacques Jambon, médecin (1621), en pierre sculptée. Au centre la scène de la Mise au

tombeau, et aux extrémités, les défunts agenouillés.

Au chevet du transept, beau monument funéraire des de Clermais, érigé en 1400 et restauré en 1601 après qu'il eut été mutilé par les iconoclastes. C'est une grande pierre rectangulaire sculptée en demi relief, polychromée et dorée. L'artiste a figuré au centre la scène du Jugement dernier, auquel prennent part Notre-Seigneur, Notre-Dame et saint Joseph. Au premier plan les quatre défunts, agenouillés, accompagnés de leurs patrons. Dans le haut quatre anges sonnent de la trompette. La bordure est occupée dans le haut et dans le bas par des inscriptions, et sur les côtés par les armoiries des défunts.

Le pavement actuel de l'église date de 1632. Il a été exhaussé à cette époque, de 80 centimètres au-dessus du pavement ancien qui se composait de petits carreaux vernissés.

L'église de la Madeleine ne possède point de trésor proprement dit; on peut y voir cependant, deux chandeliers en laiton, datant de 1574. Un porte-paix en argent et nacre gothique. Un calice en vermeil du 18e siècle. Un reliquaire en argent, en forme de monstrance, 17e siècle (relique de saint Mathurin). Un plat d'argent de 1626, avec le monogramme IHS, et les deux burettes. Double couronne de lumière en fer forgé. Croix de procession, de style Louis XVI.

Trois guipures et trois garnitures d'aubes en point d'Alençon. Voile de crédence. Chasuble à orfrois représentant des scènes de la vie de Notre-Dame, du 17e siècle.

Tableau de Sauvage, représentant l'Assomption de Notre-Dame.

Bulle de 1342, de la Confrérie de Notre-Dame.

L'église possède trois cloches de 1341 et 1522.

A l'extrémité de la rue de la Madeleine se trouve la *Drève de Maire,* dont il a été parlé plus haut et le faubourg du même nom. On comprenait autrefois sous cette dénomination une partie du village de Froyennes. Ce nom est, paraît-il, une corruption du mot marais, et lui fut donné à cause de la nature du sol.

C'est au hameau de Maire que se trouvait primitivement la résidence du bailli de Tournai, et le gibet où il faisait exécuter ses sentences. Il se retira à Tournai au 15e siècle.

Le long de l'Escaut s'élevait autrefois l'*abbaye des Prés Porcins* qui fut transférée en ville au 16e siècle.

Dans le voisinage du monastère se trouvait la *Sainte Fontaine* qui a donné son nom à une des anciennes portes de la ville. On a dit plus tard, par corruption, les *Sept Fontaines.*



PAROISSE SAINTE-MARGUERITE.

Vieux Marché aux Vaches.

Nos 1, 2 et 3. Maisons du commencement du 18e siècle, briques et pierres, d'une ordonnance noble et sévère.

No 17. Maison de boulanger, 17e siècle, à cartouches sculptés, sous les fenêtres de l'étage, représentant des scènes de ce métier.

Nos 24 et 25. Maisons datées 1681, de style français, en pierres et briques avec cartouches sculptés, d'un bon style et bien conservés, sous les fenêtres des deux étages. A l'extrémité de la place se trouvait la porte de Lille, autrefois porte Coquerelle.

EGLISE SAINTE-MARGUERITE.

Elle appartient à deux époques bien distinctes. La tour gothique, qui date du 15e siècle, avec flèche refaite au 18e siècle, et le vaisseau, construction sans caractère, érigée en 1760 par les moines de Saint-Médard, dans le style classique et offrant tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ce style propre aux abbayes qui ont renouvelé leurs églises au 18e siècle; c'est grand et noble, mais en même temps froid et vide.

Le mobilier ancien est nul. Il n'y a à signaler qu'un

triptyque du 16e siècle, dont il reste seulement les volets. Dans le chœur on a placé un lutrin-aigle en cuivre, dans le style du 18e siècle, fondu en 1885 par Dutrieux de Tournai.

Rue As-Pois.

(C'est très vraisemblablement un nom patronymique; la désignation moderne rue Aux-Poids est fautive).

La maison du coin dans le bas de la rue dont il a été parlé au n° 17 du vieux marché aux Vaches, a une curieuse fenêtre avec ses barreaux en fer anciens, datant de la Renaissance (commencement du 17e siècle).

Contre l'église on voit les restes assez importants de l'ancienne ABBAYE SAINT-MÉDARD (chanoines de l'ordre de Saint-Augustin), dite aussi de Saint-Mard et de SAINT-NICOLAS DES PRÉS.

Cette abbaye, très anciennement fondée à Tournai fut d'abord établie hors de la ville, près de la porte Sainte-Catherine (ou de Valenciennes) puis un peu plus loin, sur le territoire de Chercq dans les prairies qui longent l'Escaut, — au lieu dit vive fontaine — (une ruine sans importance indique la place de son ancienne église en cet endroit).

En 1610 les religieux se retirèrent en ville et construisirent une église près du couvent des Récollets. Ils durent l'abandonner en 1668, le clos où elle se trouvait ayant été réuni aux terrains sur lesquels fut bâtie la citadelle. Le gouvernement leur accorda alors l'église Sainte-Marguerite avec les terrains avoisinants sur lesquels ils érigèrent aussitôt d'importantes constructions. Après un siècle seulement de séjour en cet endroit, ils furent transférés à la rue des Jésuites dans l'ancien collège des jésuites devenu vacant par la suppression de cet ordre. C'était en 1779. Peu

après, eux-mêmes furent supprimés par la révolution.

Des constructions occupées par les chanoines de l'abbaye Saint-Médard il reste une grande porte ouvrant sur le marché à la Paille, et un long mur de clôture décoré de pilastres en pierre et d'oculus ovales, daté 1675, dans la rue As-Pois.

Un autre bâtiment (n° 8) sur lequel on voit des ancres, l'une en forme de crosse et l'autre en forme de P a conservé sa façade de derrière, datée 1676.

N° 36. Maison datée 1674 dont la façade est demeurée complète et intacte. Elle est en briques et pierres, avec fenêtres à croisées en pierre encore existantes, et offre un bon type de maison de la renaissance flamande.

Rue du Ballon.

Elle occupe l'emplacement de l'ancienne église paroissiale de Saint-Nicaise, qui fut démolie en 1770.

Rue Roc Saint-Nicaise.

N° 1. Ancien hôtel de Vignacourt, du style Louis XVI ; renferme plusieurs salons qui ont conservé de belles boiseries sculptées de l'époque.

N° 25. Petite maison à pignon, bois et briques.

N° 35. Hôtel du 17e siècle, briques et pierres du style français avec toiture saillante supportée par des consoles à moulures. Grande porte à montant et traverse sculptés.

Dans le jardin on conserve le couronnement en fer forgé de l'ancien puits du 17e siècle.

N° 51. Porte en bois sculpté (avec médaillon représentant saint François). 17e siècle.

N° 57. Maison à pignon du 17e siècle, briques et bois.

Nos 48 à 58. Groupe de maisons du 17e siècle, type

français, pierres et briques, les façades encore bien conservées sous le badigeon.

Nos 60 et 62. Société et cité ouvrière, établies dans des bâtiments ayant fait partie autrefois du *couvent des Dominicains*, dont il sera parlé plus loin. (Voir réduit des dominicains.)

Ces bâtiments datent du commencement du 17e siècle et sont fort détériorés. Ils ont tous les caractères du style de cette époque, qu'on désigne sous le nom de renaissance flamande : construction en pierres et briques, fenêtres à croisées en pierre, pignons (l'un d'eux est daté 1619).

A l'intérieur on trouve encore quelques voûtes sur arcs doubleaux surbaissés, à caissons. Du côté des jardins on voit les restes d'un cloître à arcades gothiques, tandis que la masse de la construction est du style de la renaissance et offre cette particularité que toute cette partie gothique est en briques, les moulures des cordons étant faites de briques et de tuiles.

Vieux Marché à la paille.

Porte de l'ancienne abbaye Saint-Médard (voir rue As-Pois) en pierre, surmontée d'une niche élégante, 17e siècle.

Maison en pierres et briques du 17e siècle, avec médaillon sculpté en forme de losange, au type d'Henri IV.

Rue Saint-Georges.

L'estaminet « Au grand Saint-Georges » occupe l'emplacement d'un fossé de la seconde enceinte de la ville qui s'étend sur toute la longueur entre la rue Saint-Georges et la rue Saint-Martin, à laquelle on a accès par un escalier débouchant au n° 63.

Il servait autrefois de champ de tir à la corporation des arbalétriers, dite de Saint-Georges.

Sur le côté du fossé on voit encore un reste du mur de la seconde enceinte avec l'escarpe qui la précédait, et une tour construite en pierres appareillées. Cette tour, dont la partie supérieure est moderne, est visible dans la rue Saint-Georges. La partie ancienne est divisée en trois étages superposés avec voûtes en calotte sphérique; toutes les ouvertures sont plein cintre. A l'étage supérieur on voit deux meurtrières très évasées, ouvrant dans un mur épais de 1 mètre 50 centimètres.

Le bâtiment du café Saint-Georges, ancien local de la corporation, a conservé, vers l'intérieur, sa façade ancienne, du 17e siècle, en partie modernisée.

On y remarque des ancres en forme d'arbalète et trois médaillons en pierre sculptée encastrés dans les trumeaux des fenêtres et qui représentent saint Georges, le dragon avec la princesse de Lydie et un animal fantastique. A l'étage, une grande salle occupe toute la largeur du bâtiment. Elle est garnie de lambris avec bancs, et a un plafond à poutres et solives très sobrement sculptées.

Vieux Marché à la toile, derrière l'ancienne Halle-aux-draps (aujourd'hui le musée).

N° 1. Maison du 17e siècle, genre français, avec porte sculptée et fenêtre de grenier assez richement sculptée.

N° 3. Maison à pignon à escaliers, du 17e siècle, briques et pierres.

N° 8. Petite maison à pignon, en briques et bois.

Nos 9, 10 et 11. Maisons du 17e siècle, pierres et briques, genre renaissance flamande, intéressantes mais fort dégradées.

Réduit des Dominicains.

On y voit un reste du mur de l'église et trois maisons, ayant autrefois fait partie du COUVENT DES DOMINICAINS. Constructions de style classique, du 17e siècle, en pierres, plus riches que la plupart des autres maisons de la même époque.

Les dominicains se fixèrent à Tournai en 1623. Ils furent supprimés à la révolution et leur couvent fut en partie démoli en 1797.

Réduit des Sions, ainsi appelé à cause de la présence autrefois en cet endroit, du COUVENT DE NOTRE-DAME DE SION dont les religieuses suivaient la règle de saint Augustin. Elles avaient été instituées par un prêtre tournaisien nommé Jacques Bosquillon et établies d'abord à la rue des Filles Díeu. Elles furent dispersées à la révolution.

Nos 13, 15, 17. Maisons de 1675 dont les façades sont bien conservées. Contrairement à ce qu'on voit généralement dans les constructions de ce type, les encadrements des portes et fenêtres, en pierre, font saillie sur le plat du mur, et ils ne descendent pas au-dessous du cordon d'appui des fenêtres. Les cartouches qui ornaient autrefois le dessous des fenêtres ont en partie disparu. A l'angle de la façade, une niche en pierre sculptée.

Cour des Hibernois (ancien collège des étudiants irlandais), bâtiments du 17e siècle avec des parties plus anciennes mais fortement dégradées; ont un aspect assez pittoresque (tourelle d'escalier avec niche et statue de Notre-Dame, ancienne; escalier en bois, extérieur, dépouillé de ses anciennes sculptures).

No 16. Belle maison du 17e siècle, de la renaissance flamande, briques et pierres avec pignon à escaliers.

Plusieurs étages indiqués par des cordons en pierre, fenêtres à croisées surmontées d'arcs de décharge où la brique et la pierre alternent. Niche au centre de la façade, cartouches avec la date 1677.

Elle est fort délabrée mais n'a pas été mutilée.

La maison voisine, n° 14, beaucoup plus simple, est de même style. Elles ont conservé toutes deux d'anciennes cheminées en pierre, sans sculpture.

N°s 7 et 9. Maison du type français à médaillons sous les fenêtres, avec la date 1691.

Au delà du Boulevard, s'étend le faubourg de Lille, où se trouvait autrefois la léproserie appelée la *Bonne maison de le Val*, ou encore *Ladrerie du Val d'Orcq*. Il ne reste de cet établissement que la chapelle, bâtiment sans aucun caractère artistique.

Ce faubourg est agréablement bâti.

N° 12 (Mme Soyer). Cheminée en pierre de taille avec armoiries, 16e siècle.

A l'entrée du boulevard, école communale moderne, dans le style de la renaissance flamande du 17e siècle.



PAROISSE SAINT-PIAT.

Rue des Clairisses.

On voit encore, à l'extrémité de cette rue, quelques restes des bâtiments de l'ancienne MANUFACTURE DE TAPIS DE TOURNAI, Piat Lefebvre et C[ie]. Erigés en 1811 dans le style classique, sur les plans de B. Renard, ils ont été mis en vente en 1887 et en partie démolis.

La fabrique de tapis fut fondée en 1781 par Piat Lefebvre, qui l'installa dans l'ancien couvent des Clairisses en 1786. Elle comptait dès 1783, 800 ouvriers et 4500 en 1808. Elle atteignit une prospérité inouïe sous Napoléon I[er] et fournit des tapis à presque tous les palais impériaux. La fabrique fut fermée en 1887.

Une aile de bâtiments, aujourd'hui occupée par les ateliers d'apprentissage de l'École Saint-Luc, a appartenu à l'ancien *Couvent des Clairisses*. C'était l'église, long vaisseau rectangulaire, recouvert d'une voûte en bardeaux supportée par une corniche avec consoles à têtes d'anges et éclairé par des fenêtres ogivales. Elle fut érigée en 1657.

Les Clairisses s'établirent à Tournai en 1628 et dès 1630 acquirent une maison dans la rue qui porte leur nom, et où avait été établi autrefois le refuge de

l'abbaye de Marchiennes. Le couvent fut supprimé en 1783 et racheté en 1786 par Piat Lefebvre.

N° 4. Maison à façade en pierre, 18e siècle.

N° 6. Maison du 17e siècle, de style renaissance, briques et pierres. Le pignon est plus ancien car on y voit une fenêtre avec colonnette gothique supportant le linteau.

N° 10. Faisait autrefois partie du n° 12. On voit dans la cour, la partie inférieure d'une tourelle gothique très élégante qui desservait autrefois la maison n° 12. La base est en pierre de taille, dans laquelle ouvre une porte carrée à moulures gothiques avec rosettes dans les gorges. Le fût est en briques; la partie supérieure et la toiture ont été démolies.

L'escalier à vis est une merveille d'élégance et de construction.

On voit encore dans le jardin quelques débris sculptés du 15e siècle et un passage voûté aboutissant à la rue des Carliers.

N° 12. Cette maison possède, du côté de la rue des Carliers, une façade romane, qu'on pouvait voir encore, il y a quelques années, et qui était la plus importante de Tournai. Elle était malheureusement fort dégradée, à tel point que son propriétaire a cru devoir, après avoir abattu certaines pierres faisant saillie, la noyer dans un bain de *crépi* pour lui rendre un peu de solidité, mais en même temps il l'a fait disparaître à jamais.

Elle offrait trois étages d'arcades à plein cintre dans lesquelles ouvraient, aux étages supérieurs, des fenêtres rectangulaires, divisées en trois jours par deux colonnettes.

On l'appelle généralement la maison saint Piat, mais c'est à tort, car elle ne paraît pas remonter au delà du 12e siècle.

Rue des Carliers.

Immédiatement au-dessous de la maison dont il vient d'être parlé, on voit un très vieux mur, dans lequel on distingue encore des ouvertures à plein cintre et plus bas des motifs d'architecture et une pierre sculptée qui indiquent le 15e siècle.

C'est dans la rue des Carliers que mourut en 1843, J.-B. Fauquez, qui légua à la ville une importante collection d'antiquités.

Rue des Brasseurs.

N° 6. Maison du 17e siècle, en pierres et briques, restaurée.

Quai des Poissonsceaux.

N° 3. Derrière une construction moderne on aperçoit le pignon d'une maison du 17e siècle dans le style de la renaissance, pierres et briques, à cordons horizontaux et fenêtres à croisées.

Le claveau central de la porte, en pierre, représente une étoile d'or, l'enseigne de la maison, avec les initiales L. B. et la date ANNO 1655.

Le rez-de-chaussée ne forme qu'une grande salle dont les voûtes en briques reposent sur les murs latéraux et sur deux colonnes en pierre au centre de la salle; une troisième colonne a été ajoutée postérieurement.

Le sol est en contrebas de 60 centimètres sous le niveau du quai, et la maison elle-même est en retrait de 5 mètres environ sur l'alignement actuel.

N° 4. Maison de style empire.

N° 9. Maison du 15e siècle, entièrement modernisée.

Nos 10 et 14. Façades du 17e siècle, style français.

N°s 22 et 23. Belles maisons de la même époque, avec pilastres à bossages entre les fenêtres. Mélange de briques et de pierres. Bien que de même style, elles présentent une agréable variété dans les détails. Le n° 23 a conservé sa toiture saillante supportée par de fort belles consoles richement sculptées (têtes grotesques).

N° 26 (Au vieux système). Riche façade du 17e siècle, briques et pierres, sans pilastres. Sous les fenêtres de l'étage se sont trouvés autrefois des cartouches sculptés. Ancres apparentes. Jolie porte surmontée d'un oculus.

La façade de derrière est dans le même style également bien conservée. Elle a gardé sa toiture saillante supportée par des modillons.

Dans la salle de derrière, cheminée du temps, en marbre noir veiné de blanc, le linteau supporté par 4 colonnes torses. La hotte est carrée, lambrissée en bois et décorée de colonnettes torses engagées. Les poutres du plafond ont leurs semelles ornées d'un élégant cartouche renaissance sculpté, avec la date 1676.

Rue Madame.

N° 10. Ancien couvent des *Jésuitesses*, fondé en 1569 par Quinte Monnier; il ne reste qu'une aile de bâtiment, construite en 1680 et dépourvue de tout intérêt.

Rue Saint-Piat.

A l'entrée de la rue existait autrefois la croix Saint-Piat, pyramide ogivale démolie en 1796, et un peu en arrière, contre le mur de clôture de l'ancien cimetière, on voyait encore, il y a peu d'années, une fontaine jaillissante, adossée à une haute borne en pierre, le « pichou Saint-Piat » (supprimé en 1883).

Église Saint-Piat (Voir rue des Jésuites).

N° 8. Façade du 17e siècle.

N° 18. Dans le mur de cette maison, vers la rue Madame, petite fenêtre gothique à linteau porté par une colonnette.

N° 22. Jolie maison du 17e siècle, de style renaissance, pierres et briques, avec fenêtres à croisées en pierre, et pignon à escaliers. L'enseigne ancienne est gravée dans la pierre « A la brasserie de Saint-Piat, » 1644. Plus tard elle devint l'hôtellerie Saint-Christophe.

Nos 26 à 38. Maisons du commencement du 18e siècle en pierres et briques.

N° 42. Maison du 17e siècle, de style français, porte et trumeaux à pilastres en pierre construits par assises.

N° 88. Maison du 17e siècle, autrefois le *refuge de l'abbaye Saint-Amand*, puis, après la révolution, successivement sous-préfecture, grenier d'abondance, caserne de gendarmerie.

Elle est établie sur le terrain d'un ancien fossé de la seconde enceinte dont le mur de clôture, entièrement défiguré, s'étend encore sur une longueur de 60 mètres environ, le long du jardin. A l'extrémité on voit une tour carrée dont l'intérieur est sans intérêt.

On a utilisé la profondeur de l'ancien fossé pour établir de vastes souterrains et une terrasse à escaliers du côté du jardin.

L'ancienne porte de ville, dite de Sainte-Catherine, était établie en travers de la rue Saint-Piat, un peu en deçà de la rue des Ingers. Elle fut démolie au 17e siècle.

N° 1. Ancien hôtel Crombez.

N° 11. Sous la maison, cave voûtée avec deux colonnes dont les chapiteaux indiquent le 12e siècle.

Nos 37 à 47. Maisons du 17e siècle, style renaissance,

entièrement modernisées. Le n° 47 est daté 1675.

C'est dans la rue Saint-Piat que se célèbre la ducasse des Récollets (le dimanche de la Passion).

Rue Dewasme (aujourd'hui impasse).

Dans la cour de l'école communale, maison du 15e siècle en briques et bois, dont l'étage surplombe le rez-de-chaussée. C'est de là que provient la cheminée gothique en pierre, conservée au musée.

Rue Merdenchon.

A l'époque de la seconde enceinte, elle n'avait sans doute qu'un côté bâti, l'autre était occupé par le mur des fortifications, d'où la malpropreté qui lui aura fait donner son nom, (à moins que ce soit un nom patronymique, qu'on rencontre au 15e siècle).

N° 10. Ancien couvent des repenties (les filles Dieu?) d'après un plan du 16e siècle.

Nos 12-20. Maisons du 18e siècle.

N° 17. Maison du 18e siècle, avec enseigne en pierre sculptée « Au soulier vert ».

N° 21. Dans une dépendance de cette maison fut trouvée, il y a quelques années, une fort belle cheminée en pierre sculptée, gothique.

Nos 31-33. Maisons du 18e siècle en pierres et briques.

Rue Duwez.

N° 18. Maison du 17e siècle, pierres et briques, avec quatre cartouches en terre cuite (dégradés).

Rue Sainte-Catherine qui, avec la *rue Delplanque*, forme la prolongation de la rue Saint-Piat.

N° 16. Maison du 17e siècle, de style renaissance,

entièrement dégradée. Siège de la société d'archers « la Nervienne » qui a remplacé l'ancien serment des archers.

N° 31. Maison du 17e siècle à pignon.

N° 33. Maison époque empire.

N° 35. Maison du 18e siècle.

A l'extrémité de la rue, sur le terrain de la citadelle, en face de l'hospice de la vieillesse, se trouvait l'*église Sainte-Catherine*, qui fut démolie ainsi que les deux tiers des maisons composant cette paroisse, lors de la création de la citadelle en 1668.

Hospice de la vieillesse. Ancien hôpital Delplanque. (Voir rue des Récollets.)

Rue des Récollets.

N° 36. Élégante maison de style renaissance, la corniche du toit supportée par des modillons sculptés. Bien que datant du 17e siècle, elle a toute la pureté du style du 16e siècle. Porte dont le panneau est couvert de rinceaux sculptés.

N° 40. Maison du 17e siècle, à pignon avec escaliers de style renaissance. Sous le badigeon qui la couvre on distingue encore la belle ordonnance de la façade.

Du côté des numéros pairs on remarque un pignon élevé, en pierres, dans lequel ouvre une fenêtre gothique. C'est la chapelle de l'ancien hôpital Delplanque, incorporé dans l'hospice de la vieillesse. Cette chapelle a conservé sa voûte ancienne, qui est gothique, lambrissée en bois, comme celle de l'église du Séminaire. Le bâtiment joignant le pignon du côté de l'hospice est en briques et pierres et porte la date 1680.

Montagne des Récollets.

Tout un côté de la rue est occupé par un mur en

pierres taillées, avec cordons saillants décorés de cartouches à têtes de lions et une date 1633?

C'est le seul reste des bâtiments de l'*abbaye Saint-Médard* qui fut établie quelque temps en cet endroit, après avoir été à Chercq et avant d'être transférée auprès de l'église Sainte-Marguerite.

Dans l'angle de la rue se trouve la porte de l'ancien couvent des Récollets.

Quai Tailles-Pierres.

A l'extrémité s'élevait, sur l'Escaut, le *pont des moulins*, qui reliait le mur de la troisième enceinte de la rive gauche avec celui de la rive droite (dont une partie existe encore actuellement).

Ce pont a été démoli vers 1875 seulement. Il se composait de deux constructions bien distinctes; l'une, celle qui regarde vers la campagne, remontait au 13e siècle, et portait primitivement le nom d'*arc des cauffours*, à cause du voisinage des fours à chaux d'Allain. Elle comprenait une vaste salle portée par trois arcs, surmontée d'une toiture à quatre pans, et flanquée de deux tours rondes. La seconde construction du côté de la ville fut érigée en 1683, pour y installer des moulins à eau, devenus nécessaires par suite de la suppression de ceux qui étaient auparavant dans le lit de l'Escaut. Le chemin de ronde du rempart passait entre ces deux constructions.

Le quai Tailles-Pierres est très ancien. Il porte ce nom par suite de cette circonstance que les pierres des carrières y étaient amenées pour être taillées.

Tout au bout, près des remparts, se trouvait le *couvent des Frères-Mineurs* (*les Récollets*), dont on voit encore un vieux bâtiment totalement défiguré, occupé par *les Clairisses*.

Ces religieux s'établirent à Tournai en 1240 et ils y demeurèrent jusqu'à la révolution, qui ferma leur couvent et ordonna leur dispersion.

Leur église était paraît-il très riche. C'est de là que viennent les remarquables monuments funéraires des 14e et 15e siècles en pierre sculptée, conservés à la cathédrale et à l'école Saint-Luc.

N° 1. Maison de la renaissance flamande du 17e siècle, assez richement décorée, mais entièrement défigurée.

N° 2. Maison de même style plus simple.

N° 4. Pignon en pierres d'une construction du 15e siècle.

N° 6. Maison du 17e siècle, style français. Le rez-de-chaussée en pierres de taille et l'étage en pierres et briques.

N° 7. Maison style Louis XVI.

La tour dont il est parlé à la rue Saint-Piat n° 88, se trouve dans le jardin de cette maison.

N° 8. A peu près en face de cette maison se trouvaient autrefois la *tour d'Arras* qui terminait de ce côté le mur d'enceinte de la seconde époque, et la petite porte de ville dite des Frères-Mineurs.

N° 9. Maison du 17e siècle, en pierres et briques, de style français, avec corniche en pierre.

N° 22. Maison de la renaissance flamande du 17e siècle, modernisée.

A l'extrémité de ce quai, et sur l'emplacement de l'ancien couvent des Récollets on a cru avoir trouvé les restes d'une construction (un fort?) de l'époque romaine. Rien ne justifie cette supposition.

Rue des Jésuites, ainsi appelée parce qu'autrefois les Jésuites y établirent leur collège; on la nommait aupa-

ravant rue des vignes ou del vigne à cause du voisinage d'un vignoble, et plus tard rue des Allemans.

ÉGLISE SAINT-PIAT.

Le premier oratoire chrétien construit en cet endroit est attribué à Saint Éloi, et il aurait été érigé, dit-on, sur l'emplacement d'un ancien temple païen.

L'église actuelle, qui est un des plus anciens édifices romans du pays, remonte au 11e siècle, sauf le chœur qui est gothique primaire et quelques parties accessoires qui datent du 16e siècle.

Son plan général est celui de la basilique, c'est-à-dire rectangulaire, avec chœur légèrement en saillie.

La longueur des nefs est de 40 mètres, leur largeur de 18, et la profondeur du chœur est de 8 mètres.

L'extérieur de l'édifice, si on excepte la tour et la façade, ne présente guère d'intérêt.

A première vue, *la façade* (occidentale) apparaît comme un pignon élevé dans lequel on a ouvert une grande fenêtre gothique sans intérêt, et au-dessous une porte de même style qui, pour n'être pas mauvaise, ne se recommande par aucun mérite exceptionnel (elle a été construite en 1370); mais en y regardant de près on s'aperçoit que cette fenêtre et cette porte ont été percées après coup dans une façade dont les baies primitives avaient été bouchées, et en étudiant celles-ci on s'aperçoit que le rez-de-chaussée a compté autrefois sept arcades plein cintre de construction très simple, celle du centre étant la plus élevée, tandis que celles des côtés vont en diminuant vers les extrémités. Au-dessus s'étageaient quatre rangs de petites arcades semblables. La restauration de cette façade, qui serait des plus facile et pourrait se faire d'après les données les plus sûres lui rendrait un cachet étonnant.

La tour élancée et de forme carrée, est de même style mais construite avec plus de richesse de décoration; elle date probablement du 12e siècle et se compose de cinq étages de baies diverses, toutes romanes, celles des étages supérieurs étant cantonnées de colonnettes; celles du troisième étage, à arc trilobé, sont particulièrement élégantes. La flèche en ardoises est d'une époque beaucoup plus récente. Toute la tour est dans un état de délabrement qui fait pitié.

Le clocher est placé du côté nord du chœur dans l'axe de la basse nef. Il devait avoir un pendant de l'autre côté (le second clocher est bâti jusqu'à la hauteur des nefs) et même il paraît qu'un troisième clocher, reliant les deux autres, fut projeté par l'architecte primitif, mais il ne fut jamais élevé. Un commencement de galerie avec arcatures, visible du côté du chœur, indique ce projet.

Intérieur.

Il paraît au premier aspect dépourvu de tout intérêt, l'église ayant perdu toute *ligne* par suite de remaniements successifs, et un malheureux badigeon jaunâtre recouvrant tout le monument du haut en bas.

On peut cependant reconstituer l'ordonnance primitive de la nef qui se composait de six arcs plein cintre reposant sur des pilastres carrés n'ayant pas de chapiteaux mais une simple moulure à biseau. Le cintre de la première travée est supporté par une console ornée de cannelures. Quatre de ces arcs ont été démolis et remplacés par deux arcs ogivaux de dimensions doubles. Ils étaient surmontés d'une galerie continue à arcs plein cintre formant triforium et des fenêtres du clair étage.

Une voûte ogivale en berceau couvre la nef. Elle

était autrefois lambrissée et elle est aujourd'hui platrée. Elle a conservé ses sommiers, ses nervures et ses poinçons en forme de colonnettes.

Les basses nefs ont été remaniées, leurs fenêtres transformées en fenêtres ogivales, leurs voûtes refaites au 17e siècle.

Au fond de l'église on remarque les trois entrées, ornées de trois petits portails à colonnes de marbre.

Celui du nord est particulièrement intéressant parce qu'il renferme le portrait d'Étienne Dailly, sculpteur tournaisien, en costume de capitaine des archers de Saint-Sébastien, qui le donna en 1662 et sculpta les deux statues qui le décorent.

A l'intérieur de ce même portail on remarque le monument funéraire de la famille du Pré, en pierre assez sommairement sculptée, datant de 1617.

Le jubé, construit pour être le support des orgues, se compose de 3 arcades de style classique reposant sur des colonnes à bossages, en pierre. Les écoinçons des arcs sont ornés de cartouches avec têtes d'anges et guirlandes de fruits en marbre noir et blanc. Il est surmonté d'un garde-fou en bois sculpté, fort massif. Sur le jubé, près des orgues, deux bons volets de triptyque.

Du côté nord on a construit au 16e siècle la chapelle de Notre-Dame d'Alsemberg, dotée d'un massif autel en bois avec grand retable à colonnes. Au centre se trouve une bonne *Assomption*, d'après Rubens. Huit tableaux de Romain Delmotte retracent l'histoire de Notre-Dame. Belle couronne de lumière gothique à trois étages, pédiculée, en fer battu.

Sous la chapelle caveau funéraire ayant servi à la sépulture des membres d'une confrérie dont les cercueils sont rangés en pile les uns au-dessus des autres.

En face, du côté sud, chapelle de Saint-Hubert, de

la même époque que la précédente, décorée de cinq tableaux d'Hennequin (1830), retraçant l'histoire de saint Hubert. Elle possède un caveau funéraire comme la chapelle Notre-Dame.

Contre un des piliers de la nef, la chaire de vérité de style renaissance, du 17e siècle, portant les armes de la famille d'Ennetières, et contre le pilier d'en face un bas-relief en albâtre de la même époque représentant la résurrection.

Un peu au delà on voit la chapelle Saint-Roch, autrefois la trésorerie, gracieuse construction de la première moitié du 14e siècle, érigée sur les plans de Jean le Kesèle. Sa voûte à nervures est ornée d'une clef sculptée représentant le couronnement de la sainte Vierge et supportée par des culs de lampe en forme d'anges tenant les instruments de la Passion.

Sur l'autel, tableau représentant saint Roch, entouré du donateur et des membres de sa famille, agenouillés. En face, trois monuments funéraires en bois (simulant le marbre); ils se composent d'un tableau, entre deux colonnes, surmonté d'un médaillon avec le portrait du défunt, et appartiennent au style renaissance du 17e siècle.

Entre la chapelle Saint-Roch et la chapelle Saint-Hubert, se trouve le baptistère, dont l'entrée est dissimulée dans le lambris de la basse nef.

On y voit un monument funéraire en bois, de style renaissance, avec volets peints, représentant le défunt (Amand Bruière † 1651) et sa famille, et à l'extérieur deux saints en grisaille; une jolie boîte aux saintes huiles, en argent, du 16e siècle, en forme de châsse; deux grands chandeliers en fer forgé.

En face de la chapelle, couronne de lumière aussi en fer forgé.

La travée qui suit la chapelle Saint-Roch est occupée par les tours. Elle ne se distingue en rien des précédentes, si ce n'est que ses pilastres sont beaucoup plus forts que ceux de la nef.

Le chœur avec ses bas côtés est gothique et remonte au 13e siècle. Il se compose d'une abside polygonale à sept fenêtres et de deux travées séparées des bas côtés par des arcs ogivaux que supportent des colonnes aux chapiteaux octogones. Quatre fenêtres ont été restaurées. Leurs vitraux sont modernes. La voûte gothique à nervures, autrefois lambrissée, est aujourd'hui plâtrée, mais sa forme générale a été conservée.

Le mur sous les fenêtres est orné d'arcades surbaissées cachées par des stalles en bois sculpté qui ont été faites en 1703.

L'autel est de style classique, avec contre retable à colonnes, en marbre. Il est surmonté d'un fronton brisé avec une statue de la sainte Vierge par Étienne Dailly.

Le tableau qui se trouve au centre provient de l'ancienne chapelle de la citadelle de Tournai. Il représente le Christ en croix et est attribué à J. Van Oost d'après Van Dyck (1640).

On remarque encore dans le chœur quatre grands chandeliers gothiques en laiton; un magnifique aigle-lutrin de 1403; la clôture du chœur (18e siècle), en fer forgé et deux tableaux peints par Devée, de Lille.

Sous le chœur s'étend un caveau où reposent les anciens pasteurs de l'église.

Il existait autrefois à l'entrée du sanctuaire un fort beau jubé qui datait du 15e siècle.

Les chapelles latérales sont sans intérêt. Celle du

côté nord possède un autel en bois sculpté de style rocaille, (1624?). Il porte les armes de la famille d'Ennetières. Le tableau de l'autel (Saint-Nicolas), est de Gillis, fils (1765). Près de cet autel un vitrail ancien aujourd'hui disparu représentait les donateurs aux pieds de la Vierge.

Sous la fenêtre, tombeau des de Baudequin (16e siècle).

L'autre chapelle (actuellement consacrée au Sacré-Cœur), est l'ancienne chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, fondée en 1275 par Henri de Gand (qui n'a rien de commun avec son homonyme, de la famille Goethaels). Sous un arc gothique surbaissé, se trouvait autrefois le tombeau de Marc Villain, dont la statue en laiton, datant de 1427, fut vendue comme vieux cuivre au commencement de ce siècle. Il ne reste que l'épitaphe tracée sur une bande de cuivre.

Ce même Marc Villain avait fait établir en un endroit de l'église une cheminée dans laquelle on faisait du feu pendant les offices pour réchauffer les pauvres gens. Il serait intéressant de retrouver la place de cet ancien chauffoir.

Derrière l'autel du Sacré-Cœur se trouve une très jolie chapelle funéraire de style gothique, construite au 15e siècle, par la famille de Hellemmes et à laquelle on a donné par erreur le nom de sépulture Goethals.

Cet élégant monument, unique dans son genre à Tournai, est couvert par une voûte à nervures en pierres blanches dont les moulures sont ornées de trilobes en forme de pendentifs. Les fûts des colonnettes sont couverts de sculptures figurant des branches de vigne. La chapelle a été restaurée vers 1840, et tout ce qui rappelle Henri de Gand ou la famille Goethals a été ajouté lors de cette restauration.

Une chapelle était autrefois dédiée à Saint-Jacques.

Son mobilier ancien était connu, mais il n'en reste rien, et il est impossible aujourd'hui d'identifier cette chapelle avec une de celles qui existent encore.

TRÉSOR.

Grande statue en argent de Notre-Dame d'Alsemberg, ravissant travail du 18e siècle (1753). *Garniture d'autel* en argent, composée d'une grande couronne, deux anges qui la supportent, deux anges adorateurs, un socle et un devant de tabernacle, des gradins, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Médard (17e siècle); bel *ostensoir* en argent doré de style renaissance (16e siècle) (le tube a été remplacé par un soleil); *boîte aux saintes huiles*, en forme de châsse (en argent) du 16e siècle; (au baptistère) trois beaux *calices* du 17e siècle; ces objets proviennent de l'ancienne église Sainte-Catherine. Fragments d'une *croix* de procession du 13e siècle, en vermeil, garnie de reliques, montés sur une croix de bois; *plat* d'offrande (?) en argent bosselé, du 17e siècle; *clochette* en argent (1752); deux *lanternes* de procession en argent, de style Louis XVI, faites par Lefebvre-Caters; trois canons d'autel en écaille garnis d'argent, de l'époque de Louis XIV; deux élégantes burettes en argent, de style Louis XVI; quatre girandoles en argent, de style Louis XVI et de style empire; reliquaire de saint Piat en forme de calotte; *croix* d'autel en argent et cuivre doré, style Louis XVI; petit *porte-paix* en argent doré, du 16e siècle, garni de perles et de pierreries, avec émail peint, représentant la flagellation; il porte les armes des d'Aubermont; deux bâtons de chantres en argent, du 16e siècle, rappelant le style gothique.

Trois petits tableaux peints sur bois, du 16e siècle :

(le mariage de la sainte Vierge, la Présentation et la Circoncision).

Antipanne du commencement du 17e siècle, fond d'argent à broderie bourrée d'or et de soie, au centre médaillon représentant l'Assomption.

Ornement complet, rouge, à lourdes broderies d'or, du 17e siècle (elles ont été réappliquées); chasubles blanches, chapes rouges à larges bandes d'orfrois; plusieurs ornements en soie brochée des 17e et 18e siècles.

L'église possède deux cloches anciennes, l'une de 1431 (Piat), et l'autre de 1545 (Marguerite).

On a retrouvé autrefois dans une dépendance un curieux claveau de cheminée, du 15e siècle représentant la chasse à la licorne; il est de nouveau égaré.

Rue des Jésuites (suite).

N° 4. Construction de l'époque gothique, en moellons, modernisée. Dans la façade, un médaillon avec une figure du Saint-Esprit, et un bas-relief funéraire mutilé et effacé par le badigeon qui paraît avoir représenté le Jugement dernier. Au centre, le Sauveur et quatre anges, dominant la scène de la résurrection des corps. A droite et à gauche les défunts et leurs patrons.

N° 6. Maison du 18e siècle, pierres et briques, avec porte cochère.

N° 8. Maison de style Louis XVI.

Nos 12 à 16. Trois maisons à façade en pierres taillées, d'un type anormal et dont il est difficile de fixer la date.

De grandes fenêtres carrées et des portes dont l'une est datée (1680) et porte le monogramme I H S, occupent le rez-de-chaussée, tandis que l'étage est éclairé par une suite de grandes ouvertures carrées avec tru-

meaux très étroits. Chaque fenêtre est coupée par une croisée en pierre dont la partie inférieure consiste en une colonne d'un caractère très ancien. Le rez-de-chaussée et l'étage de ces constructions ont une hauteur inusitée.

Derrière elles, se trouvent juxtaposés des bâtiments en pierres et briques dans le style du 17e siècle.

N° 18. Maison du 15e siècle, complètement défigurée. Elle a fait autrefois partie du Séminaire avec lequel elle communiquait par un pont jeté au-dessus de la rue de Bève.

Nos 20 à 26. Maisons en pierres et briques du 17e siècle.

N° 28. Le Séminaire, autrefois collège des Jésuites (de 1595 à 1773), puis abbaye Saint-Médard ou Saint-Nicolas des Prés (voir paroisse Sainte-Marguerite), jusqu'à la révolution ; hôtel de la sous-préfecture jusqu'en 1807, et Séminaire épiscopal depuis lors.

Les Jésuites, qui eurent une maison à Tournai dès 1554, établirent en 1595 ce collège dans lequel ils enseignèrent pendant près de 180 ans ; la première pierre de l'église fut posée en 1601 ; elle était achevée en 1604. Les grands bâtiments à usage de classes, réfectoires, parloirs, etc., tels qu'ils existent encore aujourd'hui, furent élevés dans la suite. Ces derniers sont fort simples, bâtis en briques avec quelques détails en pierres. Ils comprennent un corps de logis à front de rue avec galerie ouverte, du côté de la cour ; un autre qui lui est parallèle (1663), et un troisième (érigé en 1679) qui relie les deux premiers ; ces trois bâtiments entourent la première cour dont l'église forme le quatrième côté. Au delà du bâtiment du fond, deux ailes qui lui sont perpendiculaires entourent un premier

jardin, celle du côté nord, est toute moderne. Enfin, derrière et plus bas, s'étend le grand jardin, en contre-bas de la terrasse et longeant la rue de Bève. On voit de ce côté un reste du mur de la seconde enceinte sous lequel règnent des souterrains irréguliers.

A l'intérieur, il n'y a à signaler que le grand salon, de style Louis XVI, où se trouvent huit tableaux de Pourbus provenant de l'abbaye Saint-Martin et représentant des scènes de la Passion. (Ils étaient autrefois à l'église). Le tableau qui est sur la cheminée, plus grand que les autres. représente le crucifiement et est signé *Pourbus*, 1574.

Dans un salon qui fait face à celui-ci on voit un bon triptyque de l'école allemande du 16e siècle, représentant au centre le crucifiement, sur les volets le portement de la croix et la descente de croix, et sur les côtés extérieurs la flagellation et un Ecce homo en grisaille. Sur le bord du vêtement d'un des personnages on lit P. MAR.

Le réfectoire des élèves possède un beau plafond à poutres apparentes. On y a déposé plusieurs grands tableaux venant de l'église, parmi lesquels une adoration des mages de *P. P Verhaegen*, 1732. Plusieurs tableaux possèdent de beaux cadres sculptés.

Belle porte sculptée, de la salle d'exercices.

Au-dessus du réfectoire existe une classe de mêmes dimensions avec plafond à poutrelles apparentes.

On y conserve huit tableaux en grisaille représentant la vie de saint Martin par Pourbus. Ils proviennent de l'abbaye de Saint-Martin.

Le réfectoire des professeurs renferme quelques tableaux : le baptême du Christ par *Patinier?* Une image de Notre-Dame par *Seghers*, et un portrait de

Mgr Hirn dans un cadre sculpté, orné des attributs de baron de l'empire; un bon Christ en ivoire, etc.

La bibliothèque est fort convenablement installée dans le bâtiment nouveau, à l'étage.

Outre les ouvrages ordinaires elle renferme d'intéressants *manuscrits*, quelques incunables et de bonnes reliures :

Bible de Lobbes, écrite en 1080, ornée de miniatures très curieuses; Missel (provenant de l'abbaye Saint-Martin), de l'époque romane (bonne reliure); Horaire de la même époque (de très petites dimensions 8 1/2 × 5 1/2 centimètres); Commentaire de l'écriture sainte, in-folio du 12e siècle (provient de l'abbaye de Cambron); *Historia scholastica*, in-folio de la même époque (belles lettres ornées); Épistolaire du 12e ou du 13e siècle (provient de l'abbaye d'Aulne); Missel de Tournai (1498); Livre d'heures du 14e siècle; un autre du 16e siècle (belle reliure à fermoirs); Vie de sainte Renelde et sermonaire (de l'abbaye de Lobbes); le roman du Cœur, avec miniatures du 16e siècle; règle des Sœurs de l'abbaye des prés; Livre d'heures à l'usage de Rome, 1498 (incunable peint).

Le mobilier de la bibliothèque est moderne, sauf une belle table de style renaissance.

ÉGLISE.

Bâtie entre 1601 et 1605 par un Frère Jésuite de Bruges, à la même époque, à peu près, que la chapelle de l'athénée et que celle des Clairisses, à la rue de ce nom, elle est comme elles gothique dans son ensemble, avec des parties dans le style de la renaissance. La façade est intéressante par ses trois pignons d'égale hauteur, percés chacun d'une grande fenêtre ogivale

à meneaux et séparés par des contreforts. Le portail est de style renaissance (1603). La porte possède un joli montant sculpté avec l'image de Notre-Dame sous un dais.

Les façades latérales sont sans intérêt. Au côté nord se trouve la tour qui ne dépasse pas la hauteur des toitures de la nef.

Intérieur.

Il a été l'objet d'une restauration toute récente.

Beau vaisseau rectangulaire, terminé par un chevet plat, avec bas côtés qui s'arrêtent à la naissance du chœur.

Six travées à arcs ogivaux supportés par des colonnes monocylindriques avec chapiteaux octogones ornés de simples moulures, séparent la nef des bas côtés ; le chœur ne possède pas de bas côtés et l'église n'a pas non plus de transept. Au-dessus de chacune des nefs règne une voûte ogivale en berceau, lambrissée, divisée en compartiments par des moulures et reposant sur une corniche avec consoles à tête de lion. Le chœur est très simple, il a été restauré et quelque peu remanié.

Au sommet du chevet ouvre une fenêtre ogivale et au-dessous d'elle une rose à meneaux flamboyants, accompagnée de chaque côté de trois arcatures gothiques formant galerie.

L'un des côtés du chœur est éclairé par deux grandes fenêtres ogivales. L'autre est ouvert au centre par une double arcade plein cintre en pierre, divisée par des linteaux en trois étages, reposant sur des colonnes de style classique. Cette arcade donne sur une tribune communiquant avec l'étage du bâtiment voisin.

Les bas côtés sont éclairés par cinq fenêtres ogivales.

Ils se terminent par un mur plat orné d'une grande arcade renaissance du 17e siècle, qui abrite l'autel. Au sommet du chevet du côté de l'épître, on a ouvert dans le pignon un petit oculus. L'ancrage des basses nefs est formé par les poutres de la voûte.

Au bas de l'église un jubé de style renaissance, occupant toute la largeur de l'édifice, supporte les orgues qui sont placées contre la grande fenêtre de la façade. Il est en marbre noir et blanc, et se compose de cinq arcades surbaissées, décorées d'anges et de rinceaux, et reposant sur des colonnes ioniques, en pierre; des statuettes occupent le point de rencontre des arcs avec les colonnes. Un garde-fou à balustres en marbre couronne le sommet du jubé.

L'autel, placé à l'entrée du chœur, et non contre le mur du chevet, a été exécuté pour l'abbaye de Saint-Médard, alors établie au Séminaire, dans le dernier quart du 18e siècle par Lecreux, sculpteur tournaisien. Il est en marbre et à double face, de style Louis XV, c'est une œuvre grandiose et magnifique. Sous la table d'autel, le sculpteur a placé un groupe (fort sacrifié), la religion terrassant l'erreur.

Les tableaux qui ornaient autrefois l'église ont été transportés dans le réfectoire et les classes. Les vitraux sont modernes.

Rue des Jésuites (suite).

N° 34. Maison du 15e siècle, récemment défigurée par un odieux crépissage. On voyait autrefois à l'angle du pignon le chapiteau d'une colonnette; sur le côté, dans la rue des Filles-Dieu, une élégante porte du 16e siècle.

N° 38. Maison du 17e siècle, briques et pierres.

N° 42. Maison du 18e siècle, pierres et briques.

N° 51. Maison du 17e siècle à pignon, briques et bois. A l'intérieur les poutres des plafonds sont supportées par des corbeaux en pierre.

N° 49. Ancien hôtel Vranx d'Amelin, (M. le général de Formanoir de la Cazerie). Tableaux par *Hans Holbein* le jeune; *Velasquez da Silva; Pantoja de la Cruz; D. Teniers* le jeune; *Frans Floris.*

Beau service en porcelaine de Tournai; deux consoles Louis XIV, signées Havard 1756; grands lions en pierre provenant de l'abbaye Saint-Martin. L'hôtel était décoré autrefois de tapisseries.

N° 41. Pan de mur du 17e siècle, ayant fait partie de l'ancien hôtel du gouverneur (ancien refuge de l'abbaye Saint-Amand), qui était établi sur l'emplacement de la rue d'Épinoy actuelle et des deux maisons qui font l'angle de la rue des Jésuites.

N° 37. Maison à 3 étages avec pignon à escaliers, dans le style de la renaissance flamande. Les croisées des fenêtres ont disparu et la maison a été modernisée.

N° 5. Maison du 17e siècle, à deux étages, de la renaissance flamande, avec cartouches sculptés, 1616? Les croisées en pierre ont disparu.

Rue du Château-l'Abbaye.

On y voyait autrefois le refuge des religieux de Château-l'abbaye près de Mortagne, dont il restait encore, il y a peu d'années, une élégante tourelle de l'époque gothique, en briques et pierres.

Rue de la Ture, mot dont la signification échappe, à moins que ce soit le nom d'une famille qui vivait au 13e siècle.

Le tracé de cette rue suit celui de la seconde enceinte.

Du côté des numéros impairs, on peut voir 3 ou 4 maisons du 15e ou du 16e siècle, dont il ne reste aucun détail ancien. L'une, en bois et briques, date de 1569.

N° 2. Belle maison du 17e siècle, à deux étages, en briques et pierres, de style français ; le cordon à hauteur d'appui des fenêtres a été abaissé.

Nos 16, 18 et 20. Trois maisons à deux étages et avec toiture en saillie, du 17e siècle, de style renaissance, pierres et briques ; les fenêtres ont eu des croisées en pierre, et l'imposte, sous l'arc de décharge, est en pierre sculptée en forme d'éventail.

L'une d'elles a été récemment restaurée avec sincérité et fait un heureux contraste avec la maison n° 34 de la rue des Jésuites, défigurée par un odieux crépi.

N° 32. Maison du 17e siècle modernisée; au centre, une petite niche avec la figure d'un abbé et la date 1606.

Rue d'Épinoy.

Elle est de création récente. On a trouvé dans son sol un certain nombre de tombes romaines faisant partie d'un vaste cimetière situé à droite de la voie romaine de Tournai à Douai, qui partait du beffroi, coupait le paté de maisons de la place du Parc, passait par l'extrémité de la rue de la Ture, traversait la rue des Jésuites, et continuait ensuite à travers les terrains de la citadelle.

N° 1. (M. A. Blondel. Collection céramique, tapisseries, meubles anciens, objets de la Chine et des Indes.)

N° 3. (M. J.-B. Carbonnelle. Faïences et porcelaines anciennes, spécialement de Tournai.)

Rue de Bève.

Elle suit à peu près comme la rue de la Ture le tracé des fortifications de la deuxième enceinte, et se trou-

vait à l'intérieur de celle-ci, dont on voit les restes dans le jardin du Séminaire.

Rue des Ingers, c'est-à-dire des Engins, parce que là se trouvait le dépôt de l'artillerie communale.

Cette rue se prolongeait autrefois vers la citadelle, jusqu'à sa rencontre avec la rue des Filles-Dieu. On y voit quelques maisons du 18e siècle, sans intérêt.

Le magasin des engins renfermait une importante artillerie que Tournai fabriqua en abondance au 15e et au 16e siècle.

L'ancien lieu de réunion du serment des archers Saint-Sébastien se trouvait dans cette rue, avant d'être transféré, au 15e siècle, dans le fossé qui longeait la seconde enceinte, près de la rue Perdue (fossé Kinson). Plus tard les canonniers du serment de Saint-Antoine y eurent leur local.

Rue des Filles-Dieu, ainsi appelée à cause du couvent des religieuses de ce nom qui y fut établi en 1513, et fut supprimé à la révolution. Une partie de l'ancien couvent fut occupée plus tard par une association charitable, *la maternité*, qui disparut elle-même lorsqu'on démolit vers 1870 tout un côté de la rue pour relier le nouveau quartier de la citadelle à la ville.

C'est de là que proviennent deux grandes cheminées en pierre de Tournai, de style renaissance, qui figurent actuellement dans les collections de MM. A. Blondel et E. Soil.

La rue des Filles-Dieu aboutissait, avant l'érection de la citadelle, à une porte de la troisième enceinte de la ville appelée porte des Wasiers ou des Voisiers. Elle était sans doute placée sur l'ancien chemin romain de Douai mais fut supprimée à une époque reculée car les plans du 16e siècle ne l'indiquent plus.

Au delà de la rue des Filles-Dieu et de la rue de l'Esplanade s'étendent les anciens terrains de la citadelle qui viennent d'être transformés en terrains à bâtir et sont sillonnés de nombreuses rues projetées.

Le centre est occupé par la *caserne* d'infanterie installée dans les anciens bâtiments de la *citadelle* réédifiés sous le gouvernement hollandais, après 1815. Il ne reste plus rien de la citadelle primitive, chef-d'œuvre de l'art militaire qui avait été élevé en 1668 sous Louis XIV, sur des plans de Vauban, peut-être, par M. Des Houilliers et dont la première pierre fut posée par M. de Louvois, premier ministre du Roi. Elle s'étendait sur 73 hectares environ.

Derrière les casernes, l'*asile des aliénés*, vaste et très remarquable établissement hospitalier, aménagé selon tous les préceptes de l'hygiène et de la science.

Sur le côté, la prison cellulaire et la caserne de gendarmerie, et plus près de la ville le *palais de justice*, malheureuse construction dénuée de tout intérêt, mais où on peut voir, dans la salle d'audience du tribunal correctionnel, deux grandes *tapisseries* représentant les métamorphoses de Jupiter; dans le cabinet du président, deux autres tentures de la même série, et un tapis (ancienne portière) aux armes du Tournaisis. Ces cinq pièces proviennent de l'ancien palais des États du Tournaisis, le local actuel des archives, rue des Orfèvres. Dans la salle du tribunal de commerce, belle pendule Louis XV sur socle écaille et bronze.

Dans la première chambre civile, tableau de Saint-Michel, peint par Raymond Brébar, dans un beau cadre sculpté signé François Hazard, 1736.

§ 2.

LA CATHÉDRALE.

La cathédrale de Tournai, est un monument de tout premier ordre, tant au point de vue religieux et historique qu'au point de vue artistique et archéologique. Ses parties les plus anciennes remontent au 11e siècle peut-être même au 8e et chaque époque, jusqu'au 16e siècle, y a laissé des œuvres de haute valeur.

Elle occupe l'emplacement de la primitive église de Tournai, érigée sur un fonds donné par Irénée, aïeul de saint Eleuthère, au commencement du 4e siècle, église détruite à l'époque des persécutions, relevée au 5e siècle par saint Eleuthère, (élu évêque en 484 et mort en 525) et c'est pourquoi les plus anciennes figures de ce saint le représentent portant dans la main une image de la cathédrale.

De nombreux textes établissent l'existence de ce temple depuis cette époque jusqu'à celle des invasions normandes à la fin du 9e siècle. Il fut saccagé mais non complètement détruit sans doute par ces barbares.

Les habitants de Tournai, fuyant leur approche, se réfugièrent en 882 à Noyon, d'où ils ne revinrent

dans leur ville que 30 ans plus tard. On ne sait en quel état ils retrouvèrent la cathédrale. Peut-être relevèrent-ils alors la partie des nefs voisines de l'entrée dont il existerait encore de précieux restes, noyés dans l'édifice du 11e siècle.

Le 10e siècle fut marqué par de grandes calamités et la paix ne fut rendue à la ville qu'au milieu du 11e siècle; les chanoines en profitèrent aussitôt pour commencer l'édification du temple encore debout aujourd'hui.

L'histoire de la construction de la cathédrale, de ses embellissements, de ses saccagements, de ses restaurations successives, de son pillage à la fin du 18e siècle, et de sa restitution au culte en 1800, formerait un volume des plus curieux; le récit des événements dont elle a été le théâtre ou le témoin, intéresse au plus haut point l'histoire locale, et même l'histoire générale; le journal de sa restauration, commencée en 1840 et qui n'est pas encore terminée de nos jours, sera des plus instructif pour les archéologues et les artistes.

La cathédrale n'est qu'imparfaitement orientée; elle est située sur le flanc d'une colline, de sorte que par la porte principale on entre de plein pied dans le temple, tandis qu'on monte des escaliers du côté de la porte nord, et qu'on en descend du côté de la porte sud.

Son plan primitif avait la forme bien nette d'une croix latine, dans laquelle les bras du transept et le chœur, au sommet de la croix, avaient à peu près la même dimension. Par suite de la reconstruction du chœur à l'époque gothique, cette proportion a été complètement changée et le bras supérieur de la croix est devenu plus long que le bras inférieur ou la nef.

Si l'on tient compte du porche extérieur et des cha-

pelles absidales, le centre de l'église correspond à peu près au milieu même de la coupole centrale.

Les dimensions de la cathédrale sont les suivantes d'après les relevés de B. Renard.

Longueur totale extérieure, 134 mètres.

Largeur, aux transepts 66 mètres et demi.

Hauteur totale des flèches 83 mètres.

Hauteur des quatre tours des côtés, jusqu'à la naissance de la flèche 58 mètres.

Hauteur du comble des transepts 35 mètres, du comble de la nef 33 mètres, et de celui du chœur 47 mètres.

Intérieur : avant-porche 2 mètres et demi.

Porche 10 mètres; nef 48 mètres; transept 14 mètres et demi; chœur, jusqu'à l'extrémité de la chapelle du Chevet 58 mètres.

Longueur des transepts 63 mètres.

Hauteur de la première galerie des transepts 11 mètres 25 c. — De la seconde 6 mètres.

Hauteur de la première galerie des nefs 7 mètres; de la seconde 7 mètres et demi.

Hauteur de la voûte de la lanterne 45 mètres.

Hauteur de la voûte du chœur 33 mètres, de celle des caroles 17 mètres.

Extérieur.

La cathédrale de Tournai offre un ensemble magnifique, dont on peut admirer toute l'ampleur et la magnificence du sommet d'une des tours voisines, le Beffroi ou Saint-Brice.

Rien n'est comparable au faisceau des cinq tours groupées au centre de l'édifice, élevant leurs flèches égales dans les cieux et dominant toute la cité et les campagnes voisines. De quelque côté qu'on approche de la ville, on aperçoit à 6 ou 8 kilomètres de distance

ce monument superbe qui couronne l'antique ville royale dont il est l'orgueil.

Une tour eut suffi aux besoins du culte; un dôme suffisait aussi pour couronner convenablement l'intersection des nefs et du transept; cet entassement de tours, construction de luxe, puisqu'elles sont inutiles à proprement parler, ce faste, cette volonté de faire grand, frappe l'imagination, témoigne de la puissance et de la richesse du peuple qui a élevé le monument; il impose le respect et commande l'admiration.

Bien que la cathédrale soit de beaucoup de côtés entourée de constructions privées, on peut cependant apercevoir ses parties principales, un côté du chœur, un autre de la nef, les deux transepts, la façade principale et surtout les clochers.

Façade principale (vers l'ouest).

La partie supérieure, de style roman est de restauration ou plutôt de reconstruction moderne, car elle avait été complètement défigurée à l'époque gothique.

L'avant-porche extérieur, gothique, qui date du 16e siècle, en remplace un plus ancien, de même style.

L'intérieur du porche est très curieux à étudier.

Derrière les arcatures ogivales et les sculptures qui ornent la façade, on aperçoit des détails de l'ordonnance romane de celle-ci.

Les sculptures appartiennent à des époques bien diverses. Celles de la première zone, en pierre de Tournai, datent du 14e siècle. Ce sont les statues, en bas-relief, des prophètes et des docteurs de l'Église, ainsi qu'Adam et Ève. Chacune d'elles est inscrite sous une arcature gothique. Elles ont une haute valeur artistique et figurent parmi les meilleurs spécimens de la sculpture du moyen âge.

La seconde zone représente deux sujets : l'histoire de Chilpéric et des droits qu'il conféra à l'évêque de Tournai (côté vers l'évêché), et d'autre part une procession solennelle (côté de la bibliothèque). Ces sculptures ont plus de relief que les premières, elles appartiennent au 16e siècle et sont en pierre blanche.

Enfin la troisième zone se compose de statues d'apôtres et d'évêques, exécutées au 17e siècle.

Les sculptures des deux baies des portes furent renouvelées à cette époque. Au centre figure l'image de Notre-Dame, qui date du 15e siècle, fut mutilée par les iconoclastes et refaite en partie en 1620.

On y voit encore les statues de saint Piat et saint Eleuthère (1623) en pierre blanche, des quatre docteurs de l'Église latine (1625), et des quatre évangélistes.

Sous ces statues, des bas-reliefs représentent des malades implorant Notre-Dame (1589 à 1625), enfin plus bas, les images d'Adam et Ève dont il a déjà été parlé, ainsi que celles des prophètes (14e siècle).

Entre l'évêché et la cathédrale, sur une voûte surbaissée, est établie la chapelle épiscopale qui date de la fin du 12e siècle. Son arc à triple lancette accuse bien le caractère de cette époque.

La façade latérale sud se voit très bien en passant sous la chapelle épiscopale (vulgairement dite *la fausse porte*).

Ce qui frappe tout d'abord, c'est la rudesse de l'appareil consistant en moellons très irréguliers; les arcs même des fenêtres n'ont pas leurs claveaux appareillés.

La façade est percée de trois rangs de fenêtres, les deux rangs inférieurs éclairent la basse nef et la galerie de l'étage, tandis que le troisième, situé au-dessus de

la toiture du bas côté, éclaire la partie supérieure de la grande nef.

L'arcade extérieure des fenêtres des bas côtés repose sur une colonnette; elle ne correspond pas exactement, comme forme, à l'arc de la fenêtre proprement dite qui ouvre dans cette arcade; l'imposte entre ces deux arcs, est rempli par une maçonnerie en moellons plus irrégulière encore que le reste de la construction. Des contreforts larges, mais peu saillants, séparent chaque fenêtre. A la hauteur des fenêtres de la galerie, ils sont ornés d'une arcade supportée par deux colonnettes de même aspect que les fenêtres. Un cordon mouluré s'étend sur toute la longueur de la façade aux trois étages des fenêtres et suit tous leurs contours.

Le troisième rang des fenêtres est plus décoré que les deux précédents. Les contreforts ont perdu beaucoup de leur largeur et les arcatures extérieures des fenêtres reposent sur une série de colonnettes qu'interrompent seulement les baies des fenêtres.

Une galerie de circulation (piet-voie) extérieure, règne tout le long de la façade latérale, à la hauteur du seuil des fenêtres supérieures. Les toitures de la nef et des bas côtés reposent sur de simples blochets.

Transept. A l'extérieur, les hémicycles seuls indiquent les transepts; ils sont semblables, tant du côté nord que du côté sud, tous deux sont complètement dégagés et bien visibles par conséquent. Particularité curieuse, alors qu'à l'intérieur ils diffèrent radicalement des nefs, ils leur sont identiques à l'extérieur, (avec un rang d'arcades aveugles, en plus, sous les fenêtres du rez-de-chaussée.) Les fenêtres des deux étages inférieurs ne sont pas au même niveau, il est vrai, mais celles de l'étage supérieur sont exactement à la même hauteur

que celles du clair étage de la grande nef. Preuve nouvelle que le transept et les nefs ont été bâtis en même temps ou du moins, d'après un plan d'ensemble datant de l'époque de la construction des nefs.

Le pignon du transept est couronné d'une galerie à escaliers, ouverte et dont le gable est supporté par de sveltes colonnettes.

La porte latérale sud (ou porte du capitole), date du 12e siècle. Elle a dû être restaurée et est privée des sculptures qui l'ornaient autrefois. Au-dessus on remarque quatre baies à arc déprimé qui éclairent une petite tribune d'où l'official du chapitre assistait à l'exécution des criminels qui se faisait sur le Marché aux poteries.

Le Portail latéral nord, dit porte Mantile, beaucoup mieux conservé que le portail nord, mérite une description plus complète.

Érigé au 12e siècle, lors du remaniement de la partie supérieure du transept, ce portail est décoré d'une haute arcade trilobée dont la partie supérieure est en arc d'ogive. Sous cette arcade ouvre la porte proprement dite, à plein cintre, encadrée par un large bandeau deux archivoltes supportées par d'élégantes colonnes torses, et deux montants couverts de sculptures, les plus riches et les plus curieuses de la cathédrale, représentant des scènes avec personnages et animaux, difficiles à expliquer.

Les sujets sont-ils historiques ou symboliques, faut-il y voir des scènes de l'époque des Mérovingiens ou des sujets allégoriques? On n'est pas fixé sur ce point.

On peut noter les sujets qui suivent : guerriers vêtus du casque conique et de la cotte de maille, luttant

ensemble. Guerrier vainqueur rentrant dans la cité porteur de la tête de son ennemi (David et Goliath ?). Personnage couronné accompagné d'une femme et suivi d'un évêque avec deux prêtres. Deux personnages, celui qui est debout semble tendre la main à l'autre qui gît à terre. (On croit y voir la guérison de l'aveugle Mantilius par saint Eleuthère, miracle qui se serait produit en ce lieu, et d'où viendrait le nom donné à la porte). Monstres variés avec formes humaines, ou chimériques; fileuse tenant une quenouille; femme et guerriers couverts de cottes de mailles; la fable du loup et de la cigogne; femme frappant un guerrier qui se dissimule derrière un long bouclier, avec la légende *Humilitas*.

Le trilobe qui surmonte la porte est formé d'un bandeau richement sculpté et d'une moulure lisse. Dans la partie supérieure on a ménagé une fenêtre carrée surmontée d'un arc plein cintre supporté par d'élégantes colonnettes.

Cette porte donne accès à un petit porche sans caractère mais où on remarque un chapiteau à rinceaux feuillus avec sujets allégoriques; d'une part deux personnages royaux, homme et femme, dont l'un tient un sceptre; de l'autre (derrière la porte, dans l'église), un monstre engloutissant une femme; sur chaque côté un médaillon rond avec figure de femme drappée. On ne sait s'il faut y voir un sujet historique, Frédégonde donnant le sceptre à Chilpéric, ou un sujet allégorique; l'orgueil et la puissance d'une part: la ruine et le châtiment de l'autre.

Les cinq clochers.

(On peut les bien voir de beaucoup d'endroits, mais nulle part ils n'offrent une masse aussi imposante que

lorsqu'on les contemple de la Grand'Place, à l'entrée de la rue des Meaux).

Le clocher central, beaucoup plus large que les quatre autres est moins élevé qu'eux, quant à la maçonnerie, mais sa flèche, octogone, qui est très haute, le ramène au même niveau que les autres. Quatre clochetons cantonnent la flèche. Chacune des faces de la tour centrale est ornée de deux rangs superposés d'arcatures, les unes aveugles, les autres percées d'une fenêtre.

Les quatre clochers qui flanquent les côtés du transept sont élancés, carrés, consolidés par des contreforts peu saillants aux angles, et surmontés d'une toiture pyramidale à quatre pans.

Ces toitures qu'on est occupé à démonter pour les refaire à neuf, datent du 16[e] siècle, (l'une d'elles porte plusieurs fois la date de 1528); on ne possède aucun document qui établisse si avant cette époque elles affectaient la même forme qu'aujourd'hui.

Le système général de décoration des quatre clochers est le même; ils possèdent tous, sur chacune de leurs faces ou à peu près, quatre étages réguliers d'arcatures, les unes aveugles, les autres ouvertes, plus quelques fenêtres irrégulièrement placées dans la partie inférieure; mais ils diffèrent dans leurs détails, et même dans leur style, l'un étant complètement roman, deux autres de transition, et le quatrième entièrement gothique, sans que cette variété ait rien de disparate.

Chaque clocher porte un nom, ce qui n'empêche que souvent les auteurs les ont confondus. Voici ces noms d'après le Maistre d'Anstaing qui devait bien les connaître.

Le plus ancien, dans l'angle du chœur et du tran-

sept, du côté du beffroi, est appelé Marie-Pontoise. L'autre, du même côté, mais dans l'angle de la nef et du transept, est appelé clocher Marie ou de la paroisse; les deux derniers, du côté du Marché aux fruits sont le clocher Saint-Jean ou du carillon, vers le chœur, et le clocher Brunin, contre la paroisse Notre-Dame.

C'est du Marché aux fruits (Place des acacias), que l'on a la plus belle vue sur le *chœur*.

Il appartient au style gothique primaire dans toute sa pureté et n'a pour caractère distinctif que son excessive simplicité.

De grandes baies (dont les fenestrages sont modernes), occupent tout le pourtour de l'étage, elles sont surmontées de gables qui se relient à la balustrade en pierre (de restauration récente), qui règne à la naissance du toit. Une crête moderne en plomb, haute d'un mètre, règne sur le comble de la toiture. Sur la croix qui est à l'extrémité du sanctuaire, statuette ancienne d'ange sonnant de la trompe. Tout autour s'accuse le déambulatoire du chœur, avec ses grandes verrières semblables à celles de l'étage.

D'élégants contreforts, avec deux arcs boutants soutiennent la voûte du chœur. — Le second de ces arcs, de construction ancienne, est cependant postérieur à la construction primitive, car il coupe la colonne sur laquelle repose l'arc supérieur, contre le chœur. Les contreforts sont couronnés par des pinacles, qui tous ont été récemment rétablis.

Les chapelles de la Passion, de Saint-Louis et de la paroisse n'offrent pas d'intérêt particulier.

Les dépendances de la cathédrale, qui s'étendaient tout à l'entour de l'édifice ont disparu, sauf les sacristies. Il reste quelques fragments du cloître dont il a été

parlé plus haut (rue du Curé Notre-Dame, école Saint-Luc).

Intérieur.

L'ensemble de la cathédrale, lorsqu'on y pénètre par l'entrée principale, produit une impression profonde, inoubliable, et chaque partie, étudiée isolément, nefs, transept et chœur, offre le plus vif intérêt. La longueur intérieure totale de l'édifice est de 132 mètres.

Le porche, bien qu'il ait été profondément modifié par la démolition du côté qui regarde la nef et son remplacement par un portique en marbre, dans le style du 16e siècle, renferme des parties d'autant plus intéressantes qu'elles sont probablement les plus anciennes de l'édifice et remontent peut-être au 8e siècle.

Les chapiteaux des colonnes sont d'un type très archaïque, beaucoup d'entre eux sont ornés de pommes de pin, plusieurs bases sont ornées de têtes d'homme ou d'animal, d'autres ont les tores, de même que la plinthe des pilastres, sculptés.

Un groupe de trois colonnes torses entre les deux portes est d'une élégance toute particulière.

Les arcades latérales, qui sont bouchées, indiquent bien que cette partie de l'édifice a été remaniée lors de la reconstruction du 11e siècle.

L'une d'elles renferme l'épitaphe de Nicolas du Fief, évêque d'Arras.

Au-dessus du porche se trouvait autrefois la chapelle Saint-Michel. On y voit aujourd'hui les orgues.

Le long des basses nefs, et en particulier du côté de la paroisse Notre-Dame, on remarque quelques colonnes cantonnant les pilastres, dont les bases, ainsi que la plinthe des pilastres, sont plus ornées que les autres et paraissent dater de la même époque que le porche.

Ces sculptures se rapprochent assez de celles du roman bourguignon, et leur type diffère de celui des colonnes de la nef, dont il va être parlé.

Nefs.

Les nefs étaient achevées en 1070. Elles appartiennent donc au roman de la première époque.

La grande nef compte neuf travées qui se décomposent en quatre zones ou étages : la première, ou rez-de-chaussée, est composée d'arcs plein cintre légèrement outrepassés, reposant sur des piliers en forme de croix, avec une colonne engagée sur chaque face, et quatre colonnettes prismatiques, dans les angles, formant un élégant faisceau de colonnes; les arcs sont à arêtes vives, non moulurées; les chapiteaux de forme cubique, ornés de feuillages variés, de rinceaux, de rubans perlés, de figures d'hommes et d'animaux; les bases ornées de deux tores séparés par un creux, avec, aux angles du socle, une feuille qui les relie à celui-ci.

La seconde zone, qui correspond à la galerie de l'étage, offre comme la première de larges arcs plein-cintre reposant sur un pilastre carré posé en diagonale, et cantonné aux angles de quatre colonnettes octogones. C'est une disposition très orginale et très décorative.

La troisième, ou triforium, se compose d'arcs aveugles, deux par travée, reposant sur des colonnettes trapues, au centre desquels il y a une baie aveugle.

Enfin, la quatrième, ou clair étage, est composée de larges fenêtres évasées, sans ornements.

Une voûte moderne, construite en 1777 et qui a le grand tort de masquer la partie supérieure des murs, a remplacé le plafond plat, en bois, de l'époque romane.

On remarquera que la décoration de la nef, très

riche dans le bas, c'est-à-dire au rez-de-chaussée, va en diminuant au fur et à mesure que la construction s'élève.

Les chapiteaux ont conservé des restes assez caractérisés de polychromie.

Les *basses nefs*, sont à voûtes d'arête dont les arcs doubleaux reposent sur les faisceaux de colonnes de la nef et sur des pilastres cantonnés de colonnettes du côté des murs latéraux. Autrefois chaque pilastre était orné d'une colonne engagée, répondant à celle du côté de la grande nef. Elle a été enlevée en 1633, lorsqu'on a commencé à moderniser la cathédrale ; l'arc doubleau, privé de son point d'appui, a été retaillé du côté des murs, ce dont on s'aperçoit facilement. Des statues en marbre du 17ᵉ siècle, adossées aux pilastres, remplacent ces colonnes.

Au-dessus des basses nefs s'élèvent d'importantes *galeries*, aussi hautes que les nefs elles-mêmes et voûtées comme elles, mais de voûtes faites au 17ᵉ siècle et qui ont remplacé les toitures primitives lambrissées. Elles sont éclairées comme elles aussi par des baies romanes.

A la hauteur des portes latérales, les basses nefs, par suite du retour vers le transept, offrent un quinconce de faisceaux de colonnes, aux formes variées, formant une perspective des plus grandioses et des plus pittoresques.

L'examen des chapiteaux, d'une variété infinie, présente un très grand intérêt. Ils sont d'un travail soigné et correct, et ont été rehaussés de polychromie. Ceux où figurent des êtres humains ou des animaux sont assez rares. L'un d'eux, dans un groupe de colonnes proche de la porte du sud, représente un homme tombant dans

le vide; on a supposé qu'il rappelle la mort accidentelle de l'architecte arrivée en cet endroit; un autre chapiteau plus curieux se trouve sur une colonne près du porche nord et a déjà été décrit : il représente d'un côté une femme donnant le sceptre à un homme, et de l'autre une femme (nue) dévorée par un monstre.

Le style roman de la nef, et en général de la cathédrale de Tournai a ses caractères propres ou, pour parler plus exactement, ne semble pas appartenir franchement à aucune des trois grandes écoles romanes, voisines, celle de la Bourgogne, dont Cluny est le type; celle de la Normandie et celle du Rhin. Il semble qu'il se rapproche cependant davantage du roman normand, tel surtout qu'il fut compris et appliqué dans les grands monuments de l'Angleterre et, ce qui paraît plus certain encore, c'est qu'il tire les éléments principaux qui le composent, des monuments de la Lombardie (et de Milan en particulier) dont il a subi l'influence directe.

Avant de quitter les nefs il faut encore signaler : la statue en albâtre du Sauveur, du 16e siècle; un monument funéraire (sans nom de défunt) appliqué contre le troisième pilier de la basse nef, côté de l'évangile; il est en marbre, date du 16e siècle, et représente le défunt, à genoux, présenté par saint Jean-Baptiste, son patron, en prière devant sainte Barbe; les nombreuses pierres tombales fixées aux murs des bas côtés; la statue de Notre-Dame la brune, devant qui brûlent toujours de nombreux cierges, et qui date de 1567; (l'édicule en marbre, de style roman, qui l'abrite est moderne); enfin, la chaire de vérité, œuvre très médiocre de François Gillis (1740) et les bénitiers formés d'une immense coquille.

Transept.

Bien qu'il appartienne au style roman, comme la nef, et qu'il soit contemporain de celle-ci, il en diffère totalement commo type général, aussi bien que comme détails. Construit au 11e siècle, le transept fut remanié dans sa partie supérieure au 12e siècle. C'est incontestablement la partie la plus belle de la cathédrale et l'un des chefs-d'œuvre du style roman.

Les absides circulaires sont de toute beauté; pour en bien juger, il faut se placer à l'extrémité d'un des bras.

L'hémicycle est formé de sept arcs plein cintre, surhaussés, formant d'étroites baies supportées par des colonnes monocylindriques très élevées; derrière ces arcs règne un étroit bas côté. L'étage est construit sur le même plan, mais les colonnes sont beaucoup moins hautes, et derrière elles règne une galerie comme au rez-de-chaussée. Elle est surmontée d'un triforium composé d'une série de pilastres cantonnés de colonnettes, supportant la moulure sur laquelle s'appuient les arcs des voûtes. Ceux-ci, disposés en éventail, vont butter contre un des arcs doubleaux de la partie droite du transept.

Cette voûte, d'une hardiesse extraordinaire, date de la fin du 12e siècle, comme d'ailleurs toutes celles qui couvrent le transept, et qui ont été construites lors du remaniement qu'a subi toute cette partie de la cathédrale.

Les chapiteaux des colonnes et leurs bases, sont d'un type très différent que celui des nefs. Ils sont bas, moins riches de décor (pas d'entrelacs, de feuillages, d'animaux) et les volutes qui les ornent les rapprochent davantage de la sculpture romaine. Ils conservent des traces de polychromie. Les bases des colonnes ne sont point pattées.

Outre les hémicycles, le transept comprend encore *la lanterne,* qui domine l'intersection de la nef et du transept, et de chaque côté de la lanterne une partie droite assez difficile à décrire, car elle-même se compose de deux travées fort différentes l'une de l'autre et dont les côtés diffèrent entre eux, selon qu'ils regardent la nef ou le chœur.

La première travée, qui semble uniquement destinée à relier l'hémicycle à la seconde travée qui fait le retour des nefs, se compose d'une arcade élevée, supportée par des colonnettes en retrait; au-dessus le mur est plat, jusqu'à la hauteur du triforium qui est semblable à celui de l'hémicycle.

Dans le triforium de cette travée, touchant au clocher Marie ou de la paroisse, on remarquera deux chapiteaux sculptés fort curieux : l'un d'eux porte les emblèmes des quatre évangélistes, l'autre des têtes d'hommes avec des serpents sortant de la bouche.

Cette même travée, du côté de l'évangile, est différente de celle-ci dans les détails de son ordonnance. L'arc est moins élevé, le triforium est dépourvu d'arcatures.

Immédiatement au-dessus du triforium prend naissance une voûte gothique en berceau qui repose sur des arcs doubleaux supportés d'une part par un pilastre carré orné de colonnettes élancées, de l'autre par un faisceau de colonnes partant du fond comme les premières.

Le côté de cette travée qui touche au chœur offre la même disposition. On y a adossé un autel dont il sera parlé plus loin.

La seconde travée est beaucoup plus riche. Son ordonnance générale est celle de la nef, dont elle forme le retour. Elle comprend en réalité deux travées de la

nef, c'est-à-dire deux arcades au rez-de-chaussée et à la galerie et deux fenêtres au clair étage. Seul le triforium diffère. Il offre les éléments combinés de ceux de la nef et de l'hémicycle. Du côté du chœur, cette travée a été totalement remaniée et remplacée par une baie gothique lors de la construction du nouveau chœur. La voûte qui la couvre est ogivale et à nervures.

Entre les arcs du rez-de-chaussée, et montant jusqu'à la naissance des voûtes, mais s'arrêtant là, et ne répondant par conséquent à aucun besoin actuel de la construction, on voit une colonne sans chapiteau. C'est un *repentir* qu'il est difficile d'expliquer.

Au centre s'élève la *lanterne* ou le *dôme* dont la voûte à nervures est à 48 mètres du sol. Elle est supportée par quatre arcs puissants reposant eux-mêmes sur quatre faisceaux de colonnes romanes, qui ont été surhaussées, du côté du chœur lors de l'établissement de celui-ci. L'arc triomphal, repris en sous œuvre, est d'une magnifique envergure. Il coupe les fenêtres romanes de ce côté du clocher central. Les autres côtés ont conservé leurs fenêtres à plein cintre.

Sous le dôme, et servant d'entrée et de clôture au chœur, se dresse *le jubé* en marbre, chef-d'œuvre de style renaissance, élevé par Corneille de Vriend, dit Floris, d'Anvers, au 16e siècle. Il se compose de trois arcs reposant sur des colonnes d'ordre dorique, la partie supérieure ornée de médaillons en marbre blanc, qui représentent des scènes de l'ancien et du nouveau Testament dont l'une est la figure de l'autre, par exemple le Christ en croix et le serpent d'airain, la Résurrection du Sauveur et Jonas sortant de la baleine... Ces médaillons sont entourés d'élégantes sculptures

décoratives et une balustrade en marbre couronne la galerie. Au sommet de chaque arc le sculpteur a placé une statue en albâtre : Notre-Dame, saint Piat et saint Eleuthère. La partie inférieure, derrière les colonnes est massive, et n'a jamais été destinée à être dégagée, l'arc central seul devant être ouvert.

Au-dessus du jubé on a placé une statue en bois de saint Michel, œuvre de Lecreux, qui autrefois se trouvait à la chapelle Saint-Michel existant alors au-dessus du porche.

A droite et à gauche du jubé, au delà de l'ouverture du chœur, se trouvent des autels qui viennent d'être transformés et attendent qu'on leur donne une forme définitive en rapport avec le style du monument.

Il y a peu de temps ils étaient encadrés par d'immenses portiques en marbres de diverses couleurs, de style classique qui s'élevaient à peu près jusqu'à la hauteur du triforium. Ils pouvaient donner une idée de la richesse du chapitre à l'époque de leur construction (18e siècle), mais ils rompaient malheureusement la ligne de l'édifice et ne pouvaient être conservés.

Lors de leur démolition, on a remis au jour dans le transept nord, au-dessus de l'autel Saint-André, des fragments considérables de *peintures romanes* retraçant la légende de sainte Marguerite, en sept tableaux, qui remontent au 12e siècle.

1. Sainte Marguerite, gardant les brebis est rencontrée par Olibrius.

2. La sainte est amenée et comparaît devant le tyran.

3. Tourments endurés par sainte Marguerite.

4. La sainte est dévorée par un dragon. Elle sort, sans blessure du flanc du monstre.

5. Elle est tentée dans sa prison par le diable et le terrasse. — Le diable disparaît dans un puits.

6. Sainte Marguerite est livrée à un nouveau supplice.

7. Elle meurt par le glaive et un ange emporte son âme.

D'autres peintures, dont le sujet est moins facile à saisir, ornent les pilastres voisins et le fût des colonnes. Leur conservation et leur restauration soulèvent plus d'un problème difficile à résoudre.

Au-dessus de l'autel du transept sud, (autel Sainte-Anne), existent aussi les restes d'une peinture de la même époque représentant la Jérusalem céleste.

Derrière la table d'autel on voit un bon triptique de Van Nègre, représentant la sainte Famille, la Présentation de Notre-Dame au temple et son mariage. Au-dessus on a placé une statue de Notre-Dame en albâtre, œuvre du 16ᵉ siècle, qui remplace l'antique statue de Notre-Dame flamande, détruite par les iconoclastes. Les peintures qui l'entourent sont modernes.

Dans l'aile nord du transept on voit un *calvaire* gothique, dont les statues se trouvaient autrefois sous l'arc triomphal, reposant sur une poutre transversale, au-dessus du jubé.

La croix triomphale qui actuellement a pris leur place, est moderne (1876).

Près du Calvaire, sous la première travée de l'hémicycle on voit les restes mutilés du retable de l'ancienne chapelle de la Transfiguration, en pierre blanche, exécuté en 1490, et qui représentait Notre-Seigneur debout sur le Thabor, accompagné de ses disciples.

Il reste à signaler dans le transept les *vitraux* des hémicycles qui sont anciens et très remarquables. Ils se trouvaient autrefois dans les fenêtres du chœur et ont dû être remaniés pour prendre place dans celles

du transept. Ce travail a été effectué par Capronnier. Les vitraux originaux datent de 1465 et sont attribués à Lucas Adriaens d'Anvers ou à Thierry Stuerbout.

Ils représentent la guerre entre Sigebert et Chilpéric, origine des dotations de la cathédrale, et le rétablissement du siège épiscopal (séparé) de Tournai en 1146.

Ces deux sujets se déroulent dans l'ordre suivant; et pour bien les voir, on doit n'examiner d'abord que les scènes d'en bas, et reprendre ensuite, dans le même ordre, celles d'en haut.

Transept sud. 1re fenêtre (près de l'autel). Bataille entre Sigebert et Chilpéric.

2e (En bas). Fuite de Chilpéric. (En haut). Le droit de pontenage concédé par lui à l'évêque.

3e (En bas). Chilpéric est reçu par l'évêque Chrasmer. (En haut). Le droit de balance.

4e (En bas). Fredégonde arme des assassins contre Sigebert. (En haut). Le droit sur les vins.

5e (En bas). Assassinat de Sigebert. (En haut). Le droit d'étal.

6e. Chilpéric accorde à l'évêque les droits et privilèges retracés dans les scènes supérieures des 2e, 3e, 4e, 5e et 6e fenêtres. (En haut). Le droit sur les bières.

7e. Le magistrat de Tournai reconnaît les droits de l'évêque.

Vitraux du transept nord.

1er. Les délégués du chapître de Tournai demandent le consentement de l'évêque de Noyon pour la séparation des diocèses.

2e Le chanoine Letbert expose l'état des diocèses à saint Bernard.

3e (En bas). Il se rend à Rome, (En haut). Entrée du nouvel évêque à Tournai.

4e (En bas). Il est reçu par le Pape. (En haut). Le châtelain rend hommage à l'évêque.

5e (En bas). Le Pape nomme Anselme de Laon, évêque de Tournai. (En haut). Le magistrat de la ville prête serment à l'évêque.

6e. Anselme est sacré évêque en présence du Pape.

7e. Il vient à Tournai, accompagné du chanoine Letbert.

Le chœur, d'un style noble et sévère, puisant toute sa beauté dans la perfection des lignes, et dont la décoration est très sobre, a été élevé en 1242, sous l'épiscopat de Walter de Marvis.

Il compte sept travées en profondeur et cinq travées à l'hémicycle, qui se divisent en trois zones dans le sens de la hauteur ; la première se compose d'arcs gothiques surhaussés qui reposaient primitivement sur de frêles faisceaux de colonnettes (comme ceux de l'hémicycle) qu'on a été obligé de consolider dans la suite par un massif pilastre. Le tympan des arches est orné de rosaces refaites lors de la restauration du chœur, et dont le style semble plutôt classique que gothique. La seconde zone, ou triforium, comprend cinq arcatures par travée, celles des extrémités groupées par deux sous un arc plus grand avec quatrefeuilles. Ce triforium sert de galerie de circulation. Derrière dans le mur ouvrent deux petites fenêtres en quatrefeuille qui correspondent à celles des arcatures. La partie supérieure, ou cleristory se compose d'une large verrière, dont les meneaux, comme le vitrail d'ailleurs, sont modernes.

L'extrême ténuité des appuis, l'absence de trumeaux ou de panneaux pleins, donne à cette partie de la cathédrale une légèreté et une grâce extrêmes, qui

l'a fait comparer à la Sainte-Chapelle de Paris. Une voûte élégante, à nervures, construite en pierres blanches, prend naissance à peu près à la base des fenêtres du clair étage. Ses retombées reposent sur de minces faisceaux de trois colonnettes chacun, qui partent de fond et sont appliquées contre les pilastres des arcs du rez-de-chaussée.

Le chœur est entouré d'un déambulatoire, qui porte ici le nom de *carolle,* sans que l'on connaisse bien l'origine de ce mot. Faut-il lui donner la même étymologie qu'au mot carole, qui dans le langage du moyen âge signifie danse, ronde, et par extension procession autour du sanctuaire? Le chœur ne possède pas de bas côtés, mais en face de chaque travée, on a ménagé entre les contreforts une petite chapelle étroite éclairée par une large fenêtre ogivale. Sous les fenêtres règne une belle arcature gothique à arcs trilobés.

Autour de l'hémicycle du chœur, la carolle s'élargit de manière à ménager cinq chapelles absidales dont une seule, celle du centre, plus profonde d'ailleurs que les quatre autres, possède un autel.

Les voûtes du déambulatoire indiquent bien le travail de consolidation dont les piliers du chœur ont été l'objet. Ceux-ci ayant été renforcés par le milieu, les colonnettes qui supportent ces voûtes ont été reculées, ce qui a diminué la portée des arcs doubleaux, de telle sorte que la clef de la voûte n'est plus au centre de celle-ci. On peut voir un *témoin* de ce remaniement dans le pilier voisin de la porte du chœur, du côté de la sacristie.

Dans les carolles, les chapiteaux des colonnes sont à crochets, comme dans le chœur, et certaines colonnes ont la base pattée.

Le sanctuaire.

Tout au fond du chœur, contre l'arc central de l'hémicycle se dresse un autel très élégant et du meilleur goût, dont les proportions n'ont rien d'exagéré, de telle façon qu'il ne choque pas, bien qu'il soit d'un style tout différent de celui du monument.

Cet autel en marbre de diverses couleurs et garni en bronze doré, de style classique, exécuté en 1727, provient de l'ancienne église de l'abbaye de Saint-Martin. Le retable est orné de médaillons très artistiques dus à Gaspard Lefebvre, orfèvre tournaisien. Ils sont en argent et en bronze doré, travaillé ou repoussé. La table d'autel, distante du contre-retable est très élégante. Elle est ornée d'un beau crucifix et de six riches chandeliers de style Louis XVI en marbre blanc et en bronze doré.

A droite et à gauche de l'autel, sur des socles indignes, reposent deux superbes *châsses*, merveilleux ouvrages d'orfèvrerie du 12e et du 13e siècle, très mal placés malheureusement pour être vus et étudiés.

La *châsse de Notre-Dame* (du côté de l'épître), édicule rectangulaire, couvert par un toit à deux versants et à deux croupes, longue de 1 mètre 16 centimètres et large de 70 centimètres, est l'œuvre de Nicolas de Verdun, qui l'exécuta en 1205, et elle vient d'être restaurée de la façon la plus heureuse et la plus consciencieuse. Elle est décorée de sujets en bas-relief, abrités sous de riches arcatures ornées de filigranes, d'émaux cloisonnés ou champlevés, de pierreries, la plupart anciennes et véritables, et d'inscriptions anciennes ou rétablies d'après le texte d'un manuscrit reposant aux archives du chapitre. Un des émaux est particulièrement intéressant : c'est celui qui sert de fermoir

au manteau de la Vierge; il est translucide et probablement byzantin, de couleur vert émeraude. Un autre émail translucide, vert et bleu, à la ceinture de la Vierge, paraît être une imitation du premier, faite par Nicolas de Verdun.

Les différents groupes, qui se détachent sur un fond émaillé, représentent : 1. L'adoration des Mages, qui orne une des extrémités de la châsse.

A l'autre bout : 2. Le Christ en majesté.

Sur l'un des côtés : 3. La fuite en Egypte.

4. La présentation au Temple.

5. Le baptême de Notre-Seigneur.

De l'autre côté : 6. L'Annonciation.

7. La Visitation.

8. La Nativité.

Six médaillons ronds se détachant sur un fond émaillé avec les emblèmes des évangélistes, ornent les versants de la toiture. Ils représentent :

9. La flagellation.
10. Le crucifiement.
11. Les saintes femmes au Sépulcre.
12. La descente du Sauveur aux limbes.
13. L'apparition à la Madeleine.
14. L'incrédulité de saint Thomas.

Au centre de chacun des deux panneaux des extrémités émerge un ange portant les instruments de la Passion.

La châsse de saint Eleuthère, au côté de l'Evangile, est une des plus admirables œuvres d'orfèvrerie qu'ait produites le 13e siècle; elle est malheureusement en assez mauvais état, par suite des réparations maladroites qu'elle a souffertes aux siècles passés, et attend une restauration complète et artistique.

On ne connaît pas l'orfèvre qui la travailla et on sait seulement qu'elle reçut les reliques de saint Eleuthère en 1237.

Elle a la forme d'un édifice rectangulaire avec toit à deux versants. Chacune des faces latérales est ornée d'arcades gothiques trilobées avec riches archivoltes et crêtes ajourées, et dans l'espace demeuré libre entre ces arcs, l'artiste a placé un ange. A l'intérieur des arcs figurent huit statues d'apôtres assis, quatre sur chaque face, tandis que trois autres occupent trois des huit arcatures plus simples qui ornent les deux versants de la toiture. Outre les apôtres, on voit encore dans ces dernières arcades, saint Jean-Baptiste, l'ange Gabriel, la sainte Vierge, l'Eglise et la Synagogue.

Les pignons des extrémités abritent, sous de riches arcs trilobés, d'un côté Notre-Seigneur, et de l'autre saint Eleuthère ; cette dernière figure est particulièrement belle. Dans le tympan, au-dessus de chacun d'eux, se trouve un ange tenant les instruments de la Passion. Quatre autres figures d'anges tenant des palmes et des couronnes surgissent aux angles de la châsse, à la naissance de la toiture. Un riche crétage d'orfévrerie couronne le sommet et les gables de la toiture. Toutes les surfaces de métal sont ciselées; des inscriptions gravées autour des personnages, des plaques d'émaux cloisonnés, des rinceaux au feuillage estampé et forgé ornent toutes les parties de la châsse et concourent à en faire une œuvre d'une richesse exceptionnelle.

Aux deux côtés de l'autel s'alignent douze chandeliers gothiques en laiton (deux sont modernes), de dimensions énormes. On les appelle ici *bourdons*

Au côté de l'épître, un élégant lutrin gothique en

laiton, au centre duquel figure la statue de sainte Catherine, copie faite en 1877 du lutrin de Saint-Ghislain; du côté de l'évangile un autre lutrin également en laiton, et de même style, copié sur celui qui existe à l'église de Gaurain. Les originaux de ces deux pièces de dinanderie sont l'œuvre d'un fondeur tournaisien du 14e siècle, Guillaume Lefebvre, à qui est dû le remarquable baptistère de Hal.

Le trône épiscopal, en bronze doré, dans le style du 13e siècle, est moderne et a été exécuté par Dehin de Liège; moderne aussi la couronne de lumière du même style, exécutée par J. Wilmotte de Liège.

On remarque encore dans le chœur un lectrier en fer forgé du 15e siècle et un lutrin moderne en laiton, de style gothique, copié sur une œuvre de Josès de Dinant, artiste du 14e siècle, qui précisément avait fourni l'ancien lutrin de la cathédrale.

Les stalles des chanoines sont du 17e siècle, sans aucun mérite. On a placé derrière elles six grands tableaux en grisaille, (occupant chacun toute la largeur d'une travée), par Sauvage d'après le Poussin, représentant six des sept sacrements (le septième est dans la carolle nord, contre le buffet des petites orgues).

Auprès des portes latérales du chœur se trouvent quatre belles statues en marbre blanc. Celles du côté de l'épître représentent sainte Agnès et la religion, par Willems, sculpteur anversois (1670 à 1680); celles du côté de l'évangile, saint Piat (reconnaissable aux sujets qui ornent les bandes de sa chasuble), et saint Eleuthère portant la cathédrale. Elles datent du 17e siècle et ont été faites par Vervoorden.

Tous les vitraux du chœur sont modernes, et ont été peints par J.-B. Capronnier de Bruxelles. Ceux du clair étage offrent l'image des Apôtres, des Docteurs

et des saints qui ont évangélisé la contrée. Ceux de l'abside et des fenêtres des carolles qui l'avoisinent sont dans le style du 13e siècle, à médaillons, et rappellent la légende des principaux saints du pays. Le 1er, du côté de l'évangile, est consacré à saint Mommolin, le 2e à saint Achaire, le 3e à saint Chrisole et saint Eubert, le 4e et le 5e à saint Piat; les fenêtres de la chapelle de Notre-Dame flamande retracent l'histoire de la Sainte Vierge. La 1re et la 2e fenêtre, après cette chapelle, en descendant du côté de l'épître sont consacrées à saint Eleuthère; les 3e et 4e à saint Médard, les 5e et 6e à saint Eloi.

Toute cette partie de la cathédrale est richement décorée de peintures dans le style ancien, se rapprochant autant que possible de ce qui a dû exister autrefois. Le mobilier de la chapelle de Notre-Dame est moderne, et le style de ses peintures laisse à désirer. Modernes aussi sont les figures de saints peintes dans les arcatures qui ornent le plat des murs sous les fenêtres.

En face de la chapelle du chevet se trouve le sarcophage commémoratif des évêques et des chanoines de Tournai. Au centre on a placé la statue couchée de Maximilien de Gand, provenant de la tombe de cet évêque. Plus bas on remarque un bas-relief en marbre blanc, le Christ au tombeau par Pierrard (?) et des anges attribués à Duquesnoy.

Des tables de marbre donnent les noms des évêques qui ont précédé sur le siège épiscopal Mgr du Rousseaux, quatre-vingt-seizième évêque de Tournai.

La carolle du côté de l'Evangile est bordée de chapelles qui ont été un peu élargies par une ajoute faite au 16e siècle et qui a eu pour résultat malheureux de

faire disparaître les jolies arcatures gothiques qui régnaient sous les fenêtres.

Tout au bas de la carolle, contre le mur du clocher, tableau de Lucas François : le martyre de saint Nicaise.

La salle sous le clocher, qui sert aujourd'hui de remise était autrefois affectée au logement de veilleur de nuit. Elle est munie d'une cheminée en pierre, ancienne, mais sans caractère.

Immédiatement après, chapelle Sainte-Geneviève. Monument funéraire en pierre blanche représentant le Christ au Calvaire, 15e siècle (très mutilé).

Chapelle Saint-Eleuthère. Tombeau du chanoine Cottrel († 1545). Il ne reste que la table, la statue ayant été détruite.

Au-dessus, bas-relief funéraire en pierre de la famille du même chanoine et qui date de 1380. Au centre, Dieu le Fils, en majesté, comme dans la scène du Jugement dernier ; à sa droite et à sa gauche, de nombreux membres de la famille Cottrel, agenouillés et présentés par leur patron. Les uns portent la robe de magistrat, d'autres le costume de chevalier.

Tableaux parmi lesquels il n'y a à citer que : la Madeleine adorant l'Enfant Jésus par Gérard Seghers, et la Visite de sainte Elisabeth à la sainte Famille.

En face de cette chapelle et de la précédente, contre le mur du pourtour du chœur, quelques tableaux : Le jugement de Salomon par *Pourbus* le Vieux; deux volets de triptyque; la visitation et l'adoration des Mages par *Lucas de Leyde* (?); et enfin Jésus guérissant l'aveugle-né par *Gallait* (1834).

Chapelle de saint Denis et de saint Lambert.

Autel moderne ayant pour retable la copie d'un monument funéraire (de Jehan du Bos) dont l'original est conservé dans la sacristie. Triptyque représentant

l'adoration des bergers, l'Annonciation et la Circoncision (16e siècle).

Chapelle Saint-Martin. *Ecce homo* en marbre du 17e siècle. Tableaux : Ecce homo, la Résurrection et martyre de saint Sébastien.

Chapelle de la Sainte-Croix. Statue de Notre-Dame, en Mater dolorosa, attribuée à Lucas Fayd'herbe. Tableau : Hérodiade tenant la tête de saint Jean.

Chapelle Sainte-Marthe, dite de Mgr Voisin. Autel moderne ayant pour retable le monument funéraire du chanoine de Wastines, († 1433) représentant le Christ au jardin des Oliviers, bas-relief en pierre peinte et dorée.

Tapisserie du 17e siècle (la translation d'une châsse). Une autre tapisserie, du 15e siècle (*ex dono magistri Nicolai bourgois tornacensis*) a été volée récemment.

Tableaux : la Sainte-Trinité (sur fond d'or), école allemande, et sainte Marie-Madeleine au pied de la Croix.

Immédiatement auprès de cette chapelle, dans la première arcature se trouve une porte dissimulée qui donne accès à un escalier en vis, établi entre le mur et un contrefort, conduisant aux toitures des carolles. On peut, par là, étudier le système des contreforts et des arcs boutants, et faire le tour extérieur du chœur par le chemin de ronde qui règne au niveau des fenêtres du clair étage.

Les chapelles qui bordent la carolle du côté sud (ou côté de l'épître) sont les suivantes :

Chapelle Saint-Paul. Quatre tableaux en grisaille. En face de cette chapelle, contre la clôture du chœur, on a retrouvé le caveau de Walter de Marvis, évêque

du 13e siècle. Il sert encore de sépulture à un de ses successeurs.

Chapelle Saint-Pierre, où se trouve la porte conduisant à la sacristie. On y voit un petit panneau de tapisserie, représentant l'Ecce homo, qui paraît être de fabrication tournaisienne et dater du commencement du 16e siècle.

Chapelle du chanoine Godefroy. Sur l'autel, statue de Notre-Seigneur en albâtre (16e siècle); reliquaires en forme de pyramide, et chandeliers en laiton, du 17e siècle. Tableaux : Christ en croix, Mater dolorosa, Ecce homo, et deux volets de triptyque; Ecce homo et sainte Véronique.

Deux travées des carolles ne contiennent pas de chapelles mais donnent accès à la chapelle du Saint-Sacrement, ou chœur d'hiver, qui appartient au style gothique du 13e siècle mais qui est un peu moins ancienne que le chœur. On l'appelle aussi chapelle de la Passion ou du Saint-Sépulcre. Trois de ses côtés sont occupés par de hautes verrières. Un seul vitrail est ancien, c'est celui qui se trouve derrière l'autel. Il a été donné par l'évêque Charles de Croy en 1526 et ornait primitivement la grande fenêtre qui occupait dans la façade principale la place de la rose actuelle. On l'a transporté ici lors de l'enlèvement de cette fenêtre.

Il représente l'évêque récitant la prière de saint Augustin à la Bienheureuse Vierge : *Sancta Maria succerre miseris* (mendiants, blessés, captifs); *juva pusillanimes* (femmes qu'on veut assassiner); *refove flebiles* (malades); *ora pro populo* (le peuple représenté par l'empereur et les rois); *interveni pro clero* (le clergé, pape et cardinaux); *intercede pro devoto femineo sexu* (grandes dames en prière).

Les deux autres fenêtres sont ornées de vitraux exécutés en 1877 par J.-B. Capronnier, à la mémoire de l'évêque G.-J. Labis. Ils représentent la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception et celle de l'infaillibilité pontificale, qui eurent lieu dans deux conciles auxquels prit part l'évêque.

Sous les fenêtres règne une très élégante arcature gothique à arcs trilobés. Les arcs qui sont derrière l'autel ont conservé, au moins en partie, leur décoration polychrome du 13e siècle qui consiste en figures d'anges portant des phylactères. Ces figures occupent le champ qui s'étend entre les arcs et le bas des fenêtres. Les tons sont très doux et fort harmonieux (tuniques vertes semées de lys d'or, ailes blanches, avec partie supérieure dorée, nimbe d'or). Les chapiteaux et les nervures de la voûte ont conservé aussi leur ancienne polychromie.

Élégante piscine à arc trilobé, et seconde piscine, selon l'usage ancien, un peu plus loin sur le côté. Statue en pierre de saint Piat (17e siècle); lutrin du 14e siècle en fer forgé; fragment de tapisserie du 16e siècle, de l'histoire de Jacob (voir le reste à la sacristie); tableau, l'élévation de la croix, d'après Rubens, avec le nom du donateur, M. Hannekaert.

La chapelle qui suit est établie dans le clocher Marie-Pontoise. Elle est destinée à recevoir le dépôt des reliques que possède la cathédrale. L'autel, les boiseries des armoires, la grille sont modernes.

Monument funéraire du chanoine Loys, de style renaissance, en marbres de diverses couleurs, exécuté en 1634, par Géry Boniface; il est orné de statue de Notre-Dame avec l'enfant Jésus et saint Jean, et de deux statuettes de guerriers, en marbre blanc.

En face des dernières chapelles, contre le mur de clôture du chœur se trouvent quelques bons tableaux :

Ecce homo, attribué à *Quentin Matsys* (on en voit une réplique dans l'église *dei frari* à Venise).

La résurrection de Lazare, par *F. Pourbus*, 1573.

Les mystères de la sainte Vierge, par *Lancelot Blondeel*.

La sainte Vierge entourée d'anges, grisaille par *P. Sauvage*.

La Nativité, par un peintre inconnu, avec deux volets de triptyque, représentant le Christ et saint Bernard; le baptême de Notre-Seigneur, et sur les faces extérieurs : l'adoration des Mages, et la donatrice Jeanne Mallet de Coupigny, abbesse du Saulchoir (1645).

On pénètre dans la sacristie et les dépendances de la cathédrale par une porte ouverte dans la chapelle Saint-Paul.

La première salle est occupée par le revestiaire des chanoines; un étroit couloir mène à la salle du chapitre que l'on a décorée de panneaux sculptés (1729), représentant l'histoire de saint Ghislain et provenant de l'abbaye de ce nom. Sur la cheminée, beau Christ en ivoire; très intéressante pendule, genre Boule, en bronze doré et écaille verte; représentant un éléphant.

Le cadran est marqué *Viger* à *Paris*, et le socle renferme une boîte à musique.

Au-dessus de cette salle se trouve une partie du dépôt des archives.

Ancienne *chapelle du Saint-Esprit*, ovale, éclairée par un lanterneau central, bâtie en 1622, puis salle du chapitre, aujourd'hui le revestiaire des célébrants.

Elle est ornée sur son pourtour des précieuses *tapis-*

series en laine, fabriquées à Arras en 1402, par Pierot Feré et que donna à la cathédrale Toussaint Prier, chanoine et chapelain du duc de Bourgogne. Une inscription sur l'une des tentures, aujourd'hui disparue, donnait cette date et ces noms.

Ces tapisseries qui mesurent encore 22 mètres de longueur, garnissaient autrefois le dessus des stalles du chœur. Reléguées dans les armoires lorsque le goût de ces tentures passa de mode, elles servirent plus tard de tapis de pied et furent enfin utilisées à boucher les trous des toitures. Mgr Ponceau vicaire-général les sauva d'une ruine totale.

Elles représentent l'histoire de saint Piat et de saint Eleuthère, en 14 tableaux, avec texte explicatif au-dessus de chaque scène.

1. Saint Piat est choisi par Dieu pour évangéliser les tournaisiens.

2. Il entre à Tournai, où l'on voit les habitants sacrifiant aux faux dieux.

3. Prédication de saint Piat. Il a pour auditeurs les parents de saint Eleuthère.

4. Irénée (père de saint Eleuthère) fait briser les idoles.

5. Saint Piat élève la première église de Notre-Dame sur un terrain donné par Irénée.

6. Baptême d'Irénée, de sa femme et de son fils.

(Les derniers tableaux de la vie de saint Piat manquent.)

7. Saint Eleuthère, retiré à Blandain, baptise les païens.

8. Il est élu évêque par le peuple et va à Rome recevoir l'investiture.

9. Il est reçu par le Pape et préconisé évêque.

10. Sacre de saint Eleuthère.

11. Blanda, fille du tribun, avoue au saint la passion qu'elle éprouve pour lui.

12. Celle-ci étant morte, le saint la ressuscite.

13. Baptême de Blanda.

14. La peste ravage Tournai.

(La suite de la vie de saint Eleuthère manque.)

On voit encore dans la sacristie deux grands panneaux de tapisserie fabriqués à Tournai, et donnés à la cathédrale par l'évêque Charles de Croy, en 1554. Ils représentent l'histoire de Joseph vendu par ses frères, et le triomphe de Joseph.

Deux riches *antipannes*, brodés en or et en argent, avec médaillons à sujets. L'un représente l'Assomption de Notre-Dame, il date du 16e siècle; l'autre, l'arbre de Jessé (fin du 15e siècle).

Calvaire en ivoire, attribué à Duquesnoy.

Les objets qui composent le trésor de la cathédrale, outre les châsses et autres objets précieux déjà décrits, sont conservés en partie dans l'ancienne chapelle du Saint-Esprit, et en partie dans la trésorerie proprement dite dont il sera parlé plus loin, ce sont :

Reliquaire de la sainte Croix, en forme de croix, or, perles et pierres précieuses, avec un émail byzantin au revers. Elle remonte à l'époque byzantine et provient probablement du siège de Constantinople par les croisés.

Diptyque en ivoire (évangéliaire), remontant au 11e siècle d'après certains auteurs et même, du moins pour la face principale au 8e siècle. Celle-ci représente au centre l'Agnus Dei; le Christ en majesté, entouré des emblèmes des évangélistes et de deux anges. Au-dessous, le crucifiement, avec les figures de l'Eglise et de la Synagogue, et les médaillons du soleil et de la lune.

La seconde face est décorée au centre d'un médaillon rond avec saint Nicaise dans l'attitude du prêtre à l'*Ite missa est*. Le reste du feuillet est décoré de rinceaux.

Le manuscrit ne renferme que le commencement de chacun des quatre évangiles, qu'on lit aux quatre stations de la grande procession de Tournai.

Coffret à reliques en ivoire, de forme carrée, décoré sur ses faces et le couvercle de personnages debout sous des niches. (Notre-Seigneur, apôtres et prophètes). Il paraît dater du 11e siècle.

La *Châsse de Notre-Dame* (1206), et la *Châsse de saint Eleuthère* (1247), ont été déjà décrites.

Torche des damoiseaux, en forme de cierge ; elle est en argent, décorée de 48 écussons émaillés, et se termine par une tour, à toiture conique. Elle date du 14e siècle, quant aux trois tronçons inférieurs ; les deux autres. sont du 16e et du 17e siècle. Le 2e porte la date 1528.

Quignon des damoiseaux. Médaillon du 16e siècle, en argent, représentant la pucelle de Tournai, au centre d'une place forte. Il était porté par le valet de la confrérie.

Châsse des damoiseaux, en argent repoussé de style renaissance, exécutée en 1571 et 1572. Elle a la forme d'un édifice surmonté d'un toit à deux versants, avec pignons ornés.

Les sujets représentés sont les suivants :

L'Annonciation ; le prophète Jérémie ; la Visitation ; le prophète Isaïe ; l'adoration des Mages ; David ; la Circoncision ; Salomon ; la Présentation, sur les côtés.

Sur l'un des pignons, l'Assomption de la sainte Vierge et trois sujets : les Mages cheminant, Hérode recevant les Mages, Hérode consultant les prêtres ;

sur l'autre la Vierge Marie dans la gloire, et au-dessous, la fuite en Egypte et le massacre des innocents.

Masse du bedeau des damoiseaux, en argent, du commencement du 18e siècle.

La confrérie des damoiseaux date de 1280; elle comptait 60 membres recrutés dans les principales familles de la ville.

Trois *coffrets à reliques*, retirés de la châsse de saint Eleuthère, en 1888. Le premier, en forme de petit cercueil est recouvert de soie, aussi fraîche que si elle venait d'être tissée. Le second, en ivoire, à la forme d'un petit édicule de style roman; le troisième, rectangulaire, est décoré de médaillons en étain avec statuettes du 13e siècle, sous des niches doubles.

Petit *coffret* en bois garni de bronze ciselé et doré du 15e siècle (le bois a été renouvelé).

Ostensoir gothique, avec monstrance cylindrique (dans laquelle on a placé un soleil), surmontée d'une pyramide et entourée de clochetons avec statuettes et contreforts. Cuivre doré. 15e siècle.

Ostensoir en argent doré, de grandes dimensions, et richement décoré. Il est de style renaissance (1693) et provient du couvent de la Visitation à Mons. Seules les pierres qui entourent le soleil sont vraies.

Croix reliquaire à double traverse, en bois garni d'argent doré et orné de pierreries et de rinceaux de feuillages estampés. Au revers médaillons en argent niellé, représentant l'Agneau de Dieu, Notre-Dame et saint Jean. Un ange tenant le soleil et la lune; les emblèmes des quatre évangélistes. 14e siècle; (contient de l'huile de saint Nicolas de Bari).

Autre *croix* plus petite à deux traverses, garnie d'argent doré.

Elles sont contenues dans une boîte en bois, avec

volets, où est réservée la place d'une troisième croix, à branches égales, qui a disparue. (Ces croix étaient autrefois conservées à l'évêché.)

Croix reliquaire, sur pied, à double traverse, d'argent en partie doré, 17e siècle.

Calice du chanoine Cottrel, du 16e siècle (avec trois beaux poinçons d'orfèvre). Grand *calice* en argent doré et ciselé du 18e siècle (1760), don du chanoine Le Vaillant. (On ne s'en sert que le Jeudi-Saint).

Deux grandes *lanternes* à accompagner le Saint-Sacrement, en argent et cuivre doré. Commencement du 18e siècle, provenant de l'abbaye Saint-Martin.

Masse de bedeau, en argent, du 18e siècle ; longue *palette* en argent (pour mêler les saintes huiles, le Jeudi-Saint) portant une armoirie de prélat.

Canons d'autel en cuivre doré et argent, de style Louis XV, portant les armes (parlantes) de l'abbé Path et provenant de l'abbaye Saint-Martin.

Deux *batons de chantres* et deux *chandeliers* d'acolytes en argent, du 18e siècle, provenant de l'église Saint-Pierre. (?)

Pixide en argent de style Louis XVI.

Bâton de maître de cérémonies, garni de bronze doré et surmonté d'un buste de Notre-Dame, époque Louis XVI.

Porte-missel en acajou, garni de bronzes dorés (têtes de béliers) de style Louis XVI.

Manuscrits. La cathédrale et la bibliothèque de l'évêché en possèdent de beaux, comme on a pu en juger à certaines expositions où certains de ces manuscrits ont figuré, mais on ne les montre plus aujourd'hui.

Trois manuscrits se trouvent actuellement déposés à la sacristie, savoir :

Missel du 13e siècle, in-folio avec belles miniatures. Il a appartenu autrefois aux religieuses de l'hôpital Notre-Dame.

Psautier du 14e siècle avec miniatures très fines, relié en velin avec miniatures sur les plats.

Livre d'heures du 16e siècle. (Ces deux derniers proviennent de la bibliothèque épiscopale.)

Vêtements sacerdotaux.

Chasuble de saint Thomas de Cantorbéry, du 12e siècle, en soie rouge avec bandes tissées d'or. Provient de l'abbaye de Saint-Médard, que visita autrefois saint Thomas.

Etoffe de soie à dessins rouges, jaunes et noirs retirée de la châsse de saint Eleuthère et qui entoura les reliques du saint depuis le 13e siècle jusqu'à l'époque de l'ouverture de la châsse (1888).

Manteau de Charles-Quint, en velours rouge tissé d'or que porta l'empereur lorsqu'il présida un conseil de l'ordre de la toison d'or, à la cathédrale (1531). Il a été orné depuis, d'orfrois du 16e siècle à sujets brodés en soie, de la plus grande finesse. (Daté 1573.)

Chape de brocart, rouge et or du 16e siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Martin.

Ornement blanc composé de six pièces, donné par le chanoine Cottrel en 1510. Il est couvert des plus riches broderies d'or, d'un relief puissant, sur fond brodé d'argent.

Ornement blanc de dix pièces, chargé de rinceaux brodés en or, de style Louis XV; provient de l'abbaye de Vicogne.

Ornement noir en velours, avec larges bandes de riches broderies d'or rehaussées de soies de couleurs, exécuté au 17e siècle et donné par le chanoine

Steenhuys. On a récemment supprimé les têtes de mort (très discrètes cependant) qu'il portait et elles ont été remplacées par une frêle broderie qui jure avec le reste du décor.

Chape à double face rouge et blanche en soie couverte d'élégantes broderies d'or du 18e siècle.

Chape violette à broderies d'argent.

Chasuble en velours rouge frappé, à larges bandes d'orfrois de haut style, représentant des apôtres, (15e siècle.)

Chasuble en velours rouge à bandes d'orfrois qui paraissent dater de diverses époques ; broderies d'or et de pierreries et perles fines ; médaillon avec le chiffre MA.

Chasuble et deux *dalmatiques,* rouges à bandes brodées d'or, du 16e siècle.

Chasuble en velours rouge avec broderies (descente du Saint-Esprit, saint Nicolas), 17e siècle.

Dais. Les bandes du baldaquin brodées d'or, sur soie blanche commencement du 17e siècle, (1715?) et le ciel en tapisserie d'un grain très fin, aux vives couleurs. Etc., etc.

Dentelles. Bas d'aubes en dentelles de provenances diverses, montées sur cartons ; autres dentelles garnissant les aubes, etc.

Près de la chapelle du Saint-Esprit, et contre le revestiaire des chanoines, se trouve la *trésorerie,* belle salle avec voûtes d'ogives, à nervures, encore en partie polychromées, datant du 13e siècle. On y conserve une partie des objets précieux qui viennent d'être décrits et les ornements sacerdotaux, plus un fragment des tapisseries du 16e siècle données par l'évêque de Croy.

La *salle de musique* ou de la maîtrise, établie dans un petit bâtiment du 17e siècle est décorée de panneaux sculptés, provenant de l'abbaye de Saint-Ghislain et qui représentent la vie de saint Ghislain (2) et celle de saint Benoît (4). L'un d'eux est daté 1729.

La salle de l'étage est occupée par les archives du chapitre, qu'il n'est pas permis de visiter.

On a placé dans le vestibule qui conduit du revestiaire à la salle de musique dix ou douze monuments funéraires sculptés en pierre de Tournai du 14e et du 15e siècle, et qui proviennent de l'ancien couvent des Récollets, quai Taille pierres.

Ce sont eux qui les premiers ont attiré l'attention du monde savant sur l'école de sculpture de Tournai.

Un peu plus loin dans ce vestibule on trouve des armoires où sont déposés des fragments de sculpture provenant de démolitions de vieux murs à la cathédrale.

Bas reliefs funéraires.

1. Monument de Nicole de Seclin († 1341); au centre la sainte Vierge allaitant l'enfant Jésus, à sa droite le défunt en costume de docteur et sa femme; à gauche son frère Colars, avec les insignes de sergent d'armes du roi († 1400).

2. Monument de Jacques Isaak († 1401) et de sa femme Isabiau Danvaing († 1401) agenouillés aux pieds de Notre-Dame.

3. Monument de Jehan dou Bos, († 1438) et de sa femme Catherine Bernard.

Au centre l'image de Notre-Dame assise sur un trône et tenant l'Enfant Jésus; derrière elle deux anges soutiennent une tapisserie; à ses côtés, le défunt, sa femme et leur fille, accompagnés de leurs patrons.

4. Monument de Jehan de Boulogne († 1403) et de Ghille Ridoule sa femme, avec une petite effigie de saint François, supporté par des nuages.

5. Monument de Jehan Guais et Marie Folette sa femme (15e siècle), agenouillés devant la Vierge assise sur un trône et tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux. Derrière elle deux anges soutiennent un drap d'honneur.

6. Monument de Jakes Polés et Bietris de Waudripont, gravé en trait sur une surface plane relevée d'un centimètre environ au-dessus du fond, qui a probablement été rempli autrefois de mastic coloré. La sainte Vierge est assise au centre, les défunts sont agenouillés des deux côtés (15e siècle).

7. Monument de Tasse Saveris († 1426) et Katine de le Walle sa femme.

Au centre, sous un riche baldaquin, la représentation de la Sainte-Trinité. A droite et à gauche sous des baldaquins semblables, les défunts accompagnés de leurs patrons. On remarque dans le fond un arbre, au centre duquel apparaît le cerf de saint Hubert.

8. Fragment de monument, (l'épitaphe manque) avec trois personnages, Notre-Dame, sainte Anne? et le défunt (15e siècle).

9. Autre fragment très important de monument où le nom du défunt n'existe plus. Il représente la scène du jugement dernier, le Christ au centre, entouré d'anges qui sonnent de la trompette. En bas, les morts sortent du tombeau. La sainte Vierge et saint Jean, assistent au jugement. A l'extrémité gauche de la pierre, le défunt agenouillé accompagné de son patron, saint Liévin(?).

Le monument des de Clermais, à l'église de la Madeleine, représente le même sujet, à peu près de même façon.

10. Petite chapelle gothique en pierre blanche.

11. Fragment de sculpture romane avec un personnage.

Après la visite du chœur, il reste à voir à la cathédrale, la chapelle Saint-Louis et celle de la paroisse Notre-Dame.

Chapelle Saint-Louis.

Fondée en 1299, par Jean de Wasonne, évêque, dans l'angle sud-ouest de la nef et du transept. Elle appartient au style gothique secondaire et est couverte par de belles voûtes à nervures. Dans les fenêtres on a placé des fragments d'anciens vitraux.

Tableaux : *Rubens,* le purgatoire; *Jordaens,* le crucifiement; *Lambert Lombart,* un roi de France recevant l'étendard pontifical; deux tableaux, l'un de *Baudin,* (1789), et l'autre de *L. Watteau* (1761), représentant tous deux saint Louis distribuant des aumônes; la fuite en Egypte, par *d'Essigny;* saint Druon paissant des moutons; lapidation de saint Etienne.

La chapelle qui sert de paroisse, a été érigée en 1516, sur l'emplacement d'une autre beaucoup plus ancienne, et plus petite, servant au même usage. La petite chapelle en hors-d'œuvre date de 1657.

Son intérêt, au point de vue archéologique, est presque nul.

L'autel, avec grand retable à colonnes, en marbre noir et blanc, du 16e siècle, est surmonté des statues de Notre-Dame, saint Eloi et saint Nicolas.

Au centre figure un tableau de Ladam, peintre tournaisien, Notre-Seigneur remettant les clefs à saint Pierre (souvent dissimulé derrière un écran gothique moderne). Il provient de l'église Saint-Pierre.

Le tabernacle, en cuivre doré est l'œuvre de Gaspard Lefebvre, orfèvre tournaisien du 17ᵉ siècle.

Aigle lutrin en laiton, du 16ᵉ siècle, provenant de l'église Saint-Pierre.

Chaire de vérité en bois, du 17ᵉ siècle.

Au fond de l'église, tableau d'après Rubens, copié par *Michel Bouillon :* saint François et quatre saintes, adorant l'enfant Jésus.

Tous les vitraux sont modernes.

Trésor. Statuettes en argent de *saint Nicolas,* datée 1638 et de *sainte Barbe,* 1663.

Reliquaire ostensoir, en cuivre doré, décoré d'émaux rhénans champlevés, et de rinceaux ajourés et estampés. Le nœud de la tige porte six écussons armoriés. 13ᵉ ou 14ᵉ siècle.

Calice en argent doré, 16ᵉ siècle; *ciboire* de la même époque; *calice, monstrance, encensoir* du 18ᵉ siècle (style Louis XIV) ; *burettes* en argent du 17ᵉ siècle.

Deux magnifiques chandeliers en argent du 17ᵉ siècle, portant les armes royales de France (hauteur 29 centimètres).

Chasuble en drap d'argent avec broderies de haut relief du 17ᵉ siècle (restaurées) et médaillon brodé de la même époque (le couronnement de N.-D.).

Ornement rouge brodé d'or (16ᵉ siècle), garni d'odieuses bandes de drap d'argent tout battant neuf.

On peut monter dans les galeries de la nef et dans celles des transepts, pour voir de plus près les chapiteaux des colonnes et se rendre compte de certains détails de la construction. On a accès aux galeries de la nef par l'escalier près des orgues; à celles des transepts par les clochers de la paroisse et Brunin. On

remarquera en même temps la construction des escaliers et leurs voûtes grossières mais hardies et solides. Celles du clocher Brunin particulièrement sont curieuses.

C'est par ce clocher qu'on arrive à l'ancienne prison du chapitre, réduit situé à hauteur de l'étage au-dessus du porche nord et sur lequel ouvrent seulement la porte et une étroite meurtrière. Elle est précédée d'un couloir étroit pris dans l'épaisseur du mur, orné de trois niches et au fond duquel un petit retrait pouvait servir de chapelle pour les prisonniers. Au-dessous de la prison, (et toujours au-dessus du passage ou porche), autre salle aujourd'hui à usage de magasin et qui a pu servir d'habitation à un gardien, car elle possède une très ancienne cheminée en pierre.

Une autre visite intéressante est celle des galeries extérieures, mais tout le monde ne peut l'entreprendre car il faut franchir des passages peu faciles souvent dépourvus de garde-fous et se glisser dans certains couloirs pris dans l'épaisseur des murs et qui parfois n'ont que 30 ou 35 centimètres d'ouverture.

On montera par le clocher *Marie* ou *de la paroisse*, près de la chapelle Saint-Louis, et on verra d'abord la galerie du transept sud, puis on montera jusqu'au-dessus de la voûte du transept qu'on traversera pour aboutir à la galerie extérieure du chœur. On fera le tour complet de cette galerie, on passera ensuite au-dessus de la voûte du chœur, ce qui permettra de voir en passant quelques arcades de la tour centrale cachées par la toiture du chœur ; on montera jusqu'au-dessus de la voûte du dôme, pour voir la charpente de la flèche, puis passant au-dessus du transept nord on descendra par le clocher voisin de la paroisse Notre-

Dame (clocher *Brunin*) jusqu'à la galerie du transept nord. Remarquer en passant le curieux système de voûtes de l'escalier, visiter la prison du chapitre, descendre plus bas, traverser la galerie de la basse nef du côté nord, et descendre par l'escalier près des orgues.



§ 3.

Rive droite de l'Escaut.

La moitié de Tournai située sur la rive droite de l'Escaut appartient au pays nervien. Elle fut habitée avant la conquête romaine comme le prouvent les trouvailles d'objets en pierre polie qui y ont été faites. Les Romains en occupèrent une partie en même temps que l'autre rive, et les Francs s'y fixèrent après la conquête de la ville. C'est là qu'était le palais de leurs rois, où naquit vraisemblablement le grand Clovis et où mourut Childéric.

Au point de vue religieux la rive droite de l'Escaut appartenait au diocèse de Cambrai; elle ne fut réunie à celui de Tournai que lors du concordat de 1804.

Enfin ce quartier de la ville se compose lui-même de trois localités bien distinctes l'une de l'autre dans le principe. Le Bourg (paroisse Saint-Brice) qui fit toujours partie intégrante de Tournai; les Cauffours (paroisse Saint-Jean), et le Bruille (paroisse Saint-Nicolas). On peut encore citer une quatrième paroisse, celle d'Allain, qui est extra muros et eut toujours une vie distincte de celle de la ville proprement dite.

PAROISSE SAINT-BRICE.

Rue de Pont.

N°s 1 à 5. ANCIENNE HALLE DES ÉCHEVINS DE SAINT-BRICE.

Dans le bas de la rue, au coin du quai Vifquin, on remarque un vaste bâtiment à deux étages avec toiture élevée dont la masse imposante attire l'attention, et qui paraît appartenir au 15e siècle. C'est l'ancienne halle des échevins de Saint-Brice.

La paroisse Saint-Brice, ou le bourg, eut dans le principe une magistrature distincte qu'elle conserva jusqu'en 1666, époque où l'échevinage de Saint-Brice et du Bruille fut réuni à celui de la Cité. Deux ans plus tard la halle était vendue par la commune à divers particuliers, et en plusieurs lots.

On ignore l'époque de sa construction primitive ; elle est en tous cas antérieure à 1394 puisqu'il en est parlé à cette date et en 1405 dans les comptes communaux. Elle fut remaniée et en partie renouvelée en 1563 mais on ne sait si ce travail fut effectué au bâtiment qui est à front de la rue de Pont, ou à celui, en marteau, appliqué contre la façade postérieure du premier.

Il est dit dans le cahier des charges de l'entreprise que la façade sera en pierres de tailles et briques,

et que l'escalier sera placé dans une tourelle à l'angle intérieure de la cour. (Elle n'existe plus.)

On démolit alors une partie de l'ancienne halle pour édifier la nouvelle. L'entrepreneur fut Jean Martin, maître maçon, qui avait fourni les plans avec Jacques Blauwet.

En 1606 Pierre Taverne sculpta un écusson aux armes de Tournai pour la cheminée et la salle d'en bas.

Le bâtiment à front de rue est seul intéressant. L'intérieur ne renferme rien de curieux. Les plafonds sont formés d'un solide gittage dont les solives sont soutenues par des jambes de force reposant sur des consoles en pierre entre chaque fenêtre.

Au 2e étage un siège en maçonnerie est réservé de chaque côté dans l'embrasure des fenêtres.

On peut signaler encore un corps de cheminée, composé de trois conduits, bâti en briques alternant avec des lits de tuiles, et rappelant, mais dans un genre beaucoup plus simple, les cheminées en briques de Bruges.

N° 6. En face de la halle, une maison d'apparence toute moderne faisant l'angle de la rue des trois Coquelets, mais dont le gros œuvre remonte probablement au 13e siècle.

La façade donnant sur la cour, en pierres, couronnée d'un pignon élevé (démoli en avril 1895) renferme encore quelques détails d'architecture gothique très ancienne, et de grandes fenêtres à croisillons en pierres du 15e siècle. Cette maison est dite des Templiers, sans doute parce qu'elle leur a appartenu, mais non parce qu'elle aurait été occupée par eux, leur refuge étant situé sur le quai des Poissonceaux. Sous la maison passe une vaste galerie souterraine, se dirigeant

vers l'église Saint-Brice ; elle mesure environ 3 mètres de largeur sur plus de 2 mètres de hauteur. La présence de cette galerie a été constatée sous plusieurs maisons de cette rue. Elle a été divisée en caves à l'usage de ces maisons.

Une autre galerie passant encore sous la « maison des Templiers » semble venir du quai Vifquin et aller vers la rue des Campeaux. Elle est envahie par les eaux et ne paraît offrir aucun détail d'architecture.

N° 28. LE TABELLIONAT (maison de M. le notaire Roger).

Les archives des tabellions tournaisiens sont conservés dans une vaste salle, à l'étage, à laquelle on a accès par un escalier à vis dans une tourelle isolée. La salle date du 17e siècle, elle a un plafond à gittage apparent, et une vaste cheminée, pierres et briques avec un claveau central.

Les archives (qui ont une certaine importance) sont classées dans un ordre parfait et des répertoires alphabétiques rendent faciles les recherches à y faire.

Dans la même maison : Salon Louis XVI avec tapisseries (verdures), fauteuils, lustres, pendule remarquable.

Plusieurs meubles anciens et une très grande cafetière en argent, Louis XVI.

Rue des Campeaux.

N° 17. Les bâtiments du couvent actuel des Sœurs de la Sainte-Union établis sur l'emplacement de l'ancien *couvent des Campeaux,* religieuses augustines, ne renferment que des restes insignifiants de ce monastère qui doit son nom à Pierre des Campeaux qui le fonda en 1416. Il fut supprimé à la révolution et en partie démoli en 1820.

N° 5. Petite maison pittoresque en briques et bois, du 17e siècle.

N° 26. Maison du 17e siècle, briques et pierres, avec niche au-dessus de la porte.

Nos 16 et 18. Maisons du 17e siècle, briques et pierres, fort dégradées, style renaissance flamande.

Maison n° 8. Coin de la ruelle Dalluin. Paraît dater du 15e siècle. On y a trouvé une cheminée monumentale en pierre, et les restes d'un pavement en carreaux vernissés du 15e siècle; ils sont conservés au petit musée de l'Ecole Saint-Luc.

Rue des Bouchers-Saint-Brice.

Maison n° 4. Façade à pignon, la partie supérieure, qui repose sur des consoles en pierre, surplombant le rez-de-chaussée. Elle a perdu son ancien revêtement en planches.

Rue Royale.

Nos 1 à 7 et 2 à 10. Maisons du 17e et du 18e siècles, en briques et pierres, sans caractère.

Nos 12 et 14. Maisons à pignon, briques et bois, du 16e siècle.

Cette rue qui occupe en partie l'ancien tracé de la rue des Poteries, laquelle aboutissait, dans l'enceinte du 13e siècle à une poterne du même nom, traversait l'ancien quartier où s'étaient établis les potiers de terre, jadis très nombreux à Tournai, et qu'on nommait pour ce motif « la poterie. »

Lors de l'établissement des maisons du nouveau quartier on mit fréquemment au jour des débris de pots de diverses époques; on trouva spécialement des vases de formes variées en terre noire du haut moyen âge, constituant des rebuts de four, dans le sol de la maison n° 45. Ils sont déposés au musée d'antiquités.

N° 45. (M. E. Soil : deux cheminées en pierre de Tournai, du 15e et du 16e siècle; collection de céramique, (spécialement porcelaines et faïences de Tournai,) armes et meubles.

A l'angle de la rue Royale et de la rue de Monnel (café royal), existait encore en 1870 une tour de la seconde enceinte; celle-ci coupait la rue Royale en diagonale et aboutissait au Becquerel, en passant par la Banque nationale.

N° 26. Ecole moyenne (institut de demoiselles, occupant l'emplacement de l'ancien *couvent des Capucins*, qui s'étendait jusqu'à la rue du Sondart.

Ces religieux s'établirent à Tournai en 1592 et y possédèrent un monastère assez important qui fut fermé par la révolution en 1796, et totalement démoli depuis.

A l'extrémité de la rue Royale, vers la gare, s'élevait autrefois la caserne d'infanterie dite des Capucins, bâtie sous le règne de Louis XIV.

Enfin, dans l'axe de la même rue, se trouvait la tour dite de la poterie dans laquelle ouvrait la porte de ce nom appartenant à la troisième enceinte.

Au delà de la petite rivière s'étend la *place Crombez* sur laquelle est construite la gare du chemin de fer, bâtie sur les plans de Beyaert, architecte à Bruxelles, dans le style de la renaissance, en briques et pierres du pays. Les bâtiments de la douane et de l'entrepôt, œuvre du même architecte, et conçus dans le même style sont plus remarquables encore que le bâtiment principal. Ils ont été inaugurés en 1879.

Rue du Becquerel.

Occupe à peu près la limite de la seconde enceinte de la ville, de ce côté.

Maison du 17e siècle, briques et pierres, du style de la renaissance, absolument délabrée. Un pignon porte la date 1606.

N° 3. Hôtel du comte de Nédonchel. — Tableaux de valeur. Les collections d'antiquités sont conservées au château de Boussu. La collection numismatique (monnaies, médailles et jetons de Tournai), a été donnée à la ville et se trouve au musée (grand'place).

Au centre d'un petit square, buste en bronze de Leray (1810-1885), chansonnier populaire tournaisien (par A. Huglo).

Rue de Rasse.

N° 9. Maison de l'époque Louis XVI.

N° 13. Maison de style renaissance flamande, à croisées (supprimées) et cartouches sculptés avec la date 1676.

A l'entrée de la rue de Rasse, vers la rue Royale, se trouvait la porte d'Aubigny, ouvrant dans le mur de la seconde enceinte.

Rue Barre-Saint-Brice.

N° 26. Maison du 15e siècle, entièrement modernisée, et dont les fenêtres de grenier ont d'intéressantes boiseries sculptées.

N° 16. Maison datée 1660, en briques et bois, à pignon avec fenêtres occupant une grande partie de la façade.

N° 8. Maison, façade du 18e siècle, pierres et briques ; la façade de derrière à pignon et le mur de côté en pierres, bien appareillées, qui indique une construction plus ancienne et importante.

Maison faisant l'angle de la terrasse Saint-Brice datée 1595, fortement remaniée, occupée par des ména-

ges pauvres, fondation dite le *recran* (refuge) *Casier*.

N° 17. Maison du 17e siècle, briques et pierres de style de la renaissance flamande.

Le terrain libre à côté de cette maison, était occupé autrefois par la fondation Monnel et Manarre, dont les bâtiments dataient du 16e siècle.

Nos 8 et 10. Deux *maisons romanes*, type des plus remarquable d'architecture civile du 12e siècle, et les plus complètes, peut-être, qui soient connues.

Absolument semblables (sauf le sous-bassement de celle qui a été restaurée, et qui date du 16e siècle), elles ont deux étages, au-dessus du rez-de-chaussée, et sont surmontées chacune d'un pignon dans lequel ouvrent des fenêtres semblables à celles des étages.

La construction est en moellons; des cordons de pierre traversent toute la façade à la hauteur d'appui des fenêtres et au-dessus de celles-ci.

Les fenêtres sont carrées, divisées par une élégante colonnette qui supporte le cordon formant linteau. Au-dessus de chacune d'elles est tracé un arc de décharge.

Une porte et une fenêtre primitives existent encore au rez-de-chaussée de la maison n° 8.

La porte est surmontée d'un arc plein cintre et la fenêtre, carrée comme celles de l'étage, est plus simple que celles-ci. Son linteau est supporté par un simple montant en pierre aux angles taillés en chanfrein; deux fenêtres semblables occupaient la place dans laquelle on a pratiqué une large ouverture carrée pour faire entrer les voitures.

L'une des deux maisons (celle qui est restaurée), appartient actuellement à la ville. L'intérieur et les façades vers le jardin n'offrent plus rien d'ancien.

Terrasse Saint-Brice.

Une pierre, encastrée dans la façade de la maison n° 8 et portant la date 1653, rappelle la découverte, faite en cet endroit, du TOMBEAU DE CHILDÉRIC, roi des Francs, mort à Tournai en 481.

Un hasard heureux mit au jour le trésor contenu dans cette tombe, l'un des plus considérables et des plus fameux qui aient été trouvés dans le pays. C'étaient presque tous objets en or, dont le plus précieux, au point de vue historique, était un anneau portant l'effigie et le nom du souverain : *Childerici regis*. Ils furent donnés à l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, et après sa mort, furent transportés à Vienne. Ils faisaient partie du cabinet de l'empereur quand celui-ci les offrit, du moins en partie, à Louis XIV. Après avoir séjourné à Versailles, ils furent déposés au Cabinet des médailles à Paris, où ils ont été volés le 5 novembre 1831, puis fondus probablement, par des voleurs, demeurés inconnus. Par un très heureux hasard quelques-uns de ces objets furent perdus par les malfaiteurs qui, en fuyant, les laissèrent tomber dans la Seine. Ceux-ci sont aujourd'hui au cabinet des médailles et des antiques à Paris.

Ces objets ont été publiés avec de savantes dissertations par Chifflet (au 17e siècle), et l'abbé Cochet (en 1859). Il serait donc superflu de les décrire ici.

On conserve l'un d'eux à l'église Saint-Brice, les autres sont reproduits, en fac-simile ou en gravures, au musée.

Cette tombe royale n'était pas isolée dans le quartier Saint-Brice.

Des fouilles faites en 1857, par M. le comte de Nédonchel, dans le voisinage du tombeau de Childéric,

ont révélé la présence d'autres sépultures romaines ou franques.

On en a relevé d'autres, à la rue Barre-Saint-Brice, entre l'église et les maisons romanes; un cimetière romain à incinération a été exploré en 1887, sous la maison de M. Bourgois, au coin des rues de Monnel et de Childéric, où soixante tombes environ ont été découvertes.

Au-dessous des tombes romaines on a recueilli une hache en pierre polie et plusieurs couteaux en silex, vestiges de l'époque préhistorique.

Un peu plus loin, à la rue Beyaert (autrefois rue des Cachets), on a trouvé en faisant des fouilles vers 1865, des poteries romaines; et en 1888, on a mis au jour, même rue, sous les maisons n[os] 15 à 29, plusieurs tombes romaines à incinération, dont la disposition était assez particulière.

Il existait donc en cet endroit, et sur un espace long de 250 mètres environ un grand cimetière romain et franc, ou plusieurs petits cimetières contigus.

Les travaux de terrassement effectués dans les environs ont encore fait trouver plusieurs amas de poteries du moyen âge, rebuts de four, semblables à celles dont il a été parlé plus haut.

Rue du Quesnoy.

N° 24. *Athénée* royal établi dans les anciens bâtiments (1607), du NOVICIAT DES JÉSUITES, puis collège Saint-Paul, et enfin Athénée depuis 1810.

L'ensemble des constructions, en partie restaurées et agrandies, date des années 1609 à 1634, et fut érigé par les Jésuites pour servir de noviciat.

Le mur décoratif, avec porte principale, donnant sur la rue du Quesnoy, est du style Louis XIV.

La première cour, ou cour des externes, est entourée de bâtiments en pierres et briques datant de 1611. Ils sont d'un excellent style. En face se trouve une galerie avec arcades supportées par des colonnettes. Deux cartouches indiquent la date de sa construction (1650) et de sa restauration (1881).

Une seconde cour, entourée comme la première de bâtiments du même style, donne une belle vue sur le chevet de la chapelle et son clocher.

A signaler encore, dans la cour de l'économat, un reste de galerie couverte supportée par de robustes colonnes en pierre.

La chapelle (aujourd'hui le gymnase), est la partie la plus intéressante des bâtiments.

Commencée en 1609 sur les plans d'un frère jésuite de Gand, elle fut consacrée le 24 juin 1612 par l'archevêque de Cambrai ; elle est de style gothique par son système général de construction et par ses grandes lignes, avec certains détails de style renaissance très élégants. Cette particularité ne se rencontre pas seulement à la chapelle de l'athénée; on rencontre semblable mélange des deux styles dans plusieurs monuments de Tournai, où le style gothique resta très tard en vigueur dans les monuments religieux. (On en a vu d'autres exemples à l'église du Séminaire, à celle des Clairisses (ancienne manufacture de tapis), etc.

La chapelle n'a qu'une nef, sans bas côtés; deux petites chapelles, en hors-d'œuvre figurent les bras du transept; le chœur est polygonal, et une voûte en bardeaux, à compartiments, reposant sur des consoles à têtes de lions, couvre tout le vaisseau.

Une tribune, qui est au-dessus de la chapelle du

côté de l'évangile communique avec l'église par deux baies ogivales.

Les fenêtres sont ogivales, ornées de meneaux flamboyants à moulures prismatiques.

Les confessionnaux et les lambris de l'église étaient en bois, de style renaissance; la porte d'entrée sous le jubé est lourde, mais l'autel est une très belle œuvre de la renaissance, en marbre noir, rouge et blanc; de hautes colonnes soutiennent un entablement à fronton, au-dessus duquel s'élevait un calvaire (le crucifix a disparu). Au centre du retable se trouvait un tableau, et plus bas, dans un soubassement très riche, on voit deux bas-reliefs en albâtre : la cène et le lavement des pieds.

L'autel fut érigé en 1618 aux frais du comte de Renesse, il est en partie l'œuvre de Guillaume Tabaget.

A l'extérieur on remarque le chevet, et un fort joli clocher en pierres et briques (1614), puis *la façade,* la partie la plus riche et la plus élégante du monument.

Dans le pignon en pierres, très aigu, ouvre une élégante fenêtre gothique, et plus bas une porte renaissance, richement encadrée par un portique d'une excessive finesse et d'un goût exquis. Deux niches plein cintre et quatre cartouches avec date 1610 décorent les côtés.

L'église est précédée d'un espace planté d'arbustes et clôturé par un grillage soutenu par des piliers en pierres, érigé en 1618. Cet ensemble a beaucoup de cachet.

La sacristie était autrefois ornée de beaux lambris en chêne exécutés en 1632, qui ont été transportés au musée avec le mobilier ecclésiastique de la chapelle.

Dans la cour du concierge s'élevait, il y a peu d'années encore, une des tours de l'ancienne porte Morel, (qui coupait en cet endroit la rue du Quesnoy), et dans laquelle étaient installées les cuisines de l'ancien collège. Elle a été démolie en 1880 seulement!

C'était un reste de la seconde enceinte de Tournai, dont on retrouve d'autres débris de l'autre côté de la rue, dans les jardins des propriétés de MM. Wilms et Dutoit (nos 19 et 39).

Ce sont sept ou huit arcades qui servaient de fondation à la muraille de défense.

Dans le jardin de la maison n° 19, on voit un élégant pavillon de style renaissance en pierres et briques avec tourelle très élancée, à toiture conique, renfermant un escalier à vis. Les fenêtres, à meneaux en pierres, ont gardé leur vitrage et leurs volets anciens, la cheminée porte la date 1609, et deux pavements en carreaux rouges et noirs, de 12 centimètres de côté, forment d'assez jolis dessins.

On a cru que ce pavillon pouvait avoir fait partie de l'ensemble des remparts de la seconde enceinte et avoir servi de portelette ou de corps de garde, supposition fondée principalement sur cette circonstance qu'il se trouve assez près du rempart et dans l'axe de la rue (aujourd'hui impasse) du Sceau. Mais le style même du bâtiment indique bien plutôt une construction civile; il est très postérieur à l'époque où le rempart a été bâti, et en outre une petite porte de ville n'eut eu aucune raison d'être, en cet endroit, situé à moins de 200 mètres de l'ancienne porte Morelle, établie près des bâtiments de l'athénée.

L'habitation de M. Wilms, ancien hôtel de la famille de Maulde renferme deux très beaux salons à boiseries

Louis XVI, une salle à manger et une chambre à coucher du même style.

Autour de l'église Saint-Brice s'étend un espace, (le sol de l'ancien cimetière) qui n'a pas de nom officiel mais qu'on appelle généralement la terrasse Saint-Brice.

Église Saint-Brice.

La première mention qui est faite d'une église de ce nom date de 1034. Mais il y en eut une, beaucoup avant cette date, car le quartier du bourg est contemporain de celui de la cité.

On sait encore qu'en 1132 l'église Saint-Brice fut donnée par l'évêque de Cambrai, Nicolas, aux chanoines de cette même ville.

C'est peut-être à cette époque que remonte la partie la plus ancienne des constructions actuellement existantes, c'est-à-dire la grande nef, qui est romane et qui était autrefois recouverte d'un plafond plat. Elle comptait quatre travées, supportées par des arcs plein cintre, chacun d'eux étant surmonté d'une ouverture semblable. Enfin, au-dessus, à la hauteur de la claire voie, ouvraient quatre fenêtres évasées, et sans aucune moulure, hautes de 2 mètres 55, et larges de 78 centimètres, reliées entr'elles par des arcades aveugles de mêmes dimensions, qui formaient sur toute la longueur des quatre travées, une arcature de dix baies romanes.

Une voûte faite au commencement du siècle cache cette arcature (encore visible dans les greniers). Deux des travées romanes de la nef, surmontées d'un arc plein cintre existent encore, à l'entrée, près des orgues. Plus loin, par suite d'un remaniement, une grande arcade ogivale a remplacé les deux dernières arcades

romanes. A l'extrémité de la nef et contre le chœur se trouvent les quatre piliers qui ont supporté autrefois le clocher roman.

On peut encore, dans les greniers voir l'ordonnance primitive de la partie extérieure de la nef. Le sommet du mur est couronné par une moulure supportée par des modillons. Quatre fenêtres à plein cintre, évasées, sans moulure, en pierres appareillées, ouvrent dans le plat du mur, qui est fait de moëllons. Sous les fenêtres règne un cordon en pierre, de 15 centimètres de hauteur, et 67 centimètres au-dessous se voient les corbeaux qui ont supporté les longrines de la toiture de la nef.

Il n'y a pas de contreforts. L'ensemble de la construction rappelle absolument l'abside du chœur, à l'église Saint-Nicolas.

La nef a été allongée et élargie dans toutes les directions par la construction d'un chœur et le prolongement de celui-ci, la construction de bas-côtés, élargis également plus tard. Seul, au milieu de ces remaniements sans ordre et sans goût, le chœur et les bas côtés avec leurs voûtes à nervures peuvent arrêter un moment l'attention. Le creux entre les nervures des voûtes est sculpté, ce qui indique la fin du 12e siècle ou le commencement du 13e. Les chapiteaux des colonnes, les corbeaux qui reçoivent les nervures des voûtes indiquent aussi par leurs sculptures une haute antiquité.

Tout le reste, au point de vue de la construction, ne mérite pas d'être examiné.

L'extérieur est une masse informe que couvrent des toitures aussi disgracieuses que possible. Le clocher est très haut et très lourd. Il paraît dater du 15e siècle;

on y travaillait du moins à cette époque. Son couronnement est moderne et pitoyable.

Mobilier et *trésor* de l'église.

Bien que fort au-dessous de ce qu'il était autrefois, il renferme encore beaucoup de pièces dignes d'intérêt.

Les fonts baptismaux, près de l'entrée, portent sur leur couvercle en cuivre jaune, la date 1567.

Dans le chœur : chandelier pascal en laiton, gothique (il sert de lutrin).

Deux grands chandeliers en laiton, datés 1640 et portant le nom de Pierre Chaboteau (de Dinant).

Contre un pilier, à l'extrémité du chœur, plaque funéraire en laiton, de Jean de Dours († 1453), gravée, avec mastic de couleur dans les creux et représentant le défunt et sa femme à genoux devant la sainte Trinité.

A un autre pilier, dans le chœur, le monument en marbre et bois du premier président du Parlement de Tournai de Polinchove († 1714).

Les trois *autels* posés contre les trois pignons du fond de l'église sont intéressants à des titres divers.

L'autel du Saint-Sacrement ou de Notre-Dame de Bon-Secours occupe le côté de l'épître.

Le grand retable, érigé dans la deuxième moitié du 17e siècle, est l'œuvre de Jean Sterlin, escrinier et de Philippe Fraimant, sculpteur.

Le tableau du centre (la Visitation) est de Michel Bouillon, d'après Rubens ; le tabernacle est de Jacques Lefebvre, orfèvre, qui appartient à une lignée d'orfèvres tournaisiens dont il fut l'un des plus célèbres. (De la Grange et Cloquet, II, 366.)

Le banc de communion, en bois sculpté, est de la même époque que le retable.

Cette chapelle dédiée à *Notre-Dame de Bon-Secours*, dont la confrérie fut érigée en 1651, servit quatre fois de refuge, de 1653 à 1677, à la statue miraculeuse de Notre-Dame, vénérée à Bonsecours, près de Péruwelz.

L'autel du centre renferme un des meilleurs tableaux de *Jacques Van Ost*, le vieux, et représente la descente de croix.

L'autel du côté de l'évangile, possède un retable de même style que celui de l'autel du Saint-Sacrement, mais moins beau que ce dernier. Il a été restauré en 1813. Il est dédié à saint Marcou ; le tableau représente un roi de France guérissant des malades atteints d'écrouelles.

Au-dessus de la porte de la sacristie, on remarque un intéressant panneau de *tapisserie* de Tournai, des premières années du 16e siècle. Il représente au centre le repos de la sainte Famille, et dans la bordure, les Evangélistes, des saints et des sujets tirés de l'histoire sainte.

On voit dans la sacristie une autre bande de tapisserie de même style.

L'objet le plus ancien du trésor est la *fibule* en argent doré qui provient du tombeau de Childéric.

L'abbé Cochet, et le professeur Werth de Bonn, la déclarent authentique et la considèrent comme une marque de distinction donnée par les romains au roi franc.

Statuette, reliquaire d'évêque, (saint Blaise?) en bronze doré, du 15e siècle.

Belle monstrance en argent, à cylindre, commencement du 17e siècle.

Autre monstrance, carrée, sur pied, de la même époque.

Deux bras reliquaires, également en argent avec cabochons, datés 1653.

Deux petits calices du 15e siècle.

Un calice en argent de la fin du 16e siècle, un autre en argent aussi, fait par Charles Lefebvre en 1677; divers autres de moindre valeur, une boîte aux saintes huiles, en forme de châsse avec toit à quatre versants; elle est ornée d'arabesques et de reliefs très élégants. Datée 1606.

Un grand calice de style Louis XVI en argent doré.

Trépied de reposoir, en cuivre doré et argent, par Jacques Lefebvre. 18e siècle.

Croix de procession en argent du 17e siècle.

Croix en argent et en cristal de roche (1705) avec relique de la Sainte Croix.

Statue de Notre-Dame, en argent, exécutée en 1823 par J. Liagre sur un modèle de Paul Dumortier.

Nombreux chandeliers en laiton, du 17e siècle (sur les différents autels).

Vêtements sacerdotaux.

Ornement blanc, dit de saint Pierre, provenant de l'abbaye Saint-Martin (il porte les armes de l'abbé Antoine de Roore, et les dates 1624 et 1633.

Sur un fond de satin blanc, sont appliquées d'exquises broderies de fil d'or. Les orfrois reproduisent en broderies très fines, les scènes de la vie de saint Pierre.

Ornement rouge très complet, provenant du couvent des Campeaux? à grands ramages brodés en or et en argent, avec rehauts de soies de couleurs. Chaperons et bandes des chapes, brodés d'ornements en or de grand relief, du type des corbeilles à fruits du 17e siècle.

Ornement blanc complet, de style Louis XIII.

Broderies de grand relief, or et soie, (provient de l'abbaye Saint-Martin?)

Chape en velours violet frappé avec chaperon et bandes d'orfrois, à sujets brodés en soie. Sur le chaperon, l'élévation au ciel de saint Paul, porté par les anges; sur les bandes d'orfrois les quatre évangélistes, saint Pierre et saint Paul. Daté 1704.

Chasuble soie blanche avec de superbes broderies en or, et fleurs en laines de couleurs, aux tons les plus vifs, le tout brodé en haut relief, époque Louis XIV.

Deux panneaux de tapisserie, verdure avec oiseaux, fabriqués à Audenarde entre 1666-1694 par Josse et Jacques de Vries (l'église possédait autrefois neuf panneaux semblables, destinés à orner la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours.)

Antipannes, ou devants d'autels magnifiques, du commencement du 17e siècle pour la plupart. Le premier sur un fond brodé d'argent porte au centre dans un riche cartouche le monogramme IHS; il est couvert de rinceaux en relief, avec fleurs et fruits, en or et en soie, aux vives couleurs.

Le second, avec médaillon central, en soie, représentant un évêque, un religieux (recollet?) et un enfant, est décoré de la même façon.

Le troisième, sur fond de velours rouge offre un riche cartouche au centre duquel on voit la colombe du Saint-Esprit; à ses côtés deux grandes corbeilles de fruits, aux tons les plus variés, brodées en soie, et encadrées par de riches rinceaux d'un très haut relief.

Si ces broderies sont l'œuvre d'artistes tournaisiens, comme on peut le supposer, elles témoignent qu'ils avaient atteint dans leur art un savoir-faire remarquable.

On les comparera avec intérêt aux châsses du

17e siècle, œuvre de Ladam, conservées au musée.

Un autre antipanne est encore très curieux, bien que de beaucoup moindre valeur. Il est en velours noir, avec rinceaux en grand relief, de perles en verre blanc. Au centre s'élève une croix avec tête de mort au pied.

Il faut encore signaler, comme appartenant à l'autel Saint-Léonard des plaques en cuivre doré et repoussé, datant du 16e siècle, d'un grand mérite artistique et d'une conservation parfaite, savoir quatre médaillons ovales (27×20 cent.) représentant des scènes de la Passion et une plaque carrée : la descente de Notre-Seigneur aux limbes; enfin, deux petites plaques carrées représentent saint Luc et saint Matthieu.

Dans la chapelle du transept nord, se trouve un petit monument funéraire en marbre, à colonnes et à fronton. Il paraît dater du 16e siècle. Le panneau central manque.

L'église Saint-Brice était entourée autrefois de son cimetière, sur lequel croissaient des vignes qui donnaient du vin connu sous le nom de vin de Saint-Brice.

Les comptes de la paroisse mentionnent chaque année les prix perçus pour sa vente.

Il est plus que probable que la vignoble s'étendait au delà du cimetière sinon la production du vin eut été trop minime.

D'autres vignobles existaient encore du côté de l'abbaye Saint-Martin. Ils ont disparu au cours du 16e siècle.

Rue des Sœurs de la Charité.

L'établissement, dit des Incurables, dirigé par les

Sœurs de la Charité, et qui est la propriété des hospices de Tournai fut érigé en 1687 à usage de *Séminaire* épiscopal. Il se compose d'un vaste bâtiment avec deux ailes en retour.

Le centre, tout en pierres, fait un léger avant corps, sur la façade froide et unie, percée d'un grand nombre de fenêtres étroites. Il est précédé d'un péristyle porté par deux massives colonnes doriques.

A l'intérieur, un vestibule voûté occupe toute la longueur de la façade. Au centre, s'élève un vaste escalier, simple de construction, mais original et très intéressant par ses rampes et ses paliers multiples. Un treuil sert à monter les provisions aux divers étages.

La chapelle bâtie en 1737, avait autrefois un chevet circulaire, mais aujourd'hui l'autel a été transféré du côté de l'ancienne entrée et le chœur ancien a été aménagé en tribunes pour la communauté et les malades. A l'autel on voit un tableau d'*A. Hennequin*, peintre tournaisien, le Christ en croix, au pied de qui se trouvent saint Vincent de Paul et saint Charles Borromée.

Une petite maison (n°s 24-26), du 16e siècle, ne manquerait pas d'intérêt si elle était restaurée.

Rue Saint-Brice.

Au fond de l'impasse du Sceau (ainsi nommé parce qu'il était en face de la maison où on scellait les pièces de hautes lisses), on aperçoit le pavillon qui est dans le jardin de M. Wilms et dont il a été parlé à la rue du Quesnoy, n° 19.

Plus loin, n° 53, hôtel de M. J.-B. Vandris, jolie façade Louis XV encore intacte. (Collection de porcelaines de Tournai et objets divers).

Rue de Marvis.

N° 31 et suivants, riches façades pierres et briques, de maisons de fondation appartenant aux hospices, datées sur une porte 1678, mais qui paraissent remonter au 16e siècle. Bien que les fenêtres aient été dégarnies de leurs croisées en pierre, elles ont encore grand air et sont de bon style renaissance.

Au delà s'élèvent les bâtiments de l'hôpital militaire, autrefois l'*hôpital Marvis*. Ils ne renferment plus rien d'ancien. Sur le bâtiment principal, on voit du côté de la cour, une date formée par d'élégantes ancres : 1681. Claude Meret, dit la Violette, y mourut en 1692. Sa dalle funéraire est conservée au musée.

Tout contre l'hôpital quatre petits pavillons isolés portent la date 1684.

Plus loin, nos 57 à 71, maisons de fondation, appartenant aux hospices, en pierres et briques, remontant au 17e siècle.

Rue Haigne.

Dans le bas de la rue, on voit une niche dans un mur. C'est un reste du *couvent des dominicaines* érigé en 1699, aujourd'hui les Sœurs de la Compassion.

N° 17. Grand hôtel du 17e siècle (propriété de M. J. Bossut). On y remarque deux beaux salons de l'époque empire, avec leurs murs tendus d'étoffe, leurs garnitures en bronze et leur mobilier primitif.

Dans la façade donnant sur le jardin trois bons bas-reliefs en pierre représentant l'histoire de Jonas, — Daniel dans la fosse aux lions — et le prophète Elie. A une des maisons qui fait l'angle de la rue Saint-Brice, on voit encore un des crochets auxquels on attachait autrefois des chaînes à travers les rues en temps de troubles.

Quai Vifquin (du nom d'une insigne bienfaitrice des hospices. † 1857).

La terrasse du quai était occupée jusqu'au commencement de ce siècle par des maisons de tanneurs qui touchaient à l'Escaut.

N° 12. Maison du 16e siècle.

N° 23. Maison de même époque.

N° 34. Petite maison de style Louis XVI.

Rue Clercamps.

N° 41. Maison avec pignon à escaliers. 17e siècle.

Rue Cambron.

N° 5. Grande porte accompagné d'oculus en pierre avec grillage en fer forgé rappelant ceux qui se trouvent à la façade de l'hôpital Notre-Dame.

Nos 14 et 16. Maisons du 17e siècle avec sujets sculptés sous les fenêtres. Ils sont très frustes. Un cartouche porte la date 1688.

Nos 26 et 28. Maisons de l'époque de la renaissance, avec figures gothiques rapportées (probablement des montants de cheminées).



PAROISSE SAINT-NICOLAS.

L'agglomération qui forme aujourd'hui la paroisse Saint-Nicolas, ou du Château, s'appelait autrefois le Bruille c'est-à-dire le marais, et était alors une seigneurie distincte appartenant aux sires de Mortagne. On conserve son sceau, qui porte la légende : *Sigillum juratorum et scabinorum Ville de Brile.* Elle ne fut réunie à Tournai qu'en 1289 par l'achat que fit la commune, des droits de la châtelaine, Marie de Mortagne, pour une somme qu'on peut évaluer à 860.000 francs de notre monnaie.

La seigneurie du Bruille comprenait alors le château et ses dépendances, situé dans une île de l'Escaut, l'île Saint-Pancrace, aujourd'hui rattachée à la rive droite par la suppression d'un bras du fleuve, appelé le Jennenes, ou fossé du Bruille, qui fut comblé et quelques habitations avec l'église Saint-Nicolas, érigée en paroisse depuis la fin du 12e siècle, situées sur la rive droite, au delà dudit bras de l'Escaut et faisant partie du diocèse de Cambrai.

Après son achat par la ville de Tournai, la paroisse Saint-Nicolas fut comprise dans le nouveau tracé de murailles (la troisième enceinte), qui devait englober les trois quartiers de la rive droite de l'Escaut.

Au commencement du 16e siècle, après la prise de

Tournai par Henri VIII, roi d'Angleterre, ce quartier, tout en demeurant sous la juridiction de la cité, fut cependant séparé d'elle et transformé en citadelle par une ceinture complète de remparts, partant du pont des trous, suivant l'Escaut jusqu'à la hauteur de la rue des Meules, puis se dirigeant le long de la place Verte jusqu'à la tour Henri VIII. La citadelle formait un quadrilatère dont les deux côtés regardant la ville étaient défendus par le pont des trous, le pont donnant accès au château, qui se trouvait un peu en amont du pont de fer actuel, et que défendait un châtelet, enfin, la grosse tour Henri VIII à la jonction du mur extérieur de la ville et de celui du château longeant la place Verte. C'est seulement sous Louis XIV, en 1669, à l'époque où on construisit une véritable citadelle sur les hauteurs de la porte Saint-Martin, que le quartier du Château cessa de remplir ce rôle et que ses fortifications du côté de la ville furent démolies.

Tour Henri VIII (place Verte).

Curieux spécimen d'architecture militaire du 16e siècle. Cette tour, circulaire, dépourvue de ses crénaux et de son couronnement ancien, impose le respect par sa masse formidable.

Seule une petite fenêtre à arcs tudor la décore du côté de la ville, tandis qu'un vaste panneau sculpté aux armes d'Angleterre la parait du côté de la campagne. On distingue encore la place de ce panneau dont les moellons ont été remplacés après l'arrachement des pierres portant les armoiries.

Les assises de la tour, en pierres et en grés, offrent cette particularité qu'elles sont reliées ensemble par des crampons de fer (voir surtout du côté de la rivière).

La tour, qui comprend deux salles circulaires

superposées, un réduit pour les officiers, grand de 5 mètres 75 sur 4 mètres, et un escalier, tous deux pris dans l'épaisseur du mur, est éclairée par une ouverture circulaire pratiquée au sommet de la voûte.

L'épaisseur des murs est de 6 m. 25 à la base.

La hauteur de la principale salle circulaire est de huit mètres et son diamètre de 14 mètres 80.

La tour s'élève à 10 m. 25 du sol, à l'extérieur, du côté de la place Verte. Son diamètre extérieur est de 25 m. La plate-forme mesure 17 m. de diamètre.

La paroisse du Château fut autrefois un quartier très aristocratique. Elle renfermait l'hôtel du gouverneur de Tournai et ceux de beaucoup de familles nobles. Il en est bien peu qui aient conservé leurs anciens hôtes; et aucun d'eux n'offre d'intérêt archéologique.

Le large *quai de l'Arsenal,* ainsi nommé parce qu'il conduisait autrefois à l'arsenal du souverain situé à l'extrémité, du côté du mur de l'enceinte extérieure, dont il ne reste aucun vestige, pas plus d'ailleurs que du château des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne, fut occupé de 1842 à 1879 par la première gare du chemin de fer (gare à rebroussement).

N° 5. Maison en pierres et briques avec cartouches en pierres, 17e siècle.

Maison de style Louis XV, en pierres.

Rue du Château.

On y voit encore un reste (sans aucun intérêt), de ce qui fut l'hôtel du gouverneur au 16e siècle et pendant une partie du 17e siècle. Lorsque celui-ci transféra plus tard sa résidence à la citadelle, l'hôtel fut donné aux religieuses Annonciades, dites *Célestines,* qui y

établirent leur communauté en 1667, d'où le nom sous lequel il était connu « les célestines, » jusqu'à l'époque où il fut démoli (1890).

N° 37. Au coin de la rue du Château et du Curé du Château grand bâtiment du 17e siècle, avec niche et statue de Notre-Dame sur l'angle.

Nos 29 à 33, maisons à toiture saillante, supportée par d'élégants modillons sculptés, longs de 60 centimètres environ, avec fenêtres de grenier à montants en bois sculpté.

N° 14. Ancien hôtel du Sart de Bouland, chambre à riches boiseries sculptées de l'époque Louis XV.

Au coin de la rue de la Planche, maison en pierres et briques du 17e siècle, style français.

Rue des Meules.

N° 2 faisant l'angle de la rue des Meules et de la rue du Curé du Château (ancien hôtel de Lannoy). L'une des façades est du 18e siècle, l'autre du 17e, pierres et briques.

Église Saint-Nicolas, dite du Château.

Église très intéressante (en voie de restauration).

La paroisse Saint-Nicolas, comme paroisse distincte de Saint-Brice, dont dépendaient autrefois ses habitants, semble avoir été établie à la fin du 12e siècle, et c'est de cette époque que doit dater l'église actuelle dans laquelle on trouve des parties romanes et d'autres gothiques. On en a inféré, mais à tort, que la construction actuelle renferme les éléments de deux églises successives. Il n'y en a jamais eu qu'une, en réalité, et elle appartient, sauf quelques parties accessoires, au style de la transition.

Extérieur.

La silhouette de l'église est élégante et sauf le chevet du chœur, caché d'ailleurs par des habitations, elle est tout entière gothique. La façade, très pittoresque par sa grande rose (actuellement encore aveugle, mais qui bientôt sera ouverte), et ses tourelles à toiture conique, offre un des types caractéristiques de l'architecture tournaisienne. Bien que le sol qui environne l'église ait été exhaussé, celle-ci ne paraît pas manquer de proportion.

Les façades latérales sont surtout intéressantes par la galerie extérieure qui longe les fenêtres de la claire-voie, et rappelle celle de Saint-Jacques et de Saint-Quentin (avec cette différence qu'à Saint-Jacques la galerie est intérieure). Elle fait un retour sur la façade entre la rose et la baie de la porte.

Le pourtour extérieur du chœur (on s'y rend par la sacristie) est curieux à voir. On y remarque la corniche circulaire portée par des modillons.

Intérieur.

On a rendu à l'église son niveau primitif, en enlevant 1 mètre 20 de débris au moyen desquels le pavement avait été relevé. C'est ce qui fait qu en entrant on doit descendre une dizaine de marches.

La nef, longue de 20 mètres et large de 9 m. 30 est accompagnée de bas côtés dont elle est séparée par quatre grands arcs ogivaux supportés par des colonnes monocylindriques; au-dessus de ces arcs ouvrent les fenêtres du clair étage, qui sont de petites dimensions. Il n'y a pas de triforium. Un plafond plat relativement moderne et qui va bientôt disparaître, dérobe la vue de la voûte en bardeaux, d'une rare beauté en voie de restauration.

Le transept qui primitivement ne faisait pas saillie sur les basses nefs, n'est indiqué que par des piliers un peu plus forts que ceux de la nef. On le remarquera davantage quand l'enlèvement du plafond moderne, qui masque la voûte, permettra de voir son pignon décoré d'élégantes arcatures.

Le chœur aux fenêtres à plein-cintre, avec chevet polygonal, a repris sa physionomie ancienne par le rétablissement de sa voûte en bardeaux. Il mesure 11 m. de profondeur et 8 m. 30 de largeur.

Cette vue d'ensemble donne bien l'idée d'un monument de l'époque de la transition, où les fenêtres du chœur sont à plein-cintre, les ogives des fenêtres de la nef et des arcs des travées, ainsi que les sculptures des chapiteaux, du gothique le plus sévère et le plus primitif.

Les basses nefs, larges de 4 m. 25, n'offrent rien de particulier. Elles ont été voûtées au 18e siècle (1731).

Le transept, côté de l'épître, supporte la tour, tandis que le bras du côté de l'évangile a été allongé au 15e siècle par la construction de la chapelle des fonts, dite aussi chapelle Notre-Dame et *chapelle de Fontaine*, du nom de son fondateur.

Cette chapelle, qui mesure 10 mètres environ de longueur sur 5 mètres de largeur, érigée dans les premières années du 15e siècle, est d'une architecture très élégante et très pure, avec de jolis détails de sculpture.

Fondée par Baudouin de Henin, seigneur de Fontaine (dont le monument funéraire a été retrouvé); elle était le siège de la confrérie de Notre-Dame à qui les arbalétriers du serment Saint-Georges, offraient chaque année un manteau pour la parure de la Vierge.

Contre le côté sud du chœur s'élève la chapelle du

Saint-Sacrement, dite à tort *des anglais*, longue de 12 mètres, large de 8, qui fut construite en 1496 par Me Jehan Dufour, maçon et maître de l'œuvre. Elle est à chevet polygonal, ses fenêtres sont dépourvues de meneaux, et un plafond en platras cache sa voûte en bardeaux qui va prochainement être rétablie.

On y remarque, du côté de l'épître, une élégante piscine, sur laquelle figurent les armoiries de France, Bretagne et du Dauphin. On conjecture qu'elle rappelle le souvenir d'un enfant de Louis XII, mort en bas-âge, peut-être à Tournai, sans qu'aucun témoignage historique ait confirmé jusqu'ici cette supposition.

Les *pierres tombales* et les *objets mobiliers* de l'église, déplacés, à cause des travaux de restauration, sont curieux à divers titres. On remarquera :

L'aigle lutrin en cuivre, de 1383, dont le pied repose sur trois lions, qui n'est qu'un fac-simile de l'œuvre originale récemment vendue par les fabriciens de Saint-Nicolas et conservée aujourd'hui au musée de Cluny à Paris.

Trois grands chandeliers gothiques en cuivre, tige à nœuds, du 15e siècle.

Lutrin pliant en fer forgé, 15e siècle.

Quatre très beaux et grands chandeliers en argent (les plus hauts mesurent 95 centimètres), de style Louis XIV ou Louis XV.

Ostensoir en argent doré daté 1640 et qui doit provenir d'un couvent de Clairisses. Trois clochetons à baldaquins abritent diverses statuettes : Saint Pierre et saint Paul, saint Jean l'évangéliste et saint Jean-Baptiste, les trois vertus théologales. Le centre du reliquaire qui était un cylindre de cristal, a été remplacé par un soleil.

Ciboire en argent doré du 16e siècle, décor en partie gravé et en partie repoussé. Tige à plusieurs nœuds.

(La couronne qui le surmonte est plus récente).

Croix processionnelle du 17e siècle en argent et cuivre doré. (Elle a été restaurée).

Burettes (forme buire en casque) et leur plateau en argent doré. 16e siècle.

Navette à encens, en argent, du 16e siècle, avec poinçon à la tour.

Encensoir en argent, de la même époque, avec le même poinçon.

Deux bâtons de chantres, garnis en argent, l'extrémité ornée de deux dragons couchés portant des écus avec armories (fin du 15e siècle).

Un petit chrismatoire d'argent, en forme de châsse, sans aucun décor, daté 1607.

Coffre en fer à serrures multiples protégées par un élégant travail de ferronnerie. (16e siècle).

Monument funéraire de Baudouin de Henin, chevalier, sire de Fontaine, décédé le 20 février 1420.

Bas-relief en pierre de Tournai, haut de 90 centimètres et large de 1 mètre 20. Au centre Notre-Dame assise tenant l'enfant Jésus ; à sa droite, Baudouin de Henin présenté par saint Antoine ; et à sa gauche, Catherine de Melun présentée par sa patronne.

Le bas-relief porte des traces nombreuses d'une riche polychromie.

Monument funéraire, en pierre de Tournai, à relief plat, d'Amaury Dupont, † 1370 et de sa femme.

Sous un riche dais gothique on voit l'image de Notre-Dame portant l'enfant Jésus sur ses genoux. A sa droite et à sa gauche, sous des arcades surmontées

d'une riche balustrade, sont les époux présentés par leurs patrons.

Petit monument funéraire d'Arout de Gheldres, marchand († 1494), en pierre blanche, de style renaissance, très finement sculpté, en haut relief. Aux pieds de Notre-Dame assise, se trouvent agenouillés les époux présentés par leurs patrons et accompagnés de 5 garçons et 4 filles.

Grande dalle en pierre de Tournai avec deux effigies de grandeur nature, en demie ronde bosse. Les costumes indiquent les premières années du 16e siècle. Travail de haute valeur.

Pierre tombale de sire Godeman, curé, incrustée de cuivre.

Monument funéraire, en marbre, d'un commandant du château, mort en 1613.

Monument funéraire, en marbre (à la colonne qui sépare le chœur de la chapelle du Saint-Sacrement), de messire Antoine van der Gracht, grand bailli héréditaire de Tournai († le 26 novembre 1734).

Ornement composé d'une chasuble et de deux dalmatiques en velours rouge garnies de bandes d'orfrois du 15e siècle, représentant les apôtres, les prophètes, etc., chacun d'eux étant figuré seul dans un décor d'architecture. Beaucoup de ces figures sont très finement brodées et certaines d'elles ont conservé un coloris d'un vif éclat. Les dalmatiques portent à leur partie supérieure une sainte Face soutenue par des anges.

L'église du Château possède les débris de la stalle en bois sculpté, établie en 1513-1518 pour le roi Henri VIII. Elle les a déposés au musée, où se voit en outre le psautier à usage de ce roi.

L'ancien *palais du parlement*, en dernier lieu manufacture de porcelaines de Péterinck, fils, sur le quai Dumon, est actuellement en démolition.

Louis XIV ayant repris Tournai en 1667, y créa le 6 avril 1668 un conseil souverain, et lui accorda en 1686 le titre de Parlement. La conquête de la ville par les alliés en 1709, la priva de ce haut corps judiciaire.

Le palais où le Parlement tint ses séances, fut érigé en 1672, sur un terrain devenu libre par la démolition des fortifications du quartier du Château. Il était achevé en 1676.

Après le départ du Parlement, le palais reçut diverses destinations, et à partir de 1801 fut affecté à la manufacture de porcelaines de Péterinck, fils.

Le bâtiment, à deux étages au-dessus d'un rez-de-chaussée élevé et couronné par un toit à la Mansard de grandes dimensions, avait un fort grand air.

Il y avait autrefois au Château, une rue de la Monnaie, dans le voisinage de l'île Saint-Pancrace, où se trouvait primitivement *la monnaie* de Tournai.

Rue du Curé du Château.

N° 2. Maison du 17e siècle, en pierres et en briques, de style français.

N° 6. Maison du 18e siècle, pierres et briques avec les fenêtres du rez-de-chaussée garnies de barreaux.

N° 8. Maison à pignon, en briques, du 17e siècle.



PAROISSE SAINT-JEAN.

Ce fut dans le principe une localité distincte, la ville de Saint-Jean des chauffours, appartenant aux seigneurs de Leuze, de la maison d'Avesne, qui vendirent leurs droits aux magistrats de Tournai, en 1289.

Place Saint-Jean.

En face de cette place, se trouvait autrefois sur l'Escaut le pont appelé Pont-à-l'arche, qui fermait de ce côté la seconde enceinte de la ville. Il n'était pas dans l'axe de la rue Merdenchon comme le pont moderne, mais un peu plus haut, en amont du fleuve.

A l'extrémité de cette place, le couvent des *Dames réparatrices,* dont la chapelle moderne, de style roman, a été construite sur les plans de M. Justin Bruyenne (1864). On y remarquera l'ingénieuse disposition du déambulatoire du chœur où l'architecte a surmonté avec bonheur une grande difficulté occasionnée par la disposition du terrain.

Rue Saint-Jean.

L'église Saint-Jean, toute moderne (1780) et sans aucun caractère ne conserve de la construction ancienne que le clocher, en pierre de Tournai avec flèche en pierre blanche, dont les arêtes sont garnies de cro-

chets. Cette forme, rare dans le pays, est d'ailleurs fort élégante. Le clocher, qui date de la 2e moitié du 14e siècle, a été remanié récemment.

On conserve à l'église un lutrin aigle en laiton, du 16e siècle, deux reliquaires et une croix du 17e siècle.

C'est à Saint-Jean que fut transporté le siège de la confrérie des francs-bateliers, après la démolition de leur chapelle de Saint-Job, situé au quai du luchet d'Antoing. Le mobilier de la chapelle a été dispersé à l'exception d'une cloche, datée 1756, que possède encore l'église.

Près de l'église Saint-Jean se trouve le couvent des *Carmélites*. On conserve dans la chapelle un petit reliquaire monstrance avec filigranes et pierreries, qui paraît dater de la fin du 13e siècle.

Rue des Croisiers.

Elle doit son nom à un *couvent de Croisiers*, qui fut fondé en 1284 par Jean-Gui de Chatillon.

De l'ancien couvent il ne reste plus que le vaisseau de l'église, reconstruite entre 1420 et 1466, qui ne manque pas d'allure. L'intérieur a été complètement transformé et divisé en plusieurs salles. La voûte et le jubé de l'église datent du 17e siècle. Ce dernier, démonté en 1894, a été transporté au musée.

Près de l'église, la porte d'entrée du couvent, du 17e siècle, ornée de croix de la forme spéciale adoptée par les Croisiers.

On a démoli, en 1894, le petit cloître, placé le long du côté sud-ouest de l'église et un grand bâtiment, daté 1676, dont les fenêtres offraient la forme singulière d'un quadrilobe aveugle en pierre, rappelant la croix, avec un oculus ouvert au centre. Le dernier bâtiment qui reste de l'ancien couvent, avec une tou-

relle à la façade est enclavé dans une propriété particulière. A part ce bâtiment, l'emplacement du couvent des croisiers fait actuellement partie de la caserne de cavalerie dont il sera parlé plus loin.

A l'extrémité de la rue des Croisiers, n[os] 39-43, on voit encore une ancienne maison, du 16e siècle apparemment, dont l'étage est en encorbellement sur le rez-de-chaussée. Le mur de la façade vers la cour, est en pans de bois avec briques posées en feuilles de fougère.

Dans la *ruelle des Groseillers* qui longe la petite rivière, à droite en quittant la rue des Croisiers, on voit une maisonnette avec tourelle à toiture conique d'une silhouette très élégante qu'on vient malheureusement de démonter.

Au bout de la rue des Croisiers se trouvait autrefois la porte Marvis. En descendant le boulevard à droite, on voit les derniers *restes de la 3e enceinte* de la ville, érigée au commencement du 14e siècle, et baignée par la petite rivière qui formait autrefois le fossé de défense de ce côté de la ville.

Deux tours, reliées par une courtine (adossées à la caserne de cavalerie), sont la partie la mieux conservée de l'ancienne enceinte. L'une d'elles, dite *tour de Marvis,* est établie sur la roche même qui lui fait une base des plus pittoresques. Les murs étaient autrefois crénelés, et les tours couvertes de toitures coniques qui furent enlevées, paraît-il, à l'occasion du siège de 1581

Ces derniers vestiges de l'architecture militaire tournaisienne sont des plus intéressants, mais leur conservation est, paraît-il, sérieusement menacée.

Au delà du pont, à l'extrémité de la rue Galterie-

Saint-Jean, il y a encore un bout de mur, et une ou deux tours, beaucoup moins intéressants que celui dont il vient d'être parlé.

Au delà, sur l'Escaut, joignant la rive droite et la rive gauche, se trouvait le *pont des moulins*, dit autrefois les arcs des chauffours, bâti à la fin du 13e siècle ou au commencement du 14e, et démoli vers 1870.

Rue de la Galterie-Saint-Jean, se trouvent les casernes de cavalerie, dont il reste encore un ou deux pavillons, carrés, à deux étages, bâtis en moëllons et surmontés d'une toiture à quatre pans, en tuiles, construites en 1673 par ordre de Louis XIV.

Entre cette rue et le quai du luchet d'Antoing (c'est-à-dire de la petite porte (l'huisset) de la route d'Antoing), se trouvent de vastes prés coupés de fossés, où on fait blanchir le linge. Ce sont les curoirs ou caurois.

Le *luchet d'Antoing* est le plus ancien quai de la ville car, presque partout ailleurs, l'Escaut, beaucoup plus large autrefois qu'aujourd'hui, baignait le pied des maisons.

Il y a peu d'années on y voyait encore quelques maisons romanes.

N° 16. Maison époque Louis XVI.

Nos 4 et 5. Deux maisons à pignon, modernisées, du 16e siècle. Les ancres donnent une partie de la date 15.....

Nos 21 et 22. Maisons du 16e siècle, dégradées.

N° 23. Maison du 18e siècle.

Ruelle Rifflée. On y voit, n° 13, une pittoresque maison, en bois et briques, du 16e siècle.

Rue des Moulins. On y a établi l'ancienne école des arts et métiers, destinée à former de bons ouvriers et contre-maîtres. Elle porte aujourd'hui le nom d'École industrielle.



TABLE ALPHABÉTIQUE.

N° 1.

N° 2.

Cathédrale, p. 149.

N° 3.

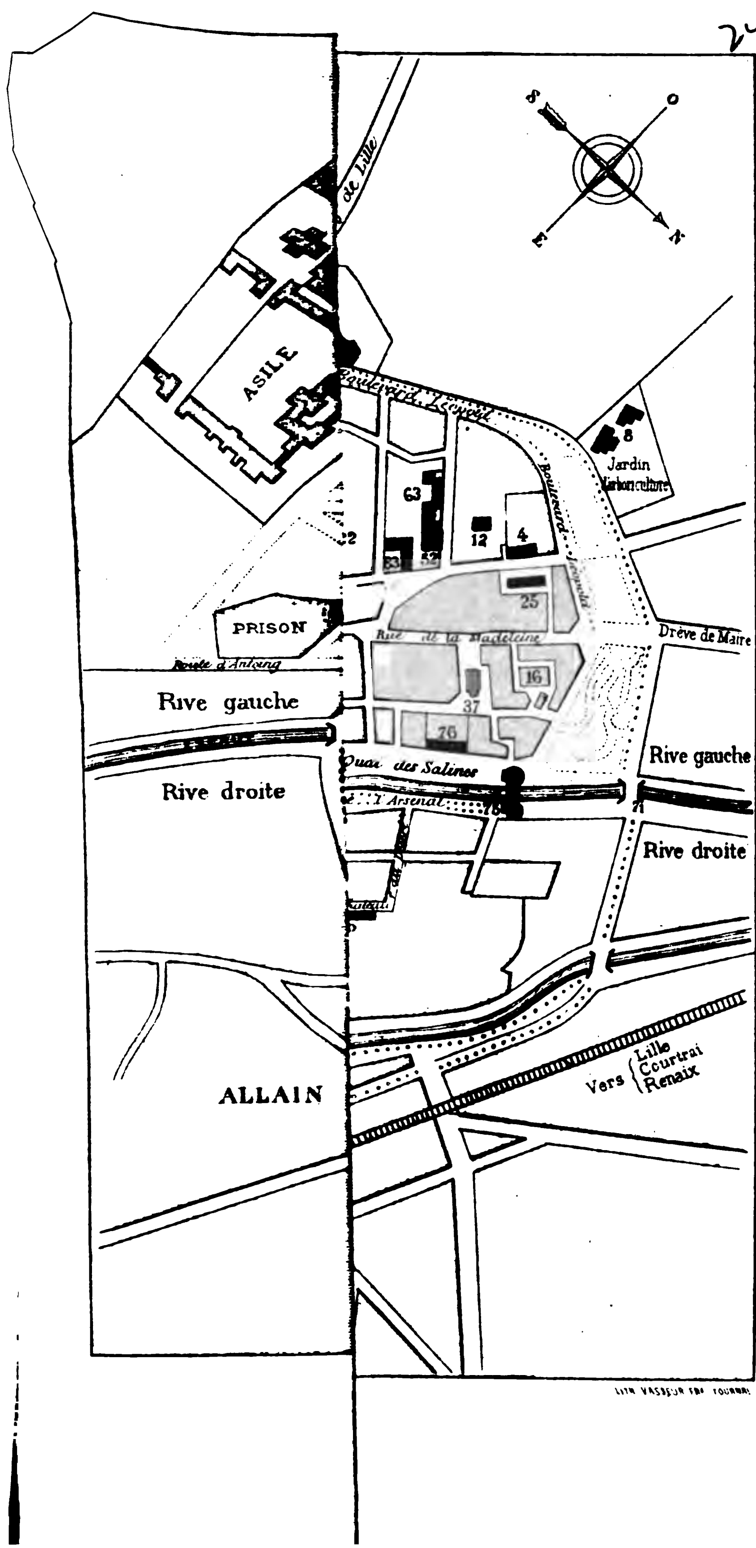
Rues, Places, Quais, Marchés.



LÉGENDE DU PLAN.

1. Abbaye S. Amand.
2. » S. Martin.
3. » { S. Médard / ou S. Nicolas des Prés.
4. » des Prés.
5. Académie de dessin.
6. » de musique.
7. Anciens prêtres.
8. Arboriculture (jardin).
9. Archives.
10. Artilleurs (société).
11. Athénée.
12. Augustins.
13. Baillage.
14. Banque nationale.
15. Beffroi.
16. Béguinage.
Bibliothèque, 7.
17. Boucherie.
18. » (petite).
19. Bureau de bienfaisance.
20. Campeaux.
21. Carmélites.
22. Carmes.
23. Caserne de cavalerie.
24. » d'infanterie.
25. » de police.
26. Cathédrale.
27. Célestines.
Chemin de fer, 86.
28. Childéric (tombeau).
Citadelle, 24.
29. Clairisses (anciennes).
30. » (modernes).
31. Cloitre de la cathédrale.
Crèches, 45.
Croisiers, 23.
32. Dominicains.
Etats du tournaisis, 9.
33. Ecole communale.
33 *bis*. Ecole industrielle.
Ecole moyenne, 61.
Ecole normale, 22.
Ecole S. Luc, 31.
34. Eglise S. Brice.
35. » S. Jacques.
36. » S. Jean.
37. » Ste Marie-Madeleine.
38. » Ste Marguerite.
39. » S. Nicolas.
40. » S. Piat.
41. » S. Quentin.
42. Evêché.
Fort rouge, 94.
43. Gendarmerie.
Gouverneur, 1, 27.
44. Halle aux draps.
45. Halle des Doyens.
46. Halle de S. Brice.
47. Hibernois.
48. Hôpital civil.
49. » Delplanque.
50. Hôpital militaire.
Hospice de la Vieillesse, 49.
51. » des Incurables.
52. » de Montifaut.
Hôtel de ville, 2.
53. » » (entrée).
54. Hôtel de l'impératrice.
55. » de la petite nef.
56. » royal.
57. » de la tête d'or.
58. » de la gare.
59. » des neuf provinces.
60. » de la nouvelle belle vue.
61. Institut de demoiselles.
62. Jésuites (anciens).
63. » (modernes).
» noviciat, 11.
64. Maisons romanes.
Musée d'antiquités, 44.
» de tableaux, 44.
65. » d'histoire naturelle.
66. Palais de justice.
67. Parlement.
68. Police (bureau de).
69. Pompiers (hôtel des).
70. Pont de l'arche.
71. » Delwart.
72. » de fer.
73. » Notre-Dame.
74. » à pont.
75. » des trous.
76. Porcelaines (manufacture).
77. Poste.
Récollets, 30.
78. Rédemptoristes.
79. Réparatrices.
80. S. André (pensionnat).
81. Salle des Concerts.
Séminaire (ancien), 51.
» (moderne), 62.
82. Société littéraire (civile et militaire).
83. Sœurs noires (anciennes).
84. » » (modernes).
» de la Sainte-Union.
85. » de la Compassion.
86. Station du chemin de fer.
87. Statue de Du Mortier.
88. » Gallait.
89. » de la princesse d'Epinoy.
Tapis (manufacture), 29.
Télégraphe, 77.
90. Théâtre.
91. Tour Henri VIII.
92. » Marvis.
93. » rue des Fossés.
94. » rue Perdue. (le fort rouge).
95. » rue S. Georges.
96. » quai Taille-pierres.
97. Ursulines.

240a



S
O
E
N
ASILE
de Lille
Boulevard Léopold
63
12
4
8
Jardin
PRISON
25
Rue de la Madeleine
Drève de Maire
16
37
76
Rive gauche
Rive droite
Quai des Salines
Rive gauche
Rive droite
ALLAIN
Vers Lille
Courtrai
Renaix
LITH VASSEUR FRE TOURNAI

EXCURSIONS.

I.

Antoing. — Fontenoy. — Belœil.

En quittant Tournai, on longe les derniers restes des fortifications de la troisième enceinte de la ville, élevée dans les premières années du 14e siècle. Ce sont deux pans de murs renforcés par des tours cylindriques. L'un d'eux, qui touche à la caserne de cavalerie est particulièrement intéressant ; il a tenté le crayon et le pinceau de plusieurs générations d'artistes et pas un *détective* ne passe aujourd'hui près de lui sans *déclancher!* C'est qu'elles sont vraiment pittoresques, cette courtine et ces deux tours hardiment plantées sur le roc, ornées du lierre, ami des ruines, et baignées par la *petite rivière*.

Pauvre ruine que le génie militaire veut abattre au nom de l'hygiène !

En face de ces ruines, de l'autre côté du boulevard, l'importante et pittoresque *carrière du Bastion ;* (M. Alex. Dapsens) et ses fours à chaux. Puis on

24 oa

LITH. VASSE JR FRE, TOURNAI

l'Escaut, et carrière de la même société, exploitée à fleur de terre.

En face, sur l'autre rive, vue du pittoresque village de *Calonne*.

On se trouve ici sur le territoire d'*Antoing* qu'on ne fera que traverser.

Importante *sucrerie;* en haut à gauche le château de la Quennelée ; quartier dit *d'en bas ;* place près du pont ; belle vue du château. On gravit la pente rapide de la rue principale et après avoir traversé la ville, on se rend à Fontenoy par un chemin qui mène droit au village.

Fontenoy.

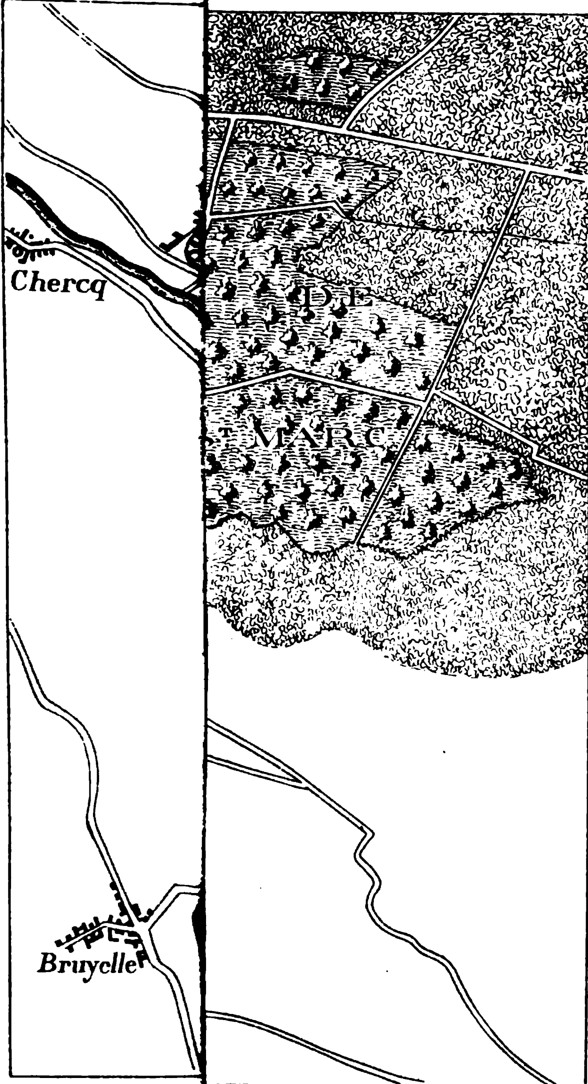
Ce petit village de 850 âmes, situé au centre d'une vaste plaine doit sa célébrité à la victoire remportée le 11 mai 1745 par Louis XV, roi de France, sur les alliés anglais et hollandais.

Il y a, cette année, un siècle et demi qu'eut lieu ce mémorable événement, l'une des pages les plus chevaleresques de l'histoire militaire.

L'armée française, sous le commandement du maréchal de Saxe, avait investi Tournai, le 25 avril 1745. Le duc de Cumberland, second fils de Georges II, partit de Bruxelles, dans le but de faire lever le siège. Il réunit, en route, l'armée alliée composée d'anglo-hanovriens, hollandais et autrichiens.

Averti de ce mouvement, le maréchal de Saxe fait passer, le 5 mai, la majeure partie de son armée sur la rive droite de l'Escaut. Il emploie les journées du 7 et du 8 à faire fortifier une position, face à l'Est, dont le point d'appui principal était le village de Fontenoy.

244a.



LITH. VASSEUR FRE, TOURNAI

Le croquis ci-joint établira la différence entre le terrain, tel qu'il existait alors, et celui que l'on voit aujourd'hui. Le bois de Barry a été considérablement dérodé; il n'en reste que la partie connue sous le nom de bois de Saint-Marc. Le dessin a accentué les parties boisées encore existantes.

Le 9, le maréchal, se voyant menacé au sud, replie sa droite en équerre, et fortifie la ligne Fontenoy-Antoing.

Le 10, il ne se produit que quelques escarmouches.

Le 11, à 5 heures du matin, la canonnade commence. Elle est suivie de l'attaque principale d'infanterie.

Le premier succès est pour les anglais : leurs bataillons ont pénétré dans les lignes françaises; mais les réserves, la cavalerie, la maison du roi réunissent leurs efforts, et, après des prodiges de valeur de part et d'autre, la victoire reste aux troupes de Louis XV, malgré le désavantage d'une position qui les condamnait à la défensive absolue.

Les alliés éprouvèrent de grandes pertes en cette journée. Tournai capitula le 22 mai ; la citadelle tint encore jusqu'au 19 juin.

L'église moderne est absolument insignifiante. On la contourne, et suivant la route de Gaurain-Ramecroix, on arrive près du nouveau cimetière de la commune, qui occupe à peu près le centre du champ de bataille et qui domine toute la plaine.

On peut de là se rendre parfaitement compte de la marche et des péripéties de ce combat fameux qui fut célébré en prose et en vers par tous les auteurs du temps.

Antoing.

On revient à Antoing pour visiter le château et l'église.

La petite ville d'Antoing qui compte 2.600 habitants est assez pittoresque, mais n'a conservé guère d'habitations anciennes. Elle n'a pas de garnison, mais possède une citadelle... de l'armée du salut.

LE CHATEAU, propriété du prince Charles de Ligne, n'est plus habité depuis quelques années. Il a été complètement démeublé et le parc est très négligé. Mais ce qui en fait l'attrait principal, les restes de son enceinte fortifiée, suffit à en rendre la visite des plus intéressante.

Le château actuel dans son ensemble paraît dater du 14e ou du 15e siècle, et il en a remplacé un plus ancien dont il est déjà parlé au 13e siècle.

Enceinte fortifiée.

L'entrée principale est aujourd'hui au niveau de la place dont elle était séparée autrefois par un fossé; des autres côtés, l'enceinte est établie au sommet de la colline et domine la plaine.

L'entrée se compose d'un ouvrage avancé avec deux portes, aux murs garnis de créneaux et de meurtrières; le chemin de ronde et ses escaliers ont été restaurés. Au delà s'élève la massive *porte,* sorte de fort avancé, flanquée de tours et toute garnie de lierre; elle est divisée en plusieurs étages qui ont perdu tout style, et qui après avoir été occupés par la garnison du château, ont servi en dernier lieu de prison.

Après avoir dépassé cette porte, on entre dans ce qui formait autrefois la vaste cour du château, et qui

est transformé aujourd'hui en parc, avec le château proprement dit, au centre.

Près de l'entrée, à droite, se trouvent les écuries, bâties sur l'emplacement de l'ancienne église paroissiale qui remontait à l'époque romane et posséda un collège de chanoines; elle a été démolie vers 1874.

Le château est en grande partie moderne et il est dégarni aujourd'hui des tapisseries et des meubles de valeur qui l'ornaient il y a peu d'années encore. Seul le DONJON, grosse tour ronde en pierres surmontée d'un toit conique et flanquée d'une élégante tourelle en briques, et d'un réduit de forme rectangulaire improprement appelé le contrefort paraît remonter au 15ᵉ siècle. La silhouette de cette construction est extrêmement pittoresque.

Dans l'angle de la tour et du contrefort, à la hauteur du premier étage, on remarque un réduit tout juste assez grand pour qu'un homme puisse s'y tenir debout. C'est, dit-on, l'*assommoir*, où les criminels étaient écrasés par un bloc de pierre suspendu (par une chaîne) à la voûte du réduit et que faisait mouvoir un mécanisme en fer à déclanchement, encore conservé aujourd'hui. La porte qui y donnait accès est aujourd'hui bouchée et remplacée par une petite fenêtre. Sur le côté, dans le contrefort, ouvrait la fenêtre de la *chambre du juge*, d'où celui-ci pouvait surveiller l'exécution de la sentence.

D'après une autre opinion le réduit appelé l'assommoir ne serait autre chose que l'entrée d'un petit pont-levis, sorte de passerelle faisant communiquer le château avec le mur d'enceinte qui se trouvait autrefois à peu de distance du donjon et le retrait, dit la chambre du juge, se serait appelé *le boudoir de la princesse*.

De l'habitation proprement dite, il n'y a que le noyau qui soit ancien. C'est une construction en pierres et briques, de la fin du 16e siècle. L'avant-corps à tourelles et clochetons, le vestibule et les tours d'angle ainsi que la terrasse qui règne derrière le château ont été construits depuis moins de 40 ans.

L'intérieur de la tour se divise en plusieurs étages; au rez-de-chaussée une salle qui sert de lampisterie, et au-dessous de laquelle il y a une cave circulaire, de cinq mètres de diamètre environ, n'ayant d'autre ouverture qu'une dalle en pierre dans le pavement de la salle. Au-dessous de cette cave il en existe une seconde, plus profonde encore. — On leur donne le nom pompeux, mais peut-être impropre d'oubliettes.

Un escalier très commode (de 245 marches) établi dans la tour en briques, conduit aux divers étages et au sommet de la tour.

Le premier étage est occupé par une seule chambre (avec cabinets pris dans l'épaisseur des murs) qui comprend toute la largeur de la tour. On y voit une très belle cheminée gothique en pierre, du type propre aux monuments tournaisiens de ce genre. Les montants se composent de frêles colonnettes et le linteau est formé de claveaux appareillés d'une façon fort rationnelle et très élégante. Elle est décorée au centre d'armoiries avec tenants et lambrequins et aux extrémités de carquois renversés d'où s'échappent des viretons.

Un beau siège gothique, un retable, divers objets en bois sculpté garnissent cette salle.

La chambre du second étage possède une cheminée de la même époque, mais d'un type plus simple, encore éminemment tournaisien.

Au 3e étage, une chambre semblable est appelée *salle des chevaliers*. Elle a une très belle cheminée, de même style que les précédentes, mais variée dans sa construction.

Une galerie de défense extérieure, longe cette salle; elle est couverte par une toiture appuyée contre la tour, et ouverte dans son pavement pour le service des machicoulis.

Les divers étages du contrefort (?) sont occupés par des cabinets. Un seul est intéressant, c'est celui qui porte le nom de *chambre du Juge* et qui se trouve au niveau de l'assommoir. On y remarque d'élégantes voûtes à nervures, avec consoles finement sculptées, en pierre blanche, et un linteau de cheminée également sculpté, du 15e siècle.

Les nervures de la voûte de l'escalier dans la tourelle sont supportées par des culs de lampe sculptés, qui paraissent modernes. Du sommet de la tourelle, on jouit d'un panorama superbe, sur Tournai et Fontenoy.

Des restes importants des murs de défense extérieurs du château, sont conservés dans le parc, mais leur état d'abandon fait craindre qu'ils disparaissent promptement.

L'enceinte fortifiée était assez bien plus restreinte que celle du parc actuel, dont les murailles crénelées sont modernes.

La partie la plus intéressante est celle qui regarde la ville, part du pied du donjon, ou grosse tour du château et va rejoindre la porte d'entrée principale.

Ce sont d'abord les restes fort mutilés d'un ouvrage important (sans doute une porte fortifiée), avec machi-

coulis et tourelles d'angle, qui devait se rattacher, dans le principe, au donjon.

Le mur d'enceinte est renforcé par des tours construites à 25 mètres environ de distance l'une de l'autre. On voit successivement une tour ronde, une autre carrée, une troisième ronde (la glacière). On remarque au sommet de cette dernière, suspendu dans l'angle formé par elle et le mur, un cabinet dont l'usage se devine. On y a accès par un escalier pris dans l'épaisseur du mur, et qui conduit des étages inférieurs, au sommet de la tour.

La tour suivante, qui est ronde, possède un cabinet semblable au précédent et un escalier pris dans l'épaisseur du mur.

Cette tour, dans laquelle on a ouvert une porte de forme gothique du côté du parc sert aujourd'hui de *chapelle*. On y a remisé de très beaux monuments funéraires de la famille de Melun, les anciens châtelains d'Antoing, provenant de l'ancienne église Notre-Dame, démolie en 1874. A l'étage inférieur sont déposés les cercueils des anciens propriétaires du château.

Les principaux monuments conservés dans la chapelle, sont :

1. Dalle funéraire de Béatrice de Biausart, épouse de Hugues de Melun et de son fils Guillaume, dalle en pierre avec deux effigies en demi-relief, sous un riche dais. Elle date du commencement du 15e siècle (1407 à 1419) et possède un caractère étonnant.

2. Mausolée de Charles de Melun représenté à genoux, sur le massif figurant son tombeau orné de ses quartiers de noblesse, 16e siècle (1579).

3. Cœur de Guillaume de Melun († 1679).

4. Monument de Florent de Ligne († 1622) et de Louise de Lorraine († 1667), en marbre noir et de

diverses couleurs. Les défunts sont représentés agenouillés sur des prie-Dieu. Derrière eux, un haut retable en marbre, est orné de leurs 32 quartiers de noblesse.

Les statues, surtout celle de la femme, sont d'un fini et d'une délicatesse extrêmes.

5. Fragment d'un retable gothique en pierre où figurent les scènes de l'Annonciation et de la Nativité et des figures d'apôtres sous des arcatures.

6. Superbe dalle tumulaire en pierre, de Jean de Melun († 1484) et de ses deux femmes Jeanne de Luxembourg († 1420) et Jeanne d'Abbeville († 1480). Les trois figures sont en demi ronde bosse, couchées dans l'attitude de la prière, celles des deux dames sont placées sous des dais ; un écu heaumé surmonte celle du Seigneur. Elles sont du travail le plus parfait et d'une conservation remarquable. Un nom se trouve gravé sur le bord de la pierre : *de Kely*. (?) Serait-ce celui du sculpteur?

On voit encore dans la chapelle deux statues de saints en pierre blanche de l'époque gothique sur des socles et sous des dais de même style, très fouillés.

Armoiries des Melun avec casque et supports, en pierre blanche, et deux plaques en pierre bleue, ornées de huit écussons, provenant l'une et l'autre du tombeau de Jean de Melun (15e siècle).

Figure de Notre-Seigneur (le Christ en majesté) assis sur l'arc-en-ciel, soutenu par des anges sonnant de la trompette, provenant du même tombeau.

Dalle gravée de Nicoles de Fatrissat, en pierre bleue, 17e siècle.

Une dernière tour ronde existe encore entre celle-ci et la porte principale. De l'autre côté de cette porte

on voit un pan de mur très élevé et une partie des anciens fossés.

L'hôtel de ville, situé sur la place date du 16e siècle (1565), mais il a été complètement modernisé et les arcades du rez-de-chaussée ont été bouchées.

La nouvelle *église* est un élégant édifice gothique, bâti par Carpentier de Belœil après la démolition de l'ancienne église qui se trouvait dans l'enceinte du château (1874). On peut seulement lui reprocher d'être construite dans un style et avec des matériaux étrangers au pays. On est occupé à la polychromer à l'intérieur.

Antoing a possédé autrefois deux églises, l'une, qui était la paroisse, dédiée à saint Pierre et démolie en 1809; l'autre qui était collégiale, dédié à Notre-Dame, se trouvait dans le château. Elle devint paroisse de 1809 à 1874 jusqu'à la construction de celle qui existe actuellement.

Cette église possède une partie de *mobilier ancien*, savoir : deux grands chandeliers de laiton, avec pupitre pour la lecture de l'évangile et de l'épître, œuvre de Guillaume Lefebvre, fondeur tournaisien (1442).

Pixide pédiculée en cuivre doré, XVe siècle.

Reliquaire-ostensoir en argent du 17e siècle. Réchaud pédiculé en fer forgé du 15e siècle, et chandelier en fer forgé de même époque.

Chandeliers en bois, du 15e siècle, en forme de colonnettes. Le pied est moderne.

Croix triomphale du 16e siècle avec les statues de Notre-Dame et de saint Jean.

Deux jolis petits monuments funéraires en pierre blanche sculptée, de Robert de Quinghien, chanoine († 1429), et de Marie de Quinghien († 1427), sa sœur.

Grande croix d'autel, en argent et cuivre doré, haute de plus de deux mètres, de style Louis XV, œuvre probable de Charles Lefebvre, orfèvre tournaisien, donné à l'église en 1752.

Fonts baptismaux en pierre du 15e siècle.

Il faut citer encore l'autel principal avec retable représentant trois sujets en pierre de Tournai sculptée, de style gothique, œuvre de Blanchart, de Gand.

Au départ d'Antoing, la voie ferrée longe d'abord le champ de bataille de Fontenoy, passe par Maubray, Callenelle, Péruwelz, Basècles (où une voie romaine et un cimetière de la même époque ont été retrouvés) et Blaton village pittoresque avec une église romane. Elle suit alors le canal de Blaton à Ath, passe par Stambruges, Grandglise, les Ecacheries et Belœil.

Belœil.

Belœil, localité agréable de 3.000 habitants, est reliée à la gare du chemin de fer par une allée longue d'un kilomètre environ.

A l'entrée du village, sur une place circulaire, on a élevé récemment la statue du feld maréchal prince de Ligne, et de là une jolie rue conduit à l'entrée du château.

A gauche une petite place occupe l'emplacement de l'ancienne église et l'*église* nouvelle bâtie par Carpentier. Sous le transept, caveau des princes de Ligne, auquel on a accès par une porte située à l'extérieur de l'église. On y conserve les corps des seigneurs de Belœil depuis Jean, baron de Ligne, décédé en 1491, et sa femme morte en 1486.

Le château, propriété de Mgr le Prince de Ligne dont Delille a dit :

Belœil tout à la fois magnifique et champêtre

a l'aspect d'une somptueuse demeure du 18e siècle en briques et pierres dont les quatre angles sont flanqués de noires tourelles en moellons, d'un type très ancien, couronnées de toitures du 18e siècle.

Ce mélange bizarre s'explique : c'est qu'en effet le château actuel, date dans ses parties essentielles du 12e siècle mais a été totalement remanié et même transformé au 18e siècle en même temps qu'on bâtissait les dépendances de l'avant-cour.

Le grillage extérieur est soutenu par d'élégants pilastres en pierre brune du pays, du 16e siècle.

Après avoir franchi un large fossé bordé de balustrades on pénètre dans l'avant-cour, encadrée elle-même par les dépendances et les écuries, puis on passe sous un portique et on se trouve dans la cour d'honneur entourée de trois ailes de bâtiments et qui forme un carré à peu près régulier.

Intérieur du château.

On pénètre dans le château par l'aile de gauche, où se trouve le grand vestibule qui a vue sur le parc, du côté de la grande pièce d'eau.

Le vestibule, est orné de bustes en marbre de Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Molière et La Fontaine; du feld maréchal prince de Ligne; du Prince de Ligne († 1888), président du Sénat, et de deux beaux bustes du 17e siècle, représentant Claude de Ligne qui fut vice-roi de Sicile et qui créa le beau parc dessiné par le Notre, et la princesse, sa femme.

La vaste *salle à manger* est toute garnie de lambris

de style Louis XV, avec médaillons, où sont peints en grandeur naturelle les souverains, près desquels le feld maréchal a rempli des missions diplomatiques, savoir: Charles de Lorraine, Marie-Thérèse, Léopold, François Ier, Joseph II, Marie-Antoinette, Louis XVI, Marie-Christine d'Autriche, Charles, archiduc d'Autriche, Albert de Saxe-Teschen, Catherine II de Russie, Frédéric le Grand.

De larges et nombreuses consoles rustiques sont couvertes de porcelaines de Chine de grand prix. Les murs en sont tapissés; sur la cheminée, magnifique garniture de cinq pièces en japon.

Dans un des angles de la salle à manger, une porte donne accès à *la chapelle* établie dans la tour; elle est de style Louis XV. La croix, les chandeliers d'autel, reliquaires et divers accessoires sont en vermeil garni de coraux. A droite et à gauche de l'autel, on a placé les effigies en bois sculpté, des dernières années du 15e siècle, d'un prince et d'une princesse de Ligne. A remarquer, dans un cadre, une lettre autographe de saint Vincent-de-Paul, et sur les côtés de l'autel, un chemin de croix en petits médaillons émaillés du 16e siècle.

Grand salon de réception. Il est de style Louis XV. On y voit de nombreux tableaux : portraits de Léopold I, Philippe II, roi d'Espagne, Charles Ier et la reine d'Angleterre, Louis XIV, Charles-Quint. — Le Prince de Ligne visité la veille de sa mort par l'empereur de Russie et le roi de Prusse. — Portrait du feld maréchal à neuf ans.

Au centre du salon, grande armoire en ébène, où figurent les objets les plus précieux, et en particulier : la chaîne, en argent, de l'archiduc Albert d'Autriche;

l'épée de Rubens; la cuiller de Luther, en bois; une tabatière en or garnie de pierreries, donnée par Marie-Antoinette. Deux très grands cabinets ornés de mosaïques en marbre et garnis de coraux, cadeaux de Philippe II, roi d'Espagne; deux superbes tables de style Louis XIV, genre Boule, (cuivre, écaille et nacre), énorme pendule (sur boîte à musique) en bronze doré et marbre, époque Louis XVI; émaux peints, porcelaines de chine, coraux, lampadaires en porcelaine de chine et bois sculpté.

Salon chinois.

Les murs sont ornés de tentures chinoises, cabinets, écrans, magots, porcelaines de Chine (à noter un chat, de couleur violette, monté sur socle en bronze doré, donné par le roi Louis XVI, et auquel on attribue une haute valeur). Petit cabinet du 17e siècle avec mosaïques en marbres rares et coraux. Consoles, époque Louis XIV, en bois sculpté et doré, fauteuils Louis XV garnis de tapisserie.

Salle de billard.

Portrait du Prince de Ligne (président du Sénat), par Kinson, 1834, Napoléon, premier consul, Van Dyck et Quentin Metsys (portraits); consoles en bois doré, porcelaines et faïences de chine, etc.

Cabinet dans la tour. Les murs sont garnis de cuir de Cordoue, et la voûte est ornée de porcelaines de chine.

Aux fenêtres, médaillons représentant l'histoire de l'enfant prodigue (en allemand). Tableaux : portrait de Charles V; le duc d'Albe tenant les 17 provinces enchaînées, etc. Pagode en faïence de chine.

Petit salon carré orné de tableaux. Saint Paul par Rubens, l'archiduc Albert d'Autriche, Philippe de

Champagne (par lui-même); Henri VIII et ses six femmes, Van Mieris (et sa femme), par lui-même. Buste en marbre de Marie-Antoinette (mutilé lors du saccagement des tuileries). Buste de Marie-Thérèse; cheminée en marbre, garnie de bronzes dorés.

Petit vestibule, avec les images des rois de France, etc.

L'escalier qui conduit à *l'étage* est décoré de tableaux, parmi lesquels l'inauguration du Prince de Ligne, vice-roi de Sicile, le siège de Courtrai (1648). Portraits divers, entre autres celui du Prince Antoine, dit le grand diable (✝ 1532) au service du roi Henri VIII d'Angleterre.

Grand vestibule (où fut autrefois installé le théâtre). Décoré de tableaux et d'un grand nombre d'objets précieux : l'audience donnée au Prince de Ligne par le roi d'Angleterre. L'arrivée de l'ambassadeur à Londres.

Une chaise de Rubens, deux armures du 16e siècle, damasquinées d'or. L'une tient un glaive qui servit, dit-on, à décapiter le comte d'Egmont; urne en grès de chine, etc., etc.

Une *galerie de tableaux* est installée dans un long vestibule. On peut noter : le siège de Venloo, le siège de Dunkerque (deux grands tableaux) auxquels prirent part des princes de Ligne, de nombreux portraits, des tableaux de genre ou historiques (le prince de Ligne refusant la couronne de Pologne), etc.

L'appartement du Prince, situé à l'étage près du grand escalier, renferme, outre de belles tapisseries (sujets de chasse du 18e siècle, et portement de croix du 16e siècle), de beaux meubles et le riche médailler commencé par le Prince de Ligne en 1843. Il ne peut être visité.

Les appartements de la princesse sont au rez-de-chaussée, du côté du grand escalier.

La 3e aile du château est en réparation. Elle renferme, dans les souterrains, les archives de la maison de Ligne, qui sont très riches; au rez-de-chaussée, l'ancien appartement du feld maréchal ; la bibliothèque (à l'entresol), et à l'étage, des appartements privés.

Le Parc est peut-être encore plus intéressant que le château, car c'est un spécimen rare d'*architecture de jardin* et on l'appelle le Versailles de la Belgique. Il a été tracé par *Le Nôtre*, à qui est dû d'ailleurs le parc de Versailles, et remonte à 1711.

Un espace immense s'étend devant le château. Il est occupé par un grand bassin carré, long de 500 mètres et large de 110 mètres, entouré d'allées et de superbes charmilles. Au centre se dresse le groupe de Neptune entouré de divinités marines.

La vue se prolonge indéfiniment, au delà du parc proprement dit, à travers la forêt.

A droite et à gauche dans les charmilles, grandes allées, bassins, fontaines; vaste jardin potager avec serre et orangerie. En face de la seconde aile du château, le parc anglais, où vit en liberté un troupeau de daims. Ce jardin est décoré d'une pyramide élevée à la mémoire du prince Charles de Ligne († 1792) de pavillons et de ruines pittoresques.



II.

Les carrières du bassin de l'Escaut.

Fours à chaux et à ciment. — La pierre Brunehaut.

On quitte Tournai par la route de Valenciennes qui longe à peu près la rive gauche de l'Escaut ; on passe près de la chapelle de Notre-Dame de Grâce (17e siècle) et après avoir franchi un petit ruisseau on se trouve sur le territoire de *Chercq*.

Dans le grand verger d'une ferme située entre la route et le fleuve, on peut voir les derniers vestiges de l'ancienne *abbaye Saint-Médard* ou Saint-Nicolas des prés ; c'est un bâtiment en ruines, qui paraît remonter à l'époque romane et avoir fait partie de l'église.

On passe près d'une fabrique de fibres en bois pour emballages, et après avoir traversé la place de Chercq on rejoint l'Escaut. La route passe entre le fleuve et le *château des Chartreux* qui occupe l'emplacement d'un couvent autrefois célèbre.

On a vers la gauche un beau point de vue sur l'Escaut et en face les fours à chaux avec le village de *Chercq*, puis on quitte la grand'route pour prendre à droite le chemin qui conduit aux fours Gahille et aux *carrières des cinq rocs*, sur *Calonne*.

Ce sont cinq petites carrières qui ont été exploitées dans un temps déjà éloigné et qui sont aujourd'hui abandonnées; mais sur les mêmes terrains on en a ouvert deux nouvelles très importantes. L'étendue des terrains appartenant à la société *Dutoit frères* est de 30 hectares dont 5 1/2 sont en exploitation. 300 ouvriers y sont employés.

Cette carrière est assez riche au point de vue paléontologique (fossiles des terrains carbonifère et crétacé) (Tourtia de Tournai).

De l'extrémité de cette carrière on voit le château des Quatre vents et le moulin de Bruyelles.

Au sortir de la carrière, on reprend le chemin qui conduit à la ferme de Warnaffe et aboutit à la grand'route de Tournai à Saint-Amand.

On aperçoit à 1,000 ou 1,500 mètres vers la droite la chapelle dite *Croix Morlighem* qui remonte au 14e siècle et se trouve sur le *chemin romain* encore nettement tracé en ligne droite entre Tournai et Hollain, et qui continuait vers Escaupont et Bavai. (On le retrouvera dans le voisinage de la pierre Brunehaut.)

La grand'route traverse *Bruyelles*. On remarque, à droite de la route, la ferme de la haute Eloge, ayant appartenu autrefois aux Templiers, et qui n'a rien conservé d'intéressant; un peu plus loin, à gauche, en face de la borne 6, l'ancien château de la Haute Appartenance, occupé par une communauté religieuse, et qui est entouré de jardins en terrasse. Les bâtiments datent de la fin du 16e siècle mais ils sont extrêmement défigurés.

Après Bruyelles on arrive à *Hollain* qui possède une église du 15e siècle, sans grand intérêt. Au sortir

du village on prend le chemin de Lesdain qui conduit à la *pierre Brunehaut*. Cette pierre, plantée droite en terre est haute de 4 mètres 33 du côté le plus élevé et de 3 mètres 60 de l'autre côté; elle est large de 3 mètres 12 et épaisse de 53 à 56 centimètres. C'est le seul monument de ce genre qui existe encore dans toute la Belgique. D'anciens dessins le représentent fortement incliné; sa position actuelle lui fut donnée en 1819 lorsque les habitants d'Hollain l'ont consolidé, et il semble qu'il a repris alors sa position primitive.

Cette pierre paraît être un *menhir*, ou pierre plantée par les Celtes plusieurs siècles avant la conquête romaine, dans un but religieux; elle est en grès.

Retour à Hollain et de là à *Bruyelles* par la route d'Antoing.

Visite des *établissements Dumon et Cie*, carrière de Bruyelles et fours à ciment où l'on pourra suivre dans ses détails cette intéressante fabrication; extraction de la pierre, mise au four, cuisson, pulvérisation, mise en barils et expédition par bateaux.

Les carrières dont la réunion forme les établissements de la société Dumon et Cie comprennent une superficie de 170 hectares, qui naturellement ne sont pas tous exploités actuellement. Elles sont situées sur les communes de Tournai, Chercq, Vaulx, Calonne, Bruyelles, Antoing et Péronnes.

La carrière de Bruyelles est très curieuse au point de vue géologique.

Au sommet du mamelon, tour en ruines, dite le moulin de Bruyelles, où fut placée dit-on une batterie d'artillerie lors de la bataille de Fontenoy.

Etablissements de *Crèvecœur*, sous Antoing. Six

fours à chaux et grande carrière de Crèvecœur (abondante en fossiles), propriété de la même Société.

Après la visite de Crèvecœur, on traverse Antoing et on revient par *Calonne*, village pittoresque et très industriel.

On y voit le *château des Quatre vents* ou de Curgis, où Louis XV logea avant et après la bataille de Fontenoy. Il a été bâti en 1633 et possédait un salon de style Louis XV assez finement décoré, mais il a été dégarni et il ne renferme absolument plus rien d'intéressant aujourd'hui.

Au retour, on aperçoit Tournai dans le lointain et au premier plan l'Escaut avec ses rives couvertes des produits des carrières, des fours à chaux et à ciment qui font la richesse du pays.

E. S. 1895.



LISTE

DES

ACADÉMIES & DES SOCIÉTÉS

AFFILIÉES A LA FÉDÉRATION.

BELGIQUE.

Anvers.

1. *Académie d'archéologie de Belgique.*
   Délégués MM. le baron de Vinck et F. Donnet (*S.*) (1).

2. *Académie royale des Beaux-Arts.*
   Délégué M. Th. Smekens.

3. *Comité des membres correspondants de la Commission royale des Monuments.*
   Délégué M. Th. Smekens.

4. *Commission directrice du Musée d'antiquités.*
   Délégué M. F. Donnet.

5. *Société des architectes anversois.*
   Délégué M. J. Schaeps.

(1) La lettre (*S.*) désigne les délégués suppléants.

6. *Société des Bibliophiles anversois.*
Délégués MM. P. Gogels et F. Donnet. (*S.*)

7. *Société royale de géographie d'Anvers.*
Délégué M. le général Wauwermans.

8. *Commission chargée de la publication des inscriptions funéraires et monumentales.*
Délégués MM. le baron G. de Borrekens et P. P. Genard fils. (*S.*).

Arlon.

9. *Institut archéologique du Luxembourg.*
Délégué M. E. Tandel.

10. *Commission provinciale des monuments du Luxembourg.*
Délégué M.

Bruges.

11. *Société archéologique.*
Délégués MM. le baron F. Béthune et Naert (*S.*).

12. *Société d'Emulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.*
Délégué M. le comte de Limbourg-Stirum.

13. *Commission provinciale des monuments de la Flandre occidentale.*

Bruxelles.

14. *Académie royale des sciences, belles-lettres et beaux-arts.*

15. *Commission royale des monuments.*

16. *Commission royale d'histoire.*
Délégué M. L. Devillers.

17. *Institut cartographique militaire.*
Délégué M. le colonel Hennequin.

18. *Société d'archéologie de Bruxelles.*
Délégués MM. G. Cumont, baron de Loe (*S.*) et J. Destrée. (*S.*)

19. *Société d'anthropologie.*
Délégué M. V. Jacques.

20. *Commission provinciale des monuments du Brabant.*

21. *Commission directrice du Musée royal d'antiquités.*
Délégué M. J. Destrée.

22. *Société royale de numismatique.*
Délégué M. F. Donnet.

23. *Société centrale d'architecture de Belgique.*
Délégué M. F. Hankar.

24. *Société nationale pour la protection des sites et des monuments en Belgique.*
Délégué M. P. Saintenoy.

25. *Société royale belge de géographie.*
Délégué M. le comte H. d'Ursel.

26. *Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie.*
Délégués MM. V. Jacques et E. de Munck. (*S.*)

Charleroi.

27. *Société paléontologique et archéologique de Charleroi.*
Délégués MM. T'Serstevens, Kaisin (*S.*) et Wauthy. (*S.*)

Enghien.

28. *Cercle archéologique d'Enghien.*
Délégués MM. de Cordes et E. Mathieu. (*S.*)

Gand.

29. *Académie royale flamande.*

30. *Messager des sciences historiques.*
Délégué M. le Comte de Limbourg-Stirum.

31. *Cercle historique et archéologique.*
Délégué M.

32. *Commission provinciale des Monuments de la Flandre orientale.*

33. *Chambre syndicale provinciale des arts industriels*
Délégué M. le Comte de Limbourg-Stirum.

34. *Société des beaux-arts et de littérature.*

Geer.

35. *Cercle archéologique du Geer.*
Délégués MM. Davin-Rigot, et C. Galand. (*S.*)

Hasselt.

36. *Commission provinciale des Monuments du Limbourg.*

37. *Société des Mélophiles.*
Délégué M.

Huy.

38. *Cercle des sciences et beaux-arts.*
Délégué M. E. Wigny.

Liége.

39. *Institut archéologique Liégeois.*
Délégué M. Paque.

40. *Société d'émulation pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.*
Délégués MM. Ch. Comhaire et Ch. J. Comhaire. (*S.*)

41. *Société d'art et d'histoire.*

42. *Commission provinciale des Monuments de Liége.*

43. *Société du folklore wallon.*

44. *Société des bibliophiles Liégeois.*

45. *Société de littérature wallonne.*
Délégué M.

46. *Société géologique de Belgique.*
Délégués MM. Dewalque et Fraipont. (*S.*)

47. *Société royale des sciences.*

48. *Association des ingénieurs.*
Délégué M.

49. *Les amis du vieux Liège.*
Délégués MM. Ch. J. Comhaire et G. Wilmotte. (*S.*)

Louvain.

50. *Conférence d'histoire.*
Délégué M.

51. *Cercle littéraire de l'Université de Louvain.*

52. *Gilde archéologique et artistique de Saint-Luc.*
Délégué M.

Malines.

53. *Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines.*
Délégué M. Edm. Van Seyvelt.

Mons.

54. *Commission provinciale des Monuments du Hainaut.*
Délégué M. J. Hubert.

55. *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.*
Délégué M. E. Hublard.

56. *Cercle archéologique de Mons.*
Délégués MM. le comte d'Auxy et l'abbé Puissant. (*S.*)

57. *Société des bibliophiles belges.*
Délégués MM. L. Dolez et P. Wins. (*S.*)

Namur.

58. *Société archéologique de Namur.*
Délégué M. E. de Pierpont.

59. *Commission provinciale des Monuments de Namur.*
Délégué M.

Nivelles.

60. *Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.*
Délégué M. L. Tamine.

Saint-Nicolas.

61. *Cercle archéologique du pays de Waes.*
Délégué M.

Soignies.

62. *Cercle archéologique du canton de Soignies.*
Délégué M. A. Demeuldre.

Termonde.

63. *Cercle archéologique.*
Délégué M. Broeckart.

Tongres.

64. *Société artistique et littéraire.*

Tournai.

65. Société historique et littéraire de Tournai.

66. *Cercle artistique.*
Délégué M. Amédée Soil.

67. *Commission directrice des Musées de tableaux et d'antiquités.*
Délégué M. Charles Vasseur.

Verviers.

68. *Caveau verviétois.*

69. *Œuvre des soirées populaires.*

PAYS ÉTRANGERS.

FRANCE.

1. *Le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.*
Délégué M. H. Cons.

Abbeville (Somme).

2. *Société d'émulation.*

Amiens (Somme).

3. *Société des antiquaires de Picardie.*
Délégué M. A. Janvier.

Arras (Pas-de-Calais).

4. *Académie des sciences, lettres et arts.*

5. *Commission départementale des antiquités du Pas-de-Calais.*
Délégués MM. de Hauteclocque, Barbier (*S.*) et Acremant. (*S.*)

Avesnes (Nord).

6. *Société archéologique.*

Caen (Calvados).

7. *Société française d'archéologie.*
Délégué M. le Comte de Marsy.

Cambrai (Nord).

8. *Société d'émulation.*

Compiègne (Oise).

9. *Société historique de Compiègne.*
Délégués MM. Sorel et Chevallier. (*S.*)

Douai (Nord).

10. *Société d'agriculture, des sciences et arts du département du Nord.*
Délégué M. A. Hazard.

11. *Société académique des sciences et lettres.*

Dunkerque (Nord).

12. *Comité flamand de France.*
Délégué M. A Eeckman.

13. *Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.*

Lille (Nord).

14. *Société pour l'encouragement des sciences, de l'agriculture et des arts.*

15. *Société d'histoire du département du Nord.*

16. *Société de géographie.*
Délégué M. le Docteur Carton.

Nancy (Meurthe-et-Moselle).

17. *Académie Stanislas.*

18. *Société d'archéologie Lorraine.*

Paris.

19. *Direction des Musées nationaux et de l'Ecole du Louvre.*
Délégué M. F. de Villenoisy.

20. *Société de l'histoire de France.*

21. *Société des antiquaires de France.*

22. *Société d'anthropologie de Paris.*
Délégué M.

23. *Société bibliographique de Paris.*
Délégué M.

24. *Société centrale des architectes Français.*
Délégué M. Ch. Lucas.

Reims (Marne).

25. *Académie nationale de Reims.*

Roubaix (Nord).

26. *Société d'émulation.*

Saint-Omer (Pas-de-Calais).

27. *Société des antiquaires de la Morinie.*
Délégués MM. l'abbé Bled et C. Legrand. (*S.*)

Saint-Quentin (Aisne).

28. *Société académique des arts, des sciences et des belles-lettres.*

Senlis (Oise).

29. *Société archéologique.*

Valenciennes (Nord).

30. *Société d'agriculture, sciences et arts.*
Délégués MM. A. Losset et C. Richez. (*S.*)

HOLLANDE.

Amsterdam.

31. *Université.*

32. *Koninklyk oudheidkundig Genootschap.*

Bois-le-Duc.

33. *Provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen.*

Leeuwarden.

34. *Genootschap van geschied-oudheid en taalkunde.*

Leyde.

35. *Université.*

36. *Maatschappij der nederlandsche letterkunden.*

Maestricht.

37. *Société historique et archéologique du Limbourg.*

Middelbourg.

38. *Zeeuwsch genootschap der wetenschappen.*
Délégué M.

Utrecht.

39. *Université.*

40. *Genootschap van kunsten en wetenschap.*

41. *Historisch genootschap.*

Luxembourg.

42. *Institut royal grand-ducal d'archéologie, (section historique).*

ALLEMAGNE.



Dusseldorf.

43. *Düsseldorfer Geschichtsverein.*



ADHÉRENTS

AU

CONGRÈS DE TOURNAI

1895

A

MM.

Acremant, G. A., propriétaire, rue des Récollets, 11, Arras.

(1) *E.* Histoire et Blason.
(1) *C.* Collection héraldique et sigillographique du Pas-de-Calais.

Allard Albert, avocat, rue Saint-Martin, 85, Tournai.

E. Histoire du droit au moyen âge.

Allard E., président du Tribunal civil, rue de Rasse, 16, Tournai.

Allard (Mme E.), rue de Rasse, 16, Tournai.

André (le chanoine), curé-doyen de Notre-Dame, rue du Curé Notre-Dame, Tournai.

Andry J. B. B. I., pasteur, rue des Maux, 15, Tournai.

Amory Émile, médecin, rue du Chambge, 45, Tournai.

Arnould Arnould, propriétaire, Boussu-lez-Walcourt.

E. Histoire, archéologie, étymologie.

(1) Les lettres *E* et *C* signifient respectivement *Etudes* et *Collections* du souscripteur.

MM.

ASOU ALBERT, avocat, conseiller communal, rue Roc Saint-Nicaise, 1, Tournai.

AUBRY CAMILLE, rue Tasson-Snel, 19, Bruxelles.

E. Archéologie préhistorique, histoire de l'art.

B

BALLION JEAN, chaussée de Courtrai, 367, Gand.

E. préhistoriques.
C. Histoire naturelle, ethnographie, préhistoire.

BAMPS, docteur en médecine, échevin de la ville de Hasselt, rue Maegdendries, Hasselt.

E. Préhistorique. Histoire et archéologie de l'ancien comte de Looz et de la province de Limbourg belge.
C. Armes et ustensiles de l'âge de pierre et de l'âge de bronze trouvés dans le Limbourg. Monnaies gauloises, monnaies frappées à Hasselt. Antiquités se rattachant à la province de Limbourg.

BARA JULES, ministre d'État, avocat, rue de Bériot, 39, Bruxelles.

BARBIER V., rue du Marché aux filets, 4, Arras.

BAUDELET ADHÉMAR, membre de la Société archéologique de Charleroi, Châtelineau.

BAYET LOUIS, ingénieur, Walcourt.

E. Préhistorique.

BEQUET ALFRED, propriétaire, rue Grandgagnage, 8, Namur.

E. archéologiques, historiques, artistiques.
C. Conservateur du musée archéologique de Namur.

BERDAL FRANÇOIS, architecte communal, rue de la Station, 78, Menin.

MM.

BERGMANS PAUL, docteur en philosophie et lettres, chaussée de Courtrai, 97, Gand.

E. Bibliographie, Histoire littéraire de la Belgique, musicologie.
C. Chef de bureau de la bibliothèque de l'Université de Gand; secrétaire adjoint de la Biographie nationale.

BERNARD L., ingénieur, avenue d'Havré, 10, Mons.

C. Musée archéologique et préhistorique, à Mesvin-Ciply.

BERNARD ARTHUR, chef du Bureau à l'administration communale, rue du Chambge, 17, Tournai.

BERNIMOLIN H., ingénieur, rue Saint-Jean, 21, Tournai.

BÉTHUNE (le Baron), membre de la Députation permanente de la Flandre Occidentale, Oostroosbeke.

BÉTHUNE (Mgr le Baron F.), chanoine de la cathédrale de Bruges, rue d'Argent, Bruges.

BETHUNE (Baron FRANÇOIS), professeur à l'Université, place de l'Université, 10, Louvain.

BLANCHART CAMILLE, ingénieur honoraire des mines, rue de Pascale, 36, Bruxelles.

BLANQUART EDM., rédacteur de la *Feuille de Tournai*, rue de Cologne, Tournai.

BLED O. (l'abbé), rue Saint-Denis, Saint-Omer, Pas-de-Calais.

E. Histoire.

BLOMME ARTHUR, président du tribunal civil, Termonde.

BLONDEL ALFRED, ingénieur, rue d'Épinoy, Tournai.

C. Céramique, tapisseries, meubles, curiosités de la Chine et de l'Inde.

BOISSONNET (le Baron E.), avocat, ancien magistrat, rue des Wetz, 31, Douai.

MM.

BOSTEAUX-PARIS, archéologue, maire de Cernay, rue Chanzy, 16, Cernay-les-Reims.

E. Histoire du pays rhémois. Epoque paléolithique, néolithique, gauloise et gallo-romaine aux environs de Reims.

C. Objets recueillis dans les fouilles de terrains de l'époque préhistorique, du Gaulois marnien et du Gallo-romain.

BOURGOIS VALÈRE, brasseur, quai Saint-Brice, Tournai.

BOURLA CHRÉTIEN, bibliothécaire de la ville, Boulevard Léopold, 5, Tournai.

BRACONNIER EMMANUEL, curé de Ragnies-lez-Thuin.

BRAQUENIÉ HENRI, manufacturier, rue de l'Université, 211, Paris.

BRASSINNE-DE BROECK, décorateur, rue de la Cuiller, 3, Bruxelles.

E. Peintures murales.

BROLKMANN RENÉ, avocat, place de Ninove, Bruxelles.

BROECKART JEAN, membre de l'Académie flamande, Termonde.

BROQUET LÉON, avocat, rue Childéric, Tournai.

BROQUET (Mme L.), rue Childéric, Tournai.

BRUYENNE JUSTIN, architecte, rue des Carmes, Tournai.

BURLS (Mme M.), rue Van Brée, 25, Anvers.

C

CADOR, architecte, membre de la Commission royale des monuments, Charleroi.

CAILLIAU EDMOND, vice-consul de France, rue Saint-Brice, 31, Tournai.

MM.

CAPPE DE BAILLON GODEFROY, membre de la Société des antiquaires de Picardie, rue d'Amiens, 91, Arras.

E. Archéologie.
C. Silex taillés recueillis dans le département du Pas-de-Calais.

CARBONNELLE GUSTAVE, propriétaire, chaussée de Lille, 2, Tournai.

CARBONNELLE-THÉRY G., brasseur, rue de la Madeleine, 20, Tournai.

C. ornithologique de l'Europe. Administrateur du musée d'histoire naturelle de Tournai.

CARBONNELLE V., bourgmestre de Tournai, rue du Désert, Tournai.
Président d'honneur du Congrès.

CARBONNELLE J.-B., rentier, rue d'Épinoy, 3, Tournai.

E. Faïences et porcelaines anciennes spécialement les porcelaines en vieux Tournai.

CARBONNELLE HENRI, malteur, rue Saint-Eleuthère, Tournai.

CARLY JULES, juge de paix, Florenville (Luxembourg).

E. préhistoriques.

CARTON LÉONARD, ingénieur, faubourg de Valenciennes, Tournai.

CARTON LOUIS, médecin-major du 19e chasseurs à cheval, rue d'Antin, 20, Lille.

E. Epigraphie et architecture de l'Afrique punique et romaine.

CASTERMAN HENRI, éditeur, rue des Choraux, Tournai.

CASTERMAN LOUIS, éditeur, rue de la Tête-d'Or, 7, Tournai.

CATTIER FÉLICIEN, docteur agrégé de l'Université de Bruxelles, rue Keyenveld, 56, Bruxelles.

E. Histoire du droit.

MM.

CAUCHIE ALFRED, professeur à l'Université de Louvain, collège du Saint-Esprit, Louvain.

E. Critique historique, histoire ecclésiastique et institutions du moyen âge.
C. Documents sur l'histoire des Pays-Bas, extraits des archives de Milan, Florence, Rome et Naples.

CHARLES ÉDOUARD, rue du Persil, 16, Bruxelles.

CHEVALLIER RAYMOND, membre du Conseil de la Société française d'archéologie, Bois-de-Lihus par Estrées-Saint-Denis (Oise).

CHOISEZ OSCAR, Grand'Place, 7, Tournai.

CLOQUET LOUIS, ingénieur, professeur à l'Université de Gand, rue Saint-Pierre, 2, Gand.

E. Archéologie médievale, art monumental.

COGELS PAUL, château de Boeckenberg à Deurne près d'Anvers.

C. Livres et estampes ayant rapport à l'histoire d'Anvers. Numismatique anversoise.

COLENS JULES, conservateur des archives de l'État, rue Haute, 2, Bruges.

E. historiques. Conservateur du dépôt des archives de l'Etat, à Bruges.

COMHAIRE CH.-J., archiviste de la société « les Amis du Vieux-Liége », boulevard de la Sauvenière, 116, Liége.

COMHAIRE CHARLES, vice-président du Tribunal civil, boulevard de la Sauvenière, 116, Liége.

CONS HENRI, professeur à la faculté des Lettres de Lille, rue Colbrant, 13, Lille.

Délégué du Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts de France.

COPPEZ GEORGES, avocat, rue Garnier, Tournai.

COPPIN H., directeur du séminaire, professeur de liturgie, rue des Jésuites, Tournai.

MM.

Cordonnier Arsène, architecte, quai Saint-Brice, 30, Tournai.

Cortyl Eugène, docteur en droit, secrétaire du Comité flamand de France, rue d'Ypres, 46, Bailleul (Nord).

E. historiques.

Coucke Samuel, peintre-verrier, rue Courte des Foulons, 16, Bruges.

E. historiques.

Courtin-Jourdoit A., imprimeur, Péruwelz.

Coutan, docteur en médecine, boulevard Saint-Hilaire, 35B, Rouen.

E. Archéologie religieuse du moyen âge.

Crepin Henri, directeur de l'enregistrement et des domaines, boulevard d'Herbatte, 5, Namur.

Crespel Richard, membre de la société géologique du Nord, rue Léon-Gambetta, 54, Lille.

Crespin Adolphe, artiste-peintre, rue de l'Artichaut, 31, Bruxelles.

Crombé Alfred, éditeur, docteur en droit, rue du Four-Chapitre, 11, Tournai.

Crombé-Delye E., négociant, rue des Jésuites, Tournai (décédé).

Crombé Émile (fils), rue des Jésuites, Tournai.

Croquet J.-B.-J., curé, Maulde.

C. Objets préhistoriques provenant de Braine-le-Comte.

Cumont Georges, avocat, président de la société d'archéologie de Bruxelles, rue de l'Aqueduc, 19, Saint-Gilles, Bruxelles.

E. Numismatique; Préhistorique et archéologie.

D

MM.

D'Acy Ernest, boulevard Malesherbes, 40, Paris.

E. préhistoriques.
C. Silex paléolithiques et néolithiques.

Daimeries A., propriétaire, rue Royale, 4, Bruxelles.

Daimeries (Madame A.), propriétaire, rue Royale, 4, Bruxelles.

Daimeries A., professeur à l'université, rue Royale, 4, Bruxelles.

Daniels Polydore (l'abbé), membre de plusieurs sociétés savantes à Vogelsang (Zolder).

E. Histoire locale, archéologie, numismatique, Folklore, Héraldique.
C. numismatique.

Dapsens Oscar, conseiller communal, rue Sainte-Catherine, 33, Tournai.

d'Auxy de Launois Albéric (le Comte), boulevard Gendebien, 11, Mons.

E. Epoque Belgo-romaine.
C. Faïences, tableaux, meubles.

Davin-Rigot E., membre du Cercle archéologique du Geer Latine par Braives.

Debaisieux Louis, chef de bureau à l'administration communale, rue Saint-Martin, 70, Tournai.

De Bavay Gustave, conseiller à la Cour de cassation, rue des Palais, 32, Bruxelles.

de Baye Joseph, (le Baron), membre de la société nationale des Antiquaires de France, Avenue de la grande armée, 58, Paris.

MM.

DE BECKER JULES, architecte, rue de l'Église, 77, KŒKELBERG.

DE BEHAULT DE DORNON ARMAND, rue de Turquie, 56, Saint-Gilles, Bruxelles.

E. Epoque franque. Fortification des villes et châteaux au moyen âge. Artillerie des flandres sous les ducs de Bourgogne.

DE BORREKENS (le Baron), longue rue Neuve, 42, Anvers.

DE BOVE AUGUSTE, candidat en droit, Boussu.

DE BUGGENOMS LOUIS, avocat, rue Saint-Pierre, 1, Liége.

DE BURLET J., ministre des affaires étrangères, rue de la Loi, Bruxelles.
Président d'honneur du Congrès.

DECAMPS ALEXANDRE-JOSEPH, curé, route de Mons à Beaumont, Harmignies.

DECAMPS E., curé de Saint-Quentin, Grand'place, Tournai.

DE CEULENEER ADOLPHE, professeur à l'Université de Gand, rue de la Confrérie, 5, Gand.

E. Histoire de la géographie et archéologie.
C. Antiquités américaines.

DE CORDES HENRI, juge de paix et conseiller communal, rue d'Hoves, 116, Enghien.

DECROOS JÉRÔME, notaire, Grand'place, 51, Saint-Omer.

E. Archéologie et histoire.
C. Faiences et gravures.

DE DEYN EDMOND, propriétaire, Ninove.

C. Objets préhistoriques trouvés aux environs de Ninove. Objets de fouille, etc.

DEFONTAINE IDES, avocat, rue de l'Épinette, Tournai.

MM.

DE FORMANOIR DE LA CAZERIE AUGUSTE, général d'artillerie en retraite, rue des Jésuites, 49, Tournai.

C. Tableaux de Holbein, Velasquez, Pantoja de la Cruz, Téniers, Floris. Porcelaines de Tournai, etc.

DE FORMANOIR DE LA CAZERIE O., avocat, conseiller communal, rue des bouchers Saint-Brice, Tournai.

DEFRENNE ZÉNOBE (l'abbé). Grimmingen-lez-Grammont.

DE GHELLINCK D'ELSEGHEM AMAURY (le comte), Elseghem par Peteghem (Flandre or.).

E. héraldiques et historiques.
C. Chartes, Sceaux, reliures aux armes. Bibliothèque héraldique.

DE GIVENCHY CÉSAR, membre de la société des Antiquaires de la Morinie, rue Faid'herbe, Saint-Omer.

DE GRAVE RENÉ, président du tribunal civil, rue du Sud, 57, Furnes.

E. historiques.

DEGREPPE J.-B., entrepreneur, rue Cottrel, 14, Tournai.

DE HAISNES (Mgr), ancien archiviste du Nord, Lille.

DE HAUTECLOCQUE (le comte), rue Meaulens, 2, Arras.

DE JAMBLINNE DE MEUSE, TH. (le Baron), capitaine-commandant aux carabiniers, square Ambiorix, 48, Bruxelles.

E. Héraldique.

DE JONGHE (le Vicomte B.), président de la société royale belge de Numismatique, rue du Trône, 60, Bruxelles.

DE KEGEL FÉLIX, rentier, Soignies.

DELABY DE SURMONT, entrepreneur, rue Royale, 71, Tournai.

DE LA CROIX (le P. Camille), conservateur du temple Saint-Jean et des musées,. Poitiers.

MM.

DE LA GRANGE AMAURY, propriétaire, avenue Victor Hugo, 97, Bois-Colombes par Paris.

DE LA HORIE ROBERT, artiste-peintre, rue de Tourcoing, 7, Mouscron.

DE LALIEUX LOUIS, à la Rocq-Chat, Féluy.

DELANNAY ELIE, docteur en médecine, conseiller provincial, Froidmont.

DELANNOY ADOLPHE, secrétaire des Hospices civils, boulevard Bara, 7, Tournai.

DE LA ROCHE-MARCHIENNES ÉMILE, propriétaire, Harvengt par Harmignies.

E. Archéologie préhistorique et belgo romaine.
C. Silex ouvrés; numismatique; céramique; fossiles.

DE LATRE DU BOSQUEAU AMAURY, propriétaire, avenue Sainte-Anne, 62, Laeken.

E. historiques.
C. Ivoires.

DELCOURT HIPP., docteur en droit, rédacteur de l'*Économie*, rue du Chambge, 31, Tournai.

DELCOURT (Madame H.), rue du Chambge, 31, Tournai.

DELESSERT EUGÈNE, ancien professeur, Croix (Nord).

E. Malacologie et archéologie en général.
C. entomologiques, malacologiques, archéologiques et bibliographiques. Iconographies, gravures anciennes et modernes.

DE L'ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE (le marquis), inspecteur de la Société française d'archéologie, rue du Drezen, 24, Vannes.

E. historiques et héraldiques. Inventaires d'archives, monographies paroissiales, Folklore.

MM.

de Leuze Amand, docteur en théologie, curé de Graux, Saint-Gérard (Luxembourg).

E. historiques et généalogiques.

de Leyn A., chanoine, Bruges.

del Fosse et d'Espierres Armand, propriétaire (château de Mansart) à Maulde.

Delhaire Emile, industriel, Gosselies.

de Limbourg-Stirum Thierry (le comte), rue Haute-porte, 56, Gand.

E. Histoire de Belgique.

del Marmol Eugène (le baron), président de la Société archéologique de Namur, Montaigle, près Dinant.

Delneste Alphonse, chef de bureau à l'administration communale, rue Saint-Martin, 66, Tournai.

Delobe André, pharmacien, grand'place, 75, Tournai.

E. Histoire naturelle.
C. Paléontologie et minéralogie.

de Loë Alfred (le baron), secrétaire général de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue de Londres, 11, Bruxelles.

E. Palethnologie et ethnographie ; époque romaine et franque.
C. Préhistorique, antiquités franques, Conservateur des collections de la Société d'archéologie de Bruxelles.

Delrue Emile, négociant, conseiller provincial, rue Barre Saint-Brice, 20, Tournai.
Membre honoraire.

Delrue Henri, négociant, rue Saint-Piat, 22, Tournai.

Delval Oscar, juge, rue Saint-Piat, 13, Tournai.

E. historiques.

MM.

DELVAUX EMILE, géologue, avenue Brugmann, 216, Bruxelles (Uccle).

E. Géologie stratigraphique. Paléontologie, anthropologie, préhistorique.
C. minéralogiques, géologiques et paléontologiques. Silex taillés et polis.

DELVIGNE ADOLPHE (le chanoine), curé de Saint-Josse-ten-Noode, rue de la Pacification, 14, Saint-Josse-ten-Noode.

DELVIGNE LOUIS, directeur d'imprimerie, boulevard Léopold, 104, Tournai.

E. Archéologie et beaux-arts.

DELWART LOUIS, échevin des travaux publics, quai des Salines, Tournai.
Membre honoraire.

DELWART EDMOND, industriel, quai des Salines, Tournai.

DE MAERE, président du Cercle historique et archéologique de Gand, château d'Aertrycke par Thourout.

DE MARSY (le comte), directeur de la Société française d'archéologie, rue de la Sous-préfecture, 6, Compiègne.

E. Histoire et archéologie du moyen âge.

DEMEULDRE AMÉ, ancien notaire, président du Cercle archéologique, rue Neuve, Soignies.

DE MOT JEAN, étudiant, rue des Sablons, 7, Bruxelles.

E. Philologie et archéologie classiques.

DE MUNCK EMILE, artiste peintre et graveur à Bonvouloir (Havré par Mons).

E. géologiques et préhistoriques.

DE NADAILLAC (le marquis), correspondant de l'Institut de France, rue Duphot, 18, Paris.

E. Anthropologie, ethnographie, etc.

MM.

de Nédonchel (le comte), président de la Société historique et littéraire de Tournai, place du Becquerel, Tournai, et château de Boussu, à Boussu.

De Pauw Louis-François, conservateur des collections d'histoire naturelle de l'Université de Bruxelles, Chaussée Saint-Pierre, 74, Etterbeck.

E. Archéologie franque et préhistorique.

C. Conservateur du musée d'archéologie de M. L. Bernard à Mesvin-Ciply.

de Pierpont Edouard, château de Rivière (Profondeville).

E. Géologie et paléontologie.

Depoin Joseph, secrétaire général de la Société du Vexin, rue Basse, 50, Pontoise (Seine-et-Oise).

E. Histoire du moyen âge.

De Porre Georges, architecte, marché aux Poteries, 24, Tournai.

E. Architecture.

De Praterre Florent, professeur d'histoire à l'Institut Saint-Liévin, rue d'Argent, 1, Gand.

E. historiques.

De Puydt Marcel, vice-président de l'Institut archéologique liégeois, boulevard Sauvenière, 108, Liège.

E. préhistoriques.

C. préhistoriques.

de Raadt J.-Th., rue Gaucheret, 205, Bruxelles.

De Rick Ambroise, avocat, rue des Procureurs, 14, Tournai.

de Robiano A. (le comte), château de Rumillies près Tournai.

de Royer de Dour H. (le baron), commissaire d'arrondissement, avenue Louise, 114, Bruxelles.

MM.

DESCAMPS C., curé de Sainte-Marie-Madeleine, rue de l'Ecorcherie, Tournai.

DESCAMPS FRANÇOIS, procureur du Roi, rue Godefroy, 10, Namur.

DE SCHRYVER SIMON, vice-consul de Vénézuela, rue Delocht, 16, Bruxelles.

DESCLÉE PAUL, propriétaire, rue Saint-Martin, Tournai.

DESCLÉE RENÉ, rue Saint-Jacques, 41, Tournai.

DE SÉLYS LONGCHAMPS (le baron), sénateur, membre de l'Académie royale de Belgique, boulevard de la Sauvenière, 32, Liège.

E. Zoologie.

DE SÉLYS-LONGCHAMPS WALTER, à Halloy (Ciney).

E. Anthropologie, histoire.

DESILVE ISIDORE, vice-doyen, curé de Quarouble par Onnaing (Nord).

E. Histoire et archéologie.

C. Monnaies et médailles; porcelaines et faïences (Saint-Amand). Tableaux anciens, antiquités romaines.

DESMAZIÈRES EMILE, receveur du Bureau de bienfaisance, rue des Augustins, 24, Tournai.

C. Editions tournaisiennes, manuscrits, gravures.

DESMAISIÈRES ALBERT (vicomte), château de Hers par Looz (Limbourg belge).

DE SMETH LÉON, notaire, quai des Salines, 7, Tournai.

DE SMETH (Mme L.), quai des Salines, 7, Tournai.

DE SOIGNIE JULES, directeur honoraire au gouvernement provincial du Hainaut, rue Traversière, 13, Saint-Josse-ten-Noode.

E. Folklore, agriculture, apiculture.

MM.

DESPRET FÉLIX, notaire, rue de Bouchain, 16, Ath.

E. Mobilier civil, arts décoratifs.

C. Mobilier civil (Bois, cuivres, faïences, grès, etc.).

DESTRÉE JOSEPH, conservateur des Musées royaux des arts décoratifs et industriels, Chaussée Saint-Pierre, 109, Bruxelles.

E. Histoire de l'art; anciennes industries; antiquités nationales antérieures au moyen âge.

C. Conservateur des musées royaux des arts décoratifs à Bruxelles.

DESWATINES G., juge de paix, Antoing.

E. Archéologie.

DE VIENNE JEAN, membre du Conseil d'arrondissement de Saint-Quentin, Ollezy par Ham (Somme).

C. Mobilier funéraire, mérovingien et gallo-romain. Tapisseries de Flandre et de la Marche.

DE VILLENOISY F., attaché des musées nationaux, rue Washington, 32, Paris.

E. Antiquités préhistoriques et période gallo-romaine.

C. Conservateur au musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye.

DEVILLERS LÉOPOLD, archiviste, Parc n° 24, Mons.

E. Histoire nationale.

C. Imprimés concernant le Hainaut et la ville de Mons.

DE VILLERS GRAND'CHAMPS, château de Chin, Ramegnies-Chin.

DE VILLERS GRAND'CHAMPS (Mlle), château de Chin, par Templeuve.

DE VINCK DE WINNEZEELE (le baron), secrétaire de l'Académie d'archéologie de Belgique, Avenue des arts, 139, Anvers.

Conservateur du musée d'antiquités du Steen à Anvers.

DEWALQUE GUSTAVE, professeur à l'Université, rue de la Paix, 17, Liége.

DE WITTE ALPHONSE, ingénieur, rue du Trône, 49, Bruxelles.

MM.

D'HERBOMEZ ARMAND, ancien élève de l'école des Chartes, rue Beyaert, 53, Tournai.

E. Histoire du Tournaisis, spécialement depuis les origines jusqu'à la prise de Tournai par Charles-Quint (1521).

DIEGERICK ALPHONSE, archiviste de l'État, boulevard de la Citadelle, 14, Gand.

E. historiques et bibliographiques.

DISCAILLES ERNEST, professeur à l'Université de Gand, rue de Flandre, 35, Gand.

E. Histoire nationale et littérature française.

DOLEZ LÉON, président du Tribunal de première instance, rue des Marcottes, 24, Mons.

E. historiques.
C. Plans et vues de la ville de Mons et des batailles de Saint-Denis, Malplaquet et Jemmapes.

DONNET FERNAND, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, rue Longue-Lozane, 22, Anvers.

E. Histoire, archéologie, art héraldique.
C. Livres, plans, monnaies, antiquités diverses.

DOPPLER PIERRE, docteur en philosophie et lettres, sous-archiviste de l'État, rue derrière les Halles, 17, Maestricht.

DOSVELD LOUIS, architecte, directeur du service des bâtiments de la ville, rue de la grosse Pomme, 10, Mons.

DOYE A., curé-doyen d'Antoing.

DUBIEZ VICTOR, agent de change, place du Parc, Tournai.

DUBOIS ALFRED, employé aux Archives de la ville, Enclos Saint-Martin, 10, Tournai.

DUBOIS ANATOLE, directeur des Halles centrales, rue Van Artevelde, 25, Bruxelles.

E. Archéologie.
C. Silex taillés.

MM.

DUBOIS MARCELLIN, artiste peintre, rue de la Tête-d'Argent, 2, Tournai.

DUBOIS J.-B., chanoine, rue des Jésuites, 32, Tournai.

DUBOIS AUGUSTE-GEORGES, architecte diplômé, rue de Blanchemaille, 130, Roubaix.
E. Architecture.

DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE PAUL-ARMAND (le comte), Kain (La Tombe).
E. Archéologie généalogique.

DUCOLOMBIER FLORIMOND, rue du Curé du Château, 6, Tournai.

DU FIEF JEAN, professeur honoraire à l'Athénée de Bruxelles, rue de la Limite, 116, Bruxelles.
E. Géographie générale et géographie historique.

DUMON HENRI, faubourg de Valenciennes, Tournai.

DU MORTIER (le comte), Grand'place, Tournai.

DUMORTIER ALEXIS, fils, étudiant, rue des Augustins, 1, Tournai.

DUMORTIER ANTOINE, Vaulx.
C. paléontologique.

DUPONT V., industriel, rue Saint-Sauveur, Renaix.
E. Préhistorique.
C. Silex taillés des environs de Renaix.

DUPONT HENRI, général-major du génie en retraite, rue Charles-Quint, 31, Gand.

DUPRÉ DE COURTRAY J., avocat, Place du parc, 30, Tournai.

DUQUESNE H., représentant, bourgmestre de Vaulx.

DURAFFOUR F., entrepreneur de sondages et puits artésiens, rue Saint-Martin, 23, Tournai.
E. Géologie et hydrologie.

MM.

DURIEU G., orfèvre et graveur, à Kain-lez-Tournai.
E. Archéologie.

DURIEU L., dessinateur, rue Saint-Eleuthère, 6, Tournai.
E. Archéologie.

DU ROUSSAUX (Monseigneur), Évêque de Tournai, place de l'Évêché, Tournai.
Président d'honneur du Congrès.

D'URSEL HIPPOLYTE (le comte), représentant, président de la Société royale belge de géographie, à Boitsfort.

DU SART DE BOULAND R., gouverneur du Hainaut, Mons.
Président d'honneur du Congrès.

DU SART DE BOULAND IDESBALDE (le baron), propriétaire et bourgmestre de Moustiers, par Frasnes-lez-Buissenal.

DU VIVIER EDMOND, architecte, rue Beyaert, 61, Tournai.

E

ECKMAN ALEXANDRE, délégué du Comité flamand de France, rue Alexandre Leleux, 28, Lille.
E. Archéologie préhistorique, gallo-romaine et franque.

ERREMBAULT DU MAISNIL V., rue du Curé du Château, 7, Tournai.

EVENEPOEL ALBERT, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue Royale, 26, Bruxelles.
C. Faïences de Delft et de Bruxelles.

F

MM.

Faidherbe Alexandre, docteur en médecine, rue de l'Alma, 73, Roubaix.

E. Histoire médicale (surtout en ce qui concerne la Flandre ancienne).
C. Bibliothéque médicale et botanique antérieure à 1790.

Favier Alexandre, propriétaire, rue Saint-Jean, 18, Douai.

E. Archéologie et beaux-arts.
C. Bahuts, tableaux, céramique. Manuscrits à enluminures, objets d'art et de curiosité.

Fiévez Edouard, chef de bureau à l'administration communale, rue Dorée, 4, Tournai.

Flament O., docteur en médecine, quai Notre-Dame, 17, Tournai.

Foucart Paul, avocat, bâtonnier de l'ordre, rue Géry, 85, Valenciennes.

E. Histoire militaire et histoire de l'art particulièrement depuis le 16e siècle.
C. Tableaux de primitifs flamands.

Fourdrignier Edmond, archéologue, Grande Rue, 112, Sèvres (Seine-et-Oise).

E. Epoques gauloise et mérovingienne.
C. Vases, parures, etc., des époques gauloise, romaine et franque. Monnaies anciennes.
(Le produit de ses fouilles en Champagne est au musée de Saint-Germain, salles VII et IX).

Fournier Laurent, avocat, rue de la Tête-d'Or, Tournai.

Fraipont Julien, professeur à l'Université, Mont Saint-Martin, 33, Liège.

E. Anthropologie et archéologie préhistorique.
C. Conservateur du musée de paléontologie de l'Université.

MM.

Francart Adolphe, avocat, rue de la Grande Triperie, 34, Mons.

Francart Henri avocat, rue de la Grande Triperie, 34, Mons.

Fremeaux Henri, rentier, rue Négrier, 23, Lille.
E. généalogiques sur les familles de la région de Lille.

Fréson Jules, conseiller à la Cour d'appel, rue de l'Ouest, 15, Liège.
E. historiques et archéologiques.
C. Hâches en silex, monnaies anciennes.

G

Gaillard Joseph, curé de Geer, par Waremme.
E. Epoque néolithique, romaine et franque en Hesbaye. Numismatique liégeoise.
C. Musée en formation, à l'hospice Sainte-Marie à Geer, des antiquités hesbignonnes.

Galand C., Latine, par Braives.

Geefs Eugène, architecte, rue Léopold, 45, Anvers.

Genard P. P., fils, Anvers.

Germain Léon, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, Nancy.
E. Histoire et archéologie de la Lorraine; blason; iconographie religieuse et symbolique; épigraphe chrétienne.
C. Bibliothécaire-archiviste de la Société d'archéologie lorraine.

Gillès de Pélichy Ch. (le baron), licencié en sciences morales et historiques, château d'Iseghem.
E. Histoire et archéologie.
C. Antiquités préhistoriques, belgo-romaines et des Flandres.

Glorieux P., notaire, rue Dorée, 2, Tournai.

MM.

GOBLET D'ALVIELLA (le comte), membre de l'Académie royale, professeur à l'Université de Bruxelles, Court-St-Etienne.

E. Histoire des religions et archéologie.

C. Objets préhistoriques, (âge de la pierre polie et premier âge du fer), trouvés à Court-Saint-Etienne.

GOBLET ALFRED, avocat, rue Saint-Jacques, Tournai.

GOEMAERE-DE KEYSER A., lieutenant honoraire du génie, professeur à l'académie royale des beaux-arts, Canal Saint-Pierre, 14, Anvers.

GOFFIN PIERRE-PAUL, curé, rue du curé du Château, Tournai.

GOOVAERTS ALPHONSE, archiviste-adjoint du royaume à Bruxelles, avenue Marie-Clotilde, 4, Watermael-Boitsfort.

E. Histoire, archéologie, biographie, bibliographie, musicologie.

GRAFTIAU FIRMIN, ingénieur, chef de service aux minières de Couthuin, Couthuin.

E. géologiques et préhistoriques.

C. Minéraux.

GUIGNARD LUDOVIC-LÉOPOLD, vice-président de la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher, château de Sans-Souci à Chouzy (Loir-et-Cher).

E. Préhistorique, gallo-romain, mérovingien, franc, héraldique; question sociale, histoire.

C. préhistorique, gallo romaine, de transition, médailles, meubles, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, empire.

H

HAINAUT E., ingénieur des ponts-et-chaussées, faubourg de Lille, Tournai.

HALKIN JOSEPH, docteur en philosophie et lettres, rue Dothée, 50, Liège.

E. historiques, moyen âge.

MM.

HAMBYE ADOLPHE, notaire, rue du Mont de piété, 24, Mons.

HAMBYE (Mme A.), rue du Mont de piété, 24, Mons.

HAMBYE GEORGES, docteur en droit, rue du Mont de piété, 24, Mons.

HANKAR PAUL, architecte, rue De Facqz, 63, Bruxelles.

HANON DE LOUVET ALPHONSE, propriétaire, échevin, rue Saint-Georges, 9, Nivelles.

C. Monnaies et médailles.

HANON DE LOUVET FERNAND, propriétaire, Braine-le-Comte.

HARROY E., directeur de l'Ecole normale de l'État, Verviers.

E. Préhistoire et protohistoire.

C. 5000 silex taillés avec types artistiques bien caractérisés.

HAVERLAND EUGÈNE, architecte, rue de France, 124, Roubaix.

E. Art du moyen âge (dinanderie, orfèvrerie, ferronnerie), anthropologie et archéologie préhistoriques.

C. Notes et croquis relatifs à l'art ancien, antiquités, silex.

HAZARD ALFRED, ancien conseiller à la Cour d'appel, rue d'Infroy, Douai.

HECQ GAËTAN, capitaine aux grenadiers, rue de la Limite, 68, Saint-Josse-ten-Noode, (Bruxelles).

HECQ (Mme), née de Patoul, membre de la société d'archéologie de Bruxelles, rue de la Limite, 68, Saint-Josse-ten-Noode.

HENNEQUIN (le général), à Bruxelles.

HENRI ALFRED, archéologue, rue Mazy, 59, Jambes (Namur).

E. historiques et généalogiques.

C. Dinanderies et numismatique.

HIPPERT THÉODORE, vice-président du tribunal civil de Bruxelles, avenue Léopold-Wiener, villa des Trois Tilleuls, Watermael.

E. Iconographie.

C. Gravures et dessins anciens.

MM.

HOCHSTEYN J.-B., directeur honoraire de l'Administration des chemins de fer, rue d'Artois, 61, Bruxelles.

HOCK AUGUSTE, publiciste, quai Mativa, 21, Liège.

E. Folklore, coutumes.
C. Plans et vues de Liège.

HOCK ADRIEN, ancien commissaire d'arrondissement, rue de la Chapelle, 4, Saint-Servais.

E. Préhistorique.

HOCQUET ADOLPHE, bibliothécaire-adjoint de la ville, chaussée de Willemeau, 35, Tournai.

HOUTART JULES, rue Saint-Jacques, 8, Tournai.

HOUTART MAURICE, avocat, conseiller provincial, rue Saint-Jacques, 8, Tournai.

HOUTART EDOUARD, avocat, docteur en philosophie et lettres, château de Monceau-sur-Sambre.

HOUZÉ E., professeur d'anthropologie à l'Université, boulevard de Waterloo, 89, Bruxelles.

E. Anthropologie zoologique, ethnologie de la Belgique, canidés et primat.
C. craniologique.

HOUZEAU DE LEHAIE A., président de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, Hyon (Mons).

HUBLARD EMILE, docteur en sciences naturelles, boulevard de l'Industrie, 27, Mons.

E. Préhistorique, archéologie franque.

HUBERT JOSEPH, architecte, rue de la Terre du Prince, 21, Mons.

E. Architecture et archéologie.
C. Bibliothèque d'architecture et d'archéologie.

MM.

Huglo Amédée, professeur à l'Académie de dessin, rue des Orfèvres, Tournai.

Huguet Léon, chanoine titulaire de la cathédrale de Tournai, rue du Chambge, 33, Tournai.

Hurdebise D.-C., préfet des études honoraire, rue Madame, 15, Tournai.

Huybrigts François, conducteur principal des Ponts et chaussées à Tongres.

E. Antiquités romaines à Tongres et aux environs.
C. Mobilier funéraire romain et monnaies romaines.

Hymans Henri, conservateur à la bibliothèque royale, rue des Deux Eglises, 15, Bruxelles.

E. Iconographie.
C. Conservateur des estampes à la Bibliothèque royale.

I

Isbecque Edmond, agent de change, Vieux marché aux Poteries, 5, Tournai.

J

Jacob Fernand, avocat, conseiller communal, rue Perdue, 13, Tournai.

Jacques Victor, docteur en médecine, rue de Ruysbroeck, 36, Bruxelles.

E. Préhistorique et Folklore.
C. Objets préhistoriques et Folklore, médailles religieuses.

Janvier Auguste, propriétaire, boulevard du Mail, 73, Amiens (Somme).

E. Histoire de l'ancienne Picardie, spécialement Amiens.
C. Membre de la commission des Archives municipales d'Amiens.

MM.

JENNEPIN ALFRED, chef d'institution, Cousolre (Nord).

E. Histoire et archéologie.

JOLY ALBERT, Grand'place, Renaix.

E. Archéologie.

C. Géologie, archéologie, numismatique; coquillages; silex, poteries, verreries et bronzes romains, trouvés dans les environs de Renaix. Monnaies gauloises et romaines.

JOPKEN ERNEST, préfet des études de l'Athénée royal, rue du Chambge, 49, Tournai.

JORISSENNE GUSTAVE, docteur en médecine, boulevard de la Sauvenière, 130, Liège.

E. Médecine, langues, beaux-arts.

C. géologiques et paléontologiques; peintures et gravures.

JOSEPH (le Frère), directeur des Ecoles chrétiennes, rue des Choraux, 18, Tournai.

JOVENEAU A., industriel, rue des Jésuites, 25, Tournai.

K

KAISIN JOSEPH, propriétaire, rue de l'Eglise, Farciennes.

E. Fouilles belgo-romaines et Etude des Archives.

L

LABANDE L.-H., archiviste-paléographe, rue de la Masse, 12, Avignon.

E. Institutions municipales et charitables.

C. Conservateur de la Bibliothèque municipale d'Avignon et du musée d'archéologie et de peinture.

LABIS ALBERT, juge d'instruction, quai Leray, Tournai.

LACAVE-LAPLAGNE JEAN, avocat, rue Pasquier, 8, Paris.

MM.

Laenen H.-M., curé de Berg-lez-Tongres.

Lafollye Paul, architecte, rue Condorcet, 34, Paris.

Lagasse Al., conseiller communal, rue S.-Maurice, 4, Nivelles.

Lagrange Eugène, professeur à l'École militaire, rue des Champs-Élysées, 60, Ixelles.

Lair Charles (le comte), inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, château de Blou (Maine-et-Loire).

Lambert Léon, notaire, rue de Rasse, 15, Tournai.
Membre honoraire.

Launoy Jules, conducteur principal des ponts-et-chaussées, rue de la Station, Soignies.
E. Géologie.

Lazoore René, vicaire de l'Abliau, Marcq par Enghien.
E. historiques.

Le Bon Henry, avocat avoué, Nivelles.

Lebrun Albert, capitaine attaché au chef de la Maison militaire du Roi, rue Seutin, 24, Schaerbeck.

Lebrun Léopold, chanoine, curé-doyen de Saint-Brice, rue de Monnel, Tournai.

Leclercq Firmin, chanoine, économe du Séminaire, Tournai.

Ledain-Belisaire, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue de la Baume, Poitiers (Vienne).
E. Historiques et archéologiques.

Leduc Octave, avocat, rue Dame-Odile, Tournai.

Lefebvre Aimable, avocat, rue de l'Hôpital Notre-Dame, Tournai.

MM.

LEFEBVRE CONSTANTIN, avenue de Maire, 76, Tournai.

LEFEBVRE LÉON, imprimeur, rue de Tournai, 88, Lille.
E. Histoire du théâtre, histoire locale.
C. Bibliothèque.

LEFÈVRE GABRIEL, bourgmestre de Landen.

LE GLAY ANDRÉ, avocat, rue des Dominicains, 4, Douai.
E. Bibliographie, histoire locale.
C. Bibliothèque du docteur Le Glay, ancien archiviste du département du Nord.

LEGRAND CHARLES, propriétaire, rue Gambetta, 5, Saint-Omer (Pas-de-Calais).

LEGRAND OSCAR, instituteur communal à Tournai, route de Ramecroix à Antoing.
E. historiques, histoire d'Antoing.

LE GRELLE OSCAR (le comte), avenue du Sud, 44, Anvers.

LEHON PAUL-FRANÇOIS, notaire, rue de l'Hôpital Notre-Dame, Tournai.

LEMAN HENRI, banquier, rue du Curé du château, Tournai.

LEMAN CHARLES, Compiègne.

LEMONNIER ALFRED, Mesvin-Ciply, par Mons.
C. Silex taillés, objets gallo-romains.

LENTZ (le docteur), directeur de l'asile des aliénés, rue de l'Asile, Tournai.

LÉQUES LÉOPOLD, sous-intendant militaire en retraite, rue Perronet, 107, Neuilly (Seine).
E. préhistoriques et historiques.

LESCARTS JEAN, avocat, échevin de la ville de Mons, rue Derrière la halle, Mons.
Membre honoraire.

MM.

LESCARTS J. (M[me]), rue Derrière la halle, Mons.

LESNEUCQ-JOURET TH., secrétaire communal, rue César Despretz, Lessines.

E. historiques.
C. Antiquités, minéralogie, fossiles, monnaies.

LESUEUR B., propriétaire, Etrun par Marœuil (Pas-de-Calais).

LESUEUR ÉMILE, étudiant, Etrun par Marœuil (Pas-de-Calais).

LE TELLIER ABEL, avocat, rue de la Grande triperie, 30, Mons.

LE TELLIER A. (M[me]), rue de la Grande triperie, 30, Mons.

LE TELLIER POL, avocat, quai de l'Arsenal à Tournai.

LHOEST EMILE, avocat, rue de Suisse, 12, Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

C. Faïences et porcelaines.

LIBOTTE VICTOR, rue de Spa, 69, Bruxelles.

LIEBBE ELIAS, propriétaire, Trugny, par Rethel (Ardennes), et rue Pergolèse, 48, Paris.

E. Préhistoire et archéologie.
C. Vases gallo-romains en verre trouvés à Seuil; coupes phéniciennes provenant de Tyr; mars gaulois en bronze; silex polis et taillés, etc.

LIÉNART LOUIS, ingénieur des mines, place de Meir, 85[3], Anvers.

LIÉNART PAUL, industriel, rue du Palais Saint-Jacques, 6, Tournai.

LION LÉONARD, industriel, rue Haigne, 20, Tournai.

LOES FRANÇOIS, curé, Handelange.

E. Archéologie romaine.

MM.

Lohest Max, professeur à l'Université de Liége, à Rivage, Comblain au pont.

Lombaerts Edmond, avenue des Arts, 146, Anvers.

E. Numismatique, sigillographie, sphragistique.
C. Méreaux et jetons des Pays-Bas, monnaies de Flandre et de Brabant, sceaux et diplômes.

Lonquety M., ingénieur, rue Saint-Jean, 17, Boulogne-sur-Mer.

Loret Léopold, receveur provincial, rue de la Raquette, 16, Mons.

E. Littérature.

Losset Auguste, directeur de l'Octroi municipal de Valenciennes, Enclos du Béguinage, 18, Valenciennes.

E. Archéologie, histoire locale.
C. Administration de la Bibliothèque et du Musée de Valenciennes.

Lyon-Fischer Clément, ancien officier de l'armée, ancien secrétaire de la Chambre de commerce de Charleroi, rue de Montigny, 11, Charleroi.

E. Histoire du pays de Charleroi et de la Sambre ; biographie des artistes musiciens wallons.
C. Directeur du journal : *L'Éducation populaire depuis 1877.*

Lyon-Fischer Clément (Mme), rue de Montigny, 11, Charleroi.

M

Maertens Alfred, recteur du Collège Notre-Dame, rue des Augustins, Tournai.

Mahy H., attaché au ministère des chemins de fer, etc., rue de Bodeghem, 50, Bruxelles.

E. Bibliographie.
C. Livres anciens. Conservateur de la bibliothèque de la Société d'archéologie de Bruxelles.

MM.

MALAISE CONSTANTIN, professeur, rue Latérale, Gembloux.

E. Description stratigraphique et paléontologique des systèmes Cambrien et Silurien de Belgique.

C. Préhistorique, ossements des cavernes; minéraux de Belgique, Fossiles de divers terrains de Belgique, Fossiles cambriens et silusiens de Belgique et de diverses régions classiques.

MALFAIT FRANÇOIS, fils, sculpteur et dessinateur, rue du Marais, 99, Bruxelles.

E. Architecture intérieure, mobilier et décoration.

C. Objets du 13e au 18e siècle.

MAQUEST PIERRE, rue des Jésuites, 31, Tournai.

MARIAGE EDOUARD, conseiller municipal, place de l'Hôpital-Général, Valenciennes.

E. Histoire locale, spécialement topographie et art militaire.

C. L'atlas Valenciennois, (cartes, plans, vues, etc., intéressant Valenciennes et la région).

MAROY RICHARD, docteur en médecine, etc., rue de la Chancellerie, 18, Bruxelles.

MARSAUX LÉOPOLD, chanoine honoraire, curé-doyen, rue de Paris, Chambly.

E. Histoire, iconographie, liturgie.

C. Faïences et broderies (d'ornements d'église).

MARTEL EDMOND, propriétaire, Condé-sur-Escaut (Nord).

E. Recherches sur l'histoire de Condé.

C. Médailles, bibliothèque, généalogie de la famille de Croy en 76 planches (la plus complète).

MASQUILIER GUILLAUME, chef de bureau à l'administration communale, rue du Ballon, 19, Tournai.

MATAIGNE ALEXANDRE, propriétaire, rue du Pont-Neuf, Wavre.

MATTHIEU ERNEST, avocat, Enghien.

E. Recherches historiques sur le Hainaut.

MM.

Mémoire Elisée (le Fr.), directeur de l'Ecole Saint-Luc, rue du Curé Notre-Dame, 11, Tournai.

Merlin Frédéric, chef de bureau à l'administration communale, rue des Paniers, 4, Tournai.

Michel Edmond, rue Hôtel des Monnaies, Bruxelles; et à Merchtem.

E. Archéologie monumentale du moyen âge en Belgique.

Michez E., pharmacien, rue de Mons, Soignies.

E. Mobilier et céramique.
C. Meubles, faïences, tableaux.

Moens Jean, avocat, Lede (Flandre Orientale).

Molle Edmond, secrétaire communal, rue Rogier, 25, Tournai.

Moreau Fernand, notaire, Gosselies.

E. Archéologie.

Moreau F. (Mme), Gosselies.

N

Naert, architecte, Bruges.

Nickers Joseph, curé d'Halanzy, province de Luxembourg.

E. Archéologie, paléontologie, géologie.
C. Paléontologie.

Niffle-Anciaux Edmond, docteur en droit, vice-consul du Portugal, avenue de Salzinnes, 23, Namur.

E. La céramique des Pays-Bas depuis le 17e siècle, anciens inventaires· plombs historiés du moyen âge; iconographie des ustensiles de toilette; sphragistique médievale; mobilier liturgique.

Niffle-Anciaux E. (Mme), avenue de Salzinnes, 23, Namur.

MM.

NOEFNET FÉLIX, secrétaire du Cercle archéologique de Soignies, grand'place, Soignies.

P

PAGART D'HERMANSART EMILE, correspondant du Ministère de l'Instruction publique (France), place Victor Hugo, 15, Saint-Omer.

E. historiques.

PAQUES ERASME, quai d'Amercœur, 20, Liège.

E. Peinture ancienne (école flamande et hollandaise), archéologie ; littérature française.

C. Tableaux hollandais et flamands des 17e et 18e siècles. Tableaux modernes.

PARIS LOUIS, attaché à la Bibliothèque Royale, rue d'Arlon, 39, Bruxelles.

PEETERS JULES, industriel, rue Saint-Martin, Tournai.

PEETERS HENRI, rue Saint-Martin, Tournai.

PEETERS EDMOND, receveur des contributions, chaussée de Louvain, 2, Tervueren.

E. archéologiques au point de vue de l'art de la sculpture.

PETERS J., professeur au séminaire, président de la Société archéologique et historique du Luxembourg, à Luxembourg.

PETIT EDMOND, propriétaire, Péruwelz.

C. Tableaux anciens de diverses écoles.

Membre honoraire.

PHILIPPART ALPHONSE, industriel, rue Saint-Brice, 51, Tournai.

PION LOUIS, directeur de l'académie de peinture, rue des Enclos Saint-Martin, 18, Tournai.

MM.

PIRENNE HENRI, professeur à l'Université de Gand, rue Neuve Saint-Pierre, 132, Gand.

PIRET-GÉRARD ADOLPHE, rue du Palais Saint-Jacques, 3, Tournai.

E. Paléontologie, géologie, minéralogie.
C. paléontologiques et minéralogiques.

PISCADOR JOSEPH, architecte, rue aux Vents, 1, Louvain.

E. Architecture religieuse au moyen âge.

POILS JEAN-FRANÇOIS, rue de la Source, 59, Bruxelles.

POIRIER GUSTAVE, avocat, rue Scailquin, 10, Bruxelles.

POLLET-LIAGRE JULES, peintre, rue Frinoise, Tournai.

PONCELET ACHILLE, ancien président de la Société des sciences et des arts de Douai-Cambrai, rue Cuvelle, 5, Douai.

E. Beaux-arts et archéologie artistique.
C. Emaux français, de Saxe, de Battersea et indo-chinois. Miniatures, gouaches, gravures en couleurs, meubles, bonbonnières, bijoux, etc., (spécialement du 18e siècle).

PONCELET EDOUARD, conservateur-adjoint des archives de l'État, rue de la Halle, 12, Mons.

E. historiques.

PONTUS RAOUL, lieutenant d'artillerie, rue de Spa, 52, Bruxelles.

POULLAIN HENRI, conducteur des ponts et chaussées, rue Stanislas-Julien, 29, Orléans.

E. Nombreux travaux historiques sur l'Orléanais (en manuscrit ou publiés).

POURCELET, ancien notaire, Ecaussines.

E. historiques.

POUTJATINE P. (le prince), maréchal de noblesse du district de Vichny-Volotchok, Zagorodnoï; 28, Saint-Pétersbourg.

E. préhistoriques et anthropologiques.
C. Objets de l'âge de pierre trouvés en Russie entre Saint-Pétersbourg et Moscou.

MM.

Puissant Edmond, vicaire à Sainte-Elisabeth, rue des Fossés, 7, Mons.

E. Mobilier civil et religieux du moyen âge. Arts décoratifs, corporations anciennes.

Puttaert Emile, artiste peintre, rue de l'Étang, 10, Etterbeck.

E. archéologiques sur les monuments anciens du pays.

C. Albums de vues prises en Belgique depuis 1860 jusqu'à ce jour; bibliothèque d'ouvrages concernant la Belgique ; 3000 photographies de monuments belges.

Q

Quanonne César, receveur communal, rue Saint-Martin, 36, Tournai.

Quarre-Reybourbon L., boulevard de la Liberté, Lille.

R

Raeymaekers Désiré, médecin de bataillon du 8e de Ligne, rue Stéphanie, 4, Anvers.

E. Géologie, malacologie vivante et fossile.

C. se rattachant à ces études.

Ranschyn Eugène, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, rue des Palais, 30, Bruxelles.

Regnier Louis, rue Chartraine à Evreux (Eure).

E. Histoire et archéologie du moyen âge. Histoire de l'art français; bibliographie.

Reusens Edmond (le chanoine), professeur à l'Université, Louvain.

Richez Alfred, architecte, rue de Lille, 71, Valenciennes.

E. Archéologie, beaux-arts et histoire locale.

C. Bibliothèque d'ouvrages sur le Hainaut, spécialement Valenciennes — et d'ouvrages sur l'architecture, les sciences et les arts.

MM.

ROGER LOUIS, avocat, rue de l'Athénée, 8, Tournai.

ROGER CHARLES, notaire, rue de Pont, 28, Tournai.

ROMMEL HENRI (le chanoine), principal du Collège Saint-Louis, Bruges.

ROPS PAUL, docteur en droit et en sciences politiques et administratives, château de Thozée, Mettet.

ROPS VICTOR, avocat, rue des Brasseurs, 97, Namur.
E. archéologiques.

RUHL GUSTAVE, avocat, rue des Augustins, 33, Liège.

RYPENS GÉRARD, architecte de la ville, Hasselt.
E. Histoire de l'art et en particulier de l'architecture.

S

SAINTENOY PAUL, rue de l'Ermitage, 76, Ixelles.
E. Archéologie monumentale, histoire de l'architecture.

SARMENTO F. MARTIM, rue de D. Luiz, 1, Guimaraes (Portugal).

SCELLIER FRÉDÉRIC, propriétaire, rue Saint-Fuscien, 26, Amiens.

SCHAEPS JEAN, architecte, rue de la Province (Sud), 58, Anvers.

SCHOLLAERT F., ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, rue de la Loi, Bruxelles.
Président d'honneur du Congrès.

SCHREVENS EMILE, docteur en médecine, rue Childéric, 16, Tournai.

SEMET CÉLESTIN, rentier, rue Saint-Piat, 88, Tournai.

SEMET JULIEN, avocat, rue des Carliers, 10, Tournai.

MM.

SENS GEORGES, rue de l'Arsenal, 8, Arras.

E. historiques, particulièrement les Flandres et l'Artois au point de vue de l'épigraphie et de la numismatique.

SERBAT EMILE, propriétaire, avenue des Champs-Elysées, 138, Paris.

C. Tableaux, tapisseries, livres anciens et manuscrits.

SERBAT LOUIS, élève de l'Ecole des Chartes, avenue des Champs-Elysées, 138, Paris.

SMEKENS THÉOPHILE, président du tribunal de première instance, avenue Quentin Maetsys, 31, Anvers.

SOIL AMÉDÉE, président du Cercle artistique de Tournai, rue Cottrel, 26, Tournai.

C. Instruments de musique anciens. Tableaux modernes.

SOIL (Mme A.), rue Cottrel, Tournai.

SOIL EUGÈNE-J., juge au tribunal civil, rue Royale, 45, Tournai.

E. Archéologie monumentale, arts industriels; histoire et antiquités de Tournai.

C. Céramique, (porcelaines et faïences de Tournai,) mobilier, armes.

Conservateur des musées de tableaux et d'antiquités de Tournai.

SOIL-DE MORIAMÉ (Mme), rue Royale, 45, Tournai.

SONNEVILLE C., architecte, rue Beyaert, 41, Tournai.

E. Monuments anciens.

SOREL ALEXANDRE, président du tribunal civil, rue des Boucheries, 21, Compiègne (Oise).

E. historiques.

C. Membre de la commission du musée Vivenel à Compiègne et de la Bibliothèque municipale.

SOREIL GUSTAVE, ingénieur, Maredret-Sosoye.

SPREUX PIERRE, brasseur, quai des Salines, Tournai.

MM.

Spreux P. (M[me]), quai des Salines, Tournai.

Stainier Emile, secrétaire de l'Association charbonnière des bassins de Charleroi et de la Basse-Sambre, rue du Commerce, 18, Châtelet.

Stiénon du Pré Alphonse, propriétaire, rue du Désert, Tournai.

Stiénon du Pré Jules, sénateur, rue Saint-Martin, 83, Tournai.

Sturbaut-Joly Léopold, notaire, rue de la Station, Renaix.

E. Archéologie.
C. géologie, archéologie et numismatique (objets trouvés dans les environs de Renaix).

Sturme Emile, sculpteur, rue de Dunkerque, 110, Saint-Omer.

Swennen Gaspard-Joseph, curé, Millen par Tongres (Limbourg).

T

Tahon Victor, ingénieur civil, rue de la Loi, 159, Bruxelles.

E. Archéo-métallurgie. Fouilles.

Tamine Léon, avocat, rue de Bruxelles, 31, Nivelles.

Tandel E., commissaire d'arrondissement à Arlon.

Théry Léon, notaire, Warcoing.

Tonnelier L., propriétaire, rue de la Loi, 43, Bruxelles.

Toussaint Jules, avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Albin, 41, Douai.
Membre honoraire.

MM.

TRAVERS EMILE, archiviste-paléographe, rue des Chanoines, 18, Caen.

E. historiques et archéologiques.

C. Bibliothèque importante de livres de littérature et sur l'histoire de Normandie. Membre du conseil d'administration de la collection Moncel à Caen.

TRIVIER-DESCLÉE, propriétaire, rue Perdue, 10, Tournai.

T'SERSTEVENS-TROYE, La Pasture, par Ham-sur-Heure.

V

VAN BASTELAER D. A., vice-président de l'Académie royale de médecine, Bruxelles.

E. Archéologie, histoire, art, spécialement les époques franque et romaine.

VAN BASTELAER J.-B., notaire, boulevard Audent, 2, Charleroi.

E. Droit civil, notariat, enregistrement. Éducation des sourds-muets.

VANDEGHEN A., entrepreneur, rue Saint-Eleuthère, Tournai.

VAN DE KERKOVE AMÉDÉE, propriétaire, Froyennes.

VAN DE KERKOVE JULIEN, architecte, rue Royale, 25, Tournai.

VAN DEN BROECK EDOUARD, trésorier de la Société royale de numismatique, rue du Commerce, 59, Bruxelles.

VAN DEN GHEYN JOSEPH, bollandiste, rue des Ursulines, 14, Bruxelles.

VAN DEN GHEYN GABRIEL, chanoine, supérieur de l'Institut Saint-Liévin, rue d'Argent, 1, Gand.

E. Archéologie.

VANDERBORGHT ANTOINE, avocat, boulevard de Waterloo, 97, Bruxelles.

MM.

VANDERBORGHT FRANÇOIS, rue des Campeaux, 1, Tournai.

VANDER SCHUEREN JULES, notaire, rue de la Station, Soignies.

VAN DER STEEN L., Hoogensteenweg, C435, Bois-le-Duc (Pays-Bas).

VAN DER STRAETEN PONTHOZ F. (le comte), rue de la Loi, 23, Bruxelles.

VANDRIS J.-B., industriel, rue Saint-Brice, Tournai.

VAN ELEGEM (le chanoine), quai de l'Arsenal, Tournai.

VAN ERTBORN OCTAVE (le baron), rue des Lits, 14, Anvers.

VAN GELE AUGUSTE, instituteur, rue des Rentiers, 72, Etterbeck.

E. des monuments nationaux.

C. 1000 clichés photographiques de monuments et vues, pris en Belgique.

VAN HAVERMAET HENRI, expert, rue des Commerçants, 32, Bruxelles.

VAN HOOFF HECTOR, vice-président du Cercle archéologique du pays de Waes, Lokeren.

E. Mobilier des 15e et 16e siècles.

C. Tapisseries, dinanderies, ferronneries, meubles. Sculptures des 15e et 16e siècles.

VAN MALDERGHEM JEAN, archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles, rue Arnould, 26, Ixelles.

VAN NEROM PROSPER, docteur en droit, rue de l'Ecuyer, 45, Bruxelles.

E. historiques.

VAN NÉROM EDOUARD, avocat à la Cour d'appel, rue du Commerce, 32, Bruxelles.

MM.

VANNERUS JULES, étudiant en médecine, rue Saint-Jean, 32, Bruxelles.

E. Ethnologie de la Belgique. Préhistoire de la Belgique et du grand duché de Luxembourg.

VAN OVERLOOP E., banquier, rue de Namur, 59, Bruxelles.

VAN RAEMDONCK J., docteur en médecine, rue Saint-Joseph, 3, Saint-Nicolas.

VAN RIEL JOSEPH, architecte, rue Appelmans, 21, Anvers.

E. Architecture et sculpture.

VAN RYCKEVORSEL F., secrétaire du « Provincial genootschap van kunsten en Wetenschappen, » Peperstraat, Bois-le-Duc (Pays-Bas).

VAN SEYVELT EDMOND, pharmacien, place Ragheno, Malines.

VAN SPILBEECK MICHEL-IGNACE, aumônier des Dames Bernardines, Soleilmont, Gilly.

E. archéologiques et hagiographiques.

VASSEUR CHARLES, lithographe, boulevard Léopold, 55, Tournai.

C. Meubles et objets des arts industriels du 15e au 18e siècle.

VASSEUR AUGUSTE, éditeur, grand'place, Tournai.

VASSEUR M. (Mlle), grand'place, Tournai.

VERBAEYS EDOUARD, sous-lieutenant au 3me chasseurs à pied, rue des Augustins, 12, Tournai.

E. historiques.

VERCRUYSSE ARTHUR, président du Cercle archéologique du pays de Waes, Saint-Nicolas.

VERSPIEGEL CH., architecte, rue des Peignes, 14, Gand.

C. photographies de monuments de l'Italie.

MM.

VIENNE GUSTAVE, juge de paix, place du Palais de justice, Tournai.

VINCENT FERDINAND, propriétaire, Laneffe par Thy-le-Château.

VION PAUL, docteur en philosophie et lettres à Blaton.

VOS JOACHIM, chanoine, archiviste, rue du Chambge, 16, Tournai.
E. historiques.

VOOSTERMAN-VAN OYEN, généalogiste, Oisterwijk (Pays-Bas).

W

WACQUEZ JULES, greffier du tribunal de commerce, rue de Rasse, 10, Tournai.

WARICHEZ JOSEPH, collège du Saint-Esprit, Louvain.
E. Histoire médievale.

WAUTERS ALPHONSE, archiviste de la ville de Bruxelles, rue de Spa, 22, Bruxelles.
E. historiques et archéologiques.

WAUTHY LÉON, docteur en médecine, quai de Brabant, 35, Charleroi.
E. historiques.

WAUWERMANS A. (le général), rue Saint-Thomas, 36, Anvers.

WAUWERMANS A. (M[me]), rue Saint-Thomas, 36, Anvers.

WESCOTT W. H. (M[me]), de Boston (Amérique du Nord); rue Royale, 52, Tournai.

WEYLAND MICHEL, major, rue Saint-Eleuthère, 27, Tournai.

MM.

WIBAUT EDMOND, avocat, rue du Chambge, Tournai.

WICARD EDOUARD, rue des Puits-l'Eau, 20, Tournai.

E. Photographie documentaire.

WIGNY EMILE, chef de comptabilité de la Société austro-belge, Huy.

E. Histoire du pays de Liège.
C. Livres, gravures, monnaies et documents divers concernant le pays de Liège.

WILMOTTE G., architecte-ingénieur, rue des Anglais, 11, Liège.

WINS ALPHONSE-PAUL, juge au tribunal de première instance, Derrière la halle, 21, Mons.

E. Histoire des anciens métiers.
C. Manuscrits provenant de l'abbaye Saint-Ghislain (9e au 14e siècle); monnaies et médailles.

WITTAMER EDOUARD, docteur en droit, rue Jean Stas, 27, Bruxelles.

E. forestières (le droit forestier).

Z

ZANARDELLI TITO, professeur aux cours de la ville, rue de la Pépinière, 25, Bruxelles.

E. Linguistique, langues romanes. Dialectologie, toponymie.
C. Silex taillés et polis de la vallée de la Lasne (Brabant).

ZECH-DUBIEZ G., éditeur, Braine-le-Comte.

E. historiques et archéologiques.

ZECH-DUBIEZ (Mme), Braine-le-Comte.



SUPPLÉMENT

A LA

LISTE DES ADHÉRENTS

AU CONGRÈS

MM.

ALLARD CHARLES, dessinateur, rue des Fossés, Tournai.

ALLARD (Madame A.), rue Saint-Martin, Tournai.

BEQUET (Madame Amb.), château de Graux par Saint-Gérard.

BERTOUILLE CHARLES, avocat, rue Beyaert, Tournai.

BLESIN, receveur particulier, Antoing.

CARBONNELLE (Madame V.), rue du Désert, Tournai.

CARBONNELLE (Melle J.), rue du Désert, Tournai.

CARBONNELLE (Melle M.), rue du Désert, Tournai.

CASATI C. M. CH., conseiller honoraire à la cour de Paris, rue Alfred de Vigny, 16, Paris.

E. l'antiquité étrusque et l'archéologie du moyen âge.
C. objets étrusques, sarcophages, miroirs, bijoux, monnaies — portraits de femmes, costumes de diverses époques.

CASTERMAN (Madame H.), rue des Choraux, Tournai.

CONNART ÉDOUARD, éditeur, chaussée de Renaix, 46, Tournai.

MM.

DARRAS LOUIS, professeur de rhétorique au collège de Thuin.

DE DORLODOT (le chanoine) H., professeur à l'Université de Louvain.

DE FORMANOIR DE LA CAZERIE (Melle L.), château de la Cazerie par Celles.

DE FORMANOIR DE LA CAZERIE (Melle M. Th.), château de la Cazerie par Celles.

DELAITE JULIEN, docteur en sciences naturelles, rue Hors-château, Liége.

DE LIGNE (le Prince), château de Belœil.
Membre d'honneur.

DELLOY (Melle M.), au parc, Mons.

DEMAEGHT CH., architecte, rue des Comédiens, 35, Bruxelles.
E. architecture gothique, religieuse.

DE MAULDE (le vicomte), à Ramegnies-Chin par Templeuve.

DE MAULDE (la vicomtesse), à Ramegnies-Chin par Templeuve.

DENOYETTE MODESTE, architecte, Ledeberg-lez-Gand.

DE PONTHIER JOSEPH, à Ham-sur-Heure.

DE RIDDER PAUL, rue Joseph II, 96, Bruxelles.

DESCAMPS EM., substitut du Procureur du Roi, Tournai.

DESCLÉE HENRI, industriel, rue Saint-Jacques, 19, Tournai.

DESMAZIÈRES (Madame E.), rue des Augustins, Tournai.

DEWAEL, architecte, boulevard de la citadelle, 59, Gand.

MM.

DRESSE EDMOND, avocat, boulevard de la Sauvenière, 132, Liége.

DU BUS LÉON, propriétaire, rue des Sœurs-Noires, Tournai.

DU BUS (Madame), rue Royale, 51, Tournai.

DUCHAINE P., rue des Drapiers, 41, Bruxelles.

DUMORTIER HENRI, juge au tribunal civil, boulevard Léopold, Tournai.

GAUTIER JOSEPH, curé de Saint-Jean-Baptiste, Tournai.

GILMET ODON, avocat, rue du Château, Tournai.

HOCQUET (Madame A.), chaussée de Willemeau, Tournai.

JACOB (Madame F.), rue Perdue, Tournai.

LACQUET ERNEST, membre de la Commission royale des Monuments, Gand.

LEFEBVRE JOSEPH. ingénieur, avenue de Maire, Tournai.

LE HON LOUIS, notaire à Antoing.

LEMAIRE-DUMORTIER (Madame), rue du Curé du Château, Tournai.

LEMAIRE (Melle L.), rue du Curé du Château, Tournai.

LEROY AUGUSTE, contrôleur de 1re classe des postes, Mons.

LE SERGENT DE MONNECOVE F., ancien député, rue Saint-Florentin, 4, Paris.

E. histoire du nord de la France.

C. monnaies, médailles, méreaux, jetons se rapportant au territoire ancien et actuel du département du Pas-de-Calais.

LIÉBART-COCLÉ, rue des Puits-l'eau, Tournai.

MM.

LIÉBART fils, rue des Puits-l'eau, Tournai.

LIÉBART N., rue des Puits-l'eau, Tournai.

LIÉNART (Madame P.), terrasse Saint-Jacques, Tournai.

LOSSEAU LÉON, avocat, docteur en sciences politiques et administratives, rue de Nimy, 37, Mons.

E. Droit et Histoire des institutions belges.

LUCAS CHARLES, architecte, rue de Dunkerque, 23, Paris.

MATTHIEU (Madame E.), à Enghien.

MICHENAUD (l'abbé), impasse de l'Abbaye des prés, Tournai.

MONSEUR EUGÈNE, professeur à l'Université, rue Traversière, 110, Bruxelles.

MORTIER ÉTIENNE, architecte provincial, quai des Augustins, 1, Gand.

PÉRILLEUX F., rue de Ligne, 24, Bruxelles.

PHILIPPART (Melle M.), rue Beyaert, Tournai.

POLLET FRANÇOIS, rue de Courtrai, Tournai.

POLLET CHARLES, rue de Courtrai, Tournai.

POULAIN LÉON, ancien président du tribunal de commerce, Mons.

POULAIN (Madame L.), à Mons.

POULAIN (Melle M.), à Mons.

RANSCHYN (Melle P.), rue des Palais, 30, Bruxelles.

RUTOT AIMÉ, conservateur au musée d'histoire naturelle, rue de la Loi, 177, Bruxelles.

MM.

Schaeps (Madame J.), rue de la Province, Anvers.

Schovaers Alphonse, boulevard du Nord, 5, Bruxelles.

Schricke Paul, ingénieur, Coudekerque-Branche par Dunkerque.

Schuermans A., docteur en médecine, boulevard du Régent, Bruxelles.

Serbat (Madame), avenue des Champs élysées, 138, Paris.

Spreux (Melle C.), quai des Salines, 10, Tournai.

Stiénon du Pré (Madame A.), rue du Désert, Tournai.

Stiénon du Pré (Melle M.), rue du Désert, Tournai.

Stiénon du Pré (Melle J.), rue du Désert, Tournai.

Stimart François, curé de Sainte-Marguerite, Tournai.

Vallez Gustave, rue de Cologne, Tournai.

Velge, notaire, Lennick-Saint-Quentin.

Wibaut Victor, quai Vifquin, Tournai.

581. Zech (Melle L.), à Braine-le-Comte.



ADDITIONS

A LA

LISTE DES SOCIÉTÉS

Bruxelles.

Le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.
Délégué M. J. Destrée.

Commission directrice du Musée royal d'antiquités.
(N'a pas envoyé de délégué.)

Gand.

Cercle historique et archéologique.
Délégués MM. de Maere et G. Van den Gheyn (*S.*).

Lille.

Société de géographie.
Délégué M. Quarré-Reybourbon (*S.*).

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS

ÉLU EN SÉANCE DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DE TOURNAI

LE 13 SEPTEMBRE 1894.

MM. le comte G. de Nédonchel, *président.*
le chanoine L. Huguet, *vice-président.*
Eugène Soil, *secrétaire général.*
Émile Desmazières, *trésorier.*
Amaury de la Grange, *membre.*
le général A. de Formanoir de la Cazerie, *membre.*
Louis Cloquet, *membre.*
Armand d'Herbomez, *membre.*
Maurice Houtart, *membre.*
Albert Allard, *membre.*





Le Comité a fait frapper, par la maison de Vigne-Hart, de Bruxelles, une médaille commémorative du Congrès et du Cinquantenaire de la Société historique et littéraire de Tournai. Cette médaille, dont il existe des exemplaires en argent et en bronze, ne sera pas mise dans le commerce, et seuls les adhérents au Congrès seront admis à y souscrire.

HORAIRE DU CONGRÈS



Lundi 5 Août 1895,

10 H. DU MATIN.	Réunion des délégués des Sociétés fédérées à la Halle aux Draps (Musée), Grand'Place, salle de la 3e section.
11 HEURES.	Réception par M. le Bourgmestre de Tournai, à l'Hôtel de ville (salon de la Reine).
	On se réunira à l'Hôtel de ville, dans les salons du rez-de-chaussée, à 10 3/4 heures.
11 1/2 HEURES.	Séance solennelle d'ouverture du Congrès dans la grande salle de la Halle aux Draps, Grand'Place.
3 H. DU SOIR.	Visite du Beffroi.
3 1/2 HEURES.	Visite de la Cathédrale et de l'Évêché.
5 HEURES.	Visite de la crypte, rue des Chapeliers, n° 41.
7 HEURES.	Banquet à l'hôtel des Pompiers, rue de l'Hôpital Notre-Dame, réunion à 6 3/4 heures).

Mardi 6,

8 1/2 H. DU MATIN.	Réunion des sections (à la Halle aux Draps, Grand'Place).
	1re section (à la salle de l'étage de l'Ecole de musique, tenant à la Halle aux Draps).
	2e section (dans la classe d'en bas de la même école, entrée par la Halle aux Draps).
	3e section (à la salle de réception du Musée).
10 HEURES.	Visite de l'église Saint-Quentin.
10 3/4 HEURES.	" " Saint-Jacques.
11 1/2 HEURES.	" " Sainte-Marie-Madeleine.
12 HEURES.	- du Pont des Trous.
2 H. DU SOIR.	" de l'église Saint-Nicolas.

2 1/2 HEURES. Visite de la tour Henri VIII.

3 HEURES. » de l'église Saint-Brice.
(Maisons romanes, tombeau de Childéric).

3 3/4 HEURES. Visite de l'église Saint-Piat.

4 1/2 HEURES. Assemblée générale (dans la grande salle de la Halle aux Draps).
Examen des questions 6, 8, 9 et 10 de la 3e section, relatives à l'Ecole d'architecture tournaisienne et aux caractères de ses œuvres.

9 HEURES. Soirée intime à la Salle des Concerts, (Place du Parc).
Le mystère de la Passion de Notre-Seigneur, représenté en tableaux vivants.
N. B. Les familles des membres du Congrès y sont invitées.

Mercredi 7,

Excursion à Antoing, Fontenoy, Belœil.

8 1/2 H. DU MATIN. Départ du groupe *A*, en voiture (réunion Grand'-Place, à 8 1/4 heures).
Visite du Champ de bataille de Fontenoy, du château et de l'église d'Antoing; à 12 h. 25, départ d'Antoing par train spécial pour Belœil ; à 1 1/4 heure, déjeuner à l'*Hôtel de la Couronne ;* visite du Château et du Parc de Mgr le prince de Ligne. — Départ pour Tournai par train spécial à 5 h. 30; arrivée à Tournai à 6 h. 19.

10 HEURES. Départ du groupe *B*, en chemin de fer (train spécial) (réunion à la gare, salle d'attente de 1re classe, à 9 3/4 heures).
Ce second groupe rejoindra le premier à Antoing pour la visite du Château et tous deux continueront l'excursion ensemble.

8 1/2 H. DU MATIN. Séance (facultative) des 1re et 3e sections, pour les membres du Congrès qui ne font pas l'excursion avec le groupe *A*.

8 1/2 H. DU SOIR. Fête offerte par l'Administration communale, sur la Grand'Place. (Des sièges seront réservés aux membres du Congrès entre le kiosque et la Halle aux Draps).
Illumination générale de la Place, concert, embrasement du Beffroi (par l'artificier Ricard, de Bruxelles).

Jeudi 8,

7 1/2 H. DU MATIN. Excursion facultative pour la 1re section.
8 HEURES. Séance de la 2e et de la 3e sections.
9 HEURES. Excursion aux carrières de Calonne, Bruyelles, Crèvecœur (Antoing) et à la pierre Brunehault (Hollain).
(Départ en voiture, de la Grand'Place, à 9 1/4 h., retour à Tournai vers 12 1/2 heures).
2 H. DU SOIR. Visite de l'Hôtel de ville (crypte).
» du Musée d'histoire naturelle.
2 3/4 HEURES. » du Séminaire.
3 1/2 HEURES. » du Musée de tableaux et d'antiquités.
4 1/2 HEURES. Séance de clôture du Congrès.
N. B. Le jeudi, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, le Musée de tableaux et d'antiquités, le Musée d'histoire naturelle, le Dépôt des archives et la Bibliothèque communale, seront ouverts aux membres du Congrès qui pourront les visiter individuellement. Ils pourront en outre voir ce jour-là, *spécialement*, les collections particulières et les monuments ci-après indiqués, dont la visite est facultative.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Le Dimanche 4 Août et pendant toute la durée du Congrès, le **Bureau du Secrétariat** sera ouvert à la *Halle aux Draps* (cabinet du conservateur) de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

C'est là que devront être retirées les cartes pour le banquet et les excursions; les médailles, listes de membres, horaires, guides archéologiques et toutes autres publications faites à l'occasion du Congrès. Un bureau de réclamations et renseignements y sera aussi installé.

Le coût du banquet est de 8 francs, vin non compris.

Celui de l'excursion du 7, Fontenoy, Antoing, Belœil, 1er groupe (*A*), est de 12 francs, tous frais compris (voiture, chemin de fer et déjeuner).

Celui de l'excursion Antoing-Belœil, 2e groupe (*B*), est de 9 francs. Il comprend le voyage en chemin de fer et le déjeuner.

Celui de l'excursion du 8 Août (excursion *C*), est de 3 francs.

La médaille en bronze coûte 2 francs.

Celle en argent 7 francs.

Les locaux de la Société civile et militaire, dite *Société littéraire* (Grand'Place, n° 58), salle de lecture, salle de réunion, etc., sont ouverts aux congressistes tous les jours, de 9 heures du matin à minuit.

On se conformera en toutes choses aux statuts de la Fédération, et au règlement spécial du Congrès de Tournai, arrêté le 20 mai 1895.

Les réunions, visites de monuments, excursions, etc., auront lieu exactement aux heures fixées au programme.

La carte de membre devra être portée d'une façon apparente et sera exigée pour prendre part aux séances, excursions et visites faites par le Congrès. Elle est encore nécessaire pour la visite des monuments et des collections particulières à voir individuellement.

Arrêté en séance du Comité organisateur le 28 Juin 1895.

Le Secrétaire général,
E.-J. Soil.

Le Président,
Cte G. de NÉDONCHEL.

Le Trésorier,
E. Desmazières.



MONUMENTS ET ÉTABLISSEMENTS

A VISITER INDIVIDUELLEMENT.



Le fort rouge, tour de la rue Perdue (entrée par la Grand'Place, nº 37).
Tour de la 2e enceinte, à la rue des Fossés (entrée par la rue de Courtrai, 8).
Murs et tours de la 3e enceinte (près de la caserne de cavalerie, à Saint-Jean).
Académie de Dessin (rue de l'Hôpital Notre-Dame).
Archives de la ville et de l'État (rue des Orfèvres).
Bibliothèque communale (place de l'Évêché).
Musée d'antiquités et de tableaux (Grand'Place).
Musée d'histoire naturelle (à l'Hôtel de ville).
Athénée royal, ancien noviciat des Jésuites (rue du Quesnoy).
Hôpital civil (boulevard Lalaing).
Asile des Aliénés.
Caserne de la citadelle.
Palais de justice (Tapisseries).
Bureau de bienfaisance (rue de la Tête-d'Or, nº 18). Tapisseries.
Eglise Saint-Jean.
Eglise Sainte-Marguerite.
Crypte du 12e siècle (rue des Chapeliers, nº 41).
Gare du chemin de fer, bureau de la douane, entrepôt, etc.



COLLECTIONS PARTICULIÈRES.

MM. Blondel (A.), rue d'Épinoy, 1, céramique, tapisseries, objets de la Chine et de l'Inde.

Bruyenne (J.), rue des Carmes, salon garni de tapisseries.

Carbonnelle (G.), rue de la Madeleine, 20, ornithologie.

Carbonnelle (J.-B.), rue d'Épinoy, 3, céramique, meubles.

de Formanoir (A.), rue des Jésuites, 49, tableaux, porcelaines de Tournai, etc.

Delobe (A.), Grand'Place, 75, paléontologie et minéralogie.

Desclée (R.), rue Saint-Jacques, céramique et meubles.

Desmazières (E.), rue des Augustins, manuscrits, estampes et imprimés relatifs à Tournai.

du Mortier (le comte) (absent), Grand'Place, 37, tableaux, orfèvrerie, porcelaines de Tournai.

Le Hon (P.), rue de l'Hôpital Notre-Dame, céramique, tapisseries, meubles.

Mayer (H.), rue Saint-Jacques, 33, porcelaines de Tournai.

Piret (Ad.), terrasse Saint-Jacques, paléontologie et minéralogie.

Roger (Ch.), rue de Pont, 28, archives du tabellionat, tapisseries, meubles.

Semet (M[me]), rue des Carliers, porcelaines de Chine et Japon.

Soil (A.), rue Cottrel, 26, Instruments de musique, tableaux modernes.

Soil (E.), rue Royale, 45, céramique (porcelaines et faïences de Tournai), armes, meubles.

Vandris (J.-B.), rue Saint-Brice, céramique, objets divers.

Vasseur (Ch.), boulevard Léopold, 55, céramique, bois sculptés, meubles, ferronneries.

IIe PARTIE.

COMPTE RENDU DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES,

RÉUNIONS ET SÉANCES DES SECTIONS.

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS

DES

SOCIÉTÉS FÉDÉRÉES.

Le lundi 5 août, à 10 heures du matin.

Présents : MM. le comte de Nédonchel, président, Eugène Soil, secrétaire général, Desmazières, trésorier, de Formanoir de la Cazerie, de la Grange, Allard, membres du Comité; MM. F. Donnet, J. Schaeps, Wauwermans, L. Devillers, J. Destrée, V. Jacques, comte H. d'Ursel, Wauthy, de Maere, G. Vandengheyn, Ch.-J. Comhaire, Dewalque, G. Wilmotte, J. Hubert, E. Hublard, P. Wins, A. Demeuldre, Ch. Vasseur, délégués de sociétés belges, MM. H. Cons, Quarré-Reybourbon, Ch. Lucas, F. de Villenoisy et Richez, délégués de sociétés étrangères.

Le Bureau présente à l'assemblée qui l'adopte, et la proposera à la ratification de l'assemblée générale, la liste des présidents et membres d'honneur, présidents et membres des bureaux des sections.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

M. J. de Burlet, ministre des affaires étrangères.
M. F. Schollart, ministre de l'intérieur.
M. le Baron du Sart de Bouland, gouverneur du Hainaut.
S. G. Mgr Du Roussaux, évêque de Tournai.
M. V. Carbonnelle, bourgmestre de Tournai.

M. Henri Cons, délégué de M. le ministre de l'instruction publique de France.
M. le Comte de Marsy, Président de la Société française d'archéologie.

MEMBRE D'HONNEUR.

Mgr le Prince de Ligne.

BUREAUX DES SECTIONS.

1re Section.

M. Dewalque, *président*.
M. Houzeau de Lehaie, *vice-président*.
M. le Baron A. de Loe, *secrétaire*.
M. E. Hublard, »
M. V. Jacques, *rapporteur*.

2me Section.

M. Henri Cons, *président*.
M. Léon Dolez, *vice-président*.
M. L. Devillers, »
M. le Comte de Limbourg-Stirum, *vice-président*.
M. le Comte A. de Ghellinck, *secrétaire*.
M. E. Matthieu, »
M. P. Bergmans, *rapporteur*.

3me Section.

M. le Comte de Marsy, *président*.
M. le Général Wauwermans, *vice-président*.
M. Th. Smekens, »
M. le Baron de Maere, »
M. E. Niffle-Anciaux, *secrétaire*.
M. F. Donnet, »
M. P. Saintenoy, *rapporteur*.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

SÉANCE SOLENNELLE

D'OUVERTURE DU CONGRÈS.

Lundi 5 août à midi, dans la grande salle de l'ancienne Halle aux draps.

Messieurs A. Houzeau de Lehaie et E. Hublard, respectivement président et secrétaire de la 9e session de la Fédération archéologique, tenue à Mons au mois d'août 1894, prennent place au bureau.

M. le Président demande si quelqu'un a des observations à présenter relativement au compte rendu du Congrès de Mons dont la première partie vient d'être distribuée.

Personne ne prenant la parole, ce compte rendu est déclaré adopté.

M. Houzeau de Lehaie fait ensuite remise des pouvoirs du comité de Mons, entre les mains du comité de Tournai et cède le fauteuil de la présidence à M. le comte de Nédonchel, président du Congrès de 1895. Aux côtés de M. le Président, prennent place sur l'estrade, Mgr l'évêque de Tournai, M. le bourgmestre Carbonnelle, M. Houzeau de Lehaie, M. Henri Cons,

délégué du Ministre de l'instruction publique de France, M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, M. le général de Formanoir de la Cazerie, M. Léon Dolez, M. le chanoine Van den Gheyn, M. le lieutenant-général Wauwermans, M. G. Dewalque, M. L. Delwart, M. Lentz, M. L. Devillers, M. E. Desmazières, trésorier du Congrès, M. E. Hublard, M. A. de la Grange et M. E. Soil, secrétaire général.

Une assistance nombreuse évaluée à plus de 300 personnes et parmi lesquelles se trouvent de nombreuses dames, occupe la salle.

La table réservée à la presse est occupée par les reporters de tous les journaux de la ville et de plusieurs journaux artistiques ou politiques de Bruxelles, parmi lesquels on peut citer *le Journal de Bruxelles, la Réforme, le Petit Bleu, le Patriote, l'Indépendance, la Ligue artistique, la Presse littéraire et artistique.*

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, président du Congrès, déclare ouverte la dixième session de la Fédération. Il salue les nombreux étrangers qui ont adhéré au Congrès et leur donne l'assurance qu'ils sont les bienvenus dans la ville de Tournai, qui s'efforcera de leur faire la plus cordiale réception. Il formule le vœu que, par ses travaux, la dixième session produise d'aussi féconds résultats que ses devancières, pour l'avancement des études historiques et archéologiques.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ayant obtenu la parole, donne lecture d'une dépêche de M. Schollaert, ministre de l'intérieur, qui regrette d'être absolument empêché d'assister aux séances du Congrès ; il dépose sur le

bureau les lettres adressées par diverses autorités et des membres du Congrès, qui expriment les mêmes regrets.

Il communique ensuite à l'assemblée la liste des Présidents et Membres d'honneur, Présidents et Membres des bureaux des sections, arrêtés à la réunion des délégués.

Ces nominations sont adoptées par acclamation. Le même Membre donne encore lecture des ouvrages offerts au Congrès (voir aux annexes), et annonce que M. le comte du Chastel de la Howarderie met cinquante exemplaires de son cartulaire de la Howarderie à la disposition des Membres du Congrès qui pourront les retirer au bureau du secrétariat.

Il énumère enfin les publications faites en vue du Congrès et annonce que chacun des adhérents peut se les procurer au Secrétariat où fonctionne en outre un bureau de renseignements.

M. le Président. Maintenant que ces questions d'organisation sont réglées, je donne la parole à notre Secrétaire général, pour vous souhaiter la bienvenue au nom de la Société historique.

M. Soil.

Monsieur le Président du Congrès vient de vous saluer, au nom du Comité organisateur, au nom de la population tournaisienne, fière de vous recevoir au milieu d'elle.

Je viens à mon tour, au nom de notre Société historique et littéraire, aujourd'hui jubilaire et célébrant le cinquantième anniversaire de sa fondation, vous exprimer toute notre gratitude de vous voir fêter avec nous ce demi-siècle d'existence consacré aux études historiques et archéologiques.

Elle ne pouvait, en aucune façon, célébrer mieux cet heureux

événement que par un Congrès organisé sous les auspices de la Fédération archéologique et historique de Belgique, et c'est avec un légitime orgueil, avec une satisfaction que nous chercherions vainement à dissimuler, que nous constatons le succès de notre œuvre, encouragée par les sympathies de nos nombreux confrères, car 580 membres se sont fait inscrire sur nos listes, chiffre énorme qui n'a été dépassé que par le Congrès de Bruxelles de 1891.

Mais ce qui nous réjouit plus encore, c'est le nombre considérable des membres présents, et qui vont prendre une part effective aux travaux du Congrès ; ce nombre, nous le croyons, n'a été atteint à aucune des sessions précédentes.

Ce Congrès archéologique qui est le premier organisé à Tournai même et par une Société tournaisienne n'est pas le premier cependant qui ait été tenu en cette ville.

Et précisément il y a 50 ans, en l'année 1845, la Société française d'archéologie dont nous sommes fiers de compter aujourd'hui au milieu de nous le très illustre Directeur, M. le Comte de Marsy, tenait en notre ville son Congrès annuel.

Le 5 juin, 150 membres de cette Société, à la tête desquels se trouvait de Caumont lui-même, amenés à Tournai par train spécial pavoisé aux couleurs françaises et belges, y faisaient leur entrée, drapeau en tête, précédés d'une musique et au son des cloches.

Ils furent reçus par toutes les autorités, visitèrent la cathédrale et quelques autres monuments et après avoir assisté à un banquet organisé par l'Administration communale, regagnèrent Lille le même jour.

35 ans plus tard, le 4 juillet 1880, cette même société partageait le temps de son Congrès annuel entre Arras et Tournai ; elle était conduite par un savant dont l'archéologie pleure la perte toute récente, et comptait beaucoup d'archéologues distingués que nous sommes heureux de saluer aujourd'hui encore au milieu de nous.

Deux jours furent consacrés à la visite de nos antiquités dont une description savante parut ensuite dans le compte rendu du Congrès archéologique de France, 47e session.

Entre ces deux Congrès, Tournai fut visité en 1869 par la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, qui y demeura pendant

trois jours et y tint sa sixième réunion ; elle étudia, avec le soin qui caractérise ses travaux, nos monuments et nos œuvres d'art et publia le résumé de sa visite dans ses *Bulletins* que devront toujours consulter ceux qu'intéresse l'étude de notre art local.

Qui dira l'influence que ces réunions ont exercée sur l'étude de nos monuments, l'heureuse impulsion qu'elles ont donnée à nos travaux, le zèle qu'elles ont allumé pour la conservation et la restauration des témoins d'un passé magnifique et glorieux, les vocations archéologiques qu'elles ont fait naître......

Gloire donc à vous nos aînés dans les sciences archéologiques, qui nous avez apporté la lumière, qui nous avez inspiré le goût de ces études, le zèle et le dévouement nécessaires pour assurer la conservation de nos monument sartistiques ou archéologiques.

Les membres de notre Société saluent en vous leurs parrains et leurs maîtres ; ils se proclament vos continuateurs et vos disciples et ils osent espérer n'être pas trop indignes du patronage qu'ils revendiquent ; un de nos collègues les plus distingués vous dira tantôt quels ont été nos études, nos travaux et nos publications ; j'ajouterai que nous avons sur bien des points fait connaître et apprécier leur propre ville à bon nombre de nos concitoyens, que nous avons réussi à sauver quelques uns de nos monuments de la ruine, que nous avons travaillé à en faire restaurer d'autres, enfin que nous avons largement contribué à la création et à l'installation de notre Musée d'Antiquités établi dans les galeries hautes du monument même où nous siégeons en ce moment.

Ce Congrès organisé par nos soins, vous permettra d'apprécier si nous avons profité de vos enseignements. Nos monuments, nos bibliothèques, nos archives, nos collections et nos musées vous sont ouverts ; vous allez consacrer quatre jours à les étudier, et vous les discuterez ensuite dans les assemblées générales et dans les réunions des sections.

Puissent vos délibérations apporter de nouvelles lumières pour l'étude de notre Histoire et de nos Antiquités !

Tournai a le privilège d'être sinon le plus ancien, du moins un des plus anciens points habités de cette région.

La découverte de silex taillés et polis en divers endroits voisins tels que le Mont-Saint-Aubert, Froyennes, Vaulx, Gaurain-Ramecroix, Hollain (auprès de la pierre Brunehaut), et enfin dans la ville elle-même, à l'angle des rues de Monnel et Childéric, prouve que ce sol était habité dès l'époque celtique.

Au deuxième siècle, la ville romaine existait déjà et son importance nous apparaît considérable, si l'on tient compte du grand nombre de routes qui y aboutissaient, des multiples cimetières dont l'existence a été constatée et de leurs dimensions vraiment étonnantes. Saint Jérôme l'appelle d'ailleurs une des principales villes des Gaules.

Tournai, cité romaine riche et prospère, reçut de bonne heure l'Evangile. Dès le 3e siècle saint Piat y prêche et au 5e siècle elle possède un siège épiscopal sur lequel on trouve saint Eleuthère, originaire de ce pays. Saint Amand, saint Eloi de populaire mémoire, évangélisent dans la suite nos contrées.

Mais voici que les peuplades franques depuis longtemps massées le long des provinces romaines de la Gaule, en ont décidé la conquête.

Elles inondent la Belgique et s'emparent de Tournai où elles trouvent de grands établissements romains tout disposés pour les recevoir.

Clodion chef des francs y séjourne dès 445; Mérovée, fondateur de la première race des rois de France, gouverne Tournai d'abord comme lieutenant de Clodion puis comme son successeur. Childéric son fils, fixe sa principale résidence à Tournai qui devient cité royale, *civitas regalis;* il y meurt, au retour d'une de ses conquêtes, et la magnificence de son tombeau, découvert en 1653, montre bien l'importance, la richesse et le luxe vraiment royal de ce que nous osons appeler son palais, qui vraisemblablement était situé sur le territoire actuel de la paroisse Saint-Brice, entre l'église et l'Escaut.

Le grand Clovis naquit en 465 dans notre cité, tout permet de le supposer, et c'est de cette ville qu'il partit pour étendre ses conquêtes sur toute la Gaule. Ses successeurs et en particulier Chilpéric la comblent de faveurs.

Mais bientôt d'autres conquérants se présentent; ce sont les Normands, qui en 882 ravagent et brûlent la ville que les habitants sont contraints d'abandonner, pour se réfugier à Noyon avec leur évêque.

Trente ans plus tard seulement, en 912, ils reviennent dans la vieille cité mérovingienne et en relèvent les murs.

Les 10e et 11e siècle sont des époques troublées, pleines de guerres et de pillages. Guéric le Sor, seigneur de Leuze assiège la ville et s'en empare en l'an 1020.

Les compagnies bourgeoises qui pendant tant de siècles devaient pourvoir à la défense de la ville et dont l'histoire offrirait un puissant intérêt, furent créées en 1053, à l'occasion du siège de la ville par l'empereur Henri III. Lors de la première croisade qui entraîna toute l'Europe à la conquête du tombeau du Christ, on vit deux chevaliers tournaisiens, deux frères, Lethalde et Engelbert, entrer les premiers dans Jérusalem, la ville sainte, avant même Godefroid de Bouillon !

Tournai nous apparaît à cette époque reculée comme une sorte de ville libre située entre la Flandre et le Hainaut, sans cesse disputée et possédée tour à tour par le comte de Flandre et l'empereur.

Baudouin bras de fer, comte de Flandre, l'avait reçue en 862 de son beau-père Charles le Chauve, dans le douaire de sa femme; en 1057 le traité de Cologne l'attribue au Hainaut; mais à la fin du 12e siècle elle se réclame de la protection du roi de France, elle se place sous sa souveraineté directe, et Philippe-Auguste vient y faire un séjour assez long pour régler sa situation et traiter les affaires de la ville à qui il accorde une charte de commune en l'an 1187.

Baudouin de Constantinople, Ferrand de Portugal assiègent tour à tour Tournai que reprend ensuite Philippe-Auguste. La célèbre bataille de Bouvinnes, gagnée en 1213 par le roi sur les flamands, entre Lille et Tournai, rend la paix au pays.

Notre ville connut alors une ère de grande prospérité, elle s'agrandit considérablement par l'achat des quartiers actuels de Saint-Nicolas et de Saint-Jean, qui formaient auparavant des localités distinctes, enserrant la partie de la ville appelée le Bourg (paroisse Saint-Brice) située sur la rive droite de l'Escaut. On éleva une vaste muraille de défense (la 3e enceinte) érigée à la fin du 13e siècle, ot dont l'emplacement répond assez exactement à celui des boulevards actuels.

En même temps on renouvelle le chœur de la cathédrale, et le grand évêque Walter de Marvis entreprend des travaux

importants à l'église.Saint-Jacques tandis qu'il ordonne la construction de celle de la Madeleine; la plupart de nos monuments religieux sont agrandis ou transformés et ce mouvement de construction donne naissance aux grandes industries artistiques qui au 14e siècle feront la gloire de la cité.

Les règnes de Philippe le Bel et de ses successeurs furent abondants en faits de guerre entre les rois de France, et les flamands avec leurs alliés anglais. Tournai située au centre des provinces disputées ressentit fréquemment les effets de la guerre.

En 1337 les deux partis firent des préparatifs considérables en vue d'une campagne décisive. Informé que ses ennemis méditaient d'assiéger Tournai, le roi Philippe VI y envoya 2500 hommes d'armes et vint lui-même surveiller les travaux de défense de la place. La ville avait armé 3000 hommes, un par famille.

Le 30 juillet 1340 commença un siège mémorable dans nos annales et dont le souvenir nous est gardé par les tours et le Pont des Trous, contre lesquels furent dirigés les efforts répétés des assaillants.

Edouard roi d'Angleterre avait rangé ses troupes du côté de la porte Saint-Martin, le duc de Brabant se trouvait proche de l'Escaut, entre Pont à Rieux et la rivière, le comte de Hainaut occupait l'espace resté libre entre le roi et le duc; d'Artevelde et les flamands se trouvaient en face de la porte Sainte-Fontaine, les autres princes alliés étaient campés du côté du Hainaut, c'est-à-dire sur la rive droite de l'Escaut.

120000 hommes cernaient la ville. Après six semaines de blocus, on fit sortir les bouches inutiles. Des assauts furieux furent livrés, en particulier sur l'Escaut, au Pont des Trous, par d'Artevelde et les milices flamandes, mais ils furent toujours repoussés.

C'est lors de ce siège que l'on dit avoir vu Notre-Dame, sur les murs de la cité qu'elle défendit contre les assiégeants, et c'est alors que les dames et les jeunes filles de Tournai lui offrirent un immense cierge, long de toute la longueur de l'enceinte fortifiée et qui enroulé sur un treuil brûlait jour et nuit devant l'autel de la Vierge, à la cathédrale.

La ville ne fut point prise, le siège ayant été levé à la suite d'une trêve négociée par Jeanne de Valois.

Les événements des règnes suivants sont connus.

Tournai s'intéressa vivement aux luttes de ses souverains légitimes contre les Anglais et les princes de la maison de Bourgogne.

Le récit des campagnes de Jeanne d'Arc et de ses exploits pour la délivrance de la France passionnaient le peuple auquel les magistrats communiquaient la nouvelle des événements au fur et à mesure de leur accomplissement; nos archives en font foi. Lorsque l'héroïque lorraine approchait de Reims elle invita les tournaisiens dont l'attachement à la couronne était connu, à assister en grand nombre au sacre du roi ; plus tard lorsque le sort des armes la fit prisonnière des Anglais nos magistrats envoyèrent un messager lui porter un secours en argent dans sa prison d'Arras.

Quelles que fussent les difficultés de la situation entre les ducs de Bourgogne et le roi, quels que fussent les intérêts de son commerce, Tournai n'eut jamais d'autre politique que celle de ses légitimes souverains qui d'ailleurs lui témoignèrent en toute occasion une singulière affection, comme le prouve le diplôme de 1426 exposé dans les vitrines du musée, où Charles VII accorde à la ville le droit d'ajouter à ses armes anciennes, les armes du royaume, aux fleurs de lis d'or.

La prospérité de la ville était grande ; elle se distingue par son faste et le luxe des cérémonies publiques.

La fête des 31 rois de l'épinette, les concours d'arbalète auxquels prirent part les tireurs de plus de 50 villes et dont le souvenir est conservé par un parchemin que possède le musée, garni d'un nombre considérable de sceaux, les entrées de rois dans lesquelles on déploya un faste inouï, ont été décrits maintes fois.

Les produits de nos industries artistiques parmi lesquels il faut citer nos riches tapisseries, étaient exportés dans tous les pays voisins et en particulier à la cour brillante des ducs de Bourgogne.

Sous le règne de Louis XII, en 1513, Henri VIII, roi d'Angleterre et l'empereur Maximilien vinrent assiéger Tournai et s'en emparèrent.

Henri VIII s'y fit aussitôt reconnaître en qualité de roi de France, puis il se fixa dans notre ville et pour témoigner de l'importance qu'il attachait à sa conquête il y battit monnaie avec le nom de Tournai. Il transforma la paroisse Saint-Nicolas en citadelle entourée de murs de tous côtés et éleva la grosse tour qui a conservé son nom. Il séjourna longtemps à Tournai où il reçut la visite de Charles-Quint et de l'empereur Maximilien; il érigea un autel à la cathédrale; sa stalle et son psautier, manuscrit aux riches enluminures, sont conservés au musée.

En 1518, les circonstances l'obligent à rendre Tournai à François Ier, mais celui-ci se voit enlever la ville trois ans plus tard par Charles-Quint, après un siège qui dura six mois, le 16 décembre 1521.

Tournai cessa alors de faire partie intégrante de la France et pendant un siècle et demi devint ville des Pays-Bas.

La Flandre et le Hainaut, les deux provinces voisines, demandèrent chacune qu'elle fut incorporée à leur territoire; on décida d'abord en faveur de la Flandre, mais sur les vives instances des tournaisiens l'empereur Charles-Quint les autorisa à former avec quelques petites villes et des communes voisines une province distincte, le Tournaisis, province dont les limites n'ont jamais été bien définies, et qui subsista jusqu'à la fin du 18e siècle.

En 1539 l'empereur tint, à la cathédrale, un chapitre de la toison d'or; en 1549 il fit reconnaître Philippe II comme son successeur.

L'hérésie luthérienne souleva dans notre ville, où les partisans des nouvelles doctrines avaient de nombreux adeptes, des troubles violents. Le 24 août 1572 jour de la saint Barthélemy, la cathédrale et ses archives furent pillés. Les objets les plus précieux du trésor avaient heureusement été mis en sûreté avant l'arrivée des iconoclastes.

En 1574 alors que Pierre de Melun, prince d'Epinoy, était gouverneur du château de Tournai, il ouvrit la ville aux hérétiques qui sous sa protection purent y braver l'autorité du roi et des lois. Le prince de Parme se décida alors à assiéger la ville rebelle pour la réduire à l'obéissance. Après deux mois de siège il emporta la place. Il fit grâce aux troupes malgré leur rebellion, et leur permit de se retirer avec leurs chefs et la femme du gouverneur, la princesse d'Epinoy, qui tandis que son

mari tenait la campagne, avait encouragé et organisé la résistance contre les armées du roi.

L'ordre fut alors rétabli et à partir de cette époque la ville jouit d'une longue période de calme et de prospérité, surtout sous le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle.

La prise de la ville en 1667, par Louis XIV vint encore augmenter cette situation prospère.

Le roi lui donna une forte garnison, il établit dans la partie haute de la ville une citadelle, chef-d'œuvre d'art militaire; il dota Tournai d'une haute cour de justice bientôt après transformée en parlement.

Sous son inspiration des quartiers nouveaux furent créés, le cours de l'Escaut fut régularisé et bordé de quais tels que nous les voyons encore aujourd'hui; les murs qui entouraient la paroisse Saint-Nicolas, dite du château, furent démolis.

Le commerce et l'industrie prirent un nouvel essor; le mouvement de construction qui avait créé en ville les nombreuses habitations du style de la renaissance flamande du 17e siècle, dont bon nombre existent encore aujourd'hui, s'accentua et dota la ville de nombreuses habitations d'un style nouveau, bien spécial à notre ville et que nous appellerons le type français à cause de l'époque où il fut mis en honneur. Vous en verrez de trop nombreux spécimens dans la plupart de nos rues pour qu'il soit nécessaire de les décrire ici.

En 1709, après un siège vaillamment supporté par le marquis de Surville, la ville fut prise par les Alliés, et le traité de la barrière nous imposa une garnison hollandaise; mais en 1745, les armes françaises prirent une éclatante revanche, et après la bataille de Fontenoy, livrée à nos portes, Louis XV reprit Tournai à la suite d'un long siège qui fut le dernier qu'elle eut à subir.

Que vous dire des événements de la seconde moitié du 18e siècle qui ne soit connu de tous : la ville rentrée sous la domination autrichienne, les péripéties de la Révolution brabançonne, la conquête par la République française, la restauration autrichienne, l'Empire, la domination hollandaise et enfin l'indépendance nationale conquise en 1830.

En entendant ce sommaire bien court et bien incomplet de

notre histoire locale, ce récit des événements qui ont tenu une si large place dans la vie de nos ancêtres et dans l'accomplissement des destinées de la cité, qui ne comprendrait l'importance que nous attachons à la conservation des monuments de tout genre qui en ont été les contemporains, qui les rappellent chaque jour à nos yeux et qui sont d'éternels témoins destinés à en perpétuer la mémoire : la cathédrale et les églises; les monuments civils, les habitations de nos ancêtres; le pont des trous; la tour Henri VIII; les restes de nos remparts du 13e siècle, hélas ! bien menacés.

Et quelles mauvaises raisons pourrait-on invoquer, en ce siècle que nous proclamons si éclairé, pour nous arracher une de leurs pierres?

Mais quelque intéressante que soit l'histoire politique de notre ville, celle des lettres et des arts, celle des institutions et des corporations religieuses, celle des industries artistiques, qui y ont brillé d'un vif éclat, ne l'est pas moins. Vous n'attendez pas de moi que jo la retrace ici. Qu'il me suffise de vous rappeler la réputation de l'école du chapitre, au 11e siècle, sous le gouvernement de l'écolâtre Odon; l'importance de l'abbaye bénédictine de Saint-Martin qui réclame saint Éloi comme son fondateur et qui fut célèbre par ses écrivains et ses scribes. Nous avons eu récemment le bonheur de voir rentrer en Belgique la plupart des manuscrits précieux ayant appartenu à cette abbaye, et en même temps la douleur de les voir verser dans les dépôts de Bruxelles et de Mons, alors que leur place toute naturelle était marquée dans celui de Tournai; le collège des Bons-Enffans fondé au 13e siècle, celui de Saint-Paul qui lui succéda; le célèbre collège des Jésuites établi à la demande des magistrats au 16e siècle; les Sociétés littéraires et dramatiques dont notre Société historique et littéraire est l'héritière légitime : la confrérie du Puy; celle du prince d'amour; les chambres de Rhétorique célèbres par leurs jeux, leurs concours et les travaux littéraires de leurs membres.

L'architecture, le premier et le plus noble des arts a enfanté cette cathédrale superbe que vous allez visiter aujourd'hui et un nombre considérable de monuments civils et religieux; la sculpture a créé des œuvres comparables aux productions des sculpteurs les plus réputés du moyen âge; la peinture y a été

pratiquée par des peintres de la valeur de Roger de la Pasture, enfant de Tournai, formé à l'école d'un peintre tournaisien et plus tard célèbre à Bruxelles et dans toute l'Europe sous le nom de Van der Weyden qui est la traduction littérale flamande de son nom wallon.

Les orfèvres, les étainiers, les fondeurs de bronze et de laiton, les hautelisseurs et les tapissiers, ainsi que l'intéressante corporation des ouvriers de terre, potiers, faïenciers et porcelainiers, ont produit de nombreuses œuvres d'art et ont porté la réputation artistique de notre cité bien au delà des frontières de la patrie d'alors, comme aujourd'hui la pierre, la chaux et le ciment de Tournai, portent jusqu'au delà des mers notre réputation industrielle.

Nos institutions politiques et corporatives offrent à l'étude un champ très vaste et d'un intérêt puissant.

Notre sol lui-même très divers et très varié, où plusieurs terrains nettement tranchés se rejoignent, est extrêmement curieux sous le rapport de la minéralogie et de la paléontologie.

De telle sorte que toutes les sciences auxquelles s'appliquent les membres de notre fédération, toutes les branches des connaissances humaines sur lesquelles s'exerce leur activité vous offriront ici une ample matière à étudier.

Certes, notre ville a bien des fois sollicité l'attention des savants sur ses arts, ses monuments, son histoire, ses institutions et les éléments qui composent son sol lui-même, de telle sorte que les travaux et les publications dont elle a été l'objet constituent un ensemble tel que peu de villes en possèdent; mais quelqu'abondants et quelque riches que soient ces travaux il reste bien des points encore à élucider, des erreurs à rectifier, des matières nouvelles à traiter ou à mettre en pleine lumière.

Nous attendons à peu près tout cela de vous, Messieurs, vous allez vous trouver en présence d'œuvres que nous connaissons de longue date, mais que nous connaissons mal peut-être; nous possédons sans doute des trésors qui nous sont inconnus et que votre science, votre expérience nous révèleront ou dont ils nous feront apprécier toute la valeur.

Les travaux du Congrès sont combinés de telle façon que vous puissiez visiter d'abord nos monuments et nos œuvres d'art, les étudier en sections et les discuter ensuite en assemblée générale;

puis élargissant notre horizon, nous invitons les savants distingués qui ont répondu à notre appel à nous entretenir des découvertes qu'ils ont faites dans les pays étrangers, des arts et des industries des anciennes dix-sept provinces des Pays-Bas qui forment le champ ouvert aux études de notre fédération.

Il nous reste, en terminant, à souhaiter que ce Congrès produise les fruits les plus abondants pour l'avancement des études historiques, préhistoriques et archéologiques.

Si, comme je le rappelais tout à l'heure, il est le plus important par le nombre des membres présents, il dépend de vous qu'il soit le plus fécond. Il nous semble que nous pouvons espérer qu'il en sera ainsi, car qui ne se sentirait pris d'une noble ardeur pour l'étude des différentes matières que se partagent nos sections, au pied de cette magnifique cathédrale, en face de ce dépôt d'archives, le plus riche du pays, dans ce centre géologique si varié et si curieux.

Et de nouveau, Messieurs, au nom du Comité organisateur du Congrès, au nom de la Société historique et littéraire, aujourd'hui jubilaire, je remercie les membres de nos Sociétés fédérées venus en foule pour étudier, avec tout le soin et toute la science qui caractérisent vos travaux, les œuvres de nos ancêtres. Je remercie les membres des Sociétés étrangères, et en particulier les membres des Sociétés françaises, qui peuvent se croire ici dans leur propre patrie, car si nous appartenons à des nations diverses, elles sont sœurs cependant, et les cœurs de tous leurs enfants battent à l'unisson ; merci à vous, Monsieur le délégué du Ministre de l'instruction publique qui, chaque année, suivez nos travaux et nous accordez votre précieux encouragement ; à vous, Monsieur le Directeur de la Société française d'archéologie, dont nous aimons à nous proclamer les fils d'adoption, et de qui nous avons reçu, comme je le rappelais tantôt, ces exemples qui entraînent : « exempla trahunt. » Cette Société vaillante que je vois comme une fée bienfaisante au berceau de notre Société naissante, et que nous retrouvons aujourd'hui représentée d'une façon particulièrement nombreuse et brillante à sa fête jubilaire ! (*Longs applaudissements.*)

M. Cons, délégué du Ministre de l'Instruction publique de France, remercie l'assemblée de l'accueil cordial qu'elle a fait aux étrangers ; il salue la ville de Tournai, au passé si glorieux, et rappelle qu'elle fut une des premières qui acclama Jeanne d'Arc, la grande libératrice de la France.

Délégué pour la seconde fois au congrès de la Fédération par son gouvernement, il assure que celui-ci apprécie hautement ses travaux et se déclare heureux de pouvoir de nouveau s'y associer. (*Applaudissements.*)

M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, rappelle le Congrès français qui visita Tournai en 1845, sous la conduite de M. de Caumont. Il cite des passages du compte-rendu de ce Congrès et les paroles qu'y prononça l'illustre archéologue, fondateur de la Société française d'archéologie ; il signale la présence aux réunions de Barthélemy du Mortier, dont la statue s'élève aujourd'hui au milieu de la cité, du comte de Mérode, de MM. d'Anstaing, Voisin et tant d'autres, morts depuis longtemps.

Il passe ensuite au Congrès français de 1880, qui fut reçu par M. Crombez, alors bourgmestre ; il remémore ses travaux, auxquels prirent part plusieurs membres de la Société historique et qui mirent en vedette les savantes études de Messieurs le comte de Nédonchel et Soil.

Aujourd'hui, continue-t-il, nous ne venons plus chez vous en étrangers, car vous nous avez donné droit de cité en nous admettant dans votre Fédération.

Nous sommes heureux de l'accueil que nous recevons chaque année en Belgique et de la réception particulièrement amicale que nous fait cette année la Société historique et littéraire de Tournai, et je vous

promets que lorsqu'elle fêtera son centenaire, les membres de la Société française d'archéologie accourront plus nombreux encore qu'aujourd'hui pour la féliciter. (*Applaudissements prolongés.*)

M. LE CHANOINE G. VAN DEN GHEYN, qui avait bien voulu se charger de présenter le rapport sur les travaux de la Société historique pendant les 50 années de son existence, s'exprime en ces termes :

Au début de cette session nouvelle de nos congrès historiques et archéologiques de Belgique, et avant d'entreprendre l'étude des nombreuses et intéressantes questions soumises à notre examen, permettez-moi d'attirer pendant quelques moments votre attention sur les travaux si considérables de la Société historique et littéraire de Tournai, que cinquante années d'incessant et infatigable labeur viennent de couronner du plus légitime succès.

Il n'est que juste que nos Sociétés fédérées paient à la Société jubilaire de Tournai le tribut bien mérité de leur admiration, et l'hommage le plus cordial de leurs chaleureuses félicitations.

C'est en 1845 qu'un petit cercle d'érudits, d'historiens et d'archéologues parmi lesquels il faut citer en première ligne le président du Bus, Mgr Voisin, le vicaire-général Descamps, B. du Mortier, Isid. Hennebert et l'architecte Renard, sentit le besoin de grouper ses efforts pour arriver à éclaircir les nombreux points obscurs de l'histoire du Tournaisis.

Tels furent, si vous me permettez ce langage biblique, tels furent les ouvriers de la première heure, — et fait bien remarquable, et qui explique le succès de la Société, — cet élan généreux qui se manifesta au début, cette ardeur qui anima les membres fondateurs du Cercle historique de Tournai, se sont continués sans la moindre interruption pendant ce demi-siècle.

Ceux à qui incombe maintenant la lourde tâche de maintenir à la hauteur de sa réputation le Cercle de Tournai, peuvent avec avantage, et sous le rapport du zèle comme sous le rapport de l'importance des travaux parus en ces derniers temps, soutenir la comparaison avec leurs devanciers. Pour vous en convaincre dès l'abord, il suffira de vous citer les noms sui-

vants : de Nédonchel, Huguet, Soil, d'Herbomez, de la Grange, Cloquet.

Tous les archéologues connaissent leurs savantes études, et dans nos assises archéologiques leur science a toujours fourni l'un des meilleurs appoints pour le succès de nos discussions.

En parcourant les annales du Cercle historique de Tournai, il m'a paru un moment, Messieurs, que vos travaux allaient se trouver arrêtés, et que l'existence même de votre société était sur le point d'être compromise, par la perte d'un de ses membres les plus éminents : Mgr le vicaire-général Voisin. Vous m'en voudriez, j'en suis persuadé, si je ne vous rappelais pas ici la douce mémoire de cet illustre défunt, et je ne le crains pas, vous ne taxerez pas mes paroles d'exagération, puisqu'il vous a plu à vous-mêmes de dire de Mgr Voisin « qu'il était l'âme de votre Société.[1] » D'ailleurs la longue liste de ses travaux (ils sont au nombre de 132) ne témoigne-t-elle pas de son zèle inébranlable, de sa prodigieuse activité, et la perte d'un collègue si assidu à toutes les réunions, si compétent en toutes les matières d'archéologie, d'une science si vaste et si profonde, d'un commerce si facile, ne pouvait-elle pas ralentir cette vivifiante ardeur qu'il avait su dès le début communiquer à tous les membres de la Société?

Peu de temps après Mgr Voisin, la même année 1873, vous perdiez encore un vétéran de la science, M. François du Bus, votre zélé Président, qui depuis la fondation du Cercle ne démérita pas un seul moment de votre confiance, et qui sut jusqu'à la dernière heure de sa vie conserver l'estime, j'allais dire l'affection de tous!

Je le répète, je suivis anxieux dans l'analyse de vos *Bulletins* les effets que je craignais désastreux, de cette double perte irrémédiable. Eh bien! Messieurs, j'aime à le proclamer bien haut, après le juste hommage de regret, que vous avez déposé sur la tombe de vos deux membres les plus méritants, vous n'avez pas cru mieux honorer leur mémoire, qu'en suivant les nobles traditions et les salutaires exemples de travail qu'ils vous avaient légués en mourant.

Votre Président actuel, que nous sommes heureux de saluer aujourd'hui comme Président de la dixième session des Congrès

(1) *Bulletins*, t. XVI, p. 36.

archéologiques, M. de Nédonchel, par ses importantes études de numismatique tournaisienne, méritait vos suffrages comme ceux du monde savant. Votre Société ne doit pas craindre de déchoir, aussi longtemps qu'elle peut se reposer sur sa science et sur son généreux appui.

Le secret de votre persévérance, Messieurs, je le reconnais dans votre profond attachement à votre beau pays de Tournai. Ce qui soutient votre zèle, c'est l'amour non pas du clocher, mais de vos cinq clochers. Quand on possède une histoire comme la vôtre, il n'est pas étonnant qu'il se rencontre des travailleurs ardents pour en scruter tous les détails, et surtout pour en éclaircir les points laissés dans l'ombre. Et la ville qui possède le joyau archéologique du pays aurait été bien malheureuse si parmi ses enfants elle n'en eut point rencontré pour veiller à la garde du précieux patrimoine dont l'art national des âges écoulés l'avait si richement dotée.

Aussi dans la longue série des travaux qui remplissent les 50 volumes de *Mémoires* et de *Bulletins*, et qui forment le bilan des 50 premières années de la Société historique de Tournai, les études qui s'y retrouvent, je ne dirai pas en nombre considérable, mais qui seules paraissent avoir le droit d'être citées, ce sont celles qui concernent directement Tournai ou le Tournaisis.

Tout ce que la ville possède de monuments ou d'objets précieux, tout ce qui intéresse son histoire politique ou religieuse tout cela a été examiné et analysé avec un soin minutieux; tous ces travaux forment un ensemble précieux de documents à compulser et à étudier, dont devra évidemment tenir compte celui qui voudra, à son heure, publier une histoire complète et approfondie de Tournai et du Tournaisis.

C'est cette heureuse union de travaux, cette unanime cohésion d'efforts vers un but unique, cette conviction bien arrêtée que Tournai et le Tournaisis offraient aux investigations des savants un champ d'étude assez fécond en riches résultats, qui m'a surtout frappé dans l'analyse de vos rapports dans les *Bulletins* et de vos *Mémoires*. Et puisqu'il vous a plu, MM. les membres du Cercle historique de Tournai, de me confier l'honneur d'apprécier devant le congrès archéologique de ce jour, vos travaux d'un demi-siècle, j'estimerai ne pas être demeuré trop inférieur à ma tâche, ni trop en dessous de votre attente, si je parviens à mettre en pleine lumière, comme il convient, cette

idée d'ensemble qui a dirigé toutes vos études et qui a été l'âme de vos importantes publications.

C'est à une double série de travaux que peuvent se ramener toutes vos publications : la première intéresse l'*histoire* de Tournai, le second concerne l'*art* de votre pays.

1re Section. *L'histoire de Tournai et du Tournaisis.*

Sans prétendre relever dans ce rapide exposé tous les travaux de valeur, je m'arrêterai de préférence à ceux dont l'importance ou l'étendue attire notre attention, et je renvoie à l'appendice de mon rapport, ceux de mes auditeurs qui désirent se faire une idée complète et absolument exacte des travaux parus.

L'histoire de Tournai a été étudiée à ces deux points de vue : l'histoire civile et l'histoire religieuse.

L'histoire civile ou politique comprend d'abord des études générales, telles que l'édition de la *Chronique du Hainaut* de Gilbert, traduite en français par Godefroy Ménilglaise et accompagnée d'un glossaire et d'un index, celle de la *Chronique de Jehan le bel* par Cocheteux, la publication *des Chartes françaises du Tournaisis* par M. d'Herbomez, celle du *Kalendrier des guerres de Tournai*, importante contribution d'Hennebert, qui a paru au début de la Société, *les Entrées des souverains à Tournai*, par M. de la Grange, et enfin la magistrale étude de M. d'Herbomez, intitulée l'*Histoire des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*, qui a paru il y a un mois. Elle vient couronner d'une manière brillante les travaux de la Société, et peut à juste titre être appelée la publication jubilaire de la Société historique de Tournai.

A la suite de ces études générales nous pourrions citer quelques travaux de moindre étendue et qui ont trait à des faits particuliers de l'histoire de Tournai, comme par exemple, les Troubles à Tournai de 1422 à 1430, les sièges de Tournai en 1513, 1521, 1523 et 1745, la ville de Tournai sous Henri VIII et sous la domination anglaise, le Chapitre de la Toison d'or en 1531, la capitulation de Tournai en 1667 et la peste qui désola la cité en 1668.

Ce qui constitue l'histoire d'un peuple, ce n'est pas uniquement la série des événements heureux ou malheureux que lui réserve le sort, ce n'est pas la suite des luttes qu'il a à soutenir

pour la défense du sol natal, et le maintien de sa liberté, c'est aussi et surtout les coutumes qui sont les siennes, les lois qui le régissent, le gouvernement sous lequel le peuple se meut, s'agite et se développe.

Nous avons à signaler au sujet de la législation ancienne du peuple tournaisien, les très intéressantes études de M. de Nédonchel sur *le Droit criminel*, et son *Recueil des anciennes lois criminelles de Flandre,* ensuite *les Mémoires d'eschevin de Tournai* d'Hennebert, (ce dernier travail contient toutes les sentences et les jugements remarquables de l'échevinage de Tournai), enfin les articles très érudits de Van den Broeck, le premier sur la *Magistrature tournaisienne* de 1179 à 1871, le second comprenant les *Extraits analytiques des anciens registres des consaux* de 1385 à 1422.

Trois communes en dehors de Tournai ont fait l'objet d'une étude spéciale : il y a une notice sur Watripont par Bernier, une autre sur Boussu par Warlomont, la troisième et la plus importante de M. Leuridan sur Néchin. Celle-ci publiée dans le dernier volume des *Bulletins* embrasse toute l'histoire féodale de cette commune.

* * *

L'histoire religieuse d'un peuple, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, est intimement liée avec son histoire politique, et sa vie dépend souvent de l'union ou de la lutte des deux pouvoirs.

C'est Mgr Voisin surtout qui a retracé plusieurs épisodes de l'histoire religieuse de Tournai, et à qui nous devons des notes très étudiées sur le diocèse de Tournai.

Citons au hasard de la plume : *Le diocèse de Tournai depuis la mort de Philippe d'Artois jusqu'à la fin du XIVe siècle, Des seigneuries du chapitre de Tournai dans le Hainaut*, et un autre article qui est en rapport immédiat avec le précédent : *Les droits seigneuriaux de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai à Buissenal* (XIIIe siècle). Voilà pour l'histoire générale. Puis quelques détails particuliers : les *Drames liturgiques à Tournai* et la *Fête de la Chandeleur* au moyen âge, *Un jubilé de chanoine* au XVIe siècle, des *Lettres inédites de Fénelon,* et ses relations avec le Chapitre de Tournai, *Le centenaire de la procession de Tournai en 1692, Mgr Hirn,* évêque de Tournai, épisode de 1811 à 1814, etc. Enfin, du même auteur, nous avons

une notice sur *la Confrérie de la Transfiguration*, et de curieuses *recherches sur les petits clercs, enfants de chœur.... de la cathédrale de Tournai.*

A remarquer encore dans ce même genre d'études la *Topographie du diocèse de Tournai* depuis le moyen âge jusqu'en 1790 par Desnoyers, et un rapport de M. d'Herbomez sur *l'élection des évêques de Tournai au moyen âge.*

Outre l'évêché de Tournai, il y a les abbayes et les monastères qui ont joué dans l'histoire du moyen âge un rôle considérable. Les historiens du Tournaisis devaient donc diriger aussi de ce côté leurs patientes recherches, et vous ne vous étonnerez pas, Messieurs, si les membres de la Société historique de Tournai ont poussé en ce sens de savantes investigations.

En première ligne nous devons citer ici l'étude de M. le curé Vos, qui n'occupe pas moins de trois volumes des *Mémoires*, et qui porte sur l'*abbaye de Saint-Médard* ou de Saint-Nicolas des Prés près Tournai. L'auteur prend l'abbaye depuis sa fondation en 1126 jusqu'en 1779. On y trouve une notice historique de l'illustre abbaye, une chronique, un nécrologe et le cartulaire suivi d'une table onomastique et d'un glossaire.

Mgr Voisin a publié diverses monographies et notices sur différentes abbayes : nommons l'abbaye de Rolduc (XII[e] siècle), l'abbaye de Saulchoir (XIII[e] siècle), une notice sur treize abbayes de femmes dans le diocèse de Tournai du VIII[e] au XVIII[e] siècle, le monastère de Leuze, le collège de Notre-Dame de Tournai à Padoue.

Enfin MM. de la Grange et Hachez se sont occupés le premier de l'histoire du couvent des Clarisses (1628-1783), des Filles de Sainte-Agnès et des Capucines, le second des Brigittines de Péruwelz.

Mais de nos jours on ne comprend plus l'étude de l'histoire, si elle ne remonte aux sources premières, aux documents originaux, seule base réelle de l'histoire consciencieuse et impartiale.

A l'origine même de la Société historique de Tournai, son premier et vaillant secrétaire Frédéric Hennebert, faisant appel au dévouement des membres pour l'étude de l'histoire de Tournai et du Tournaisis, insistait sur la nécessité qu'il y avait pour tous de recourir aux documents, sous peine « de commettre des erreurs, de révoquer en doute des faits déjà démontrés, ou de

poser des assertions démontrées longtemps avant lui (1). » A cette fin, il demandait aux membres de faire pour Tournai un travail analogue à celui dont la Commission royale d'histoire en 1837, avait reconnu l'impérieuse nécessité, c'est-à-dire de dresser une table chronologique des chartes, diplômes, lettres et autres actes concernant les annales de Tournai et du Tournaisis qui avaient déjà été imprimés.

Combien, Messieurs, vous avez largement répondu à l'appel de votre secrétaire, et s'il lui avait été donné cinquante ans plus tard de faire avec une compétence autrement grande que la mienne, le rapport jubilaire de vos travaux, quelle satisfaction il aurait éprouvée de voir que sa voix puissante avait trouvé un écho jusqu'à ce jour !

S'il me fallait au point de vue de leur importance et de leur grande utilité apprécier vos multiples travaux, c'est la première place que je réserverais à cette immense collection de chartes, de documents, de manuscrits, d'archives de tout genre, que vous avez ou publiée, ou analysée, ou cataloguée.

C'est ainsi que « pour rendre à César ce qui appartient à César », je nommerai en premier lieu les travaux si précieux entrepris en cette matière par votre éminent collègue, M. A. d'Herbomez.

Nous le voyons dépouiller les bibliothèques et les archives de Tournai, de Bruxelles, de Douai, de Lille et du département du Nord, certaines collections particulières, celles d'Errembault et d'Émile Desmazières, et, comme l'abeille diligente, revenir à la ruche de votre Société de Tournai, et y déposer dans d'excellents et minutieux catalogues l'indication de tous les manuscrits, archives et documents qui intéressent l'histoire de Tournai ou du Tournaisis. Et disons-le tout de suite, s'il a été donné à d'autres membres de la Société, d'user du fruit de ces infatigables labeurs et de puiser à une source si féconde, M. d'Herbomez lui-même a été le premier à recevoir de son zèle persévérant la récompense bien méritée par la publication de son *Histoire des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*. Voici comment il apprécie lui-même son étude, et il n'y a pas de meilleure justice à lui rendre, ni de plus justes éloges à lui décerner que de reprendre ici les lignes qui ouvrent le second volume de son *Mémoire*.

(1) *Bulletins*, t. I, p. 25.

« Parmi les 200 documents inédits que l'on va trouver ci-après, il n'en est que 19 qui n'émanent pas des Châtelains de Tournai. Notre Recueil constitue donc en quelque sorte le cartulaire de ces Châtelains. Mais ce cartulaire n'est pas complet, puisque nous n'avons pas cru devoir rééditer aucune pièce. Nous connaissons 31 chartes de nos Châtelains, qui déjà ont eu les honneurs de la publication. En les joignant aux 181 chartes de ces mêmes Châtelains dont nous donnons aujourd'hui pour la première fois le texte, et à une vingtaine d'autres que nous avons cru pouvoir nous dispenser de mettre au jour, on aurait presque entier le recueil des chartes qu'ils nous ont laissées. Nos investigations, en effet, ont été dirigées de telle façon dans onze dépôts et plus de cent fonds d'archives différents, que nous ne pensons pas qu'on puisse retrouver encore beaucoup de chartes inédites des Châtelains de Tournai de la maison de Mortagne (1). »

Ce serait dépasser les limites obligées d'un rapport, qui, à défaut d'autre mérite, doit évidemment avoir celui d'être court, que de donner dans le détail l'analyse des différents manuscrits, chartes, documents publiés ou condensés par la Société de Tournai. Je renvoie, pour cette partie de mon rapport, l'auditeur ou le lecteur bénévole à l'appendice dont je vous ai parlé en commençant. Qu'il me suffise ici de vous dire que ces documents appartiennent à l'histoire civile comme à l'histoire religieuse du Tournaisis, qu'il y a des documents qui intéressent tant l'histoire générale de Tournai, que certains faits particuliers. En ce qui concerne l'histoire politique, ces documents remontent le cours des siècles, du XII[e] au XVIII[e].

L'histoire religieuse du diocèse de Tournai comprend les documents qui ont trait à l'évêché, des obituaires et des comptes d'églises, des cartulaires et des manuscrits d'abbayes et de monastères.

Outre M. d'Herbomez, qui a contribué pour une large part à constituer cette intéressante collection, il faut citer aussi les noms de M. Hennebert, Mgr Voisin, MM. de Nédonchel et de la Grange.

*
* *

A l'histoire se rattachent évidemment les études biographiques

(1) *Mémoires de la Soc. hist. de Tournai*, t. XXV, p. V.

des familles illustres qui appartiennent à un pays. Cette branche spéciale de votre histoire, on ne l'a pas négligée à la Société historique de Tournai, et ici, comme ailleurs, vous avez trouvé, Messieurs, des auxiliaires puissants pour diriger de ce côté les recherches nécessaires.

Les travaux les plus suivis sont ceux de M. le comte du Chastel de la Howarderie, auxquels il faut joindre aussi ceux de Mgr Voisin, de MM. le chanoine Huguet, de la Grange, de Nédonchel, etc.

M. le comte du Chastel s'est principalement intéressé à la généalogie de certaines familles tournaisiennes, et sa critique sévère, mais impartiale, lui a permis de redresser plus d'une erreur et de rabattre de certaines prétentions nobiliaires. Ses recherches pour quelques branches lui ont permis de remonter jusqu'au XIII[e] siècle. Citons en passant ses études généalogiques sur les familles Cottrel, Croquevillain, d'Aubermont, du Bari, de Haudion (XIII[e] siècle), et sur les familles de le Foy, de la Vacquerie, de Seclyn, de Tornaco, qui appartiennent au XIV[e] siècle.

M. de la Grange a des biographies très intéressantes sur la famille Yolent (1317 à 1806), et sur les Ladam, dont un membre fut en 1574 grand sous-doyen des métiers à Tournai.

Tels sont, pour ne citer que les principaux, les travaux généraux de biographie de familles, mais à côté de ceux-ci nous aurions encore à signaler une longue liste de biographies d'hommes célèbres, appartenant à différents siècles, depuis le IX[e] jusqu'à ce jour : évêques, abbés, historiens, jurisconsultes, peintres, sculpteurs, hommes politiques, littérateurs. Vous en trouverez la nomenclature dans l'appendice, auquel vous me permettrez, pour être bref, de vous renvoyer une fois de plus.

Mais je me ferais un scrupule de ne pas relever ici deux intéressantes notices, l'une de Mgr Voisin sur les *archidiacres de Tournai* depuis le XI[e] siècle, l'autre sur les *médecins Tournaisiens* depuis l'année 1200 et qui est signée Philippart.

Messieurs, après cette longue étape parcourue sur le domaine de l'histoire de Tournai et du Tournaisis, qu'il nous soit permis d'embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble des travaux publiés par la Société historique de Tournai et d'en admirer l'étonnante fécondité ! N'est-il pas vrai que les membres de cette savante Société ont été bien inspirés, en ne dépensant pas leurs efforts en

dehors des limites étroites de leur cercle, et en se contentant de concentrer toute leur ardeur à l'étude de leur seul pays?

2e Section. *L'archéologie.*

Messieurs, je vous le disais en commençant, il était impossible que Tournai avec sa magnifique cathédrale n'eût pas son cercle archéologique. L'amour des œuvres d'art doit être inné au cœur des Tournaisiens, surtout si l'on admet, d'après certains principes de philosophie moderne, que l'hérédité rend compte de bien des faits. Or l'on sait combien florissante et influente fut au moyen âge l'école de Tournai.

Un cercle archéologique dans une ville est, par la nature même des choses, l'avant-garde toujours vigilante pour assurer la conservation des monuments ou des objets d'art, que menace incessamment le vandalisme, sous quelque forme qu'il se présente.

Cette mission, la Société historique de Tournai l'a parfaitement comprise, et dans certains cas a su la remplir avec un zèle couronné d'un légitime succès, et auquel tous les amis de l'art sauront toujours applaudir. Et c'est dès le début que votre cercle, Messieurs, a exercé sa bienfaisante influence sur tous les pouvoirs publics.

Dès la séance du 7 décembre 1848, M. Hennebert proposa de rédiger un questionnaire sur tous les édifices religieux répandus dans la circonscription du diocèse, « et d'obtenir de Mgr l'évêque de Tournai qu'il veuille bien en faire parvenir un exemplaire à chacun des curés avec lequel il est en correspondance (1). »

Cette proposition adoptée par l'assemblée, reçut de Mgr Labis, alors évêque de Tournai, l'accueil qu'elle méritait. « Vous avez eu, disait-il dans sa lettre du 27 février 1849 au Président de la Société historique de Tournai, vous avez eu l'heureuse idée de me proposer d'envoyer à MM. les curés un questionnaire sur les objets dignes d'être signalés qui se trouveraient dans leurs paroisses respectives, et de vous faire ainsi de chacun de ces ecclésiastiques autant de collaborateurs ; je saisis avec bonheur cette occasion de vous prouver autrement que par mes vœux

(1) *Bulletins*, t. II, p. 16.

l'intérêt que je porte à vos études. J'enverrai le questionnaire, et j'aime à croire que mon clergé s'empressera d'y répondre (1). »

Pardonnez-moi cette digression sur un terrain, qui d'ailleurs est fait pour nous plaire. Il est des exemples qu'il est utile parfois de rappeler, parce qu'ils sont toujours bons à imiter.

L'école tournaisienne a exercé sur le pays tout entier une influence trop prépondérante pour ne pas fixer sur elle l'attention des archéologues tournaisiens. Cette étude générale a été entreprise par MM. Cloquet et de la Grange, elle remplit les tomes XX et XXI des *Mémoires*. M. de la Grange a publié plusieurs articles sur la matière, entre autres : *Quelques artistes Tournaisiens au XIVe siècle, Les artistes Tournaisiens à Douai*, et leurs travaux exécutés au refuge de l'abbaye de Cambron à Bruges.

Toutes les branches spéciales de l'art tournaisien ont fait l'objet d'études souvent très détaillées. Avant tout il faut citer les travaux de M. Soil, le secrétaire général du Congrès, sur *les anciennes porcelaines de Tournai*. Ce travail publié avec un grand luxe de planches et de dessins coloriés est le *vade-mecum* obligé de l'amateur de céramique tournaisienne. Le même auteur a fait sur le même sujet d'autres publications très intéressantes et très consciencieuses, parmi lesquelles nous citerons l'article suivant : *Potiers et faïenciers tournaisiens*.

Vient ensuite une étude complète sur *Les tapisseries de Tournai*, également de M. Soil. Ici encore pour rendre le travail aussi démonstratif que possible, la Société n'a pas reculé devant les frais de reproductions en couleurs, ou au trait, des meilleurs types de l'industrie tournaisienne.

Citons, sans nous y arrêter davantage, les articles qui ont paru sur les dinanderies de Tournai, les tableaux, les pierres tombales et les monuments funéraires en bas-relief, les ivoires, la fabrication des orgues et la bibliographie tournaisienne. Toutes ces études seront utilement consultées par ceux qui veulent se rendre un compte exact et se faire une juste idée de l'art tournaisien.

Telle est, en résumé très succinct, l'analyse rapide des recherches qui ont été faites par la Société historique de Tournai sur l'art local.

(1) *Bulletins*, t. II, p. 51.

On ne s'est pas borné à ces considérations générales, ni à ces vues d'ensemble. Tous les monuments de Tournai ont eu pour ainsi dire leur monographie, mais avant d'entrer dans les détails, signalons d'abord les études de M. Soil sur les antiquités romaines et gallo-romaines. Nous en avons relevé trois : *Un cimetière gallo-romain à Tournai*, ensuite *Quelques sépultures romaines à Tournai*, et enfin *Le cimetière romain à l'ancienne citadelle de Tournai*. Il y a de plus un article de Mgr Voisin sur *Les antiquités romaines trouvées à Willemeau*, près Tournai, et enfin quelques pages consacrées à l'examen d'un vase gaulois dédié au génie titulaire de Tournai.

Le touriste, comme l'archéologue, qui voudrait sagement employer son temps en visitant la capitale du Tournaisis, ferait chose utile en consultant quelques travaux généraux qui ont paru sur les monuments et les objets d'art de Tournai.

Citons d'abord la *Liste chronologique des monuments et des objets d'art de Tournai* de Mgr Voisin, travail qui est venu compléter celui qu'avait publié précédemment du Mortier fils, et qui est intitulé : *Recherches sur les principaux monuments de Tournai*. A signaler aussi la *Promenade iconographique dans les rues de Tournai* par Peeters, étude très originale, et qui pourrait être utilement entreprise pour bien des villes. « Sans doute, répéterons-nous avec l'auteur, en généralisant sa pensée, ces statues, ces bas-reliefs ne sont pas tous des chefs-d'œuvres, mais outre qu'ils provoquent sur l'état de l'art dans une ville à diverses dates des comparaisons qui ne sont point sans intérêt, ils peuvent donner lieu à de curieuses observations sur les diverses industries exercées autrefois dans les maisons qu'ils décorent, sur le goût particulier des artistes ou des propriétaires, quelquefois même sur les mœurs de l'époque qui les a produites (1). »

Messieurs, excusez-moi si j'abuse si longtemps de votre bienveillante patience à m'écouter. « *Brevis esse laboro* », vous dirai-je avec Horace de classique mémoire, mais ne rendez responsable de la longueur de ce rapport que la prodigieuse fécondité de la Société de Tournai.

Nous voici au détail des différents monuments, qui tour à tour ont fait l'objet de ses études.

(1) *Bulletins*, t. III, p. 75.

D'abord les monuments civils : il y a des articles sur le pont des trous, le pont des moulins, la porte Saint-Martin, l'ancienne halle aux draps et le beffroi. Puis quelques particularités sur certaines constructions de moindre importance.

Je dois vous signaler aussi quelques études sur les travaux militaires à Tournai et je citerai ici les essais de M. Descamps sur les *Enceintes de Tournai*, et l'*Aperçu sur les fortifications* par M. de Nédonchel.

A joindre à cette série l'inventaire dressé par Cocheteux des cartes et plans de Tournai aux Archives générales du royaume, et l'article de M. Dejardin sur les *Plans gravés de Tournai.*

Mais le monument qui naturellement devait concentrer toutes les sollicitudes, et partant provoquer toutes les recherches possibles pour en connaître l'histoire la plus détaillée, c'est, vous l'avez nommé, l'admirable cathédrale de Tournai.

Votre cathédrale, Messieurs, a eu un historien digne d'elle, et Mgr Voisin qui présida à l'œuvre grandiose de sa restauration en a laissé dans vos annales la description la plus fidèle et la plus minutieuse.

Depuis le moment où son évêque l'avait désigné pour le représenter au sein de la Commission chargée de cette restauration jusqu'à son dernier souffle, « la cathédrale vous a dit M. le chanoine Huguet, devint l'unique pensée de Mgr Voisin, et tout le temps qu'il ne devait pas donner à l'administration diocésaine, fut scrupuleusement dépensé pour elle; il n'eut plus qu'une direction et un but dans ses études, la restaurer, la meubler, en faire l'histoire (1). »

Est-il étonnant que nous comptions dans la longue série de ses travaux pas moins de vingt-huit qui sont consacrés à la cathédrale de Tournai?

Est-il besoin d'ajouter que s'en servir comme guide, c'est le plus sûr moyen d'apprécier comme il convient cette merveille que nous a léguée le moyen âge et à laquelle les architectes Renard et Bruyenne sont parvenus à rendre son antique splendeur? M. le chanoine Huguet, à la mort de Mgr Voisin, continua cette description laissée inachevée dans quelques détails particuliers.

Les autres églises n'ont pas été négligées, et nous possé-

(1) *Bulletins*, t. XVI, p. 10

dons aussi les monographies de l'église Sainte-Marguerite par le curé Vos, de Saint-Nicolas et Sainte-Marie-Madeleine par M. Cloquet et de Saint-Ghislain par Mgr Voisin.

Quelques chapelles et couvents ont également été étudiés au point de vue archéologique, plusieurs anciens inventaires des objets d'art que renfermaient certains trésors ont été mis au jour par M. de la Grange, enfin il y a des articles très intéressants sur plusieurs objets d'art, comme par exemple : *Les lutrins des églises de Tournai* par Weale, *La châsse à Licorne,* sculpture à l'église Saint-Piat, par Cloquet, etc.

Pour les détails, il faut encore une fois que je renvoie à l'appendice de mon rapport.

La dernière branche de l'archéologie qui a fourni dans la Société de Tournai des travaux très remarquables, c'est la numismatique, et il suffira de citer le nom de M. de Nédonchel pour convaincre, sans plus de commentaire, de l'importance de ces publications.

Il y a d'abord des articles généraux sur la matière : *Les marques monétaires de l'atelier de Tournai,* et *Recherches sur les époques où l'on battit monnaie dans la ville de Tournai,* deux notices de M. de Nédonchel.

Ensuite M. Cocheteux a donné une note sur *La fermeture de l'atelier de Tournai,* et M. du Mortier a signalé l'existence d'un hôtel de la monnaie à Tournai en 1202.

Suivent ensuite des articles sur des monnaies tournaisiennes aux différentes époques, sur les jetons frappés à Tournai, les méreaux et les sceaux de la ville, des corporations et de particuliers.

De même que pour l'histoire, vous avez porté, Messieurs, vos investigations archéologiques sur divers points de la province. Je citerai d'abord les articles qui ont paru sur l'église d'Esquelmes, de Gallaix et d'Hornues; ensuite le relevé qui a été fait des peintures murales découvertes à Braine-le-Comte, Wiers, et la Danse macabre à la chapelle du cimetière de Binche, enfin la description de certains objets précieux, comme par exemple, les deux châsses de S. Vincent à Soignies, l'ancienne tapisserie trouvée dans la châsse de S. Landrin à Soignies, le crucifix d'Ogy, le triptyque de S. Jacques à Frasnes, etc.

Voilà pour l'archéologie religieuse, et pour l'archéologie civile et militaire, nous vous devons d'excellentes notices sur les

châteaux d'Ath, Binche, Boussu, de la Royère, Florival, Quaregnon, Sars et Rosières, Vaulx.

A cette longue série de travaux, nous devrions, pour être complet, ajouter une liste nouvelle, qui peut-être ne le céderait en rien à la première : je veux parler des publications des membres de la Société de Tournai parues en dehors de leurs *Annales*. Mais ceci nous mènerait trop loin, et je n'ai déjà que trop longtemps abusé de votre patiente et bienveillante attention.

Je m'arrête, Messieurs. Par la force même des choses, un jubilé est un retour vers le passé, et d'autres vous diront avec moi, combien les années qui viennent de s'écouler ont été brillantes pour les membres de la Société de Tournai, et fécondes en heureux résultats. Mais un jubilé est aussi l'aurore d'une ère nouvelle, et dans cet exposé rapide de vos travaux, qui est en même temps votre examen de conscience public, peut-être même indiscret,-il y a, je crois, matière à quelque bon propos pour l'avenir.

La question des corporations et des métiers à Tournai a été à peine effleurée par votre cercle. N'y aurait-il pas lieu de diriger aussi en ce sens vos intelligentes recherches?

Pendant cinquante ans, vous avez sur le Tournaisis seul concentré, pour ainsi dire, tous vos efforts. Sans abandonner l'objet de vos prédilections, et qui sans conteste vous a valu vos plus beaux succès, le moment n'est-il pas venu d'élargir le cercle de vos études et d'apporter le concours de vos lumières à la solution des problèmes plus généraux qui se posent pour l'histoire et l'archéologie de la Belgique? En effet, ne sera-ce pas toujours, Messieurs, la bienfaisante mission de nos cercles archéologiques de relever aux yeux de tous le prestige de notre pays, de faire connaître la grandeur de nos institutions, et les magnificences de l'art qui, sur notre sol, a trouvé un si riche épanouissement?

Longtemps encore les règles de l'esthétique diviseront entre eux les artistes, longtemps encore les principes politiques se disputeront le pouvoir, mais dans la sphère plus calme et plus sereine de nos joûtes scientifiques, n'aurons-nous pas puissamment contribué à l'apaisement des esprits et à l'union de tous les cœurs, en montrant par nos persévérantes études, combien, à toutes les époques de l'histoire, la Belgique doit être fière de son passé glorieux, et avec quel droit elle peut, sur le domaine de l'art, se placer au premier rang, elle qui a vu naître ses mer-

veilleuses cathédrales, ses splendides hôtels de ville, ses superbes beffrois?

L'enthousiasme avec lequel de tous les coins du pays comme de l'étranger on a répondu à l'appel de la Société de Tournai, prouve l'importance sans cesse croissante qui s'attache de nos jours à l'étude de l'archéologie et de l'histoire.

A vous, Messieurs les membres de la Société historique et littéraire de Tournai, de persévérer avec un succès toujours égal dans la noble voie que vous vous êtes tracée. C'est le vœu que je vous adresse en finissant, pour la prospérité de votre Cercle, et pour l'honneur qui doit en rejaillir sur notre chère patrie. *(Applaudissements prolongés)* (1).

M. le comte de Nédonchel, président, remercie M. le chanoine Van den Gheyn de la tâche ingrate qu'il a bien voulu assumer et du succès avec lequel il a transformé un aride rapport en une étude pleine d'érudition et d'intérêt. Il a fallu tout le talent du savant orateur pour obtenir ce résultat. (*Applaudissements.*)

M. Soil, secrétaire général, fait diverses recommandations relatives à la tenue des réunions de sections et à la visite des monuments.

Il engage les membres à ne pas se retirer avant d'avoir donné un coup d'œil à l'exposition de vues des *monuments anciens de Tournai*, tous monuments *disparus*, et de frottis de *pierres tombales*, organisée et installée dans les galeries de la Halle, par M. Desmazières, trésorier du Congrès.

La séance est levée.

(1) La table sommaire des cinquante volumes de *Bulletins* et *Mémoires* de la Société jointe à la savante étude de M le chanoine Van den Gheyn est imprimée plus loin, aux Annexes.



SÉANCE DU 6 AOUT 1895.

Le bureau est composé de M. le comte de Nédonchel, président, et de MM. de Marsy, Wauwermans, Cons, Dolez, Smekens et Soil.

M. Soil, secrétaire général. L'ordre du jour de cette séance porte l'examen des questions 6, 8, 9 et 10 de la 3e section, relatives à l'école d'architecture tournaisienne et aux caractères de ses œuvres.

La première de ces questions, celle qui porte le n° 6 est reprise au programme en ces termes :

« A quelle école d'architecture se rattache la partie romane de la cathédrale de Tournai?

» Peut-on citer des monuments analogues qui auraient pu inspirer ses constructeurs ; a-t-elle d'autre part servi de modèle à d'autres édifices?

» Y a-t-il, dans le monument actuel des parties antérieures au XIe siècle? »

La parole est donnée à M. L. Cloquet sur cette question.

ÉCOLE DE TOURNAI.

ÉPOQUE ROMANE.

Dirons-nous qu'il a existé au moyen âge une école tournaisienne ou scaldisienne? La prétention parait grande, si l'on considère qu'en France, MM. de Lasteyrie, Anthyme Saint-Paul et Lefebvre Pontalis, s'accordent avec leur maître J. Quicherat, à ne

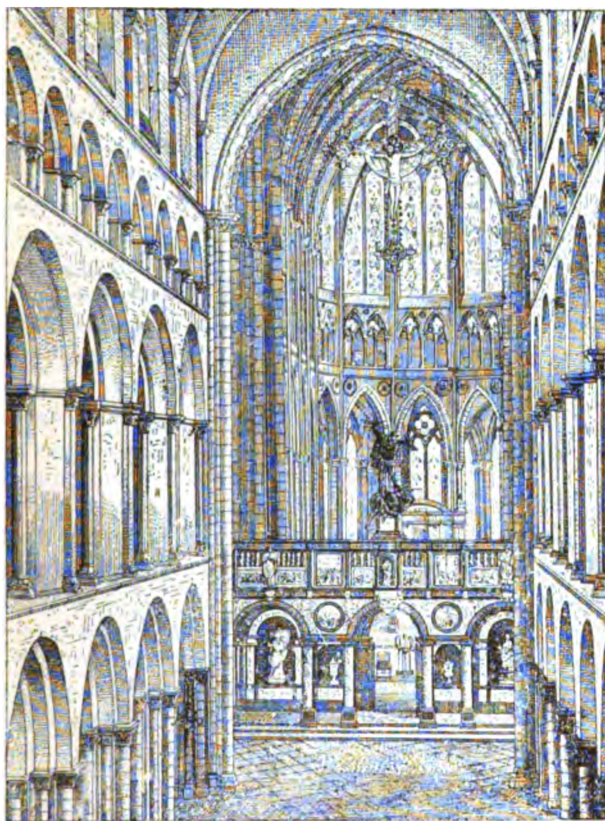


Fig. 1. — Vue intérieure de la cathédrale de Tournai.

reconnaître que neuf écoles romanes distinctes (1), et que Viollet le Duc n'admettait que quatre écoles gothiques. La Belgique actuelle entière équivaut à peine à l'une des provinces précédentes au point de vue de l'importance de ses monuments romans et gothiques, et il s'agirait de la partager en plusieurs régions au point de vue des styles.

Cependant, à une époque où les traditions locales étaient si puissantes, notre pays eut des centres d'activité divers, pendant que des influences étrangères se sont fait sentir sur ses provinces. A l'époque romane, la région Nord-Est éprouve les effets du voisinage des monuments élevés sur les bords du Rhin; plus tard le Brabant subit directement l'influence et l'architecture française. Mais dans le bassin de l'Escaut et dans une région qui s'étend depuis la Picardie jusqu'en plein pays hollandais, s'est développé du XIe au XIIIe siècle, dans des monuments de second ordre pour la plupart, il est vrai, une architecture qui doit reconnaître pour berceau la puissante cité épiscopale de Tournai, et dans la physionomie est assez empreinte d'unité et douée d'une originalité assez saillante, pour constituer ce que nous appellerions volontiers une école modeste, à défaut d'une meilleure expression.

Sans contredit, la cathédrale de Tournai tient un rang honorable parmi les plus belles églises romanes. Malgré sa parenté indéniable avec les églises romanes du Rhin et avec celles de la Normandie, elle constitue un type spécial, et son style a rayonné autour d'elle.

La fameuse abbatiale de Saint-Martin a depuis longtemps disparu, ne laissant que de minimes vestiges; encore suffisent-ils pour nous apprendre que, lorsqu'elle fut réédifiée par l'abbé Odon d'Orléans en 1092 (2), elle le fut dans le même style que l'église de Notre-Dame. Et quoi d'étonnant, puisque celui qui l'élevait n'était autre qu'Odon, le plus célèbre des écolâtres du

(1) M. de Lasteyrie distingue les écoles de la Provence, de la Bourgogne, de l'Auvergne, de l'Aquitaine, du Poitou, du Périgord, de la Normandie, de l'Ile de France et des bords du Rhin. (V. *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques.*)

(2) J. de Guyse, *Annal. Harmoniæ*, lib. XVI, cap. 44. — Cousin, *Histoire de Tournai*, t. III, c. 29.

Chapitre de Notre-Dame, lequel, selon toute vraisemblance, y avait enseigné les arts en même temps que les sciences (1).

Bientôt sous l'impulsion de cette école s'élèvent d'autres édifices. Feu Barthélemy du Mortier a signalé dès 1862, le rôle important du successeur d'Odon comme écolâtre : Aïbert, fils d'Amorricus, seigneur d'Antoing, qui fut le maître des écoles de l'église de Tournai jusqu'en 1102. On sait qu'Aïbert bâtit la chapelle de Saint-Médard près Tournai, berceau de l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés. Puis, poussé par son zèle religieux, il quitte Tournai en compagnie de ses deux frères Thiémo et Walger, et s'en va vers le Nord, élevant des églises sur son passage. En 1106, il construit l'église d'Elsbech en Brabant; l'année suivante il édifie le cloître de Rolduc, ainsi que le chœur de l'église; mais bientôt celui-ci est démoli, et Aïbert jette les fondements de la crypte si remarquable dont M. J. Cuypers a fait ressortir les affinités avec les nefs de la cathédrale de Tournai (2). « Il ne pouvait, dit M. Cuypers (3), avoir étudié (son) art qu'à Tournai; et quand on se rend compte de l'élégance de la crypte de Rolduc, il devient évident, que l'école du Chapitre de Tournai ne le cédait à aucune autre de la même époque. » Nous montrerons, que l'examen du monument confirme cette appréciation.

Plus tard, l'école de Tournai étendit plus loin encore l'incontestable influence d'une architecture universellement admirée; cette influence pénétra jusqu'en Danemark. L'église cathédrale de Roskild a été construite au XIIIe siècle, en prenant pour modèles les hémicycles de Tournai, qu'on trouve reproduits dans le chœur de l'édifice danois. Cette curieuse filiation a été mise en évidence en 1890 par M. J. Lange, professeur a l'Université de Copenhague (4).

(1) On sait qu'il avait vu affluer à ses leçons des élèves des pays les plus lointains. *Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. 8, p. 272.

(2) En 1111, Aïbert se dirige vers la France, entre en Thierache et y fonde le monastère de Claire-Fontaine. (*Chronique de Rolduc*, ibid. t. xv.)

(3) M. P.-J -H. Cuypers. *Revue de l'art chrétien*, janv. 1892, à M. Dehaisnes, *Hist. de l'art dans la Flandre, le Hainaut et l'Artois avant le XVe siècle*, p. 108.

(4) Absalon, archevêque de Danemark, avait confié l'éducation de

Plus près de nous, mais dans une province étrangère à Tournai, à Bruges, l'église de Saint-Donat fut une bien plus

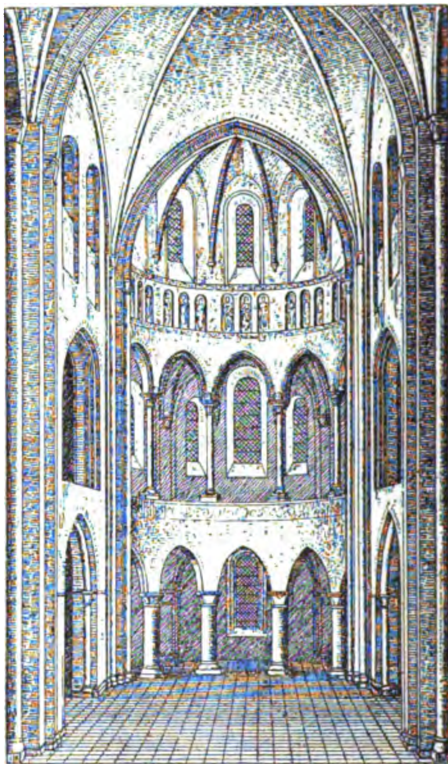


Fig. 2. — Chœur de la cathédrale de Roskild.

fidèle imitation de la cathédrale de Tournai, en ce qui concerne de moins le chœur, avec ses bas côtés à tribunes, et son abside

son neveu Pierre, à Etienne, abbé de Sainte-Geneviève à Paris, qui devint plus tard évêque de Tournai. Etienne, en le renvoyant à son oncle, donne à celui-ci, dans une lettre encore conservée, le témoignage de ses aptitudes distinguées; devenu évêque de Roskild, Pierre éleva dans cette ville en 1280 une cathédrale qui, dans les grandes lignes du chœur, est copiée sur celle de Tournai. (J. Lange. *Bemaerkninger on Roskilde Domkirkes alder ag stil kjobenhava*, 1890.)

absolument pareille aux absides du transept et sans doute à l'ancienne abside du chœur de Tournai (1).

Tout ce qu'on bâtissait de notable au XIe ou au XIIe siècle dans la Flandre, on le faisait en *opus incertum*, à l'aide de moellons de Tournai et en pierres de taille provenant de ses carrières, pierres qui sans doute étaient expédiées toutes taillées et sculptées, et quand des circonstances calamiteuses, interrompant les communications, privaient les constructeurs de ces précieux matériaux et du concours plus précieux encore des maîtres tailleurs de pierre tournaisiens, aussitôt leur œuvre perdait le caractère d'élégance et le cachet spécial qui trahit au loin le style de ses artisans. Ainsi lorsqu'à Bruges l'on fonda la chapelle palatine de Saint-Basile, située sous l'oratoire du Saint Sang, ce fut en pierre de Tournai que furent taillées les belles bases pattées des puissants piliers monocylindriques. Mais bientôt des circonstances qu'il serait intéressant de rechercher tarissent cette source de matériaux, et tout le reste de l'œuvre, construite en *veldsteen*, prend des formes absolument distinctes de celles de l'école de Tournai et qui trahissent l'influence rhénane. Au lieu d'un chapiteau carré, puissant, le fût des piliers se couronne d'une imposte circulaire des plus anormales, et les chapiteaux des colonnettes affectent la forme spherico-cubique des pays rhénans. Mais si plus tard il est donné aux Brugeois de s'alimenter de nouveau aux carrières de pierres bleues, nous voyons couronner le nouvel édifice d'une tourelle de style tournaisien, qui rappelle celles de la façade de l'église Notre-Dame, celles qu'on retrouvait aux angles de la tour de Saint-Pierre de Tournai et celles qu'on voit encore aux flancs du clocher de Saint-Jacques, comme aux épaulements du pignon du chevet de Sainte-Walburge d'Audenarde ainsi qu'à Notre-Dame de Pamele.

(1) Cette église, dont le chroniqueur Despars attribue la reconstruction, en 1122, à Charles-le-Bon, qui y fut assassiné le 2 mars 1127, est représentée dans le *Flandria illustrata*, de Sanderus. (Hagæ-Com. 1735.) Et dans le *Chronijk Van Vlanderen*. (Édit. de Andrea Wyolt, Bruges, 1736, 8e partie, p. 153). L'intérieur du monument sert de fond à un tableau de Jean Van Eyck, portant le n° 1 au musée de l'Académie de Bruges et à plusieurs miniatures du bréviaire de Grimani à Venise, l'extérieur figure en divers tableaux de l'Hôtel de Ville. (Schayes, *Hist. de l'architecture en Belgique*, t. II.)

Aux portes de Tournai furent jetés au XIe siècle les fondements de l'église Saint-Hermès à Renaix. Des circonstances particulières font de cette œuvre une entreprise isolée qui échappe à l'action tournaisienne; les pierres des carrières de cette ville ne sont pas les matériaux adoptés; aussi voyons-nous apparaître des chapiteaux sphérico-cubiques, de style rhénan, et des formes entièrement étrangères à celles de notre école. Il en est de même partout où l'on emploie d'autre pierre que l'excellent calcaire des bords de l'Escaut, à Saint-Pierre d'Ypres, à Saint-Michel d'Utrecht, etc.

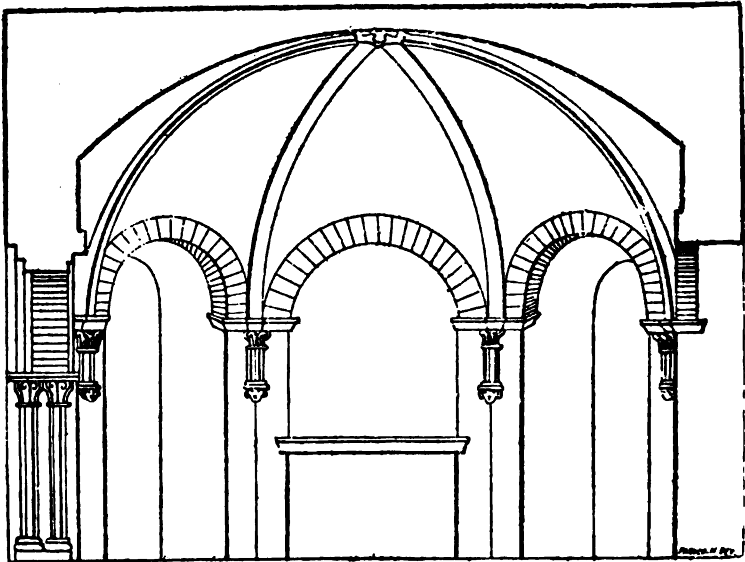


Fig. 3. — Lavatorium de l'abbaye de S. Bavon à Gand.

C'est vers Gand surtout, qu'à la même époque, le cours de l'Escaut charrie en abondance les produits des ateliers tournaisiens, et en même temps apparaît l'influence des constructeurs de la cité épiscopale. J'attirerai l'attention sur la forme particulière de la voûte de l'étage inférieur de la curieuse tour octogonale de l'ancienne abbaye de Saint-Bavon, laquelle parait avoir contenu, à l'étage, la chapelle de Saint-Macaire, et au rez-de-chaussée, le lavabo qui se voyait souvent alors aux flancs des cloitres bénédictins. Cette voûte est formée de huit voûtains

rampants, indépendants à leur origine où ils s'appuient contre les murs suivant des plein-cintres; ils sont portés d'autre part par huit bandeaux convergeant vers la clef et dégénèrent dans la partie supérieure en une voûte sphérique. Cette structure insolite reproduit en petit le remarquable dispositif des voûtes

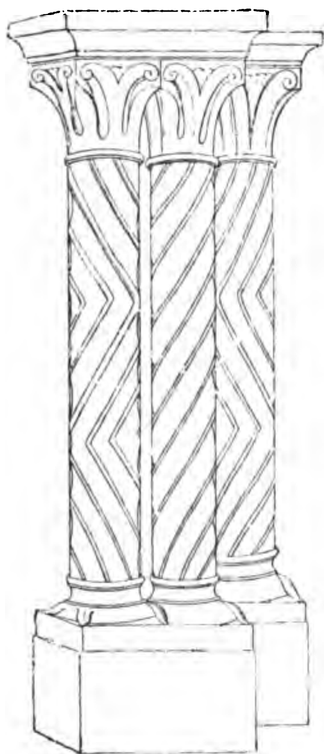


Fig. 4. — Pilier, aux ruines de l'abbaye S. Bavon à Gand.

des absides du transept de Tournai : système ingénieux, qui fait pressentir les admirables combinaisons de la voûte d'arêtes nervées, et qu'un archéologue éminent, M. E. Corroyer, signale comme une rareté; il la rapproche d'une combinaison analogue et contemporaine, qu'on voit au Moustier de Moissac (1).

(1) *L'architecture gothique*, p. 47.

Les chapiteaux de cet édicule, leurs fûts octogones (1), les débris conservés aujourd'hui sous sa curieuse voûte, sont du style tournaisien le plus pur. Les vestiges qui subsistent du *martyrium* de Saint-Gérard offrent des bases et des chapiteaux d'un profil identique à ceux de Tournai ; le fût à cannelures à spirales zigzaguées (fig. 4) a son type à l'entrée des nefs de Notre-Dame et ses similaires à la crypte de Rolduc, dont on connait les affinités avec l'école-mère.

L'oratoire primitif de Saint-Jean, qu'éleva le moine Lausus à Gand à la fin du XIe siècle, et qui a été incorporé dans la crypte de la cathédrale Saint-Bavon, est établi sur des piliers de style tournaisien ; leurs fûts monolithes octogones, pareils à ceux de la crypte de Nesle en Picardie, posent sur des bases qui doivent avoir été taillées à Tournai et supportent des chapiteaux, qui sont, comme ceux de l'abbaye de Saint-Bavon, de fidèles répliques des chapiteaux de la cathédrale de Tournai.

Les vestiges, devenus bien rares, de l'architecture civile romane, nous fournissent des preuves de la prépondérance du mode tournaisien de bâtir dans la Flandre. La maison de

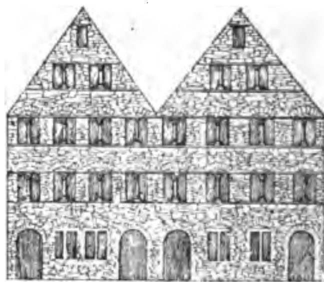


Fig. 5. — Maisons romanes à Tournai.

l'*Etaple* à Gand est bien la grande sœur des jolies maisons romanes de la rue Barre Saint-Brice à Tournai ; l'une et les autres se distinguent par leurs baies rectangulaires dont le linteau s'abrite sous une décharge appareillée, et dont le jour est

(1) Ces fûts, reproduits plus loin, appuient leurs bases sur des corbeaux plus récents, figurant des masques humains ; ceux-ci sont en pierre blanche, d'un art charmant, et du style du XIVe siècle.

partagé en deux par un meneau dans lequel s'engage une gracieuse colonnette au chapiteau évasé. Ce type s'est propagé au XII[e] et au XIII[e] siècle dans toute la Flandre; il a pénétré jusqu'à Bruges, où les fenêtres de l'espèce portaient le nom de « doornicxsche weinsteren » (1).

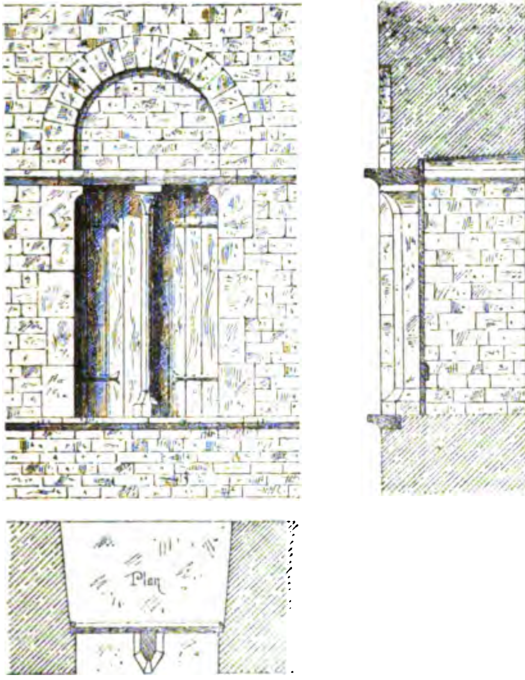


Fig. 6. — Fenêtre de la maison de l'*Etaple* à Gand.

L'école de Tournai n'eut pas moins d'influence du côté du Midi. Les pierres de ses carrières se transportaient en amont à des distances considérables. Elles furent employées en abondance à Valenciennes et servirent à édifier notamment l'abbaye d'Hasnon (2) et Notre-Dame-la-Grande. L'ancienne église de Sebourg était construite en pierre et en style de Tournai, comme en témoigne un groupe très caractéristique de fenêtres en triplet,

(1) Verschelde. *Les maisons anciennes de Bruges.*
(2) Abbé Dewez. *Histoire de l'abbaye d'Hasnon.*

qui s'y voit encore et rappelle celles de Pamele. On peut voir des chapiteaux tournaisiens à l'église de Houpline. Les pierres de notre bassin pénétrèrent jusqu'en Picardie. « Les fûts des portails de Honnecourt et de Nesle, remarque M. Enlart, sont ornés de cannelures torses et brisées, comme à l'intérieur du portail de la cathédrale de Tournai. Nous avons cité déjà les fûts prismatiques monolithes de la crypte de Nesles ; de pareils fûts en pierre tournaisienne se rencontrent à Villers-Saint-Christophe, à Honnecourt et à Bohain (1). « Les barques de l'Escaut, dit encore M. Enlart, apportaient en France les œuvres dont les sculpteurs (de Tournai) fournissaient tout l'Artois et la Picardie ; ce sont, à l'époque romane, des fonts baptismaux et quelques tombes ; à l'époque gothique, où toutes les paroisses sont pourvues de fonts baptismaux et jusqu'au XVII[e] siècle, des pierres tombales. Dans les endroits les plus rapprochés de Tournai on fait même venir des chapiteaux, des colonnes, des voussures et des statues, soit tout travaillés, soit seulement épannelés et accompagnés d'artistes qui les achèveront sur place ; il est difficile de le savoir (?) mais à coup sûr, le style comme la pierre, sont tournaisiens dans le porche d'Honnecourt et au portail de Bohain. » J'ai le droit de me réjouir, de voir un archéologue éminent de la France conformer une thèse que j'ai depuis longtemps soutenue.

« Les pierres de Tournai, disais-je déjà en 1887 (2), descendirent le cours de l'Escaut et remontèrent ses affluents. Nos maîtres carriers allèrent construire à Audenarde, à Deynze, à Gand, à Ypres, à Bruges, à Damme, etc., des monuments de même style que les églises de Tournai. » — « Les sculpteurs, ajoutais-je avec M. James Weale (3), terminaient leur œuvre auprès des carrières, et ce ne fut qu'au XVI[e] siècle, que les Flamands et spécialement les Brugeois commencèrent leur art. »

(1) C. Enlart. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LVI, 1895. Dans sa remarquable étude sur *l'architecture romane et de transition de la région picarde*, M. Enlart établit (page 1) une différence bien tranchée entre l'architecture romane du diocèse de Noyon et celle des diocèses d'Amiens et de Boulogne : « on y trouve en effet, dit-il, des influences germaniques (?) venues par la vallée de l'Escaut (à Bohain, Saint-Quentin, Vesle, Villers Saint-Christophe). »

(2) *Mémoires de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. 20, p. 17.

(3) J. Waele. *Bruges et ses environs*, p. 19.

La même opinion a été émise depuis par Mgr Dehaisnes (1), mais elle a été parfois contestée, notamment au Congrès de Bruxelles en 1891. M. A. de la Grange en a fourni depuis une preuve irrécusable, en exhibant un contrat par lequel des roquetiers d'Antoing s'engagent à fournir et à conduire à Bruges des pierres toutes taillées, nécessaires à des travaux entrepris au refuge de Cambron (2).

L'expansion de l'art tournaisien dans le domaine de la sculpture dépassa les frontières de la Flandre et du département du Nord actuel. Elle traversa la Manche et se manifesta jusqu'en Angleterre.

M. Planat, dans l'*Encyclopédie d'architecture* (3), signale le rôle, comme centre artistique, de la cathédrale de Tournai, « dont nous retrouvons, dit-il, l'influence sur nos édifices du Nord. » Cet auteur ajoute :

« Lorsque la nouvelle cathédrale de Noyon fut érigée, l'évêque et les chanoines exigèrent, que l'on y conservât certaines formes de la cathédrale de Tournai, telles que les extrémités circulaires du transept qui, à Tournai, conservent les traditions byzantines (4). »

La cathédrale de Soissons garde un de ces croisillons demi-circulaires du côté méridional, et cette abside, d'une rare beauté, reproduit, dans un style plus avancé, les galeries superposées et le triforium des incomparables absides de Tournai.

M. Houdoy (5) a depuis longtemps fait remarquer, que l'église de Notre-Dame de Cambrai, détruite par le feu en 1148 et réédifiée par l'évêque Nicolas de Chièvres, offrait un transept arrondi aux extrémités de ses croisillons. Le plan de l'ancienne cathédrale, relevé avant sa démolition en 1796, a été conservé et publié par Lassus (6).

(1) *L'histoire de l'art*, etc. p. 109.

(2) *Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. 25, p. 421.

(3) Planat. *Encyclopédie d'architecture*, t. IV. Article : *cathédrale*, p. 49. — V. aussi Ch. Lucas dans *L'architecture*, 1895, p. 420.

(4) Houdoy. *Histoire artistique de la cathédrale de Tournai.*

(5) C. Enlart. *Album de Villard d'Honnecourt.* D'après Lassus, la nef, le transept, la tour centrale et la tour de façade remonteraient au XIe siècle. Il reste à élucider la question de savoir, si le plan du XIe siècle comportait les absides rondes du transept.

(6) Abbé Dewez. *Hist. de l'abbaye d'Hasnon.*

Il en était de même de Notre-Dame-la-Grande de Valenciennes, dont Simon Leboucq nous a conservé les dessins. Sa construction, commencée après la peste de 1008, fut reprise en 1040 par Richilde de Hainaut; le transept aurait été achevé en 1080 par maître Jehan Hosson. Cependant les dessins de Leboucq nous montrent un beau vaisseau du style de transition, analogue à celui de Noyon. Enfin, Mgr Dehaisnes (1), d'accord avec Mgr Voisin, fait observer les rapports qui existaient entre la cathédrale de Laon et l'architecture tournaisienne, rapports qui s'expliquaient par cette circonstance, que le chef-d'œuvre de Laon fut élevé, le fait est aujourd'hui certain, par l'ancien écolâtre et doyen du Chapitre de Tournai, Walter de Mortagne, devenu évêque de Laon en 1153. La tour de Saint-Jacques offre des baies aveugles, trilobées, dont les redens sont soutenus par des colonnettes ; cette forme se voit dans la *maison de l'Horloge* de Villard d'Honnecourt, et on la rencontre encore au chœur de l'église de Moneteau ; elle est de tradition byzantine, (germanique selon M. Enlart). Les chapiteaux de la charmante église de Lillers près Saint-Omer, se rapprochent nettement du type tournaisien à volutes retournées, accouplées sur les angles.

C'est un fait généralement reconnu, que l'affinité des monuments romans tournaisiens avec ceux du Nord de la France. Je suis tenté de l'expliquer par l'influence de l'école de la cathédrale de Tournai, édifice antérieur à tous ces monuments ; et même, frappé de certains caractères de nos monuments, nettement distincts du style rhénan qui se propage cependant jusqu'à nos portes, et m'appuyant sur un document écrit qui atteste que l'école de Tournai se proclamait l'adepte du style lombard, j'ai été jusqu'à admettre l'indépendance de l'architecture du Chapitre de Tournai vis-à-vis de l'art rhénan. J'ai émis cette hypothèse, que nos chanoines auraient puisé directement en Lombardie les éléments de leur style (2).

Si cette hypothèse à mes préférences, je ne laisserai pas dans l'ombre l'opinion émise par des maîtres, dont l'avis a la plus grande importance. D'après MM. Anthyme Saint-Paul et C. Enlart, il existe à l'époque romane deux courants, le courant rhénan et le courant normand, qui ont leur point de contact dans le Nord

(1) Ouvrage cité, pag. 109.
(2) *Revue de l'art chrétien*, année 1893, p. 227.

de la France, à nos frontières, dans cette région même où s'exportaient nos pierres. Ce double courant aurait donné naissance à notre style.

D'après cette opinion, qui est aussi, je crois, celle de M. Reusens, l'école de Tournai serait comme le fruit de l'union des deux grandes écoles romanes du Nord de l'Europe. Les particularités que je viens de signaler apportent des arguments à cette thèse. Je pourrais en noter d'autres, par exemple, la présence, dans la crypte Saint-Léger de Soissons, de chapiteaux sphérico-cubiques très caractérisés, reproduits par Viollet-le-Duc (1), et, bien mieux, la présence de pareils chapiteaux relevés par Renard dans une crypte et dans la salle capitulaire, de l'ancienne abbaye de Saint-Martin de Tournai (2).

D'ailleurs les preuves abondent, que l'école de Tournai voyait à ses portes l'invasion de formes rhénanes. Elles apparaissent à l'abbaye de Saint-Bavon à Gand dans une fenêtre en trèfle de l'octogone, et à l'église Saint-Jacques de la même ville, dans les fenêtres géminées des tours de façade. Elles se montrent tout près de Tournai, en deçà, dans la crypte de Renaix, ornée de chapiteaux sphérico-cubiques, et au delà, à la tour d'Harlebeke, percée de nombreuses baies géminées. Elles pénètrent en Flandre jusqu'à Ypres. Mais c'est parce que, malgré cette pénétration, la cathédrale de Tournai garde toute l'originalité de ses lignes et répudie dans ses œuvres propres ces formes étrangères, que je crois à l'existence d'une école tournaisienne distincte, basée sur des traditions qui remontent (qui sait?) peut-être directement à la source lombarde.

Il est à peine utile de compléter cet aperçu, en montrant que les formes particulières propres au roman de Tournai se retrouvent avec une certaine constance dans les monuments de cette ville dont la cathédrale est le chef-d'œuvre.

Une particularité remarquable de ce dernier édifice consiste dans l'étage de tribunes ménagé au-dessus des collatéraux, et

(1) Ouv. cité, p. 109.

(2) Renard a relevé dans cette crypte de Saint-Martin un chapiteau sydérico-cubique et un chapiteau godronné, qui détonnent dans un ensemble de pur style tournaisien; le style local se maintient en dépit d'une influence externe, que trahissent ces détails isolés.

dans l'ordonnance générale d'étages superposées de galeries, triforium, claire-voie, etc., entièrement séparés par des cordons horizontaux. Les archéologues voient dans ce dispositif une réminiscence des ordres superposés de portiques à arcades des monuments romains. Or quelques vestiges non équivoques des nefs anciennes des églises de Saint-Piat et de Saint-Brice permettent d'affirmer, que ces deux dernières églises avait également leurs galeries d'étage.

L'ordonnance interne dont nous venons de parler déteint vivement sur la façade principale de la cathédrale, telle du



Fig. 7. — Façade antérieure primitive de la cathédrale de Tournai.

moins qu'elle existait originellement avant les déplorables remaniements dont elle fut l'objet à différentes époques; dans la restitution proposée par Renard (fig. 7), on voit sa hauteur partagée en cinq étages superposés de baies gracieuses et relativement petites, qui devaient lui procurer un aspect extérieur empreint

d'une majesté analogue à celle de ses nefs intérieures si impressionnantes. Or on peut encore constater aujourd'hui, qu'avant le remaniement opéré en 1371 (1), la façade de Saint-Piat reproduisait à une petite échelle un système identique. Au surplus les tours de Saint-Piat, qui devaient être accouplées, étaient par leur position et leur architecture, une imitation des quatre clochers angulaires de Notre-Dame.

Si nous ne craignions d'anticiper sur l'époque de la transition, nous parlerions ici de la tour-lanterne de la croisée de Notre-Dame, laquelle a inspiré celle de Saint-Quentin aujourd'hui cachée, mais qui faisait autrefois le plus bel ornement d'un si gracieux édifice, et aussi de celle de l'église malheureusement rasée de Saint-Pierre. Insistons encore sur un seul détail, à savoir cette sorte de triforium à plate-bande, formé d'une rangée de légères colonnettes, alternativement isolées et géminées, qui court autour des hémicycles du transept de la cathédrale ; il se retrouve fidèlement reproduit à Saint-Quentin dans les bras du transept et il ornait l'intérieur de la tour lanterne de Saint-Pierre.

Remarquons aussi qu'à Tournai la tour lanterne romane est toujours carrée, et ne devint octogone qu'au XIII[e] siècle.

CARACTÈRES DU ROMAN DE TOURNAI.

Nous pouvons donc considérer la cathédrale de Tournai comme un foyer artistique, qui a rayonné sur une région correspondant au bassin de l'Escaut. Les fleuves sont, comme on l'a dit, des chemins qui marchent. Viollet-le-Duc accordait une grande importance aux rivières navigables pour la propagation des styles d'architecture. L'Escaut a dû être le véhicule des formes de l'architecture en même temps que des pondéreux produits des carrières. Il était naturel qu'il les transportât au loin, puisque, placées si avantageusement dans la partie supérieure de son cours, ces carrières pouvaient seules fournir à la Flandre et à la région en amont de bons matériaux de construction.

S'occupant de Villard de Honnecourt et de la prospérité de son lieu natal riverain de l'Escaut, M. C. Enlart s'exprime ainsi : « L'Escaut fournissait, avec Cambrai, Valenciennes, Tournai,

(1) *Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. 22, p. 17.

Gand et Anvers, une excellente voie de communication, d'autant plus fréquentée au moyen âge, que les autres étaient plus défectueuses (1). » J'ai essayé naguère de déterminer l'étendue

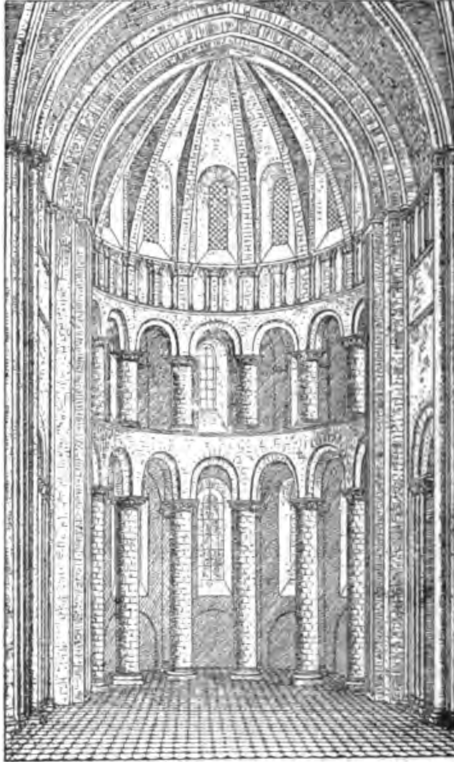


Fig. 8. — Rond-point du transept de Tournai.

géographique du débouché des carrières de Tournai et surtout des ateliers de sculpture de cette ville (2).

Son architecture ayant son caractère autochtone et sa physio-

(1) C. Enlart. *Bibl. de l'Ecole de Chartes*, t. LVI, 1895.

(2) *Bull. de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XXV. — *L. Cloquet, notes sur les anciens ateliers de sculpture de Tournai et l'étendue de leur débouché.* Tournai 1894.

nomie particulière, tâchons d'en déterminer les traits principaux.

Le plus saillant peut-être, à l'époque romane, est la forme lambardo-byzantine des triples absides, ou du moins l'emploi d'hémicycles aux extrémités des croisillons du transept. Ce dis-

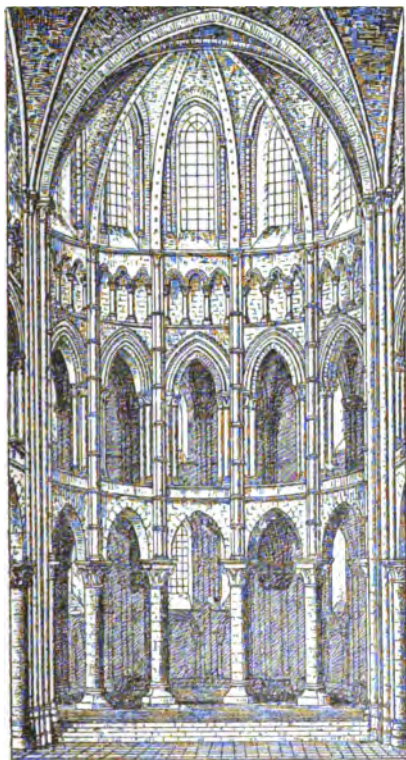


Fig. 9. — Rond-point du transept de Soissons.

positif donne leur physionomie à un groupe important d'églises du Nord de la France, Soissons, Noyon, Cambrai, Valenciennes, auxquelles nous ajouterons avec M. Enlart (1), Saint-Lucien de Beauvais et Chaalis; toutes églises, notons-le, postérieures à celle de Tournai.

(1) Enlart, *ouv. cité.*

Les absides de Tournai étaient primitivement au nombre de trois et dessinaient une croix trifolée à peu près à l'instar d'une série d'églises rhénanes. Faut-il y voir, avec plusieurs auteurs français (1), des dérivés de ces dernières? Dans une étude spéciale, j'ai avancé, que les églises du Nord de la France, celle de Tournai comprise, située dans un territoire qui relevait de la couronne de France, d'autre part, les églises de Normandie et enfin celles du Rhin, forment trois groupes issus directement du style lombardo-byzantin naturalisé dans des contrées distinctes ; j'ai fait voir que les absides tournaisiennes se différencient assez nettement des absides rhénanes. J'insiste sur cette particularité, au lieu d'être voûtées en coupole à assises annulaires, les absides de Tournai offrent une structure plus complexe com-

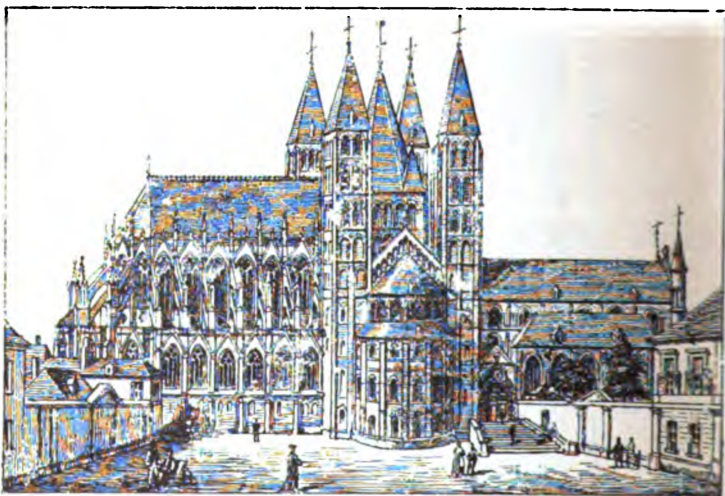


Fig. 10. — Vue extérieure, côté Nord, de la cathédrale de Tournai (2).

portant des fenêtres percées en lunette dans la conque ainsi que l'usage précoce de nervures, disposition curieuse que nous

(1) Ces absides elles-mêmes se ressentent do l'influence pseudo-romaine visible dans les nefs de Tournai par la superposition de trois étages de galeries, claire-voie comprise.

(2) A remarquer la forme de l'abside du transpet.



Fig. 11. — Vue à vol d'oiseau de la ville de Tournai.

avons détaillée plus haut, et qui fut imitée au *lavatorium* de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand, et même, en réduction, dans la petite crypte de l'église d'Authem-Saint-Liévin, les nervures en moins.

Après les absides du transept, les églises tournaisiennes offrent un trait particulièrement saillant, à savoir la grande tour carrée surmontant la croisée : trait qui les apparente avec les églises normandes. Au lieu d'une sorte de dôme ou de tour polygonale, qui forme souvent la portion culminante de celles des bords du Rhin, les nôtres ont à l'intersection des croisillons une tour lanterne quadrangulaire couverte d'une flèche peu aiguë en charpente de bois à quatre versants. La grosse tour de Notre-Dame de Tournai paraît avoir été la mère de celle que l'on voyait autrefois à Saint-Quentin de Tournai, si remarquable, et malheureusement cachée et travestie; elle a engendré également celle de Saint-Nicolas de Gand, église curieuse par de nombreux traits qui trahissent sa parenté étroite avec Tournai. La tour lanterne perdure au XIII[e] siècle, donne sa superbe silhouette à l'église de Pamele et à une quantité d'églises rurales flamandes; ce n'est qu'à l'époque gothique, notons-le, que la tour centrale devient octogone dans les églises de notre groupe. L'église de Saint-Donat de Bruges avait une tour lanterne (1), et celle de Saint-Bavon à Gand eut une tour à la croisée jusqu'en 1559; elle s'appelait le dôme; elle était flanquée de quatre tourelles (2), elle était donc carrée.

Si nous considérons maintenant la constitution de la travée des nefs de la cathédrale de Tournai, nous remarquerons d'abord, que les piles présentent la section cruciforme, c'est un trait général du style lombard. Mais tandis que sur le Rhin, le mode lombard de support est repris plus fidèlement, avec son alternance de maîtres piliers et de piliers plus faibles, en raison du système de superstructure voûtée, à Tournai, chose à bien noter, les piles sont toutes pareilles; les petites nefs seules commandent l'entre-colonnement général et la distribution des travées : nous allons voir pourquoi (fig. 12).

(1) Schayes. *Mémoire sur l'architecture gothique en Belgique* V. ce dôme dans Sanderus, *Flandria illustrata*, édit. de Cologe.

(2) Van Vaernewyck. *Hist. van Belgie*, t. II, p. 281. — Van Lockeren. *Mess. de sciences*, 1861, p. 319.

Non loin de Tournai, à peu près en même temps que la cathédrale de Notre-Dame, s'achevait la collégiale de Soignies,

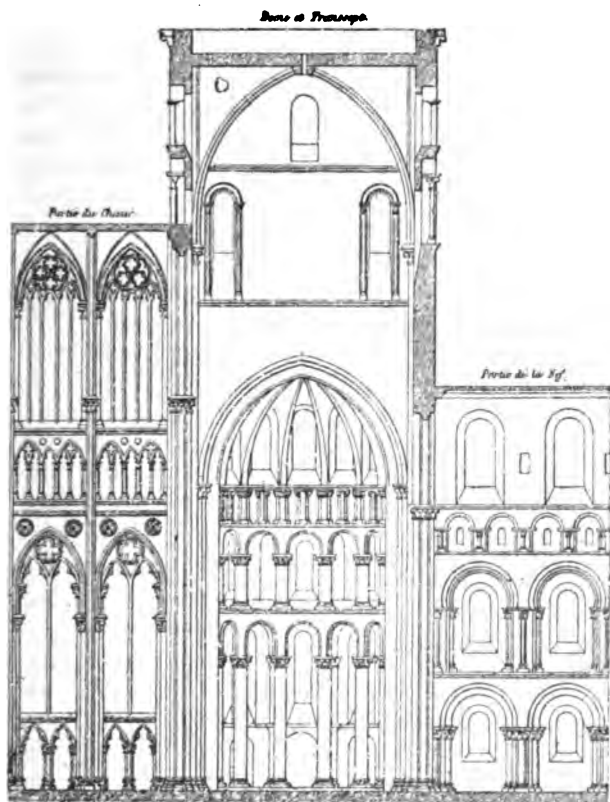


Fig. 12. — Cathédrale de Tournai, coupe longitudinale.

commencée dès 965 par l'archevêque de Cologne Bruno et reprise au cours du XI[e] siècle. L'intention du fondateur, fut d'appliquer à cet édifice le système des voûtes lombardes tel qu'il était compris sur le Rhin ; aussi les piles furent-elles plantées en conséquence, de manière à faire alterner les piliers cruciformes avec des colonnes monocylindriques. Le gros support comporte un dosseret destiné à aller recevoir les retombées de grandes voûtes carrées, embrassant deux travées des petites

nefs. Mais, comme l'a fait voir M. G. Van Bezold (1), ce système préconçu fut abandonné quand on fut arrivé au niveau des galeries; là, le renfort primitif s'arrête. Sans aucun doute, à un certain moment, on a renoncé aux voûtes, en faveur d'un plafond, qui a longtemps existé.

Suivait-on en cela l'exemple que donnaient en ce moment les constructeurs mieux avisés de la cathédrale de Tournai? ou bien ces derniers profitèrent-ils des mécomptes de leurs proches voisins? Toujours est-il que les Tournaisiens, de propos délibéré et de prime abord, modifient franchement la disposition lombarde. Dès le début, en fondant leurs piliers, ils renoncent à voûter la grande nef; la couverture en charpente est le principe qui gouverne la construction; tout ce qui peut rappeler la division en travées des grandes voûtes ou leur soutènement extérieur s'efface. Leur système, basé sur l'emploi d'une superstructure en bois, s'exprime éloquemment au dehors par la claire-voie, doublée d'une manière très élégante d'une galerie quasi continue; elle est bien interrompue, entre les travées des petites nefs, par des contreforts répondant aux voûtes des bas côtés; mais elle rétablit la continuité dans l'étage supérieur. Elle prélude à la galerie absolument continue, qui constitue le trait le plus net et singulièrement original des églises tournaisiennes de la période suivante.

Passons à un autre genre de constructions de l'époque. On rencontre en Tournaisis et en Flandre quantité de souterrains romans très largement construits en moellons de Tournai. Ils sont de simple profondeur, sans refends entre les murs de face; même si des subdivisions existent aux étages supérieurs, le soutènement souterrain de ceux-ci est établi à l'aide de colonnes monocylindriques portant des voûtes en moellons. Leur construction atteste l'aisance avec laquelle les maçons d'alors se servaient de la voûte.

Il y avait deux sortes de voûtes de souterrains.

Le premier type s'incarne dans le plus profond des deux étages superposés des belles caves du palais épiscopal de Tournai. Cette vaste salle souterraine, qui sert de cellier, est couverte

(1) V. *Dietsche Warande*, année 1889, 1re liv.

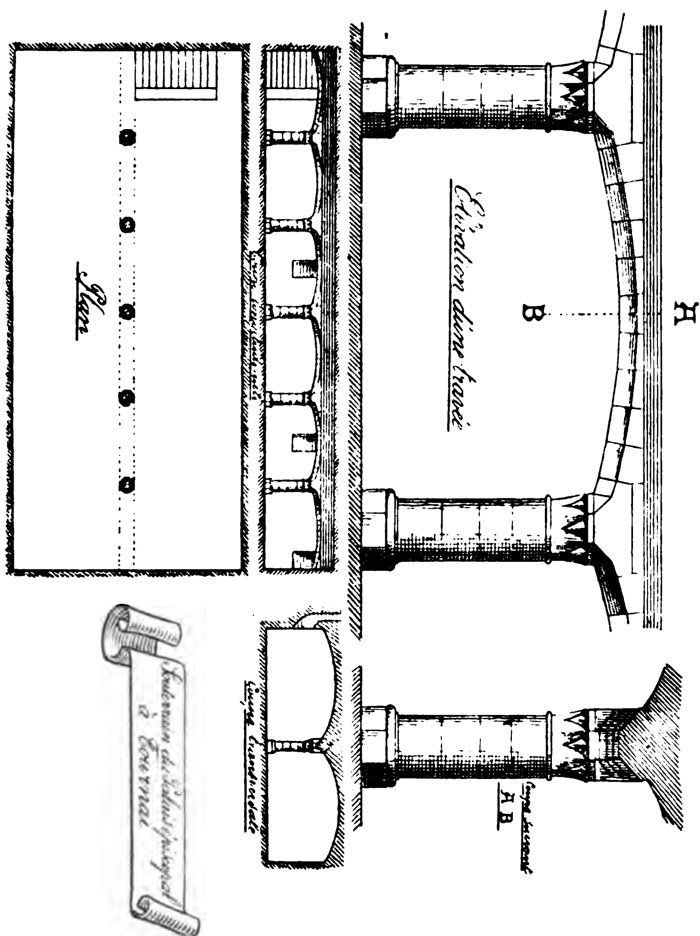

Plan
Élévation d'une travée
B
A
A B
Souterrain du Palais épiscopal à Tournai

Fig. 13.

de deux berceaux en moellons très surbaissés (la flèche est de 1/10 de l'ouverture), retombant sur des arcs en *cil* de 5^m de portée, plus surbaissés encore; appareillés en pierre de taille, ils constituent presque des plate-bandes, étant arrasés supérieurement suivant la naissance horizontale des berceaux. Les meilleures constructions modernes n'atteignent pas une plus grande perfection quant à la robustesse élégante des formes et la hardiesse des combinaisons. (Voir la planche ci-contre, fig. 13.)

Or ce mode de construction des souterrains du XIIe siècle, correspond à une formule en quelque sorte consacrée et restée traditionnelle. On le retrouve abondamment, soit à Tournai, notamment dans la cave d'une maison de la rue des Chapeliers, soit au loin, surtout à Gand. Il y est employé tantôt dans des constructions claustrales comme le cellier de l'abbaye de Saint-Bavon, tantôt dans des caves de maisons (place du Lion d'Or, place du Sablon), tantôt dans des édifices militaires, comme le donjon du château des comtes de Flandre, toutes constructions faites en pierre de Tournai. La même ordonnance a été imitée en matériaux de la localité dans le souterrain du donjon du château de Laerne.

L'autre type, moins spécial à Tournai quant à l'ordonnance générale, constitue une seconde manière dans l'ordre chronologique. Une ou plusieurs épines de colonnes très caractéristiques toujours par leur style tournaisien, supportent des voûtes d'arêtes en moellonnage, appareillées en tiers point, renforcées de doubleaux dans les ouvrages soignés comme le sous-sol du château de Gérard le Diable à Gand, avec nervures toriques dans des constructions déjà gothiques comme l'étage inférieur de la Halle de Middelbourg, construction en pierre de Tournai, toute empreinte de notre style. De la sorte est construit le moins profond des deux étages des caves de l'évêché de Tournai, ainsi que quantité de souterrains des vieilles maisons de cette ville (1), et le souterrain de l'hôtel de ville (ancienne abbaye de Saint-Martin). Ce sont les voûtes au cintre suraigu dont parle M. Enlart à la p. 10 de son ouvrage sur la Picardie, cité plus haut. Il en trouve des répliques à Vincy, à Sercus et à Wolkerinckove. Tels étaient les souterrains de l'ancien hôpital Notre-

(1) Notamment d'une maison, rue Saint-Martin, n° 19.

Dame, malheureusement démoli récemment de fond en comble. Telles sont les caves de plusieurs maisons de Gand (1).

Si maintenant nous en venons aux détails, nous aurons d'abord à examiner la colonne.

Son fût n'est pas toujours rond, ni lisse. Dans la première

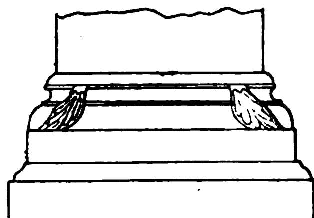


Fig. 14. — Base de la cathédrale de Tournai.

période, jusqu'au commencement du XII[e] siècle, on rencontre en abondance de minces colonnes monolithes octogones, et des colonnes ornées de cannelures en spirales.

A côté de la base attique, garnie le plus souvent d'élégantes griffes végétales, on rencontre une base d'origine lombarde, ou le gros tore est remplacé par un quart de rond (fig. 14). Cette base, d'un profil très étudié et fort correct, se reproduit avec fidélilé dans des ouvrages divers, très distants, par exemple, aux nefs de Tournai et à l'abbaye de Saint-Bavon de Gand.

L'école de Tournai n'a guère connu le chapiteau sphérico-cubique; on ne le rencontre ni à l'abbaye de Saint-Bavon, ni dans la crypte de la cathédrale de Gand, ni dans aucun monument actuel de Tournai (2).

Deux sortes de chapiteaux se rencontrent tant à la cathédrale que dans les constructions proches ou lointaines qui en dérivent, le chapiteau cubique byzantin et le chapiteau à corbeille; les deux genres se marient et donnent lieu à des variétés, parmi lesquelles nous classerons, pour mémoire, quelques chapiteaux

(1) Place du Lion d'or, 8.

(2) Les seuls exemples que j'en connaisse sont le chapiteau sphérico-cubique et le cul de lampe godronné déjà cités, que Renard a relevés dans la crypte de Saint-Martin et dont j'ai publié les dessins dans le *Touriste*.

historiés; en général, la forme légèrement évasée prévaut sur la forme cubique byzantine, là même où la corbeille est tapissée de sculptures, selon la méthode lombarde, comme dans les nefs de Tournai.

Dans le transept et dans les édifices du dehors dérivés de Tournai, cette forme est abandonnée eu faveur d'une forme plus simple, dans laquelle s'est bientôt incarné le style local.

En somme le type propre à notre école romane est un chapiteau dérivé de la corbeille cubique lombardo-byzantine, d'un décor plus simple, où apparaissent des motifs rudimentaires classiques, et dans lequel le modèle initial se transforme graduellement en corbeille évasée à crochets. C'est ce que nous allons faire voir.

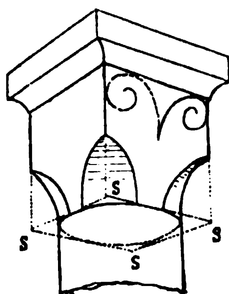


Fig. 15. — Schema du chapiteau roman tournaisien.

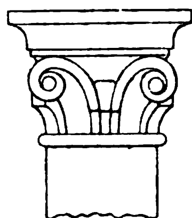


Fig. 16. — Chapiteau, cathédrale de Tournai.

Nos tailleurs de pierre, après avoir dégrossi en forme de dé le bloc destiné à former la corbeille du chapiteau, ordinairement distincte de l'abaque, mais carrée comme lui par le dessus, se sont inspirés des chapiteaux classiques, corinthiens ou composites, à calathos évasé, encore abondants sous leurs yeux. Il s'agissait de raccorder le large abaque carré avec la rondeur du fût plus étroit. Au lieu d'arrondir les quatre sommets inférieurs du cube par une taille en bosse, ils abattirent les angles en porte à faux par des tailles creuses, qui se profilaient naturellement en triangles curvilignes concaves (fig. 15), éveillant aussitôt l'idée d'une sorte de feuille rudimentaire lancéolée. Quelques coups de ciseaux suffisaient ensuite pour dégager des feuillages rappelant vaguement l'acanthe romaine.

Ainsi échancrées par le bas, les faces plates du dé gardaient au-dessus leurs angles droits et une partie de leurs arêtes ver-

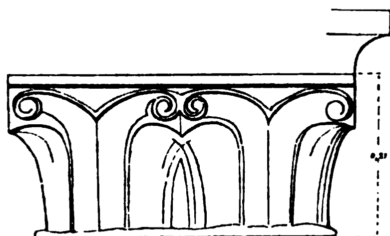


Fig. 17. — Chapiteau, abbaye de Saint-Bavon à Gand.

ticales. Continuant à interpréter le modèle classique, l'artiste sculpta sur chaque face deux volutes; les volutes vinrent s'accoupler sous les quatre angles du chapiteau, à la manière corinthienne. (Fig. 16 et 17.)

Par ces deux tracés sommaires le décor était créé dans ses lignes essentielles. Il fut développé en détail, avec beaucoup de sobriété, mais aussi avec beaucoup de goût.



Fig. 18. — Chapiteau du transept de Tournai.

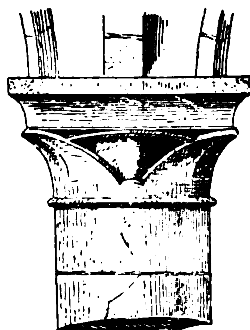


Fig. 19. — Chapiteau tournaisien au château de Gérard-le-Diable à Gand.

On rencontre aux fenêtres des nefs et du transept de la cathédrale de Tournai, comme dans les ruines de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand, une série de chapiteaux conçus d'après cette méthode.

Mais le type se dédouble. Dans différents monuments on

rencontre des exemplaires auxquels il manque les feuilles lancéolées de la corbeille, et qui n'ont pour décor que les volutes, tels les chapiteaux relativement bas des grandes colonnes des ronds points de Notre-Dame. (Fig. 18.) D'autres, au contraire, sont dépourvus de volutes, et les creux inférieurs, mangeant toute l'arête verticale, atteignent le dessous de l'abaque, comme à la crypte de Gérard-le-Diable à Gand, au souterrain de l'évêché de Tournai et à celui de l'Hôtel de ville. (Fig. 19.) Le type se retrouve dans le Nord de la France à Notre-Dame d'Airaines et à Croissy (1).

Ainsi s'explique l'unité d'origine de deux modèles si différents à première vue.

Tout en restant fidèle à un procédé d'atelier vivement affectionné, l'artiste se permet quelques variantes ; l'une des plus élégantes consiste à retourner la courbure des volutes. De là nait

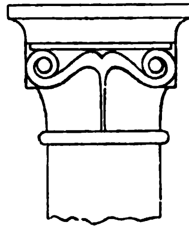


Fig. 20. — Chapiteau à la cathédrale de Tournai.

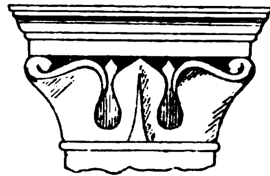


Fig. 21. — Chapiteau à l'église de Lillers (Nord).

un genre de chapiteaux qui se rencontre depuis la chapelle de Saint-Macaire à Gand jusqu'à l'église de Lillers au-delà de Saint-Omer, à Beaulieu (2), à Saint-Josse-sur-Mer (3), et qui constitue un perfectionnement du précédent, non seulement à cause de la nouveauté gracieuse et originale, mais encore par la manière heureuse avec laquelle la volute se raccorde avec la courbe de l'angle feuillagé (4).

(1) V. C. Enlart. *Monuments religieux de l'architecture romane et de transition dans la région picarde*, pp. 56 et 199.

(2) V. Enlart, ouv. cité, p. 177.

(3) V. *ibid*. p. 160.

(4) Des dérivés de ce type se rencontrent en Picardie, notamment à Dommartin, où les volutes dégénèrent en minuscules crochets, dans des chapiteaux d'une élégance raffinée *(ibid.)*.

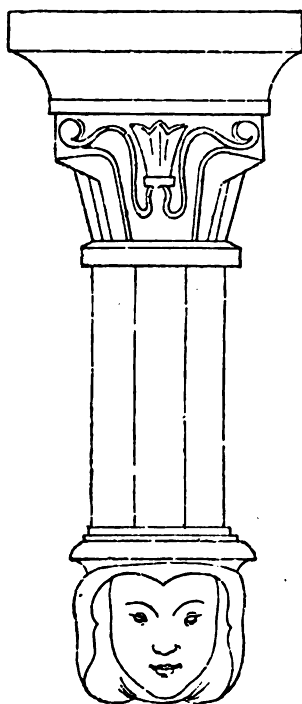


Fig. 22. — Chapiteau à l'abbaye de Saint-Bavon à Gand, (lavatorium).



Fig. 23. — Chapiteau scaldisien à crochets.

Mais nous ne sommes pas au bout de l'évolution. Vint enfin l'idée, de perfectionner le type complet initial, en lui donnant une qualité essentielle qui lui manquait, à savoir l'unité. Si intéressant qu'il soit, le chapiteau à feuilles lancéolées et à volutes accouplées constitue un être hybride, formé dans son décor d'éléments hétéroclites. Des deux motifs on finit par en composer un seul, à savoir une large feuille plate s'enroulant en volute à son extrémité. Alors fut créé le chapiteau scaldisien à crochets enroulés, si caractéristiques, qui, à partir de l'époque de transition, règne dans toute la Belgique, hormis le pays de Liège et qui s'y maintient jusqu'au XVIe siècle (1).

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, président. La parole est continuée à M. Cloquet, pour traiter la 8e question :

« A quelle école d'architecture se rattachent les églises de Tournai : Saint-Quentin, Saint-Piat, Saint-Pierre, Saint-Brice, Saint-Nicolas, Saint-Jacques, Sainte-Marie-Madeleine? »

M. CLOQUET. Je crains de fatiguer l'auditoire en reprenant la parole, Messieurs, mais, à défaut d'autre orateur venant traiter ce sujet inscrit à l'ordre du jour, je me permettrai d'en dire deux mots, puisque personne ne se lève.

Dans la première moitié du XIIIe siècle, les circonstances politiques qui furent les suites de la bataille de Bouvines, donnèrent à la ville de Tournai la paix et la prospérité. Elle venait d'élever son élégant beffroi, symbole des libertés octroyées par Philippe-Auguste ; Walter de Marvis rebâtissait le chœur de sa cathédrale, et de nouvelles églises surgissaient dans les paroisses de Saint-Jacques, de la Madeleine, de Saint-Nicolas, de Saint-Nicaise, de Sainte-Marguerite, etc.

C'était le moment où la merveilleuse architecture gothique venait de naître dans l'Ile de France et rayonnait autour d'elle. La chapelle épiscopale de Saint-Vincent, bâtie par Etienne,

(1) J'ai expliqué au Congrès de Liège la genèse spéciale du chapiteau mosan.

l'ami de Suger, avait été chez nous le premier rejeton de la nouvelle école; le chœur de Notre-Dame en fut une pousse magnifique. En même temps, le style français pénétrait dans la principauté de Liège par la Champagne, faisait sentir son influence dans le Brabant par le Cambraisis, et s'implantait sans résistance dans la Flandre Occidentale, où ne s'était établie aucune tradition architectonique locale.

Cependant le chœur de la cathédrale ne fit pas école sur les rives de l'Escaut, où une autre école ancienne pratiquait déjà des méthodes bien arrêtées. Occupons-nous de cette dernière.

Nous avons vu que les constructeurs de la partie romane de l'église-mère avaient délibérément renoncé au voûtement de la grande nef. Ce n'était pas un parti héroïque, et nos architectes romans ne peuvent revendiquer aucune part dans cette lutte admirable des moines français avec les graves difficultés du problème fondamental de la superstructure en pierre. Mais c'était un parti mûrement réfléchi, et qui était peut-être assez sage.

Il trouve en effet sa justification dans la nature même des matériaux de la contrée, dans la dureté et le capricieux clivage du calcaire de Tournai, qui est le calcaire compact, à cassure conchoïde. Tout autre à cet égard que la pierre blanche du Nord de la France, il est à la fois lourd et difficile à tailler. Les habiles techniciens de l'époque eurent vite compris, quel mode d'appareillage convenait à ses propriétés particulières : réserver la pierre de taille pour la membrure et notamment pour le support et l'encadrement des baies; faire tout le gros œuvre en *opus incertum;* tel est le système de la maçonnerie des monuments tournaisiens, des gothiques comme des romans, avant le XIVe siècle; il est le plus logique et donne à ces monuments un cachet tout spécial.

En ce qui concerne les voûtes, on n'avait donc que le moellonnage irrégulier pour étoffer leurs remplissages; il eut fallu adopter une épaisseur excessive, et les voûtes fussent devenues très lourdes. Aussi l'on ne voûta guère en pierre que les souterrains; on fit en moellonnage, avec ou sans nervures, des voûtes épaisses, portant sol. Pour les voûtes-plafond, à défaut de pierres légères et faciles à débiter en moellons réguliers, on employa de préférence le bois.

Ce parti net et franc eut bien vite développé ses conséquences, notamment *la suppression des divisions apparentes à l'extérieur*

par travées. C'est ce qui s'accuse déjà à la cathédrale, dans la galerie du clair-étage, ou les contreforts sont traversés par le couloir extérieur, et entamés par les colonnettes de cette galerie.

Dans les églises paroissiales, qui font à la cathédrale un si gracieux cortège, ou plutôt qui se groupent autour d'elle comme des filles autour de leur mère, ce principe sort ses conséquences. L'abri du vaisseau se voit tout entier construit en bois (sauf

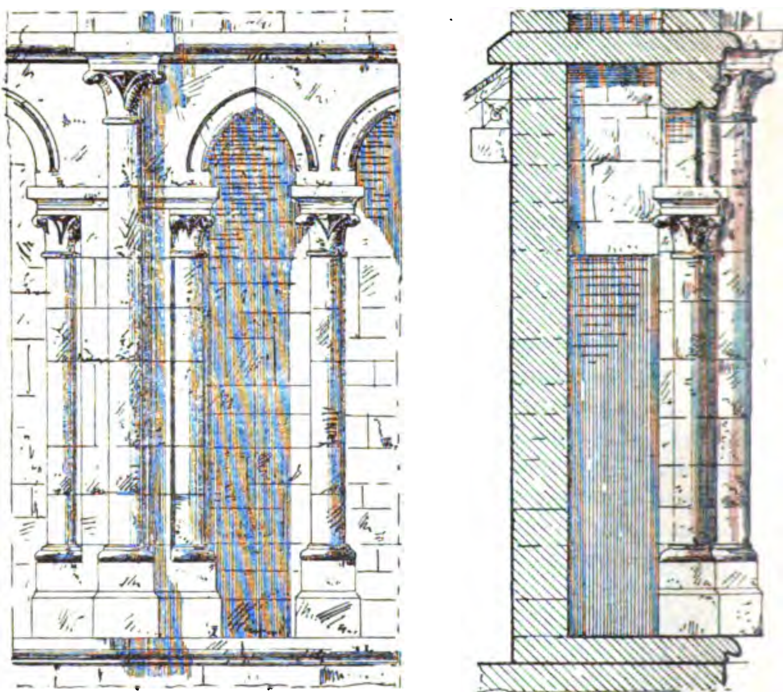


Fig. 24. — Détail du triforium du chœur de Pamele (1) d'après M. A. Van Assche.

remaniement ultérieur), non plus maintenant à l'aide d'un plafond plat, mais par un berceau lambrissé dont les entraits et les poinçons restent apparents. De là la légèreté remarquable des

(1) Rapprocher ce détail de celui du triforium d'Ardenburg, fig. 34.

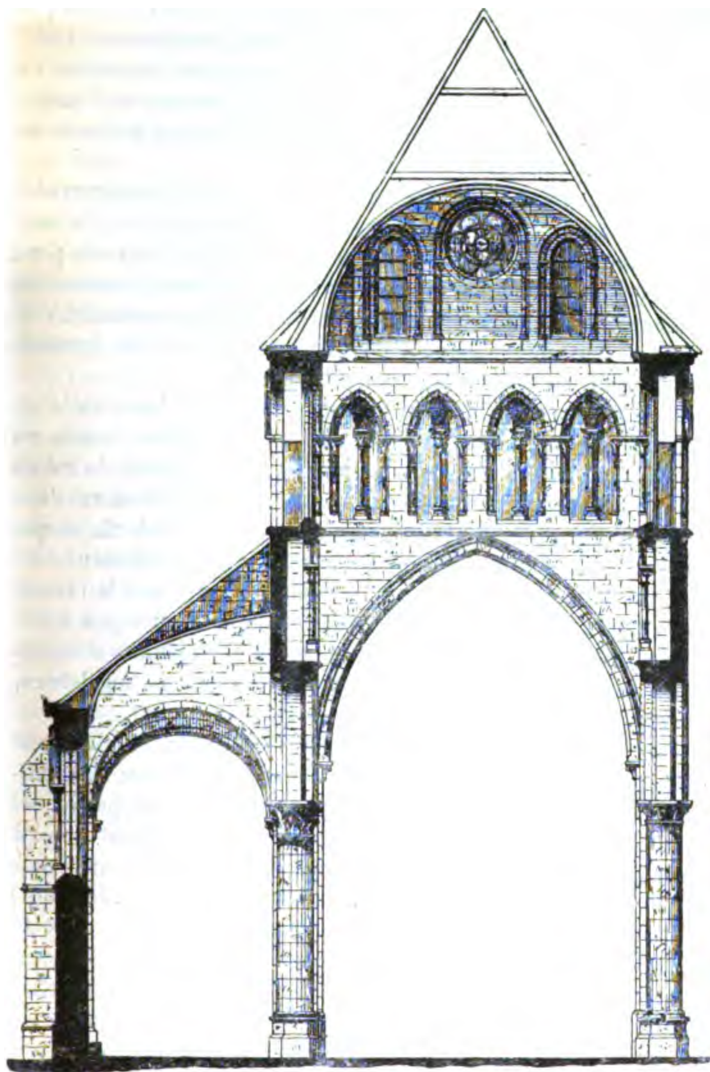


Fig. 25. — Coupe de l'église Saint-Jacques à Tournai, dessin de l'auteur (1).

(1) Remarquer, dans la coupe du haut mur, les deux étages de galeries avec couloirs praticables.

murs, épais à peine d'un mètre et traversés à deux étages par des couloirs pratiquables, qui s'ouvrent vers l'intérieur au triforium, vers l'extérieur à la claire-voie. Le couloir retranché de l'épaisseur du mur, il reste à peine un pied, de part et d'autre, pour des supports qui sont, l'un ajouré, l'autre exécuté en moellons irréguliers. (Voir fig. 24 et 25.)

Remarquons que l'absence de voûtes supprime le contreventement des hauts murs; à Saint-Jacques de Tournai l'on y a suppléé d'une manière élégante par une grande arche, sorte de pont jeté au-dessus de la nef à la naissance de la croisée, et couronné d'une ravissante galerie double aux arceaux entrecroisés (fig. 23). On voit que cette curieuse disposition fait partie du système tournaisien, en est une conséquence logique.

Les Halles des Consaux et des Doyens, la belle salle de l'hôpital Notre-Dame, bien d'autres locaux étaient voûtés en bois comme les églises. Je n'ignore pas qu'il en était de même dans d'autres pays, surtout en Normandie, et spécialement dans les hôpitaux, à Clermont-Tonnerre, à Beaune, à Lubeck, et que la répugnance à voûter les églises se constate spécialement dans le Nord de la France, surtout en Picardie, ainsi que le remarquait récemment M. C. Enlart (1). Mais on ne trouve pas d'édifices où ce mode de superstructure régit d'une manière si rigoureuse le gros œuvre, et s'accuse aussi nettement au dehors, qu'il le fait dans nos églises à claires-voies continues.

Des dispositions que nous venons d'expliquer, résulte donc cette particularité saillante, que la division en travées ne s'indique qu'au rez-de-chaussée. Tel est le trait principal par lequel des édifices déjà gothiques comme Saint-Jacques et Saint-Nicolas et même la Madeleine de Tournai se rattachent aux nefs romanes de la cathédrale. (Voir, fig. 31, la travée de S. Jacques.)

Quant au chœur de Notre-Dame, il n'appartient pas à cette évolution calme, que nous suivons dans de plus modestes édifices. à cette progression lente, propre à une école qui recherche elle-même ses procédés. Il constitue un saut dans la voie du progrès, ou plutôt une brillante intrusion du style français dans nos murs, une application savante, mais isolée, du système des voûtes gothiques parvenu à son apogée chez nos voisins du

(1) V. Enlart. *Villard de Honnecourt et les Cisterciens.*

Midi. Un seul trait peut-être, trahit dans ce chef-d'œuvre l'influence tournaisienne par une disposition de détail spéciale à la région. Le rond point n'offre pas à proprement parler de chapelle rayonnante, mais, de part et d'autre de la chapelle du chevet, deux pseudo-chapelles formées chacune d'un simple renfoncement à trois pans, n'ayant pas la profondeur d'un absidiole. Cette disposition, qui est une solution simple et très constructive du problème de la combinaison du chevet de la cathédrale, ne se remarque, à notre connaissance, qu'à l'église de Séclin, en amont de Tournai dans le bassin de l'Escaut et à celle de Saint-Nicolas de Gand, en aval, sauf toutefois, en Allemagne, à Doberan (1).

A l'œuvre de la cathédrale on avait préludé, nous l'avons dit, pour ce ravissant morceau d'architecture, également d'inspiration française, à savoir la chapelle épiscopale de Saint-Vincent bâtie en 1190, et couverte de voûtes aux nervures ramifiées, portées sur des dosserets en faisceaux de colonnettes; ce gracieux oratoire fut l'œuvre de l'évêque Etienne, ancien abbé de Sainte-Geneviève à Paris et l'ami de l'illustre Suger. Celui-ci fut invité à l'inauguration de l'édifice (2).

Le style tournaisien du XIIIe siècle s'incarne dans les églises de Saint-Jacques, de Saint-Nicolas, de Sainte-Marie-Madeleine et de Saint-Quentin. Nous allons tenter d'en abstraire les caractéristiques, pour les retrouver ensuite dans des monuments disséminés au loin.

Le plan est en croix latine, à trois nefs, transepts non saillants et chevet plat; la croix se dessine à l'étage seulement. Les jours sont des fenêtres lancéolées sans meneaux ni trilobes, encadrées d'un gros tore reposant sur des colonnettes, et d'un larmier s'arrêtant sur l'abaque comme sur une imposte. Les fenêtres sont parfois géminées, ou forment un triplet, qui s'encadre dans un plein-cintre; les jours doubles ou triples sont séparés par de minces trumeaux ornés d'une colonnette sur chaque face. Un triplet surmonté d'un oculus perce les pignons du transept, un grand triplet éclaire le chevet.

(1) *Revue de l'art chrétien*, 1888, p. 465.

(2) V. Lettre de l'évêque Etienne à l'abbé de Sainte-Geneviève l'invitant à l'inauguration de la chapelle de Saint-Vincent, de l'*Histoire de l'art de Flandre*, de Mgr Dehaisnes. *Documents*, t. II, p. 43.

Le gros œuvre est en *opus incertum*.

Les piliers des nefs sont monocylindriques, à tambours. La base est aplatie, à scotie profonde formant rigole, élevée sur un socle rond ou octogone. Le chapiteau, polygonal, évasé, offre deux rangées de crochets formés de l'enroulement des extrémités de feuilles plates naissant du gorgerin. Les arches, de large ouverture, sont bandées en tiers point.

Au-dessus règne un triforium remarquable par *la continuité* de ses arcades, très étroites, portées sur des colonnettes alternativement simples et géminées; au peu d'importance des arceaux, à la petitesse des entr'axes, on sent la parenté de ce triforium avec les galeries à plates-bandes de l'époque romane. (V. fig. 24 et suivantes.)

Plus haut s'ouvre la claire-voie, également continue et doublée au dehors d'une galerie extérieure (fig. 27). Le pignon principal

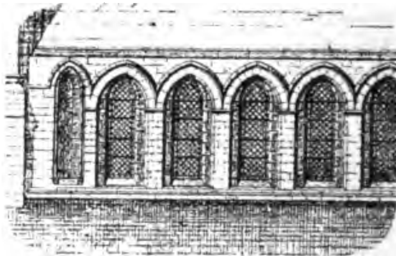


Fig. 27. — Triforium continu des églises de S. Jacques et de S. Nicolas à Tournai.

est flanqué de deux tourelles, au pourtour desquelles s'attachent de fines colonnettes, montant de fond, disposition inconnue en France et en Allemagne (1). Le portail est à voussures ornées de gros tores. Le vaisseau tout entier est couvert de berceaux lambrissés.

L'expansion de l'école de Tournai, que nous avons constatée aux XIe et XIIe siècle, ne diminue pas au XIIIe. Nous pouvons retrouver ses traces en amont comme en aval de l'Escaut; il suffira pour cela de suivre les transports des pierres expédiées de Tournai; nous pouvons être assurés que là où elles vont, sont

(1) V. E. Reusens. *Bull. de la gilde de S. Thomas et S. Luc*, session 1875, p. 10.

portées également les traditions artistiques des Tournaisiens, l'ordonnance de leurs édifices, les formes élégantes de leur art, leur style sobre et pur, et en même temps les sculptures de leurs imagiers, les dalles de leurs tombiers, les bas-reliefs et les fonts baptismaux de leurs ateliers spéciaux.

Ils jouissaient d'un énorme débouché. D'après M. J. Weale, celui-ci comprend la Flandre orientale, une partie de la Flandre occidentale, de laquelle il retranche un zône allant d'Ypres par Furnes jusqu'à Ardenbourg; une partie du Hainaut délimitée par une ligne allant de Lessines par Leuze à Condé et Valenciennes. Nous avons prouvé surabondamment que ce débouché se prolonge en Hollande et vers la France jusqu'en Picardie.

Parcourons rapidement notre domaine.

La belle église de Notre-Dame de Pamele à Audenarde (fig. 28), une des plus gracieuses de tout le pays, est l'œuvre de maître Arnould de Binche. On ne possède aucune indication sur cet architecte d'un talent exquis. Notons toutefois, qu'en ce temps-là, le maître des œuvres de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand s'appelait Arnould (1) et que les vestiges de ce monastère remontant au XIII[e] siècle sont assez conformes au style de l'église de Pamele, notamment les arcades qui font communiquer le cloître avec la crypte de Sainte-Marie.

Notre-Dame de Pamele s'écarte de son prototype tournaisien, qui est l'église de Saint-Jacques, car l'emploi des voûtes y est devenu systématique et le chœur est gracieusement arrondi et entouré d'un bas-côté des plus élégants. En ce qui concerne les voûtes, remarquons qu'encore la division en travées qu'elles introduisent, ne se fait sentir ici qu'aux étages supérieurs; la colonnette qui porte la retombée s'arrête comme à Ypres au premier étage. Le pilier monocylindrique perdure à travers toute la période gothique; c'est peut-être le trait le plus saillant du style gothique en Belgique.

Les caractères tournaisiens abondent à Pamele. La tour lanterne au-dessus de la croisée est dans la tradition romane, mais elle est devenue octogonale et gothique. Les colonnes sont du

(1) Van Lokeren cite, d'après la charte de l'abbaye, Odprifus (1121), Albricus (1123), Walter (1167), Joannes (1176), Lennothus (1208), Arnould (1231), Razo (1230). *Hist. de l'abbaye de Saint-Bavon*, p. 194.

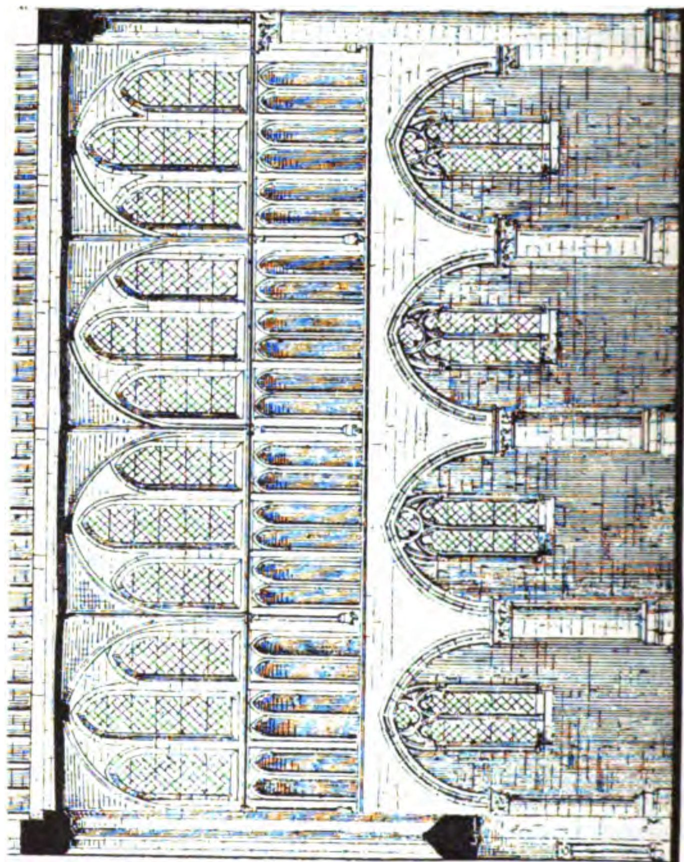


Fig. 28. — Coupe longitudinale sur la nef de N.-D. de Pamele, d'après M. A. Van Assche.

plus pur tournaisien, ainsi que la forme des grandes arches ; le triplet apparaît aux fenêtres, les pignons sont flanqués de tourelles, et le triforium du chœur, absolument tournaisien, rend la filiation frappante.

Suivons le cours du fleuve à la dérive ; nous arriverons bientôt à Deynze, où nous retrouverons la belle tour du transept, un pignon flanqué des traditionnelles tourelles et des voûtes en bardeaux.

Près de Gand, la petite église de Mariakerke nous offrira le type des églises rurales flamandes issues de Tournai.

La tour lanterne romane de Tournai, sœur de celles de la Normandie, se retrouve à l'époque gothique dans les églises de la Flandre orientale, émergeant avec élégance du centre de la croix latine, surmontée d'une flèche en charpente aiguë comme une aiguille. Cette tour est parfois carrée comme à Audeghem, à Nevele, à Eyne, à Lebbeke, à Wieze, etc., mais les moins anciennes, celles qui datent du XIII[e] ou du XIV[e] siècle, s'amortissent en octogone, comme à Mariakerke, à Maria-Laathem, à Schelderode, à Scheldewindeke, à Vurste, à Nieuwhove, etc. Celles qui sont précédées d'une tour de façade sont plus récentes ; exemples : Landskauter, Massemen, Denderleu, Moortzeele, Mespelaere, Elversel, Wasmunster, Hame, etc.

Bientôt nous parvenons dans la ville de Gand, converte autrefois d'édifices érigés avec des matériaux et d'après les traditions de Tournai, d'églises pavées de dalles historiées tournaisiennes, sinon ornées par le poinçon de nos graveurs de lames. Nous avons vu déjà que ses souterrains, sinon les hauts murs de ses *steen*, ses cryptes antiques, plusieurs de ses cloîtres, ont été des produits directs de notre école romane, qui y luttait avec une supériorité marquée contre l'influence rhénane. A l'époque gothique, plusieurs influences encore y exercent leur empire : la brugeoise et la brabançonne devaient l'emporter finalement, la tournaisienne fut d'abord prépondérante. L'église de Saint-Nicolas, où elle a laissé son empreinte la plus nette, est une église toute tournaisienne. Sa tour lanterne offre un premier étage, aujourd'hui caché, qui est à lui seul tout un monument remarquable par sa voûte à quatre nervures transversales, à huit formerets, surtout par les arcatures efflanquées aux minuscules lancettes et aux sveltes colonnettes accouplées, qui rappellent le décor interne des tours de Saint-Quentin et de Saint-Pierre de Tour-

nai. Plus caractéristiques encore sont les triplets de son ancienne claire-voie supérieure, et les tourelles rondes cantonnées de colonnettes qui flanquent les trois pignons à l'instar de la façade extérieure de l'église de Saint-Quentin ; notons enfin, que la nef fut jadis couverte d'un berceau en bois. Non moins digne d'attention est le dispositif du pourtour du chœur, reproduisant les fausses absidioles de Notre-Dame de Tournai.

L'école de Tournai peut encore revendiquer à Gand la base du grand pignon antérieur décoré d'arcatures mal restaurées de la salle des malades de la Byloque, si remarquable par sa charpente apparente. On peut se demander si ce n'est pas à l'usage que nous avons signalé plus haut, qu'il faut attribuer la voûte en bois qui a couvert le chœur et sans doute les nefs de la cathédrale de Saint-Bavon jusqu'au XVI[e] siècle. L'église de Notre-Dame aux Dominicains et celle des Carmes, le réfectoire de l'abbaye de Saint-Bavon et bien d'autres oratoires gantois eurent le même mode de couverture.

Le beffroi de Gand, remarquons-le, est quasi isolé comme celui de Tournai ; il a la forme d'une tour carrée comme ce dernier à l'origine ; il était comme lui flanqué à ses angles de quatre vigies de pierre figurant les Serments, taillées en pierre de Tournai ; il est construit en pierre de Tournai, et les Tournaisiens ont au moins aidé à l'élever, puisqu'un tailleur de pierres d'Antoing, Jean Kerspel, y était occupé en 1330. Ce n'est d'ailleurs pas le seul beffroi auquel nos compatriotes aient collaboré au dehors. A la fin du même siècle, les carrières d'Antoing fournissaient toutes taillées les pierres de celui de Douai, et un de leurs sculpteurs, Martin de Saint-Omer, fut envoyé pour exécuter les ouvrages de sculpture.

Quittons maintenant les rives de l'Escaut, et sans presque sortir de son bassin hydrographique, rendons-nous à Bruges, dont l'ancienne cathédrale fut élevée à l'image de la nôtre. Une autre église, celle de Notre-Dame, aujourd'hui défigurée par des remaniements ultérieurs, était conçue dans le style tournaisien comme en témoignent des fenêtres en triplet qu'on voit encore à l'intérieur, et son pignon occidental construit à l'imitation de celui de Saint-Quentin à Tournai. Avançons-nous vers l'Ouest ; une église superbe, dressant sa tour gigantesque, et son majestueux vaisseau au milieu des plaines plates et désertes de la Flandre maritime, la collégiale de Lisseweghe, nous offrira

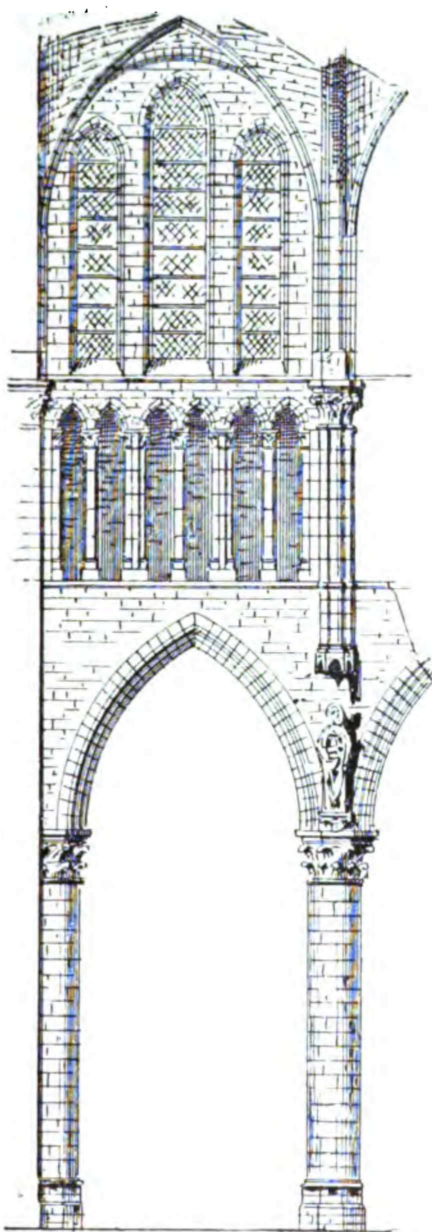


Fig. 29. — Une travée de la grande nef de l'église Saint-Martin, à Ypres.

de belles arches tournaisiennes au-dessus desquelles règne un triforium et une claire-voie interne évidemment inspirés des monuments scaldisiens.

L'église de Saint-Martin d'Ypres (fig. 29), voûtée sur toutes ses parties, se ressent beaucoup de l'influence française; on y trouve une remarquable disposition du chœur et de ses chapelles latérales arrondies, qui déchargent leurs voûtes sur un pilier central, disposition copiée à Lisseweghe. Mais ses nefs, portées par des colonnes monocylindriques au chapiteau à crochets, son

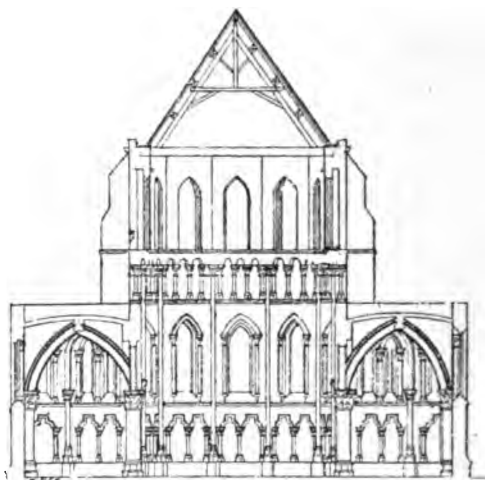


Fig. 30. — Eglise de Lisseweghe. Coupe transversale.

triforium caractéristique, sa claire-voie à triplets témoignent encore de l'influence tournaisienne aux prises avec des influences locales et françaises; au rez-de-chaussée règne, dans le chœur, une galerie dont les arceaux, moitié en arc, moitié en plate-bande, comme à Lisseweghe, offrent une particularité essentiellement flamande (fig. 30).

Sans remonter la Lys, qui nous conduirait à Courtrai, où se rencontre encore à l'église de Notre-Dame, une fugitive réminiscence des monuments tournaisiens, poussons franchement au Nord, et abordons les confins de la Hollande, où nous avons par anticipation signalé notre école à l'œuvre à l'abbaye de Middelbourg.

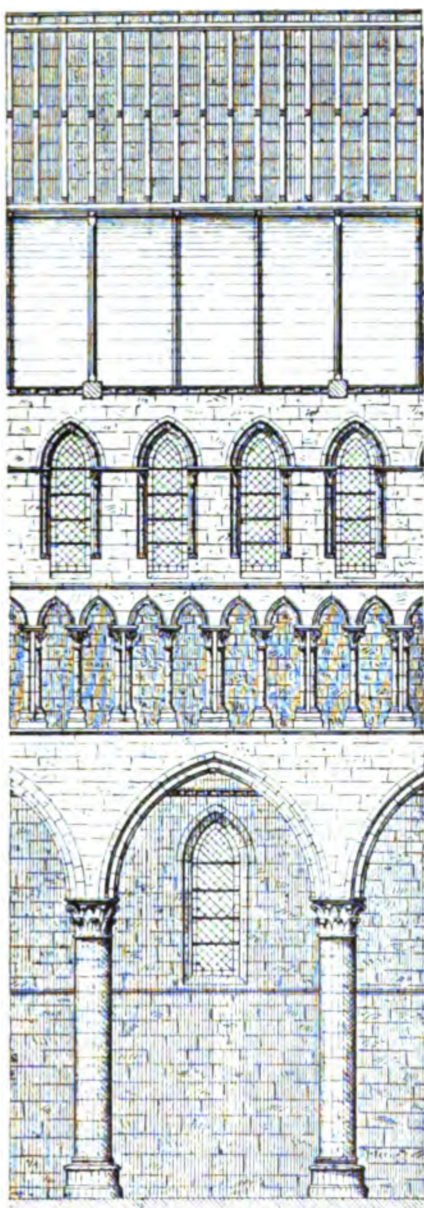


Fig. 31. — Une travée de l'église de Saint-Jacques à Tournai.

A Damme, nous trouvons des restes de l'ancienne église de Notre-Dame où des arches puissantes portent sur des piles monocylindriques et des chapiteaux à double rang de crochets ; des

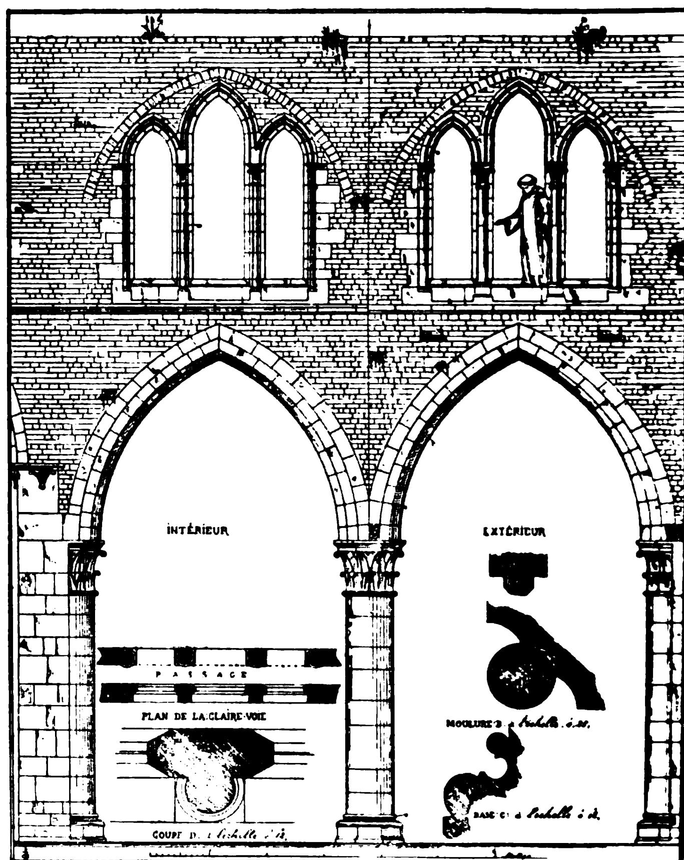


Fig. 32. — Deux travées de l'église de Damme.

fenêtres en triplet, et une claire-voie longeant extérieurement le mur goutterot, rappellent d'une manière frappante l'architecture de Pamele et de celle de Saint-Jacques à Tournai.

Plus loin encore, à Aerdenbourg en Zélande, nous retrouvons la parfaite reproduction des travées du rez-de-chaussée, et du

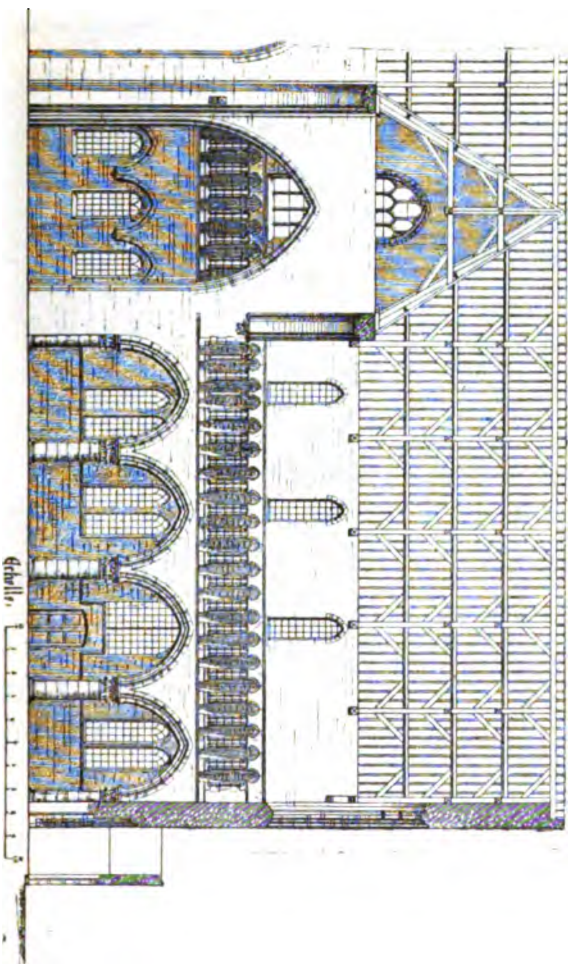


Fig. 33. — Eglise d'Aardenburg-Zélande, d'après le Bulletin de la *Gilde de S. Thomas et S. Luc.*

triforium de l'étage de cette dernière église, dans une nef couverte autrefois comme celle-ci et comme celle de Damme, d'un berceau lambrissé.

On peut le voir par les gravures ci-jointes, qui en diront plus

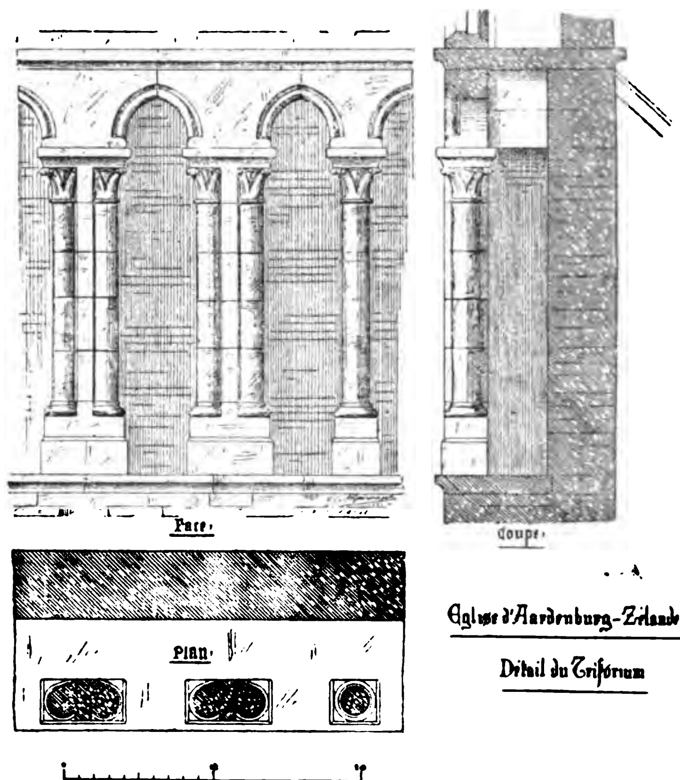


Fig. 34. — Triforium d'Aardenburg.

que de longs commentaires, l'école de Tournai a produit jusqu'en Hollande des édifices si fidèlement conformes aux types conservés dans nos murs, que l'on ne peut trouver de plus étroite similitude dans les produits émanés d'une même source architectonique.

Messieurs, je vous remercie de votre bienveillance ; je m'arrête, car, à la fin, cette causerie deviendrait fastidieuse.

M. le comte DE MARSY. Je n'ai pas étudié assez à fond la question qui vient d'être si brillamment traitée par M. Cloquet, pour pouvoir entrer dans la discussion. Qu'il me soit cependant permis de présenter une courte observation.

Je suis d'accord avec lui sur bien des points, mais je me demande s'il ne pousse pas trop loin le rapprochement entre l'école de Tournai et certaines autres écoles d'architecture, notamment celle de Normandie.

C'est la question que je me pose, sans pouvoir la résoudre, faute d'éléments suffisants.

Je n'ignore pas que M. Cloquet n'avance jamais un fait dont il n'est pas sûr, et sans avoir étudié soigneusement les dessins et les textes qui s'y rapportent.

Seulement, je pense malgré moi à ce sentiment que l'on éprouve toujours pour son clocher, et je me demande si M. Cloquet ne donne pas trop d'importance à des rapprochements qui peut-être seraient simplement fortuits.

M. CLOQUET. Je n'ai pas dit que l'école tournaisienne ait exercé une influence quelconque sur l'architecture normande : c'est le contraire précisément que j'ai indiqué.

M. le comte DE MARSY. Il se trouve parmi nous des architectes normands qui pourraient peut-être nous dire là-dessus des choses intéressantes.

Si j'ai pris la parole, ça été uniquement dans le but de faire quelques réserves, et, je le répète, non pas pour entrer dans une discussion à laquelle je ne suis pas préparé.

M. le comte DE MARSY. M. Cloquet nous a parlé d'un pont existant sur la grande nef de l'église Saint-Jacques, et qu'il considérait comme un contre-fort intérieur.

Ce pont n'aurait-il pas été construit pour placer la tour centrale? Qu'en pense M. Cloquet?

M. Cloquet. Je me suis dit également tout d'abord, qu'il pourrait en être ainsi, mais, après examen, je n'ai pas trouvé d'indice qui pourrait le faire croire.

M. le comte de Marsy. Je me suis posé la question, et mon opinion est que cette hypothèse pourrait bien être la bonne. Je ne suis pas le seul à penser ainsi.

M. Cloquet. Mes confrères trouveront comme moi, que ce pont n'a pas la puissance voulue pour porter une grosse tour de maçonnerie et que, d'autre part, le carré déterminé par ce pont est beaucoup trop grand pour cette destination. Quant à moi, je réponds négativement à la question qui m'est posée par M. le comte de Marsy.

M. le comte de Marsy. Je suis heureux de ce que l'attention de M. Cloquet ait été attirée sur ce point.

M. Lafollye. Nous avons au transept de Saint-Jacques une galerie qui comporte deux séries d'arcades contrariées. Il y a là une colonne qui manque de front.

Nous nous demandons avec M. Regnier, si nous n'avons pas affaire à une arcade géminée avec pile intermédiaire, comme cela se voit en Allemagne et en Normandie.

M. Cloquet. Je pense que ces galeries ont toujours été telles; elles étaient destinées à former un chemin de ronde tout autour de la croisée.

M. le comte de Nédonchel, *président*. Je serai certainement votre interprète en adressant des remerciments à M. Cloquet pour avoir exposé la question

si intéressante de l'architecture tournaisienne, et en le félicitant de la manière brillante dont il l'a traitée.

(*Applaudissements.*)

M. SOIL, *secrétaire général.* La 9e question inscrite à l'ordre du jour est conçue dans les termes suivants :

« A quelles causes faut-il attribuer la persistance du style gothique ou de certains de ses éléments dans plusieurs monuments de Tournai du XVIIe siècle : Halle aux draps, chapelle des Clairisses, couvent des Célestines, églises des Jésuites, etc. »

Il est un fait constant : c'est qu'un grand nombre de monuments tournaisiens du XVIIe siècle ont été bâtis en style gothique. Je me bornerai à citer les deux exemples les plus remarquables de ce genre : la chapelle de l'Athénée et celle du Séminaire actuel, construites par les Jésuites.

Il est encore d'autres monuments à Tournai dans lesquels entrent certains éléments gothiques; ainsi, l'église ancienne des Clairisses, le couvent des Célestines, celui des Dominicains, la Halle aux draps enfin; dans ce dernier monument vous aurez remarqué les cinq arcades de la façade, dont quatre sont gothiques.

A quelle cause faut-il attribuer cette persistance du style gothique à Tournai ? M. Saintenoy qui connaît particulièrement cette époque de notre art national nous le dira peut-être.

M. PAUL SAINTENOY. Mon ami M. Soil me prie de vous dire quelques mots sur la question très intéressante qui vous est soumise. Je me rends à son aimable désir quoique insuffisamment préparé.

A toutes les époques de l'architecture du moyen âge en Belgique et de même sur les bords du Rhin, on observe un retard sur la France dans l'adoption des formes nouvelles. A Bruxelles, en plein XVIIe siècle (1649-1653), on a vu élever d'après les principes gothiques, la chapelle Notre-Dame dans l'église Sainte-Gudule et dans la seconde partie du XVIe siècle, on avait vu bâtir la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle. (1534-1539).

Il y a certes là un fait qui est intéressant à noter pour l'histoire de notre pays.

Vous observerez qu'en Angleterre, il en a été de même et que jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, on a continué à employer le gothique. On peut même dire qu'on n'a pas cessé de l'y employer, car le gothique très dégénéré, il est vrai, a continué à y être en usage jusqu'au *gothic revival* actuel. Ce n'est donc pas un fait unique à notre pays et il se serait peut-être étendu à toutes les races germaniques.

Puisque j'ai la parole, Messieurs, permettez-moi de donner mon adhésion à la théorie si bien énoncée tout à l'heure par M. Cloquet en ce qui concerne l'art tournaisien.

J'ai, en effet, été frappé en revoyant les monuments de Tournai, des caractères tout particuliers de cet art. En me souvenant de ces constatations faites avec vous, il me semble qu'on peut en déduire l'influence germanique mariée à l'influence française dans les monuments de Tournai et formant, peut-être, si les caractères en sont assez particuliers, ce qu'on vous propose d'appeler l'Art tournaisien.

Je suis assez d'avis que depuis le VIIIe siècle jusqu'au XVe siècle, vous avez eu ici un mélange de l'école rhénane et de l'école française, que celle-ci soit normande ou picarde, car il y a influence de l'une et de l'autre.

Si du VIIIe siècle, vous partez d'Aix-la-Chapelle, où vous voyez le type d'architecture le plus ancien de l'art roman dans nos pays avec la chapelle du *palatium* de Nimègue de même époque, si vous partez de là, vous rencontrez dans tous nos monuments du moyen âge, l'influence de l'architecture germanique, et une influence d'autant plus prononcée qu'on est plus rapproché des frontières allemandes.

A Maestricht, à Tongres et à Tirlemont, vous rencontrez des éléments presque purs d'art rhénan. Il en est de même à Nivelles et à Soignies, mais venez vers le Hainaut et le Tournaisis, cette influence diminue.

Dans le Brabant même, il existe à Lombeck-Notre-Dame, une église datant du XIIIe siècle, qui est inspirée de l'art français.

On peut faire la même constatation à l'église de la Chapelle et à l'église Sainte-Gudule à Bruxelles, dont les absides sont d'un art plutôt français.

Cette double influence s'exerce partout, mais avec plus ou moins d'intensité pour chacun des systèmes. En effet, comparez

l'église de Nivelles avec celle de Tournai, et vous pourrez constater que dans celle-là et dans celle-ci, il y a des arts différents. A Soignies, c'est beaucoup l'art rhénan; à Tournai, c'est encore celui-ci, mais beaucoup plus l'art français.

Je pense que la conception de la partie romane de la cathédrale de Tournai a encore quelque chose de germanique, mais je crois aussi que l'exécution est plutôt française. En effet, les détails, les chapiteaux, par exemple, sont très caractéristiques, et appartiennent à l'art français.

J'adhère donc aux théories de mon honorable collègue et ami M. Cloquet, qui voit dans l'art tournaisien un art particulier si on l'envisage comme partie de l'art des Pays-Bas.

Mais ce n'est qu'une face de la question. Il faudrait prendre le côté français du problème et savoir si l'art tournaisien peut être rattaché à l'art picard ou à l'art normand ou encore s'il forme un tout particulier.

C'est là que serait la solution définitive de la question. Je l'abandonne aux archéologues français si compétents que je vois ici, car je suis persuadé qu'ils la discuteront avec beaucoup plus de compétence et de science que moi. (*Applaudissements*).

M. Soil, *secrétaire général*. La 10e question inscrite à l'ordre du jour est ainsi conçue :

« Quels sont les caractères particuliers de l'architecture civile à Tournai et de l'architecture militaire dans cette ville? »

Si personne ne demande la parole pour traiter cette question, je me bornerai à rappeler à votre souvenir deux monuments bien intéressants de notre architecture militaire que vous avez visités hier et aujourd'hui, je veux parler du Pont des trous et de la tour Henri VIII; demain nous en verrons un troisième, c'est-à-dire les derniers restes de l'enceinte du XIIIe siècle du côté de la caserne Saint-Jean. Je ne vous entretiendrai pas des mérites particuliers de ces monuments, vous les avez suffisamment remarqués; mais je crois être l'écho des sentiments que vous-même avez exprimés, en proposant au Congrès d'émettre un vœu en faveur de la restauration des monuments d'architecture civile et militaire que nous possédons à Tournai, et en parti-

culier du Pont des trous, de la tour Henri VIII, des remparts et des tours Marvis qui sont proches de la caserne de cavalerie.

Ce vœu arriverait en temps opportun pour empêcher la perte irrémédiable d'un de ces monuments dont l'existence même est menacée ; heureusement on peut encore dire que tant qu'il y a vie, il y a espoir. Tentons donc un vaillant effort pour lui conserver la vie.

Vous avez suffisamment pu apprécier la valeur des monuments sur lesquels j'appelle votre attention pour émettre en parfaite connaissance de cause le vœu que j'ai l'honneur de vous soumettre, avec le ferme espoir que vous le voterez.

Je propose donc au Congrès d'émettre un vœu en faveur de la conservation des monuments anciens d'architecture civile et militaire de Tournai, et en particulier du Pont des trous, de la tour Henri VIII et des restes des remparts du XIII[e] siècle, entre la porte Marvis et l'Escaut et de la restauration la plus prochaine possible de ceux de ces monuments qui menacent ruine : le Pont des trous et le rempart proche de la caserne de cavalerie ou les tours Marvis.

Les conditions dans lesquelles devra se faire cette restauration resteraient à discuter ; l'essentiel est d'empêcher que les monuments soient démolis ou qu'ils tombent en ruines. (*Oui! oui! Applaudissements.*)

M. le Président. Je mets aux voix le vœu dont le texte vient d'être proposé par M. le Secrétaire général.

Il est adopté à l'unanimité et aux acclamations de l'Assemblée.

M. Soil, *secrétaire général.* Je vous prie de me permettre de donner certains renseignements sur l'horaire de ce soir et de demain.

La soirée intime à la Salle des concerts fixée à 8 h. ½ ne pourra commencer qu'à 9 heures.

Demain matin, il y aura séance des sections, pour celles qui en ont décidé ainsi.

Quant à la double excursion Fontenoy, Antoing, Belœil, les adhérents se partageront en deux groupes : le premier partira à 8 h. 1/2 en voiture, le second à 10 heures par chemin de fer.

Avec infiniment de regret, je dois déclarer qu'on refusera au départ tout congressiste qui ne serait pas muni de sa carte, et j'espère que ces personnes ne nous en tiendront pas rigueur, car elles doivent comprendre la difficulté d'organiser une excursion aussi nombreuse. Il a été très difficile, par exemple, de trouver 240 déjeuners à Belœil ; de plus, le train spécial qui nous emportera ne comprend que 240 places, pas une de plus, et toutes sont prises.

Que chacun ait donc soin de retirer aujourd'hui la carte de l'excursion à laquelle il a souscrit et de s'en munir demain, car nous avons été avisés que le contrôle des cartes à la gare serait sévère, et que, après le passage de 240 personnes, on fermerait les portes !

Notre excursion se divise, comme vous le savez, en deux groupes : le premier (groupe A) ira d'abord en voiture à Fontenoy, où une conférence sera donnée sur le champ de bataille même, par M. le capitaine Hecq, reviendra en voiture jusqu'au château d'Antoing qu'il visitera aussitôt, et puis il se rendra à l'église.

Le groupe B visitera d'abord l'église puis le château. On évitera ainsi un trop grand encombrement dans les salles du château.

Les deux groupes se réuniront à la gare d'Antoing, d'où l'on partira à midi 25 pour Belœil. A l'arrivée à Belœil, nous irons directement à l'*Hôtel de la Couronne*, pour y déjeuner. Tous les souscripteurs sont assurés d'y trouver place, mais il n'y en aura pas pour les congressistes non souscripteurs à l'excursion.

La visite du château aura lieu immédiatement après le déjeuner.

L'ordre de visite est réglé comme suit : deux groupes de trente personnes chacun, entreront d'abord, conduits par deux employés du château ; un quart d'heure après, deux autres groupes entreront, et ainsi de suite, de quart d'heure en quart d'heure. C'est le seul moyen de voir bien et de voir vite.

Demain, suivant un usage devenu traditionnel, le clairon se fera entendre d'abord une demi heure, puis un quart d'heure avant le moment du départ. Quand le clairon sonnera pour la

seconde fois, il sera temps de prendre place dans les voitures.

Je vous recommande de monter dans les voitures qui seront en tête, de façon à ce que les dernières puissent partir un peu plus tard, après avoir recueilli les retardataires. Cela dans l'intérêt de tout le monde.

Quant à ceux qui prennent le train, ils sont priés de se trouver à dix heures moins un quart dans la salle d'attente de première classe. Des commissaires les conduiront au train.

Les congressistes munis de la carte A qui voudraient se joindre au groupe B peuvent le faire, mais la réciproque n'est pas possible, car le nombre de places dans les voitures est limité.

M. le comte de Marsy. D'après les indications si claires que vient de nous donner M. le Secrétaire général, les sections qui voudraient se réunir demain, ne pourraient tenir séance que pendant très peu de temps.

La section que j'ai l'honneur de présider se réunit à 8 h. 1/2, pour entendre une importante communication de M. le docteur Carton, sur les monuments romains de l'Algérie et de la Tunisie.

A quelle heure faudrait-il donc que le départ ait lieu, de la salle de notre section.

M. Soil, *secrétaire général*. A 9 h. 1/2, si vous le voulez bien.

La séance est levée.

SÉANCE DE CLOTURE DU CONGRÈS.

Le bureau est composé de MM. le comte G. de Nédonchel, *président,* Cons, Dolez, comte de Marsy, Devillers, de Formanoir de la Cazerie et Soil, *secrétaire général.*

M. Soil, *secrétaire général.* La dernière séance d'un Congrès est généralement une séance de liquidation. Permettez-moi donc d'entrer dans quelques détails de ménage. Plusieurs lettres adressées à des membres du Congrès sont restées en souffrance au Bureau du Secrétariat, où on peut les réclamer. Là aussi se trouvent divers objets égarés ou oubliés dans les salles de réunion.

Nous avons une rectification à faire à la liste des délégués : M. Destrée n'a pas été délégué au Congrès par la Commission des musées royaux de Bruxelles, mais bien par M. le ministre de l'intérieur et pour représenter son département.

Nous devons être particulièrement reconnaissants envers M. le ministre de cette marque toute spéciale d'intérêt qu'il nous donne; car semblable mesure n'a pas été prise aux Congrès précédents.

(*Applaudissements.*)

Le bureau vous propose de voter des remerciements aux Présidents et aux membres des bureaux des diverses sections, qui ont contribué dans une large mesure, à

assurer le bon fonctionnement de ces réunions et à leur faire produire tous leurs fruits. (*Applaudissements.*)

Nous vous proposons encore de voter des remerciements tout particuliers à Mgr le prince de Ligne, qui nous a magnifiquement reçus dans son château de Belœil; à M. le capitaine Hecq, pour la savante conférence qu'il nous a donnée sur le champ de bataille de Fontenoy; à MM. Doye et Blesin, qui nous ont reçus à l'église et au château d'Antoing, à M. Desmasure, de Belœil, qui a beaucoup facilité notre excursion dans cette localité; enfin aux diverses autorités de la ville de Tournai : Mgr l'évêque et son clergé, M. le Président du grand Séminaire; MM. les Bourgmestre et échevins ainsi que les fonctionnaires de l'Administration communale; M. Hainaut, ingénieur des ponts et chaussées qui, tous, ont bien voulu nous permettre de visiter les monuments dont ils sont les administrateurs, et nous ont donné les plus grandes facilités pour les voir dans les meilleures conditions. (*Applaudissements.*)

M. le comte DE NÉDONCHEL, *président*. Nous allons entendre la lecture des rapports sur les travaux des différentes sections. Je donne la parole à M. le docteur Victor Jacques, rapporteur de la première section.

M. JACQUES fait rapport sur les travaux de la première section et soumet à la ratification de l'Assemblée les trois vœux émis par la section, ainsi conçus :

1. Le Congrès de Tournai demande de nouveau que le gouvernement présente dans le plus bref délai possible aux Chambres législatives, un projet de loi sur la conservation des monuments.

2. Le Congrès demande que le gouvernement veuille bien prendre des mesures pour assurer la conservation

du men-hir de Velaines, menacé de destruction à brève échéance.

3. Le Congrès appuie le vœu émis par le Congrès de Mons, de voir organiser à l'exposition de Bruxelles de 1897 une section réunissant tous les objets préhistoriques et proto-historiques trouvés en Belgique.

M. le comte DE NÉDONCHEL, *président*. Si personne ne demande la parole au sujet des vœux proposés par la 1re section, je les déclare adoptés.

La parole est à M. Paul Bergmans, rapporteur de la 2me section.

M. BERGMANS lit son rapport sur les travaux de la 2me section et dépose le texte des vœux émis par elle.

1° Le Congrès propose de remettre à l'ordre du jour du Congrès prochain la 8e question, et émet le vœu d'en voir publier alors un exposé détaillé, comprenant le résumé des règles que la critique historique admet pour la publication des textes anciens. (M. Cauchie.)

2° Le Congrès émet le vœu que, dans la rédaction des cartulaires et dans la publication des inventaires d'archives, il soit joint une description aussi minutieuse que possible des sceaux qui s'y trouvent appendus, et, si faire se peut, une reproduction en fac-simile. (M. De Raadt.)

3° Le Congrès émet le vœu que le Gouvernement fasse publier le catalogue des sceaux dont le moulage a été recueilli dans les divers dépôts d'archives du pays. (M. Devillers.)

4° Le Congrès émet le vœu que des mesures soient prises pour faire remettre dans les dépôts d'archives les documents anciens antérieurs à la loi de Ventôse, dont les notaires sont restés dépositaires. (M. Matthieu.)

5° Il est désirable qu'à l'exemple des familles romai-

nes, les grandes familles belges, qui possèdent des archives anciennes, déposent ces dernières, — tout en en conservant la propriété, — dans un dépôt public, bibliothèque ou archives, où un inventaire détaillé en sera dressé.

Celles de ces familles qui, pour des motifs de convenance personnelle, préfèrent garder par devers elles leurs archives, sont invitées, dans l'intérêt de la science, à en faire dresser un inventaire détaillé, dont une copie sera remise à un dépôt public. (M. Bergmans.)

6° Le Congrès émet le vœu que le gouvernement belge crée à Rome une école belge pour l'étude et la publication des sources de notre histoire nationale. (M. Cauchie.)

M. le comte DE NÉDONCHEL, président. Je vais mettre ces vœux aux voix.

M. le chanoine VAN DEN GHEYN. Messieurs, je ne sais si l'on a changé le mode d'adoption des vœux par le Congrès.

Au Congrès de Zélande, il avait été décidé que les sections qui avaient spécialement étudié une question pouvaient, non seulement formuler, mais adopter un vœu sur cette question, sans que l'Assemblée générale eût à intervenir, ni à se prononcer sur l'adoption de ce vœu.

Comme vous le savez, Messieurs, les sections examinent très attentivement les questions qui leur sont soumises. Les hommes compétents qui les composent ont discuté le pour et le contre des vœux présentés, et ils comprennent parfaitement le sens dans lequel ces vœux ont été adoptés dans la section.

Voilà autant d'éléments qui manquent à l'Assemblée générale où il n'est pas toujours possible à la lecture,

et surtout à l'audition d'un simple texte, d'en saisir la portée.

Au Congrès de Charleroi, un vote relatif à la polychromie des églises a été si mal compris par l'Assemblée générale, que ses auteurs, j'en étais, ont cru faire chose utile et même nécessaire, en le retirant.

Au Congrès de Zélande, comme je le disais, cette question a été remise à l'ordre du jour. Et alors, du consentement de l'Assemblée générale, et sur les instances de son président, M. le général Wauvermans, il a été décidé que, dorénavant, les vœux adoptés par les sections seraient tout simplement lus à l'Assemblée générale de clôture, sans que celle-ci eût à se prononcer sur leur adoption.

Y a-t-il lieu d'abandonner cette ancienne procédure? En tout cas, je crois que c'était de bonne procédure, au point que, s'il le fallait, pour la conserver je serais prêt, quant à moi, à modifier nos statuts.

J'ignore si les vœux qui vont nous être soumis donneront lieu à de longues discussions, mais le cas peut se présenter, sinon ici, dans un autre Congrès.

Le président et les membres de l'Assemblée générale qui n'ont pas suivi les travaux d'une section peuvent être d'un avis contraire à celui de tous les membres de cette section, et par conséquent, sans examen, annuler le vœu émis par la section. Voilà ce que je trouve étrange.

Je propose donc avant de passer au vote sur des vœux, que l'Assemblée se prononce sur la question de savoir si on abandonne la procédure adoptée par le Congrès de Zélande.

M. Destrée. Au Congrès de l'an dernier, la question a été pratiquement tranchée.

Je me rappelle qu'à l'Assemblée générale de ce Con-

grès, j'ai combattu un vœu qui avait été présenté et voté par la 1re section. Ce vœu avait pour objet l'exposition rétrospective des arts, et j'ai obtenu qu'il fût modifié.

M. le Président du Congrès, qui était M. Houzeau de Lehaye, m'approuva.

M. Houzeau de Lehaye. Et même je rédigeai le vœu.

M. Matthieu. Pas n'est besoin pour trancher la question soulevée par M. le chanoine Van den Gheyn de rappeler longuement les précédents de nos sessions antérieures ; il suffira d'invoquer les termes de l'art. 7 du Règlement des Congrès adopté à Anvers lors de la constitution de notre Fédération archéologique et historique : « Les séances générales sont consacrées aux questions d'intérêt général, à la lecture des rapports sur les discussions qui ont eu lieu dans les sections et au vote sur les propositions et les vœux émis par elles. »

Cette disposition ne prête à aucune équivoque ; elle a été toujours appliquée, notamment lors des Congrès de Mons, d'Anvers et de Bruxelles. On conçoit aisément que les propositions et les vœux adoptés en sections doivent, pour émaner du Congrès, être ratifiées par l'Assemblée générale.

M. Soil, secrétaire général. Le texte des statuts est en effet formel à cet égard. Il est vrai qu'on y a contrevenu quelquefois, mais ce n'est pas une raison pour le faire de nouveau.

Ne touchons pas à l'arche sainte des statuts. (*Rires.*)

M. Ch. J. Comhaire. Si nous révisions l'article 7 dans le sens indiqué par M. Van den Gheyn, on ne contreviendrait plus aux statuts en suivant la procédure qu'il indique.

M. Soil, secrétaire général. Si vous voulez présenter une proposition de révision ou de modification de nos statuts ou de l'article 7, vous devez déposer cette proposition par écrit et signée par vingt membres; elle sera portée à l'ordre du jour du prochain Congrès et pourra être discutée l'année prochaine ou plus tard encore! (*Rires*.)

M. de Maere. Il ne serait pas bon de reviser l'article 7 de nos statuts, et ce serait même dangereux, peut-être, car, vis-à-vis du gouvernement auquel nous transmettons des vœux, les sections ne sont rien : l'organe du Congrès auprès du gouvernement, est nécessairement l'Assemblée générale.

Plusieurs membres. C'est évident.

M. de Maere. Il faut donc, selon moi, persévérer dans la voie ancienne; c'est-à-dire que l'Assemblée générale continue à donner une sanction aux vœux des sections en les adoptant; et quand même il résulterait, de l'application de cette mesure, que des vœux émis par telle ou telle section seraient rejetés par l'Assemblée générale, le mal ne serait pas grand.

Il peut se faire qu'une section compte peu de membres, ou que, au moment de délibérer sur un vœu, quelques-uns seulement de ses membres soient présents ; en ce cas, le vœu formulé pourrait fort bien ne pas exprimer l'avis de la majorité des membres du Congrès.

N'oublions pas que l'Assemblée générale est l'organe du Congrès.

M. le comte de Nédonchel, président. Une section ne constitue qu'une partie du Congrès.

M. de Maere. Elle se livre à un travail préparatoire, et l'Assemblée générale rend ce travail définitif.

M. Soil, secrétaire général. La question n'est-elle

pas suffisamment élucidée pour qu'on procède au vote sur le premier vœu. On pourrait le faire par assis et levé, ou simplement à main levée.

M. le comte DE NÉDONCHEL, président. Je mets aux voix, par main levée, le premier vœu de la 2me section.

Il est adopté.

M. BERGMANS, rapporteur. Le second vœu est ainsi conçu :

« Le Congrès émet le vœu que, dans la rédaction des cartulaires et dans la publication des inventaires d'archives, il soit joint une description aussi minutieuse que possible des sceaux qui s'y trouvent appendus, et, si faire se peut, une reproduction en fac-simile. »

UN MEMBRE. Je voudrais que le mot « joint » soit remplacé par le mot « donné, » parce que, dire : *joindre*, c'est laisser croire qu'il s'agit d'un travail supplémentaire.

M. DE RAADT. Il s'agit surtout ici des inventaires d'archives, mais aussi des cartulaires.

M. BERGMANS, rapporteur. Cette modification peut parfaitement être faite, et le vœu mentionne les cartulaires et les inventaires.

Le deuxième vœu est adopté avec la modification demandée.

M. BERGMANS, rapporteur. Voici le texte du troisième vœu :

« Le Congrès émet le vœu que le gouvernement fasse publier le catalogue des sceaux dont le moulage a été recueilli dans les divers dépôts d'archives du pays. » — Adopté.

M. BERGMANS. Le quatrième vœu est formulé comme suit :

« Le Congrès émet le vœu que des mesures soient prises pour faire remettre dans les dépôts d'archives les

documents anciens antérieurs à la loi de Ventôse, dont les notaires sont restés dépositaires. »

M. Soil, secrétaire général. Je me permets de faire remarquer qu'il s'agit ici d'une question de propriété privée et que des procès, tendant à la faire trancher, sont pendants devant le tribunal de Tournai.

Ce vœu me paraît donc inutile et même imprudent, étant donnée la situation.

M. Matthieu. Je ne pense pas que l'Assemblée doive s'abstenir de voter sur le vœu proposé, eu égard à l'objection que vient de faire notre honorable secrétaire général. Le vœu que j'ai formulé, et que la seconde section a favorablement accueilli, se rapporte à une des questions du programme; il ne préjuge en rien la décision des tribunaux quant au droit de propriété des documents anciens conservés dans les études notariales. Au Congrès de Charleroi, un vœu analogue a été adopté; il a eu comme conséquence de faire remettre, dans les dépôts d'archives de l'Etat, bon nombre de liasses et de registres qui étaient détenus par des notaires et qui se trouvaient perdus pour les historiens; tel a été spécialement le cas pour les vieux documents déposés chez les notaires de l'arrondissement de Charleroi.

Si la seconde section a voté la proposition dont on demande la ratification à l'Assemblée, c'est dans le but d'amener le gouvernement à persévérer dans la voie où il est entré depuis 1888. Ce vœu ne tranche nullement la question de propriété des documents et pour ce motif il sera sans influence sur la question juridique dont un tribunal est actuellement saisi.

M. Soil, secrétaire général. Si un vœu semblable à celui qu'on nous propose a déjà été émis, pourquoi l'émettre de nouveau? C'est inutile. Et, en outre, il est

inopportun de le renouveler dans cette ville où, je le répète, des procès sont engagés sur cette question.

Un membre. Du reste, le gouvernement a pris les devants, puisqu'il intente les procès auxquels il a été fait allusion.

Donc, inutile de lui soumettre ce vœu. (*Assentiment.*)

M. Bergmans, rapporteur. Je retire donc le quatrième vœu.

Le cinquième vœu est relatif aux archives particulières dont je demande au moins le dépôt, dans un des locaux affectés aux archives de l'État ou des villes.

« Il est désirable qu'à l'exemple des familles romaines, les grandes familles belges qui possèdent des archives anciennes, déposent ces dernières — tout en en conservant la propriété — dans un dépôt public, bibliothèque ou archives, où un inventaire détaillé en sera dressé.

» Celles de ces familles qui, pour des motifs de convenance personnelle préfèrent garder par devers elles leurs archives sont invitées, dans l'intérêt de la science, à en faire dresser un inventaire détaillé dont une copie sera remise à un dépôt public. »

M. Soil, secrétaire général. Ici encore, il s'agit d'une expropriation déguisée et qu'il serait bien difficile de justifier.

Nous ne pouvons proposer une mesure de ce genre.

Une voix. Mais ce n'est qu'un simple vœu.

M. Soil, secrétaire général. Oui ; mais nous devons n'émettre que des vœux réalisables et conformes au droit, si nous voulons qu'ils soient pris en considération par le gouvernement.

Or, celui-ci a le tort de porter une grave atteinte au droit de propriété ou du moins au mode d'en jouir.

M. Houzeau de Lehaie. Je ne puis donner, au

vœu dont il s'agit, le sens que lui attribue M. Soil.

En effet, je comprends qu'il est adressé aux particuliers qui possèdent des archives, afin de les engager à les déposer dans un dépôt public, tout en en conservant la propriété.

Ces précieux documents seront perdus pour l'histoire, si on ne prend pas des mesures en vue de leur conservation.

Si, en ce temps de vote plural, je pouvais disposer ici de deux voix, je les accorderais, et sans hésiter, au vœu en discussion.

M. Bergmans, rapporteur. A Gand, un certain nombre de familles ont déposé des archives à la Bibliothèque de l'Université. Les unes en ont fait don, les autres s'en sont réservé la propriété, ne les déposant qu'à titre de prêt.

Je crois qu'il serait bon que vous entendiez de nouveau le texte entier du vœu, car la seconde partie complète la première.

Un membre. Au lieu de s'adresser aux particuliers, le vœu devrait, d'après moi, s'adresser aux archivistes et aux propriétaires d'archives.

On demanderait aux premiers de faire des démarches auprès des seconds, afin d'obtenir de ceux-ci leurs archives, soit en don, soit en prêt.

M. Bergmans. Si le vœu est voté, les archivistes feront les démarches nécessaires, ils prendront l'initiative de ces démarches, et ils diront aux propriétaires d'archives : voici un vœu qui vous concerne et qui a été émis par le Congrès d'archéologie de Tournai.

Un membre. Mais les propriétaires?

M. Bergmans, rapporteur. Eh bien, les archivistes attireront leur attention sur le vœu du Congrès.

Un membre. On voudrait que les archives soient

placées dans un dépôt où elles seraient accessibles au public.

Or, la question posée est une question de propriété.

On possède une chose quand on peut en user et ce, jusqu'à la détruire si l'on veut.

Eh bien! le seul fait que le public pourra consulter les archives aboutit à la suppression de cette propriété.

A mon avis, on ne peut entrer dans cette voie.

Mais on pourrait prendre une mesure pratique consistant en ceci : on chercherait à connaître les familles qui possèdent des archives, et on leur demanderait si, le cas échéant, quiconque aurait intérêt à connaître ces documents pourrait s'adresser à leur bon vouloir pour en prendre communication, aux conditions et dans la forme à déterminer par le propriétaire.

Par le moyen que je propose, on saurait tout d'abord où se trouvent des archives, et ensuite on saurait si elles peuvent être consultées.

Il me paraît impossible d'aller au delà.

Un membre. En présence des difficultés que présente la question, je propose une solution qui me paraît pratique.

Pour sauver la substance de tous les actes importants, il faudrait que l'on s'abouche avec les propriétaires d'actes, d'archives, afin de faire un inventaire des archives qu'ils possèdent.

Ce moyen assurerait au moins la conservation de la substance de ces actes, et en même temps le droit de propriété ne serait pas violé.

M. Houzeau de Lehaie. J'avoue que je ne m'attendais guère à entendre discuter ici le droit de propriété.

Le vœu qu'on vous propose d'adopter ou d'émettre ne touche absolument pas, ni absolument en rien, au droit de propriété.

Que dit en effet ce vœu?

Il dit aux propriétaires d'archives : donnez-moi vos archives, si vous voulez bien, ou prêtez-les moi tout en conservant la propriété complète de celles-ci.

Comment touche-t-on par là au droit de propriété?

Nous avons vu, dans notre pays, des documents d'un procès célèbre passer aux mains de particuliers, on ne sait comment. Ont-ils été vendus par le gouvernement ou ont-ils été volés? Je ne le sais, et je crois que personne d'entre vous ne le sait.

Il y avait un intérêt immense à ce que ces pièces rentrent en possession de l'Etat; elles y sont heureusement rentrées.

Que d'archives précieuses ont disparu!

Eh bien, un vœu comme celui qui vous est proposé est destiné à mettre fin à cette disparition.

Je crois donc que nous devons appuyer ce vœu sans aucune espèce d'hésitation, qu'il s'agisse de dons volontaires ou de dons conditionnels.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, président. Je mets aux voix le 5e vœu.

La première épreuve étant douteuse, il est procédé à la contre épreuve, et finalement le vœu est adopté.

M. BERGMANS, rapporteur. Le dernier vœu de la 2e section est ainsi conçu :

« Le Congrès émet le vœu que le gouvernement belge crée à Rome une école belge pour l'étude et la publication des sources de notre histoire nationale. »
— Adopté.

M. PAUL SAINTENOY, rapporteur de la 3e section, donne lecture de son rapport et dépose les vœux de la 3e section.

1° La section émet le vœu de voir donner force de

loi aux mesures proposées par les congrès de 1886 et 1887 et plusieurs fois renouvelées, pour la conservation des monuments et objets d'art en Belgique.

M. LE COMTE DE MARSY. Je pense que ce 1er vœu est la reproduction d'un vœu de la 1re section?

M. SAINTENOY, rapporteur. Il s'en rapproche beaucoup, mais il est plus complet.

M. HOUZEAU DE LEHAIE. Celui dont vient de donner lecture M. Saintenoy demande qu'on fasse passer la mesure dans la loi.

Le vœu de la 1re section a une portée plus générale; il est plutôt moins régulier que celui de la 3e section.

Un projet est formulé par le gouvernement, me dit-on.

En ce cas, je demande que le vœu de la 3e section soit adopté par l'assemblée.

M. LE DOCTEUR JACQUES, rapporteur de la 1re section. Je me rallie volontiers au vœu de la 3e section. Il indique parfaitement le sens qui doit être donné au projet de loi.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, président. Tout le monde paraissant d'accord sur les termes et la portée de ce vœu, je le déclare adopté.

M. SAINTENOY, rapporteur de la 3e section. Je soumets encore à votre ratification la résolution suivante :

La 3e section émet le vœu de voir la tapisserie du XVe siècle, conservée dans la cathédrale de Tournai et représentant l'*Ecce homo,* soumise à une consolidation discrète, et protégée par une glace.

M. SOIL, secrétaire général. Ce vœu ne doit pas être transmis comme les autres, au gouvernement, mais à la fabrique de la cathédrale, propriétaire de la tapisserie.

M. SAINTENOY, rapporteur. Nous ne demandons pas

l'envoi de notre vœu au gouvernement, mais à *qui de droit*.

M. DESTRÉE. Nous pouvons nous entendre en disant : « à qui de droit. »

M. LE CHANOINE VAN DEN GHEYN. Je demande qu'en envoyant ce vœu, on dise en même temps ce qu'on entend par les mots : « consolidation discrète. »

Il serait regrettable que Monsieur *Qui de droit* vint gâter l'œuvre par une consolidation maladroite ou trop complète.

M. DESTRÉE. Notre zélé secrétaire général pourrait intervenir auprès du chapitre de la cathédrale, pour obtenir cette restauration.

On a fait, à Bruxelles, des restaurations de tapisseries dans les meilleures conditions.

On peut du reste s'adresser aux Gobelins, à Paris, pour toute restauration de tapisseries.

Si on néglige de procéder à la consolidation d'une tapisserie, elle peut finir par tomber en lambeaux.

Or, celle dont nous nous occupons remonte aux premières années du XVe siècle.

UN MEMBRE. Je propose le renvoi du vœu au bureau, en le priant de prendre les mesures nécessaires pour sa réalisation. (*Applaudissements.*)

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, président. Le vœu est adopté, dans ces termes.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, président. Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet du prochain Congrès?

M. LE BARON DE MAERE. Messieurs, le Cercle historique et archéologique de Gand, ainsi que l'administration communale de cette ville m'ont autorisé à vous dire que Gand tout entier sera heureux de vous recevoir l'année prochaine.

Permettez-moi d'exprimer l'espoir que vous voudrez bien accueillir la proposition si cordiale que j'ai l'honneur de vous faire. (*Applaudissements.*)

Je dois cependant dès ce jour, réclamer toute votre indulgence, car notre Société est bien jeune; en effet, si on voulait faire chez nous ce que vous avez fait ici, avec tant d'éclat : célébrer le 50e anniversaire de notre existence, il faudrait encore que 48 années s'écoulassent.

Heureusement, nous avons parmi nous deux hommes en qui vous pouvez avoir toute confiance : l'un est votre historiographe, dont vous avez pu constater tout le dévouement et la lucide intelligence; j'ai nommé M. le chanoine Van den Gheyn. (*Applaudissements.*) L'autre est un enfant de Tournai, dont le Congrès tout entier a pu admirer la vaste érudition et le zèle infatigable : c'est l'honorable M. Cloquet.

C'est sous l'égide de ces deux noms, que vous aimez, que nous nous placerons. (*Très bien.*)

Puis, nous chercherons comme vous à joindre l'utile à l'agréable, et nous tâcherons de trouver dans notre futur secrétaire général, ce que vous avez si bien rencontré dans le vôtre : une providence, surtout une providence pour les congressites affamés. (*Rires.*)

Toute votre organisation, nous l'accepterons *ne varietur*. Elle est parfaite et s'est présentée à nous, comme un miroir sans tache dans lequel nous nous mirerons. (*Vifs applaudissements.*)

Je termine et me déclare heureux de pouvoir faire part, à mes amis de Gand, de l'excellent accueil que vous avez bien voulu faire à ma proposition. (*Bravos.*)

M. LE CHANOINE VAN DEN GHEYN. Messieurs, je demande à répondre à M. De Maere, et puisqu'il m'a mis en cause, j'userai de réciprocité à son égard, et je

dis : comme président du futur Congrès, vous ne pouvez en avoir de meilleur que le restaurateur du château des Comtes, à Gand. (*Applaudissements.*)

M. L. Devillers. Au nom de la Commission royale d'histoire, je présente, à la Société historique et littéraire de Tournai, mes compliments les plus sincères.

Cette Société a rendu, à l'histoire et à l'archéologie, des services de la plus haute importance.

Une Société qui a compté, parmi ses membres, des hommes tels que Barthélemy Dumortier, Mgr Voisin, etc., et qui aujourd'hui possède des hommes tels que le comte de Nédonchel, notre vénéré président, le comte du Chastel, M. Soil, et tant d'autres que je pourrais citer, une telle Société possède tous les éléments de vitalité.

Je forme les vœux les plus sincères pour qu'elle continue à marcher dans la voie qu'elle s'est tracée. (*Applaudissements.*)

M. le général Wauwermans. Messieurs, je crois pouvoir m'autoriser, étant un des fondateurs des Congrès d'histoire et d'archéologie, à vous faire une proposition.

A l'époque où nous avons créé la Fédération historique et archéologique, nos intentions et notre but étaient bien modestes. Nous avions surtout le désir d'amener les Belges à mieux connaître leur pays.

Nos Congrès eurent pour résultat la solutions de bien des questions d'archéologie; ainsi ils firent, que dans tout le pays, il y eut comme un réveil des intelligences endormies dans l'oubli de ce que fut l'ancienne Belgique. En promenant nos Congrès, nous avons fait sous ce rapport les constatations les plus consolantes.

Messieurs, nous sommes réunis aujourd'hui dans une des villes les plus patriotiques de la Belgique, et nous avons assisté à un Congrès brillant, présidé et dirigé par des hommes éminents.

Je vous propose, Messieurs, de voter des remerciements aux continuateurs de cette œuvre que nous avons connue dès son enfance.

Des remerciements, en premier lieu, à notre digne président, qui a si intelligemment présidé nos séances. (*Applaudissements.*)

Des remerciments à notre vaillant secrétaire général, que nous avons vu sur la brèche ces quatre jours : au bureau, dans les excursions, partout où nous étions, et même où nous n'étions pas. (*Applaudissements.*)

Des remerciements enfin à tous les membres de la Commission d'organisation, qui se sont dévoués aussi. (*Applaudissements*).

Nous ne devons pas oublier non plus la population tournaisienne tout entière qui nous a fait un accueil vraiment trop généreux, qui nous a reçus d'une façon affable dont nous garderons longtemps le meilleur souvenir. (*Applaudissements.*)

M. le comte de Nédonchel, président.

Mesdames et Messieurs,

Voici la dernière séance qui nous réunit, et à cette heure va se terminer cette intéressante session de la Fédération archéologique de Belgique. Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, qui avez honoré ce Congrès de votre présence, de vous féliciter de l'empressement, de l'exactitude et de l'intérêt que vous avez constamment apportés à nos séances. Les sujets d'étude qu'on y a traités l'ont été par les auteurs les plus compé-

tents; on reconnaît maintenant l'incontestable utilité de ces études qui apportent la lumière et serviront à guider dans les nombreux travaux de restauration qui s'imposent de toutes parts. Remerciements donc à ces savants, à ces hommes de travail intellectuel qui ont bien voulu nous communiquer le fruit de leurs veilles et rendre nos séances aussi utiles qu'intéressantes. Nous voudrions les mentionner tous, ce qui serait difficile. Je ne peux passer sous silence, M. le comte de Marsy, président de la Société archéologique de France. MM. Quarré, Jopken, Cons, Destrée, Devillers, Wauwermans, Dolez, Smekens, Houzeau de Lehaie, de Monnecove, Hublart, Desilve, Van den Gheyn, de Maere, de Walque, Saintenoy, Harroy, Bergmans, Cauchie, le docteur Carton et bien d'autres. Que ces messieurs reçoivent ici tout particulièrement le témoignage de notre gratitude au nom de tous les membres de la Fédération.

Notre comité organisateur s'était imposé une agréable besogne en s'efforçant d'utiliser et de varier vos occupations pendant votre séjour parmi nous; et peut-être, malgré ses soins, tout n'a pas complètement répondu aux aspirations de chacun, ce qui parfois est difficile; on a compté, Mesdames et Messieurs, sur votre indulgence, car les esprits supérieurs sont portés à la bienveillance et savent apprécier les bonnes intentions. Tout notre souhait maintenant est que vous gardiez un bon souvenir de ce dixième congrès des sociétés historiques et archéologiques de Belgique, tenu à Tournai en 1895. Pour nous, cette remarquable réunion dans notre cité de personnes distinguées et connues dans le monde savant par leurs travaux et leur science, est trop flatteuse et importante pour que nous en perdions le souvenir qui restera gravé dans les

annales de notre antique cité; l'empressement que vous avez mis à répondre à notre invitation, peut nous faire espérer que sans attendre un nouveau jubilé cinquantenaire, nous pourrons revoir ceux que nous avons été si heureux de posséder quelques jours trop vite écoulés. Les meilleures choses ont leur fin, mais les jours agréables passent vraiment trop rapidement. Adieu donc, Mesdames et Messieurs, ou plutôt au revoir. (*Longs applaudissements.*)

La séance est levée à 6 heures.



RÉUNIONS DES SECTIONS.

PREMIÈRE SECTION (1).

La première section a tenu deux séances, la première le 6 et la seconde le 7 août; elles ont été présidées par M. Dewalque et par M. Houzeau de Lehaie. — M. Paul Duchaine a fait fonctions de sécrétaire et M. le docteur Victor Jacques, rapporteur, a siégé au bureau.

Extrait du Rapport de M. Jacques. — Six questions étaient inscrites au programme de la section des études préhistoriques, toutes du plus haut intérêt pour la région du Tournaisis. Malheureusement, il faut bien le dire, la plupart des questions sont restées sans réponse. La faute n'en est pas, je me hâte de le dire, ni aux organisateurs de notre Congrès, ni aux savants collègues qui se sont faits inscrire dans la section. Mais l'arrondissement de Tournay a été peu exploré jusqu'ici par les chercheurs d'antiquités préhistoriques, et, à part quelques trouvailles de silex dues au hasard et quelques objets de bronze qui attirent à peine l'attention, on ne rencontre jusqu'ici, dans les riches collections publiques ou particulières de la ville, rien qui puisse aider à la solution des questions relatives aux comparaisons ethniques et ethnographiques entre cette contrée et les autres régions de notre pays (2).

(1) En l'absence des secrétaires désignés par l'assemblée générale, il n'a pas été tenu de Procès verbaux proprement dits des réunions de la première section. M. le docteur Jacques veut bien nous autoriser à les remplacer par son rapport à l'assemblée générale.

(2) Voir notamment les questions 2, 3 et 4 du questionnaire *et propartim* la question 5.

Ce n'est pas cependant que les documents fassent défaut. Rien ne nous permet de croire que si le sol n'a pas encore livré tous ses secrets, il ne le fera pas quelque jour, quand on l'interrogera avec plus d'insistance. Au contraire, et si j'en juge d'après les premières trouvailles de l'un de nos honorables collègues, M. l'abbé Croquet, curé de Maulde, j'ose augurer que la moisson sera abondante.

Mais si les questions plus spécialement relatives à la préhistoire de Tournai n'ont pas été abordées, nous n'en avons pas moins entendu à la première section quelques communications importantes d'un intérêt plus général.

Ainsi, à propos de la pierre Brunehault que le Congrès devait visiter, il était intéressant de savoir si ce monument était réellement le seul qui eût été rencontré dans la partie occidentale des anciennes provinces des Pays-Bas.

L'un de nos sympathiques collègues de Lille, M. Quarré-Reybourbon, s'est chargé de nous éclairer à cet égard, en nous décrivant, d'après les documents fournis par les inventeurs, toute une série de monuments mégalithiques existant ou ayant existé dans le nord de la France, tels : à Hamelle, le dolmen nommé la *Cuisine des sorciers;* les dolmens des fées à Fréhicourt (arrondissement de Béthune); une *Pierre du diable*, dans une localité dont le nom m'a échappé; les pierres d'Acq, de Solre-le-Château ; d'autres encore relevées à Cambrai, à Sars-Poterie, à Bellinies, à Oisy-le-Verger, à Tortequennes (1).

Je viens de dire : existant ou ayant existé; car, hélas! pas plus en France qu'en Belgique les paysans ne résistent à l'envie de transformer, non sans profit d'ailleurs, en pavés pour les routes, les grandes pierres qui les gênent pour les travaux de leurs champs. En France, cependant, le vandalisme des propriétaires trouve une limite dans une loi sur la conservation des monuments nationaux. En Belgique, nous regrettons de le dire, cette loi nous l'attendons encore, malgré des promesses formelles, malgré les vœux formulés par tous nos Congrès depuis dix ans. Et aujourd'hui encore, j'ai dû signaler à la première section, ce trait auquel on aurait de la peine à ajouter foi,

(1) Voir le mémoire de M. Quarré à la 3e partie.

que le Gouvernement ne voudrait pas fai re la dépense des quelques mètres carrés de terrain nécessaires pour assurer la conservation du menhir de Velaine, l'un des rares monuments de ce genre qui restent encore en Belgique. Cette pierre avait été signalée par M. Berchem et décrite par M. Bequet qui le premier a fait appel aux pouvoirs publics pour en prévenir la destruction (1). Mais ce serait en vain que l'on aurait demandé son redressement, et le propriétaire lassé d'attendre l'aura brisé avant peu pour en débarasser son champ.

La section demande que le Congrès veuille bien intervenir à son tour, et, sur la proposition que j'ai eu l'honneur de lui faire, proposition appuyée par M. Houzeau de Lehaie et adoptée à l'unanimité, elle a décidé en outre de provoquer à cette assemblée générale un nouveau vote en faveur du dépôt d'un projet de loi sur la conservation de nos monuments.

M. Harroy a poursuivi ses études commencées sur les hauts plateaux des Ardennes et il est arrivé à démontrer qu'en Bretagne comme en Angleterre, les pierres plantées représentent des sortes d'immenses gnomons, grâce auxquelles les antiques habitants de l'Europe occidentale pouvaient à tout moment déterminer l'heure, le jour, l'époque de l'année. Mais deux pierres au moins doivent être dressées à cet effet, l'une au centre du système, l'autre à une vingtaine de pas, dans la direction du soleil levant au solstice d'été ou au solstice d'hiver. Le menhir dit de Brunehault n'aurait donc pas été le seul dressé dans la plaine de Hollain et quelque jour on retrouvera peut-être l'autre pierre ou les autres pierres qui devaient le compléter.

C'est là une théorie séduisante qui a d'ailleurs été défendue par d'autres archéologues et qui aurait été vérifiée dans certains pays ; mais n'est-ce pas encore une fois, comme le faisait remarquer l'un des membres de la Section, faire une généralisation hâtive que d'admettre dès à présent que tous les mégalithes sont des monuments astronomiques?

La cinquième question ainsi formulée : « Quels éléments nouveaux peut-on fournir pour la carte préhistorique de la Belgique ; spécialement quelles sont les stations de l'époque préhistorique et les ateliers pour la taille des silex connus et relevés

(1) *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. VI, p. 105.

dans la région du Tournaisis? » s'adressait en partie aux promoteurs de ce projet de carte. Aussi le président de l'*Association pour la publication de la carte préhistorique de la Belgique*, notre savant collègue, M. Van Overloop, bien que ne pouvant assister au Congrès, n'a-t-il pas manqué de nous adresser un mémoire qui était la suite naturelle de celui qu'il a présenté l'année dernière au Congrès de Mons.

J'ai eu l'honneur de donner lecture de ce travail en son nom à la séance de la section. (Voir ce mémoire à la 3e partie.)

M. Van Overloop indique à grands traits les mesures que l'*Association* devra prendre pour mener à bien son projet, et il insiste notamment sur deux points, en premier lieu la restitution physique du milieu où l'homme préhistorique a vécu; en second lieu l'intérêt qu'il y aurait à réunir à l'Exposition de Bruxelles en 1897 toutes les trouvailles se rapportant au préhistorique et même au protohistorique.

M. Van Overloop a montré dans de remarquables travaux jusqu'à quel point on peut pousser cette recherche de la restitution des milieux. Beaucoup d'entre vous connaissent ses mémoires sur les anciens cours de l'Escaut, et on sait avec quelle faveur ils furent accueillis par le monde savant. Mais un pays ne se modifie pas seulement sous l'influence du régime des eaux, rivières ou marais, ou sous l'influence des éléments atmosphériques : l'art de l'homme est intervenu pour une bonne part dans l'aspect que présente actuellement telle ou telle région. Il s'agit donc, par une série de monographies, de rendre au pays sa configuration primitive en faisant abstraction des routes, des canaux, des travaux de toute espèce qui l'ont altérée.

Quand on aura rétabli ce canevas, suivant l'expression heureuse de notre collègue, il ne suffira pas encore d'indiquer par des signes conventionnels l'endroit de chaque découverte. Il y aura mieux à faire encore pour pouvoir tirer de la carte tout ce qu'elle peut donner au point de vue de la connaissance des peuples qui ont foulé notre sol avant que les monuments écrits aient gardé la trace de leur passage. Il faudra étudier leurs armes, leurs outils en les comparant entre eux suivant le lieu de la trouvaille, rechercher d'où provient la matière première qui a servi à les confectionner, voir s'ils présentent la même forme, la même allure, et, s'il s'agit des instruments de pierre, partout aussi le même volume, ou si, à mesure que l'on s'éloigne des

lieux d'extraction de la matière première, le volume diminue.

Or, tous ces faits, et bien d'autres encore sur lesquels s'étend M. Van Overloop, ne peuvent résulter que de l'examen de tous les instruments recueillis dans toutes les parties du pays. Le seul moyen d'aboutir à des résultats satisfaisants est donc de réunir tous ces matériaux d'étude en une vaste exposition. Et quelle occasion trouvera-t-on meilleure que celle de cette Exposition que l'on prépare à Bruxelles pour 1897. Dans un milieu tel que celui-là, les propriétaires des collections rencontreront toute sécurité au point de vue du gardiennat et auront toute satisfaction au point de vue de leur mise en valeur.

M. Van Overloop a, en conséquence, proposé à la section de demander au Congrès de confirmer le vœu que le Congrès de Mons a adopté l'année dernière, de voir s'organiser à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles en 1897 une exposition préhistorique et protohistorique. Il compte que l'appui moral que vous voudrez bien lui prêter pourra l'aider dans une large mesure à atteindre le but qu'il poursuit.

Voici le texte des vœux soumis à l'Assemblée générale du Congrès de Tournai par la première section :

1° Le Congrès de Tournai demande de nouveau que le Gouvernement présente, dans le plus bref délai possible, aux Chambres législatives, un projet de loi sur la conservation des monuments.

2° Le Congrès de Tournai demande que le Gouvernement veuille bien prendre des mesures pour assurer la conservation du menhir de Velaines menacé de destruction à brève échéance.

3° Le Congrès de Tournai appuie le vœu émis par le Congrès de Mons de voir organiser à l'Exposition de Bruxelles de 1897, une section réunissant tous les objets préhistoriques et protohistoriques trouvés en Belgique.

L'ART PRÉHISTORIQUE.

Le mercredi 7 août à dix heures du matin, M. Harroy, Directeur de l'Ecole normale de Verviers a donné devant un auditoire malheureusement trop restreint à cause de l'excursion de Fontenoy, Antoing, Belœil, une conférence improvisée sur L'ART PRÉHISTORIQUE ; un de ses auditeurs nous communique le résumé suivant.

M. Harroy remercie d'abord le Comité tournaisien, car il n'a pas craint d'inscrire à son programme, une thèse qui, en apparence, est en opposition avec les idées reçues.

En apparence seulement, car au fond, la découverte nouvelle documente et corrobore toutes les données scientifiquement acquises sur l'*art préhistorique*.

Hier, dit-il, nous avons traité des mégalithes et de leur rôle dans la *science* astronomique de l'époque néolithique; voici bien plus curieux encore, les microlithes et l'*art* de l'époque paléolithique.

L'orateur expose l'état de la question qui se résume ainsi : on possède de nombreuses sculptures ou gravures sur os, ivoire, ou bois de renne de l'âge du renne; pas un musée ne possède un silex taillé avec l'intention de représenter l'*homme* ou l'*animal*. C'est cela que M. Harroy apporte.

Il montre cent silex des Hautes-Fagnes représentant l'*homme*, le *chien*, le *cervidé* et l'*oiseau*, les quatre grands types qui abondent; il y a en outre, mais plus rares, quelques sangliers, quelques léporides, lapins et lièvres, mais pas un cheval; il existait cependant, mais pas dans les Fagnes sans doute.

* * *

De l'examen des documents, M. Harroy déduit les caractères de cet art curieux :

1er caractère. Art décoratif : outil ou arme; le rôle utilitaire et le type artistique sont presque toujours nettement déterminés; les racloirs, perçoirs, burins, scies, et surtout les coups-de-poing abondent.

2e caractère. La *duplication*. Il y a toujours deux des quatre types sur un même silex, combinés deux à deux et toujours les mêmes. Savoir : l'homme et l'homme (Janus ou bifrons); l'homme et le chien et surtout le cervidé et l'oiseau.

3e caractère. La *station dressée*, caractère non général, mais fréquent dans les belles pièces.

M. Harroy discute alors la taille (1) et la classification. Il y a

(1) Parmi les personnes présentes, plusieurs savants français, MM. Piret minéralogiste, Hainaut ingénieur, Jopken préfet de l'Athénée,

une taille à grands éclats qu'il faut bien admettre dans certaines pièces où les fines retouches *doctrinaires* seraient plus nuisibles qu'utiles, pièces qui présentent des similitudes d'arêtes, de plans de facies, voire des identités telles qu'il faut bien admettre l'*intention*, le *voulu*, le système, l'art; si l'on n'admet que les pièces à retouches unilatérales, les 9/10 de l'outillage préhistorique tombent au rebut.

OBJECTIONS.

Pas une objection n'ayant été présentée, M. Harroy réfute cependant celles que les sceptiques pourront faire :

1° C'est l'imagination qui crée cet art. Si c'était l'imagination, y aurait-il la *taille*, le profil, l'*œil*, — et outre l'art, le rôle utilitaire? Pourquoi l'imagination qui trouve tout cela dans le *paléolithique* ne trouve-t-elle pas un seul spécimen dans le néolithique? Pourquoi si elle sait créer dans un outillage 2000 têtes de cervidés, toujours les mêmes, 500 têtes d'hommes et de chiens, si belles, si nettes qu'on peut souvent déterminer l'espèce, pourquoi est-elle impuissante à créer un seul cheval ou une girafe, ou un objet quelconque?

2° Boucher de Perthes a eu la même idée. Malgré sa grande autorité scientifique, il n'a pu la faire admettre. Je ne connaissais pas, dit M. Harroy, les travaux de Boucher de Perthes, quand j'ai commencé mes recherches, sur l'art préhistorique, voici sept ans.

Une même doctrine, basée sur des faits analogues, quoique séparés dans le temps et dans l'espace peut avoir des apôtres qui s'ignorent et par cela même elle est bien près d'être reconnue vérité. Boucher de Perthes — que d'aucuns traitent encore de fou! — avait cent fois raison. Seulement ses documents, ceux que l'on cache au musée Saint-Germain, sont peu concluants et ceux que j'ai vus chez lui, dans son merveilleux musée d'Abbeville, sont mal dénommés : types égyptiens, druidyques, etc., l'étiquette est mauvaise, mais les documents sont bons : Moins parfaits que ceux des Fagnes, peut-être, mais c'est

ont admiré la beauté de certains types, vrais camées, disait-on. M. le baron Alfred de Loë, le savant spécialiste, arrivé à la fin de la causerie, a bien voulu reconnaître que « à part quelques réserves, toutes ces pièces sont taillées. »

le même art. Boucher de Perthes n'en a pas reconnu les caractères et les vrais types, ce qui est bien excusable dans les tâtonnements du début.

3° Pourquoi cet art merveilleux dans les Fagnes, et rien ailleurs? Parce qu'il a été étudié seulement là, mais il existe dans toute l'Europe occidentale, partout où les chasseurs du renne ont vécu. Je l'ai trouvé en Bretagne, dit M. Harroy, puis sous les vitrines des Musées de Saint-Germain, d'Amiens, de Dieppe, d'Abbeville — dans les musées de Bruxelles, de Namur, de Mons, sur une des falaises du Tréport et dans les graviers de la Meuse, de la Hoëgne et de l'Amblève. Et voici la copie des figurines en ivoire de morse, rapportées par Nordeskiœld de chez les Esquimaux et les Tchoukes, les derniers Magdaléniens, semble-t-il. N'est-ce pas exactement le même art que celui-ci? Seulement on ne veut pas, on n'ose pas le voir! Est-il un seul archéologue, parmi les familiers du paléolitique, qui n'ait pas vu, dans un silex taillé, ce qu'il a pris — bien à regret, vu l'état de la question et l'absence de documents analogues et de système — pour un *semblant* de figurine sculptée, tête humaine ou tête d'animal?

On dit : ce sont là jeux de nature ou simples visions fantaisistes; c'est un mirage de civilisation préhistorique qui s'évanouira devant l'examen scientifique!

Il n'en est rien : c'est cet examen que j'appelle. Venez voir mes collections : votre impression déjà si profonde sera centuplée par l'ensemble des faits. Vous y verrez plus de 500 portraits de l'homme préhistorique; des meutes de chiens superbes. Vous trouverez de précieuses indications au point de vue paleo-ethnique, mais comme je ne veux point m'aventurer sur un terrain qui n'est pas le mien, je laisse aux savants spécialistes le soin de nous donner leur avis sur la question.

Voici que nous avons une partie des secrets de cet art hermétique; la science *clairvoyante* et *prudente* aura bientôt tous les autres (1).

(1) Vu l'absence de nombreux collègues partis en excursion, M. Harroy, rappelé à Verviers par ses fonctions, offre aux sociétés savantes qui le désireront, de venir chez elles — pendant ses vacances — exposer la question avec mille documents à l'appui de sa thèse.

L'an prochain il traitera : du rôle utilitaire de l'outillage artistique,



" La pierre Brunehault à Hollain-lez-Tournai. "

LA PIERRE BRUNEHAULT (1).

Le mégalithe d'Hollain a fourni à M. Harroy de Verviers l'occasion d'exposer de nouveau devant la première section, sa théorie sur la raison d'être de ces monuments.

La pierre *Brunehault,* dit-il, n'a sans doute jamais eu de Brunehault que le nom. On a attribué à la fameuse reine d'Austrasie nombre d'ouvrages — et notamment des chaussées qui avaient été construites par les Romains, comme on a attribué à ceux-ci des voies qu'ils n'ont fait que réparer ou entretenir, telles la *Vecquée,* la *Via Mansuerisea*, etc. Nous n'aimons pas faire aveu d'ignorance.

La pierre de Hollain est un menhir; il est malheureusement *isolé* aujourd'hui, et un menhir isolé ne dit plus rien, ou tout au moins ne dit plus tout ce qu'il pourrait dire.

Les fouilles au pied des menhirs, des alignements ou des cromlechs ne peuvent rien donner de sérieux, et pour apprendre à connaître la signification tant discutée de ces monuments —

et de l'*universalité de l'art ;* il exposera cent coups de poing montrant les quatre types : l'*homme*, le *chien*, le *cervidé*, l'*oiseau*. Nombre de ces armes sont à *sifflet*.

(1) La pierre Brunehault fut remise d'aplomb en 1820; elle était penchée vers l'Est; l'angle d'inclinaison était de 34 degrés. On ne sait à quelle époque remontait cette inclinaison. Le redressement fut exécuté sans déracinement.

D'après les archives de la commune d'Hollain, l'opération coûta 2.000 francs; dont 1.500 francs payés par l'Etat, et 500 par la commune.

Ce Monolithe, comme on le sait, formant une tranche gigantesque est situé, dans le sens de sa largeur, a peu près exactement sur le Méridien. Rien ne prouve que l'inclinaison ou les travaux de 1820 n'ont pas occasionné un léger déplacement. La face supérieure est taillée en pente, descendant du Nord au Sud. Actuellement sa hauteur, hors de terre, est au Nord de 4 m. 23, au Sud 3 m. 45; la largeur est de 3 m. 10; l'épaisseur varie de 46 à 50 centimètres, ce bloc brut étant légèrement bosselé. On ne connaît pas la profondeur en terre. On parle de 3 mètres.

La pierre est enchassée dans un encadrement en maçonnerie qui vient au niveau du sol. (Communication de M. G. Deswattine, juge de paix d'Antoing.)

les dolmens, qui sont des tombeaux, mis à part — *ce n'est pas en dessous qu'il faut chercher, c'est au-dessus.*

M. Harroy étudie successivement la pierre Brunehault, à différents points de vue :

1° La SITUATION : lieu élevé d'où l'on découvre de grands horizons; — 21 clochers en vue dans l'immense circuit — on voit au loin, surtout on peut *être vu* de loin.

Conséquence : lieu des *signaux de feu* ou de la *Huchée* convoquant aux rassemblements militaires, religieux ou autres.

Documents bibliographiques : divers, César, et surtout, document non encore signalé : *La Cité de Dieu*, traduction de RAOUL DE PRESLES, 1er vol. liv. V, chap. XXV, dans les notes et additions. Edit. Abbeville *1486*.

2° La DISPOSITION et la FORME. C'est une *tranche*, (haut. 4^m 50 et 3^m 80; larg. 3^m; épais. 0^m 40 à 0^m 60) placée dans le plan du méridien, la partie la plus haute formant *coin*, juste *opposée* au midi. Le *coin d'ombre* forme aiguille tournant sur le sol. Quand il est midi, la largeur de l'ombre égale juste l'épaisseur de la pierre.

Conséquence : La pierre servait aussi à déterminer *l'heure*, c'etait un *Gnomon*. La même pierre existe à Lécluse lez-Douai.

3° Les RAINURES arquées, par groupes, long. variable 20 à 40 cent., prof. id. 2 à 3 cent. Rayon, longueur du bras; grès très dur.

Conséquence : polissoir d'outils ou d'armes de pierre. Polissoirs semblables : *a*) A *Velaine*, à 100 m. juste dans la ligne ouest, du menhir debout. *b*) A *Sivry*. La Pierre du Diable, menhir renversé, rainures analogues.

4° La *pierre fait* INDEX sur l'horizon. Vue de loin, sa silhouette se profile, se détache nettement sur le ciel. Il doit y avoir eu une et même plusieurs autres pierres, non loin de là, en relation avec celle-ci.

(M. Piret, le savant minéralogiste tournaisien, confirme le fait : une de ces pierres enlevée vers 1825 doit se trouver à l'écluse de Vaulx ?)

Il y avait donc un système. M. Harroy expose sa théorie astronomique, quant à la destination des menhirs et de certains cromlechs, telle qu'il l'a présentée au Congrès de Bruxelles. (Voir compte-rendu 1892, p. 246 et suiv.)

Toutefois voici une légère variante qui simplifie encore le problème.

On peut, sans aucun instrument, avec quelques pierres et en deux observations de quelques minutes faites le *même jour*, construire un observatoire qui permet de mesurer le temps, qui peut servir à la fois de calendrier, de chronomètre, de boussole, de rose des vents, etc.

C'était indispensable aux préhistoriques qui n'avaient ni almanachs ni montres.

A vingt pas d'un point d'observation A, placez une pierre B dans la direction du soleil levant au solstice d'été. Placez de même une pierre C au soleil couchant.

Si l'on prolonge BA jusqu'en B′ soit AB=AB′ et CA jusqu'en C′ soit AB=AC′, on a les deux lignes solsticiales qui montrent les levers et les couchers du soleil même au solstice d'hiver, en C′ et B′. La ligne BC′ est la *méridienne* et si l'on en prend la moitié au point E, on a la ligne AE, l'Est vrai et la ligne d'équinoxe. (Voir pour la division des saisons, l'origine du *swastica,* etc., le compte-rendu cité plus haut.)

Bien remarquer cependant :

1° Que l'angle BAE varie avec la latitude du lieu; il est de 38° E. N, dans les Hautes-Fagnes, au 50eme paral. En Bretagne, au 47eme, l'angle est de 36° 10′. (Carnac.)

2° Que le soleil se lève juste à l'Est au 20 ou 21 mars; à l'heure de son lever, quand il paraît s'avancer... de E vers B, c'est le printemps; en B solstice; de B vers E, c'est l'été; en E équinoxe; de E vers C′, c'est l'automne; en C′ solstice; de C′ vers E, c'est l'hiver; en E équinoxe.

On le voit, quelques pierres convenablement placées sur nos hauts plateaux ont pu servir à mesurer le temps, les *jours*, les *mois*, les *saisons*, les *années*, et les faits sont là prouvant qu'il en a été ainsi.

L'auteur de la découverte les publiera sous peu, avec plans et croquis, d'après les documents nouveaux recueillis dans les Hautes Fagnes, (Coquaifagne, Francorchamps, Desnie, Botrange, Basse-Bodeux, etc.), à Velaine, dans le Nord, et le Pas-de-Calais. en Bretagne et à *Stône-Henge* (1), etc.

(1) Dans la traduction anglaise de son bel ouvrage « la *Migration des Symboles*, M. le comte Goblet d'Alviella a reproduit la théorie

En Bretagne, en dehors des alignements du Menec, de Kermaric, d'Erdevend qui sont des *lignes de défense*, — cela sera démontré bientôt. — M. Harroy a trouvé les relations astronomiques des principaux menhirs. Ainsi, l'Er Grah, 21 m., le fameux géant de Locquemariaker, trace avec Bronsao (7 m. le menhir voisin,) la ligne solsticiale CC′ de notre schema, c'est-à-dire que vu de l'Er Grah le soleil du solstice d'hiver se lève sur Bronsao, et vu de Bronsao, le soleil du solstice d'été se couche au pied du menhir géant !

Voilà certes, du nouveau dans la science et pour le reste M. Harroy maintient toutes ses conclusions déjà déduites des faits lors du Congrès de Bruxelles. Certains menhirs sont donc des points de repère astronomiques qui servaient à mesurer les jours, les mois, les saisons, les années, à déterminer ou rappeler certaines *dates*.

Chose curieuse, nul des écrivains ou géographes de l'antiquité ne doit s'être occupé des mégalithes. Probablement, (car ils les ont vus,) n'ont-ils pas voulu faire aveu de leur infériorité flagrante sur ce point au profit du savoir de ceux qu'ils nommaient les barbares.

Seul, un témoin nous en parle; il est clair, précis, mais jusqu'aujourd'hui, nous n'avons pas su le comprendre.

Le témoin, irrécusable, c'est saint Paul. (Voir l'Epître aux Galates, — chap. IV, vers. 9, 10.)

Ces Galates sont des Gaulois qui ont emporté dans leurs exodes successifs les mœurs et *coutumes lapidaires* des pays d'origine. Saint Paul qui les avait convertis une fois déjà les arrachant au *culte des pierres*, les retrouve infidèles et les apostrophe rudement :

« O Galates insensés, qui vous a fascinés pour ne plus obéir à la vérité. » (Chap. III, 1.)

« Pourquoi après avoir connu Dieu, faites-vous retour à des

astronomiqne de M. Harroy, tout en faisant réserve sur la question de savoir si les préhistoriques l'ont réellement pratiquée. — Il a reçu de M. Hewitt, l'auteur de « *The Rulin races of prehistori Times* » une lettre affirmant qu'à *Stone-Henge* — le carnac anglais, — les faits confirment la théorie » les quatre *pierres solsticiales* en dehors du cercle sont encore visibles et deux sont toujours debout.

éléments infirmes dénués de tout... *ad infirma et egena elementa.* » (Ch. IV, 9.)

Les piliers de pierre non dégrossis sont bien de vrais *egena elementa.*

Mais voici qui est bien catégorique : « Puisque vous *observez* les *jours*, les *mois*, les *saisons*, les *années*... (*dies observatis*, et *menses*, et *tempora*, et *annos*...), je crains pour vous que je n'aie peut-être travaillé en vain parmi vous. »

Les exégètes n'ont jamais pu se mettre d'accord sur ce texte, ni en donner une glose plausible, parce qu'ils ne connaissaient pas ce que pouvaient être ces *egena elementa* qui comptent les jours, les mois, les saisons, les années; voici qui devient clair, saint Paul affirme les nouvelles théories mégalithiques, et celles-ci confirment la véracité de saint Paul.

Voilà ce que fut *la Science* astronomique des préhistoriques : toute d'observation directe au moyen des menhirs; demain nous verrons *leur art* bien plus curieux encore, et établi de façon indiscutable par des documents tout nouveaux.



IIe SECTION.

SÉANCE DU 6 AOUT 1895.

Prennent place au bureau : MM. Cons, président, Devillers, vice-président, comte de Ghellinck d'Elseghem et Matthieu, secrétaires, Bergmans, rapporteur.

Ont signé la liste de présence : MM. de Raadt, le comte de Hautecloque, H. Fremaux, Le Sergeant de Monnecove, Kaisin, Hecq, A. Allard, Verbaeys, A. de Leuze, Warichez, Schuermans, L. Dolez, O. Bled, Andry, le marquis de l'Estourbeillon, Leduc, Depoin, A. del Fosse et d'Espierres, Ledain, Jopken, Demeuldre, Dens, Lesueur, H. Francart, Desmazières, Graux.

La séance s'ouvre à 8 h. 45 du matin.

M. le Président. — Vous me permettrez d'exprimer brièvement ma gratitude pour l'honneur que me fait le Congrès de la Fédération archéologique belge en me désignant pour présider les travaux de la seconde section. Notre programme est vaste et le temps qui nous est réservé est bien limité.

Il me paraît plus pratique, au lieu de nous astreindre à l'ordre du questionnaire, de prier MM. les membres présents, de choisir les questions qu'ils désirent discuter.

La section aborde l'examen de la 11e question : « L'organisation des milices communales. »

M. Jopken. — Deux éléments composaient la force publique de Tournai au moyen âge : le contingent à fournir aux rois de France en vertu de la charte de Philippe-Auguste, et les milices citoyennes chargées de défendre la ville contre toute agression étrangère en même temps que d'y maintenir l'ordre en temps de paix.

Les quatre *serments* étaient des compagnies d'élite, mais peu

nombreuses ; en réalité, la force publique résidait dans le *guet*.

Tous les habitants mâles, ou bien en faisaient partie sous le régime du service personnel et obligatoire. ou pouvaient y être appelés par les circonstances.

Défendre la ville était un *droit* réservé aux chefs d'ostel (occupants de maison, chefs de ménage), classe de citoyens très nombreuse et très accessible ; les veuves établies et les impotents fournissaient à leurs frais des remplaçants ; les membres du clergé, autorisés à se faire remplacer en temps de paix, devaient le service en personne quand l'*effroi* était proclamé.

Sous le régime démocratique issu de la charte de Charles VII en 1424, tous les habitants mâles âgés de dix-huit ans, à l'exception des domestiques, étaient tenus de se faire inscrire dans une des trente-six bannières des métiers ; en cas d'*effroi*, ceux qui n'étaient pas chefs d'ostel étaient appelés à compléter les dizaines du guet.

Les membres des Consaux, autrement dit le Magistrat de la ville, constituaient le *subreguet* ou guet supérieur, et, avec l'aide de quelques notables élus par paroisses, réglaient, surveillaient et dirigeaient le service du guet ; ils exerçaient le commandement eux-mêmes ou avec le concours des gens du métier.

Ainsi, la ville était-elle en danger, son organisation militaire lui permettait de faire appel au dévouement de tous les citoyens : ceux qui n'étaient pas inscrits dans les bannières fournissant alors les remplaçants aux veuves et aux infirmes, on peut dire que nul n'était exclu de la mission de défendre la ville en péril.

M. le Président. — Nous avons entendu avec plaisir le très intéressant mémoire de M. Jopken et je serai votre organe à tous en félicitant l'auteur d'avoir traité ce sujet si complètement par rapport à la ville de Tournai. Nous relirons avec plaisir son étude dans les Annales du Congrès. (*Applaudissements.*)

M. de Raadt. — M. Jopken n'a-t-il pas dans le cours de ses recherches découvert des données sur les emblèmes héraldiques qui figuraient sur les bannières dont il nous a parlé.

M. Jopken. — Je ne me suis pas occupé de ce point, mais je pense que MM. de la Grange et Soil ont trouvé des renseignements sur la question qui intéresse M. de Raadt.

M. le Président. — Nous abordons une autre question.

Question 3. Comment faut-il traduire l'article 25 de la charte

de Tournai donnée par le roi Philippe-Auguste en 1187 ou 1211 ainsi conçu : *Quicumque injuriam fecerit*, etc....

M. Devillers. — M. l'abbé Desilve m'a prié de présenter la solution suivante à la question 3 :

Comment faut-il traduire l'article 25 de la charte de Tournai donnée par le roi Philippe-Auguste en 1187 ou 1211, ainsi conçu : « *Quicumque iniuriam fecerit in aqua tornacensi vie ipsius aque cathena debet precludi quousque iniuria fuerit emendata?* »

Je rétablis l'ortographe régulière, au lieu de celle du moyen âge : « *Quicumque injuriam fecerit in aqua Tornacensi* (1), *viæ ipsius aquæ catena debet præcludi*, *quousque injuria fuerit emendata;* » et je traduis littéralement : « Lorsque quelqu'un aura commis une injustice dans l'eau de Tournai (sur l'Escaut à Tournai), la chaîne du passage de l'eau elle-même doit être fermée devant lui (2), jusqu'après réparation de cette injustice. »

On tendait alors sans doute une chaîne à travers l'Escaut pour arrêter les bateaux, afin de faciliter la perception du vinage et des autres droits fiscaux, et cette chaîne devait aussi arrêter les bateliers coupables de quelque injustice dans les eaux de l'Escaut à Tournai.

M. Allard. — Le texte publié dans le questionnaire est celui de diplôme *original* reposant aux archives communales de Tournai et daté de Corbie, l'an 1211. Les « Ordonnances des Rois de France », (t. xi, p. 250), donnent une autre version datée de 1187 d'après le registre dit de Philippe-Auguste, lequel faisait anciennement partie du Trésor des Chartes à Paris (cote JJ 8) et figure actuellement à la Bibliothèque du Vatican à Rome. Le texte du diplôme original doit l'emporter sur celui du registre de Philippe-Auguste, transcrit en 1204 et qui n'est donc qu'une *copie* d'une minute primitive.

Le mot *vie* est au datif et se rapporte à *injuriam fecerit*. *Via aque*, c'est le lit du fleuve. Quant à l'expression *cathena precludere*, les traductions romanes contemporaines l'interprètent par *arrester par caaine* (Tailliar, *Recueil d'actes des XII*^e *et*

(1) *Quicumque injuriam*.... Forme usitée pour dire : Si quelqu'un commet une injustice...

(2) *Præcludere*, fermer devant.

XIIIe siècles, — Douai 1840, — p. 497), *enclore en la chayenne* (trad. romane du chartrier des arch. comm. de Tournai, layette de 976 à 1236). *Catena*, c'est donc la prison. Au XIVe siècle, on emploie encore l'expression *mettre en la kayne* dans le sens d'emprisonner.

L'article a pour objet d'empêcher tout obstacle à la navigation et, par le fait même, de prévenir tout empiètement des particuliers sur le domaine royal, dont l'Escaut fait partie. Il prévoit, non pas un délit, mais un quasi délit : la prison au moyen âge est presque toujours un moyen de contrainte. Cette interprétation se confirme si on la compare au texte de deux chartes *filiales* de celle de Tournai : celle de Péronne (sur la Somme) donnée par Philippe-Auguste en 1207 (*Ord. des Rois*, t. v, p. 156) et celle de Hesdin donnée à Lens en 1215 par Louis l'Aîné (Tailliar, *op. cit.*, p. 45, n° 13, art. 25). Dans ces documents, les dispositions analogues ont pour but d'éviter l'appropriation du domaine royal par la communauté des habitants.

On peut expliquer pourquoi certains auteurs ont donné à l'expression *catena precludere* le sens de barrer le fleuve par une chaîne. Les bourgeois de Tournai fermaient l'Escaut à la navigation vers tel ou tel pays voisin lorsqu'ils se trouvaient en conflit avec le seigneur. Ce droit leur fut reconnu à diverses reprises au XIIIe siècle et les chartes de commune données en 1340 et 1370 (1371, n. st.) le leur ont confirmé.

Je propose la traduction suivante : Quiconque aura commis, dans le territoire de Tournai, un dommage au lit du fleuve sera contraint par la prison à le réparer.

M. le Sergeant de Monnecove. — La formule de la question renferme une équivoque qu'il faut tout d'abord dissiper : Philippe-Auguste a donné deux chartes à Tournai : la première en 1187, à la suite du séjour qu'il y fit, sur l'appel des Tournaisiens las de leurs démêlés avec l'évêque ; la seconde en 1211 ; l'ensemble et le sens général de ces deux documents sont analogues, sauf l'omission (intentionnelle ou accidentelle) dans la seconde de l'article 24, relatif au droit d'asile des meurtriers dans les églises.

L'original de 1187 a disparu ; celui de 1211 est conservé dans les archives de Tournai ; la première hypothèse qui se présente à la pensée est donc celle-ci : la charte de 1187 a été perdue ou détruite, et la charte de 1211, qui en est à peu près la copie, a

été donnée pour la remplacer. Cette opinion est celle que M. Armand d'Herbomez professe, dans un mémoire très documenté, sur le voyage de Philippe-Auguste à Tournai, en 1187, qu'il a publié dans la *Revue des questions historiques*, (26e année, 100e livraison, pages 593 et suivantes), il assigne à cette perte ou à cette destruction la date de 1197, pendant le siège de Tournai par le comte de Flandre, Baudouin IX.

Sur ce point d'histoire locale, que les savants tournaisiens peuvent mieux élucider que personne, il y aurait lieu de consulter la correspondance du magistrat, si elle existe encore dans les archives municipales. Mais, si l'original de la charte de 1187 n'existe plus, son texte se retrouve dans le premier registre des actes de Philippe-Auguste, qui faisait autrefois partie du Trésor des Chartes et qui en est sorti, sans qu'on puisse en préciser les circonstances et la date, pour passer, au milieu du XVIIIe siècle, dans la bibliothèque du baron de Stosch, mort à Florence en 1757; après sa vente, il entra dans la collection Ottoboni, incorporée plus tard à la bibliothèque du Vatican, où il porte aujourd'hui le n° 2796 du fonds Ottoboni. Ce registre, qui est l'un des monuments les plus précieux de notre histoire, a été consciencieusement étudié par M. Tuetey, chargé, en 1876, d'une mission à Rome, relative au cartulaire de Philippe-Auguste, et dont le rapport a été publié dans les « *Archives des missions scientifiques et littéraires*, » (3e série, tome VI, page 313). En outre, M. Léopold Delisle, membre de l'Institut et administrateur général de la Bibliothèque Nationale de France, a rendu un grand service à la science en le faisant reproduire en fac-simile héliotypique, en 1883.

Le premier registre des actes de Philippe-Auguste, dit registre A, conservé au Vatican, a été rédigé à la fin de 1204 et continué jusqu'en février 1212. « C'est, dit M. Léopold Delisle, la source dont sont dérivés les autres registres de ce roi. C'est donc là qu'il faut chercher les textes les plus corrects, » et aussi le texte le plus ancien de la charte de 1187; il a servi de modèle aux copies contenues dans les registres qui reposent aujourd'hui dans le Trésor des Chartes sous les numéros VIII, VII, XXIII, à savoir : le registre B, copie très défectueuse du précédent, exécutée au commencement du XIVe siècle; le registre C, rédigé en 1211, d'après le registre A, et continué jusqu'au milieu de 1220; le registre D, copie défectueuse du registre C, exécutée

au commencement du XIVe siècle. Les rédacteurs des « *Ordonnances des rois de France,* » qui ont publié la charte de 1187 dans le tome XI, page 250, et d'Achery, qui l'a insérée dans son « Spicilège » (ed. prima, XI, p. 345 et ed. nova, III, p. 551), l'ont reproduite d'après ces divers documents, et d'après le manuscrit de Vyon d'Hérouval dont il sera parlé plus loin. Quant à la charte de 1211, elle est mentionnée seulement dans le même tome, page 298, et nous n'en trouvons le texte, ni dans le registre A, ni dans les suivants, ce qui nous paraît confirmer l'hypothèse que nous avons émise en commençant d'une charte perdue ou détruite, puis remplacée purement et simplement, et nous nous y attachons d'autant plus que la charte de 1211 ne contient aucune mention de confirmation ni aucune formule de *vidimus*, et que tous les articles de celle de 1187 (moins celui que nous avons indiqué) y sont reproduits.

Les lieux et les dates de ces deux documents sont indiqués de la manière suivante :

1° Pour la charte de 1187 : « Actum Parisius anno ab incarnatione Domini M° C° octogesimo septimo. Regni nostri anno IX°. »

Les rédacteurs des *Ordonnances des rois de France* mettent « Regni nostri anno VII° », en faisant remarquer que ces deux dates peuvent subsister sans se contredire, parce que 1187 est la septième année du règne de Philippe-Auguste, qui monta sur le trône le 18 septembre 1180, jour de la mort de Louis VII, son père, et c'est la neuvième en comptant de son association au trône, qui eut lieu le jour de son sacre à Reims, le 1er novembre 1179. »

2° Pour la charte de 1211 : « Actum Corbeie anno incarnationis dominice m° cc° undecimo. Regni nostri anno tricesimo secundo. »

Nous avons dit que la charte de 1211 n'était que la reproduction de celle de 1187, mais nous la considérons comme une copie fautive; M. Gachard, archiviste général du royaume de Belgique, qui en a publié le texte d'après l'original reposant aux archives de Tournai, a relevé des interversions et des différences avec celle de 1187, dans le tome 1er, page 93 de la « *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique,* » la comparaison des deux textes m'a permis d'en constater beaucoup d'autres.

Si l'on met en présence les deux textes de l'article XXV de la charte de Tournai :

1187	1211
Quicumque fecerit iniuriam in aqua tornacensi, vie ipsius aque catena debent recludi, quousque iniuria fuerit emendata.	Quicumque iniuriam fecerit in aqua tornacensi vie ipsius aque cathena debet precludi quousque iniuria fuerit emendata.

On constate cinq variantes, dont la 3e et la 5e ont une importance capitale : 1° interversion des 2me et 3me mots ; 2° Cathena au lieu de catena ; 3° debet au lieu de debent (le copiste n'a pas tenu compte du signe abréviatif) ; 4° precludi au lieu de recludi ; 5° l'absence de ponctuation dans le second texte.

Ainsi présenté, le texte latin est évidemment difficile à traduire, mais, si l'on admet que la leçon de la charte de 1211 est fautive, et si l'on revient à celle de la charte de 1187, il semble bien aisé de lui trouver un sens aussi simple que rationel. En effet, le signe de ponctuation faible placé après *tornacensi* indique le cas, l'espèce, comme on dit au Palais : les mots *vie ipsius aque* deviennent un sujet régissant un verbe au pluriel et formant un tout avec les mots *catena debent recludi*, séparés eux-mêmes de la fin de la phrase par un signe de ponctuation faible, et l'on n'a plus à se préoccuper de chercher un rapport entre les mots *quicumque* et *debent*.

Dans cet ordre d'idées, il ne nous reste plus qu'à reprendre les diverses traductions qui ont été faites de l'article 25 de la charte de 1187.

1° Le « Cartulaire d'Audenarde, » dit « Cartulaire rouge, » conservé aux archives du département du Nord, sous la cote B. 1570, contient à la page 62 une traduction en langue romane que M. Brun-Lavaine, archiviste de la ville de Lille, a publiée pour la première fois dans la « *Revue du Nord,* » (tome 1er, page 209,) et qui, suivant lui, aurait été faite par ordre de Philippe-Auguste, afin que son acte souverain pût être compris par la population à laquelle il s'adressait, ce qui n'est pas admissible ; notre article, qui porte ici le n° XXXV, est libellé comme suit : « 35. Quicumques ara fait tort en laigue de Tornai, si doit estre arrestes par caaine en le voie del eauue de ci atant que li tort soit amendes. » Et M. Brun-Lavaine interprète ainsi : « 35. Quiconque aura fait tort en l'eau de la rivière de Tournai, sera attaché avec une chaîne dans la voie de l'eau jusqu'à ce que le tort soit réparé. » Ce qui ne peut s'entendre que du

coupable, ajoute M. Brun-Lavaine, tandis que Godefroy, dans son analyse, dit en parlant du coupable : « On lui coupera la communication de l'eau. »

2° Le « deuxième cartulaire de Hainaut, » conservé dans le même dépôt sous la cote B 1583, donne aussi cette pièce en vieux français, sous le N° 127 et dans les termes suivants : « Quiconque fait tort en liwe de Tournai, on doit estouper et clorre le voye de liauwe jusques a tant que li tort soit ameindes. »

3° M. Poutrain, auteur de « *l'Histoire de la ville et cité de Tournai,* » reproduisant le texte de la charte de 1187, donne le sens suivant au passage en question : « Si quelqu'un empoisonne l'eau de la rivière, elle sera barrée jusqu'à ce que le mal soit passé. »

4° Un registre manuscrit écrit au XVIII[e] siècle et conservé à la Bibliothèque Nationale, dans le nouveau fond latin, sous le n° 17009, contient une analyse des registres B et C des actes de Philippe-Auguste qui sont conservés dans le Trésor des Chartes, d'après le manuscrit de Vyon d'Hérouval, lequel constitue le registre D des dits actes, et n'est lui-même qu'une copie du registre C faite au commencement du XIV[e] siècle : la pièce 508, f° 181, est la traduction complète de la charte de 1187, en attribuant toutefois à notre texte le n° 23 : « Si quelqu'un a fait quelque injure dans l'eau de Tournay, les chemins de cette eau doivent être fermés avec la chaîne jusqu'à ce que l'injure ait été amendée. » Cette traduction presque littérale, me paraît exacte, mais, avant de la présenter au Congrès de Tournai, j'ai voulu apporter ici une opinion plus autorisée que mon propre sentiment et, le 31 juillet 1895, j'ai soumis à la Société des Antiquaires de France la question qui nous occupe ; je suis heureux de constater que l'opinion de cette savante compagnie s'accorde avec celle de M. Léopold Delisle, pour donner à l'article 25 de la charte de Tournai en 1187 l'interprétation que je viens de rappeler.

A la question que j'ai essayé de traiter, le programme de ce Congrès ajoute subsidiairement et très judicieusement celle-ci : « Connaît-on des dispositions semblables dans d'autres chartes de la même époque? » Sur ce point, mes recherches dans le registre du Vatican et dans ceux du Trésor des chartes n'ont encore amené aucun résultat ; l'idée m'est venue de consulter

aussi les chartes données à la ville de Saint-Omer par les comtes de Flandre, Guillaume Cliton, le 14 avril 1127; Thierry d'Alsace, le 22 août 1128; Philippe d'Alsace, en 1168, car Saint-Omer, comme Tournai, est traversé par une rivière importante, l'Aa, sur les eaux de laquelle les riverains ont toujours eu des droits d'usage et qui a constamment été l'auxiliaire de leur commerce et de leur industrie, mais je n'ai rien trouvé dans ces documents qui pût même être rapproché de la disposition qui nous occupe en ce moment; sur ce point encore, il serait intéressant de rechercher dans les archives municipales les anciens règlements du magistrat, concernant le régime, l'usage et la police des eaux dans la ville de Tournai.

M. Hecq. — Dans sa communication, M. Allard a cité le mot *hamaide* comme traduisant *catena;* mais est-ce bien le terme à employer?

M. Allard. — J'ai trouvé un texte où ce mot est cité.

M. de Raadt. — Le terme *hamaide* a été employé pour désigner une écluse.

M. Jopken. — Autrefois les maisons étaient construites de telle manière que les façades de derrière donnaient directement sur le fleuve. La construction des quais a modifié cet état de choses. Il y aurait une double traduction à tirer du texte : ou bien l'accès général du fleuve est défendu à tous, ou bien on l'interdit individuellement aux riverains qui ont commis un dommage quelconque. Les deux traductions sont parfaitement admissibles, si l'on adopte la leçon telle que le questionnaire la donne. Je ne puis accepter l'expression *catena* dans le sens d'emprisonner. *Quicumque* peut linguistiquement être à la tête d'une proposition unique, indépendante, comme équivalent de *si quis*.

M. l'abbé Cauchie. — On doit interpréter le texte non d'après la *copie* de la charte de 1187, mais d'après *l'original* de la charte de 1211. Cette charte est généralement identique à celle de 1187, sauf qu'elle contient un article en plus et quelques variantes insignifiantes. Il est donc étonnant que les actes de 1187 et de 1211 donnent deux textes différents pour un même article. Il importerait, de plus, de rechercher si la charte de 1187 a été jamais expédiée. Dans les chancelleries du moyen âge on faisait enregistrer un acte, mais il arrivait parfois par suite de circonstances nouvelles que l'acte n'était pas expédié. N'en a-t-il pas été ainsi pour Tournai? J'incline à penser que seule la

charte de 1211 a été véritablement expédiée aux Tournaisiens. C'est donc en se basant avant tout sur le texte *original* de ce dernier document qu'on doit chercher la solution de la question proposée.

M. Le Sergeant de Monnecove. — Il est nécessaire d'avoir sous les yeux le texte de la charte de 1187 ; il se trouve transcrit au f° 13 du registre de Philippe-Auguste, conservé au Vatican, lequel est un recueil fait par ordre royal et contenant la copie d'un grand nombre d'actes originaux ; nul doute, par conséquent, que la charte de 1187, ait été expédiée, comme celles qui sont mentionnées dans le même registre.

M. Allard. — La traduction romane qu'on conserve aux archives de Tournai vient appuyer mon interprétation.

M. Matthieu. — A quelle date remonte-t-elle?

M. Allard. — L'écriture est du commencement du XIVe siècle.

M. Le Sergeant de Monnecove. — On s'explique difficilement dans l'interprétation qui nous est donnée, l'application de la peine de la chaîne ou de la prison pour un délit de ce genre.

M. Demeuldre. — Pour trouver la solution du point en discussion, ne faudrait-il pas commencer par se mettre d'accord sur le texte? On a invoqué diverses leçons, mais je n'entends pas qu'on soit unanime à accepter un texte définitif?

M. le Président. — Un point est acquis, c'est qu'il existe deux textes.

Question 13. Quels services les corporations rendaient-elles sous le rapport de l'assistance mutuelle? Ces services ont-ils existé partout et pendant toute la durée du régime corporatif?

M. Wins donne lecture d'un mémoire sur cette question (Voir à la 3e Partie).

M. le Président. — Il est près de dix heures. Nous avons encore un grand nombre de questions à examiner et il nous sera impossible de terminer nos travaux dans la séance de jeudi matin. La section devra donc tâcher de tenir une réunion supplémentaire. Voulons-nous nous réunir demain avant le départ pour Antoing, ou bien préfère-t-on continuer la séance?

M. Demeuldre. — Un bon nombre de nos collègues se proposent de participer demain matin à l'excursion, il paraît donc préférable de prolonger actuellement la séance.

M. le Président. — Je vous propose donc de poursuivre nos travaux. (*Adhésion unanime.*)

M. DE RAADT. — La section ne voudrait-elle pas aborder l'examen de la question 8. « Quelles règles convient-il de suivre pour la publication des anciens textes, chartes, chroniques, poèmes, etc. » M. le capitaine Hecq a publié, en 1894, dans le t. VIII des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, un travail intitulé : « La publication des anciens textes. » L'auteur, étant présent, consentirait-il à nous résumer ses conclusions ?

M. HECQ. — Puisque M. de Raadt m'invite à résumer ici des idées au sujet desquelles j'ai récemment publié une brochure, je me bornerai à vous déclarer que, m'occupant tout particulièrement des textes *littéraires* anciens, je suis partisan de la moindre ingérence possible de l'éditeur dans l'œuvre qu'il entreprend de livrer au public.

Au contraire, nous voyons aujourd'hui les textes anciens servir, avant tout, à un puéril étalage d'érudition de leur éditeur; au lieu de respecter, autant que possible, le caractère archaïque, celui qui s'occupe de mettre un texte à la disposition des lecteurs, a bien moins en vue le plaisir de ceux-ci que le plaisir qu'il trouve, lui-même, dans sa besogne d'*interprétation*.

Dans presque tous les cas, cette besogne est parfaitement inutile. Celui qui s'occupe de ces questions comprend généralement le texte tel qu'il a été écrit; celui qui ne s'en occupe pas, ne comprendra pas plus parce qu'on aura développé les abréviations, ponctué, accentué, annoté, etc. Un texte interprété est un texte défiguré.

Comment faut-il éditer les vieux textes ?

Jusqu'à présent, on les a édités de toutes sortes de manières. Mais sont-elles également bonnes ? N'est-il pas souvent fort désagréable de n'avoir à sa disposition qu'un texte dont on a rajeuni l'orthographe, séparé les mots, développé les abréviations; auquel on a ajouté des ponctuations, des accents; qu'on a criblé de renvois, de notes littéraires ou historiques, la plupart du temps inutiles; où, en un mot, l'éditeur s'est donné une part si grande, que l'auteur devient tout à fait secondaire, et paraît n'être plus que toléré, comme un prétexte à l'étalage d'érudition de son triomphant tortionnaire ?

N'est-il pas rebutant de se voir, à chaque ligne, interrompu dans sa lecture par ce petit exposant qui vous envoie, soit au bas de la page, soit à la fin du volume, pour vous donner une indi-

cation dont vous n'avez que faire, parce que tous les glossaires s'en sont occupés ou qu'un peu de sens philologique la révèle immédiatement?

Dans cette lecture vous cherchez un plaisir pour les yeux autant que pour l'esprit; rien ne vous y paraît superflu do ce qui contribue à reconstituer l'impression produite par l'original lui-même; ordinairement, vous l'avez préparée en prenant connaissance de la description du manuscrit ou de l'édition originale, afin de ne pas négliger le plus petit détail capable de compléter l'illusion archaïque. Dans ces vieux chemins, où se complaît votre dilettantisme, faut-il qu'à chaque instant, la route vous soit barrée par un objet hétérogène, qu'il vous faudra enjamber, s'il ne vous arrête pas?

Certes, on peut opposer des objections à mon système. Aussi vais-je tâcher de les rencontrer.

La première : « C'est faire œuvre utile que vulgariser les anciens auteurs, en les rendant lisibles pour le plus grand nombre de personnes possible, sans exiger d'elles une longue initiation préalable. »

Sans doute, et cela prouverait seulement que, selon le but qu'on se propose, il y a deux façons absolument différentes d'éditer. Faites des travaux de vulgarisation — c'est très bien; mais ceux-ci n'ont que peu de rapports avec les éditions auxquelles s'intéressent les savants. Autre chose est de faire connaître une œuvre aux gens du monde, autre chose de la mettre à la disposition du travailleur.

La deuxième objection — dont je ne croirais même pas pouvoir parler, si je ne l'avais entendue si souvent — est celle-ci :

« Quel que soit le cas, il faut *interpréter* le texte qu'on livre à la publicité. »

Ah! mais pas du tout. Pourquoi interpréter? Ne nous gâtez pas le plaisir que nous aurons à interpréter nous-même, en lisant. Et comment interpréter? En complétant l'intention que l'auteur n'a pas éprouvé le besoin d'exprimer davantage? En préjugeant une prononciation dont vous n'êtes pas absolument certain? — On a interprété aussi les grecs et les latins. Qui, aujourd'hui, voudrait encore se déclarer partisan de ces éditions soi-disant classiques?

Interpréter la prononciation! — Mais elle varie de province à province. Je me bornerai à rappeler ce que dit Thomas Sibilet

de *l'E picard*. Dans son *Art poétique*, il assimile cette voyelle à la diphtongue *ai* française, ou *αι* grecque. Faudra-t-il donc, quand vous publierez un auteur de Picardie, mettre des accents graves partout où vous mettriez des accents aigus si vous éditiez un écrivain parisien ou tourangeau?

« Mais — m'objecteront encore les adversaires de mon système — il se rencontre des cas très particuliers, des expressions tout à fait inusitées, dont la clef ne se trouve que grâce à une patiente et laborieuse recherche. »

Cette fois-ci, bien évidemment, il y a lieu de nous communiquer le résultat de ce travail : tout le monde vous en saura gré. Le point délicat est précisément d'apprécier le degré d'opportunité de ces éclaircissements; c'est là qu'on juge le flair de l'éditeur. Autant il est méritoire de nous aider à franchir un obstacle qui embarrasserait sérieusement notre marche, autant il est puéril de nous offrir, à chaque pas, une assistance dont nous n'avons que faire.

La manière dont on publiait, il y a cinquante ans, n'est plus nécessairement la meilleure aujourd'hui. Nombre d'indications, utiles autrefois, sont devenues banales, depuis le temps qu'on les répète.

L'éditeur sérieux doit savoir se renfermer dans son rôle de simple copiste. Il doit accomplir sa besogne scrupuleusement, mathématiquement, se borner, le plus souvent, à indiquer les variantes, s'il a la bonne fortune de disposer de plusieurs textes d'une même œuvre, remplacer par un signe convenu les mots indéchiffrables, sans chercher à les deviner. En cette matière, les Allemands nous ont donné des leçons dont nous aurions tort de ne pas profiter.

La publication des anciens écrivains est un travail d'une utilité telle qu'il n'est pas oiseux de se demander de quelle façon on l'accomplira le mieux. Ceci en dépit de cette opinion qui considère une œuvre comme amoindrie parce qu'elle a été reproduite. Les tableaux des Raphaël, des Rubens valent-ils moins pour avoir été copiés? Un manuscrit sera-t-il moins précieux parce qu'on l'aura fait connaître? — Conserver n'est pas enfouir.

M. Cauchie. — La question posée sur la manière de publier les textes du moyen âge présente une grande importance et soulève des problèmes épineux et difficiles. Il ne me paraît pas possible d'aboutir à une solution sérieuse sans avoir un rapport

spécial et complet; ce rapport, je voudrais que le Congrès prochain put le réclamer d'hommes compétents, dont les noms sont justement apprécié du monde scientifique : j'ai nommé les Bollandistes.

Nous ne pouvons en effet improviser des règles générales au sujet de la méthode à adopter pour la mise en lumière de nos anciens textes. Bien des traités, des systèmes ont été mis en avant dans de nombreux traités de paléographie ou de diplomatique, ce qui montre à la dernière évidence toute l'importance de la solution à chercher. Or, sommes-nous à l'heure actuelle nantis de tous les éléments, possédons-nous tous les arguments invoqués en faveur d'nn système déterminé, pourrait-on formuler les objections contre tel ou tel système. Pour qu'une décision du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique puisse être accueillie par les savants, il faut qu'elle soit prise avec maturité, qu'elle fasse l'objet d'une discussion sérieuse et approfondie.

J'ai donc l'honneur de proposer à la section de remettre la question à l'ordre du jour du prochain Congrès et de prier le bureau de réclamer le concours des Bollandistes, pour rédiger un rapport détaillé sur ce point.

M. Hecq. — Le système que je préconise tend à écarter ce vain étalage d'érudition que maint éditeur de textes anciens se permet bien inutilement. On défigure, sans motifs sérieux, les documents du moyen âge.

M. Le Sergeant de Monnecove. — La publication des textes anciens, qui a toujours eu un grand intérêt, a pris depuis quelque temps plus d'importance et de précision : parmi les maîtres et les érudits qui en ont tracé les règles, il convient de signaler M. Léopold Delisle, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et administrateur général de la Bibliothèque nationale de France, qui a rédigé, en 1890, les « Instructions adressées par le comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts », et M. Arthur Giry, professeur à l'École des chartes, qui a consigné ces règles, en 1894, dans son « Manuel de diplomatique », lequel doit être le bréviaire de tous ceux qui étudient cette science auxiliaire de l'histoire.

M'inspirant du souvenir de ses leçons et des développements qu'il leur a donnés dans son livre, je résumerai de la manière

suivante les règles à suivre pour la publication des textes anciens.

Avant tout, on doit s'assurer de leur authenticité, de leur provenance, de leur date : reconnaître et démontrer l'authenticité des actes anciens, discerner avec sûreté les falsifications, les altérations, les interpolations. La question d'authenticité demeure toujours la première et la plus délicate. La détermination de provenance se réduit généralement à une simple constatation. La date est souvent un problème dont la solution réclame la connaissance des anciens usages chronologiques.

Ce n'est pas assez de se prononcer sur l'authenticité, la provenance et la date d'un acte : il faut encore en établir le texte. Quand l'original existe, l'opération est relativement simple; elle se complique quand on ne possède que des copies ou des éditions plus ou moins fautives ou altérées. La diplomatique doit ici emprunter la plupart des règles techniques de la critique philosophique, comparer et classer les copies et les rapprocher des documents analogues.

Ces diverses opérations constituent la critique des textes; elles tendent à éprouver et à clarifier les sources que l'on y soumet. Elles sont le préliminaire obligé de la publication.

A ce moment, il convient de remarquer que les documents originaux ont toujours été écrits à longues lignes, sans alinéas ni interlignes : les dispositions, si longues et si multiples qu'elles soient, se suivent sans intervalle du commencement à la fin. La ponctuation, qui ne comporte guère que trois signes : le point, pour la fin des phrases; le point surmonté d'une virgule retournée, pour la ponctuation faible; l'ouverture de la parenthèse (, pour indiquer les paragraphes, y est fort irrégulièrement marquée.

Il est bon, en publiant les documents du moyen âge, de respecter le caractère général de leur teneur et de ne point multiplier les alinéas, mais il faut nécessairement ajouter une ponctuation rationnelle, condition indispensable à l'intelligence des textes.

Dans certains textes, comme les chartes de franchises, de commune ou de coutume, qui se composent d'une série de clauses bien distinctes, il sera utile, non seulement de faire de chacun de ses articles un alinéa, mais encore de les numéroter.

Il y a intérêt à recueillir et à publier les documents en langue vulgaire, mais il importe de les éditer avec des soins particuliers. Notamment, on recommandera l'exactitude la plus minu-

tieuse dans la reproduction des originaux, l'impression en italiques des lettres que l'on supplée en résolvant les abréviations, l'abstention des accents et du remplacement de l'u par le v ou réciproquement. Il sera bon enfin de numéroter les lignes, par exemple de 5 en 5, pour faciliter les citations.

En résumé, ce qu'il faut surtout, comme M. le capitaine Gaëtan Hecq l'a si bien dit c'est conserver au texte primitif son aspect archaïque, sa saveur originale et s'abstenir de le défigurer.

M. Cauchie. — Les communications de M. Hecq et de M. Le Sergeant de Monnecove sont, certes, fort intéressantes ; mais elles portent sur des points particuliers : elles ne fournissent pas un ensemble de règles à suivre dans la publication des sources manuscrites. Or c'est là surtout la question qu'il importe de résoudre. Mais cette solution définitive exige de nombreuses études préalables : non seulement, il faudrait rassembler et classifier les règles, souvent fort divergentes, formulées jusqu'ici dans des traités spéciaux ou disséminées dans de multiples travaux d'histoire; mais il serait indispensable d'examiner les plus remarquables publications de textes, notamment les publications de la Société fondée par Pertz, et de voir quels principes ont présidé à l'édition de ces sources. Ce serait mieux encore de posséder au milieu de nous quelque maître dans l'art d'éditer les sources, le P. De Smedt, par exemple, et de l'entendre sur les deux points préliminaires que je viens d'indiquer. Ce n'est pas possible aujourd'hui. Aussi je propose d'ajourner à l'an prochain la décision des règles à suivre dans la publication des sources manuscrites.

M. Bergmans. — Pour les textes néerlandais on consultera utilement les règles publiées par le Comité de l'*Historisch genootschat* d'Utrecht, en tenant compte des observations que M. Jules Frederichs, professeur à l'Athénée royal de Gand, a formulées sur ces règles, au 21e Congrès néerlandais, tenu à Gand, en 1891.

M. de Raadt. — Je me rallie à l'avis de M. l'abbé Cauchie en ce sens que je regrette avec lui l'absence des maîtres en paléographie, mais leur absence ne doit pas, me semble-t-il, nous empêcher de discuter la question et de dire notre façon de penser. Personne ne demandant la parole pour combattre la thèse de M. Hecq — thèse dont je me déclare partisan, quant

au principe, — et le temps étant très court, je ne vois pas d'inconvénient à remettre à une circonstance ultérieure la discussion approfondie de la question.

Permettez-moi, toutefois, d'élargir quelque peu cette question et de vous entretenir, un moment, d'une partie essentielle des textes du moyen âge, du moins des chartes et des diplômes, partie que beaucoup d'éditeurs, ou, mieux dit, la plupart des éditeurs croient pouvoir négliger presque complètement.

J'entends parler des sceaux.

Comment peut-on admettre l'indifférence dont les sceaux sont l'objet dans la publication des cartulaires et des inventaires d'archives, alors qu'ils constituent la partie la plus importante des documents : *leur signature*, et alors que, par les détails archéologiques et épigraphiques, ils offrent un criterium absolument certain de l'authenticité des pièces auxquelles ils se trouvent apposés.

Si, au point de vue archéologique, les sceaux présentent la mine de renseignements la plus précieuse, il ne convient, évidemment, ici, à la Section historique, que de traiter du rôle qui leur est assigné dans les études dont nous nous occupons pour le moment, et ce rôle est très considérable.

A. Les sceaux complètent très fréquemment les données des actes au sujet des personnages.

Exemples :

Pierre *van Belle* (Bailleul), chevalier, jadis prisonnier à Bastweiler, reçoit, en 1374, du duc de Brabant, une indemnité du chef de sa rançon ; son sceau le dit maréchal de Flandre ;

sire Guillaume de Berchem, chevalier, se sert, en 1299, d'un sceau qui le fait connaître comme seigneur de Ranst ;

Godefroid de Blehen, chevalier, ancien combattant à Bastweiler, était, d'après son sceau, sire d'Abée (1374) ;

Daniel de Bouchout, chevalier, est signalé, par son sceau (1313-15), comme sire de Sterrebeek et de Saventhem ;

Jean de Gossoncourt, chevalier, jadis prisonnier à Bastweiler, nous apprend, par son sceau, qu'il était châtelain de Louvain (1374) ;

le sceau de Mgr Ogier de Haren (1283, n. st.) indique que celui-ci avait les fonctions d'official et d'avoué de Maestricht ;

Henri, landgrave de Hesse, se glorifie, dans la légende de son sceau, de sa descendance de la bienheureuse Elisabeth *(✠ S Heynr abnepotis bte Elyzabeth)*, etc., etc.

B. Les sceaux nous apprennent, parfois, des *alias* quand les actes donnent les noms de familles, et le contraire se présente également.

Exemples :

Les chartes portent :

Andrimont,	les sceaux :	Bubais (Bombaye),
Auvelais,	»	Tergnies,
Bolongne,	»	Welin,
van der Borch,	»	Magherman,
Duren,	»	Widoye,
Eynatten	»	Pruinmel,
Ferooz,	»	Beuzet,
Fernelmont,	»	Longchamps,
Goer,	»	*Maloes*,
Hermée,	»	Velroux,
Linden,	»	Winde,
Leuze,	»	de le Couture,

etc., etc.

C. Lorsque — chose très fréquente au moyen âge — les actes suppriment le prénom du personnage, du moment qu'il portait un sobriquet ou qu'il joignait au nom patronymique un nom terrien, les sceaux nous révèlent le prénom.

Exemples :

Bro(u)gnart de Weis (Jehan),
Corbaut van Faus (Thomas),
Ridelet van Frocourt (Jehan),
Fuchs van Rudesheim (*Seybert*),
Bolle van Gelinden (Jehan),
Moreal van Halewyn (Gauthier),
Rover de Harf (Herman),
Struver van Hulsberg (Jehan),
le Borgne de Jauche (Gérard),
Bureal de Jupleux (Baudouin),
Scheyvart van Merode (Jean),
Hustin de Naninnes (Jehan),
Morel de Rixensart (Arnould),

etc., etc.

D. Dans bien des cas, les sceaux nous permettent de rétablir la véritable forme du nom, tronqué dans les actes.

Exemples :

Les documents transforment en :

van *Bellof*, un van Bellinkhof,
van *Blic*, un van Blitterswyk,
van *Tseraelsbergen*, un de Saint-Albert (*Sint Aelbrecht*),
Duytsch ende Walsch, un Duchewelx,
van *Ankelrode*, un van Eckelrade,
Franchois van Holigoen, un Eustache Franchomme de Hognoul,
van *Crayehem*, un de Créhange.
Lieninc, un uten Limmingen,
van *Moelen*, un de Melen,
van *Maresch*, un de Mersch,
van *Alsenberch*, un van Odiliënberg (forme ancienne : *Olensberg*),
etc., etc.

E. Les sceaux, par les blasons dont ils sont décorés, donnent de précieux détails généalogiques : les armoiries indiquent la famille à laquelle appartient le personnage ; les brisures et la combinaison du blason familial avec celui d'une autre famille, ou d'une terre, la filiation du propriétaire du sceau, et même, souvent, nous disent s'il est issu de la famille dont il porte le nom, par naissance légitime, ou bien par bâtardise (1).

A part quelques petits travaux, épars dans les revues, notre pays ne possède pas d'ouvrage sphragistique, tandis que les pays voisins en ont publié en grand nombre. La France notamment est dotée de monuments, tels que les œuvres de Douet d'Arcq et de Demay, que l'on ne consulte jamais sans fruit pour notre histoire.

Dans quelques rares cartulaires parus en Belgique, il est vrai, on a donné des descriptions sommaires des sceaux attachés aux actes dont ils fournissent la reproduction, mais, malheureusement, ces descriptions contiennent beaucoup d'inexactitudes, comme celles-ci : un écu à un chevron devient « un écu chevronné ; » un écu à la bande, « un écu bandé » ; quand il y a timbre, cela

(1) On trouvera de nombreux exemples de ce genre, dans J.-Th. de Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, etc., (manuscrit), ouvrage qui donnera également la description et, en partie, la reproduction des sceaux cités plus haut, avec renseignements biographiques et indication des sources.

est exprimé simplement par : « écu suspendu à un heaume » (sic !) sans autres détails.

Il ne suffit donc pas de *décrire* les sceaux, il faut encore le faire correctement, et, au besoin, avec le concours d'une personne bien au courant de la sigillographie et de ses sciences auxiliaires, sciences, d'ailleurs, tout à fait indispensables à l'archiviste et à tout éditeur de chartes.

J'ai l'honneur, Messieurs, de soumettre à votre approbation le vœu suivant :

« De voir joindre, à l'avenir, dans tous les cartulaires et inventaires d'archives une description aussi minutieuse que possible et, si faire se peut, une reproduction en fac-simile, de tous les sceaux attachés aux chartes et diplômes qu'ils contiennent, soit *in extenso*, soit en analyse ».

M. Cauchie. — Nous ne devons pas oublier le grand principe de la division du travail. Vouloir, comme M. de Raadt, imposer une tâche trop compliquée à l'éditeur de cartulaires ou de chartriers, c'est entraver les publications de documents historiques, c'est rendre souvent impossible la mise en lumière de chartes curieuses. Evidemment, tout éditeur de chartes doit signaler les sceaux qui y ont appendus, il sera incontestablement très utile qu'il soit à même de les décrire avec exactitude et, conséquemment, il doit connaitre la sphragistique. Mais est-il possible d'imposer à toute personne qui entreprend de faire imprimer des actes inédits une étude supplémentaire de sigillographie sur les documents qu'elle veut publier?

La sigillographie est une science auxiliaire de l'histoire, mais une science spéciale. Elle ne rentre pas à proprement parler dans le cadre des travaux d'édition. Dans toute publication de chartes, il y a trois parties à considérer : l'introduction comprenant généralement une étude diplomatique, le texte et les tables. La sigillographie n'est qu'un complément, une ajoute au texte. Certes, il est vivement désirable que les éditeurs d'actes anciens étudient les sceaux, mais je ne voudrais pas en faire une condition essentielle.

M. de Raadt. — Je ne puis admettre ainsi que le propose l'honorable préopinant qu'on doive considérer comme deux objectifs absolument distincts la reproduction des documents et la description des sceaux. On veut publier des textes : or, les sceaux constituent partie intégrante des actes, ils leur donnaient

l'authenticité ; rien n'autorise à retrancher ceux-là dans la publication de ceux-ci.

En supposant qu'il procède de la sorte, non seulement, bien souvent, l'éditeur se trompe lui-même, mais, qui pis est, il induit en erreur ses lecteurs.

J'ai cité quelques exemples typiques de mutilations de noms dans les chartes. Comment pourriez-vous savoir et apprendre au lecteur, en reproduisant, sans la description du sceau, l'acte de la S[t] Thomas 1374, par lequel « *Franchois van Holigoen* » reconnaît avoir reçu, du duc et de la duchesse dé Brabant, une indemnité du chef de ses pertes à la bataille de Bastweiler, — comment pourriez-vous savoir, dis-je, que ce personnage, aussi fantaisistement désigné par le scribe brabançon, est Eustache Franchomme de Hognoul, si ce n'est par l'examen de son sceau, qui porte : ✠ *S' Ystas li frans hons*, et l'étude de son blason : de vair au lambel, chacun des trois pendants chargé de trois annelets !

Des historiens très savants, croyant pouvoir se passer des enseignements sphragistiques, ont été les victimes de fautes de ce genre.

Parmi les chevaliers et seigneurs qui s'engagèrent, en 1338, à suivre Jean III duc de Brabant dans la guerre éclatée entre l'Angleterre et la France, un auteur, très estimé à juste titre, cite Henri de *Vronsele* et Lambert seigneur d'*Ophem*, en rendant les noms exactement tels qu'il les a trouvés dans les actes originaux. Eh bien ! le premier, appelé *Vronsele*, porte sur son sceau un écu à trois tourteaux et la légende : † *S' Henrici dni de Groselt*. C'est donc le seigneur de Gronsveld ! L'autre, dit seigneur d'*Ophem*, est le sire d'Oupeye, membre de cette lignée illustre qui a produit plusieurs guerroyeurs de marque, au XIV[e] siècle, et dont Hemricourt nous a conservé le souvenir. Examinons son joli sceau, appendu à l'acte du 29 octobre 1338 ; on y voit un écu à six (3, 2, 1) fleurs de lis, entouré de la légende : ✠ *S' Lamb'ti de Vpey milit'*.

Rien ne me serait plus facile, Messieurs, que d'allonger considérablement la liste des exemples que j'ai présentés, tous recueillis au cours de mes recherches dans les archives de notre pays et des pays voisins. Mais, certain que votre opinion est faite, je n'insisterai pas. Laissez-moi seulement vous en citer un encore, pour vous montrer comment, parfois, un de ces petits

monuments sphragistiques peut trancher d'une façon définitive les questions généalogiques les plus délicates et si importantes quand il s'agit de nos grandes familles féodales.

Dans ma *Notice historique sur la commune d'Itegem* (*Itegem et ses seigneurs*), après avoir reconstitué l'histoire des Immerseel qui, pendant environ trois siècles, possédèrent la juridiction de ce village, j'ai constaté que, seuls, deux documents, les *copies* de deux inscriptions funéraires des XVe et XVIe siècles, indiquent la descendance des seigneurs d'Immerseel (à Wommelgem) de l'antique maison de Lierre, que la tradition assigne, d'ailleurs, comme souche à ceux-ci.

Après la publication de mon livre, j'ai eu la bonne fortune de mettre la main sur un acte de *Johannes de Ymmersele, miles*, s'engageant, moyennant 39 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, avec douze cavaliers, dans la guerre éclatée entre l'Angleterre et la France. A cette pièce, datée du 30 août 1338, se trouve appendu le sceau du chevalier, portant un écu aux trois fleurs de lis, au pied coupé, et cette légende : ✠ *S' Johis de Liere dni de Wommelghe.*

Ce sceau, en lui seul, prouve donc un fait que j'ai vainement cherché à établir par les documents.

J'ai dit.

M. DEVILLERS. — Je conçois la pensée de M. Cauchie. Il craint qu'en exigeant trop de l'éditeur de chartes, on n'entrave la publication de documents historiques ; on peut être excellent paléographe et n'avoir pas les connaissances requises pour interpréter convenablement les sceaux. Comme le sait fort bien M. de Raadt, il est souvent difficile d'arriver à une description exacte d'un sceau. On se trouve tantôt en présence d'une empreinte défectueuse, mal conservée ou incomplète, tantôt elle est compliquée ou obscure. Faut-il parce qu'un éditeur est peu compétent à interpréter des sceaux qu'il renonce à mettre au jour des chartes anciennes? Ce serait aller fort loin et dépasser le but. Loin de moi la pensée de nier l'importance historique du sceau, évidemment il sert maintes fois à expliquer le texte. Il est du devoir de l'éditeur d'indiquer tout au moins l'existence des sceaux lorsqu'il ne parvient pas à les interpréter.

M. l'abbé BLIN. — Je partage l'avis de l'honorable archiviste. On ne peut pas exiger une description détaillée des sceaux, mais

j'estime qu'une indication sommaire est suffisante dans les publications de chartes.

M. Cauchie. — Pour arriver à résoudre pratiquement la question des règles à suivre dans l'édition des textes anciens, je répète qu'il serait indispensable d'avoir un résumé des différents principes posés par les écoles de chartes et les manuels de paléographie et de dégager les principes appliqués par les savants les plus autorisés dans leurs publications de documents. En Allemagne, quantité de sociétés officielles ou particulières, au premier rang la société fondée par Pertz, ont publié et publient les sources historiques avec une science remarquable. Ne serait-il pas utile, avant de trancher la question, d'examiner de près quels sont leurs procédés? Des savants de premier ordre ont discuté dans plusieurs congrès la question qui nous occupe. Avant de la résoudre, n'importe-t-il pas de nous éclairer de leurs délibérations et de leurs décisions?

Il importe de le reconnaître, ce n'est pas seulement en Allemagne que les études historiques ont pris une extension considérable. En France, indépendamment de brillantes écoles pour la formation des historiens, le relèvement de ces études s'accuse par des publications d'une haute valeur scientifique. Il me suffira de rappeler ici le *Liber pontificalis* de M. l'abbé Duchesne, l'une des œuvres capitales de notre époque. M. Duchesne doit être regardé aujourd'hui comme l'un des premiers historiens de la France et même de l'Europe entière. J'aime à le proclamer publiquement dans ce Congrès auquel la France a député un contingent si nombreux et si distingué, la science historique doit beaucoup aux remarquables travaux des érudits de France. (*Applaudissements.*)

En Belgique, outre la Commission royale d'histoire et de nombreuses associations locales, la société des Bollandistes publie d'innombrables textes avec une science qui honore à la fois cette société et notre pays aux yeux de toute l'Europe.

Voilà autant d'études préalables à faire pour dégager les principes suivis, en matière d'éditions, par les représentants les plus autorisés de la science historique. Je crois même que, pour résoudre notre question, nous ne pourrions mieux faire que de nous adresser au R. P. de Smedt, de la société des Bollandistes, en le priant de traiter à fond la question ainsi posée au futur Congrès. La section pourrait émettre un vœu dans ce sens et

remettre ce point important à l'ordre du jour du prochain Congrès.

M. Hecq. — La motion de M. l'abbé Cauchie ne tend-elle pas à nous déclarer incompétents pour donner une solution à ce problème?

M. Cauchie. — Nullement. La question reste ouverte; je demande seulement un résumé de règles adoptés dans les différents systèmes de manière à fournir à un congrès ultérieur des points précis de discussion. La question est vaste, elle doit être examinée sous ses divers aspects, et à mon avis il est nécessaire de faire une enquête complète pour ne pas décider au hasard.

M. le Président. — Je me demande s'il ne suffirait pas de renvoyer simplement la solution de la question au Congrès prochain. La proposition de M. Cauchie me paraît sortir de nos attributions. Pouvons-nous imposer aux organisateurs de nos réunions de 1896 l'obligation de préparer ou d'obtenir le travail préconisé par M. Cauchie?

M. de Raadt. — Il ressort de la discussion qui vient d'avoir lieu qu'un point spécial pourrait être résolu aujourd'hui. C'est la question des sceaux, faut-il oui ou non donner une description des sceaux? Je demande à l'assemblée d'émettre à ce sujet le vœu suivant : « Le Congrès émet le vœu qu'il soit joint à la publication des inventaires et des chartes, une description aussi minutieuse que possible des sceaux qui s'y trouvent appendus et pour autant que faire se pourra une reproduction en facsimile. »

M. Devillers. — J'appuie bien vivement le vœu que vient de proposer M. de Raadt. Mais je voudrais y joindre une proposition complémentaire. Le Gouvernement a fait prendre, il y a des années déjà, les moules des sceaux qui sont conservés dans les dépôts d'archives du pays. Cette collection est importante, elle est, si mes renseignements sont exacts, déposée actuellement dans les musées royaux d'art et d'antiquités au parc du cinquantenaire à Bruxelles. Mais cette collection n'est guère à la portée des chercheurs par suite de l'absence d'un guide imprimé. Je vous demande, Messieurs, de solliciter du Gouvernement la publication du catalogue des sceaux qui ont été recueillis dans les divers dépôts d'archives du pays.

M. Le Sergeant de Monnecove. — Si je prends encore la parole, c'est simplement pour remercier M. l'abbé Cauchie, au

nom de mes amis de France, des compliments si flatteurs qu'il a bien voulu adresser à ma patrie et à ses érudits, particulièrement à M. l'abbé Duchesne membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, récemment nommé directeur de l'Ecole française de Rome. Nous sommes heureux de voir que nos efforts pour relever le niveau des études historiques sont appréciés dans un pays comme la Belgique qui, compte une phalange nombreuse d'historiens et d'archéologues distingués.

M. Fremaux. — La publication proposée par M. Devillers n'est pas sans précédents. Le Gouvernement français a fait éditer plusieurs inventaires des sceaux qui existent dans les archives nationales, départementales et communales.

M. le Président. — Nous sommes donc en présence de trois propositions. La proposition de M. de Raadt soulève-t-elle des objections? Je la mets aux voix.

Elle est adoptée.

Il en est de même de la proposition de M. Devillers.

M. le Président. — Le vœu émis par M. Cauchie me paraît rencontrer des difficultés.

M. Matthieu. — Il y aurait moyen de donner satisfaction à ce vœu, en le formulant de la manière suivante :

« L'assemblée demande la mise à l'ordre du jour du prochain Congrès de cette question : « Quelles règles convient-il de suivre pour la publication des anciens textes, chartes, chroniques, poèmes, etc., » et de posséder pour cette session un résumé des principes que la critique historique admet en cette matière. »

M. Hecq. — Ne pourrait-on pas proposer plutôt un questionnaire détaillé?

M. Matthieu. — Parfaitement, il suffira de remplacer le mot résumé par questionnaire et de formuler ainsi la seconde partie du vœu : « de préparer pour cette session un questionnaire détaillé sur les principes que la critique historique admet en cette matière. »

Le vœu, ainsi amendé, est mis aux voix et adopté.

M. le Président. — La parole est à M. Bergmans sur la neuvième question :

« Quels sont les moyens à employer pour mettre à la disposition des érudits les documents manuscrits qui sont encore

inaccessibles (archives notariales, bibliothèques et archives particulières, des séminaires, chapitres, évêchés, communes). »

M. Bergmans. — Je ne veux traiter ici qu'un des points qui font l'objet de la neuvième question soumise à notre section; celui qui se rapporte aux archives particulières, et je vous demande la permission de vous exposer, dans cet ordre d'idées, ce qui se fait à la bibliothèque de l'Université de Gand, à laquelle j'ai l'honneur d'être attaché.

A notre section des manuscrits est annexé un *Dépôt des titres* spécialement réservé aux archives particulières dont les familles veulent bien nous confier la garde.

Le dépôt des titres renferme déjà plusieurs fonds importants. Je vous citerai, tout d'abord, les archives de la famille Borluut qui ne comprennent pas moins de 2350 dossiers, répartis dans environ 230 grandes boîtes, et plusieurs registres, états de biens, inventaires de meubles, contrats de mariage, testaments, crayons généalogiques, pièces de procédure, terriers, correspondances privées, etc. Cette collection concerne principalement les familles suivantes : Allamanni, d'Anvaing, de Baenst, de Beer, de Berwouts de Namèche, Vanden Bogaerde, Borluut (1449-1847), de Brunswyck-Luneburgh, Damerin, Damman, Doignies de Courrières, della Faille, Gage, Vander Gracht, de Gruuthere (1388-1638), Van Huerne d'Audenarde, de Kerchove d'Exaerde, de Vaulx d'Etichove, etc. (1543-1838), Van Kinschot de Ladeuse (1539-1669), Lanchals (1478-1748), de Lens (1674-4840), de Manchicourt, de Moor, Vander Moten, Piers de Welle, de Pottelsberghe, Quevyn, Van Schoonvelde (1409-1564), Stauthals de Bleckhem, de Trasignies, Triest, Van Vaernewyck (1407-1631), Vander Vichte, de Zinzerling, Vander Zype, etc. Nous possédons ainsi les archives des seigneuries appartenant à ces familles, telles que : Audengoede (XVe siècle — 1790), Denterghem (1403-1773), Etichove (1542-1773), Exaerde (1406-1781), Ghelubroeck à Geluwe (1320-1755), Locon dans le Pas-de-Calais (XVe siècle — 1634), Meirelbeke et Lemberghe (1553-1792), Olsene (XVe siècle — 1785), Overacker (1549-1780), Oubersche et Oudenhove (1493-1753), Oyghem (1550-1755) et autres. D'autre part ces fardes contiennent parfois des documents historiques de réelle valeur, car des membres des familles de Gruutere, Lanchals, Borluut, Triest, Van Vaernewyck, della Faille et de Kerchove ont occupé

de hautes fonctions en Flandre et ont joué un rôle important dans les affaires publiques de leur temps.

Dans la collection, les de Ladeuse sont représentés par 201 dossiers, les Lanchals par 235, et les de Kerchove par 378, comprenant plusieurs milliers de pièces. Il en existe un inventaire manuscrit détaillé, par ordre alphabétique, qui forme un volume in-4° d'environ 200 pages.

Les trois autres collections qui composent actuellement notre dépôt des titres sont : 1°) une série de nombreux dossiers concernant des familles de la Flandre occidentale; 2°) des archives des comtes de Marsan et de Labasecque et des ducs de Rohan; 3°) le fonds des Ligne. Dans ce dernier fonds, qui n'a pas encore été utilisé, se trouvent notamment des lettres autographes du plus charmant de nos écrivains nationaux, le feld-maréchal prince de Ligne. Ce sont des lettres relatives à l'administration de ses biens; mais l'esprit pétillant de l'auteur perce à travers les détails prosaïques, et il est telle de ces épîtres, où le prince raconte ses embarras d'argent et ce qu'il lui faut pour soutenir son train de maison, qui est un vrai petit chef-d'œuvre d'humour. Il y aurait là matière à un volume des plus piquants, qui pourrait s'intituler : *le Prince de Ligne intime.*

Vous voyez, Messieurs, que le dépôt des titres de notre bibliothèque est déjà très important. Grâce à la louable initiative et aux efforts persistants de notre bibliothécaire en chef, M. Ferdinand Vander Haeghen, il contient par milliers des documents du plus haut intérêt pour l'histoire de notre pays, l'étude des mœurs de nos pères, la généalogie de nos anciennes familles. Ces archives sont désormais assurées contre tout risque de perte ou de détérioration, et cela au plus grand avantage de tout le monde : d'une part, les familles sont certaines de leur parfaite conservation ; de l'autre, l'accès en est rendu aisé aux hommes d'étude par des inventaires détaillés.

Les trois dernières collections ont été données à notre bibliothèque; le fonds Borluut a seulement été déposé, tout en étant déclaré inaliénable. Dans ce dernier cas, les pièces ne peuvent naturellement être communiquées au public qu'avec l'autorisation des déposants : MM. Alfred de Kerchove d'Exaerde et le chevalier de Formanoir de la Cazerie.

Lorsque les familles éprouvent de la répugnance à confier leurs archives à un dépôt public, il importerait au moins de les

engager à les faire inventorier soigneusement et à déposer un exemplaire de leur catalogue. C'est ce qui a été fait à Gand pour les archives de la famille Van Huerne, appartenant actuellement au baron de Pélichy, à Termonde. Cette importante collection comporte 1380 dossiers composés de pièces datant du XVe au XVIIIe siècle, et se rapportant aux familles Audejans, Baersdorp, Borluut, Vander Brugghen, de Bryarde, de Cassina, Charles (1624-1781), de Cordes, de Croix, Dansaert, de Gruutere, Vander Haeghen (1586-1769), d'Hane, Vander Heyden, Heylinck, Van Huerne (XVIe-XVIIIe siècles), de Langhe, de Lichtervelde, Vanden Meersche, de Norman, de Pape, Rapaert, Rommel, Van Schoore, Stalins, de Villegas, de Wousheim, et aux seigneuries d'Assche, Ayshove, Berlaere, Deerlyck, Eyne, Hertsberghe, Nieuwenhove, Schiervelde, Ter Gouwen, etc. Ces archives ont été cataloguées sous la direction de M. Vander Haeghen, et leur inventaire forme un volume in-4°, d'une centaine de pages, dont notre bibliothèque possède une copie.

Les quelques détails que je viens de vous donner motivent suffisamment, je pense, les deux vœux suivants pour lesquels je demande votre approbation :

1° Il est désirable que les grandes familles belges qui possèdent des archives anciennes, déposent ces dernières, tout en en conservant la propriété, dans un dépôt public : bibliothèque ou archives, où un inventaire détaillé en sera dressé.

2° Celles de ces familles qui, pour des motifs de convenance personnelle, préfèrent garder par devers elles leurs archives, sont invitées, dans l'intérêt de la science, à en faire dresser un inventaire détaillé, dont une copie sera remise à un dépôt public.

M. de Raadt. — Dans le Luxembourg on a publié déjà des inventaires d'archives particulières.

M. Cauchie. — A Rome, la plupart des grandes familles ouvrent avec la plus grande facilité leurs archives aux recherches des érudits. La noblesse belge se fera un honneur de suivre cet exemple.

M. le Président. — Je mets aux voix les deux vœux formulés par M. Bergmans.

Adopté.

M. le Président. — L'heure s'avance ; nous devons lever la séance à laquelle vous avez prêté une attention si soutenue. Il

nous reste encore bon nombre de questions à examiner, aussi je vous engage à être exacts jeudi pour que nous puissions commencer à 8 h. précises.

M. Matthieu. — Les membres de la section ne seraient-ils pas disposés à avancer l'heure fixée par l'ordre du jour et à commencer à 7 1/2 h. au lieu de 8 h. (Adhésion).

M. le Président. — La séance commencera donc jeudi à 7 1/2 h.

La séance est levée à 11 heures.



SÉANCE DU 8 AOUT 1895.

Prennent place au bureau : MM. Cons, président, L. Devillers, vice-président, Bergmans, rapporteur, Matthieu, secrétaire.

Ont signé la liste de présence : MM. Cauchie, le comte de Marsy, Dr Jacques, Le Sergeant de Monnecove, A. Le Tellier, Coppez, Frémeaux, le vicomte Desmaisières, De Raadt, Demeuldre, le marquis de l'Estourbeillon, Graux, Hecq, le comte P. du Chastel de la Howarderie, Verbaeys, Coutan, de Leuze, Dens, B. Lesueur, Lyon, Defrenne, Leclercq, Warichez, H. Francart, le comte de Hauteclocque. Mesdames Lyon, Matthieu. Melle Spreux.

La séance s'ouvre à 7 1/2 heures.

M. Matthieu. — M. le Secrétaire général du Congrès me fait parvenir un manuscrit de M. Van Bastelaer, notaire à Charleroi, se rattachant à la question 9 que la section a examiné avant-hier à la fin de la séance.

Il s'agit des anciennes archives notariales. Le temps dont nous disposons ne permet pas d'en donner lecture. Je me bornerai à vous indiquer la conclusion de l'auteur. M. le notaire Van Bastelaer reprend la thèse qu'il a présentée au Congrès d'Anvers-Middelbourg de 1889 et dans lequel il formulait « le vœu que les archives notariales soient restituées aux notaires des cantons auxquels elles appartiennent. »

M. de Raadt. — Ce vœu me paraît aller à l'encontre du but que nous poursuivons, aussi, loin de l'accueillir, j'estime que le Congrès ne doit pas même republier dans le compte-rendu le

mémoire de M. Van Bastelaer; c'est une seconde édition d'un travail imprimé dans les Annales de la Fédération.

M. MATTHIEU. — Ce mémoire traite d'ailleurs la question surtout au point de vue juridique.

Au Congrès tenu à Charleroi en 1888, j'ai eu l'honneur de préconiser la remise dans les dépôts publics d'archives, des documents antérieurs à l'an XI dont les notaires sont restés dépositaires. M. Van Bastelaer a appuyé cette thèse (1) et le vœu émis alors a amené le Gouvernement à user de son influence pour engager les notaires à se dessaisir, au profit des dépôts publics d'archives, de documents dont la conservation était pour eux une charge et souvent un ennui. D'ordinaire ces vieux actes étaient relégués dans des greniers à la merci des rongeurs et perdus sans profit pour personne. Pour ne citer qu'un exemple, c'est grâce au vœu émis par le Congrès de 1888 que la majeure partie des notaires de l'arrondissement judiciaire de Charleroi — si pas tous, — ont fini par transmettre aux archives de l'Etat à Mons, les anciens documents dont ils étaient détenteurs.

Puisque le mémoire de M. le notaire Van Bastelaer vient remettre la question à notre ordre du jour, il importe que la section se prononce à nouveau. Peut-être le vœu suivant que je vous soumets amènera-t-il le Gouvernement à obtenir que les notaires de l'arrondissement de Tournai suivent les exemples de leurs collègues des arrondissements de Mons, de Charleroi, etc.

Je formule ainsi ma proposition : « Le Congrès émet le vœu que des mesures soient prises pour faire remettre dans les dépôts publics d'archives les documents anciens antérieurs à la loi du 25 ventôse an XI dont les notaires sont encore restés dépositaires. »

M. le marquis DE L'ESTOURBEILLON. — A la fin de la séance de mardi, M. Paul Bergmans vous a soumis deux vœux que l'assemblée a ratifiés au sujet des archives particulières. Je me permets de vous faire remarquer qu'en France l'attention des chercheurs a été attirée sur cette question en 1894, lors du Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne. En présence de l'incurie et de la mauvaise volonté que trop souvent on rencontre chez la plupart des propriétaires d'archives, j'ai eu l'avantage de préconiser alors comme l'un des meilleurs moyens de

(1) Voir les *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. IV, 1re partie, p. 282.

remédier à un état de choses regrettable, la confection de bons inventaires détaillés de ces archives ; on assurerait tout au moins par leur publication la conservation certaine de la substance de tous ces actes.

Depuis cette réunion où le moyen proposé a été adopté, on a passé sans retard à sa réalisation pratique et pour ma part j'ai déjà publié quatre volumes de ces Inventaires concernant la Bretagne ; j'ai en ce moment plus de trente autres sur le métier. J'émets le vœu que la Belgique suive cet exemple, ou pour vous donner une formule plus générale, j'émets le vœu que dans chaque pays, chaque province, tous les travailleurs amoureux du passé et soucieux de leur histoire nationale s'efforcent de se faire ouvrir les dépôts d'archives particulières, d'en montrer tout l'intérêt à leurs possesseurs, de s'unir, de s'entendre au besoin pour publier en commun, quand ils ne le pourront pas avec leurs propres moyens et par leur initiative personnelle, et sauver ainsi ce qui constitue une des fractions importantes du patrimoine national.

M. le Président. — Je dois féliciter M. le marquis de L'Estourbeillon des résultats importants auxquels il est déjà arrivé par son initiative et sa tenacité. Son exemple est à imiter. Le vœu qu'il nous propose rentre dans l'un des ceux que la section a votés déjà sur les conclusions de M. Bergmans. Nous avons donc à nous prononcer sur le vœu émis par M. Matthieu.

Ce vœu est adopté.

M. le Président. — Nous passons à une autre question.

18. Des raisons de créer une école belge à Rome pour l'avancement des Etudes historiques.

M. Cauchie communique un rapport sur cette question. (Voir à la 3e partie.)

Comme conclusion, je vous propose d'émettre le vœu « qu'il soit créé par le gouvernement belge à Rome, une école pour l'étude et la publication des sources de notre histoire nationale. »

M. de Raadt. — Avec un budget de 20.000 francs, il n'y aurait pas moyen de fonder, une école belge à Rome pour l'avancement des études historiques ? Comment pourrait-on avec une allocation aussi modeste, payer un professeur, le séjour d'élèves belges, les publications, etc. ? Tout au plus, suffirait-elle à la création de deux ou trois bourses ; mais ce n'est pas cela que l'on veut.

M. l'abbé CAUCHIE. — Il ne s'agit ni d'élèves ni de professeurs. De même, créer deux ou trois bourses ne remplirait pas le but que je me propose. Déjà à diverses reprises le gouvernement belge a envoyé à Rome des savants pour y explorer au point de vue national les richesses historiques que renferment les archives vaticanes et les collections publiques et particulières de la capitale de la chrétienté. Ce sont là des recherches isolées et intermittentes. Ce qu'il est nécessaire d'entreprendre dans l'intérêt des études historiques, ce sont des investigations méthodiques. Il faut non plus entreprendre un dépouillement partiel, mais il faut avoir une suite, une direction, afin de procéder d'une manière suivie, en un mot, créer une tradition belge.

Quant aux mots « *une vingtaine de milliers de francs* », ils ne se trouvent même pas dans mes notes : ils m'ont échappé au cours de mon exposé oral, parce que je voulais, pour appuyer mon projet, mettre en regard de l'importance des résultats, le *peu de sacrifices* à faire pour les obtenir. Je crois que cette somme suffirait. Mais admettons qu'il faille la majorer : est-ce aux historiens de faire peur au gouvernement avec la question d'argent, quand il s'agit d'une création scientifique aussi importante?

M. DE RAADT. — Soit, ne discutons pas de chiffres, mais, alors, ne parlons pas de 20.000 fr., quand il s'agit de la création d'une *école belge* à Rome.

M. DEVILLERS. — La proposition de M. l'abbé Cauchie a une importance capitale pour l'avenir des études historiques belges en Italie. Les missions scientifiques que le gouvernement a organisées à la demande de la Commission royale d'histoire ont eu un but déterminé. Elles ont amené des résultats féconds sans imposer une charge bien onéreuse. La création d'une école belge à Rome aurait pour effet de donner plus de stabilité, plus de suite, dans les travaux qu'il importe de poursuivre. Aussi j'appuie de toutes mes forces la proposition qui nous est faite.

M. MATTHIEU. — Nous n'avons pas à nous préoccuper ici de la question de frais. Le gouvernement aura à décider la manière dont il organisera cette école et l'extension à lui donner. La proposition de M. Cauchie tend à régulariser la position des savants envoyés en missions scientifiques.

M. CAUCHIE. — Il s'agit d'une question de principe. Y a-t-il

avantage à créer une école historique belge à Rome? Incontestablement.

M. le Président. — Le mot d'école a une signification bien définie et exprime très bien la situation qu'on veut créer; c'est de donner de la permanence aux missions scientifiques organisées à diverses époques.

S'il n'y a plus d'observations, je mets aux voix le vœu formulé par M. Cauchie.

Ce vœu est adopté.

M. l'abbé de Leuze traite la 1re question du programme : « Déterminer quelles étaient dans les principales villes des Pays-Bas, les règles qui présidaient à la formation des magistratures communales. »

(Voir le texte de la communication à la 3e partie).

M. le Président. — J'ai à traiter de l'influence de la littérature picarde et wallonne sur la littérature française avant l'époque de la renaissance?

(Voir le texte de la communication à la 3e partie).

M. Devillers. — Au nom de toute la section, je suis heureux d'exprimer à notre sympathique président, M. Cons, tout le plaisir qu'il nous a procuré par son intéressante communication.

M. Hecq. — Je suis pour ma part particulièrement satisfait d'avoir pris l'initiative de poser cette question au Congrès archéologique de Mons, puisqu'elle nous a valu la savante étude que nous venons d'entendre.

4e question : « Quels étaient le rôle et les fonctions des châtelains dans les Pays-Bas? »

M. Le Sergeant de Monnecove. — Ce sujet a été traité avec trop d'érudition et de développements dans l'histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques, jusqu'à l'année 1305, par M. Warnkœnig, traduite de l'allemand, par M. Gheldolf (1), pour que j'essaie d'y revenir aujourd'hui. Toutefois il importe de résumer les indications contenues dans cet ouvrage et dans le travail que M. Arthur Giry, professeur à l'Ecole des chartes, a publié sur « Les châtelains de Saint-Omer. »

La situation géographique du pays, l'étendue de ses côtes, la pénétration de ses fleuves obligèrent les comtes à le protéger

(1) Tome II, pages 111 à 149.

contre les incursions des Normands, à lui donner une solide organisation militaire et à construire un grand nombre de châteaux fortifiés, dont il fallut confier la garde et la défense à des châtelains ou comtes de bourg. (*Burggraeven.*) Ils eurent sous leurs ordres tous les hommes astreints à l'*heirban* ou service militaire et habitant le district qui entourait chaque forteresse et aussi les milices des villes. En outre, l'étendue du comté et des déplacements fréquents forcèrent les comtes à se décharger sur les châtelains du pouvoir judiciaire et à leur laisser exercer et exécuter la justice tant foncière que féodale ; ils devinrent ainsi les représentants du comte et furent en même temps leurs vicomtes ou leurs vicaires dans leurs districts ; et, ce qui est encore plus important, en l'absence du comte, les châtelains le remplaçaient à la présidence tant des cours des échevins, que de celles des vassaux, leur autorité s'étendait même en quelques endroits jusqu'à participer à la formation de la juridiction des échevins.

Dans plusieurs pays, et presque généralement en France, les châtelains étaient des officiers d'un rang très inférieur, venant après les barons et avant les vavasseurs. En Flandre, leur situation était plus importante, puisqu'ils siégeaient avec les barons dans la cour du comte; ils possédaient souvent dans le district dépendant de leur château-fort des fiefs considérables ; souvent aussi ils rendirent héréditaire dans leur famille la châtellenie, qui était primitivement un office, ou plutôt une commission donnée par le comte et révocable à sa volonté; c'est ainsi qu'ayant été prises en fiefs, les châtellenies devinrent des propriétés, et que les châtelains, devenus vassaux du comte, entrèrent dans la hiérarchie féodale, furent eux-mêmes des seigneurs et que plusieurs d'entre eux parvinrent à un rang très élevé.

Dans ces conditions leur puissance devint inquiétante pour les comtes, et ceux-ci s'attachèrent à la restreindre, d'abord en leur ôtant la juridiction pour la confier à des baillis, puis en rachetant leurs fiefs et leurs droits, et enfin la châtellenie tout entière.

Les villes ne restèrent pas en arrière de ce mouvement; leur fortune rapidement accrue par un commerce important leur inspira le désir de faire cesser leur dépendance vis-à-vis des châtelains; elles s'attachèrent aussi à acquérir les terres et les

édifices qu'ils possédaient sur leur territoire, à échanger contre des droits fixes les prestations en nature qui leur étaient dues, et à se racheter des obligations féodales.

Dès lors la châtellenie ne fut plus qu'une circonscription administrative ; les châtelains primitifs prirent exclusivement le titre de vicomte ; le nom de châtelain indiqua seulement une personne jouissant d'un certain revenu ; et l'on vit alors des châtellenies sans châtelain et des châtelains sans châtellenie.

A ceux qui voudraient plus de détails sur ce sujet, nous indiquons comme sources à consulter, outre l'ouvrage de M. Warnkœnig, Brussel, *Usage des fiefs*, tome I, pp. 174 à 177 et tome II, pp. 712 à 717 ; *Histoire du Dauphiné*, 1722, tome I, p. 603 ; Ducange, au mot *Castellanus* ; Floris Van der Haer, *Des Châtelains de Lille*, 1611 ; Duchesne, *Maison de Guines*, pp. 299-300 ; Buzelin, *Gallo-Flandria*, pp. 493 à 505 ; L'Espinoy, p. 149 ; Vredius, *Flandria ethnica*, p. 543 ; Mirœus, tome I, p. 561 ; Dierickx, *Mémoire sur la ville de Gand*, tome I, p. 32 ; Raepsaet, *Analyse etc.*, tome II, pp. 365 à 390 ; Sanderus, tome III, *Description de la châtellenie de Courtrai* ; Giry, *Les châtelains de Saint-Omer*, 1874 ; Giry, *Manuel de diplomatique*, pp. 329 et 650.

M. Matthieu. — Nous ne pouvons pas non plus oublier le magistral travail dû à notre érudit collègue M. A. d'Herbomez et édité par la Société historique et littéraire de Tournai, sur l'*Histoire des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*. Il est superflu de faire l'éloge de cette étude, on sait la haute compétence de l'auteur en ces questions et son infatigable activité à dépouiller toutes les sources inédites avant de terminer une publication. Je me permettrai de signaler également les travaux de M. Brassart sur la châtellenie de Douai et de M. Leuridan sur les *châtelains de Lille*.

Le titre de châtelain a été porté par des officiers d'attributions et de conditions bien diverses. A l'origine, le châtelain était le gardien et le défenseur d'un château. Mais les uns se transformèrent en seigneurs héréditaires, se confondirent dans la hiérarchie féodale et finirent par perdre la majeure partie de leurs attributions. D'autres restèrent de simples fonctionnaires nommés et révoqués par le suzerain, exerçant des attributions militaires et judiciaires, en un mot remplaçant des baillis ou des prévôts. Tel est le cas dans le comté de Hainaut ; les châtelains

de Mons, de Beaumont, de Binche devinrent des charges héréditaires et perdirent toute importance. A Ath et à Braine-le-Comte, au contraire, les châtelains restent des officiers du comte de Hainaut, amovibles à son gré, entièrement à sa dévotion ; ils conservent jusqu'à la fin de l'ancien régime une juridiction territoriale sur toute une région. Il y a donc dans chacune des anciennes provinces belges des distinctions à établir. Aussi serait-il vivement à désirer qu'on ait pour chacune de nos anciennes châtellenies des monographies spéciales faites avec la patience et l'érudition que M. d'Herbomez a mises à étudier les châtelains de Tournai.

M. De Raadt. — Il n'y a pas que le titre de vicomte qui ait, de nos jours, pris une acceptation autre que celle du moyen âge; il en est ainsi de tous les titres.... aujourd'hui nobiliaires. Ne voit-on pas, dans les chartes du moyen âge, les comtes céder, parfois, le pas aux *nobiles?* Il y avait donc des *comites* qui n'étaient pas *nobiles.*

M. le comte de Marsy. — Chaque année vous voulez bien inviter les Sociétés savantes du Nord de la France à prendre part à vos réunions. Parmi celles-ci figure la Société historique de Compiègne qui depuis 1885 s'est fait représenter à chacune de vos assises par un certain nombre de délégués.

En vous remerciant, au nom de mes confrères de cette gracieuse invitation, j'ai cru que c'était l'occasion de rappeler sommairement quelques-unes des vieilles relations qui unissent nos deux villes et c'est ce que je vais essayer de faire, ne me dissimulant pas cependant combien sont incomplets les souvenirs que j'ai à cœur de retracer devant vous.

Je devrais remonter aux rois de nos deux premières races, mais vous me permettrez d'arriver tout de suite à Philippe-Auguste qui, en 1200 permit à l'évêque, au chapitre, aux jurés et à la commune de Tournai de suivre les coutumes de Senlis, coutumes qui ont toujours été en vigueur à Compiègne, car notre ville n'eut jamais de coutume particulière.

La liste serait trop longue à rappeler des chevaliers du Hainaut qui répondirent en 1238 à l'appel de saint Louis et prirent part au tournoi donné à Compiègne à l'occasion du mariage de son frère Robert d'Artois avec Mahaud, fille d'Henri II, duc de Brabant.

Des manuscrits plusieurs fois publiés ont donné leurs noms

et décrit leurs armoiries et il me suffira de citer un peu au hasard parmi les Flamengz et les Hennuyers Helius de Wavrin, Jehan de Mortaigne, le grand Waultier, seigneur d'Enghien, le seigneur d'Antoing, Wautier et Alard d'Antoing, le seigneur de Ligne et celui de la Hamayde (1).

La vieille cloche placée dans votre beffroi, la bankloque, porte le même nom et est due à la même famille que la nôtre. Toutes deux sont signées de ces célèbres fondeurs artésiens qui, pendant deux siècles, ont parcouru, la règle à la main, le Nord de la France, la Belgique et l'Allemagne, laissant partout, de la Normandie aux bords du Rhin, des traces de leur passage et popularisant le nom de Croisilles.

C'est en 1392, ainsi que l'ont rappelé MM. Cloquet et de la Grange qu'un Guillaume de Croisilles fondit la bancloke, le vigneron et le timbre de Tournai. Un autre Guillaume, le grand-père sans doute du vôtre, inscrivait, près d'un siècle auparavant, en 1303 les vers suivants sur notre cloche qui, du haut du beffroi annonce encore à nos populations, les grandes réjouissances nationales et aussi les calamités publiques, ces incendies qui, de tout temps, ont été rangés en tête des plus terribles fléaux :

† Bancloke : sui : moi fist : on : faire :
Au tems : Foukart : Harel : le Maire
L'an MCCC et III, de Ki :
Maistres fu Gills de Bliki
Il : et Guilliaumes de Croisillex :
Ci tient à clous et à Kevilles.
A mon nom la ville s'ahune :
Pour la nécessité commune.

Au quatorzième siècle comme aujourd'hui, Tournai conviait Compiègne à ses fêtes. Sept courants avec trois bannières répondaient à l'appel de vos *Trente et un Rois*, avec les représentants de Paris, de Saint-Quentin, de Senlis, d'Amiens, de Doullens,...

Plusieurs portaient des noms qui figurent avec honneur sur

(1) Voir les travaux de M. de Behault de Dornon, du comte Edouard de Barthélemy et de Goethals, ainsi que la publication toujours attendue de M. Jean Van Malderghem.

les listes de notre municipalité et parmi ceux-ci, ceux de Jacques Lescrivent et de Cordelier Poulet.

Ce dernier, en nos temps de vie sportive, occuperait certainement encore un rang distingué et nous voyons qu'à son époque il s'était acquis une réputation méritée dans ces carrousels et avait pris une part brillante aux joutes données à Rouen sous Philippe-le-Bel.

Un siècle plus tard, vos Arbalétriers, sur lesquels M. de la Grange a réuni de si précieux renseignements dans ses extraits des registres des Consaulx sous Charles VII, prenaient part à côté de ceux de Compiègne au siège de Pontoise en 1441 et s'y conduisaient de manière à mériter les félicitations du Roi.

Si nous quittons Compiègne pour parcourir les environs, nous avons à quelques lieues de nous Noyon, dont les évêques furent pendant plusieurs siècles les mêmes que ceux de Tournai, et mon camarade M. Armand d'Herbomez vous a rappelé l'histoire de ce double épiscopat dont l'évêché de Noyon a toujours tenu à garder le souvenir en plaçant sur le champ fleurdelisé de de ses armes, les deux crosses accolées.

Plus près encore de nous, à Saint-Amand de Machemont se trouve un prieuré dépendant de votre riche et puissante abbaye de Saint-Martin et c'est dans vos archives que l'abbé Gordière, dont nous regrettons encore la perte, a trouvé les éléments d'une histoire qui s'étend de la fin du XI[e] siècle à la Révolution.

Tels sont bien hâtivement rappelés, Messieurs, quelques-uns des souvenirs que je puis relever des anciens rapports établis entre Tournai et Compiègne pendant huit ou dix siècles.

Vous me permettrez de les invoquer ici et de vous dire, comme nous l'avons fait déjà que quand la Fédération historique et archéologique de Belgique ou la Société historique et littéraire de Tournai voudront bien visiter cette partie des bords de l'Oise, elles trouveront chez nous de vieux souvenirs que nous nous efforcerons de raviver et j'espère qu'à votre tour, comme nous, chaque année, à la fin de vos congrès vous redirez ce vieux dicton classique :

Oncques ne vient à Compiengne
Qui volontiers ne reviengne.

M. le Président. — Nous abordons l'examen de la 7[e] question : « Quels sont la signification et l'origine de l'habitude que

l'on a eue en Flandre (et aussi à Tournai) de joncher de paille les églises lors des services funèbres? »

M. Defrenne. — L'habitude de joncher de paille les églises lors des services funèbres est toute chrétienne. C'est le symbole de ce que devient l'homme après la mort.

Son âme est représentée par le bon grain qui est emporté dans le grenier. (Le grenier du Père éternel, le ciel.)

Son corps est représenté par la paille, qu'on foule aux pieds.

M. Demeuldre. — L'explication symbolique que vient de reproduire M. l'abbé Defrenne ne me paraît pas fort plausible. Elle ne correspond pas à la réalité des faits. Je dois signaler un document du commencement du XVe siècle qui pourra nous offrir un éclaircissement pour résoudre la question que nous examinons.

On lit dans le compte rendu au chapitre de Soignies par les exécuteurs testamentaires d'Etienne de Mille, sous-diacre, chanoine de Saint-Vincent, décédé le 24 août 1439 (1) :

« A Margot le Legas lequel fist belle le capelle Nostre-Dame et capelle Saint Ysabiel le jour des vigiles et porta estrains et coussins en le dite cappelle Saint Ysabiel pour siere les femmes sus as vigiles et au service lendemain, lui fu payet pour ce avoir faict . . . . xviiii d. »

Ce texte me paraît renfermer une réponse à un point de notre question. La paille dont on jonchait l'église avait un but pratique, de permettre aux femmes de s'asseoir dessus pendant une partie des offices religieux.

M. Devillers. — Cet usage s'observe également dans toutes les communes rurales de l'arrondissement de Mons. A mon sens c'est une marque de respect donnée à la dépouille mortelle de la personne décédée.

M. Bergmans. — A Gand, l'usage signalé se pratique de nos jours encore mais seulement lors des enterrements de personnes fortunées.

M. le comte de Marsy. — Dans des localités de la région du Nord de la France, on a coutume de mettre le cercueil même dans la paille.

M. Henri Francart. — Ne serait-ce pas par mesure

(1) Ce compte est conservé aux archives de l'église de Soignies. Cet extrait nous a été signalé par M. Dujardin, curé-doyen de Soignies.

d'hygiène et pour le cas où le cercueil n'aurait pas été parfaitement fermé?

M. De Raadt. — A Bruxelles, on jonchait de paille les rues par lesquelles passait le cortège funèbre d'une personne de qualité.

Cet usage fut observé, par exemple, à l'enterrement de Wenceslas Coebergher, célèbre peintre d'histoire, architecte, poète, ingénieur, etc., enterrement qui eut lieu le 25 novembre 1634, dans l'église des Récollets. Vingt-quatre porteurs de torches figuraient dans le cortège *(stramine in via)* (1).

J'ai relevé, dans un obituaire de l'église Sainte-Gudule, un certain nombre de cas analogues pour les funérailles des personnes suivantes : en 1633, de Françoise Damhoedre, veuve de Jacques Faques; de Jeanne Schoofs, femme de Thomas de la Riva (5, resp. 11 janvier); en 1634, du capitaine Mockel (6 mars); de N. de Paep, femme de l'avocat van der Heyden (27 mai); de Pierre Godin, maître de la Chambre des Comptes (4 juin), etc., etc.

Le nombre de torches varie de 12 à 36.

M. le comte de Marsy. — La paille a pu représenter la paillasse du défunt que l'on distribuait ensuite aux indigents.

M. Lyon. — Dans le pays de Charleroi, je n'ai pas trouvé traces de cet usage.

M. Matthieu. — Aux environs de Mons et de Tournai, ce n'est pas uniquement le pavement de l'église qu'on jonche de paille; on place des bottes de paille depuis la maison mortuaire jusqu'à l'église sur tout le parcours du cortège funèbre. Après la cérémonie, les pauvres peuvent recueillir la paille; cet usage est encore suivi pour les enterrements des personnes aisées à Bassilly et à Maffles.

Je signalerai une coutume pratiquée aux portes de Tournai. A Hertain, lors du décès du chef de famille on applique à côté de la porte d'entrée de la maison mortuaire une croix en bois qu'on laisse subsister aussi longtemps que la famille conserve la propriété de cette habitation.

M. le comte de Hauteclocque. — Aux environs d'Arras quand les chemins sont mauvais, on jette de la paille pour les rendre praticables.

(1) Voir J. Th. de Raadt, *Mengelingen over heraldiek en Kunst* (*Antwerken*, 1894).

Aucun membre ne demandant plus la parole sur une des questions du programme, M. de Raadt est autorisé à traiter un sujet étranger à l'ordre du jour, mais qui n'intéressera pas moins les congressistes.

Il s'agit de deux tableaux appartenant à M. le Général de Formanoir.

M. DE RAADT. — Les membres du Congrès ont reçu une brochure intitulée : *Congrès archéologique de Tournai. Notice sur quelques tableaux anciens appartenant à M. le Général de Formanoir, etc.* (Tournai 1895) (1).

(1) La communication de M. De Raadt, faite sans avertissement préalable, au moment de la clôture du Congrès, lorsqu'il n'était plus possible d'y répondre, exige une courte rectification.

A. — M. De Raadt, sans contester que les tableaux dont il s'agit soient d'Holbein, fait remarquer que la *preuve écrite* n'existe pas. Qu'entend-il par là? — Une signature? — Holbein, de même que la plupart des grands maîtres de l'époque, ne signait pas ses tableaux. Ils se disaient sans doute, et avec raison, que leurs œuvres n'avaient pas besoin d'être signées pour que la postérité les reconnût toujours sûrement.

La preuve que ces portraits sont d'Holbein se trouve dans les tableaux eux-mêmes : c'est le *faire*, le faire inimitable du maître auquel les vrais connaisseurs ne peuvent se tromper. Or, tous ceux qui ont étudié quelque peu l'œuvre d'Holbein et qui ont vu ces tableaux, ont, tous sans exception, déclaré qu'ils étaient incontestablement de cet illustre peintre.

M. De Raadt rappelle ce qu'a dit M. De Gavere — qui n'a pas vu les tableaux — dans la notice qu'il a publiée dans les Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles où il s'exprime ainsi : « *Nous avons à faire » à deux tableaux d'un maître inconnu, de tout premier rang, con- » temporain d'Holbein ou, peut-être, d'Holbein lui-même* ».

Des connaisseurs compétents en matière de tableaux anciens ont vainement cherché à quel peintre vivant en 1543, autre qu'Holbein, on pourrait attribuer ces tableaux et ils n'en ont trouvé aucun; comme M. Cloquet l'a constaté dans la remarquable étude publiée dans le tome 22 des *Bulletins* de la Société historique et littéraire de Tournai.

Voici encore sur ce point l'opinion d'un maître dont on ne contestera pas la compétence, le grand peintre Leys d'Anvers, consignée comme suit dans la *Fédération artistique* du 12 juin 1873 : « Le peintre » Leys, qui admirait beaucoup ces tableaux, disait souvent que s'ils » n'étaient pas d'Holbein, ils étaient alors d'un peintre flamand ou alle-

Une note imprimée, collée sur la couverture, indique que cette collection est accessible aux Congressistes.

Je désire vous entretenir un instant des deux tableaux cités en premier lieu dans cette plaquette : un portrait d'homme et un portrait de femme, datés l'un et l'autre de 1543. Attribués à Holbein, ils représentent l'homme à l'âge de 59 ans, la dame âgée de 36 ans, suivant les inscriptions que l'on y remarque.

Sans vouloir discuter l'attribution à Holbein, je tiens, toutefois, à constater qu'elle ne repose sur aucune preuve, document d'archives, ou quelque annotation contemporaine.

Ce qui m'étonne, c'est de voir la brochure — sans tenir compte des objections surgies à ce sujet, il a quelques années — maintenir cette tradition que les personnages de ces peintures seraient Nicolas d'Aubermont, gentilhomme de Charles-Quint, et Jeanne de Gavre, sa seconde femme. Le tome V (1891) des Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles contient, de la

» mand qui l'égalait, si même il ne le surpassait pas, comme portrai-
» tiste, *ce qui serait plus extraordinaire encore.* »

Il n'est donc pas possible d'attribuer ces tableaux à un autre peintre qu'Holbein.

Ils sont bien réellement de lui en effet, comme l'atteste M. Héris, le célèbre expert du musée royal de Belgique, dont l'avis fait autorité, dans le certificat d'authenticité qu'il a délivré le 20 avril 1873, dans lequel il déclare : « que les deux tableaux de l'école allemande, portant » la date de 1543, avec les mentions ÆTATIS SVE 59 sur le portrait » de l'homme et ÆTATIS SVE 36 sur celui de la femme, sont des » portraits *authentiques* de Hans Holbein le Jeune. »

Voilà la preuve écrite demandée par M. De Raadt.

B. — En ce qui concerne l'identification des personnages représentés, M. De Raadt signale l'opinion de M. De Gavere qui doute que ces portraits soient ceux de Nicolas d'Aubermont, chevalier de Charles-Quint, grand maître de la Maison du Comte de Nassau prince d'Orange et de Jeanne de Gavre sa seconde femme.

En fait de portraits de famille les traditions font foi jusqu'à preuve contraire. Or il est de notoriété publique à Tournai, où ces tableaux se trouvent en quelque sorte depuis leur origine, que, d'après les traditions de la famille de laquelle ils ne sont jamais sortis, ces portraits sont bien ceux des personnages en question, comme l'a rappelé M. Cloquet dans l'étude déjà citée.

M. De Gavere conteste qu'il en soit ainsi parce que, d'après lui, Nicolas d'Aubermont, dont les parents se sont mariés en 1481, n'avait

plume de M. P.-L. De Gavere, une note ainsi intitulée : *Deux portraits attribués à Holbein représentent-ils Nicolas d'Aubermont et Jeanne de Gavre, sa femme?* L'auteur discute notamment une étude présentée sur ces tableaux, à la Société historique et littéraire de Tournai, le 12 avril 1888, et publiée par celle-ci en 1889. Après avoir examiné, point par point, tous les détails de cette notice, M. De Gavére conclut, quant à la paternité de Holbein, « *que nous avons affaire à deux tableaux d'un maître inconnu, de tout premier rang, contemporain de Holbein, ou, peut-être, Holbein lui-même* ».

Puis, en ce qui concerne les personnages, il affirme qu'il n'est pas prouvé :

1° *que les portraits n'aient été placés qu'en 1604, ou postérieurement, dans l'habitation acquise, en cette année, par Charles d'Aubermont;*

pas 59 ans en 1543. Mais les seuls documents qu'il invoque à l'appui de son opinion sont fort peu probants. Ce sont en effet trois extraits de cartulaires de rentes qui se contredisent tous les trois et qui renferment des erreurs tellement manifestes, tellement grossières concernant l'âge des personnes qui y sont mentionnées qu'on ne peut leur accorder aucun crédit.

M. De Gavere s'est demandé aussi si ces portraits ne seraient pas ceux d'autres ancêtres de la famille d'Aubermont et, pour éclaircir ce point, il a établi avec le plus grand soin, les seize quartiers de Jacques d'Aubermont, père de Robertine, la dernière du nom, de qui les parents du général de Formanoir tiennent ces tableaux par héritage. Or il résulte de l'examen de ce crayon généalogique que, parmi ces seize aïeux, il n'en est pas d'autre que Nicolas à qui, par son âge et par sa position en 1543, le portrait d'homme puisse se rapporter.

Aussi, après les recherches patientes, consciencieuses et infructueuses, auxquelles il s'est livré pour justifier sa thèse, M. De Gavere finit par conclure que « *en l'état de la question, l'hypothèse que les tableaux » constituent les effigies de ces époux, ne doit pas encore être définitivement écartée.* »

Dans ces conditions, cette conclusion est presque un aveu. Dès lors il n'y a pas lieu de s'étonner, avec M. De Raadt, qu'il n'ait pas été répondu à l'intéressant travail de M. De Gavere, puisqu'il n'est point parvenu à infirmer la déclaration si catégorique de M. le Baron de Rasse, en son vivant président du Conseil héraltique de Belgique, insérée à la page 265 du tome 22 des *Bulletins* de la Société historique de Tournai. (Note de M. le général de Formanoir.)

2° *que ces portraits représentent des ancêtres dans la ligne directe et paternelle des d'Aubermont;*

3° *qu'ils représentent des ancêtres de Charles d'Aubermont;*

4° *que les personnages soient mari et femme, et, enfin,*

5° — *et c'est précisément ce point-là qui a été le moins établi* — *que ces personnages soient Nicolas d'Aubermont et sa seconde femme, Jeanne de Gavre.*

Puis, M. de Gavere ajoute : « *On n'était donc pas fondé de placer, sous le portrait qui accompagne la notice de M. Cloquet, le nom de* JEANNE DE GAVRE » !

« *Tout au plus pourrait-on admettre,* — *et ce serait là une bien large concession à faire,* — *qu'en l'état de la question, l'hypothèse que les tableaux constituent les effigies de ces époux, ne doit pas encore être définitivement écartée* ».

Le petit travail de M. de Gavere mérite une attention sérieuse. Il convient donc de le rappeler, d'autant que, jusqu'à présent, aucune de ses assertions n'a été réfutée, que je sache.

M. DE LEUZE présente un travail sur la 15e question, relative au droit de bourgeoisie. (Voir à la 3e partie.)

M. LE PRÉSIDENT. — Avant de clore nos travaux, je tiens à vous féliciter d'avoir été si nombreux et si attentifs à suivre l'exposé et la discussion des diverses questions qui ont été abordées. Nous avons bien employé les heures malheureusement trop courtes qui nous ont été réservées et je ne doute pas que la seconde section ne compte parmi les plus laborieuses du Congrès de Tournai.

La séance est levée à 9 1/2 h.



IIIe SECTION.

SÉANCE DU 6 AOUT 1895.

Siégent au bureau MM. le COMTE DE MARSY, *président*, P. SAINTENOY, *rapporteur*, F. DONNET et ED. NIFFLE-ANCIAUX, *secrétaires*.

La liste de présence porte les noms qui suivent :

MM. J. de Vienne, Léop. Devillers, Jules De Soignie, D. Van Bastelaer, J. Destrée, A. Wins, R. de la Horie, J. Hubert, L. Germain, J.-B. Croquet, Mme Maria Le Tellier, MM. A. Richez, Ch. Leman, G. Zech-Dubiez, Liebaert-Coclé, Dr Carton, Ch. Lucas, le Comte Lair, L. Cloquet, Ch. Allard, Ed. Duvivier, G. Du Rieu, P. Lehon, A. Huglo, Fourdrignier, Th. Chaney, G. Wilmotte, Lionel Durieu, C. Spreux, E. Paque, M. Matthieu, Jean Poils, H. Liébaert, Félix L. Desprez, Zénobe Defrenne, Ch. Legrand, L. Guignard, Emm. Michez, L. Régnier, L. Marsaux, F. De Kegel, Jos. Van Riel, Leduc, Ledain, J. Swennen.

Après avoir déclaré la séance ouverte M. le Président donne, en suivant le questionnaire imprimé, un aperçu rapide des objets compris dans l'ordre du jour de la section.

M. DESTRÉE aborde ensuite la question n° 1 du programme et rappelle l'étude consacrée par Mgr Voisin à une découverte d'objets antiques faite sur le territoire de Willemeau, localité peu distante de Tournai.

Mgr Voisin eut vivement désiré insérer dans sa notice un certain nombre de planches destinées à appeler plus spéciale-

lement l'attention des érudits sur certaines pièces d'un type ne laissant point d'intriguer maint spécialiste. Malheureusement les objets étaient passés entre les mains de brocanteurs étrangers et son vœu ne put être réalisé.

Depuis l'on est parvenu à remettre la main sur les transfuges ce qui permet à M. Destrée de présenter à l'assemblée des dessins des principaux d'entre ces intéressants monuments.

1° Deux disques de bronze dont le poids atteint 3 à 4 kil. et qui sont perforés à leur point central.

2° Deux sortes de calottes, en bronze également, et de même que les disques percées par le milieu.

3° Deux socles ayant porté des statuettes dont l'une représentait un satyre.

4° La partie supérieure d'un vase en argent ciselé.

5° Un cothurne et un ex-voto.

Tout porte à croire que ces différentes pièces proviennent d'une villa. Ces disques en particulier sont des objets que l'on ne rencontre point dans les cimetières, en Belgique tout au moins.

Quant à l'époque à laquelle semble se rapporter cette trouvaille, M. Destrée est d'avis qu'on est autorisé à la chercher dans la 2e moitié du IIe siècle.

M. Fourdrignier. — Le vase qui occupe le centre, de forme plus élancée — type de l'œnochoé — se rencontre fréquemment dans les tombes. Cet autre qui trahit une facture toute différente et dont le bec présente une terminaison tubulaire très originale est moins fréquent. Il se rencontre toutefois au musée de Mayence et j'en ai moi-même trouvé un qui est actuellement au Louvre. L'ornementation au repoussé qui décore ses parois sans lui appartenir en propre, se répète pourtant, plus communément que partout ailleurs, dans la Carniole.

Le n° 234 parait également revêtu d'ornements repoussés.

M. Destrée. — Ce vase reflète le sentiment oriental, son galbe se rapproche étonnamment du type si caractéristique du marabout. La partie supérieure de l'objet est d'une seule pièce, la disposition de la tubulure reliant le corps du récipient à sa base est typique. N'étaient les pièces qui l'entouraient, on serait tenté d'assigner à cet objet une provenance asiatique.

M. le Comte de Marsy. — La rencontre simultanée de l'ensemble de ces monuments est-elle hors de tout doute?

M. Destrée. — Il n'y a à cet égard aucune hésitation possible du moins quant aux pièces principales.

M. le Président. — La question ne suggérant plus d'observations, nous entendrons la communication de M. Van Bastelaer sur la suite de ses études sur la décoration des poteries à l'aide de la roulette pendant la période franque.

M. Van Bastelaer. — Le sujet que j'aborde pour la 4e fois devant la Fédération est de ceux, je dois le dire, qui me tiennent le plus au cœur. Cette question de la classification des nécropoles franques d'après les enjolivements plus ou moins grossiers qui agrémentent la vaisselle de terre déposée dans les sépultures n'a point fait tout le chemin que je la croyais appelée à faire.

Pour moi j'ai persévéré dans mes investigations et déjà le système que j'avais préconisé pour la première fois devant la Section, au Congrès de Liége, m'a permis de classer un certain nombre de cimetières de Belgique et du Nord de la France.

De Saint-Omer il m'est parvenu une roulette en bronze très artistement façonnée. Cet instrument vient confirmer ce que nous savions déjà, instruits par de démonstratives inductions. Parmi les champs funéraires que j'ai réussi à relier entre eux, je citerai spécialement le grand cimetière de Ciply, que les membres du Congrès de Mons ont visité avec tant d'intérêt et celui d'Harmignies fouillé par M. de Loë. Ces rapprochements j'ai pu les étendre à 2, parfois à 3 et même à 4 nécropoles différentes. J'ai relevé de nombreux dessins inédits et bientôt ils seront gravés et distribués avec un mémoire explicatif.

A l'étranger j'avais compté également sur un concours plus empressé. J'ai néanmoins eu la satisfaction de rencontrer en M. De Pas, de Saint-Omer, un collaborateur particulièrement aimable et obligeant et il m'est agréable de saisir cette occasion pour lui adresser d'ici même tous mes remerciements. C'est à M. De Pas que je suis redevable du dessin de la roulette en bronze dont j'ai parlé tout à l'heure. Jusqu'ici je n'avais rencontré qu'une seule roulette, elle était en bois. Probablement au début ce fut là la matière généralement employée, plus tard quand l'usage des métaux se fut répandu, le bronze servit également à la fabrication de ces ustensiles.

M. le Président. — Est-il quelqu'un d'entre vous qui aurait des considérations à développer relativement au sujet que vient

de traiter M. Van Bastelaer. — Personne ne demandant la parole nous passerons à la question n° 2, formulée de la manière suivante dans notre questionnaire : *Quelles sont les voies romaines qui existaient dans le Nord de la France, le Hainaut et la Flandre et spécialement quelles sont celles qui aboutissaient à Tournai.*

M. De Soignie. — La solution de cette question se trouve, avec beaucoup de détails historiques et descriptifs, dans mon *Histoire des voies de communication* publiées en 1874 et dont j'ai adressé un exemplaire au Congrès, à titre d'hommage. Ces voies romaines ont d'ailleurs été indiquées, avec beaucoup de soin, sur la *Carte archéologique* de M. Joseph Van der Maelen, et sur diverses autres.

Le célèbre géographe Strabon, qui vivait au commencement de notre ère, rapporte, dans son IV[e] livre, qu'Agrippa choisit Lyon comme le centre d'où devaient rayonner quatre chemins vers les quatre extrémités des Gaules. L'un d'eux passe à Bavay, traverse la Belgique et va aboutir directement à Cologne, sur le Rhin, limite de l'Empire. On sait que les Germains profitaient, en hiver, des glaces comme de ponts, pour entrer à mains armées dans la Gaule; il s'agissait d'empêcher le passage de ces ennemis, dont Auguste, à l'exemple de César, méditait la soumission.

Plusieurs autres voies rayonnaient de Bavay et traversaient nos provinces, savoir :

1° *La voie de Bavay vers Utrecht, par Anvers*, qui, du temps des Romains, n'existait pas encore. Cette ligne a dû être construite lors de la révolte des Bataves, sous le règne de Vespasien. Elle prend le Rhin à son embouchure et relie au centre des Gaules les forts que Drusus avait élevés jusque sur les bords de l'Océan.

2° *De Bavay vers l'embouchure de l'Escaut occidental par Gand*, qui permettait de couvrir les îles situées à l'embouchure de l'Escaut et de la Meuse, où se trouvaient des colonies romaines. C'était un des points les plus vulnérables du Nord de l'Empire, comme le prouvent les invasions des Francs, qui, dès le milieu du 3[e] siècle, y portèrent tous leurs efforts.

3° *De Bavay vers Boulogne (Gessoriacum)*, où se trouvait, dit-on, le fameux port d'*Ictius* que Virgile considérait comme le bout du monde, et d'où César et Claudius passèrent en Angle-

terre (1). Les Romains y avaient érigé un beau phare dont il subsistait encore des restes il y a deux siècles; Schayes en a fait une description pompeuse, dans son *Histoire de l'architecture*. La voie de Boulogne tendait donc à relier le continent à la Grande Bretagne, où des corps de Nerviens étaient cantonnés.

Après avoir traversé Escaupont *(pons Scaldis)*, la voie se dirige le long de notre frontière vers Espain et Hollain, où se trouve la *Pierre Brunehault*, que les archéologues s'accordent à considérer comme un monument celtique, pour ariver ensuite à Tournai, station désignée sur la carte de Peutinger. La voie passait par l'Esplanade et la rue d'Epinoi, aboutissant, ainsi que trois autres voies moins importantes, à l'endroit où s'élève le beffroi; ainsi fut créée la grand'place de Tournai, dont la forme à angle aigu s'explique par l'angle d'incidence de deux chaussées distinctes. Au delà de Tournai, la chaussée de Boulogne passe à Wervick *(Viroviacum)*, et à Cassel *(Castellum Menapiorum)*.

4° Enfin, nous avons la voie de Bavay vers Trèves *(Augusta Trevirorum)*, ville si remarquable encore par ses antiquités romaines, et qui devint, au IVe siècle, la résidence du préfet des Gaules, puis de plusieurs empereurs romains. Cette voie entrait dans le Hainaut entre Bersillies-l'Abbaye et Solre-sur-Sambre et passait par Strée (*Stata,* chaussée).

J'ai en main une brochure, publiée en 1879, par le major d'Etat-Major Crousse, qui était attaché à l'Institut cartographique militaire. C'est une conférence fort intéressante sur les voies de communication de la Gaule-Belgique. La carte annexée indique quatre voies romaines aboutissant à Tournai. Trois d'entre elles n'étaient sans doute que des *diverticula*. Il y avait d'ailleurs d'autres *diverticula* méritant peu l'attention dans nos provinces.

Je crois inutile d'entrer dans plus de détails.

M. LE SERGEANT DE MONNECOVE. — Quand nous trouvons dans ce congrès une hospitalité si courtoise et une si bonne confraternité scientifique, nous aurions mauvaise grâce à prétendre ajouter quelque chose aux travaux des savants belges : personne

(1) Voir sur cette question fort controversée, l'*Etude sur le Portus Ictius*, par C. Delaroière. — Lille, 1870.

n'a plus de ressources et d'autorité qu'eux pour faire aboutir l'enquête à laquelle nous sommes conviés, puisque les investigations techniques et la critique des textes ont souvent besoin d'être accompagnées d'explorations attentives et de constatations sur le terrain, ou de recherches dans les archives locales.

Mais il me sera permis de rappeler, à l'honneur de la France, que l'impulsion donnée, vers le milieu du XIXe siècle, à cette étude des voies romaines des Gaules, vint de l'empereur Napoléon III, qui créa, en 1859, la commission de topographie des Gaules : son premier travail fut un rapport rédigé en 1864 par M. Alexandre Bertrand, et qui donna un tableau des voies romaines existant dans les Gaules d'après les itinéraires (1), comme un premier essai que la commission soumettait à l'appréciation du public savant, en appelant les lumières que peuvent fournir de nouvelles recherches faites sur le terrain. En 1865 cette même commission dressa la carte de la Gaule, au commencement du Ve siècle, en quatre feuilles in-plano.

En terminant son travail M. Alexandre Bertrand signalait comme ayant « le plus besoin d'être étudiée à nouveau la partie du IVe réseau (réseau de l'Est) qui a rapport aux voies de la Hollande actuelle ». Effectivement, quand on examine la carte de ce réseau, on remarque qu'il ne se complète pas vers le nord et vers l'est. Les études des savants belges ont comblé cette lacune, et parmi leurs nombreux travaux, il convient de mentionner spécialement « 1° La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine, » par M. Schayes, contenant au tome II, page 431, un chapitre très intéressant sur « les routes de la Belgique pendant la domination romaine »; au tome III, publié par M. Piot page 107, un chapitre très documenté sur les « routes et établissements romains dans l'île des Bataves et le pays des Frisons »; au tome IV, œuvre de M. Van Dessel page 5, une « topographie des voies romaines de la Belgique ». 2° Un remarquable travail de M. Victor Gauchez, sur la « topographie des voies romaines de la Gaule Belgique », formant le tome VIII de la 3e série des annales de l'Académie d'archéologie de Bel-

(1) 1° Itinéraire d'Antonin, 2° table de Peutinger, 3° anonyme de Ravenne, 4° itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, 5° vases apollinaires de Vicarello découverts en 1852

gique, et répartissant les voies romaines aboutissant à Tournai ou le traversant en deux catégories.

A. Celle des voies indiquées dans l'itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger.

B. Celle des voies complémentaires des grands chemins qui précèdent.

En résumé les voies romaines aboutissant à Tournai sont les suivantes que la commission de la topographie des Gaules a classées dans le 4e réseau (de l'est) :

1° De Durocortorum remorum à Castellum morinorum ;

2° De Turnacum à Nemetacum ;

3° De Turnacum à Castellum Morinorum par Miniriacum. Auxquelles M. Gauchez ajoute :

4° De Turnacum à Gandavum ;

5° De Turnacum à Aldenburgum.

L'important ouvrage de M. Ernest Desjardins sur la « Géographie historique et administrative de la Gaule romaine » se termine par un 4e volume publié en 1893, avec la collaboration de M. Auguste Longnon, son ami et son collègue de l'Institut de France, et contenant les « Sources de la topographie comparée » ; c'est à ce livre que j'emprunte, dans la pensée qu'elle pourra être utile, l'indication des moyens à employer pour rechercher et reconnaître les anciennes voies romaines, à savoir :

1° La recherche des vieux chemins encore existants.

2° Les sondages, qui présupposent la connaissance de l'infrastructure des voies romaines suivant leur importance.

3° Les mentions contenues dans les textes anciens et les récits de translation de reliques.

4° L'observation des limites communales ou paroissiales.

5° La recherche des bornes milliaires.

6° L'étude du cadastre et des lieux dits.

7° La recherche des vestiges romains, habitations, tombeaux, etc.

8° L'étude des noms de lieu (Quartes, Sixte, Septème, Oyter, Estrée, Muizon la-Chaussée, Cauchy, etc.)

9° Celle des témoignages anciens.

10° Celle des noms traditionnels des chemins antiques.

11° Celle des anciens itinéraires du moyen âge, et de la renaissance parvenus jusqu'à nous. Parmi ces documents, il

importe de citer ici « l'itinéraire brugeois » de la fin du XIV[e] siècle, conservé à la bibliothèque de Gand, sous le n° 13 du catalogue. Les routes qu'il indique partent de Bruges et y retournent, en pénétrant dans tous les Etats de l'Europe excepté dans la Grande-Bretagne et le Portugal. Son but principal est de renseigner les pèlerins. L'itinéraire IX, de Bruges par Arras jusqu'à Paris, mentionne Tournai dans une variante passant par Valenciennes. Il a été publié par Joachim Lelewel dans l'épilogue de la « Géographie du moyen âge ».

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Hublard pour la communication qu'il se propose de nous faire au sujet de l'orientation anormale de certaines sépultures franques.

M. HUBLARD. (Voir son mémoire à la 3[e] partie.)

M. VAN BASTELAER constate que dans les cimetières de Charleroi, l'orientation d'orient vers l'occident est de règle.

M. LE PRÉSIDENT. Le mémoire très substantiel de M. Hublard mérite toute l'attention des chercheurs. Vous serez tous d'avis, je suppose, Messieurs, qu'il soit inséré *in extenso* dans le compte-rendu du Congrès. *(Adhésion.)* M. l'abbé Desilve a la parole.

La 5[e] question, que je me propose de traiter, est conçue en ces termes :

« Connait-on des découvertes dans le genre de celle du tombeau de Childéric ? — Quels travaux critiques relatifs aux objets trouvés dans ce tombeau ont été faits, depuis l'ouvrage de l'abbé Cochet ? »

La savante dissertation sur l'épée de Childéric, que M. Jules Labarte a insérée dans le premier volume de son *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la renaissance* est bien connue. Les ouvrages de M. Peigné-Delacourt sont moins connus, parce que, en général, il ne les livrait pas au commerce de la librairie. C'est sur l'un des ouvrages de M. Peigné que je me propose d'attirer votre attention.

Au moment, en effet, où l'abbé Cochet, après les travaux de Chifflet et de Montfaucon, publiait son livre : *La Normandie souterraine*, dans lequel il mentionnait avec toute l'importance qu'ils méritent, les objets trouvés à Tournai, en 1653, dans le tombeau de Childéric, M. Peigné-Delacourt écrivait de son côté les *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila en 451.* (Paris, Jules Claye, in-4°, 1860) et le *Supplément aux recher-*

ches sur le lieu de la bataille d'Attila. (Troyes, Dufour-Bouquot, in-4°, 1866.)

Ami de M. Peigné-Delacourt, dont j'ai recueilli presque le dernier soupir à Guise (Aisne), je suis heureux de trouver ici l'occasion de rendre hommage à la mémoire de cet éminent archéologue, qui me disait au moment suprême : « Mon ami, j'ai publié d'importants ouvrages (1) et aussi de religieux ouvrages, par exemple la *Vie de saint Eloi* en vers français du XIIIe siècle, mais je vous assure que Dieu ne me reprochera pas d'avoir écrit une seule ligne contre Lui ou contre son Christ. »

En 1842, un ouvrier avait mis à nu près de la commune de Pouan, arrondissement d'Arcis-sur-Aube, des ossements humains, des lames de fer oxydées et des bijoux et ornements en or d'un poids considérable, c'est-à-dire un collier en or massif, un bracelet, une bague, deux boucles d'or avec ardillons, neuf autres pièces en or, élégamment travaillées, avec incrustations de rubis et grenats, savoir : une double boucle, deux fibules ou agrafes, un pommeau, une épée à deux tranchants, la poignée de cette épée, les garnitures du fourreau, un grand coutelas avec sa poignée.

Après une longue et attentive étude, M. Peigné-Delacourt n'hésita pas à reconnaître entre Pouan, Villette et les environs d'Arcis, le champ de la célèbre bataille d'Attila en 451, racontée par l'évêque Jornandès dans son *Histoire des Goths*, et, dans le tombeau découvert, la sépulture de Théodoric, le roi des Wisigoths, tué dans cette même bataille.

Les pièces qui composent la riche trouvaille du tombeau ont une frappante analogie avec une partie de celles qui furent trouvées à Tournai en 1653 : Childéric a été inhumé en 481; la sépulture de Théodoric est de 451.

M. Peigné avait dans son riche cabinet, des *fac-simile* du trésor de Pouan et de celui de Tournai, que j'ai eu souvent l'avantage d'examiner. J'ai donc pu mettre au doigt la reproduction de la bague chevalière de Childéric, portant en intaille son portrait et les mots : *Childerici regis*. On sait que cette bague a été dérobée, en 1831, au Cabinet des antiques de la

(1) L'*Histoire* et le *Cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp*, le *Monasticon Gallicanum*, etc., etc.

Bibliothèque nationale; mais, grâce à une empreinte en cire d'un manuscrit du chanoine du Molinet, l'un des premiers éditeurs des *Lettres d'Etienne de Tournai*, l'anneau put être rétabli.

L'éminent archéologue a fait reproduire sur de ravissantes planches de son ouvrage, que j'ai l'honneur de placer sous vos yeux, le trésor de Pouan et celui de Tournai.

En outre, on peut voir dans le même ouvrage de M. Peigné les images des couronnes d'or du roi goth Recesvinthus; mais cela nous éloigne un peu de notre sujet, car ces couronnes sont du VIIe siècle.

C'est avec plaisir que je m'éloigne encore du sujet, en vous montrant les ornements en bronze que j'ai trouvés moi-même dans une tombe gallo-romaine, à Wallers-en-Fagne ou Wallers-Trelon, à la frontière belge, près de Momignies (canton de Chimai). J'attire spécialement votre attention sur une boucle émaillée.

M. Desilve au cours de sa communication, fait circuler divers objets de parure exhumés à Wallers en Fagne.

M. Destrée revient sur la fibule en forme d'arbalète trouvée dans le tombeau de Childéric. Il montre que ce modèle est assez répandu en Belgique, particulièrement à Tongres.

M. Jules De Soignie. — D'abord : « Connait-on des découvertes dans le genre de celle du tombeau de Childéric ? »

On peut, semble-t-il répondre par l'affirmative; car quantité de bijoux ont été trouvés dans les tombes des 5e, 6e et 7e siècle, en Normandie, en Picardie, en Bourgogne, en Suisse, en Belgique, dans le grand-duché de Luxembourg, partout enfin où les Barbares se sont implantés après la grande invasion du 5e siècle. M. l'abbé Cochet nous en a présenté l'étalage dans son volume, publié en 1859. On n'a pas oublié que d'autres découvertes du même genre ont été faites depuis.

Le tombeau de Childéric fut le point de départ de l'archéologie franque, et les objets précieux qu'il renfermait sont les plus anciens de l'époque mérovingienne qui soient parvenus jusqu'à nous. Mais, comme vous le savez tous mieux que moi, c'était un usage général chez les peuples qui envahirent l'Italie et les provinces occidentales de l'Empire romain, d'enterrer les morts de haute distinction en riche costume, avec les armes, les bijoux et les objets de prédilection qui leur avaient appartenu.

Notre questionnaire ajoute : « Quels travaux critiques relatifs aux objets trouvés dans ce tombeau, ont été faits depuis l'ouvrage de l'abbé Cochet? »

Je citerai le *Mémoire* du savant explorateur Baudot, *sur les sépultures des Barbares*, publié à Dijon, en 1860, et surtout l'*Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, par Jules Labarte (Paris, 1864) : quatre volumes grand in-8° et deux tomes de planches fort artistiques. — Voir le chapitre intitulé : *Monuments subsistants de l'orfèvrerie de l'époque mérovingienne.*

Je me permets d'ajouter quelques mots sur une particularité qu'on a négligée.

Parmi les objets curieux retirés du tombeau de Childéric se trouvaient une tête de bœuf et environ 300 abeilles d'or avec des sortes de rubis aux ailes. En-dessous des abeilles un petit anneau, destiné sans aucun doute à les attacher au manteau royal, dont les débris se trouvaient également dans le tombeau.

Il ne reste plus, à ma connaissance, que deux de ces abeilles, au Musée du Louvre, à Paris, où elles rappellent l'origine et la fondation de la monarchie franque.

Dans la nuit du 5 au 6 octobre 1831, des voleurs pénétrèrent au Louvre et firent main basse sur tous les objets d'or qu'ils purent rencontrer. Se voyant poursuivis par la police, ils en jetèrent une partie dans la Seine. Les deux abeilles d'or en question furent retrouvées sous une arche du pont Marie.

A Biesmérée (province de Namur), on a trouvé, il y a quelques années, aussi dans une sépulture franque, une fibule circulaire en or, ornée d'une perle en verre bleu et de quatre petites abeilles en verre grenat (1).

Tout porte à croire que ces abeilles trouvées dans les tombeaux, symbolisaient les colonies et les vertus caractéristiques des Francs : la sobriété, l'activité, la vaillance, le dévouement téméraire. Ce que nous appelons *invasion des Barbares* n'était en effet au fond que l'essaimage de peuples vigoureux. Toute nation qui n'essaime plus et qui, bien loin de fonder des colonies,

(1) Voir *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XV, 1881, p. 270.

laisse dépeupler son propre territoire, n'est plus qu'une vieille ruche, bien menacée de la fausse-teigne (1).

C'est pour nous épargner pareil malheur que le souverain prévoyant qui préside aux destinées de la Belgique, nous a ouvert ce que nous appelons le continent noir.

Quoi qu'il en soit, les abeilles sont considérées comme ayant été l'emblême favori de Childéric. On alla même jusqu'à en faire dériver les lys des rois de France.

Mais voici deux faits qui constituent un argument supérieur aux conjectures des antiquaires :

Louis XII, surnommé *le père du peuple,* entrant dans Gênes, parut en habit blanc semé d'abeilles d'or, au milieu desquelles était le roi, avec ces mots : *Rex non utitur aculeo* (le roi n'use pas d'aiguillon); c'est-à-dire que Louis XII pardonnait aux Génois leur rébellion.

En second lieu, Napoléon Ier, suivi en cela par son neveu Napoléon III, a installé les abeilles sur ses armoiries et sur son manteau impérial, en place du lys séculaire si cher aux Capets. Aussi disait-on figurément *les abeilles,* pour l'empire, comme on disait *les aigles.*

Elles s'étalaient aussi sur les manteaux de la mère de l'empereur, des impératrices Marie-Louise et Joséphine, du roi de Rome, de princes grands dignitaires, des ducs de Parme, de Plaisance, de Neufchâtel et de Wagram, du cardinal Fesch, oncle maternel de Napoléon, etc. Enfin, elles figuraient sur les écussons de douze villes du premier Empire : Angers, Aix-la-Chapelle, Bourges, Brême, Cologne, Dijon, Florence, Grenoble, La Rochelle, Marseille, Nancy et Parme (2).

Il est donc permis d'admettre que les abeilles d'or, découvertes dans le tombeau de Childéric, étaient l'emblême des Francs envahisseurs.

L'insecte favori d'Aristée fut toujours, ainsi que la tête de bœuf, le sujet d'allusions plus ou moins suggestives. Il était de tradition, depuis les temps mythologiques jusque dans le moyen âge, que des essaims d'abeilles prenaient naissance dans le corps

(1) Insectes qui se faufilent et s'installent dans les ruches mal défendues, en rongent la cire et finissent par faire déguerpir la population légitime.

(2) Voir *Armorial général de l'Empire français*, par Henri Simon.

du bœuf laissé en putréfaction. C'est peut-être ce qui explique la présence d'une tête de bœuf dans le tombeau de Childéric.

M. le Président. La communication que M. Cloquet devait nous faire touchant la sculpture tournaisienne au moyen âge ayant été réservée pour l'assemblée générale notre estimé confrère nous entretiendra seulement des caractères des fonts baptismaux tournaisiens de l'époque romane, disséminés dans un rayon extrêmement étendu, ce qui montre bien, soit dit en passant, le crédit dont jouissait l'art tournaisien, dès le haut moyen âge.

M. Cloquet. Peut-être bien ne serai-je pas en tous points d'accord avec mon excellent confrère M. P. Saintenoy; il me pardonnera, si je ne me rallie point complètement aux idées qu'il a si brillamment soutenues à la tribune de l'*Emulation* d'abord, puis ensuite dans les publications de la *Société d'archéologie de Bruxelles*. Je tiens pour type des fonts tournaisiens une cuve carrée dont les flancs verticaux se couvrent de sujets diaboliques ou d'arcatures et qui s'appuie sur un support composé de cinq membres. Les chapiteaux qui les décorent, en particulier, sont extrêmement curieux.

Si l'on veut suivre la genèse de ce type, l'on admettra, que la cuve en métal a dû précéder celle en pierre. La cuve ronde qui abonde au pays mosan dérive de la vasque d'airain agrémentée de têtes cantonnant son pourtour. Ce n'est que plus tard que la disposition monolithe s'est introduite, le support ayant été soudé à la cuve, de façon à former un tout indissoluble. Quant aux colonnettes d'angle et à la table carrée, qui caractérisent le type tournaisien, elles sont une réminiscence évidente des anciens supports en charpente, à cadre, dans lequel fut primitivement insérée la vasque.

Notre attention doit surtout se porter sur les chapiteaux des colonnettes d'angle, ornés de cannelures s'étalant en *patte d'oie*.

Selon toute vraisemblance les fonts les plus anciens étaient pourvus de colonnettes polygonales. Lichtervelde nous offre le type primordial. Les côtés du chapiteau correspondent aux huit facettes du fût; elles les prolongent, et viennent ensuite épouser la saillie anguleuse de la table, à raison de trois cannelures de chaque côté, les autres se perdant à l'opposite de l'angle, dans le chapiteau central. Bientôt les facettes du fût prismatique se

contournent en hélice (Zedelghem, Winchester, etc.) et finissent par s'effacer, le fût devenant cylindrique.

La coupe en hélice est plus récente.

De son côté, le développement de la base pattée suit une progression constante jusqu'à ce qu'elle arrive à atteindre presque l'importance du chapiteau lui-même. La griffe angulaire s'élargit, finit par couvrir tout le gros tore (Ribemont, Lincoln), et devient alors pareille au chapiteau retourné.

Vous reconnaîtrez là le type traditionnel de nos fonts. Même à l'époque où le support a cessé d'être fait d'éléments multiples, les flancs de la cuve n'en présentent pas moins une sorte de lambel, avec des appendices correspondant à l'abaque des chapiteaux ou culots, dernier vestige des anciennes colonnettes d'angle. Ainsi notre cuve monopédiculée se rattache intimement au modèle primordial et typique.

M. Cloquet fait connaître les caractères des fonts romans tournaisiens dont des exemplaires nombreux sont disséminés dans le Tournaisis, la Flandre, le Nord de la France, la Picardie et même l'Angleterre. Il insiste sur la forme des chapiteaux ou patte d'oie et sur la persistance du type primitif même dans le type monopédiculé qui dérive du type à cinq supports (1).

M. Cloquet accompagne sa démonstration de la production d'une série de figures et en fait ressortir les caractères. Il termine en montrant dans les fonts de Termonde, comment la patte d'oie s'est parfois altérée dans des spécimens plus récents et plus élégants au point de ne plus offrir qu'une simple et gracieuse palmette.

M. le comte de Marsy, rappelant une ancienne discussion, demande à M. Cloquet ce qu'il pense de l'origine des fonts de Compiègne.

M. Cloquet. D'après Raguenet, qui a publié ces fonts, ils doivent avoir été exécutés en pierre de Boulogne ; cependant, la chose mérite vérification, car ils sont du plus pur style tournaisien, et pareils à ceux de Cousolre.

M. le comte de Marsy. C'est bien là également notre avis ; en présence des relations très suivies qui existaient à cette époque entre votre ville et la nôtre, relations qui étaient loin

(1) L'étude de M. Cloquet a paru *in extenso*, depuis le Congrès, dans la *Revue de l'art chrétien*, 4e livraison, 1895.

d'être aussi fréquentes du côté de Boulogne, mon sentiment personnel est que selon toute vraisemblance c'est bien à Tournai que la commande aura été portée.

M. Saintenoy constate que les fonts à base polypédiculée se rencontrent un peu partout, ce qui ne dément du reste nullement l'origine qu'il a donnée de cette disposition. Il met ensuite en parallèle les fonts de Winchester et de Termonde et parle aussi des fonts de Chereng.

M. Cloquet. Ceux de Chereng sont faits pour nous déconcerter; s'ils sont en pierre de Tournai, ils constituent à mes yeux une véritable anomalie.

M. Saintenoy s'arrête quelques instants aux figures qui cantonnent les cuves baptismales; il demande si l'iconographie n'est point parvenue encore à en dégager le symbolisme. Parfois l'on y rencontre jusqu'à des têtes de fou notamment à Liège. Ce détail persiste jusqu'au XVIe siècle.

M. Destrée se demande s'il n'y aurait point lieu de rechercher au sein des catacombes le prototype de certains sujets décorant les cuves baptismales; ainsi l'Agneau élevé sur un monticule d'où jaillissent quatre sources.

M. Saintenoy. J'ai fait moi aussi cette observation.

M. le comte de Marsy. La première chose à examiner serait le point de savoir si un symbolisme quelconque se mêle à ces diverses figurations.

M. Cloquet. Les fonts mosans sont généralement cantonnés de quatre têtes humaines, réminescence des oreilles anthropomorphes des cuves métalliques primitives. J'y vois un symbolisme multiple; on sait que le symbolisme chrétien comporte souvent plusieurs sens simultanés et parallèles. On peut voir dans ces quatre figures à la fois les symboles des Evangélistes, des Docteurs, des Vertus cardinales et surtout des fleuves paradisiaques. A Hildesheim pas de doute que ce ne soient bien positivement les fleuves de Paradis que l'artiste a voulu représenter. Rien n'empêche de regarder les masques de folie comme le produit d'une dégénérescence des types primitifs.

M. le comte de Marsy. Dans la Somme à Airaines le sculpteur a fait figurer sur la cuve des bustes de personnages se donnant le bras.

M. J. Destrée soumet à l'assemblée une photographie représentant un curieux triptyque, travail d'orfèvrerie provenant de

l'ancienne abbaye de Floreffe sur la Sambre, près de Namur. Cette œuvre d'art conservée aux musées du Parc du Cinquantenaire à Bruxelles possède de multiples analogies de style et de facture avec la fierte de Notre-Dame de la cathédrale de Tournay.

Or l'on sait que la châsse tournaisienne a été exécutée par Nicolas de Verdun. Les deux monuments émanent donc d'un même centre. Cette constatation peut être ajoutée à bien d'autres qui établissent l'existence d'une école artistique qui régnait dans maintes localités riveraines de la Meuse.

La séance est levée.



SÉANCE DU 7 AOUT 1895.

La séance est présidée par M. LE COMTE DE MARSY, *président*, MM. P. SAINTENOY, *rapporteur*, et F. DONNET, *secrétaire*, complètent le bureau.

Ont signé la liste de présence : MM. le Comte de Marsy, Emile Lhoest, P. Saintenoy, Th. Chaney, Félix L. Despret, Edmond Puissant, A. Favier, Emile Murne, (?) H. M. Laenen, Léon Michenaud, le docteur Amory, F. J. Leclercq, Z. Defrenne, H. Liebaert, A. Demeuldre, Le Sergeant de Monnecove, le baron Ch. Gillès de Pélichy.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, notre réunion d'aujourd'hui ne comporte d'autre objet à son ordre du jour que la communication que va vous faire M. le Dr Carton. Elle aura trait aux fouilles qu'il a pratiquées en Tunisie au cours des différentes missions que son emploi dans l'armée l'a amené à aller remplir dans ces contrées si riches en monuments antiques et si imparfaitement explorées encore. Ne croyez point du reste que, si le champ de ses explorations s'écarte quelque peu du terrain sur lequel la Fédération vous a conviés à fixer, cette année, plus spécialement votre attention, les recherches dont vous allez suivre la marche et constater les brillants résultats, ne puissent se rattacher qu'imparfaitement à vos travaux. Rien n'est plus instructif en effet dans l'ordre des investigations auxquelles nous nous appliquons, que l'étude comparée des monuments se référant à une même civilisation, fussent-ils disséminés d'un bout à l'autre du globe. La parole est à M. le Dr Carton.

(Voir son mémoire à la 3e partie).

M. LE PRÉSIDENT. — Après avoir remercié l'orateur pour la belle conférence qu'il vient de faire déclare la séance levée.

SÉANCE DU 8 AOUT 1895.

Le fauteuil de la présidence est occupé par M. Th. Smekens, *président*. A ses côtés siègent MM. P. Saintenoy, *rapporteur*, F. Donnet et Niffle-Anciaux, *secrétaires*.

La liste de présence enregistre en outre les noms ci-après : MM. Abel Le Tellier, A. Eeckman, Vercruysse, Fourdrignier, Zénobe Defrenne, Pol Le Tellier, J. Hubert, Ad. Hambye, L. Cloquet, C. S. Cambron, Francquart, Henri Francquart, La Cave-Laplagne, Mme Maria Le Tellier, MM. Quarré, Zech, Deswattines, le Baron d'Espierre, le Chanoine vanden Gheyn, Destrée, Houtart, Le Sergeant de Monnecove, Mme Niffle-Anciaux, M. René De Grave, Mme Daimeries, MM. De Soignies, le Dr Jacques, J. De Vienne, Léon Dolez, de Marsy, l'abbé Bled, H. M. Laenen, le Comte de Hautecloque, de Maere, le général Wauwermans, Léon Germain.

M. le Président. — M. Fourdrignier m'ayant demandé d'ajouter quelques mots aux observations qu'il a présentées dans la séance d'avant hier au sujet des objets trouvés à Willemeau, près de Tournai, nous commencerons donc par l'entendre.

M. Fourdrignier. — Présente une œnochoé à col très évasé, rappelant le vase provenant des environs de Mayence que M. Lindenschmidt à décrit naguère. Il fait remarquer la facture très spéciale de l'objet dont la décoration a été obtenue au moyen du martelage. Il complète sa dissertation en établissant un rapprochement entre le type de l'œnochoé et le galbe des vases en bronze repoussé de la Carniole.

M. le Président. — Il y a ensuite une communication que désire vous faire M. Hubert relativement à une question qui vous a occupés déjà au Congrès de Mons. M. Hubert a la parole.

M. Hubert. — Nous vous avons montré l'an dernier à Mons, un ornement dont les orfrois sont décorés de scènes empruntées à la *Danse des morts*. Madame Le Tellier, avait pris l'engagement vis-à-vis du Congrès d'étudier la question de la restauration de ces broderies. Son activité bien connue ne s'est point démentie en cette circonstance. Aujourd'hui Madame Le Tellier voudrait que son projet de restauration fut soumis à l'examen de personnes compétentes et c'est donc en son nom que je viens vous soumettre ses dessins. Vous connaissez les sujets représentés. Chaque chape porterait huit scènes et huit emblêmes Il y aurait pour l'une : l'enfance — l'adolescence — l'âge mûr — la vieillesse — l'abbesse — la jeune épouse — la demoiselle — la veuve. L'on réserverait à l'autre l'avocat, — le médecin, — le musicien, — le peintre, — le noble, — le magistrat, — le bourgeois, — le manant.

Mme Le Tellier. — Cet ornement a été très maladroitement réparé. Le fond des sujets est parsemé de larmes, faut-il les maintenir où peut-on les faire disparaître.

M. Cloquet. — La dernière de ces alternatives s'impose.

M. Destrée. — Ces larmes sont d'invention moderne.

M. Cloquet. — Quant à l'ordre dans lequel les sujets doivent être disposés il importe que l'on se réfère à la tradition.

M. Hubert. — Cette précaution n'a pas été omise.

Mme Le Tellier. — L'on a pris pour guide le *Livre d'heures à l'usage du Mans* imprimé par Pigouchet et Simon Vostre (Paris 1497 à 1500).

Les armoiries que nous nous proposons d'introduire dans la décoration sont destinées à rappeler le souvenir de la donatrice.

L'ornement dont vient de vous entretenir M. Hubert a été donné à l'église Saint-Nicolas en 1588 par la comtesse d'Arschot en exécution d'un vœu formulé par son époux pour lors défunt. C'est ce que nous apprend la chronique. Une lettre écrite par la comtesse elle-même et que l'on garde à Saint-Nicolas, confirme cette assertion. Les broderies seraient d'ailleurs de la main de la comtesse d'Arschot.

Il y a une vingtaine d'années ces vêtements ont *subi* une réfection qui en a compromis l'ordonnance. Deux chapes ont été

dépouillées de leurs sujets. Nous voudrions dans la mesure du possible réparer le désastre.

M. le Président. — Il me paraît que la seule question laissant place à un doute se rapportait au maintien ou à la suppression des larmes que l'on a cousues sur les broderies. La réponse qui a été faite à cette consultation est décisive.

Evidemment l'utilité du travail que l'on se propose d'entreprendre ne souffre point de contestation. Pour le surplus le soin éclairé avec lequel Madame Le Tellier a conduit les études préparatoires dont nous venons d'entendre la relation est un sûr garant du plein succès de son artistique entreprise.

M. Cloquet. — Les ateliers de M. Grosset de Bruges se recommandent tout particulièrement pour les travaux de ce genre.

M. Destrée. — Encore une active surveillance n'est-elle jamais de trop en semblable matière, ainsi que nous en avertit fort à propos M. de Farcy dans un de ses derniers articles.

M. le Président complimente à nouveau Madame Le Tellier pour l'heureuse initiative qu'elle a prise et la remercie au nom de l'assemblée des renseignements si intéressants qu'elle a apportés à ce débat.

M. Cloquet. — La question qui vient d'être traitée en appelle une autre, celle-ci d'un intérêt absolument local. Vous avez tous examiné au musée la belle chape de Guillaume Fillastre, ce riche morceau de broderie a été récemment décrit par M. de Farcy. D'habitude là où ce diligent moissonneur a passé, les glaneurs n'ont guère à s'arrêter. Pourtant cette fois je ne sais si le travail de cet érudit peut être tenu pour rigoureusement définitif. La raison en est peut-être que l'auteur n'a pas eu entre les mains, pour établir son jugement, les pièces originales mais de simples photographies. Or vous le savez l'objectif n'est pas toujours un détective impeccable et en présence des colorations éteintes des vieilles tentures en particulier, il n'est point rare de le voir commettre des plus regrettables erreurs. C'est concernant l'interprétation du sujet occupant le médaillon central de la chape que je crois devoir faire ces réserves.

Sur les bandes verticales se déroulent les épisodes caractérisant les *Œuvres de miséricorde*. Sur ce point il n'y a guère d'hésitation possible. Au centre l'artiste n'aurait-il point voulu formuler comme la *synthèse* de sa composition?

M. Destrée. — Ne pourrait-on y voir la *Récompense finale* que sont appelés à recevoir ceux qui ont pratiqué les œuvres de miséricorde, la divine rémunération des vertus pratiquées.

M. Cloquet. — La question mériterait une étude complémentaire. M. de Farcy s'est du reste mal rendu compte de certains détails, ainsi un personnage occupé à ouvrir un coffre nous est présenté par lui comme tenant simplement un livre à la main.

D'après un autre auteur le médaillon qui nous occupe paraphraserait, en la développant, la parabole du bon et du mauvais riche.

M. Le Bon. Pareille interprétation ne manque d'ailleurs nullement de vraisemblance, le fait ne serait point sans précédent. Je regrette que M. le comte Lair ne soit point parmi nous en ce moment, il vous dirait comment il a rencontré à Mons un panneau traitant effectivement ce sujet.

M. le Président. La parole est à M. Destrée.

M. Destrée. Lors du dernier congrès je vous ai exposé les avantages, que les artistes, les administrations publiques, voir même les simples curieux pourraient retirer de la publication d'une partie des sceaux anciens réunis actuellement aux Archives générales du royaume. J'avais proposé : 1° de faire une exposition d'anciens sceaux (originaux ou sur moulage); 2° de faire confectionner un album reproduisant un choix de ces sceaux. J'avais déjà pris certaines dispositions pour donner suite à ce vœu qui avait été accueilli avec la plus grande faveur par les membres du congrès, lorsque je me suis vu dans l'impossibilité de me procurer les surmoulages des sceaux conservés aux Archives de Bruxelles. En effet le service sigillographique est à peine installé, et l'Archiviste général m'a répondu qu'il lui serait très difficile de faire délivrer, en temps utile, les documents demandés.

J'aborde à présent un objet d'un ordre tout différent. Nos confrères de Tournai nous ont conviés à étudier un certain nombre d'ouvrages en fonte de cuivre sortis des ateliers locaux, ils nous ont en outre exprimé avec quels vifs regrets ils avaient vu dépouiller leur ville de certains monuments similaires. Il semble donc que le moment est venu de parler des anciens batteurs.

Bien que nous ne puissions former à cet égard que de simples conjectures tout porte à considérer Dinant comme le berceau de cette industrie. Dès le début du XIIe siècle c'est de cette ville

que la cité épiscopale de Liège commande les superbes fonts que nous y admirons aujourd'hui encore en l'église Saint-Barthélémy. L'habileté que dénote cet ouvrage cadre mal avec l'idée d'une industrie à ses débuts. Lambert Patras y a fait preuve d'une instruction technique qui trahit une expérience consommée. Du reste, dès une époque très reculée, le besoin d'expansion des artisans dinantais s'affirme même dans les documents écrits. M. de la Grange m'a communiqué un testament découvert par lui dans les archives de Tournay, d'où il résulte que dès le XIII[e] siècle des dinandiers originaires du pays mosan résidaient à Tournay. Ils avaient d'ailleurs dans la Meuse qui actionnait leurs moulins, un véhicule précieux pour le transport des produits. A mon avis c'est aux dinantais que Tournay dut emprunter ses premiers batteurs.

D'ailleurs il est prouvé qu'un antagonisme séculaire n'empêcha point les dinantais de s'unir aux bouvignois toutes les fois que l'intérêt de leur industrie le réclama.

Des fondeurs en cuivre je passe sans chercher une transition qui ne s'offre pas précisément d'elle-même, aux enlumineurs.

MM. de la Grange et Cloquet nous ont entretenu du renom dont jouissaient les miniaturistes de l'école de Tournay, particulièrement au XV[e] siècle. Tournay a, sous ce rapport, principalement cédé à l'influence française dont la pénétration s'établit par Arras. Toutefois les enlumineurs flamands de l'école de Van Eyck ont également leur part dans le mouvement artistique local.

M. Destrée soumet ici à l'assemblée la photographie de miniatures exécutées pour l'évêque de Tournay Jean Chevrot; il en fait ressortir les caractères distinctifs et en tire des arguments appuyant la thèse qu'il vient de formuler.

M. Destrée. Le même caractère flamand mais mitigé par une influence de milieu se retrouve dans un manuscrit que vous pouvez admirer au musée : le livre d'heures dit de Henri VIII et qu'enrichit une précieuse suite de grisailles. Ouvrez le calendrier, il est écrit en français ce qui prouve que cet ouvrage n'est point sorti d'un atelier brugeois. J'ai observé que saint Nicolas y figure avec des caractères dorés comme marque distinctive. Son culte n'était-il pas en honneur à Tournai?

M. Cloquet. C'est le vocable de la paroisse érigée dans la cathédrale.

M. Destrée. L'on a prétendu que ce codex avait été exécuté par L. de la Gruuthuse. Quant à moi, je n'y découvre rien qui décèle une provenance flamande proprement dite.

M. Cloquet. N'avez-vous pas remarqué que le patron de la paroisse se trouve inscrit en lettres d'or dans les calendriers?

M. Destrée. Les français ont l'habitude d'employer les caractères dorés pour les fêtes doubles, ils se servent de bleu ou de rouge pour les autres fêtes. Cependant il ne faut point perdre de vue que l'artiste, afin de suivre les instructions qu'il avait reçues a pu être amené à copier servilement le calendrier qu'il avait sous les yeux. L'observation que j'ai faite sur l'emploi des couleurs pourrait donc, dans certains cas, porter à faux.

Fréquemment les calendriers énumèrent les saints de l'ordre de saint François, sans doute à l'intention des fidèles engagés dans le tiers-ordre séraphique.

M. Destrée. Il me resterait encore beaucoup à dire sur ce sujet mais il me tarde d'aborder un autre ordre d'investigation, je veux parler de la communication que je m'étais réservé de vous faire relativement aux tapisseries. C'est un chapitre des plus importants de l'histoire de nos anciennes industries artistiques. La Belgique en effet peut revendiquer une part fort honorable dans les ouvrages que nous ont légués les hautelisseurs.

Arras, ancienne ville belge, ne l'oublions pas, y a trouvé une renommée qui est loin de toucher à son déclin. Tout récemment le Musée de Bruxelles a fait l'acquisition d'un des plus merveilleux morceaux qui soient sortis de ces ateliers — du moins tout concourt à lui faire assigner cette origine. — Cette tapisserie retrace la *présentation de Jésus-Christ au temple;* elle est figurée dans le grand ouvrage de Guiffrey et dans le manuel de Müntz sur la *Tapisserie.* Il est intéressant de constater combien étroite est sa parenté avec des productions qui ont vu le jour dans le nord de la France. C'est ainsi la tête de la Vierge rappelle un type familier à Beauneveu. Cette pièce appartient au début de la 2de moitié du XIVe siècle. Pour cette vénérable tenture l'artiste n'a pas eu le moindre souci de la perspective; il s'est borné de donner pour fond aux personnages des pampres couverts de grappes de raisins qui s'enlèvent sur un violet pourpre. Il y a là pour les décorateurs non seulement un modèle mais un précieux enseignement. La tapisserie du Musée de Bruxelles appartient aux premiers temps de l'industrie de

la haute lisse dans nos contrées. Grâce à des récentes découvertes l'on sait aujourd'hui que cette magnifique industrie n'a pas pris naissance au moyen âge. Dès le début de l'ère chrétienne, on tissait des tapisseries dans l'antique Egypte, témoin les tissus coptes. Il est presque certain que les croisés rapportèrent les procédés de cette industrie en Europe. En Allemagne, on conserve en divers endroits des tapisseries du XII[e] siècle. M. Soil a fait connaître naguère les curieux spécimens conservés à Quedlimbourg.

M. le comte DE MARSY remplace M. Smekens au fauteuil de la présidence.

M. DESTRÉE. La dénomination de *tapis sarrasinnois* que l'on rencontre souvent dans les anciens inventaires aurait donc son origine dans l'emprunt auquel je viens de faire allusion.

Dès la fin du XV[e] siècle, cette industrie nouvelle était parvenue à son complet épanouissement dans la cité brabançonne.

Vers 1513, Philippe van Orley (?) traçait les cartons de *la communion miraculeuse* d'Herkenbald.

M. van Even a retrouvé un document intéressant sur cette œuvre et je suis fort enclin par suite de rapprochements à restituer à ce maître un certain nombre d'ouvrages de la plus haute valeur conservés au South Kensington, notamment *les triomphes* conçus d'après les œuvres de Pétrarque. L'ordonnance générale du sujet, le coloris, le dessin des bordures sont caractéristiques. Sur ce dernier point il y a une observation à faire : la liberté dont jouissait le haute-lisseur dans l'interprétation du carton. Il convient, si l'on veut arriver à identifier les compositions brabançonnes, de bien se pénétrer des caractères distinctifs de leur coloration. Le vert et le jaune font à eux seuls, presque tous les frais de paysage. Pour les draperies, les hautelisseurs bruxellois adoptent des procédés qu'il importe de noter : les lumières par exemple dans un vêtement bleu seront blanches, dans un rouge elles seront roses; dans un vert elles paraîtront jaunes. Les bords des robes sont rehaussés d'imitation de broderies, tantôt blanches, tantôt rouges, etc. Les bordures composées souvent de fleurs sont cernées de filets jaunes et verts.

Pour trouver une marque bruxelloise, il faut attendre jusqu'à l'année 1528. Cependant des œuvres bruxelloises antérieures sont connues, ainsi la célèbre tenture retraçant le *Miracle de*

Notre-Dame du Sablon commandée en 1518 par François de Taxis. Ainsi encore des tentures conservées à la cathédrale de Trente et empruntant leurs sujets aux scènes de la *Passion*. L'une de ces dernières pièces porte une inscription très intéressante contenant un nom de hautelisseur sur lequel il peut avoir des doutes mais ce qui est clairement indiqué c'est le nom de Bruxelles.

Ajoutons que les belles tapisseries de Trente sont encore surpassées par la merveilleuse *Descente de croix* conservée aux Musées du Cinquantenaire à Bruxelles. Cette œuvre incomparable à maints points de contact avec la *Communion miraculeuse d'Herkenbald* exécutée vers 1513 d'après le carton de certain maître bruxellois cité sous le prénom de Philippe; quant au hautelisseur il avait le prénom de Léon.

M. Donnet. Des tapisseries bruxelloises ont été exportées en Italie au XVIe siècle.

J'ai recueilli un lot de documents sur les tapisseries exportées en Danemarck au XVe siècle, des contrats tout spécialement. Je compte publier tout cela sous peu.

En ce qui concerne Tournai j'ai constaté que, dans le dernier quart du XVIe siècle, nombre de Tournaisiens vinrent se fixer à Anvers, poussés hors de chez eux par les guerres de religion, et ont implanté leur industrie dans leur nouvelle résidence.

M. Destrée. De même beaucoup de brabançons ont fondé des ateliers en Italie et en Danemarck.

M. Donnet. Les documents anciens ne laissent point de doute à cet égard. Audenarde a été un centre d'exportation qui a fièrement rivalisé avec Bruxelles. Peut-être même cette dernière ville n'a-t-elle pas eu le dessus dans cette lutte d'intérêt. Le mouvement du commerce sur la place d'Anvers donne la mesure exacte des avantages remportés par chacun des concurrents, c'est une balance d'une sensibilité extrême et il n'est au pouvoir de personne d'en fausser la graduation.

M. Destrée. Pour ce qui est de l'importance numérique des transactions, j'en conviens, mais la valeur relative des envois échappe complètement à ce monde d'évaluation. Or il me paraît hors de conteste que sous le rapport de la qualité, c'est Bruxelles qui a la palme.

M. le Président félicite et remercie M. Destrée pour les aperçus copieusement documentés qu'il vient de donner sur

l'histoire des principales industries artistiques qui jetèrent un si vif éclat sur notre pays, particulièrement sous l'égide des ducs de Bourgogne. Prenant texte de ce qui vient d'être dit touchant l'œuvre de nos hautelissiers il exprime le regret que la merveilleuse tapisserie qui décore le sacrarium de la cathédrale ne soit point protégée par une glace. La poussière, la fumée des cierges et de l'encens viennent chaque jour ajouter aux impuretés de toutes sortes qui en ternissent le coloris. Il serait grand temps, dit M. le comte de Marsy, que des précautions fussent prises pour arrêter l'action de ces agents délétères.

M. Destrée. Je m'associe d'autant plus volontiers aux conclusions de l'honorable Directeur de la Société française d'archéologie, que précisément les instructions que j'avais reçues du Ministre qui m'a envoyé parmi vous, comportaient la même démarche. Si M. le comte de Marsy veut bien me le permettre, je proposerai donc à la section d'émettre un vœu formel dans ce sens.

M. le Général Wauwermans. Puisque nous en sommes à formuler des vœux je crois qu'il serait bon de raviver à nouveau cette question, toujours en souffrance, de l'élaboration d'une loi assurant la conservation des monuments en Belgique.

M. Smekens. Il serait bon d'ajouter que cette loi devrait tenir compte des vœux émis par nous en 1886 et 1887. Le projet actuel ne répond en aucune façon au but que nous poursuivons, c'est la centralisation plus étroitement décrétée qu'elle ne l'a jamais été, voilà tout, et comme résultat pratique c'est le néant.

M. Destrée. L'on devrait également insister pour que des inventaires de nos richesses artistiques fussent dressés sur tous les points du pays. Un double de ces inventaires serait déposé entre les mains de l'autorité ecclésiastique dans chaque diocèse et dans chaque province un autre serait mis à la disposition de l'autorité civile.

M. le Général Wauwermans. A mon sens mieux vaudrait ne point entrer dans les détails de la question. Le grand point serait en effet d'en obtenir simplement l'examen.

M. Destrée reprend le sujet que l'on vient d'abandonner et demande si, avant de la mettre sous verre, il ne conviendrait point de consolider — très discrètement d'ailleurs — la tenture de la cathédrale.

M. le Président. L'on pourrait donner au vœu qui a été présenté tout à l'heure une forme se prêtant à pareille extension. Pour cela il faudrait éviter un libellé trop précis et sans rien spécifier, se borner à signaler que des mesures conservatoires s'imposent.

M. Destrée. Je propose cette rédaction : « Il serait désirable que l'on prît des mesures pour assurer la conservation de la tapisserie du XVe siècle déposée à la cathédrale. »

M. le Président. Peut-être la formule pèche-t-elle cette fois par excès d'ampleur. Puis M. Destrée n'a-t-il point perdu de vue l'utilité qu'il y aurait à pourvoir d'un vitrage ce vénérable monument. Quant à la question de restauration, le mieux ne serait-il pas de s'en rapporter sur ce point au zèle éclairé de nos confrères de Tournai eux-mêmes?

MM. Smekens, Wauwermans et Destrée proposent le texte suivant « Le Congrès émet le vœu de voir la tapisserie conservée à la sacristie de la cathédrale soumise à une discrète consolidation et placée ensuite sous une glace. »

M. le Président. Il en sera ainsi.

M. le Sergeant de Monnecove complète une communication faite par lui à la 2me section dans la séance de la veille par rapport à la carte archéologique de la Belgique.

M. le Président. Nous sommes déjà en possession d'une carte dressée par M. le baron de Loë pour le Hainaut. De son côté M. le comte d'Auxy a procédé à un relevé analogue pour certaines localités de la même région. Enfin M. de Munck s'est occupé lui aussi de cette importante question.

M. le Sergeant de Monnecove demande à être renseigné sur les titres de ces divers travaux.

M. le Tellier indique, d'après M. le comte d'Auxy, la division cadastrale comme une source précieuse à consulter dans les investigations dirigées dans ce sens.

M. Saintenoy donne lecture d'une note de M. de Grave relative à une voie antique relevée dans le parcours entre les communes de Zalven et de Rechten, sous le canal de Handzaeme.

M. Cloquet revenant sur une publication dont il partage la paternité avec M. de la Grange, reconnaît que le manuscrit de Vienne n'est pas un ouvrage que Tournai puisse revendiquer.

M. Saintenoy signale une lame funéraire découverte à Oxford et dont le revers, mis au jour au cours d'un déplace-

ment, a conservé une vieille inscription flamande. Il s'agit de la lame de Jeanne de Fitzerberg.

M. Cloquet fait ressortir à ce propos que Bruges a fait un important commerce de ces lames funéraires avec la Grande-Bretagne ; il ajoute qu'à Bruges même il existe une lame gravée sur ses deux faces.

M. Destrée. D'autres exemples du même fait ont été naguère relevés par M. J. Weale.

M. le Président. On s'est occupé de la question au Congrès de Bruges.

M. Saintenoy. L'inscription découverte à Oxford est très complète.

M. le Président. La suppression des édifices où elles avaient été placées a pu donner lieu à ces remplois. Les gisants n'ayant plus de parents pour veiller à la conservation de leur sépulture, ces lames auront été aliénées et regravées ensuite à la mémoire d'autres défunts.

La gravure sur cuivre et même sur bois fournit maints exemples en tous points analogues; que de fois ne rencontrons-nous point de ces plaques ou de ces blocs de buis ayant reçu une double image.

M. Cloquet. Voici deux citations que je dois à l'obligeance de M. l'abbé Croquet et qui intéressent l'histoire de la dinanderie.

« Item en legle de Sougnies a esté et est mise une lâme de pierre couverte et aornée de laiton ouvret en le cité de Tornay pour laquelle lame et tout choses livrées sur le dit lieu a este paye VIII^{xx} lbs.

Item dessus le dite lâme a III ymaiges eslevees et entaillies de blancque pierre pour lesquelles a este paye parmy le pointure qui est à lenviron... LIII libs.

« de Sire Gillard de Malbecq Doyen du Chapitre décédé le 29 août 1465 :

« a unq homme graveur demorant à Tournay pour avoir gravet à le tombe doudit testateur le jour et an de son trespas... xl^{s} ».

M. le Président. Sauf pour les grands personnages dont le masque était moulé afin de fournir au praticien un modèle exact, on a la preuve que les figures qui décorent ces lames sont des œuvres d'imagination pure. Le texte de certaines commandes parvenues jusqu'à nous l'établit à toute évidence.

Messieurs, l'heure ne nous permet pas de prolonger davantage nos travaux. Je me vois donc forcé de clore la séance. Toutefois, avant de nous séparer je tiens à remercier une fois encore chacun d'entre vous pour la part qu'il a prise à ces instructifs échanges d'observations qui ont occupé nos séances, et à formuler un dernier vœu, celui de nous retrouver tous dans un an à pareille époque.



IIIe PARTIE.

MÉMOIRES ET COMMUNICATIONS.

IIIe PARTIE.

MÉMOIRES ET COMMUNICATIONS.

Mémoire sur la 5e question proposée à la 1re section. « Quels éléments nouveaux peut-on fournir pour la » carte préhistorique de la Belgique spécialement quel- » les sont les stations de l'époque préhistorique et les » ateliers pour la taille des silex connus et relevés » dans la région du Tournaisis. »

Parmi les questions soumises à l'examen du Congrès, figure celle relative à la confection d'une carte préhistorique de la Belgique. Les documents du Congrès de Mons renferment à cet égard une note assez étendue qui me dispensera d'entrer dans beaucoup de détails.

Cette note résume les communications que j'ai eu l'honneur de faire sur ce sujet à la Société d'anthropologie de Bruxelles et qui figurent d'ailleurs dans son *Bulletin*.

J'ajouterai que la Société d'anthropologie, après avoir pris l'avis d'une Commission nommée dans son sein, a bien voulu accorder son patronage au projet que j'avais préconisé et favoriser la constitution d'une association, formée spécialement dans le but de le réaliser.

J'ai tâché, depuis, de préciser davantage le but à poursuivre, spécialement pour la Basse Belgique ; et, si j'en juge d'après l'assentiment que j'ai rencontré, je pense que l'idée est vraiment susceptible de rallier d'utiles et de nombreux concours et qu'elle a toute chance par conséquent d'être assez promptement menée à bien.

Seulement, les concours en question doivent être étendus encore, puis groupés ; et c'est dans le but d'y arriver que je me permets d'ajouter quelques mots sur la question.

Le projet consiste à former la synthèse des découvertes opérées jusqu'à ce jour en Belgique dans le domaine préhistorique et de donner à cette synthèse une expression graphique en la faisant ressortir sur une carte du pays, où la géographie de l'époque serait, autant que possible, restituée, tout au moins dans ses grandes lignes.

Pour en arriver là, le premier soin doit être de dresser l'état des découvertes : travail local, nécessitant la division de la tâche en un grand nombre de sections, dont les résultats, groupés d'abord par régions, viendraient se centraliser ensuite dans un inventaire général.

On établirait en même temps la bibliographie relative aux découvertes en question, de manière à permettre d'en pénétrer toute la valeur.

De ce classement naîtront certainement déjà de bonnes indications. On pourra se rendre complètement compte des endroits du pays qui furent occupés à l'époque préhistorique ; et la figuration de ces endroits sur une carte, avec indication de leur importance respective, permettra de les embrasser facilement d'un coup d'œil. Seulement, des vestiges préhistoriques ont été rencontrés un peu partout et si la carte doit se borner à constater leur présence en des points déterminés, on risque fort de n'en dégager, comme enseignement, qu'un seul fait : la généralité de l'occupation.

Peut-être, apparaîtra-t-il, en outre, quelques conclusions relatives aux endroits d'élection, le long des cours d'eau, par exemple, ou sur des points mieux défendus que d'autres par la nature ; mais il est probable que de la superposition de populations, n'ayant eu ni les mêmes habitudes, ni les mêmes aventures, résultera plutôt un enchevêtrement tel qu'on en sera réduit forcément à des constatations assez banales.

Des descriptions pourraient, il est vrai, accompagner l'inventaire des objets et répandre quelque lumière sur leur mode de répartition. Mais quel labeur, et comment arriver jamais à donner à ces descriptions un caractère assez net, pour suppléer à l'examen direct des objets eux-mêmes ?

Il est certain, d'autre part, qu'un examen direct et simultané d'un nombre considérable d'objets recueillis serait des plus féconds en enseignements. Sans vouloir m'étendre de nouveau sur ce point, je signalerai comme particulièrement intéressante

l'observation des silex au point de vue de la diffusion de leur matière première. Il existe en Belgique un certain nombre de sièges d'exploitation du silex crétacé propre à être taillé. Les caractères macrographiques qui distinguent les divers gisements sont, en général, assez marqués pour qu'on puisse suivre, dans leur rayonnement autour de ces centres, les objets qui en proviennent. La clef de plusieurs questions intéressantes est là : relations commerciales. itinéraires, extension des groupes amis, etc.

Il serait également précieux de pouvoir observer de la sorte si le mode de traitement du silex a suivi les mêmes courants de pénétration que la matière première ou si, nonobstant les relations auxquelles donnait lieu le trafic de cette matière première, celle-ci était traitée différemment suivant les localités.

Du même examen jaillirait aussi quelque lumière sur le point de savoir dans quelle mesure le silex recevait un premier dégrossissement aux lieux mêmes de production. On verrait de même si dans le mode de débiter la matière première on observe à mesure qu'on s'éloigne des endroits de production une certaine parcimonie, des ménagements, en rapport avec la rareté croissante du produit, notamment si les instruments sont remaniés, retaillés davantage et si la diminution de leur volume a pareille explication, ou s'il faut, au contraire, rattacher la petitesse des instruments à des considérations ethniques.

Puis encore on pourra rechercher si à telles formes, à tel genre de traitement, correspondent des emplacements caractéristiques, indices d'un régime guerrier, comme dans les endroits élevés et bien défendus, ou d'un régime plus pacifique, comme le long des fleuves ou dans la plaine.

Bref une pareille exhibition nous apprendrait sans doute beaucoup et nous procurerait surtout des vues d'ensemble.

Conclusion : il faudrait tâcher de la réaliser et provoquer par conséquent une exposition aussi complète et aussi méthodique que possible de tous les objets préhistoriques recueillis en Belgique jusqu'à ce jour.

A cet effet, il convient d'attendre une occasion favorable, de nature à stimuler le zèle des exposants et à lever du même coup les difficultés pratiques qui seront grandes, il ne faut pas se le dissimuler. Mais pareille occasion va bientôt se présenter et dans des conditions des plus propices : je veux parler de l'Expo-

sition générale qui s'organise à Bruxelles pour 1897. Celle-ci fournirait à l'exhibition préhistorique un excellent cadre, qui lui vaudrait sans doute le concours de tous les propriétaires de collections. Le public qu'attirera l'Exposition procurera nombre de visiteurs qu'une simple exposition scientifique ne suffirait sans doute pas à amener.

Enfin, comme de pareille exhibition spéciale rejaillira certainement un éclat de plus sur l'Exposition générale, il ne parait pas téméraire de compter sur l'appui de ses organisateurs et sur l'assistance du Gouvernement pour ce qui concerne le chapitre des voies et moyens : l'emplacement, les vitrines, le gardiennat, etc., toutes charges dont la somme serait évidemment trop lourde pour être jamais assumée par des sociétés scientifiques livrées à elles-mêmes.

Si les vues que je viens de dire étaient partagées par le Congrès, je proposerais que ce dernier votât un ordre du jour pour marquer son adhésion au principe et recommander l'entreprise à la sollicitude du Gouvernement.

Mais, au préalable, je crois utile de développer un instant encore ma pensée, en esquissant ce que pourrait comprendre pratiquement le programme de l'exhibition.

Pour conduire à des conclusions utiles, cette dernière devrait comporter un classement par régions. Il en est deux qui s'imposent tout d'abord : le bassin de l'Escaut et celui de la Meuse, ayant chacune, dans leur fleuve, une voie centrale, s'ouvrant tout naturellement devant les occupants et d'où se détachaient, comme les branches d'un même tronc, les courants de population qui pénétraient dans l'intérieur par les vallées secondaires.

La région de la Meuse comprendrait diverses sections : 1° Sambre-et-Meuse, c'est-à-dire la province de Namur et l'est du Hainaut; 2° le Luxembourg; 3° Liège; 4° l'est du Limbourg.

La région de l'Escaut comporterait comme sections : 1° le reste du Hainaut; 2° les deux Flandres; 3° le Brabant; 4° Anvers et la Campine jusqu'à une limite à convenir.

Au sein de chaque section, les objets seraient encore, autant que possible, disposés suivant leur situation géographique.

A côté de cette division régionale une autre distinction s'impose : la séparation du paléolithique et du néolithique.

L'exposition s'ouvrirait naturellement par la section paléoli-

thique, comprenant deux centres principaux : le bassin de Mons et les cavernes de la Meuse et de ses affluents.

En ce qui concerne le groupe de Mons, on ne se bornerait pas à l'exhibition des instruments recueillis. Un certain nombre de coupes à grande échelle reproduiraient la figure des principaux gisements, en même temps que des dessins généraux exposeraient graphiquement la théorie du creusement des vallées et de la formation des alluvions. Il est probable que, pour lors, les vues scientifiques, assez troublées par les récentes découvertes géologiques, auront repris leur équilibre et que l'exhibition préhistorique fournira le meilleur théâtre pour exposer et faire ressortir les nouvelles théories dans toute leur ampleur.

Du côté de la Meuse, il sera très intéressant de grouper de façon synchronique les résultats des fouilles ayant porté respectivement sur l'âge du mammouth et sur l'âge du renne. Il ne peut en résulter que des comparaisons fort utiles. Le caractère officiel de l'Exposition nous vaudra sans nul doute, de la part des collections de l'État un apport considérable, que nous n'aurons du reste pas la prétention d'étendre aux objets qu'il pourrait être dangereux de déplacer, tels que les pièces anatomiques, par exemple. Là aussi figureront des coupes géologiques du plus haut intérêt et qui seront, à leur tour, l'occasion de mettre en lumière la théorie de la formation des cavernes et, d'une façon générale, de la circulation souterraine des eaux : questions qui ont fait un grand pas depuis quelques années.

Autour de ces deux grands centres, Mons et la Meuse, prendraient place les objets paléolithiques découverts sur d'autres points du pays, fournissant de la sorte une première vue d'ensemble sur l'occupation de notre territoire à ces âges si reculés.

L'intérêt d'une telle exhibition serait singulièrement rehaussé par la présence de fac-simile des principaux objets du même âge découverts dans d'autres parties de l'Europe. Que d'utiles comparaisons, par exemple, si l'on mettait, en regard des objets de nos cavernes, les trouvailles faites dans le Périgord, et, en regard de l'outillage paléolithique de Spiennes, les instruments de même époque recueillis dans le bassin de la Somme !

Enfin, dans les mêmes salles, il y aurait lieu de faire figurer des spécimens de la faune avec laquelle l'homme de la pierre taillée se trouvait journellement aux prises. Ce seraient autant

de restitutions intéressantes qui s'appuieraient autant que possible sur les données scientifiques recueillies en Belgique même. C'est ainsi que pour le mammouth, par exemple, on prendrait comme base une carcasse calquée sur le squelette de Lierre, qu'on habillerait ensuite de manière à refaire toute l'apparence que présentait l'animal de son vivant. Ce serait fort saisissant. Il en résulterait sans doute une assez forte dépense pour l'État, mais dépense que ce dernier pourrait justifier en conservant par après le simili-mammouth dans nos musées, où il remplirait un rôle de vulgarisation. On verrait de même « revivre » le grand cerf, l'hippopotame, les éléphants, le grand ours, le lion des cavernes, etc. De son côté, la faune du renne se trouverait disposée dans le compartiment des cavernes, où elle aurait spécialement sa raison d'être, et où l'âge du renne pourrait être complété par des éléments de comparaison puisés dans les habitudes des peuples du Nord actuels.

Cette exposition paléolithique résumerait donc fort bien et de façon frappante les connaissances existantes et il me parait impossible, qu'accompagnée surtout d'explications et de conférences, elle n'excite pas le plus grand intérêt, non seulement dans le monde savant, mais encore dans le public en général. L'expérience faite à Paris nous en est d'ailleurs un sûr garant.

L'exposition néolithique sera sans doute plus difficile à bien organiser. C'est là surtout que la division par régions prendra une importance capitale : le plus grand intérêt scientifique de cette section et la chance d'en retirer des enseignements inédits dépendant en effet du mode de groupement que l'on y adoptera. Ce groupement aura nécessairement une base géographique ; mais il sera souvent délicat d'en délimiter les frontières. De plus, dans une même région, l'on arrivera, je présume, par la comparaison des objets, à reconnaitre des superpositions d'outillages, de nature différente, correspondant à autant de populations successives.

L'un des résultats à atteindre, nous l'avons dit, sera de poursuivre de place en place ces courants de populations ; mais, à cette fin, il sera nécessaire de faire ressortir les différences dans l'outillage, dans la matière première, etc., qui peuvent les faire reconnaitre : et ce sera d'autant moins facile que nous n'aurons pas ici pour nous guider les variations de la faune qui facilitent l'établissement des distinctions dans l'outillage paléolithique.

Pour éviter les tâtonnements au dernier moment, je proposerais aux Comités locaux, qui devront être constitués le plus tôt possible, de procéder graduellement en s'essayant dès à présent sur un certain nombre de collections, dont l'examen fait à tête reposée fournirait sans doute sur la manière de procéder des indications qu'il n'y aurait plus dès lors qu'à étendre et qu'à appliquer en grand au moment de l'Exposition. Je crois notamment que pareil essai pourrait être assez facilement tenté sur un certain nombre de collections du Brabant, en possession d'un groupe d'amis qui ne demanderaient pas mieux que de réunir leurs efforts dans le but que je viens d'exposer.

Il serait prématuré de vouloir dès à présent définir de plus près le cadre de la section. Ajoutons seulement que les belles recherches et les beaux documents réunis depuis quelques années sur les procédés de la taille du silex, particulièrement à Spiennes, permettront de soumettre au public une vue complète de la question. L'intérêt pourra en être relevé par des représentations à grande échelle des exploitations préhistoriques de silex, reconnues en divers endroits.

Dans les mêmes salles figureront les études cartographiques ayant paru en Belgique pour les âges préhistoriques. La question de la carte générale préhistorique y aura son compartiment.

On pourrait compléter cette partie de l'exhibition par un choix d'instruments et d'outils empruntés aux peuplades sauvages chez lesquelles l'âge de la pierre s'est pour ainsi dire maintenu jusqu'à nos jours. On y joindrait les armes en pierre. spécialement les haches en jade ou autres roches précieuses, dont se servent encore des peuplades qui se trouvent déjà en possession du métal.

Une troisième section de l'exposition aurait trait à l'âge du bronze. Le classement y sera plus facile et l'on jugera sans doute inutile que je développe pour l'instant les côtés intéressants qu'elle pourra présenter. J'en dirai autant de l'âge du fer.

Enfin, j'estime qu'il y aurait lieu de compléter par un aperçu du maintien de l'usage des instruments en pierre dans notre pays aux époques historiques, tels, par exemple, que les briquets, et les haches dans les tombes gallo-romaines et dans les tombes franques, mais en poursuivant cette revue jusque dans les âges modernes : enclumes, marteaux, couteaux, broyeurs, briquets, etc. Dans cette section figurerait un aperçu des existences en

tumulus dans notre pays. L'on y joindrait, sauf peut-être à les faire remonter d'une section, les monuments mégalithiques dont on donnerait les photographies, les coupes, etc. D'après ce que j'ai entendu dire, il serait encore possible qu'un de ces monuments, aujourd'hui perdu dans la campagne, fut transporté à Bruxelles par les soins et aux frais d'un archéologue d'une générosité maintes fois éprouvée. Il est certain que sans vouloir ériger en principe de semblables déplacements, le transport de quelques spécimens des premiers âges, à titre d'exemple, serait un excellent moyen de vulgarisation bien de nature à attirer l'attention du public sur cette intéressante catégorie de monuments.

EUG. VAN OVERLOOP.



Les monuments mégalithiques (1) dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

L'une des questions adressées aux membres du Congrès est conçue dans les termes qui suivent : « Connaît-on dans l'étendue des anciennes provinces des Pays-Bas d'autres mégalithiques de l'importance de celui d'Hollain ; les signaler. »

Je viens répondre à cette question en ce qui concerne les départements du Nord et du Pas-de-Calais, qui ont autrefois fait partie des Pays-Bas.

Il y a dans ces deux départements un certain nombre de monuments mégalithiques.

Parmi ceux qui sont aussi importants que celui d'Hollain, nous mentionnerons d'abord deux dolmens : celui de Hamel et de Fresnicourt.

Dolmen de Hamel (2).

Ce dolmen, qui se trouve au sommet d'un coteau sur le territoire de la commune de Hamel, arrondissement de Douai (Nord), était encore intact et debout lorsque M. Bottin, Secrétaire de la Société des sciences de Lille, alla le visiter en 1805 et en fit une description détaillée que nous reproduisons en note (3). Il résulte

(1) Les clichés qui accompagnent cette communication ont été gracieusement offerts par l'auteur M. Quarré-Reybourbon.

(2) Pour le dolmen de Hamel et pour les autres monuments mégalithiques du département du Nord, nous avons mis à profit un travail encore inédit qu'a bien voulu nous communiquer Mgr Dehaisnes, président de la Commission historique du Nord.

(3) « Six pierres colossales le composent ; quatre sont posées de champ, laissant entre elles un espace vide long de cinq mètres, et dont la largeur varie depuis un mètre jusqu'à un mètre trente centimètres ; une autre pierre plate, d'un volume plus que double et d'une forme pentagone, couvre une partie de cet espace et en fait une espèce de grotte profonde de trois mètres sur deux d'ouverture, à laquelle ce qui reste à découvert fournit une sorte de vestibule. Cette pierre énorme, qui pèse au moins sept mille kilogrammes, ne repose que sur trois des



Dolmen de Hamel.

pierres de champ; et comme s'il y avait eu quelque intention mystérieuse dans l'assemblage, elle n'y repose que sur les deux tiers de son étendue, et n'a de contact avec celle-ci que par trois arêtes, l'une de 13, la seconde de 108 et la troisième de 122 millimètres; tout le reste porte à faux. Cette circonstance donne lieu de soupçonner que cette table a, dans le principe, été une de ces pierres branlantes dont les oracles passent pour avoir été si terribles. Les six pierres sont de grès très dur, tel qu'on l'extrait dans le pays. Elles sont brutes et sans inscriptions; seulement on aperçoit dans la partie extérieure de la table de recouvrement des lignes très légèrement tracées et qui semblent se rattacher en divers sens à une vingtaine de cavités obliques de la capacité d'un verre à boire ordinaire dont la superficie est parsemée (1). La principale entrée de la grotte regarde le midi. C'est dans cette direction que se trouve, au bas d'un coteau très rapide, à environ cent trente mètres de distance, une fontaine abondante, d'une eau extrêmement limpide, qui est renfermée dans un bassin formé en carré régulier de pierre de taille, et très fréquentée à raison de la vieille renommée. » (Notes de M. Bottin, dans les *Mémoires* de la Société de Lille. Bulletin de la Séance du 30 Novembre 1811, p. 136.)

(1) Ces lignes et ces cavités sont purement naturelles et tiennent à la grossièreté du grès

de cette description que c'était un dolmen avec allée en partie couverte et que la grande table avait peut-être été une pierre branlante.

Vers 1830, des ouvriers renversèrent deux de ces pierres dans l'espoir d'y trouver un trésor.

Aujourd'hui des cinq ou six pierres qui forment ce dolmen deux sont restées debout et servent encore de support; deux autres ont été arrachées du sol, comme nous venons de le dire, gisant près de l'endroit où elles se trouvaient jadis; la cinquième, qui est la grande table, longue de 3 m. 40 large de 2 m. 45 et épaisse de 0,35 m., repose, par l'une de ses extrémitée, sur les supports encore debout.

Ces pierres sont d'un grès un peu rose, très dur et très fin, semblable à celui qu'on a longtemps tiré des carrières de Bugnicourt, situées à quelques kilomètres de Hamel. Elles n'ont pas été taillées de main d'homme. Dans le pays, on les appelle la cuisine des Sorciers ou la pierre Chawatte (aux chouettes), on dit qu'elles servaient de lieu de refuge aux Caramaras, nom sous lequel on désigne des êtres malfaisants et les bohémiens nomades.



Dolmen de Fresnicourt, canton d'Houdain, arrondissement de Béthune.

Dolmen de Fresnicourt.

A Fresnicourt (Pas-de-Calais, arrondissement de Béthune), se trouvait encore dans le premier quart de notre siècle, d'après les renseignements recueillis par M. Lequien, savant archéologue et sous-préfet de Béthune, un groupe de quatre dolmens reliés entre eux par des galgals et sur des lignes de petites pierres, comme on le voit à Carnac en Bretagne.

Aujourd'hui il ne reste que le principal de ces quatre dolmens. Il est formé de six pierres de grandes dimensions, dont cinq servent de supports; la sixième est la grande table, qui a 3 m. 30 de long, 2 m. 30 de large, 0,80 m. d'épaisseur, avec



Menhir ou pierre levée de Lécluse, canton d'Arleux, arrondissement de Douai

9 m. 70 de circonférence. On l'appelle dans le pays la Table des Fées.

Menhir de Lécluse.

Parmi les menhirs du Nord et du Pas de Calais, le plus considérable est celui de Lécluse (Nord, arrondissement de Douai). Il est situé sur un coteau élevé, à deux kilomètres environ du dolmen de Hamel, dont nous avons parlé. Il est formé d'un monolithe de 5 m. hors du sol, (ce qui est, dit-on, la longueur de la partie enfoncée dans le sol), large de 2 m. et épais de 0,60 m. Vers le haut, il s'amincit et présente une échancrure oblique qui s'est produite lorsqu'il a été frappé par la foudre. On le désigne sous le nom de Pierre des pierres ou de Pierre du Diable : les gens du pays montrent une éraflure qui, d'après la légende, aurait été produite par les griffes du démon.

Les Pierres d'Acq.

Le long du chemin qui conduit d'Acq à Ecoives (Pas-de-Calais), sont enfoncés en terre deux monolithes l'un de 3 m. et l'autre de 4 m. hors du sol. L'une de ces pierres est inclinée vers l'autre. Elles sont en grès brut. On assure qu'on aurait trouvé entre elles, une sépulture en pierre. On raconte dans le pays, qu'elles auraient été érigées par Baudouin bras de fer, pour rappeler une victoire.

Les Pierres de Solre-le-Château.

Les pierres de Solre-le-Château (Nord, arrondissement d'Avesnes), sont moins importantes que celle d'Hollain, nous croyons néanmoins devoir les signaler. Celle qui est encore debout est une pierre en grès brut de 2 m. 50 hors de terre et dont le pourtour à la base est de 5 m. 40; elle est légèrement inclinée. Une autre pierre de 1 m. 80 de haut et de 3 m. de pourtour, qui se trouvait près de la première, a été déplacée il y a vingt ans par le possesseur du champ; elle git près de l'autre brisée en deux morceaux. Des silex taillés ont été trouvés près de ce monument. Ces pierres portent le nom de Pierres Martines. On dit dans le pays que saint Martin les a déposées dans le champ où elles se trouvent aujourd'hui, et l'on montre dans l'une d'elles un creux qui aurait été formé par le dos de saint Martin, lorsqu'il s'était reposé près d'elle.

Divers autres monuments mégalithiques.

Nous signalerons en quelques mots divers autres monuments de dimensions moins importantes, qui sont considérés comme mégalithiques.



Pierres jumelles d'Acq, canton de Vitry, arrondissement d'Arras.

Pierres jumelles de Cambrai.

Les Pierres Jumelles de Cambrai (Nord), dont la hauteur au-dessus du sol est de 3 m. 60, la largeur de 0,80 m. et l'épaisseur de 0,50 m. Elles sont distantes l'une de l'autre de 3 m. 60. Ces pierres se trouvent le long d'un chemin, qui était une voie

romaine; leur ancienneté est incontestable. Des légendes s'y rattachent.

En lisant dans les vies les plus anciennes de Saint-Géry, qu'il détruisit sur le mont des Bœufs, colline qui domine Cambrai, un bois et des autels consacrés au culte des démons, on se demande s'il n'y avait point, sur ce mont, des monuments mégalithiques, objets de pratiques superstitieuses. Cette conjecture est d'autant plus vraisemblable qu'on voit encore aujourd'hui, au pied de l'ancien Mont des Bœufs, près de la voie romaine qui conduisait de Cambrai à Bavai, les deux monolithes que nous venons de désigner sous le nom de Pierres Jumelles.

Une légende dont le caractère nous paraît bien moderne, raconte que deux jeunes Gaulois, frères jumeaux épris d'amour pour une jeune druidesse, s'entretuèrent dans un combat et qu'à l'endroit où tombèrent leurs corps surgirent deux pierres que l'on appelle les Pierres Jumelles. Un compte des grands chartiers de Cambrai rendu en l'année 1396 donne déjà à ces menhirs le nom de Pierres Jumelles; l'abbé de Carondelet, vicaire général du diocèse de Cambrai, qui fit opérer des fouilles autour de ces pierres en 1735, trouva, dans le sol, un coffret en fer, renfermant un papier dont l'écriture révélait le XVI[e] siècle, où il était dit qu'on avait recueilli en cet endroit des monnaies et des pierres gravées romaines, avec des débris de verre doré, et quelques morceaux de corail et d'ambre disposés de manière à porter à croire qu'ils avaient formé un collier. Ces détails prouvent en faveur de l'ancienneté de ces pierres et du nom qui leur est donné. Elles peuvent être classées au nombre des monuments mégalitiques.

La Pierre des vallées de Prisches (Nord) et celle dessus dite de Sars-Poteries (Nord), n'offrent la première que 1 m. 10 de haut et la seconde 1 m. 51. On dit dans le pays qu'elles ont servi au culte des idoles.

La Pierre croûte de Bellignies.

La Pierre croûte de Bellignies (Nord, arrondissement d'Avesnes), est une pierre de 10 pieds de longueur taillée de main d'homme dans une carrière où elle se trouvait autrefois. Elle ne paraît pas pouvoir être rangée parmi les monuments mégalithiques.

Non loin du dolmen du Hamel et du menhir de Lécluse, se trouvent plusieurs monuments analogues; le menhir d'Oisy le Verger (Pas-de-Calais), qui émerge d'un marais, les pierres peu



Pierre de Tortequenne.

élevées de Tortequenne (Pas-de-Calais) et le tumulus de Sailly en Ostrevent aussi Pas-de-Calais, près Boiry Notre-Dame. Au-dessus de ce tumulus s'élèvent six petites pierres, hautes de 0,60 c. et larges de 0,30 c. : on les appelle les sept bonnets, les sept fillettes ou les sept marconnettes. D'après la légende du pays elles rappellent le souvenir de sept jeunes filles qui étant allées danser sur le tertre à l'heure où l'on sonnait l'office, auront été changées en pierre avec le ménétrier; selon d'autres récits, ce tumulus aurait été élevé en mémoire d'une grande bataille livrée en cet endroit.

C'est un tertre de forme ovoïde, dont la hauteur est de 5 m. et la circonférence de 122 m. 52. Sur le plateau supérieur se voient les six pierres plantées dans le sol, à environ 2 m. l'une de l'autre et disposées en cercle, ce qui en fait un crombeck, leur partie supérieure a été grossièrement travaillée. Une carte ancienne donne à ce tumulus le nom de Signal aux feux, il aurait pu correspondre, comme signal, avec le coteau de Hamel d'un



Bonnetes ou cercle de pierres de Boiry-Notre-Dame, canton de Vitry, arrondissement d'Arras.

côté et le mont de Vitry de l'autre. En 1877, M. Bréan, membre de la Société des Sciences de Douai, y a fait des fouilles pour cette Société, il y a trouvé une terre sablonneuse d'une extrême finesse mélangée de cendres et de débris de charbon, et, dans un autre endroit, dans une couche d'argile, des ossements humains parmi lesquels un fragment de crâne, et çà et là des silex taillés de toute sorte, couteaux, grattoirs, pointes de flèches, haches.

Nous ne dirons rien du prétendu Cercle de pierre de Landrathun, près de Boulogne. Il est généralement reconnu aujourd'hui qu'il est formé de pointes de roche calcaire dénudées par les pluies.

Ces notes succinctes prouvent que l'anglais James Fergusson s'est trompé lorsqu'il dit dans son ouvrage sur les monuments mégalithiques qu'il n'y a presque pas de monuments de cette nature dans le pays des belges.

L. QUARRÉ-REYBOURBON.



L'organisation militaire de la Commune de Tournay (1424—1521).

Deux éléments, en apparence distincts, entraient dans la composition de la force publique à Tournay au moyen âge et formaient le système militaire de cette commune : d'une part, le contingent d'hommes soudoyés qui devait être tenu à la disposition du roi de France en vertu de la charte octroyée par Philippe-Auguste en 1211 ; d'autre part, les milices citoyennes chargées de défendre la ville contre toute agression étrangère et dont l'épanouissement complet coïncide avec le régime démocratique issu de la charte de 1424.

Pour le choix du contingent royal comme pour l'enrôlement dans les milices, le principe du service obligatoire et personnel était admis, avec des tempéraments dont l'importance et la nature variaient suivant les circonstances.

Les *Serments* (le grand et le petit serment des arbalétriers et des archers et, à partir de 1381, les canonniers) pouvaient être considérés comme autant de compagnies d'élite, de corps spéciaux ; plus exercés, plus rompus aux exigences du service que le reste des citoyens, ils étaient plus portés par leurs goûts aux aventures guerrières. Aussi, c'est parmi eux que se recrutaient généralement les troupes royales, et il n'était pas rare que des volontaires sollicitassent la faveur de compléter le contingent élu par les soins de la commune. C'est encore eux qui fournissaient les patrouilles ayant la mission, parfois dangereuse et difficile, de surveiller les abords de la cité.

I.

Les obligations de la ville vis-à-vis du roi sont très nettement définies dans ce passage de la charte de Philippe-Auguste : « Propter hoc autem, quotiescumque servientes communiarum » nostrarum in nostrum mittemus servitium, *homines Tornacenses in nostrum servitium mittent trecentes pedites bene*

« *armatos,* si præcepto nostro vel successorum nostrorum « Regum Franciæ *fuerint inde requisiti.* Si vero versus Arte« siam cum exercitu venerimus nos vel successores nostri, Com« munia tota Tornacensis usque ad eumdem locum vel usque « ad æque remotum locum citra Tornacum nobis occurrere de« bet, *si absque impedimento illuc usque potuerit pervenire....* »

Il en résulte que la ville avait à fournir sur réquisition jusqu'à 300 fantassins bien équipés chaque fois que le souverain se trouvait dans le cas de solliciter l'aide de ses communes, et que la cité tout entière devait se porter à son secours s'il venait à guerroyer dans le voisinage. La restriction *si absque impedimento illuc usque potuerit pervenire* ne visait assurément que l'obstacle purement matériel; car nul ne pouvait prévoir que les événements, à travers les péripéties de la guerre de cent ans et jusqu'à la conquête de Charles-Quint en 1521, se chargeraient de faire rechercher la neutralité par les habitants de Tournai comme la première et la plus impérieuse des nécessités.

La sincérité de leur attachement à la couronne de France a reçu de nombreux et éclatants témoignages entre lesquels il convient toujours de rappeler celui de la pucelle d'Orléans; elle avait valu de bonne heure aux troupes qu'ils déléguaient auprès du Roi le privilège spécial de lui servir de garde de corps : *Icelle ville* (Charte de Charles VI, datée de 1404) *qui est d'ancien droit en guerre, nous sert en nos guerres à ses propres despens, et garde et veille nostre corps quant nous sommes logiés à ost* (armée, camp), *sur les champs, qui est une charge que les autres villes de nostre royaume n'ont pas, qui leur doit estre imputé à noblesse.*

Néanmoins les réquisitions royales n'étaient pas toujours suivies d'effet; c'est ainsi que, le 5 décembre 1435, ayant reçu une lettre les informant de la prise de Dieppe par l'armée du Roi et leur demandant d'envoyer des arbalétriers pour renforcer celle-ci, les Consaux s'en excusent sur le malheur des temps; l'année suivante, ils opposent le même refus avec le même motif au duc de Bourgogne, l'allié de la couronne de France depuis le récent traité d'Arras.

Fait plus significatif encore, le 22 mai 1441, une missive royale réclamant secours d'hommes et d'argent pour la continuation de la guerre, ils décident que la ville fera au Roi le service qu'elle lui doit *quand il est tenant les camps à ost en sa*

personne à l'encontre de ses anemis; et quelques mois après, comme Charles VII avait été dans le cas, lors du siège de la ville de Pontoise, de se séparer à de courts intervalles des arbalétriers tournaisiens attachés à sa personne, il leur donne, *dans une lettre de non préjudice* (1), l'assurance que ce fait ne constitue pas un précédent et *ne leur porte ne puisse porter aucun préjudice ores ne pour le temps avenir en aucune manière.*

La force et la nature du contingent variaient avec les besoins du roi et avec les exigences de ses opérations militaires ; le plus souvent il consistait en une quarantaine d'arbalétriers, groupés par dizaines, dont un *dizenier*, auxquels s'adjoignaient, en nombre plus ou moins grand, des hommes choisis dans les autres compagnies et en dehors de celles-ci, — car le chiffre de leurs membres était limité, — si bien qu'il alla même jusqu'à atteindre plus d'une fois un total de mille hommes de troupe.

C'était parfois, sous un chiffre restreint, une équipe complète, comme celle qui partit au service du roi le 27 août 1383; elle comprenait quarante arbalétriers, trois maîtres-canonniers avec deux valets chacun, vingt-six paviseurs (porte-bouclier) (2), trois foueurs (pionniers), un carlier (voiturier), un mire (chirurgien), un trompette, sept chars à quatre chevaux et deux valets chacun. (Voir Annexe I.)

Ces levées de guerre se faisaient de la manière suivante : les serments et bonnes gens de la ville étaient convoqués en l'abbaye de Saint-Martin par un appel public, *par virtu de certain crit;* trois délégués des Consaux, un juré, un échevin et un eswardeur, procédaient au choix du contingent; puis ils rendaient compte de leur mission aux deux tabellions royaux, d'avance investis de la confiance du représentant de l'autorité souveraine à Tournai. (Voir Annexe id.)

Ce système tenait à la fois du volontariat et du service obligatoire ; si les hommes désignés par les délégués des Consaux n'avaient pas le droit de se récuser, d'autre part, on faisait appel

(1) Ce document très intéressant a été publié par M. A. de la Grange dans le tome 23 des *Mémoires* de la Société historique et littéraire de Tournai comme annexe à son analyse des Registres des Consaux de 1431 à 1476.

(2) Paviseur, soldat armé d'un pavois, large bouclier en bois blanc, couvert en cuir, derrière lequel s'abritaient les arbalétriers.

aux amateurs, pour les emplois subalternes tout au moins. Voici à ce sujet deux textes instructifs que nous empruntons au travail de M. de la Grange :

26 mai 1441. — *On vous fait assavoir que ceulx qui volront estre paviseurs aux arbalestriers de ceste ville allans au service du Roy, nostre sire, se viengnent aujourduy entre deux et trois heures après disner en le halle du conseil de la ville, par devers les commis ad ce de par messeigneurs les Consaulx ; et ils aront advis de les retenir et recepvoir.*

30 mai 1441. — *Sire Simon de Saint-Genois, élu capitaine des arbalétriers envoyés au roi de France, prétexte de son âge pour refuser cet emploi ; il est, pour ce refus, mis en prison. Il accepte le lendemain.*

Les compagnies spéciales s'habillaient et s'armaient à leurs frais; une revue d'inspection avait lieu chaque année pendant les fêtes de Pâques dans le jardin de l'abbaye de Saint-Martin ; aucun membre des serments ne pouvait se dispenser d'y paraître, et l'amende de cent solz, réservée aux délinquants, était infligée également à ceux qui quittaient la ville au jour fixé pour ce service.

Quant à la solde des hommes appelés à participer aux expéditions royales, elle incombait à la ville ; à force de se répéter et de s'étendre, cette charge finit par peser lourd sur les finances communales ; et comme elle n'admettait pas de délai, il fallait parfois frapper d'une imposition les objets de première nécessité :

8 juin 1441. — *Afin de subvenir aux frais de l'envoi des arbalétriers au siège de Pontoise, les Consaulx établissent pour cinq ans les impôts suivants : 15 deniers tournois sur chaque drap vendu ou envoyé hors la ville ; 6 deniers parisis sur chaque rasière de blé ; 6 deniers tournois par livre de hareng ; 15 deniers à la rasière de sel ; 2 deniers tournois par lot de vin de Saint-Brice.* (A. de la Grange. Extraits id.)

C'était là le grand écueil de l'Administration des Consaux ; les impôts de consommation et la diminution des traitements provoquaient un mécontentement légitime ; l'emprunt creusait plus profondément le gouffre du déficit. Que faire, sinon résister à l'occasion aux exigences pécuniaires du roi ? Ils n'y manquèrent pas le cas échéant ; mais nous ne voyons nulle part qu'ils seraient parvenus à libérer la ville du surcroit de frais provenant notam-

ment de l'augmentation du contingent lorsqu'il venait à dépasser le chiffre de 300 hommes fixé par la charte.

Le 15 juin 1386, une lettre du roi, adressée aux féaux gens des comptes royaux à Paris et au receveur du bailliage à Tournay, les invite à tenir compte à la ville des dépenses qu'elle a faites pour la solde des arbalétriers et autres qui l'ont bien et loyalement servi pendant un mois, en 1383, dans sa chevauchée en Flandre ; mais ce n'était là qu'une exception, en contradiction avec la charte de 1211 ; un passage de cette lettre le prouve : « Les prévôts, jurés... en obéissant à notre mandement de nous » envoyer, à *nos* gages et dépens, arbalétriers.... » Et ce n'est que trois ans après que se manifeste l'intention du monarque de s'acquitter de sa dette ! Les sacrifices subis par la commune n'en restèrent pas moins énormes, ainsi qu'il résulte de ce passage d'une autre lettre royale en date du 29 août 1387 (Archives de Tournai, Fonds des chartes non inventoriées, Layette 1384-1387) : « Combien que, es chevauchées que faites avons es par- » ties de Flandres, ils (ceux de Tournay) se soient exposez et » nous aient servi de très bon cœur à leurs frais et despens, » comme nos bons et loyaulx subjects, et en ce aient despendu » du leur la somme de soixante mille livres et plus... »

La solde des arbalétriers était de six à sept sols par jour ; leurs deux connétables recevaient double paie chacun ; pour les gens qui n'appartenaient pas aux serments, la taxe était un peu moindre, de cinq sols d'ordinaire. (Voir Annexe I.)

Le jour de l'entrée en campagne, et au lieu fixé pour le départ, le paiement de la première quinzaine de solde était remis aux intéressés au nom des consaux et de la communauté ; ils en donnaient dûment quittance entre les mains des représentants de la ville et devant les tabellions royaux. La solde des quinzaines successives, entourée des mêmes garanties, suivait l'armée en campagne. (Voir Annexe II.)

Le service des patrouilles aux alentours de la ville était également rétribué : 10 mai 1429. — « Que tous ceux des élus et » reçus aux gages de la ville pour aller hors d'icelle résister aux » entreprises des ennemis de la ville, et qui furent le jour d'hier » en armes sur les champs, viennent à quatre heures après disner » par devers aucuns de messeigneurs les consaux en le tour des » six élus et on les contentera et paiera raisonnablement. » (Registre des Consaux.)

Sans qu'il y eût d'engagement pris ni de règle admise à cet égard, il semble que la ville ne laissait pas dans le besoin les veuves et orphelins des soldats tombés sur le champ de bataille : 12 octobre 1441. — « Pour considération de ce que Watier de » Lattre et Jehan Maquet, estans on service du Roy devant » Pontoise comme arbalestriers et saudoyers de Tournay, y » avoient esté ochis par le fait de gherre et délaisser leurs dites » femmes chargées de pluiseurs petits enffans et à peu de che- » vance, par quoy elles estoient en voye de chéir en grant pou- » reté et indigence se aucune ayde ne leur estoit faite, et pour » aultres considérations ad ce mouvans, acordé a esté que le » dite vesve De Lattre ait, des deniers de la ville, xii lb. t. pour » une fois en ayde et avancement du vivre d'elle et de ses » enffans.... » Quant à la veuve Maquette elle obtient un privilège dans « l'office de vendre pisson de mer au marché. » (V. A. de la Grange, p. 90.)

*
* *

Les Serments jouissaient dans la ville d'un certain prestige et de quelques petits privilèges; ils étaient, comme nous l'avons dit, plus exercés, plus aguerris que la masse des citoyens; c'est néanmoins une grave erreur de leur attribuer un rôle prépondérant dans l'histoire communale de Tournai.

En dehors du service du roi, les quatre Serments des arbalétriers et archers n'étaient plus que des cercles d'agrément dont l'effectif, cessant d'être accru du nombre des servants et des volontaires qui le suivaient en temps de guerre, se réduisait à cinquante membres à peine pour chacun.

Sans doute, ils étaient au premier rang quand l'ennemi menaçait la cité; mais celle-ci avait pour la défendre son peuple tout entier; la liberté de ses institutions et l'intégrité de ses privilèges étaient placées sous la sauvegarde de tous ses hommes valides; à la moindre alerte, le *guet* les recevait dans ses cadres toujours prêts, et les murs de la ville aussitôt se garnissaient de fiers communiers, aussi jaloux du droit de verser leur sang pour elle qu'ils l'étaient du droit de lui choisir ses magistrats.

La charte démocratique de 1424 réunissait sous les trente-six bannières toute la population mâle de Tournai dès l'âge de dix-huit ans, soit pour procéder aux élections nouvelles, soit pour se prononcer sur quelque grave intérêt, c'est-à-dire pour

des missions essentiellement pacifiques. Ainsi groupée, ne formant qu'un seul corps animé d'une seule volonté, la Commune avait la pleine conscience de son irréductible puissance; dès lors, faut-il être surpris que parfois, se substituant à l'organisme fragmentaire de la force publique, le peuple des bannières tout entier se dressât en armes? Néanmoins, si imposantes, si légitimes même que fussent ces manifestations, d'ailleurs rares et à peine tolérées, on ne peut pas les admettre à figurer dans le régime militaire que la ville s'était donné.

Aperçus à travers la brume des siècles, Serments et Bannières se montrent en relief et couvrent un peu de leur ombre les milices citoyennes du guet, de ce guet qui, dans les temps de paix et de tranquillité publique, n'avait à remplir sans doute qu'un simple service de police, pour l'accomplissement duquel le principe de l'obligation était adouci par une large tolérance, mais qui, à l'heure du danger, possédait le pouvoir de concentrer pour l'action commune toutes les forces de la cité.

L'organisation du guet fera l'objet de la seconde partie de cette étude.

ANNEXE I.

A tous ceulz qui ces présentes lettres verront ou orront, Enguerrans de Benrequem canonnes de Tournay, clers du Roy nostre sire et garde du seel royal ordonné en sa ville et cité de Tournay, salut; Sacent tout que par devant Huart de Quartes et Gilliart Huppellon, tabellions royaulz jurés et establis en la dicte ville, ausquels nous adioustons plaine foy, le vingte deuxiesme jour dou mois d'octobre l'an de grace mil trois cens quatre vingtz et trois, furent présens et comparans en propres personnes honnestes et saiges Sires Gossuins dou Mortier, juret de la ville de Tournay, Jehan Deleuse, eschevin de la ville, et Ernoulz de Hostez, esgardeur dicelle, commis, ordonnés et establis ja pieca si comme il disent, de honnestes, saiges et discrez messeigneurs les prévos, jurez, eschevins, esgardeurs et consaulz dicelle ville, à eslire et prendre en la dicte ville des plus ydones et souffisans jusques au nombre de quarante arbalestriers, trois maistres canonniers cescun à deux varles, vingtesix paviseurs, trois foueurs, un carlier, un mire, un trompette, et sept cars cescun à quatre chevaulz et deux varles, pour envoyer ou service du Roy nostre sire par le manière que mandé l'avoit à la

dicte ville; lesquelz dessus dis commis disent, recongneurent et affermèrent loyalment pour vérité, en la présence des dis tabellions, avoir sur ce entre grant quantité des bonnes gens de la dicte ville, tant arbalestriers comme aultres assemblez pour ce en l'abbeye Saint Martin en Tournay, par virtu de certain crit sur ce fait en la dicte ville, pris, esleuz, retenus et passez à monstre pour les plus ydones et souffisans pour aler on dit service les personnes et aus gaiges chi desoulz dénommez et déclarez :

Et premiers pour arbalestriers, Jehan Le pureur, souverain connestable des diz arbalestriers, Pierre Vinnen, Jehan Grenier le long, Lotart le carlier, Jehan Douponchel, Colart d'Antoing, Jehan de Bondues, Jehan Blauwet, Jakes de Baudour et Jehan Le Cherf qui font une dixaine; Item Thumas don Vieurien, second connestable des dis arbalestriers, Jehan Lewette... qui font aussi une dixaine; Item Jehan Dufiesve, disenier, Jehan Fuyiet... qui font pareillement une dixaine; Item Jehan Delespinoy, aussi disenier, Jehan Dou Courtis... qui aussi font une dixaine et acomplissant le dit nombre de quarante arbalestriers, aux gaiges cescun arbalestrier de six solz wit deniers tournois pour jour et les deux connestables cescun le double; Item pour les canonniers, Jehan Pyvier, Lotart le carpentier et Willeme le fondeur, et pour varles du dit Jehan Pyvier Hanequin Gossart et Leurin Gourdine; Item pour varles du dit Lotart le carpentier, Jehan Castiel carpentier et Jehan de Valenchiennes; et pour varles du dit Willeme le fondeur Jehan de Fiereres et Jehan de Ghaurez, aux gages c'est assavoir cescun des trois maistres canonniers de six solz wit deniers tournois pour jour et leurs diz varles de chuincq solz tournois pour jour pour cescun; Item pour paviseurs Willaume Leurin comme kief, Alart dou trenkich, Jehan Machin.... aux gaiges cescun paviseur de chuincq solz tournois pour jour et le dit Willaume leur chief le double; Item pour caretons Pierre Morlighane à un car estoffet de quatre chevaulz et deux varles; Item Colart Nicaise à un car à quatre chevaulz et deux varles; Item.... qui font sept cars estoffez comme dit est, aux gaiges de vingt et cuincq solz tournois pour jour pour cescun car; Item pour foueurs Jehan don pont, Hanequin de Bruyelle et Mahieu de Ghaureng aux gaiges de chuincq solz tournois pour jour pour cescun ; Item pour Jehan Danetières, carlier, aux gaiges de chuincq solz tournois pour

jour; Item pour le mire Colart dallain aux gaiges de six solz wit deniers tournois pour jour, Et pour le trompette Vinchant de le porte aux gaiges de chuincq solz tournois pour jour, à comenchier tous les dessus diz gaiges au jour de leur departement de la dicte ville, qui fu le vingteseptisme jour d'aoust darrain passé. — En tesmoing de ce nous, à la relacion des dessus diz tabellions, avons mis le dit seel royal à ces présentes lettres qui furent faictes le jour et au dessus premiers diz. H. Desquartes, G. Happellon. (Archives de Tournai, Fonds des chartes non inventoriées, Layette 1378 à 1383.)

ANNEXE II.

Extrait d'une lettre des tabellions royaux :

Le vingtesieptisme jour dou mois de aoust de l'an de grace mil trois cens quatre vingts et trois furent présens et comparans en la ville de Seclin qui est en la chastellerie de Lille pluiseurs soudoyers, tant arbalétriers.... lesquelz ont congneut et confesset avoir heu et receu de hounourables et saiges les prévos, jurez, eschevins, eswardeurs et communauté de la bonne ville de Tournay par la main et délivrance de Thery Prevost, cangeur publicque en la dicte ville, pour leurs gaiges de la première quinzaine à eulx ordonnée à prester, laquelle commencha le jour de leur departement qui fut le vingtesieptisme jour de aoust.

Une autre lettre s'exprime ainsi :

Le venredi, vingtechincquisme jour dou mois de septembre (1383) furent présens et comparans en propres personnes sur les champs au deseure de Orque, pluiseurs soudoyés, tant arbalestriers.... dont les noms seront chi aprez escrips, revenans du service du roi où il avoient esté mandez à la dicte ville par icelui seigneur pour lui servir en sa darraine gherre que il avoit heu à l'encontre des Engles et aultres ses anemis et malvoellans qui s'efforchaient à entrer on pays de Flandre, pour lequel service faire il s'estoient partis de la ville de Tournay le joedy vingte septisme jour dou mois d'aoust darrain passé, et y avoient esté demouré et servy parmy leur retour jusques au jour duy, vingtechincquisme jour de septembre, on quel terme a deux quinzaines acomplies et un jour, lesquelz dessus diz soudoyers, pour leurs gaiges desservis en la dicte seconde et darraine quinzaine ont

congneut et confessé que, par la main et délivrance de saige et honneste Jehan Bouteiller, conseiller de la dicte ville de Tournay, leur avoient esté payés et satisfaictes, au nom et pour icelle ville, en l'ost du roi, nostre sire, étant pour lors devant Bourbouch, les sommes et parties, et pour les personnes chi ensuite dénoncez et déclarez.... (Archives de Tournay. Fonds des chartes non inventoriées, Layette 1378-1383.)

II.

Si la première partie de notre étude a été claire, on aura compris que le service militaire fourni au Roi de France par les Tournaisiens n'était au fond qu'une de ces multiples obligations acceptées par les Communes du moyen âge en échange de certains privilèges, que les Bannières possédaient une organisation plutôt politique et administrative que militaire, enfin que les Serments, en dépit du prestige qu'ils ont conservé à travers les siècles, ne représentaient qu'une faible partie, n'étaient qu'un élément, peu important par lui-même, de la force publique. Celle-ci, c'est dans le *guet* qu'elle résidait.

Le *guet* avait pour domaine l'enceinte même de la cité ; aussi ne parlerons-nous que pour mémoire, et afin de déblayer notre terrain, de ces *soldoyers* qui, souvent au nombre de plusieurs centaines, allaient, sous le commandement de capitaines payés comme eux, patrouiller ou se battre, au prix de quatre gros par jour, contre les bandes guerrières et pillardes qui parfois se répandaient jusque dans la banlieue de la ville.

Institution patriotique, qui avait son origine dans le civisme des habitants et sa raison d'être dans la persistance de leur attachement à l'indépendance ainsi qu'à la prospérité de la Commune, le guet était doué d'une organisation très souple, susceptible de se restreindre à la pratique de simples corvées de police, de s'étendre à volonté pour l'accomplissement de tous les devoirs du soldat et de s'épanouir jusqu'à donner place aux nobles dévouements de l'héroïsme.

Dans les temps de calme et de tranquillité les Consaux, se gardant d'imposer d'inutiles corvées, appelaient les bourgeois tour à tour, en aussi petit nombre que possible, à la garde de la ville, accordaient des exemptions provisoires, autorisaient

remplacements, remises, légères indemnités en échange du service, etc., bref, s'ingéniaient à réduire les charges de celui-ci jusqu'aux extrêmes limites permises sans que, toutefois, le principe de l'obligation pour tous, et du service personnel pour les hommes valides, cessât de demeurer inviolable.

C'était là, dans toute l'acception du mot, *le guet ordinaire;* on lui conservait cependant ce nom lorsque les circonstances réclamaient le concours de l'effectif complet, pour le distinguer du *subreguet* et de l'*effroy* ou *alarme;* on le renforçait à l'occasion d'un guet et d'un subreguet *extraordinaires*.

Nous avons exposé ailleurs (Miettes paléographiques, fasc. 4e) de quelle manière se faisait l'inscription dans les Bannières; tous les habitants mâles, âgés de 18 ans, chefs d'ostel, gens d'église ou autres personnes, « à l'exception des serviteurs non faisant métiers et demourant avec leurs maîtres, » étaient tenus de se faire incorporer dans l'une ou l'autre des 36 Bannières.

Nous avons démontré d'autre part que les chefs d'ostel, mariés ou émancipés par leurs parents, étaient admis à l'électorat dès l'âge de 20 ans, et que la majorité, tant civile que politique, était fixée à 25 ans.

Le recensement des chefs d'ostel se faisait par paroisses, celui du guet également; il n'y a pas de doute pour nous que, seuls, ces chefs d'ostel, autrement dit ménagiers, héritiers, etc., tous les chefs de famille, en un mot, y compris les mariés et émancipés de moins de 25 ans et, comme nous le verrons plus loin, les remplaçants des veuves et des impotents, étaient admis *de droit* à faire partie du guet.

Nous en trouvons la preuve dans le texte suivant qui réclame deux mots d'explication préalable : les Anglais étaient maîtres de la cité, et les habitants venaient de promettre fidélité au roi Henri VIII; néanmoins le gouverneur prétendait leur imposer une garnison de 400 hommes pour la garde de la ville; afin d'échapper à cette charge les Consaux, après avoir consulté les Bannières, demandent que les habitants soient autorisés à faire le guet « à leur léal pooir comme ils ont faict par ci-devant, » et ils n'attendent pas la réponse du représentant du pouvoir royal pour procéder au recolement traditionnel :

8 janvier 1518. — *Oui le rapport des chiefs sur leur communicacion faicte au gouverneur de la décision du peuple, les Consaux sont d'assens que sans délai et à commencier apres*

disner ON VOISE PAR LES PAROISSES DE LA VILLE FAIRE METTRE PAR ESCRIPT TOUS LES CHIÈFS D'OSTEL ET VEUVES POUR ASSEOIR LE GUET *et de demander aux dis chiefs d'ostel qui ne volront faire le dit guet en personne combien ilz veulent payer pour leur dit guet par semaine.*

Quels étaient les citoyens formant la catégorie des chefs d'ostel? Cette question, qui s'est déjà présentée à notre examen au cours de notre étude sur le régime électoral de la commune de Tournai, peut ici encore être résolue au moyen de conjectures sérieuses :

Le droit d'élire les magistrats du 1er degré, les eswardeurs, et celui de porter les armes pour la défense de la cité étaient des garanties de conservation qui furent maintenues, ne l'oublions pas, à côté des réformes démocratiques de 1424; elles n'infirmaient donc pas celles-ci, car on ne saurait admettre que la même charte eût consacré des principes contradictoires.

Nous en concluons que le nombre des chefs d'ostel devait être relativement considérable et que, dans une ville industrieuse et active, ils ne constituaient pas une classe difficilement accessible aux travailleurs. Le système du remplacement et des soldoyers aidant, il n'y avait guère d'habitants qui ne fussent dans le cas d'être appelés à participer à la défense de la cité.

D'où des publications comme celles-ci, qui, à défaut d'un rapprochement rationnel des textes, pourraient faire croire que le service universel, pur et simple, était adopté dans la commune de Tournay :

12 février 1477. — *Que tous les manans et habitans de ceste ville et cité s'arment incontinent, aient chacun ung baston en leurs mains et tiengnent armes, pour eulx emploier à la garde de la dite ville et résister aux entreprinses des adversaires du Roy, nostre sire, qui approchent de ceste dite ville, et au surplus faire et accomplir tout ce a quoy ilz seront ordonnez, sur peine destre emprisonnez, bannis à X liv. et aultrement pugnis à le discrecion de messeigneurs les prevostz et jurez.*

1er juin 1479. — *On vous fait assavoir que messeign. les quatre consaux, advertis que pluiseurs manans et habitans de icelle ville, josnes et ruddes, en grand nombre, propices et utiles à la garde, tuition et deffence de ceste dite ville, se mettoient sus et faisoient congregacion et assemblées pour eulx departir et delaissier la dite ville, ordonnent et deffendent que*

les dis habitans ne se assemblent ne partent en armes de la dite ville, sur peine, etc. (Archives de Tournai. — Registre aux publications.)

Ajoutons que les étrangers, établis dans la ville, pouvaient être autorisés à collaborer, comme les autres habitants, à la *garde*, *tuition*, *deffence*, *seurté* de la cité après avoir prêté serment de fidélité entre les mains des prévôts :

18 juin 1485. — *Le dit jour après disner comparurent en halle par devant messeig. les prévostz pluiseurs estrangers, à présent demourans en ceste ville, qui ont tous, estans en nombre de VI à VII cens, fait serment d'estre bons et loyaulx au roi et à la ville, et que, tant qu'ilz résideront en icelle, ilz se emploieront à la garde et seurté d'icelle ville.* (Registre des Consaux.)

Mais si la ville, aux heures de danger, armait ainsi tous ceux qui étaient en état de lui prêter main-forte, elle les désarmait aussitôt que le péril avait disparu et ne reconnaissait qu'au guet le caractère de la force publique :

31 décembre 1424 (n. s.). — *Qu'il ne soit personne, grans et petits, qui puisse aller par la ville portans armeures depuis IX heures en le nuit sonnées que le guet sera assis, s'il n'est commis au dit guet, sur estre punis à X l. et pugnis autrement à la discrécion de messeig. prevostz, jurez, doyens et soubsdoyens des mestiers sans nul déport, sauf n'estoit qu'il y eut effroy en la dicte ville.* (Registre aux publications.)

Ne quittons pas cet ordre de faits sans reproduire encore un texte très intéressant, duquel il résulte, avec la confirmation implicite de plusieurs points que nous avons mis en lumière, que les étrangers, de résidence provisoire à Tournai, devaient s'inscrire dans une bannière et y entrer en cas d'effroy ou de nécessité, et que, S'ILS Y ACHETAIENT OU LOUAIENT MAISON OU DEMEURE, ils avaient à se mettre en guet et en dizaine : devenant par là chefs d'ostel, ils avaient les droits et les devoirs de leur nouvelle qualité :

14 mars 1425. — ... *Et n'est point l'intention d'iceux consaux que les bonnes gens ici venus soient aucunement chargés de payer wes ne aultrement travaillés ni asservis, si affermement ils ne se concluent de demeurer en la ville et y acheter ou louer maison ou demeure, auquel cas, comme raison est, ils soient mis en wet et en dizaine, fors seulement d'estre en ban-*

nières et eulx y retraire en cas d'effroy ou de nécessité, tant et si longtemps qu'ils demourront en la ville. (Registre des Consaux.)

* * *

Il n'y avait pas de limite d'âge pour le service du guet; devenait-on incapable de s'en acquitter, on avait à pourvoir à son remplacement.

24 septembre 1592. — *Messeigneurs les prévotz el jurés ont excepté de la garde de nuit, Estienne Masure, boucher, en tant qu'il passe LX ans, à charge de faire son devoir de jour.*

2 septembre 1594. — *Id. ont exempté de la garde personnelle Liévin Mergart, attendu son âge de LXXII ans, en mettant un homme suffisamment armé à l'apaisement de son capitaine.* (Registre des Consaux.)

Ce n'était d'ailleurs qu'une conséquence et une application de ce principe que l'obligation de concourir à la défense de la ville incombait à tous les habitants sans en excepter les veuves et les infirmes :

31 mai 1485. — *Que toutes les personnes mises en ghait voisent personnelment gaitier tant de jour que de nuit, chacun à son tour, au lieu et quant commandé l'y sera, bien armé et embastonné, sans y envoyer ne pooir commettre aultruy pour eulx, sinon pour ceulx qui seroient impotens ou langoureux, ou que pour cause et ensonne excusable grace leur en fust donnée, sur estre emprisonné, bannis à X l. et aultrement pugnis à le discrecion de messeig. prevostz et jurez, se n'estoient les femmes pour lesquelles seront commis gens idoisnes et aidables.* (Registre des Consaux.)

Le même texte revient régulièrement dans les délibérations des Consaux, avec la variante ordinaire de *veuves* au lieu de *femmes :* il ne s'agissait évidemment que de femmes, chefs de ménage.

Avec l'esprit de réglementation qui caractérisait l'époque, le Magistrat ne s'était pas fait faute de fixer lui-même le prix de chaque corvée ou exercice (XIIII d. t. par nuit); il ne laissait pas non plus aux intéressés le libre choix de leurs remplaçants; ceux-ci devaient être pris parmi les membres des serments, auxquels leur tour de service en donnait le loisir, ou parmi gens reconnus « idoisnes et habiles. »

Parfois on se contentait d'une contribution ou indemnité équivalente au coût du remplaçant :

5 décembre 1492. — *Que chacun fasse son devoir à toute diligence au ghait; et sont les doyens d'assens chascun indifféremment, ceulx de sermens et aultres, estre mis en guet ordinaire, et les veuves et gens d'église employés à payer l'escaghette* (guet supplémentaire.) (Registre des Consaux).

Voici encore une catégorie bien curieuse de gens qui s'acquittaient du guet à prix d'argent, les déportés ou bannis :

10 avril 1425. — *Que toutes personnes mises à ghait y voisent en personne si ainsi n'est qu'ils fussent gens impotens ou que autrefois aient esté déportez de la ville et y puissent envoyer comme font les femmes bannies de la ville.*

* * *

Il y aurait un travail spécial à écrire sur les démêlés entre les Consaux et le Chapitre de Tournai, celui-ci s'obstinant avec tenacité à essayer d'arracher le privilège de l'exemption du service en faveur des ecclésiastiques, les autres ne mettant pas moins d'énergie à sauvegarder, sur ce terrain comme sur les autres, le principe de l'égalité de tous les citoyens.

Nous nous bornerons à rappeler que la charte démocratique de 1424 avait associé au gouvernement des affaires publiques, par la nomination du quatrième consistoire des Doyens des métiers, un élément moins disposé encore que les anciens Consaux aux compromissions et aux faiblesses.

Dans l'année 1424, une série d'ordonnances, qu'on prendrait volontiers pour le programme de la nouvelle administration issue du suffrage universel, sont publiées aux bretèques; voici celle qui concerne les exemptions du guet :

30 octobre. — *Que tous ceulx et toutes celles, de quelconque état ou condicion qu'ils soyent, tant de gens d'église, officiers du roi, monnoyers, arbalestriers, archiers, canonniers et tous aultres quelconques, excepté les quiefs de loy, et d'église les curés et grands clercs des paroisses, accoustumés d'estre réservés, qui, par le renouvellement des wais et dizaines qui à présent se font et renouvellent en la ville pour le bien et proufit commun, seront mis et ordonnés en wet et demy wet, viengnent en personne à iceux wais, tant de jour comme de nuit...*

L'exemption n'était donc accordée qu'à une faible partie du clergé, aux curés d'église et grands clercs des paroisses, c'est-à-dire à ceux qui étaient censés avoir un empêchement légitime, résultant d'un autre service public ; encore devaient-ils se faire remplacer à leurs frais.

Tel était le principe ; s'il resta immuable par la persévérance des Consaux, dans l'application les ecclésiastiques étaient régulièrement portés sur les contrôles, mais ils ne servaient en personne que lorsque la généralité des habitants était appelée sous les armes.

L'exemption du guet ordinaire accordée aux gens de loi ne constituait pas une dispense de service, au contraire ; ils remplissaient d'autres devoirs pour la défense commune :

26 mars 1493. — *Si on fera renouveler les Xes ordinaires, et si toutes gens de serment et aultres y seront*, A L'EXCEPTION DES ELUS ET DE CEUX DES CONSAUX QUI SONT LES CHEFS DES POSTES ET FONT LES SOUBREGUETS, *ainsi que des canonniers qu'on commet pour les gardes. — Qu'elles soient renouvellées et que toutes personnes indifféremment, excepté ceulx ci-dessus déclarés, y soyent mis.* (Registre des Consaux.)

Les élus dont il est question dans le texte ci-dessus étaient des notables, choisis par paroisses, pour aider les chefs de loi à désigner par le sort l'ordre de service et l'emplacement des dizaines du guet, ainsi que pour contrôler les absences et veiller à la discipline ; ils faisaient immédiatement rapport aux prévôts et jurés des délits qu'ils avaient constatés :

31 mai 1485. — *Item a semblé expédient eslire par paroisses certaines personnes notables jusques au nombre de* XXXVI, *dont chacun jour les quatre d'iceulx de chacun à tour venront à la halle à la dite heure* (6 1/2 h. du matin), *armez et embastonnez, tant pour faire tirer le dit los* (sort) *que pour pourveoir aux deffaillans ou non armez, et, après le dit lot jetté, s'en iront tous quatre avec le dit ghait chacun à une des dites* IIII *portes, et illecq gaitteront et garderont avec les autres toute la journée jusques à la clôture d'icelle porte, et assisteront le dit chief de loy en toutes choses appartenant et nécessaires à la dite garde, lequel ghait ne se fera par chacun des dis eslus que une fois de* IX *jours à autre.*

Et plus loin :

Il a semblé à aucuns des dis chiefs que bon seroit remettre

sur les XVIII *depputés comme on fist au temps des guerres passées pour estre aux portes avec le ghait ordinaire et aller toute la nuit sur les murailles, de porte à autre, pour avoir regard si le ghait fait son devoir.* (Registre des Consaux.)

Ces élus, au nombre de trente-six, étaient ainsi répartis d'après l'importance des paroisses :

Saint-Nicaise,	trois.
Notre-Dame,	quatre.
Saint-Piat,	six.
Sainte-Catherine,	un.
Saint-Pierre,	trois.
Saint-Quentin,	cinq.
Sainte-Marguerite,	trois.
Saint-Jacques,	six.
Au Bruille,	un.
Saint-Brice,	quatre.

Le *subreghet* ou *soubreghait*, mot qu'on a l'habitude, erronée selon nous, de confondre avec le *sombreghait* (guet de nuit), alors qu'il a pour préfixe, selon toute apparence, une forme dérivée de la préposition *supra*, était le guet supérieur, réservé au Magistrat :

12 juin 1453. — *D'ordonner que les eswardeurs fachent le soubreghait à leur tour, comme font les autres consaulx, et qu'on face deux soubreghais en la nuit, l'un avant minuit et l'autre après, à chacune fois deux hommes de loy. — Il en soit ainsi fait.* (Registre des Consaux.)

Le subreguet se faisait en général pendant la nuit pour la bonne raison que la surveillance était plus nécessaire alors, et que d'ailleurs les élus secondaient les chefs de la loy dans leur service diurne ; parfois cependant nous le voyons fonctionner tant de jour que de nuit :

10 août 1494. — *D'ordonner qu'on fera, tant de jour que de nuit, un grand et spécial guet et soubreguet, tant ordinaire qu'extraordinaire, et les élus et chefs de loy se tenir de jour aux portes, et de nuit allant et venant sur la muraille.* (Id.)

Pour bien fixer le rôle relatif du guet et du subreguet, citons encore ce texte :

26 mars 1493. — *Si on fera renouveler les* x*es* *ordinaires, et si toutes gens de serment et aultres y seront, à l'exception des élus et de ceux des consaux qui sont les chefs des portes et font les*

soubreguets, ainsi que des canoniers qu'on commet pour les gardes. — Qu'elles soyent renouvellées et que toutes personnes indifféremment, excepté ceux ci-dessus déclarés, y soient mis. (Id.)

En somme, c'était un véritable commandement qui était dévolu au subreguet; son caractère de supériorité résulte encore de ce fait que les chefs de la loi qui en étaient chargés ne se rendaient pas, comme les dizeniers ordinaires, au lieu de réunion commun, à la halle; à l'heure fixée pour leur service, le sergent préposé au guet devait les quérir en leur logis pour les accompagner à leur poste :

22 décembre 1452. — *Que le sergent ordonné au guet soit et demeure toute la nuit en la halle avec le quartenier et voise quérir ceulx de la loy qui devront faire les soubreghais chacune nuit en leurs maisons, alors qu'il sera temps de le faire, sur estre emprisonnez s'il estoit defaillant.*

L'*effroi* était proclamé quand on signalait l'approche de l'ennemi; tandis que le guet ordinaire, même doublé du guet extraordinaire, ne réclamait la présence des dizeniers que par séries qui avaient successivement leur tour de service, l'effroi appelait et retenait tout le monde sous les armes.

Ici encore les tendances démocratiques du Consistoire des doyens et sous-doyens des métiers se manifestent et elles sont combattues par les autres Consaux; les Bannières, comme nous l'avons vu, groupaient tous les hommes valides à partir de l'âge de dix-huit ans, sans en excepter même probablement les « serviteurs non faisant métiers et demourant avec leurs maîtres; » car, s'ils n'étaient pas admis à l'électorat, on autorisait au moins les veuves à les envoyer au guet en leur nom, tandis que les enrôlements par connestablies ou par paroisses ne visaient que les chefs d'ostel. A ceux-ci appartenait, avec l'électorat complet, le privilège de défendre l'enceinte de la cité; mais, en cas de besoin, nul n'en était exclu.

29 juin 1444. — *Messeigneurs les quatre consaulx furent assamblés en halle pour ordonner l'ordène d'aller à l'effroy, s'il estoit besoing, à l'encontre de ceulx de dehors qui s'efforcheroyent de faire emprinses pour nuire à la dite ville, adfin que chacun de dedens puist savoir où il aura à aller pour le garde et deffence de la ville. — Les jurez, eschevins et eswardeurs sont d'accord que un effroy soit fait par connestablies pour résister contre ceulx de dehors, tousjours l'effroy des*

banières demourant au regard de ce de dedens la ville. Et quant aux doyens, ils se tiennent du tout à l'effroy fait par banières, sans en volloir avoir d'aultre. — Le 2 juillet suivant l'accord s'établit suivant le rapport.

* * *

Il nous reste, pour achever notre tâche, à donner quelques détails d'organisation sur le service du guet :

Le recensement des chefs d'ostel terminé, ils étaient portés sur les contrôles du guet par les soins d'un fonctionnaire spécial, d'un clerc dont l'office, de même que la plupart des charges rétribuées, se vendait au profit de la commune (1); aidé des quarteniers, il formait (le lendemain de la Saint-Jean régulièrement), les dizaines qui, ainsi que nous l'avons vu, étaient successivement appelées à faire leur service.

Celles-ci étaient amenées au lieu de réunion par les dizeniers qui présentaient la liste de leurs hommes à leurs quarteniers :

22 décembre 1452. — *Que tous diseniers viengnent en la halle du ghait chacune nuit avec les gens de leurs dizaines quand ils devront guetter, et soient présens à leur guet, assir et passer leurs gens, et apportent au quartenier le briefvet de leur dizaine.*

Des sergents salariés, choisis vraisemblablement parmi les gens, étrangers domiciliés ou habitants, qui avaient acquis l'expérience de la guerre au service du roi, commandaient, sous l'œil du Magistrat, ces groupes de quatre dizaines en ayant directement sous leurs ordres un nombre correspondant de quarteniers.

Le matin, dès 6 1/2 h., la cloche de la halle sonnait une demi-heure durant pour appeler, en nombre utile, les dizaines qui avaient leur tour de guet, les postes étaient relevés et la garde, tant des portes de la ville que des ponts et autres points stratégiques, était établie sans nulle interruption ni de jour ni de nuit.

La même activité régnait sur les tours et sur les murailles :

(1) En 1518. le poste étant vacant, les Consaux décident « de choisir » un homme de bien, expert, et lui donner le dit office sans le vendre, » et lui enjoindre expressément de ne faire aucune faulte ou fraulde au » dit office sur peine de privation du dit office et griesvement puni. »

« Et aussi que ceulx qui seront ordonnés à gaitter sur les murs
» de la ville ne se puissent enclore dedens les tours, ne fermer
» les huis d'icelles tours, mais soient tenus aller et venir de tour
» à aultre sur les piévoies et crestiaux, en prenant garde et
» ascoutant dehors et dedens la ville. » (De la Grange, *Extraits des Consaux* du 31 janvier 1453.)

Et tandis que l'enceinte de la cité tout entière était ainsi garnie de défenseurs toujours prêts à l'action, pendant que le reste de la population mâle, enrégimentée, classée, n'attendait qu'un signal pour être sur pied, pendant que les serments faisaient des sorties ou se portaient aux endroits menacés, de distance en distance les canonniers guettaient l'approche de l'ennemi pour faire tonner leur artillerie.

Quant aux Consaux, ces élus du suffrage universel, le danger commun grandissait leur rôle avec leur responsabilité ; administrateurs intègres et éclairés des intérêts publics, gardiens jaloux des privilèges de la cité, ils savaient assumer en plus la mission de maintenir la discipline dans les rangs des soldats-citoyens, d'assurer l'égalité du service, d'en surveiller l'exécution, et, au besoin, d'exercer le commandement eux-mêmes ou avec le concours de gens de guerre éprouvés.

Véritable ruche humaine, qui avait encore avec les abeilles ce trait de ressemblance qu'elle chassait de son sein les frelons inutiles, la Commune de Tournai, pendant la période démocratique que nous avons eue spécialement en vue, nous offre le spectacle d'une constante activité qui, tour à tour, d'un élan égal, animait les habitants pour les féconds travaux de la paix et pour les austères devoirs de la guerre.

E. Jopken.



L'article « Quicumque injuriam » de la première charte communale de Tournai.

Un registre contemporain de Philippe-Auguste (1) date les premières franchises tournaisiennes de Paris, l'an 1187; d'autre part, le *diplôme original* conservé aux archives communales de Tournai (2) porte qu'elles furent édictées à Corbie, l'an 1211. Ces documents forment-ils des constitutions différentes, — ou bien l'un d'eux n'est-il que le duplicata de l'autre? La question, comme on va le voir, n'a qu'une importance très secondaire au point de vue actuel. S'il y eut deux chartes, il est certain que la seconde est la reproduction de la première. L'article discuté est le même dans les deux pièces, la différence que l'on constate provient uniquement d'une erreur de plume. Et il importe de remarquer que le registre de Philippe-Auguste ne contient que des copies dont la force probante est évidemment de beaucoup inférieure à celle du diplôme original, — *titre de la commune.*

Les *Ordonnances des rois de France de la troisième race* (3), reproduisant le texte du registre de Philippe-Auguste, donnent de notre article la leçon suivante : « Quicumque fecerit injuriam in aqua Tornacensi, vie ipsius aque cathena *debent* recludi, quousque injuria fuerit emendata. » Le diplôme original des archives de Tournai dit : « Quicumque injuriam fecerit in aqua Tornacensi vie ipsius aque cathena *debet* precludi quousque injuria fuerit emendata. »

M. Gachard (4) fait observer que dans le texte des Ordonnances *debent* est évidemment une faute. *Debent* exigerait le datif *cuicumque* en tête de l'article ou le datif *ei* dans la proposition principale. Sans cette correction, la phrase est boiteuse. On n'objectera pas que le rédacteur de la charte n'a souci des règles

(1) Conservé au Vatican, fonds Ottoboni, n° 2796.

(2) Chartrier, layette de 976 à 1236 : parchemin scellé sur lacs de soie verte et rouge du grand scel royal en cire verte.

(3) T. XI, p. 250.

(4) *Documents inédits*, t. I, pp. 99 et suiv.

de la langue, car la construction que nous venons d'indiquer est fidèlement observée dans d'autres articles de structure analogue (1).

Les Ordonnances donnent de notre article la traduction suivante (2) : « Si quelqu'un fait dommage sur la rivière de Tournai [l'Escaut], la communication lui en sera fermée. » Nous ne transcrirons pas les traductions publiées par Poutrain, Hoverlant, Gachard et Chotin. On peut les résumer ainsi : « Si quelqu'un empoisonne l'eau de la rivière, elle sera barrée par des chaines jusqu'à ce que le mal soit réparé.

*
* *

Dès le XIIIe siècle, la commune de Tournai s'arrogeait le droit de fermer l'Escaut lorsqu'un seigneur voisin édictait, dans son domaine, une règlementation onéreuse pour la navigation fluviale. Vers l'année 1244, des difficultés éclatèrent entre les bourgeois de notre ville et la comtesse Jeanne de Flandre. La commune plaça sur le fleuve *cathenam quod hameide vulgariter appellatur* — une chaine qu'on nomme vulgairement hameide (3) — interceptant ainsi le transit des marchandises vers le Nord. De son côté, la comtesse Jeanne interdit à ses sujets toute relation avec les Tournaisiens. L'évêque, le chapitre, les abbés de Saint-Martin et de Saint-Nicolas-des-Prés réclamèrent du souverain sa médiation. Louis IX intervint par une charte donnée à Paris, en août 1244 (4). Il ordonna à la comtesse Jeanne de rapporter ses derniers édits et à la commune de lever sa barrière. Le document stipule en termes exprès que, malgré l'ordre royal, les droits des bourgeois restent saufs et que, si la comtesse ne s'est pas exécutée dans un délai fixé, ils pourront replacer la chaine. En 1267, Marguerite étant comtesse de Flandre, un conflit analogue se produisit et reçut la même solution (5).

(1) Cf. les articles Quilibet homo legitimus, Si aliquis cum latrocinio, Si aliquis alicui ponens insidias.

(2) T. XI, table, p. CXLIV.

(3) C'est-à-dire barrière.

(4) Publiée par Poutrain, *Histoire de Tournai*, t. II, supplément, p. 24.

(5) Les documents relatifs à ces faits se trouvent en copie aux arch. comm. de Tournai, cartulaire n° 6, dit « grand registre de cuir rouge », ffos XI^xx^XVII sqq. — Certains diplômes originaux sont déposés au chartrier dans les layettes pour les années 1244, 1267, et 1394.

Enfin, les chartes de commune données en 1340 et 1370 (1371 n. st.) (1) contiennent une disposition formelle sur le droit de fermer l'Escaut : « Item que toutes fois et quantes fois que aucuns griefs empeschemens ou nouvelletez seront faittes ou chemin des rivières de Scarp ou d'Escaut, aus marchans ou aus marchandises alans et passans par les rivieres, ils puissent mettre la barre et clorre la riviere pour ceus, qui les empes chemens, dommages ou nouvelletez auront faiz, constraindre, si comme il est anciennement acoustume. »

A priori, il semble que l'article de la charte de 1187 se rapporte également au droit de fermer l'Escaut et il est certain que la plupart des traducteurs l'ont cru. Cependant, une rigoureuse analyse et la comparaison de la charte tournaisienne à ses *filiales* nous permettra de démontrer qu'il n'en est rien. Ce que l'on peut dire, c'est que les articles des chartes de 1340 et de 1370 sont une *extension* de l'article correspondant de la charte de 1187 : celle-ci punit la contravention commise par un particulier contre le régime de la police fluviale sur le territoire de Tournai, celles-là répondent par un système de représailles aux charges nouvelles que les états riverains voudraient imposer à la navigation sur l'Escaut.

* * *

Analysons l'article.

Le sens de l'expression *injuriam facere* est clair. Il ne s'agit pas là de l'injure de notre droit actuel. La charte pour exprimer cette idée emploie les mots *turpia* et *convicia*. *L'injuria*, c'est l'équivalent du *damnum injuria datum* de la loi Aqualienne (2). Il faut donc y voir un dommage causé sans droit : quel est l'objet du dommage? Cette question appelle dans la phrase latine un datif et l'on n'en trouve pas d'autre que le substantif *vie* déterminé par les mots *ipsius aquæ : vie ipsius aquæ*, au cours de l'eau elle-même, au lit du fleuve. Quant à l'expression *in aqua Tornacensi*, elle indique que le dommage survient dans la partie de l'Escaut qui traverse le territoire de Tournai.

Les règles grammaticales exigent que le sujet *debet* soit le même que celui de *fecerit : Quicumque*..... fecerit..... *debet*.

(1) En originaux au chartrier des arch. comm. de Tournai.
(2) *Digeste*, livre IX, titre II, *ad legem aquiliam*.

Les deux articles précédents reproduisent exactement cette construction (1).

Quant à la signification de l'expression *cathena precludere*, les traducteurs romans l'interprètent : *arrester per caaine* (2), *enclore en la chayenne* (3). Les mêmes termes se rencontrent dans de nombreux textes. Au XIVe siècle, *les registres de la loy* des archives communales de Tournai emploient encore l'expression *mettre en la Kaine* dans le sens d'emprisonner. Quant un verbe *precludere*, sa signification étymologique est *renfermer*, *arrêter* et, de là, *contraindre* (4).

Voici donc l'explication littérale de l'article : « Quiconque aura causé sans droit, dans la partie de l'Escaut qui traverse le territoire tournaisien, un dommage au cours du fleuve même, sera contraint par la prison à réparer ce dommage. » A notre avis, la disposition s'applique à l'empiétement par les propriétaires riverains sur le lit fluvial, au dépôt d'objets propres à gêner la navigation, à tous les faits qui, d'une manière quelconque, pouvaient diminuer ou arrêter la libre circulation sur l'Escaut.

Le droit romain renfermait des dispositions analogues, édictées par le Préteur et reproduites dans la compilation de Justinien (5).

La traduction romane des archives de Tournai que nous avons citée plus haut, est d'accord avec la nôtre : « Quiconques fera injure en l'eaue de Tournay a la voye d'ycelle eaue, il doit estre encloz en la chayenne jusques a tant que l'injure sera amende. »

Dans la traduction romane publiée par M. Tailliar (6), on lit :

(1) *Quicumque... oppresserit... banniri debet. — Quicumque... abduxerit... civitatem relinquet.*

(2) Texte reproduit par Tailliar, *Recueil d'actes des XIIe et XIIIe siècles*, (Douai, 1840), p. 497.

(3) Arch. comm. de Tournai, chartrier, layette de 976 à 1236, manuscrit du XIVe siècle, sur parchemin, sans scel, portant au dos la mention : *copie de l'anchienne charte de la ville donnée du Roy Phelippe-Auguste, l'an mil CCXI.*

(4) *Totius latinitatis Lexicon Aegidii Torcellini.* (Schneebergue, MDCCCXXXIII), v° *præcludo.*

(5) *Digeste*, lib. XLIII, tit. XII, XIII et XIV.

(6) *Loc. cit. supra.*

« Quicumques ara fait tort en l'aigue (1) de Tournai, si doit estre arrestes par caaine en le wie del eauve de ci a tant que li tors soit amendes. » Il nous paraît impossible de suivre cette interprétation et de donner à un datif le sens de l'ablatif précédé de la préposition *in*. Qu'on le remarque bien, le texte publié par M. Tailliar provient d'un cartulaire de l'ancienne commune de Lille. Il offre moins de garantie que la traduction romane des archives de Tournai, car c'est dans l'endroit même où l'on applique la disposition qu'on doit la comprendre le mieux. Aucun fleuve ne traverse Lille, la situation des lieux n'y expliquait pas l'existence et le but de notre article.

Enfin, quant à la portée de la sanction comminée — la prison, — nous ajouterons qu'au moyen âge la coutume n'en fait pas une peine, mais elle ne connaît que la détention préventive et la contrainte par corps. L'emprisonnement pénal à cette époque s'entend de la condamnation à passer un laps de temps très court dans la *fosse*, le cachot, et c'est plutôt une véritable torture corporelle. La remarque démontre que l'article prévoit une simple contravention.

* * *

Au moyen âge, l'Escaut, comme les cours d'eau les plus importants et les grand'routes, fait partie du domaine de la couronne (2). L'article discuté, en assurant le libre exercice de la navigation sauvegardait l'intégrité du lit du fleuve sur le territoire de la commune. Comme on l'a vu, dès le XIIIe siècle, la haute police de la navigation appartient au souverain, qui intervient en cas de conflit.

Il existe plusieurs *filiales* de notre charte. Citons d'abord la charte de Péronne (sur la Somme), donnée à Paris par Philippe-Auguste l'an 1207 (3), qui reproduit en latin, presque littéralement et suivant le même ordre les dispositions des premières franchises tournaisiennes. Voici, dans ce document, l'article correspondant à celui que nous analysons : « Pascua, Herbagia, Aque communes ejusdem sunt amplitudinis, cujus bona Patrie

(1) La publication porte *laigne*, c'est évidemment *laigue* qu'il faut lire.

(2) Poullet, *Institutions dans les anciens Pays-Bas*, t. I, p. 105, n° 249 et p. 567, n° 1155. — *Somme rurale*, l. I, tit. LXXIII et LXXXV.

(3) *Ordonnances des Rois*, t. V, p. 156.

veritas per juramentum dixerit ea fuisse, tempore Comitis Flandrensis et nostro; » — c'est-à-dire, d'après la traduction des *Ordonnances des Rois* : « Pour fixer l'estendue des Pasturages, et la quantité des eaux qui appartiennent à la commune, on s'en rapportera au témoignage des habitants, qui affirmeront par serment; quelles estoient cette estendue et cette quantité du tems du Comte de Flandres, et avant que le Royeust accordé le droit de commune à cette ville. »

Afin de déterminer la portée de ce texte, il faut considérer la topographie du lieu pour lequel il était édicté. Le lit de la Somme, envahi par la tourbe, a graduellement diminué (1). Il est bordé de prairies humides qui, au moyen âge, appartenaient sur le territoire de Péronne à la communauté des habitants. La disposition a pour but d'éviter l'accroissement de la propriété collective aux dépens du domaine de la couronne, dont la Somme, fleuve royal (2), était une dépendance et, par le fait même, d'assurer l'exercice de la navigation sur ce cours d'eau. Or, si l'on admet notre interprétation, l'article discuté n'a pas d'autre objet.

La loi de la commune de Hesdin (3), donnée à Lens en 1215 par Louis l'Aîné, fils du roi de France, est la reproduction littérale en langue romane de la charte de Péronne : « Item, dit ce document, pastures, herbages, iaues communes soient de chele meisme largeche ke le boine verites du païs sur leur sairement aussi ke eles estoient tres le tans le comte de Flandre et le notre. » Rappelons que l'ancien Hesdin, détruit par Charles-Quint en 1554, était situé à cinq kilomètres de la ville actuelle, sur les bords de la Canche. A Hesdin comme à Péronne, la disposition citée avait pour but de maintenir la stabilité des limites entre le domaine du roi et celui de la commune et, par conséquence, d'assurer la libre circulation sur la rivière.

* * *

Nous proposons, pour l'article discuté, la traduction suivante : « Quiconque, dans les limites de la commune de Tournai, empêchera sans droit le cours du fleuve, sera contraint par corps à le rétablir en son premier état. »

(1) Elisée Reclus, *Nouvelle géographie universelle*, t. II, p. 767.
(2) *Somme rurale*, loc. cit. supra.
(3) Tailliar, op. cit., p. 45, n° 13, art. 25.

De l'influence des littératures picarde et wallonne sur la littérature française du XIII[e] siècle à l'époque de la Renaissance.

Les opinions exprimées dans cet aperçu sont celles que professe à la Faculté des Lettres de Lille mon collègue et ami M. E. Langlois, professeur de langues et littératures picarde et wallonne, des notes duquel je me suis largement servi.

La question de l'influence exercée sur la langue française par les dialectes picard et wallon, inscrite au questionnaire du Congrès de Mons, a été traitée à Mons par M. le major Hecht. Je ne m'occuperai donc aujourd'hui, comme au reste l'indique le titre de cette communication, que de la question littéraire.

Un professeur de Liège, le savant M. Wilmotte, commence ainsi l'avant-propos d'un petit volume intitulé « Le Wallon » qui vient de paraître : « Le wallon est un dialecte, dont les limites conventionnelles, admises par la science, englobent trois provinces, Liège, Luxembourg et Namur, et une partie de deux autres, Hainaut et Brabant. Les arrondissements judiciaires de Mons et de Tournai parlent une variété du picard, dialecte qui s'étend, au Sud et au Sud-Ouest, fort avant dans la région française. »

C'est là, fort heureusement, une opinion toute personnelle. Autrement, notre étude serait vite faite en ce qui concerne l'influence du wallon sur la littérature française, car, M. Wilmotte l'avoue lui-même, « la plupart des anciens trouveurs belges ne lui ont jamais appartenu; il n'a connu ni les cours littéraires, ni les confréries d'art; il ne nous a légué ni épopées, ni vieux romans. » Mais ces limites ne sont pas admises par la science. En fait, si l'on n'hésite pas à dire d'un texte écrit à Liège qu'il est wallon, d'un poëme écrit en artésien ou en amiénois qu'il est picard, les particularités linguistiques qui constituent d'une part le dialecte wallon, d'autre part le dialecte picard s'effacent peu à peu à mesure qu'on s'éloigne des centres wallon ou picard et se mêlent ou se confondent à mesure qu'on s'avance d'un domaine

vers l'autre. Aussi les savants s'accordent-ils aujourd'hui à ne point fixer de limite dialectale proprement dite. On dira d'un texte qu'il a été écrit dans la région de Lille, de Valenciennes, de Tournai plutôt que de dire qu'il est wallon ou picard. Et s'il fallait tracer une limite au dialecte wallon, il faudrait la reporter beaucoup plus au sud afin de ne pas comprendre dans le dialecte picard des sous-dialectes qui ont beaucoup moins de rapports avec lui qu'avec le dialecte wallon et des parlers qui ont toujours été désignés au moyen âge par la dénomination de *lingua wallonica*.

Les limites dialectales étant si difficiles à préciser, à plus forte raison le serait-il de marquer une ligne de démarcation entre la littérature picarde et la littérature wallonne. Aussi peut-on dire que cette démarcation n'existe pas. Il y a une littérature picarde et wallonne, mais pas une littérature picarde et une littérature wallonne, ou pour mieux dire il y a une littérature du Nord-Est de la Gaule, en comprenant sous cette désignation la Picardie, l'Artois, le Cambrésis, le Hainaut français, la Flandre et la partie non flamande de la Belgique.

L'influence que cette littérature a exercée sur la littérature française serait, dans l'état actuel de la science, difficile à déterminer avec précision. C'est un problème très délicat et très complexe dont l'étude demanderait de très amples développements et de nombreuses divisions. L'influence de la littérature du Nord-Est est loin d'avoir été la même dans tous les genres, aussi me bornerai-je à prendre successivement les principaux d'entre eux et à montrer, sans sortir des généralités, quelle place y occupe la région picarde-wallonne.

C'est dans l'épopée qu'elle peut réclamer la part la plus brillante. « L'épopée française, a dit M. G. Paris, est le produit de la fusion de l'esprit germanique dans une forme romane, avec la nouvelle civilisation chrétienne et surtout française. » Or, les travaux de MM. Junghans, Rajna et Kurth ont nettement démontré que le berceau de cette épopée, le lieu où s'est opérée cette fusion, a été la partie de la Gaule où étaient installés les premiers Mérovingiens. Tous ces chants épiques ou cantilènes, ces narrations épiques ont aujourd'hui disparu, mais, comme on l'a si justement remarqué, les débris de cette épopée mérovingienne se retrouvent dans l'histoire de Clovis, de ses ancêtres et

de ses descendants, telle que nous la retrouvons dans Grégoire de Tours et dans Frédégaire, évidemment formée de la juxtaposition d'un certain nombre de ces chants épiques. De véritables légendes épiques, qui n'ont pas revêtu la forme littéraire, existent même encore aujourd'hui dans cette contrée, et se trouvent dans les traditions relatives à l'origine d'un grand nombre de villes, par exemple celle de Lyderic et Phinaert à Lille, de Gayant à Douai, etc. Les plus célèbres des chansons de geste n'appartiennent sans doute pas au Nord-Est de la Gaule; la chanson de Roland n'y tient par aucun côté. Cependant sur 90 ou 100 de ces Chansons de Geste qui nous sont parvenues, le plus grand nombre, au moins les trois quarts, sont sorties de la région picarde-wallonne. Le succès même de ces épopées sous la nouvelle forme qu'elles avaient prises fit disparaître, par un phénomène souvent observé, les vieux chants épiques. Mais le pays qui les avait vus naître resta fidèle au genre. La matière et la veine étaient épuisées; on reprit les anciennes chansons de geste; on les rajeunit, les allongea à l'aide, le plus souvent, de chevilles et de formules banales; on y introduisit des éléments nouveaux, mais ces arrangeurs, ces gens de métier qui travaillaient pour flatter des princes ou vendre leurs vers à des jongleurs ambulants n'arrivèrent à faire que des compositions fort ennuyeuses dans lesquelles on retrouve çà et là quelques réelles beautés provenant de l'original perdu. L'épopée était déjà morte et bien morte que les versificateurs du Nord essayaient encore de la renouveler, et c'est à cette tentative de nouvelle épopée nationale qu'appartiennent entre autres le poème de Cuvelier sur Bertrand de Guesclin et la geste de Liège par Jehan d'Outremeuse.

Au surplus, même dans le Nord, l'épopée avait depuis longtemps perdu de son prestige. Si les trouveurs du Nord ont été les plus intrépides versificateurs des chansons de geste, ils en ont été aussi les premiers et les plus spirituels parodistes. L'auteur du poème héroïco-scatologique d'*Audigier* (XIIe siècle), qui fut longtemps célèbre dans toute la France; celui du *Siège de Neuville*, qui raconte bouffonnement en jargon mêlé de flamand et de wallon un siège dans lequel les combattants sont de part et d'autre de bons bourgeois flamands; le valenciennois qui écrivit avec beaucoup d'esprit le long poème de Baudoin de Sebourg, sont bien les précurseurs, à trois ou quatre siècles de distance, de Michel Cervantès.

Un cycle tout entier de l'épopée est exclusivement du Nord, c'est celui des *Croisades*, qui prit naissance pendant la première croisade, raconte les exploits de Godefroy de Bouillon et y rattache la légende des enfants changés en cygne, qui a inspiré l'opéra de Wagner. Ce cycle sert de transition entre l'épopée proprement dite et l'histoire en langue vulgaire. « L'histoire en langue vulgaire, dit M. G. Pâris, date en réalité des croisades et ne fut pendant un temps défrayé que par elles... L'histoire proprement dite de la première croisade en langue vulgaire eut naturellement d'abord la forme épique, la seule qu'on connût pour des récits sérieux et de longue haleine. » Le plus ancien poème de ce cycle est celui de Richart le Pèlerin, qui, comme son nom semble l'indiquer, était très probablement un compagnon de Godefroy de Bouillon. Le poème de Richart n'existe plus dans sa version originale, mais seulement dans une contrefaçon de Graindor, de Douai. Le rôle et l'importance exagérés qu'on y attribue aux chevaliers flamands prouvent bien que l'auteur était de leur pays. De même le point central du poème d'Antioche est la prise d'Antioche par G. de Bouillon. L'auteur anonyme de la chanson de Jérusalem, qui fait suite à Richart, était aussi du Nord de la France, mais ce poème est déjà moins historique que l'autre. Richart le Pèlerin avait assisté aux événements qu'il raconte, ou tout au moins, comme le démontre Pigeonneau, avait travaillé sur des chroniques; l'auteur du second poème semble avoir composé son œuvre d'après des récits déjà fort altérés. Comme la chanson d'Antioche, celle de Jérusalem a été remaniée au XIIe siècle par Graindor de Douai et toutes deux fortement altérées par les jongleurs postérieurs qui ont exploité leur succès. C'est encore Graindor de Douai qui est l'auteur du poème intitulé les Chétifs (Captivi), tissu d'aventures romanesques prêtées à des croisés prisonniers.

Les poèmes du Chevalier du Cygne et des Enfances Godefroy sont de vieilles légendes mythologiques rattachées en Belgique aux origines de la maison de Bouillon. Les auteurs de ces deux poèmes sont de Liège et de Namur ou des environs.

Ainsi la région picarde-wallonne occupe une place des plus importantes dans cette première période de l'historiographie française. Lorsqu'avec la quatrième croisade commence l'histoire en prose, sur ses trois historiens en langue française, Villehardoin, le plus connu, est champenois, mais Robert de Clari, qui

est un chevalier picard et Henri de Valenciennes, appartiennent encore à notre région.

« Les laïques, écrit M. G. Pâris, prenaient de l'intérêt, non seulement pour l'histoire de France, mais pour l'histoire universelle. Baudouin VI, comte de Flandre et de Hainaut, qui devait être empereur de Constantinople et disparaître à la bataille d'Andrinople (1205) fit, nous dit un auteur du XIVe siècle, recueillir sous une forme abrégée toutes les histoires depuis la création du monde jusqu'à son temps, spécialement celles qui touchaient son pays et sa famille et les fit rédiger en langue française ; on les appelle d'après lui les *Histoires de Baudouin*. Ce grand recueil paraît avoir été continué par Baudouin VI ou du moins dans une compilation dont le seigneur possédait le manuscrit.... Vers 1225, sous les auspices du châtelain de Lille, Roger, un clerc entreprit de mettre en prose française depuis la création du monde jusqu'à son temps. Son ouvrage, qui eut d'ailleurs beaucoup de succès et fut traduit en italien, n'a pas été terminé et s'arrête au temps de César. » Vers 1240, Jean de Tuin, en Hainaut, écrit une histoire de César d'après la Pharsale et d'autres sources et Jacob de Forest (Belgique), fit quelques années plus tard un poème sur le même sujet. « Mais le plus souvent on s'est borné à essayer d'écrire une histoire générale de France. Il faut surtout signaler la chronique rimée de Philippe Mousket, de Tournai, qui va de la prise de Troie, préface obligée au moyen âge de toute histoire nationale, à 1242. Ce long ouvrage (plus de 31.000 vers) n'a aucun mérite poétique, mais il a une véritable valeur historique pour les temps contemporains de l'auteur et un grand intérêt littéraire pour l'époque carolingienne. » Après avoir cité G. Guiart, d'Orléans, la chronique de Reims, et celle de Godefroi de Paris, M. G. Pâris ajoute : « En somme, en dehors des ouvrages cités, l'historiographie en langue vulgaire est à peu près stérile jusqu'à Jean le Bel, de Liège, qui commença sa chronique vers 1350, et qui fut lui-même, comme on sait, le précurseur et le modèle de son compatriote J. Froissart. » La maison de Bourgogne y a encore ses historiographes en prose ou en vers, G. Chastelain, J. Molinel, Jean Lemaire de Belges.

Nulle part en somme l'historiographie en langue vulgaire ne fut pendant toute la période qui s'étend jusqu'à la Renaissance plus cultivée que dans le Nord. C'est là qu'elle s'était dégagée

du poids inutile des rimes; c'est là qu'avec Philippe de Comines elle va devenir critique et psychologue. L'histoire naît au pays d'où était sortie l'épopée.

Dans d'autres genres, la part qui revient au domaine picard-wallon est plus grande encore. M. Bédier (*Les Fabliaux*, Paris, 1895) qui a cherché la patrie de chacun des fabliaux, est parvenu à en localiser 72 et voici leur répartition :

Provinces du Nord (Picardie, Artois, Ponthieu, Flandre, Hainaut).	38
Ile de France (Beauvoisis, Beauce, etc.), et Orléanais.	15
Normandie.	10
Champagne et Nivernais.	3
Angleterre.	6
	72

Si l'on admet comme probable une répartition identique pour ceux dont on ne connaît pas l'origine, on voit que plus de la moitié des 147 fabliaux que nous possédons appartient aux provinces du Nord. Au surplus le nom même sous lequel sont connus ces contes est du Nord : hors du Nord on disait fableau. C'est un genre bien secondaire sans doute, où l'imagination un peu grossière et satirique a plus de place que l'observation, la farce que la réalité, mais qui répondant à un certain état, à une certaine disposition d'esprit, devait naître et prospérer là où la grosse gaieté bourgeoise, le bien-aise de vivre, un égoïsme naïf, le besoin de se distraire dans la charge et la plaisanterie lourde et triviale étaient une sorte de besoin et d'appétence naturelle. Aussi ont-ils comme un goût de terroir et y fleurissent-ils comme sur le sol qui leur convient.

L'autre branche de la littérature bourgeoise, l'épopée animale, qui fut si populaire en France, et qui du français fut traduite dans tous les pays voisins, n'eut pas moins de succès dans notre région. Le plus ancien poème que nous possédions sur les sujets qui constituent le roman de Renart, et qui est encore en latin, l'*Ysengrinus*, a été composé par un prêtre de Gand. De quelques traditions ou éléments lointains que procèdent tous ces apologues, ce serait donc dans la France du Nord, au pays picard et wallon, que cette épopée animale aurait pris corps, que les *gestes* de *Renard le goupil* auraient été pour la première

fois le sujet d'une compilation poétique. Dans la suite, une statistique des branches du Roman de Renart nous donne en ce qui concerne les provinces du Nord des résultats à peu près les mêmes que pour les fabliaux et pour la même raison : sa convenance aux mœurs et à la tournure d'esprit de ces bourgeois du Nord, heureux de bafouer et de parodier dans ces satires d'ailleurs inoffensives, les deux puissances contre lesquelles ils sont toujours en lutte, la noblesse et l'Église, et surtout de rire aux dépens du prochain. La vogue de ce genre était épuisée que les trouvères du Nord essayaient de le renouveler, Jacquemard Giélée en écrivant *Renart le Nouvel* (1288) et, peu après, un anonyme, également de la Flandre, *Renart le Contrefait.*

La poésie lyrique comtoise, d'origine provençale, trouva elle-même, bien que convenant moins à son esprit, une nouvelle patrie dans le Nord. « La Champagne avec la Picardie, la Flandre et l'Artois reste pendant le XIIIe siècle le siège à peu près exclusif de cette poésie qui fut d'ailleurs uniquement cultivée, au moins dans les premiers temps, soit par les grands seigneurs eux-mêmes, soit par les poètes qui vivaient de leurs bonnes grâces. »

Pour le théâtre comique, sur trois pièces seulement du XIIIe siècle qui nous sont parvenues, deux sont d'un poète artésien, Adam le Bossu, qui les composa vers 1262 et 1285 : le *Jeu de la Feuillée*, Kermesse endiablée où les trivialités et la haute poésie se coudoient d'une façon si étrange, et celui de *Robin et Marion,* pastorale un peu mignarde ; l'autre intitulée *Du Garchon et de l'Aveugle* est anonyme, mais fut jouée à Tournai en 1277, ce qui semble assigner cette ville pour berceau à son auteur.

De même, bien que les origines du théâtre chrétien, liturgiques et par conséquent latines, ne puissent pas être localisées, et que les premières pièces qui nous en sont parvenues ne soient pas du Nord, le premier miracle, le *Jeu de Saint-Nicolas*, en est encore originaire et a pour père Jean Bodel d'Arras.

Des remarques analogues seraient à faire si nous parcourions notamment les genres moraux, satiriques et didactiques. Nous verrions les Trouveurs du Nord y occuper la plus grande part et nous constaterions qu'à côté des genres littéraires qui y ont pris naissance, tous ceux qui ont fleuri au moyen âge ont été cultivés dans cette région du Nord-Est de la Gaule plus abondam-

ment et plus longtemps que partout ailleurs. Il est donc certain que si, dans l'état actuel de la science, la part d'influence que la littérature picarde-wallonne a exercée sur la littérature française, et les éléments exacts de cette influence ne peuvent pas être déterminés d'une manière précise, cette influence a été très grande.

Malheureusement ce ne fut pas seulement pendant la période florissante et classique du moyen âge qu'elle se fit sentir. Elle continua à s'exercer pendant le XIVe, le XVe et même le XVIe siècle, mais alors d'une façon néfaste. C'est dans la région du Nord que sont nées ces sociétés littéraires, ces *puys*, dans le plus ancien, celui d'Arras faisait remonter son origine à une apparition de la Vierge en 1005 et que l'on retrouve à Valenciennes (*Puy Notre-Dame,* 1229) à Lille, Douai, Cambrai, Tournai, etc., et à l'instar desquels furent créés dans les pays de langue flamande, les chambres de Rhétorique. On conserve encore à la bibliothèque de Tournai les registres contenant la liste des pièces couronnées au puy de Tournai. C'est à ces *puys* que M. Langlois attribue une grande partie des défauts de la poésie au XIV , au XVe et au commencement du XVIe siècle; ce sont eux qu'il rend responsables de la décadence littéraire qui a provoqué la violente réaction qu'on appelle la Renaissance.

Les poèmes présentés aux concours organisés par ces pays étaient déclamés devant un nombreux auditoire. Or on sait combien dans ces déclamations ou lectures à haute voix la musique des mots obtient de la valeur. Dans ces poèmes nécessairement de courte étendue, à sujets limités, chants royaux, ballades, servantois et autres petites pièces du même genre, le détail, la musique, la minutie de la forme tenaient nécessairement plus de place que les idées et finirent même par les bannir entièrement. La multiplication des concours (à Douai il y en avait un toutes les trois semaines), la largesse avec laquelle étaient récompensés et traités les lauréats amenaient nécessairement avec la multiplicité des concurrents et des juges une diminution croissante de talent et de compétence. On se rabattit, à défaut de sens poétique et d'idées sur des minuties; on édicta des préceptes, on traça des règles poussées jusqu'au ridicule. « A Tournai, le premier hémistiche du premier couplet d'un amoureux devait être : *loyal amant* ou *cœur amoureux ;* celui du second : *qu'il soit ainsi ;* celui du troisième : *or aimons donc ;* celui du quatrième : *si est*

l'amant; celui du cinquième : *dame d'honneur*. Dans ces tournois que les grands seigneurs organisaient entre eux et leurs familiers, quelqu'un proposait un vers qui devait être le premier refrain d'une ballade ou d'un rondeau. L'école picarde et plus particulièrement les poètes de l'école de Valenciennes arrivèrent à ne plus rechercher que les artifices de versification ; on en vint à faire des vers et des pièces même qui pouvaient se lire indifféremment de droite à gauche ou de gauche à droite, de haut en bas ou de bas en haut. On connait le huitain de Meschinot qui peut se lire de trente-huit façons différentes, en y trouvant toujours la rime, et, prétendait l'auteur, le sens.

La France entière fut bientôt envahie par ces manies et ces mœurs. La puissance de la maison de Bourgogne contribua à répandre ces habitudes et cette corruption du goût littéraire comme se répandaient en France les artistes et les arts de ses domaines du Pays-Bas. Ces « épiceries » comme Du Bellay appelle toutes ces vieilles poésies françaises, bonnes tout au plus pour les « jeux floraux de Toulouse ou le puy de Rouen » justement discréditées firent place à des genres nouveaux d'importation italienne. Malheureusement la juste défaveur qui les atteignit rejaillit sur toute la belle période littéraire qui avait précédé cette ère de décadence. Ce n'est qu'après plusieurs siècles d'oubli et d'injuste dédain que viendra sa légitime réhabilitation.

La littérature du Nord-Est de la Gaule, de la région picarde-wallonne, a donc exercé sur le développement et sur l'histoire de la littérature française une incontestable influence, et une grande part lui revient dans la floraison de notre littérature du moyen âge comme aussi par contre dans la révolution du XVIe siècle qu'elle a puissamment favorisée par la répulsion qu'inspiraient les niaises et insipides fadeurs dont les pays du Nord-Est avaient donné l'exemple et répandu la mode.

H. CONS.



Des Magistratures communales.

La première question du programme est ainsi conçue : « Déterminer quelles étaient dans les principales villes des anciens Pays-Bas les règles qui présidaient à la formation des magistratures communales? »

Je restreins cette question au Luxembourg et la formule comme suit :

Quelles étaient dans les principales villes du Luxembourg les règles qui présidaient à la formation des magistratures communales?

Cette question me parait devoir se ramener à ces deux autres :

1. A qui appartenait-il dans le Luxembourg de conférer les magistratures communales?

2. Quelles qualités étaient requises de la part de ceux qui aspiraient à ces magistratures?

1. A qui appartenait-il dans le Luxembourg de conférer les magistratures communales?

L'article 25 du titre III de la coutume générale du Luxembourg est ainsi conçu :

« Les estats et offices des mayeurs et eschevins, tant des haultes justices qu'inférieures, sont en aucuns lieux perpétuels, comme les estats que le prince confère, ès autres lieux, ilz se changent tous les ans aus jours pour ce introduits. »

Cet article nous indique que, dans le Luxembourg, les règles qui présidaient à la formation des magistratures communales, n'étaient pas partout les mêmes.

C'est ce que le prévôt d'Arlon se chargera de nous expliquer dans sa lettre du 7 janvier 1766 au gouverneur de Luxembourg.

Le gouverneur lui avait posé cette question : Quelles sont les personnes qui d'ordinaire sont choisies pour maire et échevins?

Sa réponse fut « que le prévôt choisit toujours pour maire et gens de loy, qui se règlent sur le vieux style, les gens les plus

apparents, les plus moyennés et les plus capables; mais que les communautés usant de la loy de Beaumont choisissent les leurs à la pluralité des voix par brigues, et qui souvent ne savent ni lire ni écrire. »

Donc dans la prévôté d'Arlon, le droit de conférer les magistratures communales appartenait au prévôt ou à la communauté. Il en fut de même dans les principales localités de la province : les unes, soumises aux coutumes générales du Luxembourg, possédaient une magistrature dont la formation était du ressort du seigneur-duc ou de quelques vassaux privilégiés; les autres, celles qui suivaient la loi de Beaumont, faisaient choix annuellement de leurs magistrats communaux.

Sous la première catégorie nous rangerons :

1° La ville de Luxembourg :

« Les Echevins de Luxembourg, dit Bertholet, (*Hist. du duché de Luxembourg et comté de Chiny;* T. IV, XXXVIII), étoient anciennement la plupart gentilshommes, et tenoient les premiers rangs dans la ville, après le Siège des Nobles et le Siège Prévôtal. Ils jugeoient en dernier ressort dans les causes civiles; mais le criminel appartenoit au Prévôt et à ses assesseurs. »

« C'étoient les gouverneurs de Luxembourg qui créoient autrefois les Echevins; depuis 1700, la Cour s'en est réservé la nomination. »

Sous la première catégorie, nous rangerons : 2° Les villes de Durbuy, Houffalize, Laroche et Marche.

Un record du mayeur et des échevins de Laroche, donné le 15 février 1552, contient de qui suit : « Nous, Jehan le jeusne de Baillonville, mayeur de la ville et franchiese de la Roche, en Ardenne, Bastin de Baconfoy..... tous eschevins de la dite franchiese, salut. Scavoir faisons à un chascun et à tous à cuy ceste présente parviendra que desy longtemps que nous pouvons avoir mémoire et cognoissance, mesment par apprise que fait advons à nos prédécesseurs eschevins, disons et attestons et par ceste présente certifions avoir veu usés et appris, que un officier de la dite Roche a crée, constitué, establi ou passé mayeur, eschevins, clerc-juré en la dite franchiese et ville de la Roche et depuis que Monsieur le marquis de Berghes a esté gouverneur de Luxembourg, il en a eu la cognoissance de donner les dits offices.... et les autres seigneurs gouverneurs jusques à présent. »

Antoine, marquis de Berghes, comte de Walheim, était gouverneur de Luxembourg en 1534. — Notons que le droit de nommer le mayeur, les échevins et le clerc-juré passa du marquis de Berghes à quelques-uns seulement de ses successeurs. Une nomination de mayeur faite par le prévôt Rigo, le 17 septembre 1750, nous apprend que le droit de nommer les magistrats communaux appartenait de nouveau à cette époque aux prévôts de Laroche.

3° Arlon possédait un justicier et sept échevins.

Premièrement, chaque année, le jour de la Nativité de saint Jean, deux échevins et quatre bourgeois appartenant aux quatre métiers élisent, d'un commun accord, un justicier, lequel sera pris, une année, parmi les échevins, l'autre, parmi les bourgeois, et ainsi d'année en année.

2. Item, le justicier ainsi élu d'un commun accord est présenté au prévôt qui l'assermente, au nom du souverain.

3. Item, il y a en la dite ville sept échevins que le souverain a le droit de mettre et de démettre; ils sont nommés à vie et ne peuvent être destitués, à moins qu'ils ne le méritent à raison de quelque méfait. — Coutumes d'Arlon, 1532.

« Le justicier, ou Richter, dit Bertholet (Hist. citée, T. IV, XLVII) est le chef du Magistrat; et il faut remarquer qu'il a le droit de première audience, et que cette charge est alternative d'année en année, entre les échevins et les bourgeois. »

4° Bastogne possédait une mairie héréditaire.

Jean, roi de Bohême, énumère les privilèges du mayeur héréditaire dans une charte datée du 23 décembre 1332. Nous lisons dans cette charte :

« .... Premièrement est à assavoir que le dit Gérart et ses hoirs sont mayeur de Bastoigne héritiers par leur droict d'héritaige et mayeur en la dite court sur la dite acqueste.

2. Item, doit le dit mayeur et ses hoirs mettre et oster les eschevins de la dite court, quant besoing, par le conseilh des autres eschevins, sans malengien.

3. Item, met aussy ledit mayeur et ses hoirs le sergeant de la ville, par le conseil de nostre recepveur pour le temps, lesquelz mayeur et eschevins et sergeant devant pour le temps doient faire faulté de warder nostre droict, leur droict et le droict de la dite franchiese de Bastoigne... »

Notons les articles 2 et 5 de la coutume de Bastogne. 1531.

« 2. Audit prévost appartient commectre et constituer les sergeants de la dite prévosté, desquels il reçoit le serment en tel cas appartenant, et sont creuz lesdits sergeants de leur exploict par leurs sermens. »

« 5. Audit prévost *ex officio* appartient de toute ancienté, à l'advis du recepveur dudit Bastoigne, de mectre et eslire aux sept haultes mayeuries de la prévosté gens ydoynnes et souffisant pour exercer le dit office, asçavoir mayeur et eschevins, desquels il reçoit le serment en tel cas appartenant et votredit recepveur reçoit ledit cautions pour du dehu rendre compte à la chambre de Bruxelles. »

5° Saint-Hubert. — Nous lisons dans les coutumes de Saint-Hubert renouvelées et publiées par Mgr Dom Cyprian Mareschal, révérendissime abbé et seigneur de Saint-Hubert.

« 1. Comme l'estat de nostre terre de Saint-Hubert, outre notre cour féodale, est composée de six feautez ou justices hautes, avec leurs annexes, dont notre ville dudit Saint-Hubert est la première et le chef. . les officiers et autres justices *par nous créez*, devront être personnages lettrez, s'il s'en peut recouvrer, sans reproches et sans estre soupçonnez d'aucune marque d'infamie. »

« 10. Le greffier et ses clercqz substitués, *par nous advoués*, seront obligés de tenir rolle pertinente de toutes les causes qui se démenneront par devant nos justices. »

6° Nassogne. — Un record de Nassogne du 3 avril 1571 porte ce qui suit :

« .... Premier, requérons qui soit inséré dedens ledict record tout ce qui s'ensuit, assavoir si à seigneur tresfonsier apartient d'instituer maire, justice et sergant;.... disons et recordons....

» Premier et au premier poinct touchant l'institution de la court et justice, etc., qu'il appartient à ung seigneur abbé de Saint-Hubert en Ardenne, seigneur tresfonsier dudict Nassogne, instituer et mettre mayeur, eschevins, sergans et forestiers toutes fois que le cas le requière, par les morts et trespas d'iceulx, et ce sçavons par l'institution de noz prédecesseurs et l'admission de nous mesmes, et en avons veu plusieurs commissions tant de mayeur que d'eschevins scélées et signées respectivement dudict seigneur abbé. »

7° Notons encore cet article 3 de la coutume de Grenmacher, au Grand-Duché.

« En la dite ville, il y a sept échevins, qu'un gouverneur ou lieutenant de Sa Majesté a seul le droit d'y installer au nom du Souverain, et qui administrent la bourgeoisie dans toutes les affaires criminelles.... »

8° Aussi l'art. 5 de la coutume de Remich. — Record du 15 novembre 1462.

« Nous reconnaissons également que notre redouté souverain seigneur le duc de Luxembourg mettra à Remich un maïeur de naissance légitime et de bonne réputation. Avant d'occuper son siège, il prêtera, d'abord au souverain, ensuite au corps de justice, à toute la cour et aux bourgeois y ressortissants, tel serment qu'un échevin de Remich, assisté de ses collègues, a coutume de prêter en présence de la justice et de toute la cour de Remich.... »

« Art. 6. Nous reconnaissons également qu'en la cour de Remich, il doit y avoir sept échevins y résidants, qui prêteront d'abord serment à notre redouté souverain seigneur et ensuite aux bourgeois, selon la coutume; nul ne sera échevin s'il est de naissance illégitime ou malfamé. »

« Art. 7. Item, tout habitant de la cour de Remich, qui est élu échevin, sera échevin ou quittera la cour. »

« Art. 16. Nul homme de servile condition ne sera élu eschevin à Remich, ni ne siégera en justice avec les autres eschevins. »

Les coutumes générales du pays de Luxembourg qui ont été publiées le 8 avril 1628, et que nous avons déjà citées précédemment, contiennent deux articles qui ne sont pas sans intérêt quant à la question qui nous occupe. Le premier de ces articles est l'article 10 du titre IV; il est ainsi conçu :

« Le dit hault justicier peut et doibt créer mayeur et justice pour cognoistre des crimes et délictz, aussi avoir prisons fermées pour y garder les malfaiteurs. »

Le second article est l'article 23 qui suit :

« Les estats que le prince confère sont perpétuels à la vie de ceux qui en sont pourveuz, s'ils n'en sont excusez par départ volontaire ou privez par droit et justice : mais les estats que les haultz justiciers confèrent, comme sont les estats de leurs officiers, iceux sont muables au bon plaisir du seigneur, ne soit que le changement se face pour cause infamante, auquel cas le seigneur ne peut déporter son officier avant l'avoir fait condamner par justice. »

9° Bouillon. Cette ville eut de bonne heure une organisation communale complète. M. Devillers (Monuments, t. III, p. 531) a publié une sentence du 30 avril 1289, émanée des « Prévot, échevins et hommes jurés du château de Bouillon (1). »

On trouve dans les coutumes de Bouillon (13 septembre 1628) :

1. « La cour souveraine de Bouillon sera composée d'un prévost, six jugeurs et un greffier.... la collation et provision des dits états est réservée et se fera par Son Altesse sérénissime comme duc de Bouillon. »

3. « A leur réception en telle charge et office, passeront le serment selon le formulaire de la cour, et sera telle réception et serment fidèlement et de mot à mot insérée au registre de la cour, avec les dates des jours, mois et années qu'ils auront été passez. »

A noter l'article 17 des dites coutumes :

« Tous actes de juridiction volontaire, comme transports, œuvres de loix, se pourront expédier par devant le *prévôst* ou mayeur, un *eschevin ou jugeur*, et le greffier.... »

2e Catégorie. L'article 9 de la loi de Beaumont est ainsi conçu :

« In eàdem villà, assensu omnium vestrum, jurati constituantur, major similiter qui fidelitatem nobis jurabit, et de redditibus et proventibus villæ ministralibus nostris respondebit; sed nec ipse major nec jurati ultra annum, nisi de voluntate omnium, in officiis suis remanebunt (2). »

(1) Ch. Laurent, *Coutumes des pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny*, deuxième supplément, p. 361.

Pour le dire en passant, dans le duché de Bouillon, il n'y avait non plus d'unité dans les coutumes; quelques localités suivaient la loi de Beaumont, d'autres étaient régies par la coutume de Raucourt, d'autres par la loi de Ranwez.

(2) Loi de Beaumont. « Les dispositions de droit connues sous ce titre ont été données par Guillaume, archevêque de Reims, en 1182, à une petite commune fondée par lui en Champagne. Quoique fort loin d'être un modèle de législation, après tous les progrès qu'ont fait nos sociétés modernes, cette loi, à l'époque où elle a pris naissance, a été considérée comme un bienfait pour la population qu'elle devait régir, et elle en était un en effet au milieu des désordres et des oppressions de tout genre, qui faisaient du douzième siècle un temps d'anarchie et de misère; aussi les populations voisines s'empressèrent-elles de l'adopter

Cet article consacre le renouvellement annuel du maïeur et des échevins par la voie des élections.

Ainsi tandis que, dans la première catégorie, les magistratures communales sont d'ordinaire conférées par le souverain ou ses représentants et sont déclarées perpétuelles, dans la seconde catégorie, elles deviennent temporaires et électives.

Voyons les diverses applications de cette loi qui furent faites dans la suite des temps :

D'abord à Beaumont même :

« Les habitants et bourgeois de la ville de Beaumont, en Argone ont droit, tous les ans le jour et fête de Pentecôte, de faire élection d'un maire, sept eschevins, hommes irréprochables et non parens, pour exercer la justice dudit lieu, qui ne peuvent rester en exercice que le temps et espace d'une année, s'ils ne sont continués d'une voix unanime de la communauté. Pour faire laquelle élection quatre bourgeois non parens sont nommés, savoir : deux, de la part de la communauté, et les deux autres de la part du magistrat et justice. Ces quatre hommes prennent serment ès mains du seigneur-maire; après quoi ils se retirent en l'église paroissiale et entre eux nomment huit autres personnes bourgeois de cette ville, gens irréprochables, non parens ny aliés; lesquels huit prêtent sermens ès mains du seigneur-maire. Ce fait, se retirent en l'église paroissiale, et entre eux font élection et nomment le maire et les sept échevins pour exercer la dite justice. Le nouveau maire prête serment entre les mains de l'ancien maire, et après son serment reçoit cellui des sept autres échevins. »

Record de la justice de Beaumont, en Argone, sur plusieurs dispositions de la loi. 1755, 13 mars.

A Clémency : 1741, 8 mai. Lettres patentes de confirmation de droits, franchises et privilèges en faveur des communs habitants du village de Clémency. — Marie-Thérèse.

1. Le corps de justice de Clémency sera composé d'un maïeur, d'un lieutenant-maïeur et de quatre échevins, et il devra se renouveller chaque année aux fêtes de la Pentecôte.

2. Avant que de procéder à ce renouvellement, ceux qui

dès que les circonstances les favorisèrent assez pour qu'elles pussent y parvenir. » *Coutumes des pays, Duché de Luxembourg*, Leclercq t. I, page 3.

seront du corps de justice devront en faire demander, par le maïeur, la permission ou consentement à leur justicier, auquel il sera pour ce paié le droit accoutumé de cinq sols.

3. Cette permission obtenue, ils choisiront un des membres de la communauté de Clémency, et ceux de la communauté de Clémency choisiront, de leur côté, un des membres du corps de justice, pour procéder au renouvellement du même corps.

4. Les deux personnes qui seront ainsi choisies procéderont ensuite à la nomination d'un maïeur, lieutenant-maïeur, et de quatre échevins, pour servir pendant le terme d'une année.

5. Et si les deux personnes ne peuvent s'accorder ensemble pour la dite nomination, il leur sera adjointé une troisième, qui sera, à cette fin choisie a pluralité des voix par le corps de justice et par ceux de la communauté, réunis ensemble.

6. La nomination faite, ceux qui seront nommés prêteront le serment ordinaire entre les mains du justicier, lequel devra se rendre au village de Clémency pour y recevoir ce serment, ne fut toutefois qu'il ait empêchement légitime; auquel cas il sera permis de substituer à cette fin une personne convenable.......

A Chiny : « En vertu de cette loi de Beaumont, la communauté de la ville de Chiny se choisit, à certains jours de chaque année, ses jurés qui, avec d'autres anciens usages, ont l'administration de la justice dans la juridiction particulière de leur ville, à l'exclusion du prévôt et du siège prévôtal de Chiny (1). »

A Neufchâteau : « La ville de Neufchâteau se choisit aussi, chaque année, son juré ou bourgmaitre, qui a de même son pouvoir particulier dans cette ville, par une suite des mêmes privilèges accordés par les anciens comtes de Chiny dont cette ville faisait partie du domaine (2). »

A Virton : Coutume. 1589, 15 juillet.

1. « Suyvant laquelle coustume tous les ans, le jour de la Pentecouste en icelle ville se crée et par élection des quarante et bourgeois dudit lieu un mayeur, seipte eschevins et un doyen, juges des bourgeois en toute action, tant réelle que personnelle,

(1) Avis des États du Luxembourg du 25 janvier 1763, sur l'abrogation de la loi de Beaumont.

La loi de Beaumont fut adoptée en 1306 par Arnoul et Marguerite, son épouse, comte et comtesse de Chiny.

(2) Avis susdit.

civile et criminelle, hormis l'exécution corporelle, laquelle appartient à un prévost au dict Virton. »

Une lettre adressée au Gouverneur de Luxembourg, le 7 janvier 1766, par le prévôt de Virton et de Saint-Mard, porte ce qui suit :

« Monsieur, en réponse aux questions proposées et contenues en votre lettre du 19 décembre dernier, j'ai l'honneur de vous dire sur l'art. 1.

Que peu avant la Pentecôte, auquel jour se fait le renouvellement annuel des justices dans les prévôtés de Virton et Saint-Mard les maires en exercice viennent demander au prévôt ou à son lieutenant la permission de renouveler, dans leurs communautés, la justice. *A Virton* le maire est choisi à la pluralité des voix des bourgeois, qui sont les maîtres de donner leurs suffrages ou de n'en pas donner.

De la justice sortante restent de droit les deux nouveaux échevins de l'année précédente. Les hommes quarante nomment deux d'entre eux pour choisir deux anciens échevins entre les dits hommes quarante; et la communauté choisit deux bourgeois, qui nomment deux nouveaux échevins du corps de la dite communauté.

Celui qui n'a pas encore été maire à Virton est changé l'année suivante; mais l'année d'après il est maire de droit sans élection.

Dans les villages des dites prévôtés, la justice nomme une personne et la communauté une, qui choisissent et renouvellent la justice. Si ces deux personnes ne peuvent se remontrer, elles conviennent d'une 3e.

Il faut excepter le ban de Musson, où les deux personnes choisies par la justice et les communautés choisissent à leur tour un homme de chaque village dudit ban, qui tous ensemble nomment la justice. »

Notons, pour terminer, ce paragraphe de la lettre du prévôt d'Arlon au Gouverneur de Luxembourg, lettre dont nous avons déjà parlé précédemment. Ce paragraphe nous montrera combien fut variée l'interprétation donnée à l'article 9 de la loi de Beaumont par les communautés où cette loi était en usage.

« Monsieur, vous me demandez par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, dans la date du 19 décembre dernier :

1. Quelle formalité on est accoutumé d'observer dans chacun

des endroits du ressort de cette prévôté où la loi de Beaumont est en usage, lors du changement de l'ancienne, et du choix annuel de la nouvelle justice.

Respondeo :

Que les formalités qui s'observent au renouvellement annuel des gens de loy des communautés qui usent de la loy de Beaumont, aux Pentecôtes, sont différentes. Celles du quartier Allemand choisissent, les unes leurs gens de loy composés d'un maire, de deux échevins, d'un clerc juré et d'un sergeant, à la pluralité des voix ; d'autres en nomment deux et quelques-unes plusieurs de leurs communautés pour choisir leurs gens de loy, lesquels prêtent ensuite leur serment aux ex-maïeurs et échevins en pleine communauté assemblée. Les communautés du quartier Wallon, savoir de Mussy-la-Ville, de Saint-Léger, de Halanzy, de Meix-le-Tige, de Chatillon et de Rochecourt choisissent leurs gens de loy sur le même pied, avec cette différence que celles de Mussy-la-Ville, de Saint-Léger et de Halansy choisissent, tous les ans aux Pentecôtes, un maire, un lieutenant-maire, six eschevins, un clerc-juré, un sergeant, les messiers et forestiers, pendant que les trois autres ci-dessous dénommées ne choisissent qu'un maire, deux échevins et un clerc-juré....

« Les communautés usant de la loy de Beaumont choisissent les leurs (leur maire et gens de loy) à la pluralité des voix par brigues, et qui ne sçavent ni lire ni écrire. » (1)

« A Virton, les brigues y sont notoires et avérées, dit le prévôt de Virton et de Saint-Mard (2). Depuis la veille jusqu'au jour de la Pentecôte, on voit les cabarets remplis de ceux qui vont boire aux dépens des personnes qui veulent avoir leurs voix. Les prétendans n'y paraissent pas, mais ils y ont des émissaires qui agissent pour eux. »

« Ailleurs, les partisans sollicitent leurs amis, et séduisent ceux sur qui ils ont quelque crédit et autorité. »

« Dans les villages, les justices sortantes s'entendent avec ceux par qui elles souhaitent d'être remplacées, pour successivement rentrer les uns et les autres dans la justice, s'il est possible, tandis que d'autres cherchent à les traverser.

(1) Lettre du prévôt d'Arlon du 7 janvier 1766.

(2) Lettre adressée au Gouverneur de Luxembourg, le 7 janvier 1766 au sujet de l'abrogation de la loi de Beaumont.

« A cet effet, elles choisissent, de leur part, un sujet assuré pour faire tomber l'élection sur ceux qu'elles désirent, lorsque les prétendans travaillent à rompre la communauté et à mettre dans leurs intérêts la personne qu'elle a nommée, de son côté, pour procéder à l'élection. D'où naissent la division, des querelles et des emportements qui conduisent fréquemment à la voie de fait et aux injures réelles. »

Voici comme s'exprime à son tour, au sujet de ces abus, le Conseil privé de Sa Majesté, tenu à Bruxelles, le 9 septembre 1774.

« Point de choix, sans la plus vive fermentation dans tous ces endroits. A peine le choix d'une année est-il fait, que les cabales recommencent pour celui de l'année suivante. Chacun veut avoir son tour : c'est la principale occupation de tous les esprits ; la culture se néglige ; on s'abandonne à l'ivrognerie, à la dissipation ; la justice se traite sans règle, sans principe et sans ordre ; souvent on ne brigue une place que pour avoir occasion de se venger de quelque membre de la loi précédente ; ceux qui sont en exercice, connivent à tous les mésus pour pouvoir en commettre de même impunément lorsqu'ils n'y seront plus. De là le plus parfait oubli de toutes les lois et ordonnances relatives à la police champêtre, en un mot, tous les désordres de l'anarchie. »

Marie-Thérèse mit fin à ces abus et par son ordonnance du 3 mai 1775, elle abolit partout l'usage de renouveler annuellement la justice au choix des habitants et réserva à sa collation dans toutes les terres de son domaine et à la collation de ses vassaux respectivement dans leurs terres et seigneuries, les places de mayeur, d'échevins, de clercs jurés des justices.

« Nous abolissons partout, dit-elle, article 1, l'usage de renouveler annuellement la justice au choix des habitants, même dans les endroits où cet usage aurait été confirmé par des lettres patentes obtenues de nous ou de nos prédécesseurs. »

2. « Nous réservons à notre collation, dans les prévôtés, justicieries, terres ou seigneuries de notre domaine, et à celle de nos vassaux respectivement dans leurs terres et seigneuries, les places de maïeurs, échevins et clercs jurés des justices à surroger à ces justices annales, lesquelles places seront doresnavent permanentes sur le pied qu'il est d'usage dans les autres corps de justice de notre province de Luxembourg. »

3. « Bien entendu cependant, que les communautés des lieux

où l'usage, dit la loi de Beaumont, a subsisté jusqu'ici, pourront, tant au renouvellement général qui devra se faire immédiatement après la publication de la présente ordonnance, que dans la suite, chaque fois qu'il viendra une de ces places à vaquer, présenter à nos prévôts ou chefs officiers ou aux seigneurs des lieux respectivement, trois sujets des plus idoines pour chaque place, afin que, sur le rapport que nous en feront les dits prévôts et chefs-officiers, nous puissions choisir celui ou ceux que nous jugerons convenir, et que nos vassaux puissent respectivement en faire de même ou ordonner aux dites communautés d'en présenter d'autres, si, dans le nombre de ceux présentés d'abord, il ne s'en trouvait point d'assez idoines. »

4. « Cette présentation devra se faire pour le renouvellement général, qui aura lieu en exécution de la présente ordonnance, dans la quinzaine de sa publication, et pour la suite dans la huitaine du jour de la vacance ou ouverture de chaque place, au défaut de quoi, il y sera pourvu librement par nous sur les propositions que devront, dans ce cas, nous faire incessamment nos prévôts et chefs-officiers ou par nos vassaux respectivement. »

19. « Les dits maïeurs et échevins prêteront le serment relatif à leurs fonctions entre les mains des prévôts ou officiers respectifs; abolissons et déclarons abusif l'usage de le prêter devant les curés dans les églises. »

Ainsi, dans le Luxembourg, les magistratures communales étaient conférées par le souverain dans ses domaines ou par ses vassaux dans leurs seigneuries ; toutefois dans les prévôtés de Chiny et de Virton et dans quelques endroits de celles de Luxembourg et d'Arlon, qui suivaient la loi de Beaumont, ces magistratures s'obtenaient par voie d'élection.

Conférées par le souverain ou par ses vassaux, elles étaient à vie (1); conférées par mode d'élection, elles étaient temporaires et annuelles.

« Dans la province de Luxembourg, les magistrats tant de la capitale que des autres villes députantes à l'Etat, à l'exception de Chiny et de Virton, sont perpétuels, ainsi que les sièges prévôtaux et presque tout le corps de haute, moyenne et basse justice, à la réserve des endroits où la prétendue loi est en

(1) Voir cependant l'art. 23 des *Coutumes générales du pays de Luxembourg*, titre IV, rapporté plus haut.

usage, et qui ne sont qu'en très petit nombre, en comparaison de ceux où cet usage est inconnu.... (1) »

Marie-Thérèse ramena le Luxembourg à l'unité en se réservant à elle et à ses vassaux le droit de conférer les magistratures communales; en même temps elle décida que le mayeur et les échevins prêteraient serment entre les mains des prévôts ou officiers respectifs.

II. Il reste à connaitre les capacités requises pour pouvoir aspirer aux magistratures communales.

Dans la ville de Luxembourg, au rapport de Bertholet (2), les échevins étaient anciennement la plupart gentilshommes.

« Le prévôt, dit la lettre du prévôt d'Arlon déjà citée, choisit pour maire et gens de loy qui se règlent sur le vieux style, les gens les plus apparents, les plus moyennés et les plus capables. »

Les coutumes de Saint-Hubert exigent que le mayeur, les échevins et autres officiers soient « des personnages letrez (3).... sans reproches et sans être soupçonnez d'aucune marque d'infamie. »

Suivant un record de Remich du 15 novembre 1462, pour être mayeur, il fallait être de naissance légitime et de bonne réputation et nul homme de servile condition ne pouvait être élu échevin, ni siéger en justice avec les autres échevins.

Dans les coutumes de Bouillon déjà citées, nous trouvons :

1. « La cour souveraine de Bouillon sera composée d'un prevost, six jugeurs et un greffier choisis entre plusieurs autres personnages idoines et de scavoir, sans note ou répréhension d'aucun crime ou infamie publicque. »

2. « Et doivent les jugeurs estre fiefvez, ayant presté l'hommage de fidélité au prince et duc souverain de Bouillon, et à l'illustre chapitre de Saint-Lambert de Liège, estant procréez de mariage légitime et de religion catholique, apostolique et

(1) Conseil privé. Séance du 21 septembre 1774.

(2) Voir plus haut.

(3) Les coutumes ajoutent : « s'il s'en peut recouvrer; » ce qui indique que, à l'époque où ces coutumes furent rédigées, le degré d'instruction n'était pas très élevé. Ce dont on sera mieux convaincu encore si l'on parcoure les coutumes d'Arlon. A l'article 18, on trouve « Item, comme il y a en la ville d'Arlon peu de personnes qui savent écrire, l'on assume un échevin sachant écrire pour rédiger les articles, contredits .. »

romaine, tenant leur résidence soubs le duché de Bouillon et nez et nationnez dudit duché ou pays de Liège, ou du moins de l'Empire, et ne pourront au futur estre admis à la judicature père et fils, frères et beaux-frères, oncles et nepveux. »

En ce qui concerne le greffier, nous trouvons dans les coutumes de Muno (1698), chap. II, art. 2.

« Celui qui voudra être reçu à l'état de greffier, faut qu'il soit homme de bien, d'honnête extraction, instruit en la pratique, n'étant chargé d'aucune notte d'infamie. »

Le greffier était dépositaire des registres publics où se trouvaient consignés les intérêts et les fortunes de tous les ordres de la société ; ce qui demandait de lui une grande connaissance des lois, des coutumes et du style judiciaire de la province. (Archives générales du royaume. Conseil privé, n° 980.)

Coutume de Bouillon ci-dessus citée. « Nul devra estre admis à l'estat de greffier si premier par deu exeamen, il ne soit trouvé capable et versé en praticque, d'extraction honneste et de bonnes mours. »

Appendice. Il ne sera pas sans intérêt de dire aussi un mot sur les conseils municipaux que l'on trouve établis dans certaines villes de Luxembourg et particulièrement à Marche, Laroche et Bouillon.

Le conseil municipal était une assemblée composée d'un certain nombre de membres pris parmi les bourgeois d'une ville et choisis par les maîtres-bourgeois. Ses attributions étaient de répartir dûment les tailles et assises, de veiller à la réparation ou construction des ouvrages nécessaires. Aussitôt après la formation du conseil, les maîtres-bourgeois se choisissaient dans son sein un ou deux membres, selon l'importance du conseil, pour lever de concert avec eux les assises, distribuer le travail, recueillir les amendes et constituer un sergent, chargé de faire les exécutions et les saisies jugées nécessaires. Quiconque se rendait coupable de mauvais traitement envers le sergent, dans l'exercice de ses fonctions, était passible d'une amende plus ou moins forte, suivant les circonstances, au profit du prince.

Les membres du Conseil de Marche étaient au nombre de douze, sans comprendre les deux maîtres-bourgeois. (Voir la charte octroyée par l'empereur Wenceslas à la ville de Marche en 1366); ceux du Conseil de Laroche étaient au nombre de six,

le maitre-bourgeois y compris. Un document du 17 mai 1658 nous apprend que les membres du Conseil de Laroche étaient choisis par les bourgeois; et sans doute qu'il appartenait au mayeur et aux échevins de choisir le maître-bourgeois parmi les élus de la bourgeoisie, car on trouve dans l'entête d'un registre : « Lequel registre.... est faicte par le Mayeur et Justice de la Roche avec élection de la personne Laurent Gilloteau pour maître-bourgeois de la dite ville l'an 1603. »

« A Bouillon, il y avait autrefois sept jurés qui avaient la charge et connaissance des affaires et biens ordinaires de la bourgeoisie, et du règlement de la ville pour la visite des mesures, poids, pesons, chemins, conduits, feu, closure et semblable charge suivant d'anciennes chartes. »

« A présent (1695), les dits jurés sont réduits à trois bourgmestres qui ont mêmes charges; ils sont eslus tous les deux ans par toute la communauté assemblée au son de la cloche, en présence de la cour souveraine. » (*Les Communes luxembourgeoises*. VIe. Page 332.)

A. DE LEUZE,
Docteur en théologie et Curé de Graux.



Droit de bourgeoisie.

I. Quels avantages conférait le droit de bourgeoisie?

II. Quelles étaient parmi les habitants des communes, les catégories ou classes qui avaient coutume d'acquérir ce droit? Quelles sont celles qu'on ne trouve pas présentées dans les listes des bourgeois?

I. Les avantages que conférait le droit de bourgeoisie étant presque partout les mêmes, ce sera le cas d'appliquer la règle : *ab uno disce omnes*. Je parlerai des avantages que conférait le droit de bourgeoisie dans la ville de Laroche.

« Rien n'est si beau
Que mon hameau. » (Bernard.)

1° Par une charte octroyée à la ville de Laroche en 1331, Jean l'Aveugle déclare qu'à l'exception des rentes, des amendes, des revenus et d'autres droits qui lui étaient dus, il quitte aux bourgeois de Laroche et à leurs descendants, à perpétuité, toutes amendes, tailles ou exactions d'argent et emprunts que lui ou ses successeurs pourraient ou devaient en requérir, soit pour création de chevalier, soit pour quelque autre nécessité ou convenance que ce puisse être.

2° Les francs-bourgeois (de Laroche) étaient en outre « francqs et exempts de payer.... haultz conduyts, tonlieux, tonny et paissaigies de leurs biens, densrées et marchandieses, passant et traictant partout le duchés de Luxembourg ès villes ou francqs villaiges de la dicte duchés, comme audict Luxembourg, Arlon, Thionville, Danvilles, conté de Chiny, Eternacht, Bedbruct, Bastogne, Marche, Neuf-Chastel et autres n'est qu'ils les mènent et fassent mesner par voyltures...... » Ils jouissaient des mêmes privilèges dans la principauté de Liège (1).

3° Ils avaient encore le droit de chasser, « sans en faire le

(1) Record du 18 mars 1561. — Id. des échevins de Liège du 21 novembre 1545.

denier valoir », avec des chiens et des levriers, mais non avec des filets, des lacs, à toute espèce de gibiers, excepté aux cerfs et aux faucons. Ce droit s'étendait sur tout le comté de Laroche. Ils pouvaient aussi, sans payer aucun droit, pêcher toute sorte de poissons, « à pied de jour et de nuict par toute la dite conté, avec salmes et fer, sauf la nessel et batteau » (1).

4° La maison du bourgeois avait, « telle franchiese que nulz ne *pouvait* aller quérir l'homicide dedans la maison dudit bourgeois, si ce n'*était* par la licence dedans l'espace de XL jours. »

5° « S'il advenoit qu'ung bourgeois ou estrangier appelast et huchast par fureur et courrose le borgeois hors de sa maison, fuist à jour de francque foiere ou autrement, si avant que le borgeois se plaindist, iceluy telz est à l'amende de dix frans et deux tiers, avec la borse, ou pour le moins obtenir le grez du seigneur.

» Iceluy ou ceulx borgeois ou estrangier qui averoit frappé et féru d'espées nues, d'espieux, de javelines, de hallebart ou d'autres bastons de fer ou d'acier, ou de massues, ou coups de pieres, feru et rués mesment de traict de feu ou d'arbalestres à la maison des dits borgeois, jour de francque foiere ou aultrement, ou volloir efforcer la maison du dit borgeois, fuist huys ou fernestres, de pieds ou de poigne, est condempnable à l'amende de LX florins ou à perdre le poigne, sy plainct y est, n'est comme dessus qu'il obtiengne le grez du seigneur. »

« Mesme iceluy ou ceulx borgeois ou estrangier qui averoit, au jour de francque foiere ou autrement, entrer par fureur ou corroce en la maison du dit borgeois, et le chercher pour le battre ou foller, et si avant qu'il le batte ou folle le dit borgeois ou gens de sa famille, et qui plainct y est, telz sont condempnable de LX florins carolus ou à perdre le poingne, n'est qu'il obtiengne le grez du seigneur, que mesme en obtenant le dit grez, sera tenu prier Dieu et sa mère, mercis ensemble le borgeois intéressé et toute la borgeoisie entièrement, et ne poldra tel délinquant hanter ni fréquenter en la dite franchiese jusques ad ce qu'il aict satisfait à ce que dessus. »

Item, quant le borgeois ou estrangier se battent en la maison des borgeois ou en la franchiese, sy est cop de poingne, hors de francque foiere; il doibt sept sols d'amende, et s'il y a plaie

(1) Records du 6 février 1561 et du 26 mars 1568.

de messure, est à l'amende de dix frans et deux tiers, avec la borse, et quant c'est par jour de francque foiere, par coup de pied, LX sols et pour plaie de messure, le double des dits dix frans et deux tiers » (1).

Un record de Remich du 15 novembre 1462 porte ce qui suit :

4. « Nous reconnaissons également que vis-à-vis de notre redouté et souverain seigneur, de ses baillis et de tous autres, les bourgeois et habitants de la cour de Remich sont quittes, francs et libres de toutes réquisitions et impositions, à moins qu'ils ne tiennent des biens fonds en fermage ou qu'ils aient contracté d'autres dettes, lesquels (fermage et dettes) ils paieront à qui de droit, après quoi ils pourront s'en aller par terre et par eau en d'autres pays, s'établir sous d'autres seigneurs, marier leurs enfants en tel endroit qu'ils voudront, à leur gré et convenance, sans en demander la permission à qui que ce soit, et emporter leurs meubles sans trouble ni opposition; quant à leurs immeubles sis en la cour de Remich, ils pourront les vendre, les affermer, les engager, les employer, les céder, les perdre au jeu, les dépenser en débauches, les dissiper ou les laisser en friche, ou bien les planter et cultiver à leur gré et convenance sans causer du tort à leur voisin. Et si un bourgeois ou enfant de bourgeois quitte le pays et laisse son héritage libre de toute charge et qu'il reste absent pendant plus ou moins de cent ans, lui ou ses héritiers retrouveront leurs biens libres de toute charge et les reprendront sans opposition de qui que ce soit. » (Traduit de l'Allemand.)

Voici une coutume particulière de Grevenmacker. Art. 52. « Item, la bourgeoisie jouit du privilège, observé de tout temps, de pouvoir, au moyen de bornes ou d'autres signes ou marques, partager et aborner ses biens fonds à l'amiable et sans l'intervention des justiciers et membres du corps de justice. »

II. Nous trouvons en ce qui concerne le second point de la question, la déclaration suivante du mayeur et des échevins de Laroche, datée du 19 mars 1573.

« Nous, mayeur et eschevins de la ville et franchiese de la

(1) Record du 15 juillet 1561. Coutumes de la Ville et comté de Laroche. Art. 2 amendes.

Roche, en Ardenne, certifions à tous auxquels les présentes parviendront que quant est de recevoir les sujets de la résidence de cette corte de la Roche à la franche bourgeoisie de cette ville que point ne sont bourgeois, certifions que quant aulcuns de sesdis subjets et que point ne sont hommes baptis, mamortables et de serves conditions, assavoir tenus à l'administration du dernier supplice, iceulx sortent de lieux et venans résider dedans ceste ville et franchise, Nos les recevons à la dite bourgeoisie, voir et bien entendu que quant ils partent de leurs lieux de leurs nativités, ils laissent gens et personnes auxdis lieux pour payer les feux et aydes accordées à Sa Majesté et acquieter ce dont les dis lieux sont tenus, et s'est ce que nous en donnons par pure et léale certification. Fait et donné à la Roche soul le saing de nostre greffier le III[e] jour du mois de mars XV[c]LXXIII stil de Liège.

De cette déclaration, il ressort qu'on ne recevait pas à la bourgeoisie, *les hommes baptis et de serve condition.*

Toutefois les filles des francs-bourgeois contractant mariage avec des forains non francs-bourgeois, avec des hommes baptis ou de serve condition, affranchissaient leurs maris en vertu d'une coutume particulière du comté de Laroche. Cette coutume fut abolie dans le commencement du XVII[e] siècle, et même, à partir de cette époque, personne ne fut plus admis à la bourgeoisie s'il ne descendait de francs-bourgeois en ligne directe masculine.

A. DE LEUZE,
Docteur en théologie et Curé de Graux.



Organisation des métiers.

Mémoire en réponse à la 13e question de la 2e section du congrès de Tournai : « Quels services les corporations rendaient-elles sous le rapport de l'assistance mutuelle? Ces services ont-ils existé partout et pendant toute la durée du régime corporatif? » présenté à la séance du 6 août 1895, par M. Paul-Alphonse Wins, juge au tribunal de 1re Instance de Mons, ancien secrétaire général de la fédération belge d'histoire et d'archéologie.

SOURCES : I. — WALTZING, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains depuis les origines jusqu'à la chute de l'empire d'Occident*, Mémoires couronnés par l'académie royale de Belgique, in-8°, t. L, vol. I, pp. 145-147, 301-306; BLANC, *Les corporations de métiers*, pp. 296, 207, 301 et auteurs cités; DE VIGNE, *Mœurs et usages des corporations de métiers de la Belgique et du Nord de la France*, p. 73.

II. — DEMARTEAU, *La Révolution Française à Liège et les classes populaires :* Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, 2e série, p. 181; P.-A. WINS, *L'organisation des métiers de la ville de Mons*, pp. 23, 24, 69, 74, 94, 95, 131, 132, et dans Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, Ve série, t. VII, pp. 291, 292, 337, 342, 362, 363, 399 et 400; *Gazette Municipale* (Paris) n° du 16 février 1856; CAFFIAUX, *Mémoires sur la charte de la frairie de la Halle-basse de Valenciennes*, (XIe et XIIe siècles), et *Mémoires des antiquaires de France, 4e série*, t. VIII, pp. 8, 23, 26; CAPPLIEZ, *Histoire des métiers de Valenciennes*, pp. 64, 112, 176 note 3 et p. 176; FAIDER, *Coutumes du Hainaut*, t. III, p. 315.

Messieurs,

Des documents irréfutables éclairent la naissance et le développement des corporations ouvrières de notre pays. Elles sont en germe dans les *villæ* franques carolingiennes, devenues dans la suite les grands fiefs et les seigneuries.

Au XIIe siècle (1), les métiers toujours dirigés par le *villicus* ou le *judex* du maître, sont soumis au droit de banalité. Plus tard, pareils à l'insecte qui mue, nous les voyons subir une métamorphose. Ils peuvent désormais travailler librement à condition de payer au comte une taxe, véritable patente proportionnée à leurs bénéfices probables. Les ouvriers forment alors de simples sociétés composées presque partout de bourgeois; réunis pour le travail, la vente, dans un but fiscal ou de police, ils s'aperçurent bien vite que leurs associations de fait ne suffisaient point à cette époque où l'individu comptait pour peu de chose, et ils cherchèrent dès lors à se sauvegarder eux-mêmes, en obtenant du pouvoir la sanction de leurs statuts et l'incorporation civile. L'unité et l'ordre procèdent ensuite, soit de la transformation d'une confrérie religieuse, soit d'un mouvement populaire, soit, comme à Mons, d'un acte spontané du pouvoir scabinal.

Les grands traits de l'organisation des métiers se retrouvent dans toute l'ancienne Belgique, car ils reflètent la forme sociale et les idées religieuses de nos ancêtres. Jusqu'au milieu du XVIe siècle, chaque ville constituait un petit état indépendant relié au prince par des liens analogues à ceux du vassal au seigneur. De même, la corporation ouvrière formait *unité politique*, ayant vis-à-vis de la commune les droits et les devoirs qui découlaient du pacte féodal. Si elle est soumise aux lois de police, si, à la réquisition du magistrat de la cité, elle est tenue de le conseiller, de lui fournir guerriers et argent, elle a le droit d'en attendre la protection juridique.

Tous les métiers constituaient des confréries religieuses. Ils y puisaient l'esprit de solidarité morale, inconnu aujourd'hui encore, aux institutions légales corporatives des états germaniques; ils y trouvaient enfin les principes de la charité envers les morts, les pauvres et les infirmes, sources de nos mutualités modernes.

Qu'on ne dise point : « les ouvriers romains pratiquaient entre eux tous ces devoirs! » Dans un savant mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique, M. Waltzing, professeur à l'université de Liège, a prouvé d'une manière indéniable,

(1) Dès le siècle précédent, les drappiers valenciennois possédaient déjà un règlement (le seul connu) approuvé ensuite par Richilde et son mari Bauduin.

que si les collèges romains avaient organisé l'assurance mutuelle pour procurer à leurs membres des funérailles décentes, ils ne les secouraient ni dans leurs besoins ni dans leurs revers, et ne suivaient pas même entre eux les prescriptions de la bienfaisance purement humaine.

Les collèges funéraires durent d'ailleurs disparaître peu à peu, car au IVe siècle, on n'en trouve plus de trace. Vers le XIe siècle seulement, le plus ancien monument corporatif connu, le règlement de la frairie de la halle-basse de Valenciennes, tout imprégné de christianisme, indique dans sa partie la plus ancienne, à l'article trois, les honneurs à rendre aux confrères trépassés. Tous les drapiers devaient, la nuit qui précédait les obsèques, veiller le défunt, soit en personne, soit par un valet, sous peine d'une amende de quatre deniers encourue également en cas de refus d'ensevelir le mort ou de non assistance à ses funérailles. Ils le conduisaient enfin, pendant trois nuits, au lieu de sa dernière demeure.

Jusqu'à la fin du siècle dernier, les métiers au grand complet, étaient contraints, sous peine d'amende, de se trouver aux enterrements, vigiles ou messes de requiem de leurs membres. A Mons, la femme était tenue d'y remplacer son mari absent ou empêché. L'ouvrier le plus modeste avait toujours ainsi de splendides funérailles. Son cercueil, recouvert d'un drap magnifique, était accompagné de toute la corporation précédée de ses armoiries et du valet ou bedeau revêtu d'un riche uniforme scintillant du blason du métier. Quelle société de secours mutuels pourrait encore organiser une telle pompe funèbre?

Les malades, les infirmes et les pauvres jouissaient alors de tout ce que notre bienfaisance moderne pourrait suggérer.

Les chapeliers anversois avaient formé, avec l'assentiment du magistrat, une caisse de secours alimentée au moyen des droits d'entrée et de légères cotisations hebdomadaires: par semaine les malades recevaient cinquante patars, et « ceux allans et venans, n'ayans encore les forces pour travailler » trente-cinq patars. Les batailleurs blessés dans quelque rixe, n'obtenaient aucun secours.

A Valenciennes, la même profession suivit cet exemple; les porteurs au sac secouraient leurs vieillards incapables de gagner, leurs blessés et leurs malades; les tisserands agissaient ainsi, car de semaine en semaine, les quatre connétables donnaient ce

que bon leur semblait, d'après l'avis des prud'hommes; enfin, les cordonniers aidaient leurs nécessiteux.

Les connétablies montoises possédaient des fondations pour leurs indigents, témoin la distribution de pains qui se faisait encore en 1767, en l'église de Sainte-Waudru, aux pauvres ouvriers drapiers et sayeteurs.

Les tanneurs de Liège, avaient en 1686, un collecteur qui allait chaque dimanche matin, recevoir chez tous les confrères, un patar de Brabant, par journée de travail. Le produit servait à payer, toujours à l'exclusion des querelleurs, le salaire quotidien de trois rixdalers et demi aux malades alités, et à en donner deux et demi aux convalescents. Ces secours pouvaient continuer pendant plus d'une année.

Ces caisses faisaient-elles défaut, le valet du corps, comme à Mons, payé par le métier, travaillait chez les confrères malades ou chez leurs veuves.

Les corporations gantoises poussaient la charité plus loin encore. Depuis leur fondation, elles distribuaient du pain et de la viande à tous les pauvres, lors de la célébration de la fête de leur saint patron. Les fripiers de cette ville, donnaient aussi, à la même solennité, cent et six pains de froment de trois livres; chaque pauvre, en échange d'un méreau de plomb, recevait deux pains, avec un morceau de lard si les finances de la gilde le permettaient.

Enfin à Tournai de véritables hospices étaient fondés par les métiers. Je n'en cite qu'un seul. Vers la fin du XVII[e] siècle, Adrien Lefebvre et sa femme Marguerite Gruard, avaient établi un refuge de quatre recrans (ménages) de boulangers déchus; ils le dotèrent de soixante-quatre livres de rente et chargèrent les officiers du corps de gérer la fondation. A leur entrée, les pourvus payaient six florins au doyen du métier; ils recevaient un pain de trois sols hebdomadairement et trois florins chaque année. Une chapelle, construite vers 1700, réunissait les recrans, au son de la cloche, pour la prière du soir. Aujourd'hui, les hospices administrent ce refuge transféré rue des Récollets; les boulangers ont toujours la préférence, mais à défaut de titulaires, de vieux ménages sans enfant les remplacent. La volonté des testateurs se trouve ainsi accomplie, et la fondation, dont le faible revenu actuel suffit à peine aux frais généraux, est toujours occupée.

Si nous passons en France, les mêmes institutions charitables existent partout.

Les statuts de la fin du XV[e] siècle, des patissiers de Toulouse, portent : « Quand un maître de bonne vie et honnête conduite tombera dans la misère par adversité et qu'il sera notoirement pauvre, la confrérie sera tenue de venir à son secours et de l'aider à vivre tant qu'il sera de ce monde, à la discrétion des bayles et maîtres de l'office. Pareillement la confrérie devra venir au secours de tout compagnon tombé dans la misère et ne pouvant gagner sa vie, après avoir fidèlement servi un ou plusieurs maîtres du dit office. »

Un contemporain, Pierre Leroy expose, que chez les orfèvres de Paris, depuis le XV[e] siècle, l'assistance n'a jamais souffert la moindre interruption. « Le nombre de pauvres maîtres et veuves de maîtres, écrivait-il en 1734, qui sont logés et assistés dans les maisons dépendantes du bureau ou ailleurs, faute de place, est actuellement de plus de cinquante. Et toutefois, suivant l'ancien usage et avec la même sollicitude, les gardes en charge ont soin de les visiter souvent, de les assister tous les mois et aux principales fêtes de l'année, par des distributions de hardes, de linge selon leurs besoins, de bois et de charbon pendant l'hiver. Enfin, lorsqu'ils viennent à décéder, les gardes prennent soin de les faire enterrer honnêtement. »

L'assurance contre les risques professionnels existait même dans certaines corporations. En 1566, les couvreurs de Paris décidèrent que « toutes amendes serviront à subvenir aux besoins des pauvres ouvriers tombés de dessus les toits, ou blessés d'autre manière. »

Sur tous les points du territoire, affirme M. Hyppolite Blanc qui a fait une étude remarquable des corporations françaises, florissaient toutes les institutions économiques dont je viens d'avoir l'honneur de parler.

Ajoutons la caisse des frères mineurs du Val de Lièvre en Alsace, laquelle accordait des subsides considérables aux blessés ou aux veuves chargées d'enfant, et entretenait un hospice pour les ouvriers incapables de gagner la vie.

N'oublions pas que plusieurs corporations ouvrières parisiennes fondèrent en 1544, l'hôpital de la Trinité; que les enfants des pauvres artisans y étaient reçus et apprenaient diverses professions.

M. Louis Lazare, dans la *Gazette municipale* du 16 février 1856, rapporte deux faits d'assistance presqu'inconnue aujourd'hui. Pendant la nuit du 2 décembre 1587, des voleurs pillèrent la boutique de Maître Simon Lescalopier, orfèvre au pont aux changeurs, à Paris. La corporation fit une enquête, et le 8 suivant lui remboursait ce qu'il avait perdu estimé à 400,000 livres. Le 12 juillet 1598, un autre orfèvre de la même ville, Jehan Courtépée cessait ses paiements. Le métier, après avoir reconnu que le grand âge du failli en était la cause, solda le déficit de 30,000 livres. Il nomma aussi un gérant aux appointements de 800 livres, jusqu'au 12 janvier 1606 jour du décès de Courtépée.

Je conclus, Messieurs. Les corporations ouvrières belges et françaises, pratiquèrent constamment envers leurs membres, toutes les œuvres de charité dont nos institutions d'assistance mutuelle sont un pâle reflet. Pour secourir d'une façon efficace les artisans dans toutes les infortunes et leur procurer de magnifiques funérailles, les métiers formaient en dernière analyse, des groupes aussi parfaits que possible.

P.-A. Wins.



Quelques notes sur l'orientation des sépultures franques.

Les sépultures franques présentent cette particularité remarquable d'être creusées, suivant leur grand axe, dans la direction de l'Est à l'Ouest, le cadavre couché sur le dos faisant face au levant.

Ce rite, qui semble être commun aux Francs établis en Gaule, n'a pas toujours été suivi ; à diverses reprises, on a observé, dans des nécropoles comprenant un grand nombre de tombes, quelques sépultures orientées du Nord au Sud.

Pour ne parler que des découvertes faites dans la région de Mons, nous citerons le cimetière d'Élouges (400 sépultures) exploré par M. Debove ; celui d'Harmignies (119 sépultures) exploré par M. le baron de Loë ; et enfin de Ciply (1100 sépultures) exploré par M. De Pauw et par moi, présentant : le premier, 5 sépultures ; le deuxième, 2 sépultures ; et le troisième, 2 sépultures ; orientées du Nord au Sud (1).

Faut-il voir, dans ces exceptions, l'effet du hasard ou d'une intention dont la signification reste selon moi obscure malgré les tentatives d'explications auxquelles se sont livrés de savants archéologues ?

L'abbé Cochet nous apprend que l'orientation Nord-Sud est la seule observée dans les cimetières situés sur les côtes de la Manche (Dieppe, Etretat, Sainte-Marguerite-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Scie). Il paraît disposé à attribuer ces nécropoles à une population venant du Nord et se dirigeant vers le Midi, mais sur le caractère ethnique de laquelle il se tait. Dans la suite, il abandonne cette hypothèse après avoir remarqué qu'à Ourville-la-Rivière, les deux genres d'orientation étaient représentés.

(1) Consulter : Debove, *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. xii. — Bon Alfr. de Loë, *Compte rendu du Congrès d'Anvers*, 1885. — De Pauw et Hublard, *Travaux préparatoires du Congrès de Mons*, 1894.

Il est difficile, dit-il, dans un pareil mélange de fosses, d'admettre deux époques distinctes, toutes choses paraissant entièrement contemporaines. Il faut donc recourir à des idées différentes régnant à la même époque. En tout cas, ajoute-t-il, c'est là un problème fort difficile à résoudre. (*L'abbé Cochet, Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes, p. 143*).

M. Debove se demande si les sépultures creusées transversalement, par rapport aux autres, ne sont pas la manifestation d'une répudiation de la coutume religieuse d'inhumer les morts les pieds au levant du soleil en vue du grand jour de la résurrection; et si ces tombes n'appartiennent pas à une famille déjà imbue des idées chrétiennes qui commençaient à faire des prosélytes dans notre pays. (*Debove, Élouges, ses antiquités et son histoire. Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XII, p. 314*).

Quant à moi, je ne pense pas qu'il faille attribuer ce changement à une conversion au christianisme. La nouvelle religion fut impuissante à déraciner les croyances primitives; elle les accepta avec les rites et les symboles qui en sont l'expression sensible, se les appropria selon ses besoins et ses convenances. Pendant des siècles, la physiolâtrie continue de régner sous des apparences chrétiennes : les astres, les sources, les pierres, les arbres conservent un pouvoir mystique.

Dans un mémoire, d'une profonde érudition, sur l'orientation symbolique des églises chrétiennes, M. l'abbé Kempeneers accumule des faits et des citations empruntées aux sommités de la science liturgique, démontrant qu'au XVIe siècle l'usage était encore chez les chrétiens d'enterrer les morts la face tournée vers l'orient. (*Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 2e série, t. V, 1869*).

Si ce n'est pas dans l'adoption de la religion chrétienne que nous devons rechercher la cause de cette exception, où la trouver?

Pour MM. de Caumont et Lindenschmit, l'orientation Est-Ouest est un signe évident du christianisme (1). M. Bequet partage cette opinion, invoquant que l'orientation ne paraît pas avoir été soumise à des règles bien fixes pendant les Ve et VIe siècles. Ce

(1) Cette opinion est rapportée par M. Schayes dans sa *Notice sur la découverte d'un cimetière franc au village d'Haulchin, dans la province du Hainaut.* (Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XXI, 1854).

ne fut qu'aux siècles suivants, pense-t-il, — et principalement dans les tombes où se trouvaient des boucles en fer avec plaques et les petites urnes noires, — que sous l'influence du christianisme, l'orientation du levant au couchant prédomina. (*Les cimetières de la forteresse d'Éprave. Annales de la Société d'Archéologie de Namur, t. XIX, p. 447*).

Cette explication, pas plus que celle fournie par feu M. Debove, ne me satisfait.

Le cimetière de Ciply, d'après mon collaborateur M. De Pauw et moi, a commencé à recevoir des sépultures à la fin du Vᵉ siècle, et cependant, il présente dans son ensemble une orientation Est-Ouest qui, sans être absolument rigoureuse, est constante. (*L. De Pauw et Émile Hublard, Notice préliminaire sur le cimetière franc de Ciply, Hainaut*).

D'autre part, pour admettre la thèse de M. Bequet, il faudrait, au préalable, s'assurer par l'étude des cimetières, disséminés en Europe depuis le Caucase jusqu'au Rhin, (marquant en quelque sorte les étapes parcourues par les envahisseurs), que l'orientation Nord-Sud était la règle ou bien qu'aucune orientation fixe n'était observée.

Or, cette constatation n'a pas été faite, que je sache, et, à priori, il semble que les peuplades qui, dans la suite constituèrent la fédération franque, devaient professer le culte du soleil si répandu en Asie, pays d'où elles étaient originaires.

Peut-on supposer que, par cette orientation anormale, on voulait punir le criminel jusqu'après sa mort en le privant de toute espérance dans la vie future? Etait-ce la marque d'une condamnation, d'une flétrissure encourue par le défunt (1)?

Je ne le pense pas, si l'on considère que ces sépultures étaient entourées des mêmes soins ; le guerrier enseveli avec ses armes, la femme avec ses bijoux et les menus objets qui lui étaient d'un usage journalier.

ÉMILE HUBLARD.

(1) Consulter le compte-rendu des travaux du Congrès archéologique et historique de Mons (1894) Séance du 8 août (section archéologique) pp. 274 et 275.



La peinture à l'huile et l'école flamande antérieures aux Van Eyck.

A mesure qu'un peuple prospère, le goût des arts s'y développe et les artistes s'y multiplient.

Certes, les aptitudes pour les arts diffèrent de nation à nation et parfois a-t-il fallu l'intervention d'artistes étrangers pour fonder et maintenir des écoles d'art.

Pour se maintenir et être apprécié, l'art doit être l'expression des sentiments intimes d'un peuple.

Le peuple flamand étant profondément religieux, la peinture flamande fut religieuse dès son début.

Jusque vers la fin du XV[e] siècle, nos peintres ne produisirent guère que des tableaux de sainteté.

Dans la composition de leurs œuvres, ils étaient guidés par les membres du clergé qui leur indiquaient minutieusement et jusque dans leurs moindres détails les sujets à représenter; eux seuls, du reste, pouvaient donner aux artistes les indications nécessaires pour leur permettre de retracer exactement la vie des Saints et leur faire comprendre les textes de l'Ecriture sacrée.

On lit dans les actes du second Concile de Nicée, en 787 : « Pourrait-on accuser les peintres d'erreur? » l'artiste n'invente rien, c'est par les antiques traditions qu'on le dirige, sa main ne fait qu'exécuter (1).

Pour être appréciés du peuple, les personnages des tableaux devaient représenter des types consacrés, revêtant en même temps certains caractères locaux faciles à reconnaître; c'est ce qui explique qu'à ces époques primitives, on représentait les personnages costumés à la mode du temps. En un mot, et comme le prescrit le saint Synode d'Arras en l'an 1025, le tableau devait être le livre des illettrés.

Pour plaire, les peintures devaient aussi avoir ce qu'on pour-

(1) Acta conciliorum t. IV col. 350, édition de 1714.

rait appeler la couleur locale. Les visages de ces anciens tableaux ont la coloration vigoureuse et fraîche qui caractérise le peuple flamand. — Les populations du Nord aiment le luxe ornemental; les habits somptueux leur donnaient une idée de la splendeur du ciel; il fallait que les saints et les saintes fussent richement habillés.

Pour faire revivre à la fois les principaux épisodes de la vie d'un saint, ou étaler des sujets bibliques d'une certaine étendue, nos anciens peintres divisaient leurs panneaux en autant de scènes distinctes; ou bien encore ils ajoutaient des panneaux accessoires pour former ainsi des diptyques, des triptyques et des poliptyques.

Le peuple flamand assez minutieux de sa nature recherche avec plaisir le fini dans les productions de l'art, et les peintres s'ingéniaient à rendre tous les détails dans la perfection.

C'est l'ensemble de toutes ces qualités qui constitue l'école flamande.

Tout récemment encore on faisait remonter l'origine de l'école flamande au XVe siècle seulement. D'après l'opinion généralement admise alors, l'art pictural aurait été importé à Bruges par Jean van Eyck qui aurait dû son éducation artistique à l'école de Cologne. Nous n'aurions donc pas eu d'art national proprement dit.

Mais de savants écrivains ont déjà réfuté cela. L'origine étrangère des Van Eyck a été contestée, entre autres par MM. Alfred Michiels et A. Wauters qui ont soutenu que l'école flamande ne dérivait pas de l'école Allemande, mais plutôt de de l'école Française. Je crois qu'elle ne dérive d'aucune des deux, qu'elle est une école originale reflétant les goûts et les sentiments les plus intimes de notre population.

Je crois que Jean Van Eyck appartient exclusivement à la Flandre et qu'il a été l'épanouissement de notre art national.

Chez tous les peuples, mais spécialement dans les contrées du Nord, on s'est plu à entourer l'origine des monuments et des chefs-d'œuvre que nous possédons, de légendes qui en obscurcissent l'histoire.

Le peuple aime le merveilleux; séduit par la beauté des œuvres et la richesse du coloris de son grand peintre et y voyant comme un art tout nouveau, il avait fini par attribuer à Jean Van Eyck la découverte de la peinture à l'huile; cette erreur

propagée par des chroniqueurs mal renseignés fut bientôt admise comme vérité incontestée.

Cette légende augmenta inévitablement la célébrité déjà si brillante du grand artiste.

Loin de moi l'idée de vouloir diminuer l'auréole qui environne son nom. Jean Van Eyck est assez grand par son talent, hors ligne, pour qu'il ait besoin d'être paré du titre d'inventeur d'un procédé connu des siècles avant lui.

D'autres avant moi ont soutenu cette thèse; je m'appuyerai sur leurs assertions et y ajouterai les renseignements que j'ai pu recueillir.

Je diviserai ma notice en deux parties. La première traitera de l'emploi des couleurs mêlées à l'huile; la seconde aura pour objet l'école flamande et spécialement l'école de Bruges antérieure aux Van Eyck. Je tâcherai de prouver leur origine exclusivement flamande sous tous les rapports.

I. — La peinture à l'huile.

La plupart de ceux qui ont écrit sur les peintres flamands du 14e et du 15e siècle et sur leurs œuvres n'étaient pas peintres eux-mêmes, ce qui fait que, bien que bons appréciateurs, ils n'ont pas toujours été à même de juger de la partie technique du tableau.

Comme exemple, je citerai le tableau provenant de la corporation des tanneurs, qui se trouve à la cathédrale de Bruges, et que Waagen fait dater du milieu du 14e siècle.

Il me paraît impossible de soutenir que ce tableau n'est pas peint à l'huile.

J'émets cette appréciation en ce qui concerne d'autres tableaux cités par divers auteurs et que ceux-ci déclarent avoir été peints à la même époque.

Pour prouver ce que j'avance, je décrirai la manière dont les peintres flamands ont procédé depuis le 14e siècle jusqu'au 16e.

Invariablement sur le panneau en chêne, on appliquait plusieurs couches de craie délayée dans une solution de colle de parchemin. Cet enduit était parfaitement égalisé et donnait au panneau l'aspect d'une feuille de papier.

Sur ce fond l'artiste dessinait avec le plus grand soin son projet. Il poussait la minutie jusqu'à le tracer à l'encre et à indi-

quer les ombres au moyen de hachures; on en retrouve des marques parfaitement visibles sur beaucoup de tableaux.

Pouvait-on peindre à la détrempe sur ce fond comme sur du papier ou du parchemin? Non, le fond aurait absorbé immédiatement l'eau des couleurs.

Il n'y aurait pas eu moyen d'y fondre n'importe quelle teinte ou d'en appliquer une qui fut parfaitement unie; chacune des touches aurait pour ainsi dire laissé une saillie en évidence. Du reste, la couche de fond se serait délayée et aurait sali les couleurs appliquées. Revenir sur le travail déjà fait eut été bien plus difficile encore.

En supposant même qu'à force d'habileté on y fut parvenu, le tout se serait gâté au moment d'y appliquer le vernis à l'huile dont parlent tous les anciens auteurs. Tous les praticiens savent que les couleurs à la détrempe changent entièrement de ton quand on les imbibe d'huile : les blancs deviennent gris, toutes les couleurs se foncent et deviennent sales.

L'huile appliquée comme vernis se serait imbibée dans les couches de fond, et il eut été impossible, comme je viens de le dire, de pouvoir distinguer après plusieurs siècles un tableau exécuté de cette manière, d'un autre peint à l'huile, notamment si, pendant cet intervalle, il avait été vernis plusieurs fois. Une analyse chimique même ne prouverait rien, puisqu'invariablement on trouverait des traces d'huile et de matières résineuses.

Généralement on considère les tableaux qu'on suppose antérieurs à 1400, comme n'étant pas peints à l'huile et partant de cette supposition erronée, on cherche à découvrir le procédé employé.

Les auteurs ont cité toutes les matières visqueuses possibles, la colle, le blanc d'œuf, le miel, le suc laiteux du figuier; on y ajoutait du vinaigre, de la bière ou du vin (1). D'autres ont parlé de l'emploi de serum, et ce qui est plus incompréhensible encore d'un mélange de colle et de cire.

Bref, on s'est torturé l'esprit pour imaginer un procédé qui n'avait jamais existé.

D'autres auteurs ont mentionné l'emploi de l'encaustique. Il est probable que ce que l'on a voulu désigner sous ce nom con-

(1) Crowe et Cavalcaselle.

sistait à mélanger les couleurs à une huile siccative, de l'essence de térébenthine et de la cire; mais comme je l'ai dit pour la peinture à la détrempe, c'est là un procédé difficile à mettre en pratique, et du reste, il est certain que des couleurs ainsi préparées ne se seraient jamais complètement durcies.

Le vernis se serait rétréci en séchant et aurait produit dans les couches de couleur ces larges crevasses qu'on rencontre dans les tableaux fortement bitumés de la première moitié de ce siècle.

D'ailleurs ce n'est pas là ce qu'on peut appeler de la peinture à l'encaustique, mais bien de la peinture à l'huile dans laquelle on aurait mêlé une certaine quantité de cire. Ce même procédé s'emploie encore de nos jours pour obtenir des couches mates.

Quant au véritable procédé à l'encaustique, il est long et difficile et peu applicable dans notre climat humide.

Je pense donc que ces auteurs anciens ont écrit comme certains auteurs modernes en confondant des questions techniques; c'est ce qui arrive quand on traite de problèmes dont on ignore les premiers éléments.

Quel était donc le procédé employé? J'ai enlevé les diverses couches de certains tableaux que je présumais être du XIVe siècle, et j'ai trouvé qu'après avoir dessiné le sujet à l'encre comme je l'ai décrit plus haut, le panneau encollé recevait une couche d'huile peu siccative qui pénétrait jusqu'au fond de la couche d'apprêt et la faisait durcir (1).

On appliquait alors les ors sur un mordant à l'huile mêlée de cire, de térébenthine de Venise, d'essence de térébenthine et d'ocre jaune (ces ors sont toujours un peu en relief).

Puis on peignait les sujets en teintes plates grassement appliquées et on laissait sécher.

Ensuite on revenait sur les parties imparfaitement couvertes et on finissait par ombrer soit au moyen de hachures, soit au moyen de teintes peu prononcées et par contourner les sujets principaux.

Je n'ai jamais vu des tableaux de cette époque dont la peinture se soit soulevée; la cause en est que l'huile a pénétré tout l'apprêt, qui a pris une teinte grisâtre.

(1) C'est cette même huile, qui se rejetant plus tard, donnait au tableau la teinte jaunâtre qu'on y remarque et qu'on a très souvent attribuée à l'emploi de la cire.

A l'époque des Van Eyck on remarque une modification : l'apprêt n'est plus imbibé d'huile ; il est resté entièrement blanc et est très hygrométrique ; aussi la peinture des tableaux se soulève et se détache souvent. Ici, on a peint directement sur un encollage. D'abord on a procédé par teintes très pâles et travaillées dans la pâte, puis on a ombré et rehaussé les clairs.

Après avoir laissé sécher son travail, l'artiste a procédé par glacis, afin d'obtenir ces beaux tons rouges, bleus et verts entièrement inaltérables.

Il a, ensuite, renforcé les ombres avec des couleurs transparentes, des stil de grain, des terres de Sienne ou des couleurs à bases bitumineuses.

Quand on appuie le côté d'un couteau contre certains rehauts formant une forte saillie dans les clairs, tels que détails d'orfèvrerie, pointillages imitant les reflets éclatants du brocart, détails de la chevelure, etc., on parvient facilement à les faire *sauter* ; ils se détachent entièrement de la couche inférieure. C'est une preuve que ces détails ne sont pas faits à l'huile. En effet, il serait impossible, en employant le pinceau le plus fin, de les exécuter et de leur donner, dans leur ténuité, la saillie qu'ils forment ; parce que la couleur à l'huile épaissit le bout du pinceau et ne l'abandonne pas en quantité suffisante pour produire une saillie aussi nette.

Le vernis final n'est pas composé d'huile, mais d'une gomme résineuse et d'essence. L'emploi des glacis sur les teintes claires explique l'éclat des peintures et la merveilleuse conservation des tableaux.

Tous les peintres brugeois, depuis cette époque jusqu'aux Claeyssens (commencement du XVIIe siècle), ont employé ce procédé.

Il y a là un perfectionnement de l'ancienne méthode. Je crois que ce sont les Van Eyck qui l'ont réalisé ; aussi c'est avec raison qu'Antoine Averlino, dit Filarete, sculpteur et architecte florentin, qui dédia en 1464 son livre intitulé *Trattato d'architectura* à Pierre de Médicis, considérait maître Jean de Bruges et maître Roger comme les peintres qui s'étaient servis DES COULEURS A L'HUILE AVEC LE PLUS D'HABILETÉ (1).

(1) Cet ouvrage n'a pas encore été réédité ; il en existe deux exemplai-

Depuis quelle époque s'est-on servi des couleurs broyées à l'huile? Il est probable que depuis des temps très reculés elles ont servi à préserver les bois exposés à l'humidité et aux intempéries de l'air. On en trouve des traces sur les plus anciennes charpentes.

La première mention que nous trouvons *d'une huile siccative employée à des œuvres d'art*, dit l'abbé Carton, dans les *Annales* de la Société d'émulation de Bruges, tome v, 2e série, p. 254, se rencontre dans Aëtius, qui a écrit sur la médecine vers la fin du Ve siècle. Il parle de l'huile de noix, dont il explique les différentes préparations. Il dit qu'indépendamment de son usage en médecine, elle en a un autre : les doreurs, ajoute-t-il, et les peintres à l'encaustique s'en servent comme nous, car elle sèche et conserve longtemps soit les dorures soit les peintures à l'encaustique (1).

Cette révélation constitue une preuve que le procédé dit à l'encaustique est une mixtion à base d'huile tel que je le décris plus haut.

Plus loin, l'abbé Carton dit : « Les premiers auteurs qui aient parlé en termes non équivoques des couleurs mêlées à l'huile, sont Eraclius, Théophile, Pierre de Saint-Audemar et l'auteur inconnu d'un traité du même genre qui est conservé au British Museum.

Des auteurs cités par le savant abbé, je ne retiens que Théophile qui écrivit probablement au Xe siècle, et je copie les passages qui se rapportent à notre sujet, d'après la traduction de M. le comte Charles de l'Escapolier. « Prenez, dit Théophile, » les couleurs que vous voulez poser, les broyant avec de l'huile » de lin sans eau, et faites les teintes des figures et des drape- » ries comme précédemment vous les avez faites à l'eau. Vous » pouvez à volonté donner aux animaux, aux oiseaux et aux » feuillages les nuances qui les distinguent. »

Ce passage est très clair, très concluant. Il est étonnant que

res, l'un à la bibliothèque Magliabechiana et l'autre au palais Pitti. Dans le paragraphe xxiv de son traité, où il parle des couleurs, l'auteur dit : « Nella magna si lavora bene in questa forma, maxime da quello maestro Giovani da Bruggia e maestro Ruggieri, i quali hanno adoperato optimamente questi colori a olio. »

(1) Voir plus loin ce que je dis de la peinture à l'encaustique.

dans un autre passage, Théophile parle des difficultés qu'on rencontre dans l'emploi des couleurs à l'huile : « On peut broyer, » dit-il, les couleurs de toute espèce avec la même sorte » d'huile et les poser sur un travail de bois, mais seulement pour » les objets qui peuvent être séchés au soleil; car chaque fois » que vous avez appliqué une couleur, vous ne pouvez en superposer une autre si la première n'est pas séchée, ce qui dans » les images et les autres peintures est long et ennuyeux. »

Théophile ne se plaignait donc que du peu de siccité des couleurs broyées à l'huile.

Probablement ne connaissait-on pas au Xe siècle les moyens d'en augmenter la siccité.

Cette difficulté fut bientôt surmontée : la siccité de l'huile augmente à mesure que l'huile vieillit lorsqu'on expose à l'air la bouteille qui la contient. Elle devient claire et plus siccative encore quand on y ajoute du blanc de plomb (une des premières couleurs connues).

Le blanc de plomb se dépose très vite au fond du récipient entraînant les impuretés de l'huile et en lui communiquant ses propriétés siccatives. D'ailleurs plusieurs autres couleurs augmentent la siccité de l'huile, tels que les ocres jaunes et brunes, le jaune de Naples, le minium, certains bleus, la tête d'ombre, la tête morte violette, etc.

Cette gamme de couleurs suffisait amplement pour polychromer les sculptures et peindre la plupart des sujets de tableaux.

La gamme des couleurs à la détrempe n'est encore actuellement pas beaucoup plus riche.

En résumé, on connaissait le procédé de la peinture à l'huile plusieurs siècles avant les Van Eyck.

L'analyse de la peinture des plus anciens tableaux connus prouve qu'ils sont peints à l'huile, et IL SERAIT IMPOSSIBLE DE PROUVER LE CONTRAIRE.

J'ai prouvé en outre que l'emploi de ce procédé n'offrait à cette époque pas plus de difficultés que maintenant où il est devenu d'un usage général.

Voyons maintenant ce que les archives nous apprennent à ce sujet.

Suivant le savant archiviste Edmond Debusscher dans ses recherches sur les peintres gantois, la couleur à l'huile était en usage sous forme d'enduits ou de teintes plates dès 1328 et

peut-être bien antérieurement ; on retrouve des peintures plastiques en 1338, 39, 44 et 45.

Le comte de Laborde, dans son étude sur les lettres, les arts et l'industrie au XVe siècle en prouve l'emploi à Tournai en 1341. Il affirme qu'à Lille, en 1383, l'emploi de la peinture à l'huile était un procédé usuel et connu de tout le monde.

On a objecté qu'il n'était pas acquis qu'il s'agissait de véritables tableaux, mais seulement de peintures de pennons, de bannières, etc.

D'abord, on peignait très souvent sur les bannières de véritables tableaux parfaitement achevés ; or, si l'emploi du procédé était possible pour un genre, il devait l'être pour un autre également, puisque le procédé technique est parfaitement identique.

Vers 1360, Jean Van der Leye peignit pour compte de la ville de Bruges une chapelle à Damme. Il y employa de l'or, de l'argent et toutes sortes de couleurs, le tout à l'huile.

Plus tard on peignit ou on polychroma toute la façade de l'hôtel de ville de Bruges, et on ne prétendra, certes pas, que eette peinture extérieure fut faite à la détrempe. Nous possédons au Musée archéologique de Bruges une importante partie de ces sculptures, et sous les multiples couches de couleur qui les recouvrent, on retrouve toute la gamme des couleurs nécessaires à la peinture à l'huile la plus compliquée du tableau le plus multicolore.

Enfin, avant l'époque des Van Eyck, l'emploi de la couleur à l'huile, pour l'exécution de toutes sortes de peintures artistiques, était général.

Pour en finir, je dirai qu'en 1397 Jacques Cavael peignit à Ypres deux tableaux à l'huile représentant l'un, saint Christophe et l'autre, l'Annonciation. C'étaient probablement des peintures murales de grande dimension.

Ce serait peut-être le moment de dire ici que je crois, peintes à l'huile, les peintures murales découvertes en dernier lieu dans la Flandre. — Les plus anciennes sont celles de Damme.

Une partie de ces peintures peuvent dater du XIIIe siècle ; une autre partie du XIVe et une troisième du XVe siècle ; je les ai fait copier.

De plus, je les ai fait analyser et j'affirme qu'elles ont été peintes à l'huile.

Je ne crois pas qu'en Flandre, l'on ait peint à la fresque des œuvres d'art.

Les plus importantes peintures, même celles de l'ancienne boucherie à Gand, peintes à l'huile au milieu du XVe siècle, sont tracées sur la brique nue simplement rejointoyée et badigeonnée. Celles de Damme que j'ai spécialement étudiées, quoique peintes à des époques différentes, se trouvent dans le même cas.

Peindre à la détrempe dans nos églises généralement humides eut été une impossibilité et nos pères étaient gens trop pratiques pour commettre une erreur pareille.

Se basant sur la date assignée à la découverte de la peinture à l'huile, on écarte, généralement et a priori, l'idée que les peintures murales du XIVe et XVe siècle auraient pû être peintes à l'huile; les uns estiment que c'est de la peinture à l'encaustique, les autres pensent que c'est de la fresque ou de la peinture à la détrempe.

La peinture à l'encaustique, telle qu'elle a été pratiquée dans notre pays, est une peinture mate à base d'huile avec mélange de cire et d'essence de térébenthine; elle ne ressemble en rien au véritable procédé à l'encaustique que je pourrais décrire d'après les anciens traités. Ce procédé appliqué avec succès dans les pays chauds, est d'un emploi presqu'impossible sous notre climat froid et humide.

Du reste, les couleurs de ce genre de peinture prennent avec le temps une teinte fortement jaunâtre que je n'ai jamais rencontrée dans nos peintures murales. Ecartons donc l'hypothèse de l'usage de ce procédé.

La peinture à fresque est également une spécialité rarement employée ici comme je l'ai déjà dit. Inutile de penser à la détrempe à moins que celle-ci n'ait servi pour des décorations temporaires, qui ne devaient pas être conservées.

Examinons dans quelles conditions la plupart des peintures murales se sont maintenues à travers les temps. Nous les trouvons sous des couches de badigeon. Si elles avaient été peintes à la détrempe, leurs couleurs se seraient diluées lors du badigeonnage qui, d'ailleurs, ne s'y serait pas maintenu : celui-ci se serait écaillé immédiatement. Nos peintres en bâtiment vous diront tous qu'il est impossible de badigeonner sur une surface peinte à la détrempe; avant le badigeon, il est nécessaire de procéder à un lavage énergique.

La couche de badigeon n'adhère généralement pas aux peintures de ce genre que l'on découvre ; il suffit de la frapper avec un marteau de bois pour qu'on puisse l'enlever ensuite facilement au grattoir ; nous y trouvons la preuve que les peintures contiennent une substance grasse sur laquelle le badigeon a pu s'étendre sans y adhérer.

Quel est donc le procédé employé ?

Les peintres en bâtiment vous diront qu'on peut peindre à l'huile sur une façade plafonnée, sur un enduit fraîchement fait, mais non sur un mortier qui commence à sécher.

C'est ainsi, je pense, que beaucoup de nos peintures murales ont été exécutées, la ténuité de l'enduit facilitant cette tâche.

Un autre procédé encore en usage au siècle dernier consiste à mélanger, à deux tiers d'huile, un tiers de l'eau qui a servi à éteindre la chaux et qui, après vingt-quatre heures, surnage limpide sur la matière calcaire. On peut obtenir ainsi une belle peinture mate.

C'est au moyen de ces deux procédés, transmis de génération en génération parmi les gens du métier, qu'on a exécuté nos peintures murales.

Nous y trouvons aussi le motif pour lequel le badigeon n'a pas adhéré à la surface grasse.

Notre conclusion est donc celle-ci : quelle que soit la variété des substances employées, c'est toujours de la peinture à base d'huile.

Un fait caractéristique pour terminer.

Quand Jean Van Eyck fut enterré dans l'église Saint-Donatien, on plaça sur sa tombe une dalle en laiton portant une inscription latine dans laquelle on vante le talent hors ligne du grand peintre ; dans cet écrit, on le compare aux grands artistes de l'antiquité.

Si l'artiste avait été l'inventeur de la peinture à l'huile, ce fait si important et qui aurait révolutionné l'art, ce fait capital, qui aurait constitué un des plus beaux titres de gloire de Van Eyck, eut certainement été gravé sur sa pierre sépulcrale. Ce monument ne porta jamais aucune inscription de ce chef.

Bien plus tard seulement, en 1768, lors du 50e anniversaire de la fondation de l'Académie de peinture de Bruges, on décida de renouveler l'épitaphe de Jean Van Eyck et c'est alors qu'on y ajouta quatre lignes en vers, où il est dit que Jean Van Eyck

fut l'inventeur de la peinture à l'huile Ces vers furent composés par le Rév. Père Fidelis de Courtrai.

II: L'école flamande.

L'étude de l'origine de notre école de peinture est des plus intéressantes, mais aussi des plus difficiles.

Toutes les branches de l'art sont solidaires, beaucoup de grands artistes en cultivèrent plusieurs à la fois. Léonard de Vinci était peintre, ingénieur, écrivain.

Michel-Ange était statuaire, peintre, architecte et ingénieur. Mais venons-en à notre école flamande. On dit que les Van Eyck étaient peintres, géomètres, chimistes.

Lanceloot Blondeel fut peintre, architecte, ingénieur tout comme son gendre Pierre Pourbus.

Wenceslas Coeberger, excellent peintre, a desséché les Moeres.

Karel Van Mander était, en même temps, peintre, écrivain et poète comme son Maître Lucas de Heere.

On trouve partout dans les documents conservés dans les archives publiques que nos peintres ont collaboré à la construction de nos plus beaux monuments.

Il serait incompréhensible que dans une ville comme Bruges, où les arts étaient encouragés et où l'on édifiait tant de splendides monuments, où l'on décorait et polychromait tout, jusqu'aux tombeaux, nous n'aurions eu que des peintres secondaires, et qu'il aurait fallu attendre, plus tard, l'arrivée de peintres étrangers pour fonder, enfin, une école flamande.

L'épanouissement de l'art brugeois au XV[e] siècle aurait été un cas fortuit. Si les Van Eyck s'étaient établis ailleurs, l'école brugeoise n'eut pas existé ; tout cela est inadmissible.

La splendeur de notre école a été lentement préparée par une longue série d'efforts et d'essais.

En Flandre, comme partout ailleurs, le talent des artistes se manifesta d'abord sous deux aspects différents : 1° les peintures, qui décoraient les murailles à l'intérieur des bâtiments et parfois aussi à l'extérieur (1); genre de décoration que l'époque romane avait mis en honneur; 2° les miniatures et autres images colo-

(1) La décoration à l'extérieur était certainement à l'huile.

riées dont on prit l'habitude d'orner les évangéliaires, les missels et autres manuscrits servant au culte, et qui formèrent une autre branche de l'art.

On en constate l'existence en Flandre, dès le Xe siècle.

Quant aux tableaux proprement dits, la première fois qu'il en est fait mention, c'est vers 882 : un peintre nommé Hilpéric, exécuta à Prün, non loin de Trèves, des *Tabulae* en l'honneur de saints martyrs.

Au XIe siècle, l'art était concentré entièrement dans les abbayes et dans d'autres établissements religieux. Beaucoup de moines et de prêtres pratiquaient la peinture, la sculpture, l'enluminure, la paléographie et l'orfèvrerie ; aussi firent-ils des progrès continuels. Les enluminures, les arabesques des manuscrits devinrent de vrais chefs-d'œuvre.

Les artistes laïques devaient être moins nombreux, car ils sont rarement cités.

Entre 1080 et 1107, du temps de Gérard, abbé de Saint-Aubin d'Angers, un nommé Foulquier proposa aux moines de décorer de peintures leur monastère et d'y établir des vitraux en couleurs.

Dès le XIVe siècle on trouve dans la plupart de nos villes des corporations composées soit uniquement de peintres, comme à Bruges, soit de plusieurs métiers unis, auxquels les peintres s'étaient joints. Leur constitution contribua à l'effacement des artistes religieux.

La liste des jurés de la Gilde Brugeoise depuis 1362 jusqu'à 1410 contient les noms de peintres que nous retrouvons dans nos comptes communaux comme ayant exécuté des travaux importants à Bruges, à Gand et à Ypres.

Nous trouvons également de grands artistes remplissant à la cour de nos princes des fonctions analogues à celles occupées plus tard par Jean Van Eyck.

Nous voyons nos églises ainsi que nos hôtels de ville décorés de peintures et garnis de verrières.

On fabriqua chez nous des tapisseries dont les cartons furent fournis par les peintres ; de magnifiques plaques de laiton furent gravées avec un talent incontestable et une hardiesse qu'on ne surpassera pas.

Et notez que sur ces plaques tombales du XIVe siècle se trouvent représentés des personnages que l'on voit reproduits sans

aucune modification sur la châsse de Sainte-Ursule de Memlinc.

Une autre plaque tombale donne presque identiquement la composition du tableau de Van Eyck qui se trouve au Musée de Bruges (chanoine de Pala); et notons que pour dessiner en grandeur nature les personnages représentés sur ces monuments funéraires, il faut plus de science, plus de connaissances des règles de l'anatomie et des proportions que pour peindre un tableau, où les fautes de dessin ne sont pas aussi apparentes. En effet, celles-ci restent cachées, grâce aux dimensions, et disparaissent sous la magie des couleurs et des clairs-obscurs.

Quand on analyse les enluminures de nos manuscrits, quand on examine nos peintures murales, n'y voit-on pas le même système de composition, la même perspective, les mêmes tendances, les mêmes draperies, à plis heurtés, qu'on retrouve plus tard chez les Van Eyck?

Comme étrangers, ils n'auraient donc pas eu à nous imposer leur style; mais au contraire, ils se sont emparés des caractères principaux de notre école flamande pour les perfectionner.

Mais étaient-ils étrangers? Je ne prétends pas trancher cette question, qui a fait l'objet de bien des controverses et qui n'est pas élucidée.

Je me contente de dire qu'il n'existe aucune preuve qu'ils sont de Maeseyck, c'est là une simple présomption basée sur la quasi-similitude du nom Eyck, qui, d'ailleurs, existait également en Flandre!

Si Lucas de Heere et, après lui, Van Mander disent que les Van Eyck sont originaires du Limbourg, des contemporains, tels qu'Antoine Averlino et plus tard, Vasari et d'autres, sont unanimes pour affirmer que Jean était de Bruges, de même que M. de Bast a, me semble-t-il, pleinement prouvé qu'Hubert était de Gand.

La question principale est de savoir s'ils ont acquis leur savoir artistique à Cologne.

Voici ce que M. Wauters dit à ce sujet : « Il est impossible de classer parmi les élèves de Guillaume de Herle les Van Eyck et Maître Stéphan ou Etienne Lothener. — On ne saurait pas reculer au delà de 1366 la naissance de Hubert, qui n'avait donc que douze ans au plus, lors de la mort de Guillaume.

Quant à Jean Van Eyck, il était d'après une opinion générale-

ment acceptée, plus jeune que Hubert, et il paraît n'être né qu'en 1381.

Pour Stéphan Lochner, le célèbre auteur de l'*Adoration des Mages* de la cathédrale de Cologne, il ne se montre dans cette ville que vers le milieu du XV° siècle. Il naquit à Constance et est cité pour la première fois en 1442; il mourut en 1451. »

Il est donc impossible que les Van Eyck aient étudié sous ces maîtres.

Les œuvres d'après lesquelles on pourrait conclure à l'antériorité de l'école de Cologne sur celle de Bruges n'existent pas. On n'a aucune certitude sur l'authenticité des œuvres attribuées à Guillaume de Herle, et Maître Stéphan est un contemporain de Van der Weyden plutôt que des Van Eyck.

Les Van Eyck, s'ils sont étrangers, ont trouvé en Flandre quantité de peintres en renom, disciples d'une école existant depuis bien longtemps, et au lieu d'y importer des principes d'art, ils ont adoptés ceux qui s'y trouvaient déjà. Ils font partie de cette chaîne non interrompue d'artistes que nous rencontrons dans nos archives depuis 1309.

Y a-t-il analogie entre leurs œuvres et celles de l'école allemande?

Comme composition, oui; et cela s'explique, puisqu'à Bruges comme à Cologne, les tableaux se composaient d'après les instructions données par le Clergé.

Pour le reste, tout est différent : dessin, couleurs, fonds et méthode de peindre.

Je soutiens au contraire que l'école allemande a subi l'influence de l'école flamande; que dans les tableaux allemands du XV° siècle, on trouve des groupes entiers copiés d'après les Flamands, et qu'Albert Durer est le premier, qui s'est dégagé de cette influence.

Je pourrais prouver longuement que rien n'est vrai dans la légende, qui fait arriver Antonello de Messines à Bruges pour s'emparer du secret de la peinture à l'huile des Van Eyck.

Je me contenterai de dire que dans les annales de Messines, Gallo se basant sur un manuscrit de Susino, dit qu'Antonello est né en 1447, ce qui s'accorde du reste avec les millésimes apposés sur ses tableaux et dont le plus ancien date de 1470, — et avec le dire de Vasari, d'après lequel il vécut quarante-neuf ans.

Antonello n'a, donc, pas pu trouver à Bruges Jean Van Eyck vivant et lui soustraire sa découverte.

De plus, il est des preuves certaines que la peinture à l'huile était depuis longtemps pratiquée en Italie.

Je pourrais aussi m'arrêter à la prétendue différence qu'on trouve dans les diverses parties du grand rétable de Gand, où suivant quelques auteurs, on rencontre, à certains endroits, la main de Hubert, dans d'autres celle de Jean; tout cela est un effet de l'imagination.

Si, cependant, il existe là des différences, dont je ne me suis guère aperçu, malgré un examen minutieux, ils peuvent résulter de ce fait qu'à cette époque les élèves collaboraient souvent aux œuvres du Maître, et qu'il y avait des spécialistes s'occupant de certaines parties des tableaux.

Les archives de Bruges nous donnent, quant à ce mode de procéder, une preuve concluante dans un contrat relatif à l'exécution d'un tableau peint par Albert Cornelis et dans lequel il est dit que l'artiste s'engageait à peindre lui-même les visages et les mains.

La composition générale est des deux frères, qui eux-mêmes ont dû voir les cartons ou les tapisseries de l'apocalypse d'Angers, œuvre de Jean de Bruges, et où l'on constate dans certaines parties une analogie frappante avec le tableau de Gand.

Je ne suis pas éloigné de croire avec des auteurs anciens que Jean de Bruges est le père de nos artistes. Il nous reste tant d'archives à compulser! J'espère qu'un jour on y fera des découvertes qui me donneront raison.

Résumons : d'une part, aucune preuve de l'origine étrangère de nos artistes; d'autre part, l'attestation de contemporains certifiant qu'ils sont de Bruges.

J'ai prouvé qu'il était impossible qu'ils fussent les éléves des peintres qu'on leur donne comme maîtres. L'examen de leurs œuvres et de celles de leurs devanciers prouve qu'ils se sont formés en Flandre.

Nos archives nous montrent l'existence en Flandre de nombreux peintres de talent qui ont été leurs précurseurs.

Les Van Eyck sont donc bien Flamands et ils constituent deux des plus beaux fleurons de notre couronne artistique.

A. Naert.

Caractères de l'architecture dans l'Afrique romaine.

Le sujet que je vais traiter devant la troisième section du Congrès d'archéologie de Tournai paraîtra peut-être, au premier abord, assez étranger aux études que poursuit la majorité de ses membres.

Mais vous savez qu'il n'est guère, en archéologie, de questions qui ne puissent présenter, à un moment donné, un intérêt général, que les études de ce genre ont un caractère de connexité plus ou moins marqué, et que, pour éclairer certains points obscurs de cette science, il faut parfois aller chercher au loin la lumière.

Ce n'est qu'en comparant les transformations qu'ont subies sous l'influence du milieu, dans les différentes contrées où ils ont évolué les mœurs, les coutumes, l'art et l'industrie d'un peuple qu'on peut bien en saisir la genèse et connaitre ce qu'était, à l'origine, chacune des manifestations de son activité.

La civilisation romaine qui, dans l'espace, s'est étendue sur une si vaste surface, et qui, dans le temps, continue à nous faire encore sentir son influence, offre précisément, sous un caractère indéniable d'uniformité, une série de variations correspondant à chacune des contrées où elle s'est implantée et développée. Pour connaître ce qu'elle fut dans son ensemble, il est nécessaire d'opérer, pour ainsi dire, la synthèse des manifestations, différentes suivant les pays, qui nous en sont parvenues. De même, pour bien saisir quel a été, dans chaque région, l'aboutissant du conflit ou de la fusion qui eut lieu entre les influences indigènes et romaines, il est nécessaire de savoir comment elles se sont comportées dans chacune des provinces de l'empire.

A vrai dire, ce qui frappe surtout, au premier abord, ce sont bien plutôt les nombreux points de ressemblance qu'offrent entre eux les vestiges de la civilisation romaine, quelle que soit la contrée où on les étudie. Les monuments élevés par elle en des contrées aussi éloignées les unes des autres que le sont les rivages de la Méditerranée et ceux de la mer du Nord, témoignent hautement

que leurs architectes puisaient leurs inspirations à la même source, ou mieux, copiaient les mêmes modèles.

Malgré cette uniformité très réelle, chaque peuple a, plus ou moins inconsciemment, laissé l'empreinte de son génie propre sur les édifices qu'il a construits; et si l'on ne s'en tient pas à une étude superficielle, on se convainct facilement qu'il n'a que rarement dépouillé complètement les habitudes, les traditions religieuses auxquelles ses ancêtres avaient obéi durant de longs siècles.

Telle est, plus particulièrement, l'impression que m'ont laissée les études que j'ai poursuivies dans l'Afrique du Nord.

Lorsque les Romains débarquèrent sur les territoires qui relevaient plus ou moins directement de Carthage, ils ne trouvèrent pas un pays, des peuples aussi jeunes que ceux de la Gaule. Les marchands phéniciens et carthaginois avaient depuis déjà longtemps introduit parmi eux, avec les produits de leur commerce, leur langue, leur religion, des mœurs et une architecture sinon originale du moins bien caractérisée par des emprunts faits à l'Orient, à l'Egypte et à la Grèce.

Cette civilisation que rencontrèrent les Romains sur le sol de l'Afrique, ils purent bien, durant de longs siècles d'occupation, la transformer, ou plutôt étendre sur elle le voile d'uniformité qui recouvrit toutes leurs provinces. Ils ne la firent point disparaître complètement. De là, certains modes particuliers à cette contrée, et dont l'histoire comme l'archéologie offrent de nombreuses traces. A ce point de vue, ce que nous apprend l'architecture n'est, somme toute, que la confirmation de ce que ces sciences nous enseignent.

Malgré la longue occupation de Rome, les monuments élevés, avant elle, par les Liby-phéniciens n'ont pas complétement disparu. On en retrouve des vestiges qui laissent entrevoir quelles ont été les conceptions artistiques, très rudimentaires, d'ailleurs et religieuses de ces populations.

Leurs nécropoles surtout, couvrent encore de grands espaces. Vous savez que les monuments funéraires des antiques berbères ressemblent de la façon la plus frappante à ceux qu'une race a élevés dans nos contrées, les mégalithes : dolmens, cromlechs, menhirs ou allées couvertes. Ils forment, en certains points, des groupes de plusieurs centaines de tombes.

J'en ai personnellement découvert et étudié un grand nombre. Mais leur ressemblance parfaite avec celles que vous avez vues en Europe me dispense d'en faire la description.

Quelques pans de murs, des fortifications élevées par ces peuplades antiques nous montrent aussi que ce genre de constructions a de grandes analogies avec les mégalithes. Ce sont des restes d'enceintes, flanquées de tours carrées, et grossièrement édifiées avec des pierres brutes ou simplement équarries, sans mortier, disposées par assises irrégulières, d'une grande épaisseur.

Ces peuples ont aussi laissé, sur les rochers ou sur de grossières pierres tumulaires ou votives, les emblèmes de leur religion : le disque solaire, le croissant lunaire.

Leur culte principal était celui des astres. Pour être plus près de leurs divinités, ils en plaçaient les sanctuaires sur les lieux élevés, et prenaient soin de ne pas s'en séparer non plus par les murs et le toit de temples.

Ces caractères devaient vous être signalés brièvement, car nous allons les retrouver dans des constructions de l'époque romaine.

Les Phéniciens, les Carthaginois, dont la religion avait, d'ailleurs, de grands points de ressemblance avec celle des Africains ajoutèrent, en les modifiant parfois, à ces coutumes, à ces traditions. Ils ont laissé, de leur influence, des vestiges grandioses, dans quelques monuments funéraires, et l'architecture de l'immense mausolée de Medrasen, de celui de Dougga nous montre comment ils ont emprunté aux arts égyptiens et grecs pour orner leurs tombeaux.

On sait aussi qu'un mode fréquemment usité en Phénicie et à Carthage dans la construction des temples était leur établissement sur le plan suivant : une aire entourée d'une enceinte. Ce mode n'est évidemment qu'une adaptation aux nouveaux besoins artistiques des peuples, de l'ancienne coutume d'avoir des sanctuaires à ciel ouvert.

Certes, la transformation que fit subir l'influence de Rome aux mœurs des Liby-phéniciens et, d'une façon générale à celle des antiques habitants de l'Afrique du Nord a été considérable. L'épigraphie nous montre à chaque pas ceux-ci quittant les noms de leurs ancêtres pour adopter ceux des grandes familles de l'Italie, prenant des fonctions dans les armées ou les administrations de l'empire, adhérant au culte officiel. Enfin, en ce qui

concerne l'architecture et le plan des villes même, il est certain que l'on s'ingénia à copier ce que l'on admirait dans la capitale du monde. Mais, il est impossible, pour peu que l'on étudie avec attention quelques-unes des productions de l'art ou de la religion de l'Afrique, de ne pas être frappé de la persistance de certains des modes que j'ai signalés tout à l'heure.

Ce qui frappe aussi, c'est la rapidité avec laquelle cette transformation s'est opérée. Les deux premiers siècles qui suivirent le débarquement des Romains furent pour ainsi dire, la période d'incubation de cette évolution. Ce n'est pas lentement, à mesure que naissaient les centres romains ou que les populations encore hésitantes « se romanisaient » que furent édifiés ces innombrables et somptueux édifices qui couvrent encore le sol du pays.

Jusque vers le milieu du IIe siècle on en éleva très peu, et ce fut tout d'un coup que cités, bourgs et bourgades, pris comme d'une véritable fièvre de construction, se mirent à édifier, en un peu plus d'un siècle, cette quantité prodigieuse de monuments.

Pour vous faire mieux saisir combien intense fut ce mouvement qui agita ainsi l'Afrique, je citerai l'exemple d'une ville, berbère d'origine, puis soumise fortement à l'influence punique, et dont les ruines comptent parmi les plus importantes et les plus riches du monde romain. Je veux parler de Dougga, que j'ai eu l'occasion d'étudier tout particulièrement au cours des deux campagnes de fouilles que j'y ai dirigées.

Le nom même de la ville antique : *Thugga* qui, en berbère, veut dire paturages, témoigne de son origine. De cette époque il reste encore deux nécropoles mégalithiques, et une portion d'enceinte. L'époque punique y a laissé également un mausolée célèbre. Enfin, j'y ai découvert moi-même, en 1893, un sanctuaire très ancien dédié à Baal.

Tous les autres édifices de Thugga dont on retrouve les restes, ou ceux dont les inscriptions font mention ont été (à l'exception des édifices de basse époque) construits presque en même temps. Je citerais parmi eux le temple du capitole, un des plus beaux du monde ancien, le théâtre, un édifice auquel on donne le nom de dar el Acheheb, les temples de Saturne, de Celestis, de la Concorde, l'hippodrome, deux portes triomphales. En sorte que durant un siècle environ on ne devait rencontrer dans les rues de Thugga que des chars portant les colonnes et les

blocs énormes, les ouvriers taillant et plaçant les pierres, que toute la cité offrait l'aspect d'un vaste chantier.

Les architectes, comme les sculpteurs, les peintres, les mosaïstes durent certainement, durant les IIe et IIIe siècles, être une partie de la population la plus florissante et la plus active de l'Afrique.

En ce qui concerne la sculpture, si une opinion, généralement répandue, veut que cet art n'ait guère produit, en Afrique, que des œuvres médiocres, il serait excessif d'admettre qu'il en ait partout et toujours eu ainsi. La colonie grecque de Cherchell renfermait de splendides copies des œuvres d'art de son pays d'origine et l'on a aussi, en d'autres points de l'Afrique, trouvé des morceaux de sculpture que Rome n'aurait pas désavoués.

Les statues que j'ai exhumées du théâtre et du temple de Saturne à Dougga sont en effet, vous le voyez d'après ces photographies, d'une excellente exécution.

L'art du mosaïste avait, d'autre part, pris en Afrique un développement merveilleux. On en trouve les produits à chaque pas, et ceux-ci offrent plus d'un intérêt, non seulement par leur exécution mais aussi par les véritables révélations qu'ils nous offrent sur les mœurs d'alors. Le musée du Bardo possède une collection de mosaïques d'une extrême richesse où la finesse de l'exécution et du dessin, la souplesse des nuances le disputent au piquant et à l'intérêt des scènes de mœurs qu'elles représentent.

Quoi qu'il en soit, et pour en revenir à mon sujet, l'architecture a été à coup sûr, en Afrique, l'art qui atteignit le plus grand développement et le plus haut degré de perfection.

Dans le plan de ses monuments, l'harmonie de leurs lignes, et jusque dans leur situation, l'Afrique fut la digne élève de Rome. Certains de ses édifices qui nous sont parvenus, tels que l'arc de triomphe de Haïdra, l'amphithéâtre d'E-Djem, les temples de Dougga et de Sbeïtla, le théâtre de Dougga, n'auraient certes pas fait mauvaise figure à côté des édifices analogues de la capitale.

En quelque sens qu'il traverse l'Afrique romaine, les centres d'habitations offrent au voyageur les restes d'édifices nombreux et dans un tel état de conservation qu'ont les dirait abandonnés d'hier. On y rencontre à chaque pas, dans les villes comme dans les bourgs plus modestes, des constructions élevées avec un tel luxe et en tous cas avec une telle connaissance des règles de

l'art que l'explorateur subit rapidement l'impression très vive que lui laisse le splendide épanouissement d'un art qui a enrichi et orné les cités populeuses comme les bourgs et les habitations privées.

Les photographies que je fais passer sous vos yeux, et qui sont les vues, prises entre beaucoup d'autres, des édifices que j'ai rencontrés, vous convaincront de ce fait plus éloquemment que toute description.

A les voir, comme à parcourir l'Afrique du Nord, on éprouve de suite la sensation de se trouver en face d'un pays autrefois profondément romanisé.

Mais cette première impression ne répond pas exactement à la réalité des faits, Pour peu, en effet, que l'on explore ce pays avec attention, on retrouve facilement, un peu partout, les traces laissées, dans maints vestiges de l'art romain d'Afrique, par l'antique population.

J'ajouterai de suite que ce n'est pas seulement l'étude de l'architecture qui amène à cette constatation. L'épigraphie y conduit aussi. Les preuves qu'elle en offre en sont même plus nombreuses, sinon plus concluantes.

Les épitaphes, dont les nécropoles africaines ont fourni plusieurs milliers d'exemplaires, dont les sigles initiaux et terminaux (*dis manibus sacrum — hic situs est*) leur donnent une apparence toute romaine, renferment souvent des noms propres, ou des sobriquets qui nous révèlent, de la façon la plus frappante, que ces gens, se servaient, il est vrai, de la langue et des caractères romains, mais pour inscrire les noms indigènes, de celle de leurs ancêtres qu'ils avaient conservée dans bien des cas.

L'image triangulaire, si fréquente parmi les monuments figurés de l'Afrique, et que l'on considère habituellement comme l'emblème de Tanit ou de Baal Hammon, montre d'ailleurs que, sous le régime de Rome, ce pays conserva, sinon la forme, du moins le fonds de l'ancien culte, de même que sous de nouveaux noms, tels que ceux de Saturne, Juno, Celestis, Esculape, ils honoraient toujours les vieilles divinités de leurs ancêtres.

A quelques kilomètres de Tunis, on a découvert au sommet d'une montagne les restes d'une aire plane, renfermant des ex-votos à Saturnus Balcaranensis, Saturne Baal aux deux cornes. Les attributs des divinités gravées sur les stèles, la

situation du sanctuaire sur un lieu élevé, son caractère hypæthre, nous révèlent, aussi bien que le surnom du dieu, l'origine orientale de son culte, quelque romanisée que soit la forme des stèles, certains de leurs ornements, et les noms des dédicants.

Un temple de Celestis, à Dougga, se compose d'une cour entourée d'un portique en hémicycle au milieu de laquelle s'élevait une cella de petites dimensions.

Enfin, le temple de Baal-Saturne, que j'ai étudié et déblayé à Dougga, est le monument le plus vaste et le plus caractéristique que l'on connaisse parmi ceux qui présentent nettement ce mélange d'influences indigènes, phéniciennes et romaines que je vous ai signalé.

Ce temple ne date, à vrai dire, que du règne de Septime-Sévère, mais en fouillant au-dessous de ses substructions, j'ai eu le bonheur de trouver les restes d'un sanctuaire beaucoup plus ancien, sur l'emplacement duquel l'édifice romain a été ultérieurement élevé. Il y avait là, primitivement, parmi les rochers, une aire plane, dans le sol de laquelle j'ai retrouvé des stèles votives, en place, portant des caractères romains, grecs, néo-puniques, puniques ou berbères. A leur pied étaient des urnes ou des petites amphores (j'en ai trouvé plus de 300) renfermant les restes incinérés des victimes. Sur l'un des ex-votos puniques, on lit très nettement le nom de Baal Hammon. Les emblèmes qu'ils offrent sont, bien entendu, le croissant, le disque et la figure triangulaire.

Il n'y a donc aucun doute, Saturne a bien succédé, ici, à Baal, comme une inscription trouvée dans le temple et portant les mots : *Opus templi Saturni* le prouve

Mais ce qui nous intéresse ici plus particulièrement, c'est le monument romain. Alors que les temples élevés à Jupiter et aux divinités de la Grèce et de l'Italie, — et il y en a un très beau à Dougga même, — offrent le dispositif habituel des édifices sacrés de ces contrées : une cella, précédée d'un portique, le temple de Saturne est construit tout autrement. C'est une vaste aire, plane et dallée, précédée d'un portique de dimensions très restreintes, mais entourée d'une colonnade considérable, tous deux d'ordre corinthien, et dans le fonds de laquelle on trouve seulement trois petites chambres, de dimensions fort restreintes. C'est bien là le plan général des édifices orientaux, égyptiens, phéniciens et même encore celui de beaucoup de mosquées.

Ainsi, les adorateurs de Baal, tout en cherchant à se confondre avec le vainqueur, en poussant les concessions jusqu'à changer le nom de leurs divinités avaient su, sous les dehors d'un édifice à ornements et d'ordre grecs, garder à leur sanctuaire avec son premier emplacement, ses dispositions les plus importantes.

A mesure que des fouilles seront pratiquées dans les édifices sacrés de l'Afrique, on découvrira, sans aucun doute, beaucoup d'autres faits du même genre, et, de même que, sous le Romain d'Afrique on trouve, sans gratter profondément, le Berbère, avec ses caractères ataviques, ses croyances, ses superstitions, on reconnaîtra, sous une ornementation grecque ou italienne, la disposition des anciens sanctuaires de la Libye.

Evidemment, c'est surtout dans les édifices sacrés que l'on peut retrouver ce caractère architectural. Les autres monuments ont été importés, il n'en existait pas d'analogues dans le pays avant l'arrivée des Romains, et rien n'a d'une façon générale, influé sur le mode de construction ou le style des thermes, des arcs de triomphe, théâtres, amphithéâtres, etc.

Il faut faire cependant une autre exception à l'égard des tombeaux. Le monument funéraire est, en effet, le porte-emblème, l'expression souvent la plus fidèle des sentiments intimes ou religieux d'un peuple. C'est, en Afrique, comme la traduction très précise de l'état d'esprit, de la dualité qu'offrait l'Africain dans ses mœurs et ses croyances.

Ces monuments peuvent, au point de vue qui nous occupe, être divisés en deux classes. Les uns, mausolées et columbaria, sont de grandes proportions. Ce sont les sépultures de familles puissantes, de celles qui, pour sauvegarder leur influence et leur richesse, après avoir lutté contre Rome, vinrent à elle quand sa domination leur parût assurée. Et, de même qu'ils abandonnèrent les noms de leurs ancêtres, de même qu'ils adoptèrent la langue et, en apparence du moins, la religion du vainqueur, de même ils déposèrent les restes des leurs dans des monuments funéraires copiés sur ceux de la capitale. Encore rencontre-t-on, sur quelques-uns d'entre eux, certaines parties ornementales qui semblent être un ressouvenir des traditions indigènes.

Les tombes plus modestes nous montrent bien au contraire, ce que fut, ou plutôt ce qu'était resté le peuple.

La jarre-sarcophage, les tuiles disposées en chevrons se rattachent, les unes à un mode d'inhumation très ancien, qui remonte aux temps préhistoriques, les autres à ces grands tombeaux phéniciens, surmontés de deux dalles inclinées l'une sur l'autre, que le P. Delattre a trouvés à Carthage.

Ceci pour le sarcophage; le monument funéraire est encore plus significatif. La stèle même, qui semble ne devoir jouer que le rôle de support, sans avoir une signification particulière, revêt cependant dans certains cas des formes intéressantes. Dans certaines régions, et ce sont en général celles où l'on rencontre les dolmens et les inscriptions berbères, elles prennent une longueur exagérée, s'amincissent vers le haut, rappelant les stèles libyennes et même certaines pierres levées.

Le cippe funéraire, en forme d'autel, et qui paraît bien d'importation romaine, offre parfois certaines additions qui trahissent des influences locales.

Une variété de petits monuments funéraires est d'une extrême fréquence : Ce sont des caissons demi-cylindriques, placés sur une dalle formant marche. Elle dérive sans aucun doute des tombes de même forme qui ont été découvertes en Syrie et en Palestine. Le croissant, le disque, le rosace, les fleurs de lotus, les palmes qui ornent tous ces monuments funéraires, ne laissent aucun doute sur le mélange du caractère bien indigène, ou, si l'on veut, liby-phénicien au caractère romain.

Je rappellerai enfin que les défunts ont eu soin, pour ne pas laisser de doute sur leur origine, d'inscrire souvent. — en caractères romains — leurs noms à forme berbère ou punique dans les épitaphes qu'ils nous ont laissées.

Quoi qu'il en soit, et malgré cette importante réserve faite relativement au caractère architectural de certaines catégories des monuments d'Afrique, c'est un fait général que la plupart des constructions y ont un extérieur bien romain. Bien plus, les villes elles-mêmes se sont romanisées. Il en était bien peu parmi elles qui ne possédaient, à l'instar de Rome, leur forum, leur temple du Capitole, des thermes, un théâtre, en sorte que ce n'était pas seulement par les monuments qu'elles renfermaient mais aussi par la destination de ceux-ci comme par leur disposition dans son enceinte qu'elles rappelaient la capitale.

Un autre caractère, en quelque sorte moral peut être ajouté à ceux qui viennent d'être indiqués. Tous ces édifices publics.

sacrés ou profanes, sont presque toujours l'œuvre de particuliers, de riches citoyens élevés à des fonctions publiques et qui ont rempli, en dotant ainsi leur cité de riches édifices, les promesses qu'ils avaient formulées pour obtenir leur élévation à ces fonctions. Leur érection était donc le résultat de véritables manœuvres électorales, qui avaient au moins pour conséquence, la création de belles œuvres d'art et la décoration des cités.

Je voudrais vous dire encore quelques mots d'autres travaux d'architecture laissés par les Romains en Afrique, tels que le magnifique réseau de voies dont les unes, solidement établies et de grande longueur, reliaient les grandes villes de l'intérieur ou du littoral aux boulevards du Sud. Les autres, plus modestes, mais innombrables réunissaient entre elles les municipes, les villages ou les propriétés privées. Leur état de conservation est admirable. On rencontre à chaque pas, dans la campagne, les restes de chaussées intactes, les ouvrages d'art destinés à les compléter ou à les renforcer. J'ai pu étudier en détail et relever toutes celles de la région de Dougga, et montrer ainsi avec quel luxe les communications y avaient été assurées.

Les voies les plus humbles sont de simples empierrements de peu d'épaisseur, qui serpentent à travers les ravins. Les grands chemins sont formés d'un solide agglomérat ayant souvent près d'un mètre d'épaisseur. Et, s'ils ne présentent pas les couches classiques que l'on a étudiées dans les grandes voies de Rome, ils offrent cependant quelques parties bien distinctes : une arète médiane, formée de gros blocs et recouverte par un empierrement de plus en plus petit, à mesure qu'il est voisin de la surface, le tout réuni par un mortier résistant.

Les ponts, souvent grandioses, les murs de soutènement épais et revêtus de pierres de taille, les bornes milliaires dont beaucoup gisent encore à l'endroit où elles ont été dressées témoignent du soin avec lequel toutes ces artères ont été construites.

Je n'y ai jamais, d'autre part, trouvé, à leur surface, le dallage que l'on y rencontre dans d'autres contrées et dont quelques auteurs disent avoir constaté la présence en Afrique. Il n'existe que lorsque les routes traversent les villes ou passent dans leur voisinage, c'est-à-dire là où le va-et-vient était fréquent, et les charrois pesants et nombreux.

Enfin, je ne saurais passer sous silence l'extraordinaire déve-

loppement que les anciens ont donné, en Afrique, aux travaux hydrauliques, pour la captation, la retenue ou la distribution des eaux. Cela s'explique facilement dans un pays où ce liquide est chose si précieuse.

L'abondance de ces ouvrages est telle qu'on peut avancer qu'il n'y avait, dans l'Afrique du Nord, pas une source qui n'eût été aménagée, pas une rivière de quelque importance qui ne présentât de traces de barrage. J'ai relevé les vestiges de tous ces travaux pour les régions de Souk-el-Arba et de Dougga et puis affirmer que cette assertion leur est applicable dans toute sa rigueur, comme les cartes que j'en ai dressées en donnent facilement la conviction.

Ces ouvrages sont plus ou moins importants suivant l'abondance de la source ou du cours d'eau, et aussi les besoins des populations qui les utilisaient. Il y en a de considérables. J'en ai découvert un, en plein Sahara qui offre un magnifique exemple des prodigieux efforts faits par les anciens pour aménager et rendre habitables ces contrées actuellement désertes. Près des ruines d'une ville importante, Augarmi, un puissant barrage arrêtait les eaux d'un torrent qui collecte les précipitations atmosphériques d'une contrée fort étendue. Un canal maçonné les conduisait ensuite jusqu'à un vallon formant un vaste réservoir d'où elles étaient dirigées d'une part vers la ville à l'aide d'un aqueduc, et d'autre part vers une grande plaine divisée en compartiments étagés et séparés les uns des autres par des murs munis de vannes qui permettaient de noyer à volonté ou d'irriguer la surface des champs.

Il n'était pas de cités, de villages, de fermes qui n'eussent construit, quand cela leur était nécessaire ou seulement utile, des aqueducs ou des citernes.

L'aqueduc de Carthage naissait aux sources du Zaghouan; il a 60 kil. de longueur. L'aqueduc de Dougga, long de 12 kil. environ est supporté en certaines de ses parties par des arches d'une grande hardiesse, formant parfois deux rangées superposées d'une hauteur de plus 30 m. construites en pierres magnifiquement appareillées et à bossages.

Et cependant, la ville possédait dans son enceinte une source abondante. Elle avait 3 groupes de citernes qui sont de véritables monuments et qui pouvaient contenir ensemble plus de 15.000^{me} de liquide.

Je m'arrête dans cette énumération fort incomplète d'ailleurs, des travaux dont les Romains ont couvert le sol de l'Afrique ancienne. Ce que je vous en ai dit de façon fort brève aura suffi, je crois, à vous montrer comment ces habiles colonisateurs avaient su non seulement, comme on l'a dit, exploiter le pays, mais encore le transformer, l'aménager, en faire un habitat sain et agréable, comment ils ont su initier aux bienfaits de leur civilisation les peuplades indigènes, et surtout quelle grande influence l'exemple de Rome a eu sur l'ornementation et la disposition des innombrables monuments dont elle leur a fourni les modèles.

Le grand nombre des édifices publics, leur existence non seulement dans les grands centres de population mais aussi dans tous ceux de l'intérieur, l'aspect franchement romain de beaucoup d'entre eux et l'excellence de leur exécution, les traces laissées par les civilisations antérieures à la domination romaine et que l'on retrouve dans l'ornementation, la forme ou le plan d'un certain nombre, la rapidité avec laquelle l'Afrique s'en est couverte, le grand développement des voies de communication, l'extension prodigieuse donnée aux travaux hydrauliques, tels sont les grands traits qui caractérisent l'architecture romaine de l'Afrique.

Dr CARTON,
Médecin Major du 19me Chasseurs,
correspondant du Ministère de l'Instruction publique.



Exportation des sculptures tournaisiennes.

Mémoire déposé par M. L. Cloquet, en réponse à la deuxième question du programme de la troisième section, ainsi conçue :

« *Quelle fut l'importance de l'école de sculpture tournaisienne au moyen âge, spécialement à l'époque romane et à celle de la Transition. Quels sont ses caractères et ses produits principaux, quels furent les débouchés connus?* »

« *Faire connaître spécialement les tombes et les dalles funéraires gravées sortant des ateliers tournaisiens, qui existent à l'étranger.* »

« *La nature des pierres sculptées ou travaillées peut-elle permettre de préjuger l'atelier de sculpture d'où elles proviennent.* »

Je me bornerai à rappeler ici les nombreuses indications que j'ai fournies ailleurs sur cette question, en y ajoutant quelques nouvelles données.

Tournai envoyait en France non seulement ses pierres, mais encore ses artistes. C'est au XIIIe siècle, le sculpteur Henri, qui élève le mausolée de Roger de Mortagne à l'abbaye de Flines (1), et Jean li Poignières, qui exécute la lame tumulaire du châtelain de Lille (2); c'est Jean Aloul, le sculpteur de prédilection de la comtesse Mahaut d'Artois; c'est Jean de la Place, que M. V. Rondot rencontre à Troyes au XIVe siècle, parmi vingt-deux artisans venus de nos provinces, et qui est l'auteur du mausolée de Jean de Bizet de Narbonne (3); Hennequin de Tournai fait au siècle suivant le « tabernacle » renfermant la châsse dans la cathédrale de cette ville; c'est Jacques de Braibant, appelé à travailler à Saint-Amé et Douai, ainsi que

(1) Pinchart. — *Quelques artistes et quelques artisans tournaisiens.*

(2) Mgr Dehaisnes. — *L'art dans les Flandres, le Hainaut et l'Artois.*

(3) *Revue lyonnaise*, 1882-1883. — V. *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, t. 23, p. 28; et les *Mém.*, t. 20, p. 31.

Martin de Saint-Omer, chargé de tailler les sculptures du beffroi de cette ville, fait avec nos pierres (1). Jehan Dabonne, « masson et ymagier demeurant à Tournai » entreprend en 1499 de faire à Châlons-sur-Saône une clôture de chapelle, encore existante, et d'un excellent travail flamboyant (2) selon M. Binet, archiviste de Saône-et-Loire. M. A. Pic n'hésite pas à attribuer à nos artistes une statue funéraire qui figure à Saint-Denis parmi les tombes royales, qui provient de l'abbaye de Montbuisson, et qui est sans doute celle de la reine Blanche, mère de saint Louis (3).

Jacques de Braibant et Jean Tuscap sont successivement les sculpteurs attitrés de la cathédrale de Cambrai (4). Nos tombiers sont régulièrement chargés de faire les tombeaux des chanoines de cette ville; notons entre autres celui de Guillaume Loghenaere († 1403), commandé à Martin Cauwis et à Jean de Hauranicourt; les dalles du chanoine Toussaint le Mercier et de l'archidiacre Paul Bege († 1457), fournies par Alexandre du Moret; la lame à personnage du chanoine Jean de Rosut, œuvre de Jackemart de Losteleur; enfin le tombeau du chanoine Jean de la Chapelle († 1494) et de Gilles de Nelletet, œuvre de Jean Bedet (5).

En 1350 les échevins de Lille confient à Jean d'Escamaing le couronnement de la Porte Saint-Sauveur et la décoration de la fontaine publique des Poissonniers.

Les comptes de l'église de Notre-Dame de Courtrai font mention de quelques statues sculptées pour cette église par Jean de Rouve, de Tournai, en 1475. Jean de Boursier, maître tailleur de pierres de Tournai, exécute en 1467 des colonnes en pierre blanche pour l'hôpital d'Audenarde; à la même époque Jacques Driet l'orfèvre tournaisien que nous avons fait connaître, livrait à l'hôpital d'Audenarde une coupe à bords dorés

(1) Note de M. de la Grange.

(2) V. à la page 279 le nouvel et important ouvrage que vient de faire paraître M. le Chevalier Marchal, *sur la sculpture et les chefs-d'œuvre d'orfèvrerie belges.*

(3) A. Pic. — *Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. 24, p. 29.

(4) *Études sur l'art de Tournai*, p. 124.

(5) J. Houdoy, *Hist. archéol. de la cathédrale de Cambrai.*

destinée à être offerte à Charles le Téméraire lors de son entrée dans cette ville (1).

Au milieu du XV[e] siècle Jean Thomas, cet artiste renommé, qu'on voit employé avec son estimé compatriote Jean Daret *au vœu du Faisan* de Lille, fournit de toutes parts des ouvrages de sculpture, surtout des rétables d'autel. C'est le Léopold Blanchaert de l'époque. Pinchart le trouve fournissant un retable à Sainghin en Weppes (2); M. de la Grange l'a montré exécutant celui que Messire Jean d'Harchies offrit à l'église d'Anvaing (3), le docteur Rembuy-Barth le retrouve à Menin (4) travaillant à la reconstruction de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, enfin M. J. Van Ruymbeke l'a montré, reprenant des mains du Tournaisien Michel Van Coppenole l'œuvre importante du jubé de Saint-Martin à Courtrai (5). Même à Soignies, dans cette localité qui devait devenir le centre des exploitations du *petit granit,* notre incomparable pierre de taille déjà exploitée alors (6). M. l'abbé Jos. Croquet me signale une lame gravée en pierre de Tournai; c'est un tableau votif de style tournaisien offrant cette particularité, que le défunt est agenouillé devant la Vierge debout (XV[e] siècle). Nos artisans tournaisiens doivent avoir été les éducateurs des « roqueteurs » de Soignies et Ecaussinnes : nous trouvons dans cette dernière localité des carriers d'Antoing en 1399 (7). En 1465 « un graveur demeurant à Tournai » est chargé de tracer l'épitaphe du monument funéraire de sire Gillard de Malbecq, Doyen du Chapitre de Soignies (8).

Dans le même temps, Jean Daret, dont le travail était si haut coté à Lille, fournit le rétable de Frelenghien près d'Armentières, et plus tard Martin, son fils, celui de la chapelle des

(1) V. Marchal, *ouvr. cité*, p. 212, 216.

(2) Pinchart. — *Quelques artistes et quelques artisans tournaisiens.*

(3) *Études sur l'art de Tournai.*

(4) *Histoire de Menin.*

(5) J. Van Ruymbeke, *le jubé de l'église Saint-Martin à Courtrai.*

(6) M. le Doyen Dujardin veut bien me faire connaître, que la plus ancienne carrière du bassin de Soignies est, à sa connaissance, celle de Longpont à Horrues, mentionnée en 1327 (*Archives du Royaume*, cartul. du Chap. de Soignies, n° 299 de la Chambre des comptes, fol. 39).

(7) V. *ibid.*, compte n° 15189.

(8) Communiqué par M. le Doyen de Soignies.

Arbalétriers d'Ath, exécuté sur le modèle de celui de la Madeleine à Tournai. Il fait encore de retables pour les églises de Cobrieux, de Maulde, de Rumillies et de Bruyelles, ainsi que le tabernacle de Wodecq. Son homonyme Oste Daret livre un tabernacle pour Wattripont, un retable pour Kain, (représentant la légende de Saint-Omer), et une châsse pour Orchies.

Voilà quelques indices épars sur l'œuvre considérable extérieure de nos artistes, sans compter les travaux dont ils ont rempli la ville elle-même, et que nous passons sous silence.

Les pierres de Tournai s'expédiaient au loin, toutes taillées ou même sculptées. M. C. Enlart a signalé les tombes romanes d'Estaires en Artois, et de Saint-Josse-au-Bois en Picardie. On voit des monuments tournaisiens à Ailly-sur-Noie et à Orbeil (Marne); M. L. Courajod, qui nous l'apprend, ajoute, qu'à l'époque où apparaissent en France les sculpteurs flamands, on constate dans le pays la présence de carriers et voituriers flamands. Nous lisons dans le grand ouvrage de Mgr Dehaisnes, qu'en 1325 Guillaume-le-Banni, roctier de Tournai, fournit la table de l'autel de la Chartreuse de Gosnay (1), et M. J. M. Richard nous fait connaître, qu'en 1327 on achète une lame de marbre de Tournai pour la chapelle de Sainte-Claire, que la comtesse Mahaut d'Artois élevait à Saint-Omer (2). La vogue de nos pierres est telle, qu'elles font concurrence à celles des carrières de la Meuse, dans le débouché spécial de celle-ci, qui s'étendit jusqu'à Paris, comme l'a prouvé M. J. M. Richard (3); en 1404, le graveur de lames Jacques d'Escamaing, expédie une lame dans la ville de Laon, selon un document retrouvé par M. de la Grange (4).

Notre débouché comprend donc l'Artois et la Picardie, et atteint l'île de France. Nous avons parlé ailleurs des fonts baptismaux.

Cette exportation remonte aux temps les plus reculés. M. l'abbé Messio, curé de Sains en Picardie, a bien voulu me

(1) Mgr Dehaisnes. — *L'art dans la Flandre, le Hainaut et l'Artois*. p. 420.

(2) J. M. Richard. — *La comtesse Mahaut d'Artois*, p. 353.

(3) *Bull. arch. du Comité des Travaux historiques*, 1885, nº 2.

(4) *Étude sur l'art à Tournai*.

signaler jadis le sarcophage en forme d'auge qui a contenu les restes de saint Fuscien et qui est en pierre de Tournai (1). On l'attribue au VI[e] siècle; il représente en tous cas un des plus anciens produits de nos carrières. Bien anciens aussi sont les piliers monolithes, en marbre de Tournai, que nous avons rencontré dans la crypte de Nesles et signalé jadis.

On conserve au musée d'Arras une série de tombes d'origine tournaisienne, et plusieurs au musée de Douai, entre autres la petite lame d'enfant de Jean de Landas, qui y est figuré dans les langes (XIV[e] siècle), celle de Simon de Thiennes (XV[e] siècle), et une grande dalle gravée au XV[e] siècle à la mémoire d'un frère de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem. Le musée d'Amiens garde les statues couchées en demi-bosse, provenant de cordeliers d'Abbeville, d'un sire de Boubers et de sa dame (XV[e] siècle). dues, j'en ai le conviction, au ciseau de l'auteur des effigies de Jean de Melun et de ses deux épouses, qu'on voit à Antoing (2).

Dans les ruines de l'ancienne abbaye de Notre-Dame de Boulogne M. Vaillant a reconnu quatre dalles funéraires en pierre de Tournai, dont deux du XIII[e] siècle; le musée de cette ville contient en outre la statue gisante de Mathieu d'Alsace († 1173), inhumé à l'abbaye de Saint-Josse et la dalle de John Holle, qui ne date que du XV[e] siècle (3).

On connaît les belles tombes plates incrustées de cuivre, qui jadis recouvraient à Notre-Dame de Saint-Omer les corps de trois prêtres : Simon de Bocheux († 1462), Toussaint de la Ruelle († 1481) et un chapelain († 1431) accompagné de sa mère et de sa sœur. A Sebourg on voit la tombe et les statues couchées d'Henri de Hainaut († 1176) et de son épouse.

A Massinghien, près de Cateau-Cambresis, subsiste le monument en marbre noir du Cardinal Pierre d'Ailly, qu'a décrit M. l'abbé Desilve; c'est un bas-relief votif, qui fut probablement

(1) V. *Étude sur l'art à Tournai*, t. 1, p. 103.

(2) Cette pierre superbe porte sur le plat les deux mots *de Kely;* j'ai cru jadis y voir la signature de l'auteur. Selon une remarque judicieuse que j'ai entendue faire par un des membres du Congrès de Tournai, il faudrait examiner si ces deux mots ne seraient pas une queue de l'inscription funéraire courant sur le bord de la dalle, et par laquelle il aurait manqué un peu de place.

(3) V. *Bull. de la Société hist. et litt. de Tournai*, t. 25, p. 244.

taillé par notre imagier Jacques de Braibant, de même que la tombe même du prélat, avec sa statue couchée, qu'on voyait dans la cathédrale de Cambrai.

N'oublions pas de citer le tombeau de saint Piat dans la crypte de Seclin (1). Ce tombeau est formé d'un cénotaphe en pierre blanche, qui a peut-être servi de sarcophage et qui est plus étroit à l'endroit des pieds qu'à celui de la tête; plusieurs tronçons de colonnettes assez grossiers lui servent de support. On a prétendu que ce cénotaphe datait de l'époque de la mort du saint, c'est-à-dire probablement du troisième siècle, mais les tronçons de support sont notablement postérieurs; une colonnette à chapiteau à crochets qui a été établie parmi ces supports, révèle la fin du XII[e] siècle. Au-dessus de ce cénotaphe, est posée une pierre bleue, longue de 2 m. 75 et large de 1 m. 05 sur laquelle est gravée l'image de Saint-Piat. Tous les caractères qu'elle présente révèlent d'une manière certaine l'époque de transition. C'est peut-être à l'occasion de la visite des reliques, faite en 1143, qu'elle a été placée au-dessus du cénotaphe (2).

Dans le Nord de la France les œuvres tournaisiennes abondent. Citons-en quelques-unes :

A Flètre, la tombe à effigie en demi-bosse de Jean de Vignacourt (XV[e] siècle) et le bas relief de Barbe de Sart († 1453).

A Bachy, la statue couchée d'un chevalier de la famille de Tenremonde (XV[e] siècle).

A Anstaing, un tableau votif a sujet gravé, à l'instar de ceux que l'on voit au Tournaisis.

A Saint-Pierrebrouck, cinq pierres tombales récemment restaurées, notamment la tombe d'Arnould du Wez, Chambellan de Charles VI et des ducs de Bourgogne et de son fils Georges ainsi que la lame gravée d'Alexandre Tesmaker, comparable aux belles tombes de Saint-Omer.

A Ghyvelde, la tombe de P. Baert († 1531), et de sa femme.

A Manig, près de Valenciennes, on voit un curieux monument funéraire de notre marbre, orné de quatre têtes habilement sculptées (1343).

(1) Mgr Dehaisnes. *Notices descriptives des objets d'art conservés dans l'arrondissement de Lille.*

(2) G. Bapst. *La tombe de saint Piat à Séclin. Revue archéol.* janvier 1890.

Les églises de Valenciennes et de Lille étaient littérales pavées de ces tombes. Le musée de Lille possède encore une lame gravée et plusieurs bas reliefs.

Nous venons de parler de la pierre tumulaire de Saint-Piat à Séclin; on en rencontre d'autres à Lannoy, à Camphtin, à Chereng, à Deulémont; ce sont de simples lames gravées. Mais les tombes de Frelin, de Bousbecque, d'Houplines, de Bachy, offrent des personnages en ronde bosse et constituent des œuvres artistiques notables (1).

Il faudrait avoir le temps d'explorer avec soin toutes les localités du Nord, pour dresser la liste des tombes tournaisiennes qui y sont conservées, et beaucoup peut-être encore inconnues; elles ne représentent que quelques vestiges, par lesquels on peut se faire une idée de l'immense production de nos ateliers funéraires. D'autres ouvrages sortis des mêmes ateliers nous sont connus par des textes; telle la tombe de l'évêque Thierry d'Hireçon, fournie en même temps qu'un autel, est placée à la Chartreuse de Gosnay; tel le bas relief funéraire de Mahaut d'Artois, placé au couvent de la Thieulaye; telles les tombes des chanoines de Cambrai, Gilles de la Chapelle († 1494), et Gille de Nelletet († 1507), fournies par Jean Bedet, ou encore la lame ouvrée de Corneille, bâtard de Bourgogne, à laquelle Jean Genoix travailla de concert avec Pierre Tuscap.

Nos sculpteurs travaillèrent au château des Comtes de Gand. Louis de Mâle y appelle Sanders en 1360 et Philippe le Hardi, Hans de Tournai, en 1386 (2).

Nous avons vu des artisans tournaisiens se répandre en Artois, à Picardie et pousser jusqu'à Troyes de Champagne; nous les avons vu exporter leurs produits dans les mêmes provinces et jusqu'à Laon; et nous devons ajouter ici, qu'en 1588, Philippe le Hardi faisait amener de Tournai une image de Notre-Dame pour le transport de laquelle fut employé un chariot de six chevaux (3). Dans une autre direction, les pierres sculptées de Tournai se dispersent au loin, dans toute la Flandre et jusqu'en Hollande. Nous retrouvons des tombes tour-

(1) *Messager des sciences*. 1837, p. 159.

(2) V. *Messager des sciences*, année 1837, p. 159.

(3) Marchal, *ouv. cité*, p. 254.

naisiennes en abondance dans diverses parties de ce pays, notamment dans l'église du XIIIe siècle, toute tournaisienne, d'Aerdenbourg en Zélande, à Utrecht et jusque dans le musée d'Amsterdam.

Leur débouché comprend même une partie du Brabant. Dans sa belle étude sur sa sculpture brabançonne, M. J. Destrée reconnait la prédominance des ateliers tournaisiens aux XIIe et XIIIe siècles dans l'exécution des tombeaux comme des fonts baptismaux. La provenance des mausolées de Louvain et d'Anderlecht reste encore en suspens; mais l'on sait, depuis les travaux d'A. Pinchart, que Guillaume Dujardin fut le sculpteur du duc de Brabant, et qu'il exécuta des tombeaux princiers placés jadis dans l'église des Frères Mineurs du grand Bigard, près de Bruxelles. Dans l'un figuraient une vingtaine de statues, représentant le duc Henri Ier et toute la parenté de Béatrix de Louvain. De Tournai provient la tombe de sainte Alène, qui remonte au XIIe siècle, et celle d'un prêtre, attribuée au siècle suivant, toutes deux conservées à Forest.

Rappelons ici l'exemple, significatif à notre point de vue, de la tombe trapézoïdale, du XIIe siècle, en marbre de Tournai, actuellement déposée au musée du Steen à Anvers, et provenant de la crypte de l'abbaye Saint-Michel, actuellement démolie et dont nous avons depuis longtemps constaté la parfaite ressemblance avec celle de Ham en Picardie; on possède là deux exemplaires d'un modèle unique, sortis d'un même atelier, qui n'a pu exister qu'à Tournai.

Parmi les tombes trapézoïdales les plus anciennes, remontant peut-être au delà de l'an mil, que l'on ait conservées, figurent les tombes tournaisiennes de Mullem près d'Audenarde, et deux autres très distantes et empreintes également d'une singulière analogie. Je veux parler de la tombe de saint Josse en Picardie et de celle que conserve le musée lapidaire de Gand, toutes deux ornées d'une singulière végétation que M. le baron Béthune compare à des gousses de Cornaret; le même décor se retrouve sur la vénérable pierre d'Anderlecht.

Ces différentes pièces, jointes aux fonts baptismaux dont nous avons parlé ailleurs, suffisent à elles seules, pour démontrer que les ateliers de Tournai avaient pour débouché la contrée qui s'étend de la Picardie à la Hollande. Un autre rapprochement analogue peut se faire au XVe siècle, entre le tombeau de Jean

de Melun († 1484) à Antoing et celui du Sire de Boubers à Abbeville, et il prouve la durée de cette fabrication, dont nous venons de montrer l'étendue.

Un autre monument funéraire offre la plus grande analogie de facture avec celui de Jean de Melun, c'est celui de Louis de Lichtervelde († 1375) et de son épouse, sculpté en ronde bosse, gisant sous des baldaquins analogues à ceux des mausolées d'Antoing et sur un cénotaphe orné d'arcades, ou des pleureurs alternent avec des écus. Ce monument est conservé à Coolscamp (1), en pleine Flandre maritime. Un des descendants du défunt, Jacques de Lichtervelde, a son cénotaphe à côté du précédent; celui-ci est tout pareil à celui de Marguerite de Ghistelles, morte la même année que Jacques († 1431), et que l'on voit à la crypte de Saint-Bavon. Comme ce dernier, le cénotaphe de Coolscamp est décoré d'arcatures abritant toutes des pleureurs, à la manière des mausolées flamands-bourguignons. A l'un des abouts, une triple arcade encadre un jugement dernier, exactement comme dans le mausolée de Gand; à l'apposite on voit, entre deux anges musiciens, une scène non déchiffrée, où figure un personnage mitré, à genoux devant un autre assis.

La statue couchée de Jacques de Lichtervelde rappelle aussi celle de Jacques de Melun. Le personnage, seul, a la tunique garnie d'hermine et traversée au milieu de la jupe par un collier; à ses pieds est un lion, au-dessus de sa tête est figuré Abraham recevant l'âme du défunt; un fanon se dresse à sa droite; à sa gauche est un écu sommé du haume.

Nous retrouvons d'autres tombeaux de même style à l'abbatiale de Cambron, qui fut, comme le dit feu le colonel Monnier, le cimetière de la noblesse du Hainaut. On y voyait plus de 70 tombes, dont plusieurs subsistent, couchées dans des enfeus, selon une disposition qui était une prérogative de seigneurs de chaque lieu (2) avant la révolution. En rapprochant ces derniers tombeaux de ceux de la crypte de Saint-Bavon, de Coolscamp et d'Antoing, on peut reconstituer toute l'ordonnance, aussi somptueuse que touchante, de ces nobles et chrétiennes sépul-

(1) Les monuments de Coolscamp ont été récemment restaurés par les soins du sculpteur éminent L. Blanchert.

(2) V° *Revue de l'art chrétien* 1894, p. 388.

tures. — Sous un enfeu, en forme d'*arcosolium*, est dressé le cénotaphe, dont les flancs montrent, sous des niches, le défilé des pleureurs. Le gisant, raidi dans la calme majesté de la mort, les mains jointes, les pieds posés sur un lion ou sur un chien, la tête appuyée sur un coussin, a cependant les yeux ouverts comme s'il ressuscitait à la vie d'au delà. Il est abrité sous un dais à trois gables. Quand le mausolée est isolé comme à Coolscamp et à Gand, le Jugement dernier est représenté sur la face d'about du cénotaphe. Quand il est placé sous un enfeu, comme à Antoing et à Cambron, cette scène redoutable est sculptée sur un tableau placé de côté à la paroi de l'arcosolium, devant les yeux du défunt. A sa tête, à Coolscamp et à Cambron, se dresse un autre retable, où l'on voit, entre deux anges musiciens, Abraham recevant l'âme dans son giron, ou l'âme enlevée par un ange dans les plis d'une gracieuse draperie.

Nous avons décrit ailleurs des tableaux votifs, gravés ou sculptés en bosse, qui accompagnent souvent les tombes de donateurs; on les plaçait dans le voisinage de la sépulture, pour rappeler la mémoire des libéralités des défunts notables. Rappelons, qu'on en rencontre, de provenance tournaisienne, à Lille, à Furnes, à Ypres et dans bien d'autres localités éloignées.

Citons en passant la belle dalle tumulaire de Béatrix de Beausart (1409), épouse de Hugues de Melun, figurant à côté de son fils Guillaume († 1407) et celle d'un autre Jean de Melun et de son épouse, conservée également à Antoing, sans parler de la statue couchée d'Isabelle d'Antoing († 1354), aujourd'hui détruite, et des autres monuments qui remplissaient l'ancienne et belle église d'Antoing. Laissant de côté les tombes qui se voyaient en si grand nombre dans les églises de Tournai, surtout dans celle des Frères-Mineurs, mentionnons la tombe de Gérard de Mouscron (XVe s.) dans cette commune, celle des comtes de Beauffort († 1555-1558) à Rumes, les belles et nombreuses tombes seigneuriales de l'église de Howarderies.

On pourrait encore citer bien des monuments de l'espèce, en pierre de Tournai, dans le Nord de la France. Le plus ancien à ma connaissance, est la belle tombe à deux gisants de Sebourg, qui, selon les armoiries qu'elle porte, pourrait être celle de Baudouin, de Henin Lietard († 1274) et de son épouse Isabeau de Flandre, dite de Hainaut, selon M. de Lagrange.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions relever ici, non pas seulement la multitude des monuments décrits dans les épitaphiers, mais même ceux qui sont connus par des dessins. Citons comme spécimens, parmi ceux que contenait la collégiale de Saint-Pierre de Lille, celui de Hugues de Lannoy († 1461) et de son épouse, qu'a reproduit Millin (1) et que rappelle un des mausolées d'Hérinnes, actuellement conservé à Howarderies, et celui de Gérard II de Mortagne-Avrines, mort précisément la même année que le sire de Lannoy.

L. CLOQUET.

(1) *Antiquités nationales*. Paris, an. VI, t. V, l. IV, p. 42.



IVᵉ PARTIE.



ANNEXES.

IV[e] PARTIE.

ANNEXES.

OUVRAGES OFFERTS AU CONGRÈS.

du comte P. du Chastel de la Howarderie

Un cartulaire de la Howarderie. Tournai, in-folio. 50 exemplaires.

de M. C. Charles Casati de Casatis

Eléments du Droit étrusque. Paris, 1895, in-8°.

de M. A. Janvier

Livre d'or de la municipalité amiénoise. Paris, 1893, in-8°.

du comte A. de Marsy

Un musicien Flamand, **Jean de Ockeghem,** d'après un ouvrage récent. Termonde, 1895, in-8°.

En Belgique. Août-Septembre, 1894. Caen, 1895, in-8°.

de M. Auguste van Gèle

Excursions et promenades. Bruxelles, 1894, in-8°.

de M. Jules de Soignie

Histoire des voies de communication, par terre et

par eau, principalement au point de vue du Hainaut. Mons, 1874, in-8°.

du comte G. de Hauteclocque

Etude historique. **Arras et l'Artois** sous le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle. Arras, 1873, in-8°.

de M. Charles Lucas

La conservation des monuments et des objets d'art. Bruxelles, 1890, in-8°.

Excursion de Lille (et Tournai) 8-10 avril 1880. Notes de voyage. Paris, 1882, in-8°.

de M. Pagart d'Hermansart

Les conseillers-pensionnaires de la ville de Saint-Omer, avec la description de leurs sceaux et armoiries. 1367-1764. Saint-Omer, 1892, in-8°.

de MM. L. de Pauw et E. Hublard

Tablettes du fouilleur de cimetières francs.

de M. Gaétan Hecq

La publication des anciens textes. Bruxelles, 1894, in-8°.

du baron de Baye

Une châsse de la cathédrale d'Astorga, province de Léon (Espagne). Paris, 1894, in-4°.

Rapport sur les découvertes faites par M. Sovenkov dans la Sibérie orientale. Paris, 1894, in-4°.

de M. Clément Lyon

Jean Guyot de Chatelet, illustre musicien wallon du 16e siècle. Charleroi, 1881, in-8°.

de M. Decallonne-Liagre, éditeur

Etude sur les chaussées romaines du département du Nord, par l'abbé Villers. Tournai, id., in-8°.

M. Joseph Depoin, fait hommage, au nom de M. Henri Lebas, architecte d'arrondissement à Pontoise, du moulage en plâtre d'un sceau aux armes de Tournai, portant pour légende : *Sigillum curie Domini Regis ordinate in Tornaco*. (La matrice de ce sceau fait partie de la collection Lebas).



RAPPORTS SUR LES TRAVAUX

DES

SOCIÉTÉS FÉDÉRÉES.

ANVERS.

Académie d'archéologie de Belgique.

L'Académie d'archéologie de Belgique, dont l'origine remonte à l'année 1842, continue à voir ses travaux couronnés d'un plein succès. Elle tient des séances régulières, et publie un bulletin, ainsi qu'une double série d'Annales, in-8° et in-4°.

De nombreux travaux ont été insérés dans ses diverses publications notamment : Le discours inaugural du Président annuel, M. Goemaere qui a traité de l'*Ostracisme en Grèce*. — M. Fernand Donnet, sous le titre de *Histoire d'un Pot de vin*, a narré les aventures d'un fonctionnaire gantois, se faisant au XVIIe siècle payer des commissions par des marchandes de poisson. — M. le chanoine Van den Gheyn a exposé quelques réflexions sur *la restauration du Château des Comtes à Gand*. — M. Errera a fait l'esquisse de *la vie de Jean Budin*, le philosophe du XVIe siècle. — M. Victor Chauvin a donné lecture d'un travail ayant trait à *la représentation des figures humaines dans l'art musulman*. Cette communication complétait une étude de M. le comte Maurin de Nahuys sur *les Images chez les Arabes*. —

M. Alphonse de Witte s'est occupé de certains *privilèges des monnayeurs anversois*, tandis que M. Naveau, en parlant du *Perron Liégeois*, montre l'origine chrétienne de ce symbole.

Outre ces divers travaux communiqués en séance, l'Académie a publié encore différentes études fort importantes.

D'abord le remarquable ouvrage illustré de M. Alph. de Witte, intitulé : *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant, etc.* Ensuite une histoire fort documentée de M. l'abbé Roland sur *Orchimont, son château et sa seigneurie.*

Puis une esquisse de l'*histoire de l'hôpital Sainte-Elisabeth,* par M. Ed. Geudens, l'*histoire de la seigneurie de Maerseke,* par M. De Vlaminck.

De plus le bibliothécaire, M. Donnet, a présenté dans chaque séance un compte rendu analytique de toutes les principales publications parvenues à la bibliothèque de l'Académie.

Comité des membres correspondants de la Commission Royale des monuments.

Dans les séances tenues régulièrement conformément au règlement, la Commission s'est occupée d'abord des tableaux de Gheel, qui ont donné lieu à une étude de MM. de Vriendt, Schadde et Smekens. Un rapport spécial fut envoyé aux autorités au sujet du tableau remarquable de Lierre représentant *les épousailles de la sainte Vierge.*

Le célèbre tableau de Rubens, appartenant à l'église de Saint-Augustin d'Anvers et représentant le *mariage*

mystique de sainte Catherine, sera restauré sous la surveillance d'une Commission spéciale nommée par le Comité.

Dans l'église Sainte-Catherine à Hoogstraten, MM. Comère et Capronier ont restauré trois vitraux au sujet desquels M. Génard a fourni les renseignements historiques. Ces peintures datent de 1533.

Le Comité a vu avec plaisir un de ses membres entrer dans la Commission centrale des monuments; c'est M. Van Wint, sculpteur, qui a remplacé son collègue M. Fraikin, décédé.

Le Secrétaire,

P. GENARD.

Musée d'antiquités du Steen.

Le musée d'antiquités du *Steen* prend journellement une plus grande extension. Pendant l'année écoulée, le Musée a été enrichi d'un grand nombre d'objets, parmi lesquels nous devons mentionner un magnifique traîneau du XVIIIe siècle, don de M. Alph. Van Gertruyen et les collections de MM. Const. Lejeune et L. Siret.

Le *catalogue anglais* par M. Génard a paru; une maladie ayant empêché le Conservateur de continuer ses fonctions, M. le baron de Vinck de Winnezeele a été choisi en son remplacement. L'Administration communale appréciant l'importance des collections, a exprimé le désir de se voir représentée par cinq de ses membres dans le sein de la Commission directrice.

L'État, la Province et l'Administration communale ont bien voulu intervenir dans les frais de la réorganisation du Musée qui, on le sait, est l'œuvre du Comité des membres correspondants de la Commission royale

des monuments et de quelques particuliers de la ville d'Anvers.

Le Secrétaire,
P. GENARD.

Société des Bibliophiles anversois.

La Société des Bibliophiles Anversois n'a édité cette année qu'un seul ouvrage, savoir : *Van de hooft deuchden, de eerste tucht verhandeling, door Arnout Geulincx.* Le professeur J. P. N. Laud de l'Université de Leyden s'était chargé de soigner cette publication.

Les deux autres ouvrages que la Société a sous presse, savoir : le second volume du *Passetemps* de Jehan Lhermite et le troisième volume de *Synonimia latino-teutonica ex etymologico C. Kiliani deprompta,* n'ont pu être achevés, les deux membres qui s'étaient chargés de leur publication s'étant retirés l'un pour cause de maladie, l'autre pour changement de domicile, il a fallu pourvoir à leur remplacement; de là des retards inévitables.

Le Secrétaire des Bibliophiles Anversois,
L. THEUNISSENS.

Société royale de Géographie d'Anvers.

La Société a organisé les conférences suivantes pendant l'exercice écoulé :

Sur l'Arménie, par M. Minas Tcheraez.

Sur la Nouvelle Zélande, par Mme A. Audouit.

Sur l'île Maurice, par M. Leclercq, ancien président de la Société royale de Géographie de Bruxelles.

Sur la Norwège, par M. l'abbé Erick Wang.

Sur le Congo au point de vue physique, politique et économique, par le cap. Chaltin.

Sur l'histoire des tentatives coloniales de la Belgique, par le Président de la Société.

Sur la république de Saint-Marin, par M. Hauttecœur.

Un cours de géographie commerciale a été inauguré par M. le prof. Bech. Les trois premières leçons ont été données en Novembre et en Décembre.

La Société a participé à l'inauguration du monument érigé à la mémoire du capitaine Camille Coquilhat, et a été représentée par son président et par M. Langlois au VI[e] Congrès international de Géographie de Londres.

Elle a publié dans les tomes XIX et XX de son bulletin la suite du mémoire de M. le lieutenant-général Wauwermans sur l'histoire de la cartographie aux Pays-Bas, un mémoire de M. Fernand Donnet sur les Canaries et le bilan géographique de 1895, par le Frère Alexis Goshet, et dans ses mémoires (tome IV), le compte rendu du Congrès de l'atmosphère de 1894, organisé sous ses auspices.

Le Secrétaire,
ED. GRANGAIGNAGE.

ARLON.

Institut archéologique du Luxembourg.

Les travaux de l'Institut archéologique du Luxembourg en 1895 se résument dans la publication du tome XXX de ses *Annales*.

Le Président,
E. TANDEL.

BRUGES.

Société Archéologique.

Parmi les principales acquisitions faites au cours de l'exercice 1895 par la Société Archéologique de Bruges, nous mentionnerons les suivantes, dans l'ordre d'entrée :

1° Une arbalète du XVIIIe siècle.

2° Un coffre en bois de chêne, portant la date 1761.

3° Le moulage, fait par feu le sculpteur Piekery, des superbes statues du monument de la famille de Gros, qui se trouve en l'église Saint-Jacques à Bruges.

4° Le moulage, fait par le même, de six panneaux du XVe siècle, représentant des moines pleureurs, ayant formé le devant d'un tombeau en l'église de Saint-Donatien à Bruges, panneaux qui sont actuellement conservés en l'église Saint-Sauveur de notre ville.

5° Un dessus de bourse de corporal brodé en or et en soie de diverses couleurs, du XVIIIe siècle.

6° Un méreau du XVe siècle, aux armoiries Vleeschhouwer-de Witte.

7° Un marteau de porte, du XVe siècle.

8° Un fragment de vitrail peint (tête d'homme), du XVe ou du XVIe siècle.

9° Une croix de tour d'église, du XIVe siècle.

10° Un fer à gaufres, du XVIIe siècle.

11° Deux pendants d'oreille et une pendeloque en or, filagramme et diamants, du XVIIIe siècle.

12° Le drapeau de la Société d'archers de Reninghelst, 1769, aux armoiries de Marie-Joseph Imbert,

comte de la Basecque, et de dame Marie-Barbe de Massiet, sa femme.

13° Un panneau en verre peint, représentant le couronnement de la Vierge.

14° Une pierre tombale, du XVe siècle.

15° Une chasuble, une étole, un manipule et un velum, du XVIIIe siècle.

16° Une lampe de sanctuaire, en cuivre, du XVIIIe siècle.

17° Un fusil de rempart et un fusil Louis XV.

18° Une petite table en style Louis XV.

19° Huit pots de pharmacie, en Delft.

20° Une statue de la Vierge assise, du XVIIe siècle.

De nombreux moulages, parmi lesquels une magnifique et très intéressante collection de calices, de statues de la Vierge et autres, d'ivoires anciens, etc., nous ont été remis en don par feu Sa Grandeur Mgr P. de Brabandere, évêque de Bruges. Le regretté prélat a fait de plus don à notre Société de deux statuettes en albâtre, du XVIe siècle; d'un coffret en fer ouvragé du XVe siècle; d'une sculpture polychrome en bois, du XIVe siècle, représentant Daniel dans la fosse aux lions; d'un groupe en chêne, du XVe siècle, représentant la Visitation, et d'une superbe chasuble tissée et brodée d'or, du XVIe siècle.

D'importantes modifications ont été apportées par notre savant conservateur M. l'architecte Naert à l'aménagement des diverses salles de notre Musée. La classification méthodique adoptée par lui nous permettra de livrer prochainement au public un premier catalogue de nos collections.

Le Comité directeur de notre Société est actuellement composé comme suit :

Président : Mgr le chanoine baron F. Bethune.
1er Vice-Président : M. le docteur de Meyer.
2e » M. Alfr. Ronse, Membre de la Chambre des Représentants.
Trésorier : M. Alfr. van de Walle.
Conservateur : M. A. Naert, architecte.
Conservateur adjoint : M. Ch. de Wulf, architecte.
Secrétaire : M. Edw. Gailliard, archiviste.

Le Membre-Secrétaire, EDW. GAILLIARD.

Le Président, Bon FÉLIX BETHUNE.

Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.

La Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre a distribué les publications suivantes pendant l'année 1894 : 1° Les livraisons 3 et 4 du tome IV de la 5e série des *Annales*, dont voici le sommaire : 1. L'église Saint-Jean à Bruges, ses tombes polychromées, avec 3 planches, par M. J. Colens, archiviste de l'Etat, à Bruges. 2. Quelle est la patrie du peintre Jean Memmeline? par le R. P. Henri Dussart. 3. Roland Lefèvre, par M. E. Feys.

2° Le tome V de la même série des *Annales*, contenant les « Troubles religieux du XVIe siècle au quartier de Bruges » (1566-1568), par M. le chanoine de Schrevel; documents inédits tirés des archives générales du Royaume et présentant un intérêt palpitant pour l'étude de l'histoire de cette période si agitée.

3° Le tome VI de la même série des *Annales*, con-

sacré exclusivement aux registres des « *Zestendeelen* » ou cadastre de la ville de Bruges en 1580, par M. Gilliodts-Van Severen, archiviste de la ville de Bruges.

Pour donner plus d'ampleur au travail ces précieux documents ont été soigneusement mis en concordance avec les autres sources d'archives, principalement le cueilloir ou livre de rentes de l'année 1579 (*rentebouc*), les registres des *Hallegeboden* de 1490 à 1580, le registre des ventes sur saisie (*vercopinghen bi decrete*), les registres de la chambre pupillaire (*weeserie*), dont le plus ancien remonte à 1398, et les *Feriebouken* ou registres de la chambre de la Trésorerie, commençant à l'année 1511. Le dépouillement seul de ces pièces suppose la lecture de plus de trente mille pages de vieille écriture.

Afin de rendre plus facile la consultation de cet intéressant ouvrage, la Société, d'accord avec l'auteur, se propose d'y ajouter un plan, en grand format, de la ville de Bruges, divisée en six sections ou quartiers (*zestendeelen*) et subdivisée en 119 cercles (*wyken* ou *cirkels*).

4° Le second volume des « Méreaux obituaires des familles brugeoises, » par M. le Baron J.-B. Béthune-de Villers, membre de la Députation permanente du conseil provincial de la Flandre occidentale. Le premier volume de cette importante publication in-4°, illustrée de plusieurs planches, avait paru en 1891.

Le tome VII de la 5e série des *Annales* a paru pendant le premier trimestre de l'année 1895. L'infatigable archiviste de la ville de Bruges le remplit de nouveau entièrement avec son étude historique sur la question de Bruges port de mer, principalement dans le cours du XVIe siècle, d'après des documents inédits repo-

sant aux archives de Bruges, illustrée de trois cartes inédites des années 1514, 1546 et 1588. Inutile d'insister sur l'à-propos de cette publication.

Depuis ont paru la 1re livraison du tome VIII des *Annales* et la 3e et dernière livraison supplémentaire au tome X de la 4e série des *Annales*, complétant le 1er volume de l'histoire du séminaire de Bruges, par M. le chanoine de Schrevel, et donnant les tables des noms.

Nous avons sous presse : 1° la seconde partie du « Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Claire de Beaulieu, » à Peteghem-lez-Audenarde, éditée sous le format in-4°, par M. le chevalier Amaury de Ghellinck d'Elseghem. La 1re partie a été distribuée seulement aux membres de la Société; elle ne sera publiée que lorsque la 2e partie sera achevée.

2° « L'épitaphier de Corneille Gailliard, » contenant une grande quantité d'inscriptions funéraires relevées dans les églises des deux Flandres avant les dévastations des gueux, édité par M. le Baron Béthune-de Villers, sous le format in-4°.

3° La suite du tome VIII de la 5e série des *Annales*.

Le Secrétaire,

LÉON DE FOERE.

BRUXELLES.

Société d'Archéologie de Bruxelles.

Local et nombre de membres. — La Société d'Archéologie de Bruxelles qui a son siège dans l'ancien hôtel

des ducs de Clèves, 11, rue Ravenstein, compte actuellement 613 membres.

Séances. — Elle a tenu, au cours de l'exercice qui vient de s'écouler, une séance générale annuelle, dix assemblées générales mensuelles et vingt-quatre réunions de commissions.

Communications. — Une quarantaine de rapports, de notes ou de mémoires ont été présentés au cours des séances générales mensuelles. Ils avaient trait aux antiquités préhistoriques, belgo-romaines et franques, à l'archéologie grecque, à l'architecture, à l'histoire proprement dite, à l'épigraphie, à l'héraldique, à la numismatique, à l'histoire de la peinture, à l'histoire de la céramique et de tapisserie nationales, à la littérature ancienne, à la philologie, à la conservation et à la restauration des monuments ainsi qu'aux congrès et aux excursions de l'année.

Conférences. — Une conférence publique a été donnée par M. le major Paul Combaz. Elle avait pour titre *Un voyage à Pompéi.*

Fouilles. — La Commission des fouilles ne s'est pas bornée seulement à surveiller les travaux de terrassement entrepris en ville et aux environs de la capitale, mais elle a continué également l'exploration du cimetière franc d'Anderlecht, des substructions de Chameleux et des tombelles de la Campine.

Visites et excursions. — Nous avons été revoir les musées de la Porte de Hal et du Parc du Cinquantenaire pour y examiner les acquisitions nouvelles. Nous nous sommes rendus également en excursion à Soignies, à Ternath, à Steenockerzeel, à Humelghem et à Assche.

Concours. — Notre Société a eu la satisfaction de pouvoir décerner le prix Louis Cavens offert pour la

meilleure carte palethnologique romaine et franque de la Belgique.

Publications. — Nous avons publié le tome neuvième de nos *Annales*, soit un volume de 496 pages in-8°, orné de 28 planches et de 48 figures et le tome sixième de notre *Annuaire* comptant 120 pages in-12.

Nous sommes enfin en relation d'échange de publications avec 145 Académies, Sociétés et Revues du pays et de l'étranger s'occupant d'études historiques, archéologiques et artistiques.

Le Secrétaire-Général,
Baron ALFRED DE LOË.

Société Royale de Numismatique de Belgique.

La *Revue belge de Numismatique*, dirigée par MM. le vicomte B. de Jonghe, G. Cumont et A. de Witte, a publié, pendant l'année 1894, plusieurs articles relatifs à la numismatique belge; citons une notice de M. de Witte intitulée *Recherches numismatiques*; une autre notice du même se rapporte à une *médaille religieuse de Notre-Dame de Bon-Secours, à Bruxelles.*

Le baron Jean Bethune s'est occupé de *Jean Lotin, hydrographe brugeois.*

M. le docteur C. Bamps a écrit une remarquable *note sur un dernier inédit de Louis Ier, comte de Looz (1145-1171), suivie de quelques considérations sur les monnaies lossaines les plus anciennes et sur l'origine de l'atelier monétaire de Hasselt.*

M. le vicomte de Jonghe a traité de *quelques monnaies inédites d'Ernest de Lynden, baron et ensuite comte de Reckheim (1603-1636) et de quelques monnaies et deneraux de Flandre.*

Trois documents de 1584 relatifs au nouveau lion d'or de Flandre, ont été communiqués par M. Picqué.

M. Kull a fait connaître *quelques documents numismatiques concernant l'atelier monétaire de Namur, tirés des archives secrètes de l'État, à Munich.*

M. V. Lemaire a parlé de *François De Hondt, orfèvre, ciseleur et médailleur.*

M. G. Cumont a décrit *quelques poids monétaires de sa collection* et *quelques pièces rares ou inédites.*

Voici les titres des articles concernant la numismatique étrangère :

Les monnaies de Trèves pendant la période Carolingienne, par M. Paul Bordeaux.

L'œuvre du médailleur Nicolas Briot en ce qui concerne les jetons, par M. J. Rouyer.

Britomartis, la soi-disant Europe sur le platane de Gortyne, par M. J. N. Svoronos.

Histoire numismatique du Barrois, par M. Maxe-Werly.

Enfin, *Un sou d'or barbare trouvé en Frise,* par Melle Marie de Man.

Les *Mélanges* ont été aussi variés et aussi intéressants que les années précédentes.

M. de Witte s'est chargé des *Médailles modernes.*

Pendant l'année 1894, la Société royale de Numismatique a perdu douze de ses membres.

Le 1er octobre 1895, elle comptait quatre membres d'honneur, vingt-quatre membres honoraires, trente-cinq membres effectifs, vingt-cinq membres correspondants regnicoles, et cent dix-huit membres associés étrangers ; donc en tout deux cent six membres.

Le Secrétaire,

G. CUMONT.

Société nationale pour la protection des Sites et des Monuments en Belgique.

Notre troisième rapport annuel pourra vous convaincre de la continuité et du succès partiel de nos efforts.

Le public commence à connaître notre Société et celle-ci étend successivement son action. Le nombre de nos membres s'est légèrement accru : des cercles sont fondés ou en voie de formation qui nous aideront largement à poursuivre et à atteindre notre but.

En ce qui concerne les monuments publics et privés, nous sommes heureux de vous annoncer que le gouvernement a acquis les restes du vieux manoir d'Huldenberg, dont nous avions empêché la destruction; que les ruines du château de Poilvache sont maintenant garanties contre la disparition, grâce à l'intelligence et à la générosité de leur propriétaire, M. de Lhoneux; qu'un projet vivement appuyé par nous semble devoir être admis et conserver au cœur de la capitale, près de l'hôtel Ravenstein, si heureusement préservé, un ensemble précieux de bâtiments de la Renaissance; qu'une intervention sur place de notre Comité a contribué à imprimer une direction aussi tutélaire que possible aux travaux du château des Comtes, à Gand.

Nous comptons décider le premier corps artistique du pays, l'Académie royale des beaux-arts, à s'interposer énergiquement pour empêcher les déprédations systématiques qui se commettent dans nombre d'édifices religieux, sous prétexte d'embellissement. On rêve de pousser plus loin encore la néfaste campagne qui a substitué un gothique de fantaisie à des spécimens intéressants et à coup sûr caractéristiques et bien

nationaux de l'art d'époques plus récentes ajoutés à nos monuments : il faut que cette campagne soit enrayée et que ses auteurs soient réduits à l'impuissance. Qui assisterait, en effet, impassible au remplacement du clocher de Dinant, à ceux de Tirlemont, par des flèches sans originalité, sans authenticité aucune?

Mais si intéressantes et désirables que soient ces diverses mesures, nous entendons ne pas négliger, en les préconisant, les remèdes vraiment efficaces au mal grandissant qu'il est temps de guérir. Notre pays se doit d'imiter la législation protectrice qui, à l'étranger, sauvegarde les monuments et empêche la destruction des sites pittoresques. Un projet de loi visant ce double objet est étudié par nous avec l'intention de le soumettre à bref délai à la législature, revêtu de signatures nombreuses et influentes. Il n'indiquera pas seulement le remède législatif, il prévoira la création des ressources, peu considérables d'ailleurs, que nécessiterait son adoption. Vous en connaissez les bases : Impôt sur les enseignes ou réclames murales qui détonent dans nos campagnes ou le long des voies ferrées, prélèvement sur les recettes des cercles de jeux. Nous aimons à espérer que ces propositions seront acceptées, et nous comptons, pour y parvenir, sur l'appui de la presse, qui ne nous a jamais manqué.

Société royale belge de géographie.

La *Société royale belge de géographie* a pour programme général l'ensemble des sciences géographiques, dans lequel les études qui tiennent à l'histoire et

à l'archéologie n'occupent qu'une place relativement faible et accidentelle.

Parmi les notices diverses qui se rapportent à ces dernières branches et publiées en 1894-95 se trouvent des notes sur l'origine du nom de Labrador, sur la découverte de l'Amérique, sur les monuments préhistoriques de la Polynésie, sur l'ethnologie des Aïnos, sur la Corée; des articles sur la République de San-Marino, sur l'architecture japonaise; des monographies de Thielen et de Aische en Refail.

Le Secrétaire-Général,

DU FIEF.

Société centrale d'architecture de Belgique.

L'association se compose de 12 membres d'honneur; 61 membres effectifs et associés; 133 membres correspondants belges et 41 correspondants étrangers. Elle est en rapport avec 26 sociétés correspondantes.

Le comité a organisé pendant l'année deux conférences par MM. F. Knopf et Baudoux.

Le comité a fait des démarches pour la mise au concours de divers travaux et il a réussi en partie.

Les excursions proposées étaient : Gaesbeeck, Ganshoren et Cobbeghem, Malines, Braine-le-Comte et Soignies; l'exposition d'Amsterdam, Utrecht et Lahaye; le château du Har et Villers la ville.

La Bibliothèque s'est enrichie de plusieurs ouvrages; *l'émulation*, organe de la Société, continue à compter parmi les meilleures publications d'architecture.

CHARLEROI.

Société archéologique et paléontologique.

Notre Société a fini ses longues et difficiles fouilles du Peruwelz-lez-Beaumont. Le rapport sera bientôt achevé. Le volume 20e des documents est sous presse et contiendra des rapports nombreux. Nous entrons dans la 33e année d'existence de notre Cercle. Le nombre de nos membres est toujours élevé.

La Société va entreprendre cette année des fouilles le long de la chaussée romaine vers Frasnes-lez-Gosselies, Liberchies, etc.

Le Secrétaire,

Dr WAUTHY.

ENGHIEN.

Cercle archéologique d'Enghien.

Pendant l'année 1895, le Cercle archéologique d'Enghien a fait paraître une livraison complétant le tome IV de ses *Annales*. Elle comprend une notice posthume de M. C. Monnier sur les *Monuments funèbres de la famille d'Enghien existant encore dans les ruines de l'abbaye de Cambron*, avec trois planches; une monographie de *l'abbaye de Beaupré à Grimmingen*, par M. Guignies; le texte commenté d'une charte de 1291, rappelant les libéralités de Marie de Rethel,

dame d'Enghien, publiée par M. E. Matthieu; une intéressante étude de M. J. Destrée, sur une tapisserie de haute lice portant la marque d'Enghien, et d'autres travaux de moindre étendue. La publication se termine par six notices sur des membres défunts.

Le tome IV des *Annales* forme un volume de IV-500 pages, illustré de 18 planches et vignettes. Les notices y insérées sont dues à la collaboration de quinze membres.

Le Secrétaire,

E. MATTHIEU.

GAND.

Cercle historique et archéologique.

Le nombre de membres qui s'élevait, l'année dernière, à 101 se monte aujourd'hui à 133, et, d'autre part, l'Etat et la Province ont tenu à encourager nos travaux en nous allouant respectivement un subside de 500 et de 300 fr.

La situation financière continue à être satisfaisante et nous avons pu songer enfin à nous offrir le luxe d'un local. De plus, le Comité a décidé définitivement de publier, concurremment avec le *Bulletin*, des *Annales*, lesquelles sont plus spécialement destinées à la publication des travaux scientifiques de nos membres.

De nombreuses et intéressantes questions ont été traitées dans nos assemblées mensuelles.

La proposition de M. le professeur Cloquet tendant à obtenir que les pouvoirs publics veuillent bien exciter et aider l'initiative privée en vue de faire exécuter

un ensemble systématique de photographies à grand format de nos anciens monuments nationaux a eu la chance d'être accueillie par le Gouvernement.

La question de la statistique des piloris, perrons, pierres de justice et croix de marchés, soulevée par M. le professeur Pirenne, a jeté un jour nouveau sur ces petits monuments.

Cette même question a donné lieu à une savante étude de M. le comte de Limbourg sur une autre catégorie de signes distinctifs du droit de justice au moyen âge : les *Fourches patibulaires.*

Le point de savoir si la distinction établie aujourd'hui entre artistes et artisans existait au moyen âge, a été développé par M. Hermann Van Duyse, et la discussion qui s'en est suivie a donné des aperçus intéressants sur l'art au moyen âge et à la Renaissance.

M. Van Duyse, en parlant des meilleurs moyens à employer pour la conservation des tableaux anciens, a fait naître l'idée d'ouvrir une enquête sur l'utilité des courtines placées devant ces tableaux. La Section des Beaux-Arts, à laquelle le soin de faire cette enquête avait été confié, s'est acquittée de ce soin d'une manière digne de tous nos éloges. Les hommes les plus compétents de l'Europe artistique ont été consultés. Leurs avis ont fait l'objet d'un rapport très complet et très étudié de M. le chanoine Van den Gheyn.

Une autre question due à l'initiative de M. Armand Heins, celle de savoir si le Château des Comtes doit être restitué entièrement dans son état primitif ou si le maintien dans l'état actuel des ruines, après consolidation, ne serait pas préférable, a provoqué de longs et vifs débats qui ont été suivis avec intérêt même au dehors de notre *Cercle.*

Enfin, M. Hermann Van Duyse nous a exposé, avec

son talent et sa verve ordinaires, les moyens auxquels il faudrait avoir recours, d'après lui, pour remédier à la situation actuelle de la Maison des Bateliers.

Notre *Cercle* a porté aussi son activité dans le domaine des choses d'une utilité plus immédiate et il y a obtenu de très heureux et de très féconds résultats.

M. Armand Heins, ayant appelé l'attention du Bureau sur des restes de peintures murales découverts par lui dans l'ancienne Chapelle des Tisserands, les mesures nécessaires pour la préservatiou et la conservation de ces débris artistiques ont été prises immédiatement.

M. le chanoine Van den Gheyn, en développant ses idées au sujet des mesures à prendre pour restaurer les cryptes dans les églises et les affecter à un usage religieux, a provoqué une visite à la crypte de la cathédrale de Saint-Bavon. Cette visite, à son tour, a eu pour conséquence de faire ordonner des travaux de recherche et de fouille, en vue de retrouver la tombe d'Hubert Van Eyck.

Quant au dégagement de l'église Saint-Nicolas, déjà décidé par vous en principe, le Bureau s'occupe des moyens fianciers à mettre en œuvre pour assurer la réussite de cette vaste entreprise.

Les comptes rendus des travaux des sections seront dorénavant insérés au *Bulletin*.

Le Président,

B[on] DE MAERE.

LIÈGE.

Institut archéologique liégeois.

Composition du bureau en 1895 : M. Gustave Dewalque, professeur à l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, *président*; M. Marcel De Puydt, directeur du contentieux de la ville de Liège, *vice-président*; M. Eugène Poswick, à Ingihoul, par Engis, *secrétaire*; M. Joseph Halkin, docteur en philosophie et lettres, *secrétaire-adjoint*; M. le docteur Joseph Alexandre, *conservateur du Musée*; M. Edouard Brahy, *trésorier*; M. Erasme Paques, *bibliothécaire*; M. Léon Naveau, *conservateur-adjoint du Musée*.

Le nombre des membres de l'Institut est actuellement de 150; les assemblées de la Société se tiennent régulièrement le dernier vendredi de chaque mois.

L'Institut archéologique a participé au Xe Congrès de la Fédération archéologique et historique tenu à Tournai au mois d'août 1895. M. E. Paques y représentait l'Institut.

Publications. — Le rapport annuel du secrétaire pour l'année 1894 ainsi que les deuxième et troisième livraisons du tome XXIV du *Bulletin*, ont été publiés cette année. La 2e livraison du tome XXIV contient les articles suivants : 1° La joyeuse entrée d'Ernest de Bavière, à Liège, par M. le baron J. de Chestret de Haneffe; 2° La seigneurie et comté d'Esneux, par M. C. Simonis. La 3e livraison comprend : 1° Le comté de Beaurieux, par M. Ed. Poncelet; 2° Les statuts de

la collégiale Saint-Pierre, à Liège, avec une introduction historique, par M. Joseph Halkin. Ces livraisons sont illustrées de deux planches, de deux cartes et de nombreuses vignettes. La première livraison du tome XXV est sous presse et paraîtra bientôt.

Bibliothèque. — L'Institut a échangé ses publications en 1895 avec 125 corps savants du pays et de l'étranger; plusieurs sociétés ont demandé l'échange.

Nous avons reçu des ouvrages de MM. Th. Gobert, Tihon, Cl. Lyon, Jos. Halkin, Bon de Boughon, M. de Puydt, J. Fraipont, Van den Broeck. Le Gouvernement a continué à nous envoyer les *Bulletins de l'Académie royale* et plusieurs autres publications historiques et scientifiques. La Bibliothèque s'est accrue aussi de vingt-deux ouvrages provenant du legs de M. le comte de Pimodan. La Bibliothèque est ouverte aux membres de l'Institut tous les vendredis de 2 à 4 heures.

Musée. — Le Musée est situé au troisième étage de l'aile du palais de justice longeant la rue Sainte-Ursule; il y occupe quatre grandes salles. Les pierres tombales et autres objets pondéreux sont rangés dans les parcs et contre les murs de la deuxième cour du Palais. Il est à espérer que d'ici à peu de temps, le Musée sera transféré dans la maison Curtius, actuellement le local du Mont-de-Piété. Cet hôtel est le local tout désigné pour un musée archéologique, étant lui-même un des beaux monuments anciens de la ville. Le Musée est ouvert au public tous les dimanches de 11 heures à 1 heure.

Le Musée se compose d'objets provenant de fouilles, d'achats, de dons et de dépôts. Il s'est augmenté considérablement pendant l'année 1895; nous citerons : les objets provenant du legs de Bronckart; les donations de M. le comte de Pimodan et de Madame la

Comtesse, née de Mercy-Argenteau; les achats faits à la vente des objets ayant appartenus à M. le docteur Hicguet, de Liège; le don d'un drapeau de la révolution liégeoise de 1830 fait par la Société archéologique de Namur; l'achat de la collection de M. le docteur Tehon, résultat de plusieurs années de fouilles en Hesbaye; l'achat d'une vierge en vermeil du XVI[e] siècle provenant de Villers-le-Temple; du produit complet des fouilles exécutées dans vingt et un fonds de cabanes de Hesbaye par MM. De Puydt et Davin-Rigot; des briques de foyer; des sculptures sur bois; des tableaux; des monnaies, etc., etc.

Le Secrétaire,

Jos. Halkin.

Société du Folklore wallon.

La Société a continué en 1895, la publication de son *Bulletin* qui est entré dans sa 4[e] année.

Le Président,

E. Monseur.

Société géologique de Belgique.

Nous commençons l'année sociale 1895-1896 avec 192 membres effectifs.

Nous avons publié le 3[e] fascicule du tome XX, le 3[e] du tome XXI et deux fascicules du tome XXII. Le tome XX est terminé; le tome XXI est également terminé et le tome XXII le sera à bref délai.

Nos séances se sont tenues régulièrement. Voici le relevé des communications qui ont été faites.

Pour la minéralogie, M. G. Cesàro nous a signalé la présence de la *Céruse* et de la *pyromorphite dans la dolomie de Prayon* et celle de la *Blende dans les psammites du Condroz*; puis nous a communiqué diverses notes *Sur les plans de fissures et les plans de macles du gypse*, sur les *Figures de rayure du clivage* g^1 *de la stibine*, *Sur une relation permettant d'effectuer très simplement le changement d'axes cristallographiques*, et enfin, sur les *Produits d'altération de la blende par des eaux chargées d'anhydride carbonique* et les *Plans et solides engendrés par la corrosion*. M. L. De Koninck nous a lu une note *Sur un silicate magnésique hydraté artificiel* et nous a montré ce produit intéressant. M. Destinez nous a présenté un magnifique exemplaire d'*anthracique stalactitique* de Visé, et j'ai montré la même substance dans l'intérieur d'un évomphale du calcaire de Tournai. M. H. Forir nous a signalé la malachite trouvée dans le poudingue burnotien à Régissa, près de Huy, et M. G. Soreil nous a lu une note *Sur la présence du soufre dans la bande carbonifère de Denée*.

En géologie et en paléontologie, je n'aurais rien à dire de nos systèmes les plus anciens, si je n'avais à rappeler que M. H. Forir nous a présenté *Hyolithes* (*Theca*) *cf. arata* des phyllades salmiens au lac de la Gileppe.

Le système devonien nous a occupé tout autrement.

M. L. Bayet nous a fait connaître *Le Poudingue du Bois Godeau, à Bouffioulx*, et nous a donné la première partie de son *Etude sur les étages devoniens de la bande nord du Bassin méridional dans l'Entre-Sambre-et-Meuse* : M. le chanoine H. de Dorlodot nous a donné un mémoire *Sur l'âge du Poudingue de Naninne et sur la présence du Couvinien dans le bassin de Namur*.

M. H. Forir nous a présenté des restes de *Pteraspis* de l'étage gedinnien d'Ombret, au bord nord du bassin méridional. M. le professeur E. Kayser, nous a donné un mémoire, accompagné de quatre planches, *Sur une faune du sommet de la série rhénane* recueillie par moi *à Pepinster, à Goé et à Tilff.* M. Max. Lohest nous a présenté des restes de *Bothriolepis* recueillis au sommet de la série famennienne, à Chèvremont, et présentant une analogie remarquable avec *Bothriolepis canadensis*. M. Ed. de Pierpont nous a fait connaître la *découverte, dans la région de la Meuse, d'un horizon fossilifère à la base de l'assise de Rouillon*. Enfin, j'ai donné des noms nouveaux, *Cryphœus Valleeanus* et *Spirifer Fraiponti*, à deux espèces connues sous d'autres noms et sur lesquelles je reviendrai prochainement.

Pour le calcaire carbonifère, nous devons à M. P. Destinez des *Recherches sur le marbre noir, viséen* b, *de Petit-Modave* et une note *Sur les fossiles du calcaire à paléchinides de Poulseur*. Le même confrère nous a présenté *Platyschisma thiara*, grande et belle espèce, nouvelle pour notre pays. J'ai donné une notice préliminaire *Sur Spirifer mosquensis auct.* M. Ad. Firket nous a présenté une dolomie rencontrée par le puits Val-Benoît, à Angleur, au charbonnage du Bois-d'Avroy, et M. H. Forir a ajouté de nouveaux renseignements sur ce sujet. MM. H. Forir et M. Lohest nous ont fait connaître la *Découverte du niveau à paléchinides dans la bande carbonifère de la Meuse*. Nous devons à M. Max. Lohest deux notes, l'une *Sur le parallélisme entre le calcaire carbonifère de Bristol et celui de la Belgique*, l'autre traitant *De l'équivalent calcaire des dolomies de l'Ourthe*. Associé à M. Forir, il nous en a donné une troisième : *Les schistes d'Avesnelles, les schistes à* Spiriferina octoplicata *et les cal-*

schistes de Tournai. Enfin, M. G. Soreil nous a lu une *Note sur la faune du marbre noir de Denée.*

Pour l'étage houiller, je n'ai à rappeler que la note de M. G. Hallet *Sur un renflement de la couche Grande-Veine, de Nooz-Donné,* et celle du R. P. G. Schmitz, *Le mur des couches de houille et sa flore.*

Pour le groupe tertiaire, M. Mourlon nous a communiqué ses *Observations à propos du gîte fossilifère découvert par M. Velge dans l'argile de la bruyère de Haut-Ittre,* une note *Sur la non-existence de l'éocène supérieur asschien, en dehors des environs de Bruxelles, dans la région comprise entre la Dyle et la Senne* et une troisième *Sur l'âge des sables qui, entre Aerschot et Watervliet, au nord d'Eccloo, séparent l'argile de Boom (Oligocène moyen) de l'argile sous-jacente à ces sables*. De son côté, M. Velge nous a présenté ses observations *Au sujet de certains changements à apporter à la légende du terrain tertiaire* et est revenu sur ce sujet dans sa note : *Encore l'Asschien.*

L'excursion annuelle de la Société a eu pour but l'étude des séries eifelienne et famennienne aux environs de Beauraing, puis du calcaire carbonifère de Hastière et de la vallée de la Lesse, entre Houyet et Anseremme, sous la direction de M. G. Soreil, assisté de M. M. Lohest.

La publication de la Carte géologique avance; même, pour certaine région, elle avance d'une manière qui donne à réfléchir. Le dernier rapport de M. le directeur général des mines, qui préside la Commission, nous a appris que 16 feuilles, soit 32 planchettes, ont été gravées dans le courant de l'année dernière, et que le bon à tirer a été donné pour 9 autres. Il y avait, le 6 avril dernier, 283 planchettes accordées aux collaborateurs et le Conseil en avait reçu 177. Les

66 feuilles gravées ou à la gravure représentaient donc le tiers du pays. Le bon à tirer avait été donné pour 41.

Le Secrétaire Général,

G. DEWALQUE.

MONS.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

La situation de la Société est des plus prospère. Ses concours annuels portant sur les sciences philosophiques, historiques et médicales, la sociologie, le droit, la philologie, la littérature, les beaux-arts, donnent des résultats satisfaisants.

L'impression des Mémoires et Publications se poursuit régulièrement; le tome VIII, 5e série, (48e volume de la collection) est sous presse et sera prochainement distribuée.

L'œuvre des conférences, organisée avec le concours de savants belges et étrangers, sous le patronage de la Société, est très appréciée du public.

COMMISSION ADMINISTRATIVE. *Président :* M. A. Houzeau de Lehaie. *Vice-Présidents :* MM. Charles Rousselle et Laduron. *Secrétaire-général :* M. Camille Wilequet. *Secrétaire :* M. Emile Hublard. *Bibliothécaire :* M. Jules Declève. *Trésorier :* M. Léop. Loret. *Questeurs :* MM. Adolphe Dastot, Emile Jottrand, H. Laroche, Em. Prud'homme.

Le Secrétaire,

E. HUBLARD.

Cercle archéologique de Mons.

Le Cercle a publié en 1895 le tome XXIV de ses *Annales*. Ce volume comprend XLVIII-426 pages et plusieurs gravures. On y trouve notamment un travail de M. Armand de Behault de Dornon, sur le canon d'Edimbourg « Mons Meg » forgé à Mons au XV[e] siècle; — un mémoire de M. Ernest Matthieu, sur Les abords du château des comtes de Hainaut, à Mons; — une notice de M. de la Grange, sur Jacques de Saint-Omer, sculpteur tournaisien du XIV[e] siècle; — des rapports sur les fouilles faites à Harvengt et à Montignies-lez-Lens, par MM. le comte d'Auxy de Launois et Emile de la Roche de Marchiennes; — une monographie des sceaux du chapitre de Sainte-Monégonde, à Chimay, et un article intitulé : Réglementation du travail des gens de métiers à Mons, au XIV[e] siècle, par M. Léopold Devillers; — un Inventaire montois du XVIII[e] siècle, publié par M. le comte d'Auxy; — la Chronique de Jean de Sivry, par dom Ursmer Berlière; — des Epitaphes et armoiries recueillies dans des églises du Hainaut, par M. Edgard de Prelle de la Nieppe; — divers travaux de MM. Gonzalès Decamps, Jules Declève, Jennepin, Auguste Losset, Félix Hachez, Clément Lyon, A. Gosseries, sur des monuments et des institutions du Hainaut, sur Roland de Lassus, etc.

Le 7[e] fascicule de la 5[e] série des *Bulletins des séances* a paru.

Le Cercle compte 98 membres effectifs, 5 membres honoraires et 73 membres correspondants.

Le Président,

LÉOP. DEVILLERS.

Société des Bibliophiles belges séant à Mons.

Notre compagnie vient d'éditer le *rapport sur les antiquités de Condé fait par le magistrat de cette ville* d'après un manuscrit du XVIe siècle, avec un plan de cette ville de la même époque, publié et annoté par M. Ernest Matthieu.

Le Secrétaire,

P. WINS.

NAMUR.

Société archéologique.

Le sol de la province nous livre toujours avec la même prodigalité de merveilleuses richesses dont le classement scientifique dans le Musée de Namur forme la meilleure méthode d'enseignement pour les époques les plus obscures de notre histoire.

De la période néolithique dataient les restes d'un homme enseveli dans un petit abri sous roche à Flavion; le cadavre avait été couché sur le côté droit, les jambes et les bras pliés contre le torse. Ce mode d'ensevelissement dans des trous de rochers paraît avoir été assez fréquent pendant l'âge de la pierre polie, nos explorations nous en ont fourni plusieurs exemples.

A un âge antérieur à notre ère appartenaient aussi les *marchets* ou sépultures sous un amas de pierres et de terre, fouillés dans les bois de Walcourt et aux lieux dits : la campagne des *diales* et *les Bruyères* à Flavion. Des morceaux de poteries grossières faites à

la main, des débris d'une meule et quelques silex furent rencontrés dans ces marchets à côté de sépultures à incinération et à inhumation, le premier mode d'ensevelissement ayant fait son apparition avec l'invasion des Belges.

Nous avons reconnu dans les bois de la commune d'Olloy une forteresse gallo-belge dont les retranchements, encore bien conservés, étaient formés de grandes pièces de bois et de pierres qui avaient subi l'action d'un feu violent. Ce sont là évidemment des restes de ces fameux retranchements composés de bois et de pierre que César a longuement décrits dans ses commentaires.

Nous avons exploré ensuite au lieu dit *Cerfontaine*, commune de Flavion, et à Bonières (Saint-Gérard), deux cimetières à incinération, des IIe et IIIe siècles de notre ère, renfermant les cendres de colons ou paysans belgo-romains. Ces cimetières nous ont donné environ cinquante vases en terre et en verre, des bagues, des épingles à cheveux, des perles de colliers, un miroir métallique de huit centimètres de diamètre avec manche en bronze, enfin dix-sept fibules ou agrafes émaillées.

Nous avons insisté souvent sur l'intérêt que présentent ces gracieux produits de la plus ancienne industrie artistique de la Belgique. Nos bijoutiers dans leur impuissance de produire du nouveau trouveraient d'excellents modèles dans nos agrafes émaillées. Nous avons remarqué parmi celles provenant de Bonières, un curieux exemple de tentative de fabrication de bijoux à bon marché faite par un artiste de ces époques reculées, c'est un émail incrusté dans une petite plaque en ardoise remplaçant la plaque métallique ordinaire dont le prix était trop élevé.

Les derniers mois de 1895 ont été employés à terminer l'exploration, commencée l'année précédente, d'un cimetière franc du VI[e] siècle situé au lieu dit : *Tombois*, commune de Pry, non loin de Walcourt. Il renfermait deux cent vingt-cinq sépultures dont cent vingt-deux furent retrouvées intactes. Elles offrirent un grand intérêt tant par l'abondance que par la richesse de leur mobilier. Parmi les quatre-vingt-douze vases en poterie recueillis dans les tombeaux, il faut citer particulièrement une élégante petite cruche à goulot évasé dont la forme et la teinte d'un beau ton brun doré dénote une origine étrangère et probablement étrusque. Les verres, au nombre de vingt-trois, n'offraient rien de bien saillant.

Les sépultures d'hommes dans le cimetière de Pry se faisaient remarquer par leur simplicité toute militaire : trente-six guerriers avaient conservé dans la tombe leur hache et leur lance; six avaient au côté la grande épée et le bouclier. Par un contraste qui s'observe fréquemment dans les sépultures des Barbares, leurs compagnes avaient été ensevelies avec un nombreux mobilier. Nous nous bornerons à mentionner parmi les objets de parure une quarantaine de fibules ou agrafes de vêtement en or, en argent et en bronze d'une merveilleuse conservation.

L'émail ne se montre plus qu'exceptionnellement dans l'ornementation des bijoux, l'orfèvre barbare relève l'éclat du métal par de la ciselure, de la dorure, des nielles, des grenats et des verroteries. Les fibules ou agrafes de Pry peuvent se partager en trois types bien tranchés dont deux, la fibule à tête semi-circulaire ornée de rayons et celle en forme d'oiseau n'avaient pas encore été rencontrées dans les nombreux cimetières barbares de la province de Namur.

Ces deux types appartiennent à la bijouterie des Goths, on les trouve dans la Russie méridionale, dans la Hongrie et dans les contrées occidentales occupées par les Visigoths.

Du contraste qui existe entre les objets de Pry et ceux que nous avons recueillis dans les sépultures des Ripuaires et des Saliens, on peut émettre l'hypothèse que la bande qui s'établit en cet endroit au VIe siècle n'appartenait à aucune de ces deux tribus franques, mais venait de l'Europe centrale et s'était détachée de la grande nation des Goths.

La Société a publié en 1895 deux livraisons des tomes 21 et 22 de les annales.

SOIGNIES.

Cercle archéologique du canton de Soignies.

Pendant l'année 1894-1895, le Cercle a continué la série des conférences organisées chaque mois de la période hivernale.

Pendant l'été, il a fait deux excursions archéologiques; une à Havré, l'autre à Nivelles.

La seconde livraison, faisant le complément du tome 1er des Annales de la Société est sous presse et sera distribuée dans quelques jours.

Elle contient :

1° Rapport annuel.

2° Liste des membres.

3° Conférence de M. Em. de Munck sur la relation qui existe entre les temps géologiques, paléontologiques, préhistoriques et historiques.

4° Rapport sur le Congrès de Mons, par M. Demeuldre.

5° Compte rendu de l'excursion à Villers.

6° Conférence de M. Michez sur la céramique.

7° Conférence de M. Carlier, sur la houille.

8° Travail de M. Corbisier, sur la formation des terrains cultivés.

9° Notice historique, par M. E. Matthieu, sur le collège des Oratoriens, à Soignies.

10° Notice sur la restauration de la Collégiale de Saint-Vincent, à Soignies, par M. G. Zech-Du Biez.

11° Travail de M. De Villers : Inventaire rédigé en 1382, des ornements et des livres de la Collégiale de Soignies.

12° Le mobilier d'un Doyen de Soignies, en 1426, par M. Amé Demeuldre.

Jusqu'ici, la Société n'a pu s'occuper des études des antiquités préhistoriques ni faire des fouilles ; elle a dû consacrer beaucoup de temps à la restauration de la chapelle de l'ancien cimetière, édifice des plus anciens, partie roman, partie gothique.

Elle suit, jour par jour, les travaux qui sont faits dans la superbe collégiale de Soignies en vue d'obtenir la restauration complète de ce remarquable monument de l'époque romane, probablement le plus ancien de la province.

Un musée est en train d'installation dans la chapelle dont il est parlé ci-dessus.

La Société comprend :

115 membres effectifs.
18 membres correspondants.

Le Secrétaire,

F. NOEFNET.

TOURNAI.

Société historique et littéraire, année 1894.

La Société a tenu en 1894 onze réunions ordinaires; elle a reçu cinq nouveaux membres titulaires et trente-huit membres honoraires. Elle a publié le tome 25 de ses *Bulletins* qui compte 534 pages et renferme les procès-verbaux des séances du 10 mars 1892 au 8 mars 1894, avec les nombreuses notices qui y ont été lues :

Lettres de confraternité de l'abbaye de Saint-Martin par M. *Léopold Devillers.*

Le cimetière romain à inhumation de la citadelle de Tournai. — Rapport sur une villa gallo-romaine découverte à Maulde par M. *Eugène Soil.*

Notice sur Pierquin Warbeke. — Donation de la ferme d'Auberbus aux chartreux de Chercq, — l'exécution du chevalier Walter de la Plaque, — et diverses notices généalogiques par *le comte P. du Chastel de la Howarderie.*

Le refuge de l'abbaye de Cambron à Bruges, — le pèlerinage-promenade du Lundi de Pâques au Mont de la Trinité, — Notice sur Jean du Casteler, — une charte de 1234 et un chirographe du 12e siècle par M. *Amaury de la Grange.*

Le jurisconsulte Jacques d'Ableiges, — l'article 25 de la charte de la commune de Tournai par M. *Albert Allard.*

La Société s'est fait représenter aux Congrès de Saintes-La Rochelle et de Mons, et sur l'offre qui lui a été faite par la Fédération archéologique et historique

de Belgique, elle a accepté d'organiser, en l'année 1895, qui sera celle de son Jubilé cinquantenaire, le Congrès de la dixième session de la Fédération.

Musée de Tableaux et d'Antiquités.

Le musée a été inauguré le 14 septembre 1890, dans le nouveau locale approprié à cette fin par l'administration communale, à l'ancienne Halle-aux-Draps sur la Grand'Place.

Il est administré par une Commission composée de six membres, et a pour conservateur M. Eugène Soil.

Un Guide du visiteur, qui en est à sa 4e édition, renferme l'indication des principales œuvres d'art et objets d'antiquités des collections.

Le musée est ouvert au public le dimanche, de 10 heures à 4 heures. Il peut être visité en tout temps, moyennant une rétribution de 50 centimes par personne, payée au concierge.

BRUXELLES.

Société d'anthropologie.
Secrétariat général : 36, rue de Ruysbroeck (1).

Pendant l'année qui s'est écoulée depuis le Congrès de Mons, la Société d'anthropologie de Bruxelles a continué à tenir ses séances le dernier lundi de chaque mois, sous la présidence de M. Heger, puis, depuis le

(1) Ce rapport étant parvenu tardivement au comité n'a pu être inséré avec ceux des autres Sociétés de Bruxelles.

mois de mars, sous celle de M. Houzé. A chaque séance, nous avons entendu des communications originales des membres sur les divers objets des sciences anthropologiques. Nous citons celles qui ont rapport à la préhistoire et à la toponymie :

De la nécessité d'un classement des haches polies, par M. Comhaire, avec planche.

Géographie préhistorique de la Basse-Belgique, par M. Van Overloop.

L'industrie de la fabrication des meules en Belgique, avant et après la conquête romaine, par M. Jottrand, avec 2 planches.

La race « imaginaire » de Canstadt ou de Néanderthal, par M. Fraipont.

Un crâne néanderthaloïde, par M. Vannerus, avec figures.

L'atelier néolithique de Rullen, par M. de Puydt, pl.

Contribution à l'étude de la toponymie belge; étymologie du nom de Namur, par M. Zanardelli.

Le Secrétaire général,

Dr VICTOR JACQUES.



FRANCE.

AMIENS.

Société des antiquaires de Picardie.

16 octobre. Compte rendu par l'abbé Boucher de l'excursion à Creil, Montataire et Saint-Leu d'Esserent. — Rapport de M. Janvier sur le concours d'histoire, de M. Milvoy sur celui de topographie, — trouvaille de monnaies du XVIIe siècle à la Neuville sous Corbie. Découverte d'une inscription funéraire du VIIe siècle, près du portail Saint-Christophe de la cathédrale d'Amiens, note par M. Pinsard.

13 novembre. Note de l'abbé Martinval sur la chapelle de Bellecourt.

28 novembre. Séance publique. Discours du président M. Proux, sur l'église de Poix. — Rapport du secrétaire perpétuel sur les travaux de l'année, lecture des rapports de MM. Janvier et Melvoy. Prix d'histoire : M. l'abbé Godard, professeur à l'école Saint-Stanislas d'Abbeville pour son histoire du canton de Montdidier; mention honorable à M. Héren, instituteur-adjoint à Amiens pour son étude sur Mollien au bois. Prix de topographie : plan de Cagny. — Amendes municipales à Amiens aux XVe et XVIe siècles, lecture par M. Dubois.

29 novembre. Séance générale. La croix de Broyes, lecture par M. l'abbé Armand.

11 décembre. Notes sur quelques artistes qui ont exécuté les œuvres d'art de la confrérie de Notre Dame du Puy, d'Amiens, par M. Dubois. — La Vallée de Misère à Amiens, par M. Boudon. — Les vieux papiers du château de Prouzel, par M. Ch. Bréard.

18 décembre. Renouvellement du bureau. M. Proux, réélu président.

8 janvier 1895. La bibliothèque de l'échevinage d'Amiens aux XVe et XVIe siècles, par M. Dubois. — Découverte au pont de Metz de quatre plats gallo-romains.

12 février. Lecture de M. Guerlin sur les Marmion, peintres armiénois du XVe siècle, de M. Pinsard, sur la Vallée de Misère, du même, sur la partie supérieure d'un cippe gallo-romain, découvert à Amiens au Mont Thomas et sur une Vénus en terre cuite, trouvée aux Ursulines, et un vase en verre, aux Fidèles compagnes de Jésus.

4 mars. Funérailles de M. le chanoine Hénocque, doyen du Chapitre, ancien président de la Société.

12 mars. Don par M. Mercier, entrepreneur de la façade sculptée de la maison en charpente, découverte sous un enduit, rue du Don. — Nouvelles recherches sur la Vallée de Misère, par M. Boudon; les sièges de Béthune, par le chanoine Marle.

9 avril. Description de cinq cercueils gallo-romains, découverts chaussée Périgord, par M. de Guyencourt.

14 mai. Lecture du même sur une métope gallo-romaine, représentant deux masques tragiques fort bien conservés, trouvée rue des Jacobins et donnée au Musée, et sur un chevalet de cuivre du trésor de la Sainte-Chapelle de Prue; de M. Durand sur une tombe d'évêque, au cours des travaux de dallage dans la cathédrale d'Amiens. — Voyage de l'évêque

d'Amiens, Robert de Fouilloy, en Périgord et en Quercy en 1316, lecture par M. Soyez.

4 juin. Excursion archéologique à Noyon et Ourscamps.

11 juin. Etude sur le couvent des Sœurs Grises du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, à Granvilliers, par M. Darsy.

9 juillet. Lecture du compte rendu de l'excursion du 4, par M. l'abbé Chrétien, doyen du Pressons-sur-Metz.

PUBLICATIONS : *Bulletins* 1894, n[os] 3, 4, 1895, n[os] 1, 2, 3, Album archéologique, fascicule 10; La Picardie historique et monumentale, 3[e] livraison : Eglises Saint-Germain l'Ecossais, Saint-Leu, Saint-Premy, par MM. Durand et Soyez. — *Mémoires*. Monuments religieux de l'architecture romane et de transition dans la région picarde, par C. Enlart, grand in-4°, illustré de 176 figures et de 18 heliogravures hors texte.

A. JANVIER.

COMPIÈGNE.

Société historique fondée en 1868.

La Société historique de Compiègne a inauguré une nouvelle série de publications sous le titre de : *Procès-verbaux, rapports et communications diverses*. Cette série forme actuellement 3 volumes in-8, pour les années 1892, 1893 et 1894. Le 4[e] (1895) est en cours de publication.

En 1894, elle a distribué le premier fascicule de la

publication intégrale du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne,* faite par M. l'abbé Morel, in-4° 80 pages. — Le second fascicule est sous presse.

Elle distribuera très prochainement : *Le château de Fayel,* par M. l'abbé Morel, un vol. in-8, avec planches, publié sous les auspices de la Société, aux frais d'un de ses membres.

Elle achève également l'impression du tome VIII, du *Bulletin*, qui sera distribué avant la réunion du Congrès.

La Société a célébré en juin 1893, par deux jours de réunions le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

Parmi les Sociétés savantes qui se sont fait représenter à cette fête figuraient plusieurs Sociétés faisant partie de la Fédération belge et notamment l'Académie d'archéologie de Belgique et la Société d'archéologie de Bruxelles.

La Société a obtenu, par décret du 16 mars 1895, du président de la République la reconnaissance comme Établissement d'utilité publique.

Le Secrétaire,

Comte DE MARSY.

NANCY.

Société d'archéologie lorraine.

Le volume de *Mémoires* pour l'année 1895 comprend les travaux suivants :

A. Lefebvre. — *Le marquisat de Noviant-aux-prés et ses origines.*

G. Michaux. — *Notice sur Claude Charles, peintre du duc Léopold.*

Ch. Guyot. — *De la situation des campagnes en Lorraine, sous le règne de Mathieu II (1220-51).*

Cte E. Fourier de Bacaint. — *Charles III et les diamants de la couronne ducale.*

Watrinet. — *Notice sur Morhange* (suite et fin).

L. Germain. — *Sainte-Marie-Majeure, patronne de l'abbaye de Pont-à-Mousson.*

H. Labourasse. — *L'abbaye de Sainte-Hoïlde.*

L. Quintard. — *Les fouilles du Vieil-Aître, cimetière mérovingien, près Nancy.*

Bleicher et Collignan. — *Note sur les crânes mérovingien du Vieil-Aître.*

La Société publie en outre, mensuellement, son *Journal* qui forme chaque année un volume de 300 pages.

REIMS.

Académie nationale (année 1894-95).

La tâche principale de l'Académie fut sa participation à l'exposition rétrospective, entreprise par la ville à l'occasion du concours régional, et organisée dans le palais archiépiscopal ; elle a organisé deux conférences publiques par le Baron A. de Baye et M. Georges Blondel.

L'Académie a entendu des communications de M. Benoist sur *la machine volante,* de Hiram Maxim, sur la question du *bimétallisme,* par M. Maldan.

M. Clovis Tisserand a envoyé des *sonnets*. M. Thirion a traité *les Débuts de l'échevinage remois ;* M. Haudecœur

les espions anglais à Reims au XVI[e] siècle, les Guillemites et leur fondateur, Jeanne d'Arc devant l'opinion et la littérature anglaise; M. l'abbé Misset, *l'origine et la nationalité de la pucelle;* M. Ch. Givelet, *l'armorial de l'abbaye de Saint-Nicaise;* M. Léon Legrand, *le codicille de Guy de Roye, archevêque de Reims;* M. Henri Jadart, *Chronique rémoise de la fin du 18[e] siècle.* M. Cicile, *le chevalier de la maison rouge;* M. Bazin de Bezans, *arles gallo-romain.* M. Demaison, *Notre-Dame de l'épine;* M. Alph. Gosset, *les peintures à fresque dans la décoration des églises;* M. H. Jadart, *la restauration des tapisseries de la vie de saint Remi;* M. le chanoine Cerf, *tableaux de l'école rémoise.*

SAINT-OMER.

Société des Antiquaires de la Morinie.

La Société des antiquaires de la Morinie, dans le cours de l'année 1895, a achevé l'impression du tome XXIII de ses *Mémoires.* Ce volume très important contient :

La seconde partie (consacrée au mobilier et à l'intérieur du monument), de la monographie de *l'église Notre-Dame de Saint-Omer,* d'après les comptes de fabrique et les registres capitulaires, ouvrage posthume de l'ancien secrétaire général, M. L. Deschamps de Pas.

Les *Procureurs de ville à Saint-Omer,* de 1302 à 1790, étude importante sur les anciennes institutions de cette ville, par M. Pagart d'Hermansart.

Les *grands baillis d'Audruicq et du pays de Bréde-*

narde, sous la domination française, 1692 à 1790, par M. Pagart d'Hermansart.

Une dissertation par M. Révillion sur *quelques peintures de l'abbaye de Saint-Bertin attribuées à Memlinc.* Un intérêt particulier s'attache à l'hypothèse que l'on peut déduire de cette lecture du séjour à Saint-Omer, du célèbre peintre de Bruges auprès de l'abbé de Saint-Bertin, Guillaume Fillastre.

L'Epigraphie disparue de la ville de Saint-Omer, relevée et publiée par M. l'abbé Bled, d'après des documents privés et des manuscrits importants provenant des archives départementales du Pas-de-Calais et de la bibliothèque de Bruxelles.

La publication trimestrielle du *Bulletin historique* a également donné place à plusieurs notices intéressantes pour l'histoire locale, et les notes nombreuses insérées dans les procès-verbaux témoignent de la vitalité de la Compagnie et des rapports qu'elle ne cesse d'entretenir avec les érudits et les sociétés savantes de tous pays.

Outre ces publications périodiques, la Société des Antiquaires de la Morinie a continué dans une large mesure l'édition de documents inédits.

Le Grand Cartulaire de Saint-Bertin, travail interrompu par la mort de M. l'abbé Haigneré, a été repris par M. l'abbé Bled, président de la Société, qui vient d'achever le tome III. Le fascicule qui vient de paraître nous montre l'abbaye sous l'administration de Guillaume Fillastre, le célèbre évêque de Tournai et abbé de Saint-Bertin de 1450 à 1473. La connaissance de ces chartes est intimement liée à l'histoire des provinces du Nord de la France et de la Belgique, où l'abbaye possédait des propriétés importantes.

Enfin la Société a achevé l'impression du Cartulaire

de Saint-Barthélemy de Béthune, dû à M. le comte Menche de Loisne. Ce travail met à jour des documents importants dont la publication était vivement désirée par les travailleurs qui s'attachent à l'histoire de Béthune et de l'Artois.

Plusieurs membres de la Société ont pris part aux congrès des sociétés savantes et particulièrement à celui de Tournai.

Le Secrétaire général,

J. DE PAS.

VALENCIENNES.

Société d'agriculture des sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

La Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes compte actuellement soixante-quatre années d'existence; elle se subdivise en plusieurs sections et comices.

Les membres sont au nombre de 493, y compris 10 membres honoraires.

Cette compagnie échange ses publications avec 108 sociétés et corps savants dont 10 ont leur siège à Paris, 83 dans trente-cinq départements de la France, 1 en Algérie, 1 en Alsace-Lorraine, 8 en Belgique, 2 en Hollande et 3 en Amérique.

Les sociétaires ont à leur disposition une bibliothèque qui renferme environ 5000 volumes, à laquelle sont annexés une galerie historique et un médaillier.

Des délégués sont nommés pour représenter la Société dans chaque session des congrès de la Fé-

dération archéologique et historique de Belgique.

La section d'histoire et d'art tient habituellement ses séances le premier mercredi de chaque mois ; c'est sur l'initiative de cette section et après approbation par la section centrale, que l'Administration municipale de Valenciennes a décidé de célébrer par une marche historique le Centenaire du Décret de la Convention nationale du 20 vendémiaire an IV, déclarant que Valenciennes « a bien mérité de la Patrie ; » au cours des fêtes qui ont eu lieu à cette occasion, les 23, 24 et 25 juillet 1895, des plaques commémoratives ont été posées sur la façade des maisons rappelant, l'une, le séjour du général Ferrand à Valenciennes, et l'autre, la mort du général Dampierre.

C'est également sur une proposition émanant de la même section que la Société a résolu d'aviser aux moyens propres à obtenir la conservation des maisons dont la construction remonte aux siècles précédents ; en vue d'atteindre ce but, elle décerne des médailles aux propriétaires de celles de ces maisons dans la restauration desquelles on s'applique à respecter le style primitif.

Un groupe spécial assez récemment affilié à la Société d'agriculture, sciences et arts, sous le titre de Société valenciennoise des arts et dont le but est de propager la connaissance des œuvres des artistes de la région, a organisé dans les salles de l'hôtel de ville une exposition annuelle dont les premiers résultats sont encourageants pour l'avenir.

Le compte rendu des séances et des travaux des membres de la Société paraît dans un recueil mensuel intitulé « Revue agricole, industrielle, historique et artistique; » cette collection comprend 45 volumes. Antérieurement à la « Revue, » il avait paru 9 volumes

de « Mémoires, » et, de 1865 à 1879, il a été imprimé 6 autres volumes sous le titre de « Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes. »

Parmi les articles insérés en dernier lieu dans la « Revue, » on peut citer :

Annales de la commune de Beuvrages, par M. J. Lefebvre.

Edmond Guillaume, architecte du Louvre et des Tuileries. — Quelques notes sur sa vie, ses voyages, ses services, ses travaux (1826-1894), par M. H. Caffiaux.

Une héroïne valenciennoise sous la Révolution : Marie-Barbe Parent, par M. Louis Legrand.

Lottman Adam, (son lieu de naissance), par M. Paul Foucart.

Chanson satirique valenciennoise du XVe siècle, (publiée et commentée par E. Vanden Bussche).

Inventaire des reliques et des objets de la sacristie de l'abbaye de Saint-Amand en 1513, etc. (Documents publiés et traduits par M. l'abbé J. Desilve.)

Pierre tombale de Marguerite Van der Does dans l'église d'Eth, par M. le comte Maurin de Nahuys.

Du rôle et de l'influence de l'imitation en matière d'art et d'industrie, par M. Paul Foucart.

Note archéologique. — La construction qui reliait le Pâté à la citadelle (de Valenciennes) reposait-elle sur une ou deux voûtes, à l'époque du siège de 1677? par M. H. Caffiaux.

Le dernier séjour de Mlle Duchesnois à Valenciennes. (Communication de M. Victor Henry.)

Une visite de Jean Second à Valenciennes en 1532. (Communication de M. Victor Henry.)

Discours prononcé le 30 juin 1895 à Saint-Saulve pour l'inauguration du monument de Mlle Duchesnois, par M. Paul Foucart, président de la Société.

Les beaux-arts à l'Exposition régionale de Valenciennes (1895), par M. G. Giard.

Chroniques historiques, littéraires et artistiques, par MM. F. Tulon, E. Dutouquet, P. Membrée, P. Giard, V. Henry.

Il convient d'ajouter à cette nomenclature deux brochures de M. Paul Foucart, président de la Société, qui ont fait l'objet de tirages à part : l'une est une étude sur la vie et les œuvres d'Adam Lottman, sculpteur qui jouit d'une certaine célébrité dans la seconde moitié du XVIIe siècle; l'autre, intitulée « La ville de Condé de 1792 à 1794, » reproduit le texte d'une conférence faite en cette ville le 2 septembre 1894 à l'occasion des réjouissances publiques organisées par la Municipalité en vue de commémorer la reprise de ladite forteresse par les Français en l'an II.

On peut, enfin, annoncer comme entièrement terminé, l'important ouvrage entrepris il y a quelques années, sous les auspices de la Société, par M. Edouard Mariage, membre titulaire et ancien commandant des Canonniers sédentaires de Valenciennes, avec la collaboration de MM. Emile Dutouquet et Maurice Hénault, ses collègues à la Société d'agriculture, sciences et arts. Ce volume, qui a pour titre « Les fortifications de Valenciennes (souvenirs militaires), » comprend 238 pages de texte; il est illustré de 60 phototypies, donnant la reproduction de plans anciens et les vues des parties les plus intéressantes de l'ancienne enceinte fortifiée que le démantèlement vient de faire disparaître.

A. LOSSET,
Secrétaire-adjoint et délégué.



TABLE GÉNÉRALE

DES PRINCIPALES PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE TOURNAI (1).

N. B. La lettre M indique le tome des *Mémoires*, la lettre B le tome des *Bulletins*.

1re SECTION. HISTOIRE.

CHAPITRE PREMIER.

TRAVAUX HISTORIQUES.

I. HISTOIRE CIVILE ET POLITIQUE DE TOURNAI.

A. *Études générales*.

Chronique du Hainaut par Gilbert.	Godefroid Ménilglaise.	M. XIV et XV.
Chronique de Jehan le bel.	Cocheteux.	B. III, 55.
Chartes françaises du Tournaisis.	d'Herbomez.	M. XVII.
Calendrier des guerres de Tournai.	Hennebert.	M. II et III.
Histoire des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne.	d'Herbomez.	M. XXIV et XXV.
Les entrées de souverains à Tournai.	de la Grange.	M. XIX.
Le nom de Tournai.	Hennebert.	M. I.

(1) Annexe au rapport lu à l'assemblée générale du 5 août par M. le chanoine G. Van den Gheyn.

B. *Hors de Tournai.*

CHAPITRE SECOND.

LES DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE.

I. HISTOIRE POLITIQUE ET CIVILE.

A. *Documents généraux concernant Tournai.*

XIIe siècle.

XIIIe siècle.

XIVe siècle.

Extraits d'anciens comptes, XIVe et XVe siècle.	d'Herbomez.	B. V, 61.
Quelques manuscrits des archives du royaume à Bruxelles.	idem.	B. XXV, 9.
Lettres, missives et documents diplomatiques aux archives du département du Nord.	idem.	B. XXIV, 167.
Comptes de la recette générale de l'ancien comté de Flandre.	de la Grange.	B. XXI, 40.

XVe siècle.

Manuscrits de la bibliothèque communale de Douai.	d'Herbomez.	B. XXV, 194.
Extraits analytiques des registres des consaux de Tournai.	de la Grange.	M. XXIII, 1.
Catalogue des manuscrits (bibl. de Lille).	Hennebert.	B. II, 114.

XVIe siècle.

Notice sur divers fonds conservés à Lille.	d'Herbomez.	B. XXII, 196.
Manuscrits conservés aux archives du Nord.	idem.	B. XXIV, 90.
Manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles.	idem.	B. XXIV, 241.
Manuscrits de la bibliothèque communale de Lille.	idem.	B. XXV, 13.
Notes extraites des registres de consaux.	de la Grange.	B. XXIV, 215.

XVIIe siècle.

Consaux de 1617-1621.	Van den Broeck.	B. XIV, 67.
Intendances de la Flandre wallonne et du Hainaut.	d'Herbomez.	B. XXIII, 315.

XVIIIe siècle.

Histoire manuscrite de Tournai, 1710.		B. XII, 29.

Collections particulières.

B. *Documents intéressant des faits particuliers.*

XIIe siècle.

XIIIe siècle.

XVe siècle.

XVIe siècle.

II. HISTOIRE RELIGIEUSE.

A. *Évêché de Tournai.*

1° DOCUMENTS GÉNÉRAUX.

2° DOCUMENTS CONCERNANT CERTAINS FAITS PARTICULIERS.

CHAPITRE TROISIÈME.

BIOGRAPHIE.

A. *Études généalogiques.*

B. *Biographie de famille.*

C. *Biographie d'hommes célèbres.*

IX[e] siècle.

XI[e] siècle.

2[e] SECTION. ARCHÉOLOGIE.

CHAPITRE PREMIER.

L'ART EN GÉNÉRAL.

A. *Travaux généraux.*

CHAPITRE SECOND.

ARCHÉOLOGIE.

ARTICLE PREMIER.

A. *Antiquités romaines.*

B. *Travaux généraux sur les monuments et objets d'art de Tournai.*

ARTICLE SECOND.

MONUMENTS DE TOURNAI.

§ I. ARCHÉOLOGIE CIVILE.

ARTICLE TROISIÈME.

MONUMENTS HORS DE TOURNAI.

A. *Architecture civile.*

B. *Architecture religieuse.*

CHAPITRE TROISIÈME.

NUMISMATIQUE.

A. *Études générales.*

B. *a) Monnaies tournaisiennes aux différentes époques.*

b) Méreaux.

c) Sceaux.

C. *Pièces anciennes.*



3e SECTION. SCIENCES DIVERSES.

A. *Sciences naturelles.*

Flore du Hainaut.	Marissal.	M. I.

B. *Littérature.*

Essai de traduction en vers français d'Anacréon.	Marlin.	M. I.
La langue des Gaulois.	idem.	B. II, p. 37.
Vers français (pièces détachées).	Wacquez.	*passim.*

TABLE DES MATIÈRES.



TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ORATEURS OU AUTEURS DE MÉMOIRES

ET DES MATIÈRES TRAITÉES AU CONGRÈS.

A

B

E

F

G

H

J

L

M

N

O

P

T

V

W



Tournai, typ. Casterman. — 640

APPENDICE.

De la Création d'une École belge à Rome, par l'abbé Alfred Cauchie, professeur d'histoire à l'Université de Louvain (1).

En 1880, le Souverain Pontife Léon XIII ouvrait toutes larges aux historiens les portes des Archives secrètes du Vatican. Depuis, les savants de tous pays aiment à le proclamer et d'ailleurs les faits seuls parlent assez haut, cet acte de munificence a provoqué un immense et grandiose mouvement de recherches et d'études scientifiques. Récemment encore, dans une œuvre de large envergure due à la collaboration de trois membres de l'École française de Rome, M. Paul Fabre mettait en lumière ce grand événement (2) : « Le monde civilisé, écrivait-il, peut » être reconnaissant à Léon XIII. Grâce à lui, la Bibliothèque » et les Archives du Vatican sont devenues un grand laboratoire » international de science historique. Le pape a nettement » aperçu ce qui, dès l'origine, a été le caractère propre de la » Bibliothèque et des Archives apostoliques. Ce dépôt, si intime- » ment lié à l'institution pontificale, a participé à la nature de » la Papauté : il est essentiellement quelque chose de catho- » lique, c'est-à-dire d'universel. Pour l'époque où le Saint-Siège » a dominé l'histoire européenne, c'est dans les collections » vaticanes qu'il faut chercher la clef de l'histoire ; en tout » temps, les rapports du Saint-Siège avec les différentes nations, » le rôle qu'il a joué dans la politique intérieure et dans les » relations internationales des divers peuples font de ses Archives » et de sa Bibliothèque une des principales sources de l'histoire » générale....

» C'est aujourd'hui un beau et réconfortant spectacle, con-

(1) Ce mémoire étant parvenu tardivement au Comité, n'a pu être inséré avec ceux de la seconde Section, à laquelle il a été présenté. (Voir page 487).

(2) G. Goyau, A. Pératé et P. Fabre, *Le Vatican, les papes et la civilisation; le gouvernement central de l'Eglise*, pp. 749 et suiv. Paris, 1895.

» tinue M. Fabre, que celui de cette grande ruche, où des » représentants de tous les peuples d'Occident, appartenant à » toutes les écoles et à toutes les confessions, travaillent » ensemble, avec une activité toujours croissante, à la grande » enquête, que le pape lui-même non seulement leur permet, » mais encore leur demande. »

A plusieurs reprises, il m'a été donné de contempler de mes yeux ces incalculables richesses et d'admirer cette efflorescence scientifique dont Rome est aujourd'hui témoin. Chaque fois, j'ai éprouvé un si vif désir de voir la Belgique imiter les autres nations et fonder à son tour une colonie intellectuelle, que je n'ai pu m'empêcher de proposer au gouvernement de notre pays la création d'une École belge à Rome (1). La Commission royale d'histoire de Belgique a fait l'accueil le plus bienveillant à cette idée et m'a jadis accordé l'hospitalité de ses *Bulletins* pour la développer; d'éminents professeurs de nos diverses Universités l'ont honorée de leur précieuse approbation, les *Revues* les plus autorisées de France et d'Allemagne l'ont encouragée. Aujourd'hui que tant d'historiens tiennent ici de pacifiques assises, pour travailler au progrès de la science qui leur est chère à tous, il m'a semblé que la question ferait un pas décisif si, en la soumettant à votre examen, je pouvais lui conquérir le suffrage et l'appui de ce landtag de l'histoire nationale.

Le plan de cet exposé est bien simple. Je me propose uniquement de vous dire en peu de mots ce qui se trouve et ce qui se fait aux Archives du Vatican : d'un côté, une rapide mention des principaux fonds des Archives vaticanes, d'autre part, une courte description des principales Écoles historiques.

(1) A. Cauchie, *Missions aux Archives vaticanes*. Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pp. 93 et suiv. Extrait des *Comptes rendus de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 5e série, t. II. Bruxelles, 1892.

§ I.

Les principales collections des Archives vaticanes (1).

Les *Archives du Vatican* constituent indubitablement le dépôt historique le plus riche et le plus précieux de Rome et de l'Italie, sinon de l'univers entier.

Pour en décrire les multiples fonds d'une façon complète et méthodique, il faudrait y avoir vécu plusieurs vies et condenser les observations d'une séculaire expérience en de nombreux in-folios. C'est un fait remarquable que des esprits éminents et d'une grande âpreté au travail, tels que Garampi, ont consumé la plus notable partie de leur existence à dresser des inventaires sans pouvoir jamais arriver au terme de leur tâche. Pour aboutir à une classification parfaite et composer un catalogue définitif, il serait indispensable, peut-on dire, de constituer une association nombreuse de travailleurs aussi actifs qu'experts dans le maniement des manuscrits. A cet égard, il est profondé-

(1) Ouvrages généraux à consulter, soit sur les divers fonds des Archives Vaticanes, soit sur l'histoire de ces archives, histoire si utile à étudier pour la connaissance des sources que renferme ce dépôt : G. Marini, *Memorie istoriche degli archivi della Santa Sede Apostolica*, Rome, 1825; Réimprimé dans Laemmer, *Monumenta vaticana historiam ecclesiasticam sæculi XVI illustrantia*. Fribourg-en-Brisgau, 1861. — Dudik, *Iter Romanum*, t. II, Vienne, 1855. — Gachard, *Les archives du Vatican*, dans les *Comptes rendus de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 3e série, t. I. Bruxelles, 1873 — P. A. Munch, *Aufschlüsse über das paepstliche Archiv*, traduit du danois en allemand par S. Loewenfeld. Berlin, 1880. — A. Gottlob, *Das Vaticanisches Archiv*, dans le *Historisches Jahrbuch im Auftrage der Goerresgesellschaft*, t. VI. Munich, 1885. — F. Ehrle, *Zur Geschichte des Schatzes, der Bibliotek und des Archivs der Papste in vierzehnten Jahrhundert*, dans *l'Archiv für Litteratur-und Kirchengeschichte des Mittelaters*, t. I. Berlin, 1885. — *Regestum Clementis papæ V ex Vaticanis archetypis sanct. D. n. Leonis XIII pont. maximi jussu et munificentia nunc primum editum cura et studio monachorum ordinis S. Benedicti*, t. I, *Prolegomena*. Rome, 1885. — G. B. De Rossi, *De origine, historia, indicibus scrinii et bibliothecæ sedis apostolicæ*. Introduction aux Catalogues imprimés de la Bibliothèque

ment regrettable qu'à l'ouverture des Archives vaticanes en 1880, un accord ne soit pas intervenu entre le Saint-Siège et les divers gouvernements de la chrétienté, pour confier la confection d'un inventaire à des historiens délégués par les pays intéressés, mais travaillant sous la direction et le contrôle des archivistes du Saint-Siège. Aujourd'hui encore, pareille entreprise serait éminemment utile.

Pour moi, je m'abstiendrai prudemment d'entrer dans les détails. Il me suffira de passer rapidement en revue les principales catégories de sources et de mentionner çà et là les ouvrages où l'on peut trouver de plus amples renseignements.

On constatera dans cet exposé de nombreuses lacunes, de multiples inégalités, voire même plusieurs inexactitudes. Si ces pages tombent sous le regard de l'un ou l'autre savant occupé à examiner spécialement quelques-uns des fonds dont nous parlons, il sourira sans doute en constatant l'imperfection de notre étude ; mon excuse sera que j'ai ici en vue, non pas de fournir des renseignements complets, ni d'instruire les spécialistes, mais d'exciter le zèle de mes compatriotes en leur faisant entrevoir de loin les richesses historiques de Rome.

vaticane : *Codices Palatini*, t. I. Rome, 1886. — S. Loewenfeld, *Zur neusten Geschichte des paepslichen Archivs*, dans le *Historisches Taschenbuch*, 1887. — Gasparolo, *Costituzione dell' Archivio Vaticano sotto il pontificato di Paul V*, dans les *Studi e documenti di storia e diritto*, t. VIII. Rome, 1887. — Ottino et Fumagalli, *Bibliotheca bibliographica italica* 2 vol. Rome et Turin, 1889-95. Cet ouvrage renseigne les divers *Itinera litteraria* en Italie, les catalogues imprimés de manuscrits et les ouvrages sur la Bibliothèque Vaticane, dont beaucoup s'occupent incidemment des archives du Vatican. — H. Denifle et E. Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, *Introductio* à chacun des trois volumes parus. Paris, 1889-1894. — H. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, t I, ch. V et VI. Leipzig, 1889. — F. Ehrle, *Historia bibliothecæ Romanorum Pontificum tum Bonifatianæ tum Avenionensis*, t. I. Rome, 1890. — E. Bacha, *Les Collections historiques des Archives du Vatican*, dans les *Comptes rendus de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 4ᵉ série, t. XVI. Bruxelles, 1890. — Ch V. Langlois et H. Stein, *Les archives de l'histoire de France*, 2ᵉ partie, ch. VI, *Italie*, I : *Archives du Vatican*. Paris, 1891-1893. — L. Delisle, *Les Archives du Vatican*, dans le *Journal des Savants*, année 1892.

I.

Registres de la Chancellerie pontificale (1).

Dès les premiers siècles du christianisme, les papes ont eu soin de conserver sous forme de registres la teneur des principales lettres et bulles apostoliques qu'ils expédiaient dans les diverses parties de l'univers. Malheureusement, il n'en subsiste que quelques fragments pour les siècles antérieurs à Innocent III. Mais à partir du pontificat de ce pape jusqu'à l'avènement de Sixte-Quint (1198-1572), on en possède au Vatican plus de deux mille volumes.

Pour l'époque des papes d'Avignon, outre cette série connue sous le nom habituel de *Regesta vaticana*, il en existe une autre désignée sous le titre de *Regesta avenioniensia*. Cette dénomination provient de ce double fait que cette dernière collection se rapporte aux papes d'Avignon depuis Clément V jusqu'à Benoît XIII et qu'elle est restée dans le palais d'Avignon jusqu'en 1784. Elle comprend 347 volumes, dont un seul con-

(1) Ouvrages récents à consulter et où l'on trouvera les renseignements sur la nature des registres, l'indication des sources et des principales publications : W. Dirkamp, *Die neuere Literatur zur paepstlichen Diplomatik*, dans le *Historisches Jahrbuch*, t. IV. Munich, 1883. — Dom Gregorio Palmieri, *Ad Vaticani Archivi Romanorum Pontificum Regesta manuductio*. Rome, 1884. — J. Carini, *Le lettere e i regesti de' Papi in ordine al loro primato*. Rome, 1885. — Le Cardinal dom Pitra, *De epistolis et registris romanorum pontificum*, dans les *Analecta novissima spicilegii Solesmensis*, t. I. Rome, 1885. — *Regestum Clementis papæ V*, t. I : *Prolegomena*. Rome. 1885. — H. Denifle, *Die paepstlichen Registerbaende des 13. Jahrhundert und das Inventar derselben vom J. 1339*, dans l'*Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. II. Berlin, 1886. — L. de Mas Latrie, *Les éléments de la diplomatique pontificale*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XXXIX et XLI. Paris, 1886 et 1887. — Denifle, *Zum paepstlichen Urkunden-und Regestenwesen des 13. und 14. Jhs*, dans l'*Archiv für Litteratur-und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. III. Berlin, 1887. — H. Denifle, *Specimina paleographica romanorum pontificum ab Innocentio III ad Urbanum V*. Rome, 1888. — Bresslau, *Handbuch du Urkundenlehre für Deutschland und Italien* t. I, ch. V et VI : *Die Archive, die Kanzleibeamten der roemischen Kai-*

cerne le pontificat de Clément V. Ils ont beaucoup souffert des injures du temps : certaines parties des manuscrits ont disparu, les bulles de plusieurs pontificats ont été confondues sans qu'elles portent aucune mention du nom des papes; de plus, il s'y rencontre, sans ordre aucun dans la disposition, des pièces provenant des *Introitus et Exitus*. Les registres vaticans de cette période ne sont qu'une transcription, sur parchemin, des manuscrits d'Avignon, et ceux-ci sont en simple papier. Les premiers sont dans un état de conservation beaucoup plus satisfaisant; mais leur texte est moins sûr et d'ailleurs, depuis le règne d'Innocent VI, tous les documents de la série d'Avignon n'y ont pas été repris. Il est donc prudent d'étudier simultanément cette double collection.

Enfin, les Archives du Vatican possèdent encore un fonds immense d'environ 2200 volumes appelés communément *Registres du Latran*. Précédemment, ils reposaient au palais de Latran: de là leur dénomination actuelle. En 1892, ils ont été transportés et réunis aux Archives du Vatican. Ils renferment la copie des bulles de la Daterie depuis le pontificat de Boniface IX jusqu'à celui de Pie VII.

ser und der Paepste. Leipzig, 1889. — CH. V. LANGLOIS et H. STEIN, *Les Archives de l'histoire de France*. Paris, 1891-1893. — A. GIRY, *Manuel de diplomatique*, Livre V, ch. I : *La chancellerie pontificale*, Paris, 1894. — SCHMITZ, *Uebersicht über die Publikationen aus den paspstlichen Registerbaenden des XIII-XV. Jahrhunderts vornehmlich seit dem Jahre 1881*, dans le *Roemische Quartalschrift für christliche Alterthumskunde und für Kirchengeschichte*, t. VII. Rome, 1893. — L'auteur passe soigneusement en revue les diverses publications des registres du XIII[e] et du XV[e] siècles éditées depuis une quinzaine d'années. A côté des travaux embrassant les registres de tout un pontificat, tels que ceux de l'Ecole française de Rome, il indique les publications partielles concernant des pays particuliers, des provinces déterminées, etc. A ce dernier point de vue, citons comme intéressant spécialement notre histoire : J. P. KIRSCH, *das Lütticher Schisma vom Jahre 1239*, dans le *Roemische Quartalschrift für christliche Alterthumskunde und für Kirchengeschichte*, t. III. Rome, 1889 — G. BROM, *Bullarium Trajectense*, 2 vol. La Haye, 1891-1895. — A. CAUCHIE, *Nicole Serrurier, un hérétique du XV[e] siècle* dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXIV. Louvain, 1893.

Cet ensemble d'actes constitue l'une des plus considérables et des plus importantes sources diplomatiques pour le moyen âge; mais on y trouve aussi de précieux renseignements pour l'époque moderne. Ils ont gardé vivantes les traces de l'action pontificale : l'histoire du monde civilisé dans son ensemble, celle de chaque pays, de chaque église particulière, comme celle des personnages les plus marquants de ces siècles, peuvent y puiser d'abondantes lumières. Événements, institutions, doctrines, mœurs et usages des temps écoulés réapparaissent aux yeux de qui pénètre le mystère de cette immense collection. Ajoutons que ces *regesta* offrent à la chronologie un fondement des plus solides. Enfin, peu de documents présentent autant de garanties d'authenticité et jouissent d'une aussi grande autorité. Sous bien des rapports, ce sont des sources d'un caractère objectif, et alors même que, sous d'autres aspects, ils ne nous offrent que des témoignages subjectifs, ces témoignages émanent d'une autorité dont les renseignements sont généralement puisés aux meilleures sources et transmis avec un respect sincère de la vérité.

Il est assez aisé de s'orienter dans l'étude des deux premières séries de ces registres. Il existe, en effet, un inventaire des Archives du Vatican dressé par De Pretis sous le pontificat de Benoît XIII (1). Les cent trente-quatre premiers feuillets don-

(1) Cet inventaire porte au dos le titre d'*Inventarium Archivi secreti*. — Il indique armoire par armoire les principaux fonds des archives à cette époque, sauf les archives de la Secrétairie d'Etat et les Mélanges. Il est bien entendu que l'ordonnance moderne ne correspond pas toujours adéquatement à ces indications, et, d'ailleurs, des notes ajoutées par une main récente signalent çà et là diverses modifications contemporaines. Cependant, il nous paraît utile de reproduire ici un extrait des rubriques générales, placées en tête de la description des *armaria*, pour donner une idée du nombre et de la nature des divers fonds que ce catalogue signale. Les indications concernant les trente premiers *armaria*, ont servi de base, disons-nous dans le texte, à la *Manuductio* du P. Palmieri. Nous arrivons donc de suite aux armoires suivantes :

Arm. XXXI. 72 volumina literarum apostolicarum; Arm. XXXII. 48 volumina diversarum literarum apostolicarum; Arm. XXXIII. 64 volumina quindenniorum, taxarum, decimarum, quietantiarum ac censuum cameræ apostolicæ; Arm. XXXIV. 52 volumina instrumentorum cameralium; Arm. XXXV. 152 volumina privilegiorum, jurium, infeodationum ac vicariatuum necnon diversorum aliorum ad sanctam

nent une liste sommaire des *regesta vaticana*, répartis en trente *armaria* : c'est là que le P. Palmieri, éclairé d'ailleurs par sa propre expérience, a puisé les éléments de sa *manuductio* que nous avons déjà signalée en note. On possède aussi des *Bullarium Rubricæ*. Jadis, des *Indices Bullarum* ont également existé, mais ils sont aujourd'hui perdus. Ajoutons qu'au siècle dernier Pistolesi a consigné sur des fiches *(schedæ)*, au nombre d'environ 600.000 et distribuées par ordre de matières, d'innombrables indications sur le contenu des registres et de quantité d'autres volumes des Archives vaticanes.

D'autre part, cet important dépôt possède un *Index* très détaillé, à la fois chronologique et alphabétique, des *Regesta avenioniensia*. Il comprend environ cinquante volumes in-folio. Il a été composé sur un ordre de Clément XI, datant de 1711, par les soins de J. De Martin, secrétaire d'Alamani Salviati, légat d'Avignon.

Enfin, quant aux Registres de Latran, M. Fiochi a commencé d'en faire le catalogue, immédiatement après leur transfert au Vatican.

romanam Ecclesiam pertinentium; Arm. XXXVI. 49 volumina informationum cameralium; Arm. XXXVII. 40 volumina informationum cameralium; Arm. XXXVIII. 27 volumina brevium apostolicorum autographorum; Arm. XXXIX. 65 volumina Brevium apostolicorum: Arm. XL. 53 volumina Brevium apostolorum; Arm. XLI. 72 volumina minutarum Brevium apostolicorum; Arm. XLII. 63 volumina minutarum Brevium apostolicorum; Arm. XLIII. 32 volumina minutarum Brevium apostolicorum; Arm. XLIV. 59 volumina minutarum Brevium apostolicorum ad principes et alios magnates; Arm. XLV. 42 volumina minutarum brevium apostolicorum ad principes et alios magnates; Arm. XLVI. 62 volumina scripturarum ad duces Ferrarienses spectantium; Arm. XLVII. 30 volumina D. Hieronymi Baroffoldi circa Ferrariam ejusque duces; Arm. XLVIII. 54 volumina ad Ferrarie, Comacli, Mutine, Regii civitates et alia loca pertinentia; Arm. XLIX. 48 volumina diversarum civitatum et locorum [Italiæ] scripturas et documenta complectantium; Arm. L. 42 volumina seu Indices litterarum apostolicarum; Arm. LI. 26 volumina seu Indices brevium apostolicarum; Arm. LII. 39 volumina signaturarum audientiæ. commissionum et visitationum; Arm. LIII. 64 volumina ad Datariæ et Cancellariæ stilum pertinentia; Arm. LIV. 44 volumina Cornelii Margarini Thesaurum historicum et Urbani VI schisma necnon Martini Lutheri

A cette triple collection, se rattachent les *Brefs* (1). Ils apparaissent dès le début du XV[e] siècle. Soumis dans leur composition à de moindres formalités que les bulles, leur emploi a considérablement restreint l'usage de celles-ci dans l'administration générale de l'Église, notamment dans les questions de discipline et dans la plupart des relations de la papauté avec les puissances politiques.

Leur expédition amena la création d'un service nouveau : la Secrétairie des Brefs. Au XVII[e] siècle, une grande partie de cette collection fut déposée à l'*Archivio segreto Vaticano* où elle occupe les *armaria* XXXVIII-XLV de la série principale. On trouve ces pièces à l'état d'expéditions, de minutes, de registres et de copies postérieures. Des *Indices* sont conservés dans les *armaria* L et LI.

diversa quoad errores ejus complectentia; Arm. LV. le catalogue est en blanc; Arm. LVI. 52 volumina Inventariorum et Indicum diversorum archiviorum et Bibliothecarum; Arm. LVII. Catalogue en blanc; Arm. LVIII. 52 volumina diversorum cameralium per Leonigum Centofloreum Contelorium Bissaigam et alios conscripta; Arm. LIX. Catalogue en blanc; Arm. LX. 27 volumina ad Urbini ducatum ejusque duces pertinentium; Arm. LXI. 64 volumina scripturarum ad Parmæ et Placentiæ ducatum pertinentium; Arm. LXII. 52 volumina concilii Tridentini et aliorum conciliorum sub diversis summis Pontificibus; Arm. LXIII. 43 volumina diversorum de concilio Tridentino; Arm. LXIV. 34 volumina de diversis Germaniæ gestis; Arm. LXV. 94 volumina Introitus et Exitus Cameræ apostolicæ; Arm. LXVI. 95 volumina Introitus et Exitus Cameræ apostolicæ; Arm. LXVII. 54 volumina Introitus et Exitus Cameræ apostolicæ; Arm. LXVIII. 40 volumina Introitus et Exitus Cameræ apostolicæ; Arm. LXIX. 47 volumina Introitus et Exitus Cameræ apostolicæ; Arm. LXX. 49 volumina Introitus et Exitus Cameræ apostolicæ; Arm. LXXI. 63 volumina Introitus et Exitus Cameræ apostolicæ; Arm. LXXII. 68 volumina Introitus et Exitus Cameræ apostolicæ; Arm. LXXIII. 51 volumina Introitus et Exitus Cameræ apostolicæ; Arm. LXXIV. 47 volumina Introitus et Exitus Cameræ apostolicæ: Arm. LXXV-LXXX. Catalogue en blanc.

(1) Cfr W. FRIEDENSBURG, *Nuntiaturberichte aus Deutschland* 1533-1559, t. I : *Allgemeine Einleitung*. Gotha, 1892. — J. KORZENIOWSKI, *Analecta Romana*, dans les *Scriptores rerum polonicarum*, t. XV. Cracovie, 1894.

II.

Registres des suppliques (1).

La Daterie a essentiellement dans ses attributions l'administration des grâces qui ne sont pas du ressort du Consistoire : collation de divers bénéfices réservés au Saint-Siège, concessions de certains insignes ecclésiastiques, dispenses de mariage au for extérieur, etc. Lorsqu'une demande à ce sujet est adressée au Saint-Siège, les employés de la Daterie la résument, la rédigent *in stylo curiæ,* en forme de minute, avec l'indication des clauses qui doivent accompagner l'expédition de la faveur implorée; cette requête est ensuite soumise à l'audience du pape. Le Souverain Pontife charge un prélat du soin de la signature, et celui-ci appose au bas de la supplique les mots : *Concessum ut petitur in praesentia domini nostri papæ*, ou bien le Saint-Père écrit de sa propre main au même endroit la formule : *Fiat ut petitur*, ou toute autre équivalente, et il joint, en guise de signature, l'initiale de son nom de baptême ou de son nom de profession s'il est religieux. La date est ensuite ajoutée au-dessous de cette approbation par les soins de la Daterie. Au lieu de mettre cet acte en forme de bulle, on le délivre ainsi composé au concessionnaire.

Le même procédé est employé pour différentes questions de justice; mais celles-ci ne sont plus de la compétence de cette Congrégation.

Dans les deux cas, ces pièces portent également le nom de suppliques *(supplicationes)* ou bien encore celui de *signatures*

(1) H. Denifle, *Die Universitaeten des Mittelalters bis 1400*, t. I. Berlin, 1885. — Erler, *Ein Band des Supplikenregisters Bonifacius IX in der koeniglichen Bibliotek zu Eichstaett*, dans le *Historisches Jahrbuch*, t. VIII (1887). — Kehr, *Bemerkungen zu den paepstlichen Supplikenregistern des 14. Jahrhunderts*, dans les *Mittheilungen fur oesterreichische Geschichtsforschung*, t. VIII (1887). — Cfr J. P. Kirsch, *Andreas Sapiti, englischer Prokurator an der Kurie in 14. Jahrhundert* (d'après le manuscrit XXXI, 11 de la Bibliothèque Barberini), dans le *Historisches Jahrbuch*, t. XIV (1893). V. les communications du D[r] Schmitz dans la *Roemische Quartalschrift*, t. VII (1894), et de M. Miltenberger dans le *Historisches Jahrbuch*, t. XV (1894).

en cour de Rome ou de *lettres latines;* celles qui sont du ressort de la Daterie s'appellent suppliques ou signatures *de gratia;* les autres, suppliques ou signatures *de justitia.*

Toutes ces pièces étaient enregistrées.

Jusqu'en 1892, les Archives vaticanes ne possédaient que quatre-vingt-dix-neuf registres de suppliques se rapportant aux pontificats de Clément VI et de ses successeurs Innocent VI, Urbain V, Clément VII et Benoît XIII, ces deux derniers papes de l'obédience d'Avignon pendant le grand schisme; les Archives de la Daterie en possédaient la grande masse. En 1892, environ 7000 à 7500 de ces volumes ont été transportés au Vatican; à part quelques lacunes, ils embrassent l'immense période qui s'étend de Martin V à Pie VII. M. Miltenberger, membre de l'Institut de la *Goerresgesellschaft* a indiqué le nombre de manuscrits pour tous les papes jusqu'à Sixte-Quint.

M. Miltenberger s'est, en outre, occupé de dépouiller, au point de vue de l'Allemagne, les registres du pontificat de Martin V, tandis que l'Institut prussien entreprenait la même étude pour l'époque d'Eugène IV, et que l'Institut autrichien abordait dans ce fonds des recherches sur l'histoire de la Hongrie et de la Bohême. Au reste, le P. Denifle avait déjà tiré un précieux parti des suppliques dans ses travaux sur les Universités du moyen âge et notamment dans son monumental cartulaire de l'Université de Paris (1).

Les publications de ce savant Archiviste ont brillamment mis en lumière et marqué la valeur des *supplices libelli* et lui-même en a d'ailleurs signalé l'importance dans les termes suivants : « *Supplices libellos adire vulgo negligunt, cum facilius sit* » *Regesta bullarum evolvere quæ hoc tempore in primis* » *paginis quodam indice rerum instructa sunt, tali autem sub-* » *sidio indigeant supplicationum Regesta ; in iis pagina quæ-* » *que aliquando septem aut octo documentis referta est, itaque* » *omnia oculis perlustranda. Verum optimam præsidiorum* » *partem sibi præciderit si quis supplices libellos neglexerit;*

(1) H. Denifle et E. Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. II et III, passim. Paris, 1891 et 1894. — *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, t. I. Montpellier, 1889. — M. Fournier, *Les statuts et privilèges des Universités françaises*, 3 vol. Paris, 1890-1892.

» *nam fontem rerum præcipuum suppeditant, ubi nomina*
» *plura, circumstancias sæpius, res singulares fusius inveneris*
» *quam in ipsis Pontificum bullis, quæ, supplicationibus*
» *responsum dando, plerumque nihil novi in priore parte*
» *cujusque continent, in altera formulis solitis et parvi momenti*
» *sententiis replentur. Præterea chartularium, hoc est documentorum compagem, parantibus, eo præferendi sunt supplices libelli, quod breviore spatio res suggerunt* (1). »

III.

ARCHIVES DE LA CHAMBRE APOSTOLIQUE.

Les Archives de la *Camera apostolica* beaucoup moins connues en général que les registres de la Chancellerie pontificale, les égalent s'ils ne les surpassent pas en importance pour les derniers siècles du moyen âge. Elles éclairent d'un jour nouveau l'organisation et l'administration financière de la cour romaine; elles établissent, en matière bénéficiale et pécuniaire les relations de la papauté avec les diverses parties de la chrétienté; elles contiennent d'importants renseignements sur les anciennes missions d'Orient; elles sont une source abondante d'informations pour l'histoire militaire, diplomatique, économique, artistique, politique et religieuse; enfin, en même temps qu'elles jettent une lumière abondante sur l'ensemble des événements, elles offrent mille ressources pour l'histoire et la géographie des diverses régions du monde.

Ces Archives commencent au pontificat de Nicolas III, mais elles sont surtout riches en documents pour l'époque des papes d'Avignon et les temps du grand schisme. On y trouve, sous une infinie variété de titres, deux séries principales de fonds : les *Introitus et Exitus* d'une part, les *Collectoriæ* de l'autre.

Les *Introitus et Exitus* (environ 400 volumes) comprennent deux genres principaux de registres : les uns se rapportent aux *Manualia*, c'est-à-dire aux offices particuliers des employés de la Chambre apostolique : ils nous renseignent sur leurs recettes et leurs dépenses; les autres concernent les *Introitus* et les

(1) DENIFLE et CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. II, p. XVI.

Exitus proprement dits : les recettes et les dépenses annuelles des divers pontificats y sont sommairement annotées sous des rubriques propres à chaque catégorie de fonds.

Les *Collectoriæ* (environ 500 volumes) contiennent surtout l'exposé des comptes des collecteurs envoyés par la *Camera apostolica* dans les différents pays de la chrétienté, les registres des recettes perçues sur les bénéfices, et versées directement dans le trésor de l'Administration centrale ainsi que quantité d'*obligationes* et de quittances délivrées par les camériers, les trésoriers et les notaires attachés à ce service.

Ces sources ont été largement mises à contribution et continuent de l'être. C'est dans les travaux qui les ont utilisées qu'on peut le mieux se rendre compte de leur valeur et chercher une orientation pour de nouvelles explorations (1).

Les *obligationes*, quoique se rattachant à cette double catégorie, méritent une mention spéciale. De très bonne heure on a détaché des *Exitus et Introitus* ainsi que des *Collectoriæ* qui composent les deux séries les plus anciennes de la Chambre apostolique, les volumes qui contenaient les engagements des

(1) V. MUNTZ, *Les arts à la cour des papes pendant le XVe et XVIe siècle*, 3 vol., dans la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, 1re série, fascicules IV, IX et XXVIII. — P. FABRE, *Le liber censuum de l'Eglise romaine, ibidem*, 2e série, VI. — P. FABRE, *Etude sur le Liber censuum de l'Eglise romaine, ibidem*, 1re série, fascicule LXII. Paris, 1892. — CH. V. LANGLOIS et H. STEIN (ouvrage cité, p. 753) indiquent les autres travaux principaux des Français d'après ces archives. — A. GOTTLOB, *Aus der Camera apostolica des 15. Jahrshunderts*. Innsbruch, 1889. — F. EHRLE, *Historia bibliothecæ Romanorum Pontificum tum Bonifatianæ tum Avenionensis*, t. I. Rome, 1890. — GOTTLOB, *Die paepstlichen Kreuzzugssteuern des 13. Jahrhunderts*. Heiligenstadt, 1892. — L. KOENIG, *Die paepstlichen Kammer unter Clemens V und Johann XXII*. Vienne, 1894. — J. P. KIRSCH, *Die paepstlichen Kollectorien in Deutschland wahrend des XIV. Jahrhundert*, dans les *Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte*, publications de la *Goerresgesellschaft in Verbindung mit ihrem historischen Institut in Rom*. Paderborn, 1894. — J. P. KIRSCH, *die Finanzverwaltung des Kardinalkollegiums im XIII. und XIV. Jahrhundert*, dans les *Kirchengeschichtliche Studien* herausgegeben von Dr KNOEPFLER, Dr SCHROERS und Dr SDRALEK, t. II. Münster, 1895.

prélats envers la *Camera apostolica*, au sujet du « servitium commune » et des « servitia minuta ». Il en fut de même pour les registres des quittances donnant décharge de ces obligations et où l'on trouve aussi l'indication des visites *ad limina*. Ces manuscrits ont formé une nouvelle série comprenant deux genres de registres : les uns étaient tenus par les fonctionnaires de la Chambre apostolique et renferment les actes de leur administration; les autres proviennent des Archives du camérier du Sacré-Collège : ils se rapportent aux recettes communes et à leur répartition. On peut s'en faire une idée exacte et juger de leur importance historique en parcourant un travail capital pour l'histoire des institutions du moyen âge, celui de Mgr J. P. Kirsch, professeur à l'Université de Fribourg en Suisse : *Die Finanzverwaltung des Kardinalkollegiums im XIII. und XIV. Jahrhundert*, publié dans les *Kirchengeschichtliche Studien* édités par MM. les docteurs Knöpfler, Schrörs et Sdralek, t. II. Munster, 1895 (1).

En 1894, M. le docteur L. Schmitz (2), a attiré l'attention des érudits sur un autre fonds particulier, presque inexploré jusqu'ici. Ce sont les *Formataria* ou *Libri formatariæ*, ou encore *Libri formatarum*, désignation empruntée aux *formatæ* ou *litteræ formatæ* dont le nom a été l'objet de diverses explications.

A raison de leur provenance, nous les signalerons ici, bien qu'aujourd'hui ils appartiennent à l'*Archivio di Stato*, à Rome. Il en existe quatorze volumes, embrassant, sauf quelques lacunes, les années 1425-1524. Leur contenu roule sur les ordinations, depuis les simples collations de la tonsure jusqu'aux consécrations d'évêques et de prélats à la cour même de Rome. Deux genres d'actes y sont enregistrés : 1) Des ordonnances générales et des dispenses au sujet des ordres à conférer *(mandata* et *litteræ dimissoriales* ou *dimissoriæ)*; 2) Les procès-verbaux des ordinations faites et les attestations ou certificats délivrés à chacun des intéressés *(formatæ* ou *litteræ formatæ* ou *testimoniales)*.

Ces quelques manuscrits fournissent de précieux renseigne-

(1) Cfr Contelorius, *Elenchus cardinalium ab anno 1294 ad annum 1430*. Rome, 1641.

(2) *Die Libri Formatarum der Camera apostolica* dans le *Roemische Quartalschrift für christliche Alterthumskunde und für Kirchengeschichte*, t. VIII. Rome, 1894.

ments sur le fonctionnement, en cour de Rome, de l'un des principaux services du ministère sacré; de plus, ils constituent une source intéressante pour l'histoire ecclésiastique des diverses contrées de la chrétienté.

IV.

Archives de la Secrétairie d'État.

Les Archives de la Secrétairie d'État comprennent plusieurs fonds qui ne remontent guère, en général, au delà de l'époque moderne. Au siècle dernier, De Pretis en a dressé un inventaire sommaire. Depuis lors, d'innombrables matériaux du même genre se sont ajoutés aux anciennes collections; mais aujourd'hui encore les divisions adoptées par De Pretis subsistent. Nous les suivrons pour donner une idée générale de ces Archives.

En premier lieu, viennent les Nonciatures.

Dans les derniers temps du moyen âge, le développement considérable des relations internationales amena les puissances civilisées de l'Europe a substituer aux missions temporaires et intermittentes des ambassades d'un caractère permanent. La papauté dont les intérêts ont toujours été plus nombreux, plus étendus et d'un ordre plus élevé que ceux des simples gouvernements, ne manqua pas d'entrer immédiatement dans cette voie; la révolution religieuse du XVI[e] siècle et la réforme catholique opérée par le Concile de Trente rendirent plus grande encore la nécessité pour Rome d'avoir des agents établis à demeure auprès de la plupart des cours de l'Europe (1).

C'est à Venise, en l'an 1500, que fut instituée par Alexandre VI

(1) A. Reumont, *Della diplomatia italiana dal secolo XIII al XVI*. Florence, 1857. — Otto Krauske, *Die Entwickelung der staendigen Diplomatie von XVen Jahrhundert zu den Beschlüssen von 1815-1878*. Leipzig, 1885. — A. Schaube, *Zur Entstehungsgeschichte der staendigen Gesandschaften*, dans les *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung*, t. X (1889). -- W. Friedensburg, *Anfaenge der Nuntiatur in Deutschland*, dans les *Nuntiaturberichte aus Deutschland 1533-1559*, t. I. Gotha, 1892-1894. — De Maulde la Clavière, *La diplomatie au temps de Machiavel*, 3 vol. Paris, 1893. — A. Pieper, *Zur Entstehungsgeschichte der staendigen Nuntiaturen*. Fribourg-en-Brisgau, 1894.

la première des nonciatures permanentes. Léon X en érigea à son tour plusieurs : en Allemagne, en 1513 ; en France, en 1514 ; en Espagne, en 1516. Dans la suite, des créations similaires eurent lieu auprès de la plupart des puissances de l'Italie et du reste de l'Europe.

Dans ce nombre, deux nonciatures, la *Nunziatura di Colonia* et la *Nunziatura di Fiandra* ont une importance capitale pour nous.

La première fut érigée en 1584. Toujours jusqu'à la Révolution française, le diocèse de Liège fut soumis à la juridiction des envoyés du Saint-Siège à Cologne (1). Jusqu'en 1596, ceux-ci exercèrent également leurs pouvoirs dans l'ensemble des Pays-Bas espagnols.

A l'avènement de l'archiduc Albert, Clément VIII dota ces provinces d'une nonciature autonome, la NUNZIATURA DI FIANDRA (2).

L'institution elle-même a subsisté pendant deux siècles, jusqu'au règne de l'empereur Joseph II ; mais les représentants de la papauté à Bruxelles n'ont pas toujours porté le titre de nonce : il y eut toute une période où ils n'avaient que la qualité d'internonces.

Nous ne saurions trop recommander à nos compatriotes l'étude des archives de cette *Nunziatura di Fiandra.*

En général, les envoyés du Saint-Siège jouissaient de nombreux pouvoirs en matière de juridiction ecclésiastique, et toujours les nonces de Bruxelles eurent d'importantes missions à

(1) MAX LOSSEN, *Zur Geschichte der paepslichen Nuntiatur in Koln, 1573-1595,* dans les *Sitzungsberichte der Muenchener Akademie*, 1888. — K. UNKEL, *Die Errichtung der staendigen apostolischen Nunziatur in Kœln*, dans le *Historisches Jahrbuch*, t. XII (1891). — J. HANSEN, *Nunziaturberichte aus Deutschland 1572-1585*, t. I-II. Berlin, 1892-1894. — MAX LOSSEN, *Roemische Nuntiaturberichte als Quellen der Geschichte des Koelnischen Kriegs*, dans le *Historische Zeitschrift*, t. LXXV. Munich, 1895.

(2) *Notice chronologique des envoyés du Saint-Siège en Belgique*, dans le *Journal historique et littéraire*, t. II. Liège, 1835. — GACHARD, *Les Archives du Vatican*, dans les *Comptes rendus de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 4e série, t. I. Bruxelles, 1873. — CLAESSENS, *Les envoyés du Saint-Siège en Belgique*, dans les *Précis historiques*, t. XXIX, (1880). — V. BRANTS, *Jehan Richardot*, dans le *Muséon*, t. X. Louvain, 1891.

remplir : de là un échange perpétuel de correspondances entre la Cour de Rome et ses agents, correspondances absolument secrètes et assez souvent même rédigées à l'aide de chiffres.

Il est vrai qu'à raison de notre soumission aux souverains des deux maisons de Habsbourg, les questions de politique générale intéressant les Pays-Bas catholiques ont le plus souvent été traitées en d'autres cours : c'est dans les nonciatures d'Espagne et de l'Empire qu'il faut avant tout en chercher l'histoire, mais les délégués du Saint-Siège en Flandre n'étaient cependant pas indifférents ni étrangers à ces affaires. Il est bon, d'ailleurs, de noter que les événements et les négociations de quelque importance pour une nation, avaient toujours un écho dans toutes les autres cours, et conséquemment, à titre d'intéressés ou de simples curieux, tous les nonces de la chrétienté communiquaient soigneusement à Rome les renseignements qu'ils recueillaient.

Sous d'autres rapports, la *Nunziatura di Fiandra* est une source importante pour l'histoire de plusieurs pays étrangers. Les agents de la cour romaine à Bruxelles avaient, en effet, une mission spéciale à l'égard de l'Angleterre. Déjà, dans les correspondances d'Ottavio Mirto (1596-1606) et de Bentivoglio (1507-1615), on remarque le soin et l'assiduité de ces envoyés du Saint-Siège à tenir celle-ci au courant des événements d'Outre Manche; de même, dans la première instruction à l'archevêque de Patras, en 1621, il lui est soigneusement recommandé de s'informer et de faire rapport des affaires de la Grande Bretagne et de soigner les intérêts des séminaires établis aux Pays-Bas pour fournir des prêtres à ces contrées. Bientôt ils eurent des attributions plus vastes encore. On sait qu'à partir de la création de la Congrégation *de Propaganda fide* en 1622, les pays infidèles et hérétiques furent divisés en plusieurs provinces, relevant de diverses nonciatures établies chez les nations catholiques. Celle de Flandre eut dans son ressort la province du Nord comprenant, outre la Hollande, l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, le Danemark et la Norwège. La plupart des écritures relatives aux affaires religieuses de ces régions sont conservées aux Archives de la Propagande; mais la *Nunziatura di Fiandra* fournit aussi des renseignements à leur sujet (1).

(1) Cfr A. Pieper, *Die Propaganda-Kongregationen und die nor-*

Les correspondances des nonces puisent un nouveau motif d'intérêt dans les qualités personnelles de ces prélats.

Outre qu'ils appartenaient à une race éminemment propre à la diplomatie, les nonces se recrutaient habituellement dans les familles patriciennes de l'Italie : ils avaient recueilli dès l'enfance, au foyer paternel, les traditions et les leçons d'ancêtres et de parents qui s'étaient illustrés dans les diverses branches du gouvernement; parfois ils s'étaient déjà fait eux-mêmes un nom dans la diplomatie, avant d'entrer au service de la cour romaine.

Dès leur jeune âge, ils avaient été non seulement formés aux belles lettres, mais encore instruits dans les sciences théologiques, juridiques et politiques. Cette culture leur permettait d'aspirer aux charges publiques, d'entrer dans le personnel de la Secrétairie d'État, condition souvent indispensable pour arriver aux nonciatures, et circonstance toujours utile pour les initier au maniement des affaires; car de ce département dépendaient les questions diplomatiques : c'est là que se rédigeaient les instructions et les autres dépêches aux agents du Saint-Siège, c'est là qu'arrivaient leurs correspondances. De la Secrétairie d'État, ils passaient au service des nonces, en qualité de secrétaires ou d'auditeurs; c'était seulement après avoir donné des preuves multiples de leur talent, qu'ils étaient appelés à l'honneur de représenter le Souverain Pontife auprès des cours étrangères. Enfin, Rome, dans le choix de ses envoyés, ne faisait pas un cas moindre de l'honorabilité et des vertus des candidats. Toutes ces qualités d'ordre intellectuel et moral unies au prestige de leur dignité leur assuraient une grande autorité et leur attiraient la confiance des souverains et celle de leurs ministres.

Tel est, en partie, le secret des succès de la diplomatie pontificale; c'est aussi ce qui donne aux écrits des nonces, aussi bien qu'à ceux qu'ils recevaient de Rome, une valeur inappréciable que nous ne voulons cependant pas surfaire (1). Observation exacte des personnes et des événements, finesse et

dischen Missionen im 17. Jahrhundert. Cologne, 1886. — A. Pieper, *Das Propanda-Archiv*, dans le *Roemische Quartalschrift*, t. I. Rome, 1887.

(1) V. H. Ulmann, *Ueber den Werth diplomatischer Depeschen als Geschichtsquellen*. Leipzig, 1874.

pénétration d'esprit, exposé fidèle et impartial, abondance précieuse de détails et de réflexions psychologiques, telles sont généralement les mérites des innombrables missives échangées entre la cour romaine et ses agents, missives où l'on saisit d'ailleurs très souvent sur le vif l'action même, les idées et les sentiments des personnages, en même temps que l'on découvre les ressorts cachés et la marche générale de la politique.

Il n'est donc pas exagéré de dire que pour l'histoire des Pays-Bas au XVIIe et au XVIIIe siècle, il n'est guère de source plus importante que la *Nunziatura di Fiandra.*

Nous nous abstiendrons de toute information sur les richesses des nonciatures étrangères, bien que toutes nous intéressent à des titres plus ou moins nombreux. L'inventaire de De Pretis et mieux encore les travaux assez nombreux déjà publiés dans ce vaste domaine, tels sont les guides à consulter.

Bornons-nous donc à la *Nunziatura di Fiandra.* Nous en avons parcouru la plupart des volumes au Vatican. Naturellement, ils présentent d'assez nombreuses lacunes : nous avons toutefois réussi à les combler en grande partie, soit dans les manuscrits provenant du palais Borghèse, soit en diverses bibliothèques de Rome. Le temps nous a cependant manqué pour examiner par nous-même quelques fonds de la Nonciature de Bruxelles; mais notre ami M. Leclair, professeur d'histoire et de droit canon au Séminaire de Namur, les avait jadis examinés, alors qu'il s'occupait de recueillir les matériaux pour l'histoire du jansénisme dans les Pays-Bas : il a bien voulu nous faire part du résultat de ses recherches avec une générosité et une amabilité dont nous ne saurions assez le remercier. Nous en avons profité avec joie pour compléter nos observations personnelles. Il nous est ainsi permis de donner la liste des nonces et internonces de Flandre avec l'indication des volumes où reposent leurs correspondances depuis 1596 jusqu'en 1795.

Dans ce tableau, nous n'avons pas compris cependant les dix premiers volumes de la *Nunziatura di Fiandra* : ils sont, en effet, d'une époque antérieure à l'établissement de cette nonciature et n'en font aucunement partie.

LISTE DES NONCES ET INTERNONCES

DE BRUXELLES

AINSI QUE DES VOLUMES RENFERMANT LEUR CORRESPONDANCE AVEC LA COUR ROMAINE.

ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A BRUXELLES	LETTRES DES ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A LA COUR DE ROME		LETTRES DE LA COUR ROMAINE A SES ENVOYÉS (1)	
	Dépôts littéraires	*Années des correspondances*	*Dépôts littéraires*	*Années des correspondances*
Ottavio Mirto Frangipani, évêque de Tricarico en 1592, archevêque de Tarente en 1605, premier nonce. 1596-1606	NF (2), 11	1596-1599	AB, III, 40	1596-1605
	AB, III, 98 c. 1 (3)	1600	NF, 136	1605-1606
	AB, III, 98 d. 1	1601	BB, LXV, 8	1605-1606
	AB, III, 98 d. 2	1602	AB, II, 489	1605-1606
	AB, III, 98 d. 3	1603		
	AB, III, 110 b. c. d. g.	1603-1605		
	AB, I, 966	1605		
	BB, LVII, 85	1605		
	AB, II, 98	1605-1606		
	AB, II, 108	1606		
Decio Carafa, archevêque de Damas, nonce. 1606-1607	AB, II, 103	1606	NF, 136	1606-1607
	AB, II, 108	1606	BB, LXV, 8	1606-1607
	AB, II, 100 (4)	1607	AB, II, 489	1606-1607

(1) Il y a deux espèces de volumes bien distincts : les uns ne comprennent que les lettres adressées à Rome par ses envoyés, les autres ne renferment que les missives émanées de la cour de Rome. Mais, en outre, quelques tomes contiennent à la fois des pièces de cette double espèce : on les reconnaîtra à ce signe, c'est qu'ils figurent à la fois dans les deux catégories que nous venons d'indiquer : en général, ils conservent la correspondance chiffrée.

(2) Tableau des abréviations : AB. = Archives Borghèse.
BA. = Bibliothèque Angelica.
BB. = Bibliothèque Barberini.
BC. = Bibliothèque Corsini.
NF. = Nunziatura di Fiandra aux Archives vaticanes.

(3) Indépendamment des volumes des Archives Borghèse que nous indiquons, il en est bien d'autres où l'on peut dire à priori, d'après les indications du catalogue, qu'il existe des correspondances de la Nonciature de Flandre; mais nous n'avons pu les examiner. Pour quelques-uns de ceux que nous mentionnons, le temps nous a manqué pour les parcourir nous-même. Nous nous en sommes remis aux renseignements de M. le Dr Heidenhain.

(4) Ce manuscrit, inventorié précédemment par l'Institut prussien, n'a pu être retrouvé lors de nos recherches au Vatican.

ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A BRUXELLES	LETTRES DES ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A LA COUR DE ROME		LETTRES DE LA COUR ROMAINE A SES ENVOYÉS	
	Dépôts littéraires	*Années des correspondances*	*Dépôts littéraires*	*Années des correspondances*
Gui Bentivo-	AB, II, 100	1607	NF, 136	1607-1609
glio, archevê-	NF, 12 (1)	1607, 1609	BB, LXV, 8	1607-1609
que de Rho-	AB, II, 111	1608	AB, II, 489	1607-1609
des, nonce.	AB, II, 115	1608	NF, 137	1609-1613
1607-1615	AB, II, 204-206	1608	BA, S. 7. n° 12	1609-1615
	AB, II, 98	1608-1609	AB, I, 914	1609-1613
	AB, II, 103	1608-1610	AB, II, 428	1614-1615
	AB, II, 17	1609-1613	AB, II, 365	1615
	BB, LXIV, 8	1608-1615		
	BB, LXIV, 13	1608-1615		
	BB, LVII, 6	1609-1610		
	AB, II, 114	1609		
	NF, 12A	1609-1611		
	NF, 13	1611-1612		
	AB, I, 269-272	1613		
	AB, II, 98	1613		
	AB, I, 304	1613		
	AB, I, 404	1613		
	AB, II, 99	1614		
	AB, II, 101	1614		
	AB, II, 110	1614		
	AB, II, 136	1614		
	AB, II, 106	1614-1615		
	AB, II, 175	1615		
	AB, II, 116	1615		
Ascanio Gesu-	AB, II, 116	1615	AB, II, 428	1615-1617
aldi, archevê-	AB, II, 102	1616		
que de Bari,	AB, II, 113	1617		
nonce.	AB, II, 137	1617		
1615-1617				
Lucio Morra,	AB, II, 113	1617	AB, II, 428	1617-1619
archevêque	AB, II, 137	1617		
d'Otranto,	AB, II, 104	1618		
nonce.	AB, II, 112	1618		
1617-1619	NF, 12	1618		
	AB, II, 105	1619		

(1) Le tome XII de la *Nunziatura di Fiandra* n'offre pas l'homogénéité des autres volumes : il renferme quelques lettres de divers nonces, internonces et intérimaires de l'année 1607 à l'année 1706.

ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A BRUXELLES	LETTRES DES ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A LA COUR DE ROME		LETTRES DE LA COUR ROMAINE A SES ENVOYÉS	
	Dépôts littéraires	*Années des correspondances*	*Dépôts littéraires*	*Années des correspondances*
Lucio San Severino, archevêque de Salerne, nonce. 1619-1621	AB, II, 104	1619	AB, II, 403	1619-1621
	AB, II, 105	1619		
	AB, II, 109	1620		
	AB, II, 98	1620		
Giovanni Francesco de' Conti Guidi del Bagno, archevêque de Patras, nonce. 1621-1627	NF, 14	1623	BB, LVI, 101	1621
	NF, 14A	1623-1627	BC, 491	1621
	NF, 14B	1624	BB, LIX, 158	1621
	NF, 21A	1623-1627	BB, XXXVIII, 63	1622
	NF, 14C	1625	BB, XXXII, 222	1622
	NF, 15	1626	NF, 138	1623-1626
	BB, LXIX, 47	1627	BB, LXX, 35	1623-1627
			NF, 139	1627
			BB, LXX, 36	1627
Fabio de Lagonissa ou *della Lionessa*, archevêque de Consa, nonce. 1627-1634	NF, 14A	1627	NF, 139	1627-1631
	BB, LXIX, 47	1627	BB, LXX, 36	1627-1631
	BB, XXXIII, 197	1627	BB, LXX, 37	1632-1634
	BB, LXIX, 48	1628	NF, 140	1632-1634
	NF, 20	1628-1632		
	NF, 16	1629		
	NF, 17	1630		
	BB, LXX, 38	1630-1632		
	NF, 18	1631		
	NF, 19	1632		
	NF, 21	1632-1634		
	BB, LXX, 39	1634		
Richard Paul Stravius ou *Straven*, archidiacre d'Arras, évêque de Dyonisie et suffragant de l'évêque de Liège en 1641, 1er internonce (1). 1632-1642	NF, 22	1634-1636	BB, LXX, 37	1634-1638
	BB, LXX, 39	1634-1636	NF, 140	1634-1638
	BB, LXIX, 49	1634-1638	BB, LXIX, 49	1635-1638
	BB, LXIX, 48	1634-1638	NF, 26	1638-1642
	NF, 23	1636	BB, LXX, 63	1642
	NF, 24	1636-1639	BB, LXVII, 45	1642
	BB, LXX, 40	1638	BB, LXVII, 45	1642
	NF, 25	1638-1641		
	NF, 26	1638-1642		
	NF, 25A	1641-1643		

(1) Fabio de Lagonissa fut rappelé à Rome, après la mort de l'archiduchesse Élisabeth.

ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A BRUXELLES	LETTRES DES ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A LA COUR DE ROME		LETTRES DE LA COUR ROMAINE A SES ENVOYÉS	
	Dépôts littéraires	*Années des correspondances*	*Dépôts littéraires*	*Années des correspondances*
Lelio Falconieri, archevêque de Thèbes, nonce (1).			NF, 140	1635-1637
1634-1637			BB, LVII, 76	1635
			BB, LX, 67	1635
			BB, LXX, 37	1635-1637
Antonio Bichi, abbé de S. Anastasia,	NF, 25A	1641-1643	NF, 26	1642
internonce.	NF, 26	1642-1643	BB, LXX, 63	1642
1641-1652	NF, 27	1644-1651	BB, LXVII, 45	1642
	NF, 29	1645	BB, LXX, 65	1643-1644
	NF, 12	1645 et 1650	NF, 28	1644-1651
	NF, 30	1646	NF, 141	1644-1651
	NF, 31	1647		
	NF, 32	1648		
	NF, 33	1649		
	NF, 34	1650		
	NF, 35	1651		
	NF, 36	1652		
Andrea Mangelli, abbé de S. Angelo,	NF, 36	1652	NF, 142	1655
internonce.	NF, 37	1653		
1652-1655	NF, 38	1654		
	NF, 39	1655		
Nipho, administrateur intérimaire.	NF, 39	1655	NF, 142	1655-1656
1655-1656	NF, 40	1656		
Girolamo di Vecchii, abbé	NF, 40	1656	NF, 142	1656-1661
	NF, 41	1657	NF, 143	1662-1665

par lettre du 28 janvier 1634, pour le motif que « *mentre vi sono stati governatori in cotesti stati, non hanno fatto costà residenza li Nuntii apostolici.* » NF, 140 et BB. LXX, 37. — Dès lors commence la série des internonces.

(1) Après la nomination du cardinal-infant Ferdinand, frère de Philippe IV, roi d'Espagne, au poste de gouverneur général des Pays-Bas, Lelio Falconieri, archevêque de Thèbes, fut envoyé dans nos provinces en qualité de nonce; mais il éprouva tant de difficultés pour être reconnu par le gouvernement, qu'il retourna en Italie en 1637, sans jamais avoir rempli ses fonctions; durant ces difficultés, Stravius continua de gérer les affaires de la nonciature. NF, 140 et BB, LXX, 37.

ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A BRUXELLES	LETTRES DES ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A LA COUR DE ROME		LETTRES DE LA COUR ROMAINE A SES ENVOYÉS	
	Dépôts littéraires	*Années des correspondances*	*Dépôts littéraires*	*Années des correspondances*
de Monte Reale, internonce. 1656-1665	**NF, 42**	**1658**	**NF, 48**	**1663-1664**
	NF, 43	**1659**		
	NF, 44	**1660**		
	NF, 45	**1661**		
	NF, 46	**1662**		
	NF, 12	**1662-1665**		
	NF, 47	**1663**		
	NF, 48	**1663-1664**		
	NF, 49	**1664**		
	NF, 50	**1665**		
***Paolo Filippo l'Hermite,* administrateur intérimaire. 1665**	**NF, 50**	**1665**		
	NF, 12	**1665**		
***Giacomo Rospiliosi,* abbé de S. Maria, internonce. 1665-1667**	**NF, 50**	**1664-1665**	**NF, 143**	**1664-1665**
	NF, 48	**1665**	**NF, 48**	**1665**
	NF, 12	**1665-1666**	**NF, 53**	**1666**
	NF, 51	**1666**	**NF, 144**	**1666-1667**
	NF, 52	**1666**		
	NF, 53	**1666**		
	NF, 54	**1667**		
	NF, 55	**1667**		
***Claudio Agretti,* administrateur intérimaire. 1667-1668**	**NF, 12**	**1667**	**NF, 54**	**1667-1668**
	NF, 54	**1667-1668**	**NF, 144**	**1667-1668**
	NF, 55	**1667**		
	NF, 56	**1668**		
***Pompeio Giusani,* administrateur, second intérimaire. 1667**	**NF, 54**	**1667**		
	NF, 55	**1667**		
***Francesco Airoldi,* abbé de S. Abondio,**	**NF, 56**	**1668-1669**	**NF, 54**	**1668-1669**
	NF, 57	**1669**	**NF, 144**	**1668-1670**
	NF, 12	**1669 et 1672**	**NF, 59**	**1670-1673**

ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A BRUXELLES	LETTRES DES ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A LA COUR DE ROME		LETTRES DE LA COUR ROMAINE A SES ENVOYÉS	
	Dépôts littéraires	*Années des correspondances*	*Dépôts littéraires*	*Années des correspondances*
internonce. 1668-1673	NF, 58	1670	NF, 145	1670-1673
	NF, 59	1670-1673		
	NF, 60	1671		
	NF, 61	1672		
	NF, 62	1673		
Octavio Falconieri, abbé de S. Girolamo, internonce. 1673-1675	NF, 62	1673	NF, 59	1673-1674
	NF, 59	1673-1675	NF, 145	1673-1675
	NF, 63	1674		
	NF, 64	1675		
Claudio Agretti, administrateur intérimaire. 1675	NF, 64	1675	NF, 59	1674-1675
	NF, 59	1675	NF, 145	1675
Sebastiano Antonio Tanari ou *Tanara,* abbé de S. Maria, internonce. 1675-1687	NF, 59	1675	NF. 59	1675-1676
	NF, 64	1675	NF, 145	1675-1676
	NF, 65	1676	NF, 146	1676-1681
	NF, 66	1676-1682	NF, 66	1676-1682
	NF, 67	1677	NF, 66A	1682-1687
	NF, 68	1678	NF, 147	1682-1687
	NF, 69	1679		
	NF, 70	1680		
	NF, 71	1681		
	NF, 72	1682		
	NF, 66A	1682-1687		
	NF, 73	1683		
	NF, 74	1684		
	NF, 75	1685		
	NF, 76	1686		
	NF, 77	1687		
Gio. da Via, abbé de S. Catarina, internonce. 1687-1690	NF, 77	1687	NF, 66A	1687-1689
	NF, 66A	1687-1689	NF, 147	1687-1689
	NF, 78	1688	NF, 148	1689-1690
	NF, 79	1689		
	NF, 80	1690		

ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A BRUXELLES	LETTRES DES ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A LA COUR DE ROME		LETTRES DE LA COUR ROMAINE A SES ENVOYÉS	
	Dépôts littéraires	*Années des correspondances*	*Dépôts littéraires*	*Années des correspondances*
Pigliardi, administ. intér. 1690	NF, 80	1690	NF, 148	1690
Giulio Piazza, abbé de S. Giorgio, internonce. 1690-1696	NF, 80	1690	NF, 81	1690-1696
	NF, 82	1691	NF, 148	1690-1696
	NF, 81	1691-1696		
	NF, 83	1692		
	NF, 84	1693		
	NF, 85	1694		
	NF, 86	1695		
	NF, 87	1696		
Horazio FilipoSpada, abbé de S. Stefano, internonce. 1696-1698	NF, 87	1696	NF, 81	1696-1698
	NF, 81	1696-1698	NF, 148	1696-1698
	NF, 88	1697		
	NF, 89	1698		
Giovanni Francesco Bussi, abbé de S. Salvatore, internonce. 1698-1706	NF, 89	1698	NF, 81	1698-1700
	NF, 81	1698-1700	NF, 148	1698-1700
	NF, 90	1699	NF, 149	1700-1706
	NF, 91	1700	NF, 152	1700-1706
	NF, 12	1700		
	NF, 152	1700-1706		
	NF, 92	1701		
	NF, 93	1702		
	NF, 94	1703		
	NF, 95	1704		
	NF, 96	1705		
	NF, 97	1706		
	NF, 98	1706		
Girolamo Grimaldi, abbé de S. Maria, internonce. 1706-1713	NF, 12	1706	NF, 150	1706-1713
	NF, 152	1706-1713	NF, 152	1706-1713
	NF, 97	1706		
	NF, 98	1706		
	NF, 99	1707		
	NF, 100	1708		
	NF, 101	1709		
	NF, 102	1710		
	NF, 103	1711		
	NF, 104	1712		
	NF, 105	1713		

ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A BRUXELLES	LETTRES DES ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A LA COUR DE ROME		LETTRES DE LA COUR ROMAINE A SES ENVOYÉS	
	Dépôts littéraires	*Années des correspondances*	*Dépôts littéraires*	*Années des correspondances*
Vincenzo Santini, **abbé de S. Giovanni Battista, internonce. 1713-1721**	**NF, 105**	**1713**	**NF, 152**	**1713-1720**
	NF, 152	**1713-1721**	**NF, 151**	**1713-1721**
	NF, 106	**1714**	**NF, 153**	**1721**
	NF, 107	**1715**		
	NF, 108	**1716**		
	NF, 109	**1717**		
	NF, 110	**1718**		
	NF, 111	**1719**		
	NF, 112	**1720**		
	NF, 113	**1721**		
Giuseppe Spinelli, **abbé de S. Caterina, archevêque de Corinthe en 1725, internonce d'abord, nonce ensuite à partir de 1725 (1). 1721-1731**	**NF, 113**	**1721**	**NF, 153**	**1721-1730**
	NF, 114	**1722**	**NF, 153A**	**1730-1731**
	NF, 127A	**1722-1732**		
	NF, 115	**1723-1724**		
	NF, 116	**1724**		
	NF, 117	**1725**		
	NF, 118	**1726**		
	NF, 119	**1726**		
	NF, 120	**1727**		
	NF, 121	**1727**		
	NF, 122	**1728**		
	NF, 123	**1728**		
	NF, 124	**1729**		
	NF, 125	**1729**		
	NF, 126	**1730**		
	NF, 127	**1731**		
Vincenzo Montalto, **administrateur intérimaire. 1731-1732**	**NF, 127**	**1731**	**NF, 127B**	**1731**
	NF, 127B	**1731**	**NF, 153A**	**1731-1732**
	NF, 128	**1732**		

(1) En 1725, l'empereur Charles VI nomma l'archiduchesse Marie-Élisabeth gouvernante des Pays-Bas autrichiens. L'avènement d'une princesse de sang royal donna lieu au rétablissement du titre de nonce. En même temps, les envoyés du Saint-Siège obtinrent de nouveau la dignité archiépiscopale. Le 8 septembre 1725, le cardinal de Sainte-Agnès, secrétaire d'État du pape Innocent XIII, écrivit à ce sujet à Spinelli dans les termes suivants : « *Affinchè V. S. possa essere in grado di spiegare all' arrivo della Serenissima Arciducessa Elisabetta il carattere di nunzio apostolico, col quale vuole N. Sre ch' Ella risieda, siccome le ho scritto, presso l'Altezza Sua, piacque a S. Beatitudine di conferirle nel consistorio di mercoledì il titolo arcivescovile della chiesa di Corinto.* » NF, 153, f. 176.

ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A BRUXELLES	LETTRES DES ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A LA COUR DE ROME		LETTRES DE LA COUR ROMAINE A SES ENVOYÉS	
	Dépôts littéraires	*Années des correspondances*	*Dépôts littéraires*	*Années des correspondances*
Silvio Valenti Gonzaga, archevêque de Nicée, nonce. 1732-1736	NF, 127	1731	NF, 127B	1731-1735
	NF, 127B	1732-1735	NF, 153A	1732-1736
	NF, 128	1732		
	BC, 1194	1732-1736		
	NF, 129	1733		
	NF, 130	1734		
	NF, 131	1735		
	NF, 132	1736		
Francesco Goddard, administrateur intérimaire. 1736-1737	NF, 132	1736	NF, 127B	1736
	NF, 127B	1736-1737	NF, 153A	1736-1737
	NF, 133	1737		
Luca Tempi, archevêque de Nicomédie, nonce. 1737-1744	NF, 133	1737	NF, 127B	1737
	NF, 134	1738	NF, 153A	1737-1740
	NF, 135	1739-1740	NF, 135Q	1740
	NF, 135A	1740-1741	NF, 135L	1740-1744
	NF, 135B	1742	NF, 153B	1740-1744
	NF, 135C	1743-1744		
Pietro Paolo Testa, administrateur intérimaire. 1744	NF, 135C	1744	NF, 153B	1744
Ignazio Crivelli, archevêque de Césarée, nonce. 1744-1755	NF, 135D	1744-1745	NF, 153B	1744-1755
	NF, 135Vv	1744-1753	NF, 135L	1744-1755
	NF, 135L	1744-1755	NF, 135Q	1745
	NF, 135Q	1745		
	NF, 135E	1746-1747		
	NF, 135F	1748-1749		
	NF, 135G	1750-1751		
	NF, 135H	1752-1754		
Carlo Molinari, archevêque	NF, 135Q	1755-1758	NF, 135L	1755-1758
	NF, 135H (1)	1754	NF, 135Q	1755-1758

(1) Les volumes 135J, 135K, 135M, 135N, 135O, 135P, 135R, 135X, 135Y n'existent pas.

ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A BRUXELLES	LETTRES DES ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A LA COUR DE ROME		LETTRES DE LA COUR ROMAINE A SES ENVOYÉS	
	Dépôts littéraires	*Années des correspondances*	*Dépôts littéraires*	*Années des correspondances*
de Damas, nonce. 1755-1763	NF, 135S	1755	NF, 153B	1755
	NF, 135L	1755-1758	NF, 153C	1758-1763
	NF, 135T	1756		
	NF, 135U	1757		
	NF, 135V	1758		
	NF, 135Z	1759		
	NF, 135Aa	1759		
	NF, 135Bb	1760		
	NF, 135Cc	1760		
	NF, 135Dd	1761		
	NF, 135Ee	1762		
	NF, 135Ff	1763		
Bartolomeo Soffredini, administrateur intérimaire. 1763	NF, 135Ff	1763	NF, 153C	1762-1763
Tomasso Maria Ghilini, archevêque de Rhodes, nonce. 1763-1775	NF, 135Ff	1763	NF, 153C	1763-1769
	NF, 135Gg	1764	NF, 153D	1769-1776
	NF, 135Hh	1765-1766		
	NF, 135Ii (1)	1767-1769		
	NF, 135Ll	1769-1771		
	NF, 135Mm	1772-1775		
	NF, 135Nn	1775		
Gio. Antonio Maggiora, administrateur intérimaire. 1775-1776	NF, 135Nn	1775-1776		
Ignazio Bus-	NF, 135Nn	1776-1777	NF, 153D (2)	1776-1782

(1) Les volumes 135Kk, 135Tt, 135Xx, 135Yy, 135Zz n'existent pas. Après le tome 135Vv, nous n'avons plus reçu en communication qu'une farde portant à l'extérieur le titre suivant : « NUNZIATURA DI FIANDRA. LETTERE DI MONSIGNORE ZONDADARI, NUNZIO DI FIANDRA A MONSIGNORE IL CARDINALE BONCOM[PAGNI]. »

(2) Après 153D, il n'y a plus de volumes cotés; mais nous avons reçu en communication quatre fardes portant respectivement les indications suivantes :

1) BRUSSELLES, MINUTE REGISTRATE DEL 1780. 81. 82.

ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A BRUXELLES	LETTRES DES ENVOYÉS DU SAINT-SIÈGE A LA COUR DE ROME		LETTRES DE LA COUR ROMAINE A SES ENVOYÉS	
	Dépôts littéraires	*Années des correspondances*	*Dépôts littéraires*	*Années des correspondances*
ca, archevêque d'Emèse, nonce. 1776-1785	NF, 135Oo NF, 135Pp NF, 135Qq NF, 135Rr	1777-1779 1780-1781 1782-1783 1784-1785	NF, Farde NF, Farde NF, Farde NF, Farde	1780-1782 1783 1784 1785
Michele Cau sati, administrateur intérimaire. 1785-1786	NF, 135Rr NF, 135Ss	1785 1785-1786	NF, Même Farde	1785
Antonio Felice Zondadari, archevêque d'Adène, nonce (1). 1785-1790	NF, 135Ss NF, 135Uu NF, 135Vv NF, Farde	1786-1787 1787-1789 1788-1789 1788-1789		
Cesare di Brancadoro, archevêque de Nisibe, nonce. 1792-1795			NF, Farde	1793-1795

2) BRUSSELLES, MINUTE REGISTRATE 1783.
3) BRUSSELLES, MINUTE REGISTRATE DEL 1784.
4) BRUSSELLES, MINUTE REGISTRATE 1785.
Une cinquième farde, la dernière qu'on ait pu retrouver pour nous en donner communication, ne portait aucun titre. Ce sont les lettres du secrétaire d'État à César, comte de Brancodoro, envoyé par le Saint-Siège à Bruxelles après le rétablissement des relations diplomatiques qu'avait brisées Joseph II.

(1) Joseph II fit expulser Zondadari des Pays-Bas par décret du 14 février 1787. Le nonce se retira à Saint-Trond, et c'est de là qu'il continua d'entretenir sa correspondance avec le cardinal Boncompagni.

* * *

Après les Nonciatures, De Pretis mentionne successivement, dans son inventaire des papiers de la Secrétairie d'Etat, les *Lettere di Cardinali* (158 volumes depuis le début du XVIe siècle jusqu'à l'époque de Clément XII); les *Lettere di Vescovi e prelati* (230 volumes catalogués pour la même époque); les *Lettere di Prencipi e Titolati* (210 volumes, item); les *Lettere di Particolari* (213 volumes, item); enfin les *Lettere di soldati* (79 volumes depuis 1572 jusqu'en 1710). Les titres disent assez que ce sont des lettres, la plupart originales, adressées aux papes ou à divers membres de la cour romaine par des cardinaux, des évêques et d'autres prélats, par des souverains, par des princes et par d'autres personnages titrés, par des particuliers et enfin par des militaires. Le contenu des manuscrits ne répond pas toujours aux indications de l'inventaire : de nombreux documents appartiennent à une catégorie bien différente de celle dans laquelle ils sont catalogués. Il y a même quantité de pièces qui n'ont nullement le caractère de lettres. Dans chaque fonds, les volumes et leur contenu sont plus ou moins classés par ordre chronologique. Evidemment, bien de ces sources sont, pour ainsi dire, sans valeur; mais il s'y rencontre aussi des pièces d'un suprême intérêt pour l'histoire.

Disons ici en passant, à l'occasion des *Lettere di Vescovi*, qu'il existe aux Archives vaticanes des « *schedae aphabeticae* » distribuées par ordre de diocèses. Outre les noms de tous les évêques de chaque église et l'indication des ouvrages imprimés ou manuscrits d'après lesquels se constate l'existence de ces prélats, ces fiches énumèrent diverses questions générales relatives au diocèse et les documents concernant chaque évêque.

Nous y avons vu la mention d'innombrables lettres touchant nos anciens diocèses.

A la fin de son inventaire, De Pretis a signalé une septième collection : *Lettere diverse consistenti in copie di lettere e altre cose*. Les volumes qui la composaient ont été versés depuis soit dans les archives des nonciatures soit dans les mélanges.

Une huitième série comprend des *Diari* du XVe et XVIe siècles ainsi que les actes de quelques conclaves. Enfin, l'Inventaire se termine par la mention de *Biglietti e memorie* de 1650 à 1739.

V.

Miscellanea.

On conserve dans quinze *Armaria* différents de ceux que nous avons mentionnés à propos des registres, environ deux mille volumes désignés sous le nom générique de *Miscellanea*. La plupart proviennent d'acquisitions faites ou de dons reçus par les papes à l'époque moderne : c'est là qu'ont été déposés les manuscrits des bibliothèques *Carpegna*, *Piò*, *Bolognetti*, *Spada*, *Albani*, etc. Cette masse de documents se trouvent dans une assez grande confusion.

Une partie de cette collection est habituellement désignée sous le nom de VARIA POLITICORUM. En 1890, M. le docteur Schlecht a fait un dépouillement complet des 176 volumes qui portent ce nom. Il y a vu des paperasses de toutes espèces : des statistiques de l'administration des Etats pontificaux et parfois des autres gouvernements, des instructions aux envoyés du Saint-Siège, des relations de nonces, des bulles et des brefs, des traités d'alliance de guerre et de paix, les rapports des ambassadeurs vénitiens, des lettres envoyées ou reçues par des princes, des actes des Diètes et des Parlements, des décrets de souverains, des opuscules historiques, des catalogues des archives pontificales, des prières, des poèmes, des comédies, des énigmes, etc., etc.; toutefois la politique fait l'objet principal de ces documents. Ils concernent surtout le XVI[e] et le XVII[e] siècles, mais il y a aussi quelques pièces relatives aux siècles antérieurs. En général, ce ne sont que des copies.

Les autres mélanges ne sont pas moins bigarrés : des papiers de nonciatures, des bulles, des édits, des ordonnances (Bandi), des actes de l'Inquisition des ouvrages de théologie, des *visitationes*, des actes relatifs aux ordres religieux, des *diari*, des vies de papes, etc.

Au siècle dernier, De Pretis s'est occupé de classer tant bien que mal ceux de ces fonds qui existaient alors. Il en a composé un *Index* assez confus : il y indique sommairement l'objet des volumes répartis par ordre numérique dans les divers *armaria*. Depuis lors, la collection a subi d'assez nombreuses pertes : par contre, elle a reçu de nouvelles acquisitions. Garampi s'est

occupé, à son tour, de faire le catalogue de cet immense fatras. Immédiatement après sa nomination d'archiviste, il rédigea un « Indice cronologico », et plus tard il composa un « Indice alfabetico delle principali materie contenute nel registro cronologico delle Miscellanee dell' archivio segreto vaticano. » Ce dernier comprend dix volumes in-4°. On y voit mentionnées, sous diverses rubriques, quantité de pièces relatives à notre histoire.

A ces mélanges, nous pouvons ajouter une cinquantaine de fardes qui ne sont signalées nulle part. Elles concernent en grande partie le diocèse de Liège au XVII[e] et au XVIII[e] siècle : elles paraissent se rattacher à la nonciature de Cologne.

VI.

Archives Borghèse (1).

Les Archives de la maison Borghèse ont été acquises par Léon XIII, le 7 novembre 1891, et réunies à celles du Vatican. Elles comprennent deux mille volumes selon les uns, un millier seulement suivant d'autres, et comblent heureusement en grande partie les lacunes de l'*Archivio segreto*, notamment pour la fin du XVI[e] siècle et les débuts du XVII[e]. A côté des papiers de nonciatures, il s'y trouve un grand nombre de documents analogues à ceux des *Mélanges* et des *Varia Politicorum*.

Cette collection est particulièrement précieuse pour l'histoire de Belgique; car elle renferme de nombreux volumes de la *Nunziatura di Fiandra*. J'en ai mentionné un assez grand nombre dans ma liste des envoyés du Saint-Siège à Bruxelles et de leurs correspondances; mais il y aurait grand fruit à en parcourir bien d'autres. Un inventaire sommaire de ces archives a été dressé par les soins de l'Institut Prussien au moment où il s'agissait de les vendre : il se trouve aujourd'hui déposé au Vatican. J'y ai relevé l'indication de plus de deux cents volumes où il y aurait des renseignements à puiser pour notre histoire :

(1) *La Bibliothèque Vaticane en 1891* dans la *Revue des Bibliothèques*, t. II. Paris, 1892; Cfr *Deutsche Zeitschrift fuer Geschichtswisenschaft*, t. VI, p. 402. Fribourg-en-Brisgau, 1891.

controverses de l'Université de Louvain avec la Compagnie de Jésus, « Avvisi » de Flandre, etc., etc.

VII.

Les archives du Chateau Saint-Ange (1).

Ces archives se sont formées de documents transportés au château Saint-Ange sous divers papes à partir de Sixte IV : on y déposait généralement les pièces auxquelles le Saint-Siège attachait un plus grand prix et dont il voulait entourer la conservation de soins particuliers. A l'époque de l'occupation française, en 1798, Marini les transféra au Vatican. Bientôt elles firent, avec l'ensemble des archives romaines, le voyage de Paris. Depuis le retour de celles-ci à Rome, les anciens fonds du château Saint-Ange sont annexés à ceux du Vatican, mais ils y occupent une place spéciale.

Nous ne leur consacrerons que quelques mots, mais ce serait se tromper gravement que de mesurer leur importance au peu que nous en dirons.

Les documents de cette section forment ordinairement des layettes séparées et conservées dans des *capsulae* en bois; car la plupart des pièces sont des originaux. Leur contenu est de nature très diverse. Aussi les appelle-t-on *Instrumenta miscellanea*. Ce sont des bulles, des diplômes d'empereur, des serments de fidélité au pape, des titres de privilèges et droits de l'Eglise romaine, etc., etc. L'ensemble est distribué en deux séries l'une par ordre de matières où l'on trouve, par exemple, le procès des Templiers, l'autre par ordre chronologique : cette dernière est la plus considérable.

Nous avons vu l'inventaire chronologique de ce fonds. D'assez nombreux documents y sont signalés concernant les anciens Pays-Bas depuis le pontificat de Boniface VIII jusqu'à celui d'Urbain VIII.

(1) V. P. Fabre, *Notes sur les archives du Château Saint-Ange*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome*, t. XIII. Paris, 1893.

VIII.

Archives consistoriales.

La plupart des actes consistoriaux reposent dans les Archives du même nom au palais de la Chancellerie ; mais on ne peut y avoir accès sans une autorisation particulière. — Toutefois l'*Archivio segreto Vaticano* possède, du moins à l'état de copies, quantité de matériaux de ce genre. C'est ce qui nous autorise à dire ici quelques mots de cette riche collection.

Dans le premier volume de son « Histoire des papes à l'époque de la Renaissance », Pastor avait donné quelques indications substantielles sur les actes consistoriaux (1). Frappé par la lecture de cet exposé, M. Korzeniowski résolut de les étudier spécialement, principalement au point de vue de l'histoire de la Pologne, sa patrie. En 1890, il a publié le résultat de ses recherches (2), dont un excellent résumé a été publié dans le *Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie*. Nous ne saurions mieux marquer la valeur des Archives consistoriales qu'en donnant un extrait de ce compte-rendu (3) : « Pour com-
» prendre l'importance de ces Archives, y est-il dit, il faut
» apprécier dans toute son étendue l'importance du Consistoire
» et de ses attributions.

» En principe, le Consistoire n'est qu'une assemblée des cardi-
» naux de la Sainte Église Romaine, une congrégation ayant seu-
» lement une voix consultative, dépourvue du droit de prendre une
» résolution décisive. Outre cela, il est la plus haute et la plus
» illustre représentation de l'Eglise : *senatus illustrissimus*.
» Mais en effet, le Pape cédait quelques-unes de ses prérogatives

(1) Pastor, *Geschichte der Paepste in Zeitalter der Renaissance*, t. I, pp. 689-693. Nous citons d'après la 2e édition parue à Fribourg-en-Brisgau, en 1891.

(2) *Excerpta ex libris manu scriptis Archivi Consistorialis Romani MCCCCIX-MDXC Expeditionis Romanæ cura anno MDCCCLXXXVII collecta ed.* E. Joseph Korzeniowski Cracovie, 1890.

(3) *Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie*, année 1890, pp. 155 suiv.

» au Consistoire, qui décidait *de facto* sur quelques points de » l'administration ecclésiastique, quoique tous ses actes éma- » naient au nom du Pape. Rèlativement à ses fonctions, le Con- » sistoire était ordinaire ou extraordinaire.

» Au Consistoire ordinaire (secret) ressortissait : 1. la créa- » tion des cardinaux (excepté ceux, dont le Pape se réservait la » nomination « in petto »); 2. la provision des sièges épisco- » paux; les changements matériels des diocèses, les change- » ments personnels, comme translations, résignations, etc.; » 3. la collation des « pallia »; 4. les provisions de certaines » abbayes exemptes; 5. l'envoi des légats *a latere*.

» Au Consistoire extraordinaire revenait : 1. les canonisations » et béatifications; 2. les réceptions solennelles des monarques » étrangers et de leurs ambassadeurs.

» D'ailleurs, le Consistoire représente devant le Pape la com- » munauté de l'Église, et c'est en cette qualité, que le Pape lui » donne connaissance, en forme d'allocution, des actes les plus » importants concernant les affaires de l'Église. Et par consé- » quent : 1. les concordats, conventions, etc.; 2. déclara- » tions de guerre et traités de paix (ligues, ailiances); 3. cen- » sures infligées aux princes; 4. en général, des événements » extraordinaires et importants pour l'Église. »

Ehses (1) a fait remarquer à bon droit que dans cette énumération se trouve omise la création des nouveaux évêchés et archevêchés. C'est perdre de vue un fait très fréquent.

Aux labeurs du Consistoire proprement dit, il faut ajouter ceux de la Congrégation consistoriale créée par Sixte V avec mission d'effectuer certains travaux préparatoires.

« Nous pouvons donc (2) partager les matériaux déposés dans » les Archives du Consistoire en deux divisions : 1. Matériaux » préparatoires, 2. Procès-verbaux des séances du Consistoire.

» Les matériaux préparatoires renferment les informations, » les procès canoniques *super vita et moribus* des candidats et » autres documents qui accompagnaient chaque proposition.

(1) S. Ehses, *Aus den Consistorialakten der Jahre 1530-1534. Gründung von Bisthümern in Amerika*, etc., dans le *Roemische Quartalschrift*, t. VI (1892), pp. 223 et suiv.

(2) *Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie*, année 1890, pp. 156 et suiv.

» (Arm. I. VI. *Processus ecclesiarum*, *juramenta fidelitatis*, » *professionnes fidei*, *præconia et propositiones*, *etc.*). Tout cela » ne commence évidemment qu'à la mise en exécution des » décrets du Concile de Trente, quoique on trouve certaines » informations remontant à des temps antérieurs, c'est-à-dire à » l'an 1543.

» Les procès-verbaux des séances du Consistoire sont formés » de notes prises séparément, séance tenante, par le Cardinal » Camerlingue et le Cardinal Vice-Chancelier. Ces notes » étaient transcrites plus tard après chaque séance par les » secrétaires du Consistoire qu'on nommait «clerici nationales » » dans des livres originaux. Ce sont des tomes format in-fol. » écrits tantôt sur parchemin, tantôt sur papier. Quelquefois, le » Cardinal Camerlingue et le Cardinal Vice-Chancelier signaient » les procès-verbaux dans leurs livres respectifs ; le plus souvent » pourtant, les signatures manquent. Du XVIe au XVIIIe siècle, » les livres originaux furent souvent copiés pour servir à l'usage » particulier des cardinaux. C'est de cette manière que se sont » formées deux grandes séries, indépendantes l'une de l'autre, des » procès-verbaux des séances du Consistoire qu'on peut nommer : » 1. Série du Cardinal Camerlingue. 2. Série du Cardinal Vice- » Chancelier.

» Les notes sont courtes et très souvent identiques. Cela pro- » vient de ce que, suivant l'habitude ordinairement suivie dans » la pratique de la Cour Romaine, il y avait pour certaines » affaires courantes une forme prescrite, qu'on observait » fidèlement (forma solita). On trouve quelquefois des différences » légères dans les détails, dans les noms ou les chiffres des taxes, » des fruits, plus ou moins exactement énoncés. Cela dépendait » de celui qui prenait ces notes originales.

» La troisième classe des documents conservés dans les » Archives du Consistoire, c'est-à-dire, les notes privées de cer- » tains cardinaux sur les séances du Consistoire, nous dévoilent » d'autres côtés tout aussi intéressants de l'action du Consistoire. » Ce sont en quelque sorte des mémoires privés n'ayant aucun » caractère officiel ; ils sont pour nous d'autant plus précieux, » qu'ils nous font connaître plus d'une chose qui ne pouvait pas » trouver place dans la sèche formule du style de chancellerie. »

On y trouve « souvent des résumés assez étendus des discus- » sions provoquées par quelque question importante, etc., .

» souvent aussi une seule note suffit pour nous dévoiler les » ressorts secrets ou les causes qui ont influé sur le dénouement » de quelque affaire, ce qui évidemment ne pouvait trouver » place dans le cadre restreint des procès-verbaux ordinaires. »

Les actes consistoriaux du XVe siècle ne consignent guère que les décisions du Consistoire (1). Pastor a justement observé qu'il n'en est plus généralement ainsi au XVIe siècle, et d'ailleurs l'exposé précédent le prouve assez.

Ajoutons encore avec Pastor que les actes consistoriaux sont aussi une source très précieuse pour connaître le jour exact de l'élection et du décès des papes, la date où les cardinaux s'absentent de la Cour Romaine et y reviennent, la nomination des légats chargés des missions les plus importantes, enfin la plupart des mortalités qui se produisent au sein du Sacré Collège.

Les documents conservés aux Archives Consistoriales, commencent en 1409, mais jusqu'en 1517, ce ne sont que des copies. Depuis cette dernière date jusqu'à notre époque, on y compte plus de 500 volumes d'actes originaux. Malheureusement, ces archives se trouvent dans un grand désordre; de plus on y constate de regrettables lacunes. La première, l'une des plus considérables, s'étend de l'année 1433 à l'année 1489. Toutefois, Pastor a réussi à retrouver la majeure partie de ces pièces, c'est-à-dire celles des années 1439-1486, aux archives mêmes du Vatican (*Armarium* XXXI, t. 52). Ces dernières possèdent, en outre, une centaine de volumes d'actes consistoriaux à partir de l'année 1517. Au reste, on en rencontre dans la plupart des grandes bibliothèques de Rome. Bien plus, Pastor en a vu à Florence, à Bologne, à Pistoie, à Paris et même à Tolède.

Comme on le voit, ce fonds a déjà été exploité avec grand profit par les historiens dont nous avons signalé les ouvrages. Nous ne pouvons que recommander la lecture de ces travaux à quiconque désirerait un guide pour entreprendre des recherches dans cet immense domaine.

* * *

Au cours de notre exposé nous avons signalé plusieurs catalogues manuscrits des Archives vaticanes. Il en existe d'autres

(1) Cfr M. W. Brady, *The Episcopal Succession in England, Scotland and Ireland* (1400-1875), t. I, p. X. Rome, 1876.

encore et comme les précédents ils sont aujourd'hui à la disposition des chercheurs d'inédit près de la salle actuelle de travail. On peut encore se faire une idée des multiples richesses de cet immense dépôt historique en consultant ce qui regarde les *Archives de Rome* dans le *Tableau systématique des Archives de l'Empire* publié par DAUNON en 1811 et réédité par BORDIER en 1855 (1). GACHARD a également publié ou signalé plusieurs inventaires des archives vaticanes conservées à Paris (2). Il n'est pas moins utile, pour s'orienter, de parcourir les multiples publications qu'a provoquées la généreuse initiative de Léon XIII : nous en avons déjà cité un assez grand nombre et plus loin, nous en signalerons quelques-unes encore.

Enfin, rien n'est plus avantageux que les entretiens avec les employés et les habitués des archives du Vatican. Pour notre part, nous tenons à remercier ici tout particulièrement des bienveillants renseignements qu'ils nous ont fournis les RR. PP. Ehrle, Denifle et Palmieri, Mgr Kirsch et M. Schlecht, successivement directeurs du *Roemische Institut der Gorresgesellschaft*, MM. Quidde et Friedensburg, secrétaires de l'Institut prussien, M. Starzer, bibliothécaire de l'Institut autrichien, et M. Vernet, ancien chapelain de Saint-Louis des Français.

* * *

Indépendamment des vastes collections que nous avons énumérées, Rome et l'Italie entière possèdent en nombre infini des dépôts littéraires : presque partout se trouvent accumulées quantité de richesses pour notre histoire. Il serait trop long d'en entreprendre ici une description même sommaire. Nous nous contenterons de renvoyer aux ouvrages généraux suivants : VAZIO, *Relazione sugli archivi di stato italiani*. Rome, 1883. — OTTINO ET FUMAGALLI, *Bibliotheca bibliographica italica*. 2 vol. Rome et Turin, 1889-1894. — *Indici e cataloghi* des grandes bibliothèques d'Italie, publiés sous les auspices du ministère de l'Instruction publique. Quinze volumes ont paru jusqu'en 1893.

(1) H. BORDIER, *Les Archives de la France*, pp. 396-401. Paris, 1855.

(2) GACHARD, Les *Archives du Vatican*, dans les *Comptes rendus de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 4e série, t. I. pp. 231, 239-241 et 316-346.

— G. MAZZATINTI, *Inventari di manoscritti delle biblioteche d'Italia*. L'auteur s'occupe des bibliothèques négligées dans l'ouvrage précédent. Quatre volumes ont paru à Turin depuis 1887 jusqu'en 1894. — A signaler aussi les catalogues en cours de publication de la *Bibliotheca apostolica vaticana*. — CH. V. LANGLOIS et H. STEIN, *Les archives de l'histoire de France*, pp. 757-781 et pp. 906-918. — I. CARINI. *Saggio bibliografico dei lavori compiuti nella Biblioteca vaticana durante il pontificato di Leone XIII*. Rome, 1893.

Au point de vue de notre histoire, nous signalerons spécialement : BORGNET, *Voyage littéraire en Italie*, dans les *Comptes rendus de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. x. Bruxelles, 1858. — KERVYN DE LETTENHOVE, *Les bibliothèques de Rome*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série. t. IX. Bruxelles, 1860. — RUELENS, *Notes sur les bibliothèques de Milan, Rome et Florence*, dans les *Comptes rendus de la Commission royale de Belgique*, 3e série, t. IX. Bruxelles, 1867. — GACHARD, *La bibliothèque des princes Chigi à Rome*, dans le même recueil, 3e série, t. x. Bruxelles, 1869. — GACHARD, *La Bibliothèque des princes Corsini à Rome*, dans le même recueil, 3e série, t. XI. Bruxelles, 1870. — GACHARD, *Les Archives du Vatican*, dans le même recueil, 4e série, t. I. Bruxelles, 1873. Ce travail renferme diverses indications sur la bibliothèque du Vatican et sur quelques autres dépôts historiques de Rome. — A. CAUCHIE, *Notes sur quelques sources manuscrites de l'histoire belge à Rome*, dans le même recueil, 5e série, t. II. Bruxelles, 1892. — GACHARD, *Les archives farnésiennes à Naples*, dans le même receuil, 3e série, t. XI. Bruxelles, 1870. — BACHA, *Les archives farnésiennes de Naples*, dans le même recueil, 4e série, t. XVI. Bruxelles, 1889. — A. CAUCHIE, *Les archives farnésiennes à Naples*, dans le même recueil, 4e série, t. XVII. Bruxelles, 1890. — A. CAUCHIE, *Le maréchal Antoniotto de Botta-Adorno et ses papiers d'Etat*, dans le *Compte rendu du troisième Congrès scientifique international des catholiques*. Bruxelles, 1895.

Dans les *Comptes rendus de la Commission royale d'histoire* (5e série, t. v), nous avons également attiré l'attention de nos compatriotes sur divers fonds des archives et des bibliothèques d'Italie. Enfin, il est bon de rappeler qu'aux Archives générales du royaume de Belgique, à Bruxelles, il existe plusieurs volumes

manuscrits de renseignements recueillis par M. Gachard lors de ses explorations dans les archives et les bibliothèques d'Italie.

§ II.

Les Instituts historiques à Rome.

On l'a vu par l'exposé précédent, si imparfait qu'il soit : que de ressources pour notre histoire dans les archives et bibliothèques de l'Italie ! Que serait-ce si, à l'exemple des autres nations, nous voulions élargir nos horizons et nous livrer à des études sur des sujets plus généraux ? Mais rien qu'à nous en tenir exclusivement aux sources de notre propre passé, n'est-il pas permis d'affirmer que la création d'une école belge à Rome, accroîtrait considérablement le patrimoine intellectuel de la Belgique et imprimerait un nouvel essor à notre activité scientifique ?

Ici, je me permets de faire appel à l'exemple des autres nations de l'Europe, et par là j'arrive tout naturellement à dire quelques mots des écoles historiques récemment fondées à Rome : je passerai successivement en revue, d'après l'ordre chronologique de leur fondation, l'École française, l'Institut autrichien d'études historiques, la Mission polonaise, l'Institut historique prussien, enfin l'Institut de la *Görresgesellschaft*. Dans cette énumération, il y a des lacunes, hélas ! Ce serait avec un plaisir bien vif que je parlerais des chapelains de Saint-Louis des Français, des délégués de l'Angleterre, du Danemarck, de la Suisse, de la Compagnie de Jésus, de l'ordre des Dominicains, de celui des Bénédictins, etc. Mais le caractère d'école ou d'institut est ici moins accentué : force nous est de nous borner à l'examen des groupes principaux.

I.

L'École française de Rome (1).

Depuis longtemps la France constatait avec joie les services intellectuels que lui rendait son École d'Athènes. N'était-il pas

(1) A. Geffroy, *L'Ecole française de Rome*. Paris, 1884. — V. aussi les *Annuaires de l'Institut de France* et les *Rapports de la Commis-*

légitime d'en attendre d'aussi grands d'une création similaire à Rome? Car il y a en Italie « un appareil plus abondant qu'en Grèce pour certaines branches de la science, et fait pour donner à l'ensemble des études de l'École française de Rome une plus grande variété. »

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que les succès de l'*Institut archéologique de l'Allemagne* à Rome excitaient au plus haut point chez les Français le désir de réaliser pareil projet. « Au lendemain d'Iéna, dit M. Geffroy, la Prusse a eu foi dans la dignité féconde du travail intellectuel, de l'effort scientifique. Elle a cru virilement qu'elle trouverait là une noble expression, mais aussi un énergique instrument de son patriotisme patient et résolu. La France a fait quelque chose de semblable au lendemain de 1871. D'un commun accord, les pouvoirs publics et l'administration supérieure de l'Université ont accompli de profondes réformes pour fortifier le haut enseignement, sachant bien que de là dépend la force réelle de toute l'éducation nationale. La science a été encouragée dans ses voies les plus spéciales et les plus étroites, seul moyen de raviver et d'étendre la culture générale. — L'institution de l'École française de Rome devenait un des ressorts nécessaires de cette sage conduite. »

L'idée de cette fondation était donc née de ce double exemple. Il s'agissait de la réaliser. « M. Ravaisson et M. Duruy, continue M. Geffroy, s'en étaient occupés. Le passage à Rome des membres de l'École d'Athènes servit d'occasion et de point d'attache. Un décret du 25 mars 1873 disposa qu'ils devraient passer toute leur première année en Italie, et institua, pour les assister, un sous-directeur de l'École d'Athènes en résidence à Rome. On eut ainsi comme une succursale de notre colonie

sion des Ecoles d'Athènes et de Rome publiés annuellement sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — *Liste des membres de l'Ecole française de Rome depuis sa fondation*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XVI. Rome, 1896. — Notre enquête date de l'époque où M. Geffroy était encore directeur de l'Ecole française. Au commencement de 1895, on le sait, il a été remplacé par l'abbé Duchesne. M. Geffroy a survécu quelques mois à peine à sa démission honorable : nous accomplissons un devoir de reconnaissance en nous associant ici aux regrets universels que sa mort a causés dans les cercles historiques de France et de l'étranger.

grecque. Bientôt, le 26 novembre 1874, un décret réorganisant l'École française d'Athènes donna à ce qui en avait été officiellement jusqu'alors la section romaine une existence propre : on eut une École archéologique de Rome dont le sous-directeur de l'École d'Athènes devenait en même temps directeur. Ce n'était pas un établissement définitif; il n'y avait encore ni recrutement fixe ni budget. La nouvelle École n'en était pas moins législativement fondée ; elle allait être entièrement constituée le 20 novembre 1875 par un décret spécial qui la séparait de l'École d'Athènes et lui donnait son nom. »

Telle fut l'origine. Un mot de l'organisation.

D'abord, en ce qui concerne le recrutement des membres, « au mois de septembre de chaque année, l'École normale supérieure, l'École des chartes et l'École des hautes études proposent chacune un ou plusieurs candidats. Ces candidats doivent être à l'avance ou agrégés ou munis des diplômes spéciaux à leurs études. Sur la proposition du directeur, qui a fait l'examen comparé des titres et qui sait les besoins de l'École, ils sont nommés pour un an : la pension leur sera renouvelée une seconde ou une troisième fois, selon le succès et l'exigence de leurs travaux. »

A la tête se trouve un directeur, dont les fonctions, remplies précédemment par MM. Le Blant et Geffroy, ont été confiées, en 1895, à M. l'abbé Duchesnes, « le triomphe de l'École française, » aimait à nous dire M. Geffroy. Une grande latitude lui est laissée : son rôle est, en définitive, ce que lui-même le fait.

Généralement, il aide ses pupilles dans le choix des sujets en tenant compte à la fois de leurs dispositions personnelles et des ressources que Rome et l'Italie leur offrent; il a toujours grand soin de les mettre en rapport avec les spécialistes qui peuvent être utiles à leurs entreprises ; il veille aux approvisionnements de la bibliothèque et à la marche régulière des publications. Chaque année, il adresse des rapports circonstanciés sur les travaux des membres, travaux que l'Académie des Inscriptions jugera en dernier ressort. Enfin, il étudie aussi les caractères et les aptitudes individuelles, afin d'éclairer le Ministre et d'obtenir pour ses élèves les fonctions auxquelles ils sont le mieux préparés. Les directeurs de l'École ont toujours rempli leur mission avec la plus grande sollicitude pour leurs disciples : ceux-ci leur gardent un fidèle et respectueux souvenir.

« Les seules obligations réglementaires des membres sont l'envoi annuel d'un mémoire que l'Académie des inscriptions et belles-lettres appréciera dans un rapport lu en séance publique, et la contribution au recueil périodique publié par l'École. Aux termes d'un récent décret, nul envoi n'est demandé aux membres de première année. » Leurs travaux peuvent rouler sur l'antiquité romaine, sur la philologie médiévale, enfin sur l'histoire du moyen âge et des temps modernes. En réalité, la plupart de ces jeunes savants fouillent les manuscrits des Archives et de la Bibliothèque du Vatican, depuis que ceux-ci leur sont accessibles : toutefois, ils ne négligent pas les autres dépôts littéraires de Rome et de l'Italie. Remarquons aussi qu'ils ne sont pas astreints à des réunions ni à des discussions entre eux : ce serait assez difficile, vu la diversité des sujets qu'ils traitent et la multiplicité des excursions scientifiques qu'ils entreprennent en dehors de Rome ; mais de fait, ils se rencontrent très souvent au palais Farnèse, le siège officiel de leur Institut.

C'est à l'Académie des Inscriptions qu'appartiennent le patronage et le contrôle scientifique de l'École. Tous les ans, elle choisit dans son sein une « Commission des Écoles d'Athènes et de Rome. » A la fin de chaque année, celle-ci reçoit les mémoires et rédige un rapport qui est ensuite imprimé et ordinairement lu en séance publique.

Les résultats scientifiques de cette institution sont merveilleux. Elle a produit des travaux de la plus haute valeur, que nous indiquerons ici :

I. Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Première série. Format grand in-8°. — Cette collection comprend aujourd'hui 74 volumes. On en trouvera la liste sur la couverture du mémoire de M. J. Guiraud, *L'État pontifical après le grand schisme*. Paris, 1896.

II. Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome. Deuxième Série. Format grand in-4° raisin. — En réalité, cette série ne comprend guère que des travaux de l'École française de Rome, les seuls que nous ayons à mentionner ici :

1° L. Duchesne, *Le Liber pontificalis*, 2 volumes. Paris, 1886-1892.

2° S. Gsell. *Fouilles dans la nécropole de Vulci*. Paris, 1891.

3° P. Fabre. *Le Liber censuum.* En cours de publication depuis 1889.

4° L. Auvray. *Les registres de Grégoire IX*, (1227-1241). En cours de publication depuis 1980.

5° E. Berger. *Les registres d'Innocent IV*, (1243-1254). En cours de publication depuis 1884.

6° MM. Bourrel de la Roncière, De Loye et Coulon, *Les registres d'Alexandre IV*, (1254-1261). En cours de publication depuis 1895.

7° L. Dorez et J. Guiraud. *Les registres d'Urbain IV*, (1261-1264). En cours de publication depuis 1892.

8° E. Jordan. *Les registres de Clément IV*, (1265-1268). En cours de publication depuis 1893.

9° J. Guiraud et L. Cadier, *Les registres de Grégoire X* (1271-1276) *et de Jean XXI*, (1276-1277). En cours de publication depuis 1892.

10° J. Gay. *Les registres de Nicolas III*, (1277-1280). Sous presse.

11° M. Prou, *Les registres d'Honorius IV* (1285-1287). Paris, 1888.

12° E. Langlois. *Les registres de Nicolas IV* (1288-1292). En cours de publication depuis 1886.

13° E. Digard, A. Thomas et M. Faucon. *Les registres de Boniface VIII*, (1294-1303). En cours de publication depuis 1884.

14° Ch. Grandjean, *Les registres de Benoît XI*, (1303-1304). En cours de publication depuis 1883.

III. Mélanges d'archéologie et d'histoire, publiés par l'Ecole française de Rome. Cette revue a été créée en 1881. On y insère périodiquement différents travaux particuliers et généralement, ce sont des mémoires de première valeur. Quinze volumes ont paru depuis 1881.

Ces trois séries de publications constituent autant d'œuvres très estimées dans le monde historique.

Toutefois, il est à regretter que, dans l'édition des registres pontificaux, les membres de l'Ecole française se soient attachés uniquement à la reproduction des textes du Vatican. Parfois aussi, on pourrait trouver l'appareil critique trop peu fourni. Enfin, pourquoi n'avoir pas observé strictement l'ordre chronologique dans la succession des bulles? Cependant, depuis la disparition des Bénédictins de Saint-Maur, je ne sais s'il est un ensemble

de travaux aussi honorables pour la science française que ceux de l'Ecole de Rome.

Il y a plus que ces publications : en les provoquant, l'Ecole française a formé de vrais savants, elle est devenue une pépinière où le gouvernement recrute des professeurs d'élite pour ses écoles du degré supérieur et d'éminents directeurs pour ses archives, ses bibliothèques et ses musées. Une sève nouvelle circule dans le haut enseignement et, grâce à leur influence, l'esprit scientifique s'est partout fortifié, chez les savants des archives et des bibliothèques comme chez les archéologues et les artistes des musées. En même temps, le prestige intellectuel de la France s'est considérablement relevé aux yeux de l'Europe. L'Ecole de Rome lui a donné des illustrations que tous les pays admirent et lui envient.

II.

INSTITUT AUTRICHIEN D'ÉTUDES HISTORIQUES (1).

L'Istituto austriaco di studi storici a été fondé par S. M. l'empereur François-Joseph I[er] et le ministre de l'Instruction publique d'Autriche sur les conseils de MM. Sickel et Jeger. Un arrêté royal du 1[er] juin 1890 a modifié sensiblement son organisation primitive. A cet Institut, se rattachent plus ou moins étroitement des délégations historiques de la Bohême et de la Hongrie.

A la tête, se trouve M. Sickel. Il a été nommé directeur en 1880, mais il ne s'est rendu à Rome qu'en 1882. C'est à lui qu'il appartient de proposer l'objet général des travaux à exécuter et de le soumettre à l'approbation du ministère de l'Instruction publique. Toutefois certains boursiers d'État sont libres de choisir leur sujet, mais ils doivent prendre part en même

(1) V. *Wiener Zeitung*, Dienstag den 24 juli 1883. Rapports sur l'*Istituto austriaco di studi storici in Rom* dans les *Mittheilungen des Instituts fuer oesterreichische Geschichtsforschung*, t. V (1884), pp. 128 svv. et p. 618 ; t. VI (1885), pp. 140-155 et 203-223 ; t. VII (1886). pp. 197 svv.; t. XII (1891), pp. 200 sv.; t. XIII (1892), pp. 367-376 et 663-667 ; t. XVII (1896), pp. 205 sv. — Cfr *Deutsche Zeitschrift fuer Geschichtswissenschaft*, t. III (1890), p. 248; t. V (1891) pp. 211 sv ; t. VII (1892) p. 384 ; t. VIII (1892) p. 348 ; t. X (1893) pp. 352 sv.

temps aux labeurs communs de l'Institut. En outre, M. Sickel fait de temps en temps un rapport sur la marche de l'Ecole, lorsque le ministre lui en manifeste le désir.

Le nombre des membres ordinaires de l'Institut varie. Dans le principe, il était fixé à trois, mais en fait, il est supérieur à ce chiffre. Une commission recrutée au sein de l'Académie de Vienne et placée sous la présidence de M. Sickel, est chargée de recevoir et d'examiner les requêtes de ceux qui aspirent à faire partie de l'Institut. Le choix définitif appartient au ministre de l'Instruction publique. L'Ecole reçoit, en outre, des membres extraordinaires ou boursiers d'État. Pendant l'année 1891-1892, elle comptait, outre le directeur, quatre travailleurs de la première catégorie et deux de la seconde; de plus dix autres avaient été admis à titre de membres libres.

Le siège officiel de la société se trouve à Rome, *Via della Croce*, 74, piano II. Il s'y trouve une bibliothèque à la direction de laquelle est préposé M. le Dr Starzer.

Jusqu'en 1890, les pupilles de M. Sickel se sont occupés de l'histoire de l'Autriche au moyen âge; mais depuis lors, leur curiosité s'est surtout portée vers les nonciatures. A cet égard, un accord est intervenu entre les diverses stations historiques de l'Allemagne à Rome pour la distribution des époques à étudier : à l'Institut de la *Goerresgesellschaft*, il assigne les années 1522-1533 et 1585-1605; à l'Institut Prussien, les années 1533-1559 et 1572-1585 ainsi que la première moitié du XVIIe siècle à partir de 1605; enfin, à l'Institut Autrichien, les années 1559-1572.

Cette coopérative scientifique possède des savants remarquables parmi ses anciennes comme parmi ses nouvelles recrues. M. Sickel et ses collaborateurs ont publié d'après les Archives de Rome plusieurs travaux de premier ordre. Signalons les principaux :

TH. SICKEL, *Das Privilegium Otto I. für die roemische Kirche vom Jahre 962*. Inspruch, 1883.

E. WERUNSKY, *Excerpta ex registris Clementis VI (1342-52) et Innocentii VI (1352-61) historiam sacri Romani imperii sub regimine Caroli IV. Illustrantia*. Inspruch, 1885.

E. VON OTTENTHAL, *Regulæ cancellariæ apostolicæ. Die paepstlichen Kanzleiordnungen von Johannes XXII. bis Nicolaus V.* Inspruch, 1888.

Th. Sickel, *Liber diurnus Romanorum pontificum ex uno codice Vaticano*. Vienne, 1889.

Mittheilungen aus dem Vatikanischen Archive herausgegeben von der k. Akademie der Wissenschaften zu Wien :

1) Kaltenbrunner, *Aktenstücke zur Geschichte der deutschen Reichs unter den Koenigen Rudolf I. und Albrecht II, gesammelt von* Fanta, Kaltenbrunner, von Ottenthal. Vienne, 1889.

2) O. Redlich, *Eine Wiener Briefsammlung zur Geschichte des Deutschen Reiches und der Oesterreichischen Laender in der zweiten Halfte des 13. Jahrhunderts nach den Abschriften von* Alb. Starzer. Vienne, 1894.

M. Tangl, *Die paepstlichen Kanzlei Ordnungen von 1200-1500*. Inspruch, 1894.

L'Institut n'a pas de revue spéciale ; mais les *Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung* lui servent d'organe. On y trouve, en grande quantité, des articles émanés de ses membres.

III.

L'Expeditio Romana ou la Mission polonaise de Cracovie a Rome.

La Mission polonaise a été créée, il y a dix ans, sur l'initiative de la noblesse et du haut clergé de Galicie ; depuis lors, elle a pris un caractère semi-officiel, car la Diète de ce pays lui a assuré des moyens d'existence et l'a placée sous le patronage de l'Académie des sciences de Cracovie. En 1890, celle-ci a reçu communication d'un rapport sur les origines et les premiers travaux de cette *Expeditio Romana*. Qu'il nous soit permis d'en reproduire ici les termes pour donner une idée précise d'une institution qui fait tant d'honneur au génie scientifique d'un peuple jaloux à bon droit de ses anciennes gloires (1) :

(1) *Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie*, année 1890. Pour plus de renseignements, v. J. Korzeniowski, *Catalogus actorum et documentorum res gestas Poloniæ illustrantium quæ ex codicibus manu Scriptis in fabulariis et bibliothecis italicis Servatis Expeditionis Romanæ cura MDCCCLXXXVI-MDCCCCXXXVIII deprompta sunt*. Cracovie, 1889.

« En 1886, M. S. Smolka, professeur à l'Université de Cracovie, conçut l'idée d'organiser une mission scientifique à Rome, dont le but serait d'entreprendre, dans les Archives du Vatican, des recherches systématiques concernant l'histoire de Pologne. Il fit donc appel à la collaboration des anciens élèves du séminaire historique à Cracovie; MM. J. Kallenbach (actuellement professeur à l'Université de Fribourg), L. Grossé, J. Korzeniowski, S. Windakiewicz et W. Rubczynski y répondirent avec empressement. Le concours spontané de quelques personnalités marquantes dans la société polonaise, les subventions accordées par la Diète de Galicie et l'Académie des sciences de Cracovie permirent bientôt de subvenir aux premiers frais de voyages et du séjour à Rome. Plus tard, la Diète de Galicie (en 1887) et le Ministère de l'Instruction publique (en 1889) décrétèrent une subvention annuelle, fixe, pour faciliter l'entreprise et, de cette manière, la continuation de ces recherches se trouve, dorénavant, être parfaitement assurée. Aujourd'hui enfin, subventionnée par la Diète et le gouvernement, l'entreprise n'a plus ce caractère privé des premiers moments; elle se trouve sous le patronage direct de l'Académie des Sciences et la direction d'un de ses membres : de son promoteur, M. St. Smolka. Dans le courant des années 1887-1890, le nombre de collaborateurs fut augmenté par l'adhésion de MM. V. Czermak et F. Koneczny.

« Les matériaux recueillis durant ces années ont été déposés dans les Archives de la Commission d'histoire qui compte les publier à mesure qu'elle disposera des fonds nécessaires. En attendant, on y a décidé d'en publier une partie, formant ensemble un volume, sous le titre « d'*Analecta Romana* ». L'impression en est déjà commencée. On y trouve en tête, le catalogue des matériaux recueillis en 1886 et 1887, dressé par les soins de M. J. Korzenioswski. Ce catalogue tiré à part, vient justement de paraître. En le publiant, la Commission s'est proposé de faciliter la connaissance des susdits matériaux tant bien à ses membres qu'à d'autres savants qui voudraient les consulter; M. J. Korzeniowski, chargé de la classification, en a formé 40 volumes. Les deux premiers comprennent les notices bibliographiques recueillies dans les Archives du Vatican et dans plusieurs bibliothèques de Rome (Bibl. Vaticana, Casanatensis, Vittorio Emmanuele, Chigi). On y trouve aussi une pièce d'un intérêt plus général : c'est la description des *Minutæ brevium*

(Arch. Vat. arm. 40, 41, 42) depuis Sixte IV jusqu'à Urbain VIII (1480-1628). La majeure partie du IIe tome est consacrée aux renseignements donnés sur les actes de la nonciature de Pologne au XVIIe siècle (1645-1669, Nunz. di Pol. voll. 50-82.) Ces actes se composent des missives des nonces près la cour de Pologne et de leurs *avvisi* qui, pris avec les précédentes, constituent une expressive chronique des événements de l'époque.

« Le IIIe tome contient les notes et extraits faits dans les Archives du Consistoire ; une partie en vient aussi de paraître dans les « Analecta Romana ». Le IVe et V^e nous présentent les instructions envoyées de Rome soit officiellement (tome IV, 1472-1586) soit en forme de lettres échangées entre le cardinal de Côme et les nonces apostoliques : Caligari et Bolognetto (1579-1585). Les vingt suivants (6-25) renferment les correspondances des nonces avec le cardinal chancelier d'État. La teneur en est telle : le VIe comprend les fragments tirés de la correspondance des premiers nonces apostoliques de Pologne : A. Lippomano, C. Mentovato, B. Bongiovanni et V. di Portico ; — ce tome contient donc les documents pour les années 1555-1572 ; dans le VIIe, on trouve 37 lettres de Vincent Laureo, évêque de Mondovi, nonce en Pologne ; — sa correspondance a été publiée en 1887, à Varsovie, par M. Théodore Wierzbowski ; dans les tomes VIII-XI on a inséré 250 lettres et relations de Jean-André Caligari, évêque de Bertinoro, écrites au cardinal de Côme, dans les années 1578-1581 ; les tomes XII-XVIII contiennent 194 lettres d'Albert Bolognetto, évêque de Massa, adressées aussi au cardinal de Côme ; le XIXe comprend les lettres du nonce Jérôme Bovio, écrites en 1585 ; dans les tomes XX-XXIV il y a des lettres des nonces du XVIIe siècle : Jean de Torres, Pierre Vidoni et Antoine Pignatelli qui plus tard devint pape sous le nom d'Innocent XII ; ces lettres embrassent l'époque 1645-1660 ; le XXVe contient des lettres qui concernent les susdits nonces apostoliques du XVIIe siècle, écrites par d'autres personnes. Le XXVIe volume forme une nouvelle série : ce sont les lettres des nonces Caligari et Bolognetto, écrites à différentes personnes, principalement à des Polonais. Le XXVIIe renferme les actes concernant les affaires ecclésiastiques en Pologne, du temps de ces deux nonces. Dans les tomes XXVIII et XXIX on a placé les informations et surtout les relations, que les nonces avaient l'habitude de faire

en se démettant de leurs fonctions; cependant on a omis les relations publiées antérieurement par M. Rykaczewski. On trouve donc dans le XXVIII[e] tome, *Polonici Regni cum adjunctis provinciis descriptio*, *Relazione di Polonia (1565) di Paolo Emilio Giovannini*, secrétaire du célèbre cardinal Commendone; information donnée à Henri de Valois, roi de France et des Polonais, par A. M. Gratiani; enfin, information sur le commerce et l'état économique de Pologne, donnée par le nonce Alb. Bolognetto au cardinal de Côme. Le XXIX[e] volume renferme la relation d'Horace Spanocchi du temps de la nonciature du cardinal Bolognetto, 1586. Les tomes XXX et XXXI contiennent des lettres qui se trouvent soit dans la partie « Litteræ principum » dans les Archives du Vatican, soit adjoints en manière d'annexes aux lettres des nonces. Le XXX[e] comprend des lettres adressées aux papes et aux cardinaux, le XXXI[e], autres lettres de différentes personnes. Ces deux tomes ferment la série de volumes qui concernent les affaires des nonces près la cour de Pologne, 1578-1586.

« On ne peut pas trop insister sur l'immense valeur de ces documents si riches en détails, reproduisant jour par jour les événements les plus importants de l'histoire de Pologne qui, dans ces temps, possédaient souvent une importance considérable pour l'histoire générale de l'Europe. Les tomes suivants ne sont guère de moindre intérêt. C'est d'abord le tome XXXII contenant le procès de Jean Muscata, évêque de Cracovie, fait par le cardinal Gentile tit. S. Martini in Montibus, légat du Saint-Siège, 1304-1310. Le XXXIII[e] renferme les lettres écrites de Pologne au cardinal Commendone, 1560-1584. Les tomes XXXIV-XXXVI sont d'une inestimable valeur pour comprendre l'action diplomatique du Jésuite Antoine Possevino qui fut délégué par Grégoire XIII, en 1582, afin d'amener à la paix les deux princes du Nord : Étienne Batory, roi de Pologne, et Ivan le Terrible, Grand-Duc de Moscovie. Ces deux tomes renferment les lettres de Possevino écrites au cardinal de Côme et au roi de Pologne, celles qui lui étaient adressées par différentes personnes, actes officiels, mémoires, fragments, enfin tout ce qui a rapport à la personne de Possevino ou à ses travaux diplomatiques. Dans le XXXVII[e] tome on trouve les pièces qui concernent la ligue projetée dans les années 1582-1600 contre les Turcs et qui devait embrasser la Pologne, Rome, l'Espagne et

Venise (1). Ces matériaux furent extraits des recueils de la nonciature d'Espagne et de Venise, et enrichies de beaucoup de pièces provenant des archives de Venise. Le tome XXXVIII contient les lettres concernant le cardinal Henri Gaëtani qui fut délégué en Pologne, 1596, dans l'affaire de la même ligue contre les Turcs. Le XXXIXe tome renferme des extraits des registres d'annates, payées par le clergé polonais dans les années 1421-1530. Le tome XL a été réservé pour des mélanges littéraires provenant pour la plupart de la Bibliothèque du Vatican.

« Tel est le contenu de ces 40 tomes de documents provenant des recherches de 1886-1888, et recueillis par les soins de M. S. Smolka et de ses compagnons.

« Cette belle récolte a été encore augmentée par M. Windakiewicz qui a étudié les sources ayant rapport à la nonciature d'Annibal di Capua, archevêque de Naples, 1586-1591. »

Tel est le bilan de cette brillante *Expeditio romana* depuis 1886 jusqu'en 1890. Dans la suite, l'activité de ses membres ne s'est pas démentie. M. Czermac a poursuivi ses recherches sur le règne de Ladislas IV (1632-1640), tandis que MM. L. Boratynsky, T. Sternal et A. Czuczynski ont étudié l'époque de Sigismond III (1586-1632) et dressé l'inventaire des archives de la *Nunziatura di Polonia* de 1675 à 1697, sans compter bien d'autres travaux de la plus haute importance pour l'histoire de la Pologne (2). Entretemps, M. J. Korzeniowski éditait, dans les *Scriptores rerum polonicarum* (t. XV. Cracovie, 1894), sous le titre d'*Analecta romana*, un recueil de récits et d'articles relatifs à la Pologne du XVIe siècle.

On peut donc le dire sans crainte, cette « Mission » est une des plus importantes manifestations de la résurrection scientifique de la Pologne.

(1) V. St. Smolka, Projekt ligi przeciw Turkom w r. 1583. (Projet d'une ligue contre les Turcs en 1583). Cracovie, 1890.

(2) V. les rapports sur les travaux de la Mission polonaise à Rome dans le *Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie*, année 1891, pp. 354-364; année 1893, pp. 106-112; année 1894, pp. 26-33.

IV.

Institut historique prussien a Rome (1).

Indépendamment de son célèbre Institut archéologique du Capitole, la Prusse, a établi également à Rome, en 1888 par décret du ministre von Gossler, une *Stazione* d'historiens qui a pris, en 1890, le titre d'Istituto istorico prussiano. Cette création est due aux instances de M. Schott-Müller et à l'initiative du ministre Schlutzer. MM. Brieger, Waitz et Wattenbach se sont également fait les promoteurs de l'idée qui a présidé à cette entreprise scientifique.

Le but de la nouvelle société est de faire des recherches scientifiques sur l'histoire de l'Allemagne, avant tout aux Archives du Vatican, mais aussi dans tous les autres dépôts littéraires de Rome et de l'Italie.

Son chef suprême est le ministre des Cultes et de l'Instruction publique en Prusse. En outre, elle relève d'une Commission composée de trois délégués de l'Académie de Berlin; von Sybel, Wattenbach et Weizsäcker ont été les premiers à en faire partie. Ce comité a dans ses attributions la présentation des candidats au titre d'assistants ou membres de l'Institut : la nomination appartient au ministre de l'Instruction publique. Il possède aussi la haute direction scientifique : il propose au gouvernement les travaux à entreprendre, règle les honoraires, donne les instructions nécessaires et reçoit les rapports sur la marche des labeurs.

(1) V. *Centralblatt fuer die gesetzliche Unterrichtsverwaltung in Preussen*, 1888, pp. 511 svv. — W. Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland* 1533-1539, t. I. Vorwort par H. von Sybel, Gotha, 1892. — Rapports de von Sybel et Wattenbach, dans les *Sitzungsberichte der koeniglich preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, année 1889, pp. 43, sv.; année 1890, pp. 88 svv.; année 1891, pp. 92 sv.; année 1892, pp. 669 sv.; année 1894, pp. 69 sv. — Cfr *Deutsche Zeitschrift fur Geschichtswissenschaft*, I (1889), pp. 191 sv. et p. 476; t. II (1889), p. 237; t. III (1890), p. 247; t. V (1891), pp. 210 sv.; t. VIII (1892), pp, 175 svv.; t. X, (1893) pp. 351 sv. — *Historisches Jahrbubuch*, t. X (1889), pp. 226 sv. — *Historische Zeitschrift*, t. LXXI (1893), pp. 582 sv.

Cette institution, est dirigée à Rome par un secrétaire dont les fonctions, exercées successivement par MM. Schott-Müller et Quidde, sont aujourd'hui attribuées à M. Friedensburg. Il a le droit de faire à la commission des propositions au sujet des membres à nommer et des travaux à accomplir. C'est à lui qu'appartient à Rome la gestion financière et la direction immédiate des recherches. Il adresse régulièrement deux rapports par an à la commission, et celle-ci fait à son tour un compte rendu à l'Académie au mois de janvier et un autre au ministre vers les Pâques. D'ailleurs, chaque fois qu'il le juge utile, le secrétaire peut saisir l'Académie des questions intéressant la société.

Les membres de l'Institut ne doivent pas être nécessairement d'origine prussienne : ils peuvent être recrutés parmi tous les Allemands de l'Empire. Leur nombre était fixé à trois au début, c'est-à-dire le secrétaire et deux assistants; mais il a toujours été depuis en augmentant. La durée de leur mission est d'une année; mais elle se renouvelle ensuite plusieurs fois. Au reste, d'autres travailleurs sont admis à faire partie de l'association, à titre spécial, sans avoir été aucunement désignés par la commission.

Beaucoup d'obligations existent plutôt sur le papier qu'en fait. C'est ainsi que les membres sont tenus à exécuter la tâche que leur a assigné la commission : ils ne peuvent se livrer à d'autres études sans une autorisation spéciale; ils doivent lui adresser tous les résultats de leurs recherches, leurs copies, etc.; la commission dispose librement de tous leurs travaux : si elle ne les laisse pas aux auteurs, elle se chargera autant que possible de leur publication; mais, en fait, ils sont assez libres dans le choix de leur sujet et restent maîtres des matériaux qu'ils recueillent.

De temps en temps, le secrétaire peut convoquer ses assistants en conférence, pour traiter des intérêts de l'Institut. Le siège officiel de l'Institut, établi primitivement à la *Piazza di Spagna*, a été transféré au palais *Giustiniani*. Il y possède une bibliothèque contenant, outre des livres, quelques manuscrits.

Divers Etats particuliers de l'Empire prennent aussi l'habitude de déléguer à leurs frais des savants chargés spécialement de faire des recherches sur l'histoire locale. En 1889, p. ex., le Sénat de Brême a confié une mission de ce genre d'abord au D[r] Schellhas,

ensuite au Dr Von Bippen. En octobre de la même année, la Commission provinciale de Dantzig et plus tard la Prusse occidentale ont confié à M. Damus le soin de se livrer, aux Archives du Vatican, à des études sur le passé de l'ordre germanique et de la Prusse occidentale. D'autres Etats sont depuis entrés dans la même voie. Ces délégués entrent en relation avec l'Institut qui constitue un centre pour tous les travailleurs allemands.

Jusqu'ici, sans négliger le moyen âge, cette société s'est surtout occupée des nonciatures d'Allemagne. Elle a aussi mission de fournir les renseignements que peuvent lui demander les historiens de leur pays, d'aider leurs compatriotes qui travaillent à Rome sans faire partie de l'Institut, mais à condition de ne pas négliger son but principal.

D'importants travaux sont sur le métier et plusieurs publications ont déjà eu lieu.

A citer parmi celles-ci :

NUNTIATURBERICHTE AUS DEUTSCHLAND NEBST ERGAENZENDEN ACTENSTUECKEN.... *herausgegeben durch* DAS K. PREUSSISCHE HISTORISCHE INSTITUT IN ROM UND DIE K. PREUSSISCHE ARCHIV-VERWALTUNG :

ERSTE ABTHEILUNG : 1533-1559 : t. I. *Nuntiaturen des Vergerio 1533-1536 berarbeitet von* W. FRIEDENSBURG. Gotha, 1892; t. II. *Nuntiatur des Morone 1536-1538 bearbeitet von* W. FRIEDENSBURG. Gotha, 1892; t. III et IV. *Legation Aleanders 1538-1539 bearbeitet von* W. FRIEDENSBURG. Gotha, 1893.

DRITTE ABTHEILUNG : 1572-1585 : t. I. *Der Kampf um Koeln 1576-1584 bearbeitet von* J. HANSEN. Berlin, 1892; t. II. *Der Reichstag zu Regensburg 1576; Der Pacificationstag zu Koeln 1579; Der Reichstag zu Augsburg 1582 bearbeitet von* J. HANSEN, Berlin, 1894; t. III. *Die Süddeutsche Nuntiatur des Grafen Bartholomaeus von Portia* (Erstes Jahr 1573-1574) *bearbeitet von* K. SCHELLHAS. Berlin, 1896.

VIERTE ABTHEILUNG SIEBZEHNTES JAHRHUNDERT : I. *Nuntiatur des Palloto 1628-1630,* t. I *bearbeitet von* H. KIEWNING. Berlin, 1895.

En outre *un Repertorium Germanicum* a été composé sous la direction d'Arnold : il est à la libre disposition de tous les historiens.

L'Institut n'a pas d'organe spécial, mais les communications

qui le concernent sont insérées dans les *Sitzungsberichte der Berliner Akademie* : il nourrit le projet de publier sous forme de périodique ses travaux de moins longue haleine.

En peu d'années, on le voit, cette institution s'est placée au rang des premières sociétés historiques de l'Europe.

V.

INSTITUT HISTORIQUE DE LA GOERRESGESELLSCHAFT A ROME (1).

Ce qu'ont fait les gouvernements dont nous venons d'exposer les fondations historiques, l'initiative généreuse des catholiques allemands l'a réalisé pour l'honneur de leur cause.

A l'ombre de la Basilique de Saint-Pierre à Rome, s'élève l'hospice de *Campo Santo dei Tedeschi e Fiamminghi*. Depuis plus de trente ans, la direction de cette maison appartient à Mgr de Waal, dont la science et le zèle sacerdotal sont hautement appréciés dans le monde chrétien. Or, directeur de Campo Santo, il lui peinait de voir à Rome, le champ des études historiques trop négligé de ses frères dans la foi. Il résolut, tout en conservant à Campo Santo son caractère d'institution charitable, d'en faire un centre de formation intellectuelle pour quelques jeunes prêtres de sa patrie. D'abord, il s'attacha à recueillir dans son pays les ressources nécessaires pour réaliser son dessein. La moisson fut abondante, et désormais Mgr de Waal put offrir l'hospitalité à quelques néomythes désireux de se livrer à des études approfondies. Le 21 novembre 1876, Pie IX lui octroyait un bref qui établissait à Campo Santo un Collège de prêtres en vue des études historiques et archéologiques. Cet acte coïncidait avec la fondation de la *Goerresgesellschaft* en Allemagne, et c'est précisément cette société qui, en patronant

(1) V. *Lettre de* M. E. JORDAN dans le *Bulletin critique*, 2e série, t. I (Paris, 1895) pp. 15-20, et les rapports sur le *Historische Institut der Goerresgesellschaft in Rom* dans le *Historisches Jahrbuch*, t. X (1889), pp. 706 et suiv.; t. XI (1890), pp. 866 et suiv.; t. XIII (1892), pp. 410 et suiv.; t. XIV (1893), pp. 231 et suiv.; et t. XVII (1896), pp. 224 et suiv. — Cfr *Deutsche Zeitschrift fur Geschichtswissenschaft*, t. III (1890), p. 248; t. IV (1890), pp. 395 et suiv., t. VI (1891), p. 393; t. VII (1892), p. 386.

et encourageant l'initiative de Mgr de Waal, est arrivée à créer un Institut historique à Rome. Fondée en 1876, lors du centenaire de la naissance de Joseph de Görres, dans le but de grouper les forces des savants catholiques de l'Allemagne, pour suppléer dans une certaine mesure à ce qu'on ne peut plus attendre de l'État, cette association comprit de suite qu'un des meilleurs moyens d'atteindre sa fin, était d'assurer à quelques jeunes gens bien doués les ressources nécessaires pour se consacrer pendant quelques années à des travaux scientifiques : c'était préparer, pour l'avenir, les recrues indispensables.

Aussi, dès le début, il y eut au Collège des chapelains, fondé par Mgr de Waal, des prêtres subventionnés par la Görresgesellschaft. Depuis lors, Campo Santo a toujours été aussi la maison de prédilection pour les savants catholiques de l'Allemagne qui ont séjourné à Rome. C'est là que Pastor a préparé ses « Reunionsbestrebungen » et sa « Geschichte der Päpsten ». C'est là aussi que Pieper, Bellesheim, Jansen, Gottlob, Schill, Unkel et bien d'autres ont jeté les jalons des travaux dont les Cercles savants les félicitent aujourd'hui.

Les premiers résultats du Collège des chapelains furent également satisfaisants. Les jeunes lévites de *Campo Santo* y acquéraient une sérieuse formation intellectuelle. Mais, au sortir de cette maison, la plupart étaient commis au soin des âmes. Il leur devenait dès lors impossible de poursuivre leur carrière scientifique, et, parfois même, de publier les matériaux qu'ils avaient accumulés durant leur séjour en Italie. L'idée d'un Institut dont les membres resteraient attachés aux études, même après leurs années de stage à Rome, s'imposait dès lors. En 1883, au Congrès des catholiques allemands à Francfort, Mgr de Waal fit un discours sur son Collège et termina par un vœu dans ce sens. A la réunion de la *Goerresgesellschaft* en 1887, M. Finke développa avec beaucoup d'instances une proposition du même genre. Un an plus tard, le projet triomphait et devenait une réalité.

La *Goerresgesellschaft* avait déjà de nombreux titres à la gratitude de l'univers chrétien : elle pouvait montrer les savants dont elle avait soutenu les voyages scientifiques de ses généreux subsides ; elle pouvait montrer son *Historisches Jahrbuch* comme l'une des meilleures revues générales d'histoire ; elle pouvait montrer son récent *Philosophisches Jahrbuch* et son

Staats-Lexicon, dont l'édition était alors à ses débuts; en un mot, elle pouvait montrer tous les travaux d'histoire profane ou religieuse, de philosophie, d'art, de sciences et d'économie politique qu'elle avait inspirés ou exécutés. Aujourd'hui, elle s'est acquis un nouveau titre : elle peut montrer avec fierté son *Institut historique à Rome.*

En voici le plan et l'organisation.

La Société de Görres consacre annuellement un subside assez considérable à l'entretien de quelques jeunes gens, prêtres ou laïques, et aux dépenses pour les approvisionnements de la bibliothèque de Campo Santo.

Tous les pupilles de la *Goerresgesellschaft* n'habitent pas Campo Santo, mais cet établissement est le centre moral de l'Institut à Rome.

Un Comité de cinq membres résidents en Allemagne a la haute direction de l'Ecole. C'est à ceux-ci qu'il appartient, de concert avec leur représentant à Rome, de recruter des travailleurs pour l'Institut et d'indiquer la nature des sujets à traiter; chaque année, ils reçoivent un compte-rendu sur la marche des études et sur les publications jugées dignes de l'impression. Trois d'entre eux sont, d'ailleurs, plus spécialement chargés de déterminer l'objet des labeurs et de diriger par leurs conseils les délégués de leur association chargés de les accomplir. Ce sont MM. Grauwert, professeur à Munich, Finke, professeur à Munster et Pastor, professeur à Innsbruch.

Cette Commission est représentée à Rome par un secrétaire : Mgr Kirsch a été le premier à remplir cette fonction. Depuis cinq ans il travaillait dans cette ville : personne mieux que lui ne connaissait les richesses des archives et des bibliothèques. Toutes les espérances fondées sur lui se sont amplement réalisées. Aujourd'hui, qu'il occupe la chaire d'histoire ecclésiastique à la nouvelle Université de Fribourg en Suisse, son enseignement et ses publications concourent largement à la gloire de l'Institut de la *Goerresgesellschaft.* Depuis son départ de *Campo Santo*, M. le Dr Schlecht et M. le Dr Ehses, deux chercheurs de profession et de grand mérite, lui ont tour à tour succédé.

Au secrétaire, il appartient de proposer à MM. Grauwert, Finke et Pastor, les sujets qu'il juge convenable d'aborder. La question se tranche ensuite à une réunion de la Commission à

laquelle il prend part. Ce point décidé, il travaille à Rome avec les membres de l'Institut et leur indique les archives à explorer. A la fin de chaque trimestre, il adresse à ce comité directeur un rapport sur la marche des entreprises. En outre, il soumet à son approbation les travaux qui lui paraissent mériter les honneurs de l'impression.

Depuis sa fondation, ce syndicat historique s'est appliqué principalement à exploiter les archives de la Chambre apostolique, les *Politicorum varia*, les nonciatures d'Allemagne, enfin les Actes du Concile de Trente. Déjà plusieurs travaux ont été publiés qui témoignent hautement de l'activité et du talent de ses membres. En voici l'énumération :

QUELLEN UND FORSCHUNGEN AUS DEM GEBIETE DER GESCHICHTE *in Verbindung mit ihrem historischen Institut in Rom herausgegeben von der Goerresgesellschaft.*

I. PROF. Dr DITTRICH, *Nuntiaturberichte Giovanni Morone's vom deutschen Koenigshof.* (1539-1540). Paderborn, 1892.

II. Dr EHSES, *Roemische Documente zur Geschichte der Ehescheidung Heinrich's VIII.* Paderborn, 1893.

III. PROF. Dr KIRSCH, *Die paepstlichen Collectorien in Deutschland wahrend des 14 Jahrhunderts.* Paderborn, 1894.

IV. Dr EHSES und Dr MEISTER, *Die Koelner Nuntiatur* (1585-1590). Erste Abtheilung, 1895.

En dehors de ces publications d'un caractère officiel, peut-on dire, plusieurs membres, grâce à leur séjour à Rome, ont composé bien d'autres travaux particuliers d'un grand mérite.

Enfin, si l'association n'a pas de revue spéciale, elle alimente, en grande partie, deux des principaux périodiques de notre époque : le *Historisches Jahrbuch* et le *Roemische Quartalschrift.*

Aussi, nous sommes heureux de le constater, l'Institut de la *Goerresgesellschaft* à Rome est l'une des plus grandes œuvres catholiques et l'un des plus beaux joyaux du diadème scientifique de l'Allemagne contemporaine.

* * *

Une conclusion se dégage nettement de l'exposé précédent : il importe de voir se réaliser le vœu que j'exprimais, en 1892, dans mon « Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique », et que je développais alors dans les termes suivants qu'on me permettra de répéter aujourd'hui :

« Avec leurs innombrables registres de bulles et de brefs, leurs volumineux papiers de la Chambre apostolique, leurs montagneuses correspondances de la secrétairerie d'État et leurs milliers de documents de tous genres, les Archives vaticanes offrent à l'activité des historiens une mine incomparable de matériaux; il y a là, pour notre histoire comme pour l'histoire générale, d'intarissables sources. Et à côté se trouve la bibliothèque des papes, ailleurs, dans la même cité, les bibliothèques Barberini, Corsini, Chigi et tant d'autres renfermant d'incalculables richesses; partout aussi, le regard rencontre les grandioses monuments ou les imposantes ruines de l'antiquité classique et chrétienne; enfin dans toutes les grandes villes de l'Italie, à Milan, à Venise, à Florence, à Naples, partout on se trouve en présence de vastes archives où l'on peut moissonner à foison pour l'histoire de tous les pays; et il faut dire que le nôtre a une part bien large dans cet héritage des siècles passés.

Pourrions-nous donc le négliger?

Mais il n'y a pas que des sources à consulter : il y a les idées, les exemples, les conseils de la science à recevoir. Chaque fois que dans l'une ou l'autre des antiques cités de la péninsule. l'historien franchit le seuil des archives, il y rencontre toujours quelques savants d'autres pays occupés à interroger les souvenirs d'un autre âge.

C'est à Rome que ce spectacle est frappant. Dans la somptueuse salle de la Bibliothèque ou dans le modeste laboratoire des Archives du Vatican, on aperçoit chaque matin des centaines de chercheurs de tous pays; dans les temps de fermeture au Vatican, on les retrouve dans les diverses bibliothèques de la ville, aux réunions de quelque société savante; on les rencontre sur toutes les routes qui mènent à un monument du passé, à un dépôt littéraire, à une joûte historique. Les uns ont blanchi dans les travaux et jouissent d'une réputation mondiale. C'est leur exemple, ce sont leurs conseils qui animent le mouvement intellectuel. D'autres sont à leurs débuts et viennent au contact d'illustres devanciers accroître la vie scientifique qu'ils ont reçue dans les diverses universités de l'Europe.

On peut le dire sans exagération, Rome est devenue la métropole, la capitale des études historiques.

Quelle utilité donc n'y aurait-il pas pour notre pays à y députer quelques-uns des siens? Il y a là non seulement matière

à des travaux considérables : il y a là un milieu scientifique éminemment salutaire au jeune historien qui, tout en s'adonnant au travail personnel, désire se préparer soit aux fonctions d'archiviste, soit à la carrière professorale dans l'enseignement supérieur.

La Belgique ne peut donc rester étrangère à ce mouvement international. Il y va de ses intérêts les plus chers.

A toutes les époques de son histoire, elle s'est distinguée dans le domaine des études historiques. Au sortir de l'âge barbare, c'est l'école de Liège qui prend une importance capitale en Europe; plus tard, c'est l'Université de Louvain. Depuis le rétablissement de notre indépendance, de nombreux efforts, encouragés par le Gouvernement, ont attesté notre désir de maintenir et de développer ces glorieuses traditions. C'est avec une admiration sincère, que l'étranger parle de nos illustrations nationales, telles que Gachard et Kervyn de Lettenhove, pour ne citer que des défunts.

Cependant, en ce qui regarde l'éducation historique de la jeunesse, la Belgique a-t-elle marché dans les voies du progrès à l'égal de la France et de l'Allemagne?

Longtemps se sont élevées des plaintes énergiques sur l'organisation de notre enseignement.

A cet égard, de sérieux progrès ont été récemment réalisés. Dans nos quatre universités, à Liège en 1874, à Bruxelles en 1877, à Gand en 1882, à Louvain en 1885, sur l'initiative de professeurs dévoués ou à la demande même des élèves, des cours pratiques d'histoire ont été créés à l'instar des séminaires historiques d'Allemagne et des conférences d'histoire de France. Depuis, la loi de 1890 sur l'enseignement supérieur, en établissant le doctorat spécial en histoire, a officiellement consacré l'existence de ces cours et même en a provoqué l'augmentation.

.... C'est un progrès. Ce n'est pas tout. Aux jeunes docteurs qui ont révélé des aptitudes marquées pour les travaux historiques, il faut permettre de les développer; il faut leur fournir le moyen d'agrandir leur fonds de connaissances, de se perfectionner le sens critique, si l'on veut que leur talent porte tous ses fruits et pour eux-mêmes et pour la patrie, si l'on veut former avec eux des historiens parmi lesquels il soit facile de recruter pour nos archives et pour le haut enseignement un personnel d'élite.

Or, nous n'avons aucune école où l'on puisse dire qu'il se donne une éducation complète aux futurs archivistes; l'organisation des études universitaires ne suffit pas non plus à la parfaite formation des professeurs d'histoire du degré supérieur. Voilà pourquoi une excursion scientifique à l'étranger demeure toujours le complément indispensable des études universitaires. Le législateur lui-même l'a compris, puisque des bourses de voyage sont affectées au doctorat en sciences historiques.

A ce point de vue, un voyage en Allemagne, un séjour à Paris est éminemment utile. Il y a cependant un incontestable avantage à se rendre en Italie. Outre qu'il est aisé de s'arrêter à l'aller et au retour à Paris et en Allemagne, Rome fournit une matière inépuisable aux travaux d'histoire les plus variés, elle offre au débutant une société où il rencontre les maîtres les plus autorisés d'Allemagne, d'Autriche, de France et de Rome même; il peut profiter de leurs lumières, de leurs conseils et de leurs exemples, s'initier à leurs diverses méthodes, compléter à leur contact son éducation scientifique, se préparer aux fonctions d'archiviste, à la carrière professorale.

Voilà un vaste champ ouvert à l'activité de nos jeunes historiens. Il ne faut cependant pas se fier à l'initiative privée. Sans doute, les amis de l'histoire auxquels sourit la fortune, les nouveaux docteurs auxquels échoit l'honneur de conquérir une bourse de voyage, peuvent facilement se rendre à Rome. Ces tentatives seront utiles à leurs auteurs; mais faute de ressources, faute d'organisation, elles resteront isolées, elles ne sauront pas exercer une influence progressive et constante sur l'ensemble des études historiques de notre pays. Si l'on veut qu'il y ait de l'unité dans le choix des travaux, de la suite dans leur exécution, si l'on veut que le débutant puisse s'orienter aisément dans la multiplicité des dépôts littéraires, lier connaissance avec des savants dont les lumières lui seront précieuses, suivre avec fruit l'ensemble du mouvement historique, il faut qu'à son arrivée, il trouve un milieu national, des aînés pour guider et faciliter sa marche, il faut qu'il y ait à Rome une station belge.

A cet égard, on peut proposer à la Belgique l'exemple de la France, de l'Allemagne et de l'Autriche. Ces pays, on le sait, ont une autre richesse d'enseignement que nous, et cependant leurs gouvernements ont tenu à honneur de fonder à Rome

des écoles et des instituts historiques. C'est là que, sous la direction de savants dévoués, les lauréats de l'enseignement supérieur viennent parfaire leur éducation scientifique, c'est là que se préparent d'importantes publications, dont plusieurs ont fondé la réputation de leurs auteurs et accru la renommée scientifique de leurs patries; c'est là que se forment des savants qui, de retour chez eux, donnent une impulsion puissante et continue soit à l'enseignement des universités, soit aux travaux des archives, soit aux productions des sociétés.

Nous avons le ferme espoir que notre pays ne restera pas à l'arrière de ces nations. Une institution analogue pour les Belges produirait les mêmes fruits : le patrimoine de nos archives s'enrichirait notablement; Rome deviendrait une pépinière d'historiens de choix, où se recruterait le personnel de notre enseignement supérieur, de nos Archives et de nos bibliothèques; il y aurait un puissant accroissement de notre vitalité et de notre renom scientifique.

Qu'il nous soit donc permis de proposer ici la création d'une *École belge* à Rome.

Et si l'on nous demande l'économie de ce projet, voici quelle pourrait être, dans ses grandes lignes, l'organisation de cette école :

Elle se composerait de quatre membres recrutés dans les quatre Universités du pays; à cet effet, tous les deux ans, chacune de ces institutions désignerait l'un de ses docteurs en sciences historiques. Ou bien chaque année, un jury composé des membres de la Commission royale d'histoire et de quatre professeurs choisis respectivement dans nos quatre Universités. proposerait, d'après le mérite de leur dissertation finale, deux docteurs en sciences historiques.

Il y aurait à la tête de cette école un secrétaire désigné par le Gouvernement.

Les membres devraient séjourner deux années au moins en Italie, pour y traiter un sujet de leur choix, mais approuvé par le secrétaire de l'école et par la Commission royale d'histoire.

A la fin de chaque année, le secrétaire adresserait un rapport général à la Commission royale d'histoire.

Le travail d'un membre achevé, il serait soumis à la Commission royale et, en cas d'approbation, imprimé soit dans les *Mémoires* in-4°, soit dans les publications in-8° de ce corps savant. »

Telle est l'idée fondamentale : une dépense annuelle d'une vingtaine de milliers de francs de la part de notre Gouvernement suffirait à la réaliser. Que d'immenses résultats en comparaison de ce mince sacrifice pécuniaire !

Est-ce donc témérité de proposer ici la création d'une École belge d'histoire à Rome? Je ne le crois pas; car ici, sous le haut patronage du Gouvernement, sous le patronage de tous les amis de nos gloires d'autrefois, de nombreux historiens sont réunis pour délibérer sur les intérêts de la science qui nous est chère à tous, et c'est dans la cité de Gachard que se tiennent ces assises. Souvent, j'ai invoqué le nom de cet illustre enfant adoptif de Tournai ; car il me semble que son ombre glorieuse domine nos délibérations et préside en quelque sorte à nos décisions. Il y a un quart de siècle déjà, il attirait l'attention de la Belgique sur les Archives du Vatican. Puissions-nous réussir à fonder à Rome une École pour exploiter les richesses dont il nous a signalé l'importance, longtemps avant l'ouverture des Archives vaticanes aux historiens ! Puisse notre vœu se réaliser, et je le dis avec conviction : le Congrès historique de Tournai aura fait œuvre grande et féconde !



Tournai, typ. Casterman. — 654

La Société historique et littéraire a pris, à partir de 1896, le titre de **Société Historique et Archéologique de Tournai**. Elle a commencé la *deuxième série* de ses publications, qui portera le titre d'**Annales.**

La *première série* des publications de la Société comprend 25 volumes de *Bulletins* et 25 volumes de *Mémoires* parus de 1846 à 1895 et contenant entre autres les ouvrages ci-après :

Recherches sur les principaux monuments de Tournai, par B. du Mortier.

Plans et vues de Tournai, par A. Dejardin.

Bibliographie tournaisienne, par E. Desmazières. 2 vol.

Potiers et faïenciers tournaisiens, par E. Soil.

Le Kalendrier des guerres de Tournai, par J. Nicolay. 2 vol.

Mémoires d'Echevin, par Ph. de Hurges.

Armorial de Tournai et du Tournaisis, par E. Bozière.

Extraits des registres des Consaux, par H. Vanden Broeck. 2 vol.

Lois criminelles en usage à Tournai, par le Cte de Nédonchel.

L'abbaye de Saint-Médard, par J. Vos. 3 vol.

Chronique du Hainaut, par le marquis de Godefroy Menilglaise.

Œuvres posthumes de Mgr Voisin, par L. Huguet.

Les anciennes porcelaines de Tournai, par E. Soil.

Les entrées de souverains à Tournai, par A. de la Grange.

Extraits des registres des Consaux, par le même.

Etudes sur l'art à Tournai, par A. de la Grange et L. Cloquet. 2 vol.

Les tapisseries de hautes-lisses à Tournai, par E. Soil.

Histoire des châtelains de Tournai, par A. d'Herbomez. 2 vol.



